



# ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

## SIIPS 2025

**ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE  
PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS  
EN AFRIQUE**

**SIIPS 2025**



# Appréciations

**Auteures :** Sabine F. Mensah et Jacqueline Jumah

Ce rapport a pu voir le jour grâce au partenariat entre AfricaNenda Foundation, le Groupe de la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (« CEA »). Les travaux de recherche ont été menés par Genesis Analytics et Lime Group.

L'équipe remercie le Dr Robert Ochola, PDG d'AfricaNenda Foundation, pour sa supervision, ainsi que tous les collègues d'AfricaNenda qui ont contribué au processus de révision : Felista Amagarat, Jamelino Akogbeto, Nesrine Aouinti, Tewodros Besrat, Patricia Charehwa, Bery Dieye, Akinwale Goodluck, Prince Ilboudo, Serge Moungnanou, John Muthiora, Mabika Tapfumaniei et Vanessa Umutoni.

Les auteures remercient le comité de pilotage de l'édition 2025 du Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« Rapport SIIPS ») en Afrique, notamment Farah Farooq et Dr Mactar Seck (tous deux intervenant pour la CEA), ainsi que Holti Banka, Harish Natarajan, Nilima Ramteke et d'autres membres de l'équipe Finance, Compétitivité et Innovation (Banque mondiale) pour leurs précieuses contributions.

Elles souhaitent également témoigner leur reconnaissance aux diverses parties prenantes qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, apporté leurs observations, partagé leur expérience et coopéré avec les équipes d'AfricaNenda, Lime Group et Genesis Analytics lors des enquêtes et des entretiens menés.

Gates Foundation

# Message de remerciements particuliers

Nous remercions tout particulièrement les banques centrales et les opérateurs de systèmes de paiement instantané (« SPI ») d'Afrique du Sud, de l'Angola, de l'Égypte, de l'Eswatini, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, du Maroc, de Maurice, du Mozambique, de l'Ouganda, du Nigéria, du Rwanda, de la Tanzanie, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (« CEMAC ») et la Communauté de développement de l'Afrique australe (« CDAA ») de nous avoir communiqué des données permettant de combler les lacunes dans l'information disponible.

Nous exprimons notre profonde gratitude envers notre éditrice en charge du développement, Laura Starita, de Forge & Refine, ainsi que sa collaboratrice, Kate Dole, pour leurs précieuses contributions. Nous saluons également l'excellent travail de relecture réalisé par Antoine Robardey. Nous saluons le remarquable travail de nos illustrateurs, Joanne Waithaka (Kenya) et Katurebe Beni Noel (Rwanda), dont les créations ont contribué à enrichir ce rapport. Nous remercions aussi l'équipe de conception de Formato Verde pour le travail qu'elle a accompli afin d'embellir la présentation de ce rapport, ainsi que 3DS World pour ses excellents services de traduction.

Enfin, ce rapport n'aurait pas pu voir le jour sans le généreux soutien de la Gates Fondation.

Ce rapport comprend les données de transactions de 30 SPI. Onze opérateurs de SPI et treize banques centrales ont fourni des données sur les volumes, les valeurs, ou les deux à la fois, à travers des réponses à l'enquête écrite. Nous exprimons nos très sincères remerciements aux banques centrales d'Afrique du Sud, d'Angola, d'Égypte, d'Eswatini, du Ghana, du Kenya, d'Ouganda, du Lesotho, de Madagascar, de Maurice, du Maroc, de Tanzanie et de Tunisie, ainsi qu'aux opérateurs de SPI EthSwitch (Éthiopie), Gamswitch (Gambie), Integrated Payment Systems Ltd. (« IPSL ») (Kenya), Natswitch (Malawi), Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS ») (Nigéria), Sociedade Interbancária de Moçambique (Mozambique), RSwitch (Rwanda), Zambia Electronic Clearing House Limited (« ZECHL ») (Zambie), Zimswitch (Zimbabwe) et au Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour avoir fourni des données qui ont permis de lever certaines

lacunes informationnelles. Nous remercions également Salon Pement Swich (« SAPS ») et Somalia Instant Payment System (« SIPS ») pour leurs réponses. Dans la mesure où SAPS et SIPS ont été lancés au cours de l'année écoulée, les données relatives aux transactions qu'ils ont traitées n'étaient pas encore disponibles. Quant au système SIMO, l'opérateur n'a pas transmis de données sur la valeur des transactions. Ces données ont enrichi l'analyse du paysage des SPI, en apportant une compréhension plus fine des dynamiques porteuses ainsi que des lacunes persistantes en matière d'inclusivité. Nous invitons d'autres banques centrales et opérateurs de SPI à partager leurs données afin de promouvoir une plus grande transparence et un meilleur partage des connaissances, dans le but d'élargir l'accès aux paiements numériques. La liste ci-dessous recense les banques centrales et opérateurs de SPI contributeurs, classés par ordre alphabétique de pays, puis par régions.

Système	Données fournies par la banque centrale
PayShap, RTC et TCIB (Afrique du Sud)	Banque de réserve sud-africaine (« SARB »), BankservAfrica
KWiK (Angola)	Banque nationale d'Angola
IPN et Meeza Digital (Égypte)	Banque centrale d'Égypte
Fast Payment Module d'EPS (Eswatini)	Banque centrale d'Eswatini
Mobile Money Interoperability (Ghana)	Banque du Ghana
Solution d'argent mobile du Kenya (Kenya)	Banque centrale du Kenya
LeSwitch (Lesotho)	Banque centrale du Lesotho
Solution d'argent mobile de Madagascar (Madagascar)	Banque centrale de Madagascar
MauCAS (Maurice)	Banque de Maurice
SWAM et Virement Instantané (Maroc)	Bank Al-Maghrib

Système	Données fournies par la banque centrale
Solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda)	Banque d'Ouganda
TIPS et solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie)	Banque de Tanzanie
Solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie)	Banque centrale de Tunisie
Système	Données fournies par l'opérateur du SPI
EthSwitch (Éthiopie)	EthSwitch
Gamswitch (Gambie)	Gamswitch
GIP (Ghana)	GhIPSS
PesaLink (Kenya)	Integrated Payment Systems Ltd. (« IPSL »)
Natswitch (Malawi)	Natswitch
Sociedade Interbancária de Moçambique (« SIMO ») (Mozambique)	SIMO
NIP, eNaira et solution d'argent mobile du Nigéria (Nigéria)	Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS »)
eKash (Rwanda)	RSwitch
National Financial Switch (Zambie)	Zambia Electronic Clearing House Limited (« ZECHL »)
ZIPIT (Zimbabwe)	Zimswitch
GIMACPAY (CEMAC)	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (« GIMAC »)

## À propos de SIIPS 2025

Le Rapport sur l'état des systèmes de paiement instantané inclusifs « SIIPS » en Afrique 2025 est la publication annuelle phare d'AfricaNenda Foundation. Il a pour objectif d'informer les acteurs publics et privés, en Afrique comme à l'international, sur les évolutions des systèmes de paiement instantané de détail du continent. Cette édition évalue leur caractère inclusif, à la fois du point de vue de la fonctionnalité — c'est-à-dire l'accessibilité et l'usage pour tous les utilisateurs finaux — et de la gouvernance, entendue comme la participation équitable de l'ensemble des fournisseurs de services de paiement agréés à l'accès et à la conception du système. L'analyse porte uniquement sur les systèmes dont les fonctionnalités et les transactions étaient opérationnelles en juin 2025. Les données ont été collectées auprès des banques centrales et des opérateurs de systèmes à gouvernance publique ou public-privée, ainsi qu'à partir de sources publiques consultées entre janvier et juin 2025. Elles ont été complétées par des entretiens approfondis avec des parties prenantes clés. L'étude de marché a été réalisée entre février et mars 2025.



# Avant-propos

D' Robert Ochola,  
PDG d'AfricaNenda Foundation



Le lien entre paiements numériques et croissance économique est désormais incontestable. Les systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») vont bien au-delà du simple mouvement de fonds. Ce sont des économies tout entières qu'ils mettent en mouvement. Les faits parlent d'eux-mêmes : dans de nombreux pays, l'innovation en matière de paiements numériques est directement corrélée à une croissance plus rapide du PIB par habitant et à un repli du secteur informel, selon une étude récente de la Banque des règlements internationaux. D'autres analyses indépendantes confirment que ces systèmes génèrent des gains mesurables. En Suède, la plateforme de paiement instantané Swish a par exemple été associée à une hausse du PIB estimée à 0,5 % et à une accélération de 10 % de la vitesse de circulation de la monnaie, selon une étude d'Ernst & Young. Cela illustre tout ce qu'il est possible d'accomplir lorsque les paiements instantanés entre particuliers (« P2P ») et entre particuliers et entreprises (« P2B ») changent d'échelle : l'argent circule plus vite, les transactions des ménages et des entreprises sont plus fréquentes et la croissance économique s'accélère.

AfricaNenda Foundation a pris la pleine mesure de l'urgence et de l'ampleur des efforts à entreprendre pour bâtir, à l'échelle du continent, des SPII. Le Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SIIPS ») est né de cette nécessité. Depuis sa première édition en 2022, il s'est imposé comme la référence continentale pour suivre les progrès en la matière, mesurer l'inclusivité et comprendre les catalyseurs des paiements instantanés. En collectant, harmonisant et analysant les données, AfricaNenda et le Rapport SIIPS dotent les décideurs publics, les autorités de régulation

et les innovateurs des outils pour faire mûrir leurs écosystèmes financiers et permettre à leurs citoyens d'accéder à la classe moyenne.

Aujourd'hui, à l'occasion du lancement de cette quatrième édition, je tiens à féliciter les banques centrales, les opérateurs de paiement et les acteurs du secteur financier du continent. Leur engagement continu en faveur de la modernisation des écosystèmes de paiement et de la promotion de l'inclusion financière demeure la pierre angulaire de la transformation économique de l'Afrique.

Je souhaite également exprimer ma profonde gratitude aux onze banques centrales et aux treize opérateurs de systèmes de paiement qui ont partagé leurs données ainsi que des informations ayant permis à cette nouvelle édition de voir le jour. Depuis juillet 2024, cinq nouveaux systèmes de paiement instantané ont été mis en service : en Algérie, en Eswatini, en Libye, en Sierra Leone et en Somalie — un record depuis qu'AfricaNenda a commencé à suivre l'évolution du paysage des paiements numériques en 2022. Quatre sont des systèmes multisectoriels assurant l'interopérabilité entre banques et prestataires non bancaires, ce qui constitue une avancée décisive en matière d'inclusivité. Ce sont donc désormais 25 pays africains qui disposent de systèmes nationaux de paiement instantané.

Les systèmes déjà opérationnels poursuivent eux aussi leur évolution. Le système NIBSS Instant Payment (« NIP ») du Nigéria est devenu le premier SPII africain à atteindre un niveau d'inclusivité « Mature ». D'autres marchés signent aussi des avancées, plusieurs systèmes passant d'un stade « Élémentaire » ou « Non classé » à un

niveau d'inclusivité supérieur. Cette progression témoigne des investissements constants des banques centrales et des opérateurs dans la diversification des cas d'utilisation, le renforcement des modèles opérationnels et la mise en place des fondations d'une infrastructure publique numérique à l'échelle du continent.

Pourtant, le chemin à parcourir est encore long. En 2024, 42 % des Africains âgés de plus de 15 ans n'avaient toujours pas de compte bancaire ni de portefeuille mobile, et près de la moitié (49 %) n'avait jamais envoyé ou reçu de paiement numérique. Le Rapport SIIPS met en lumière des opportunités à même de combler ces écarts. Cela va des transferts de gouvernement à particulier (« G2P ») — qui favorisent l'ouverture de comptes financiers tout en soutenant les objectifs de politique publique dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation — jusqu'aux dispositifs transfrontaliers susceptibles de réduire le coût des envois de fonds et d'accélérer le commerce intra-africain. Ces innovations ne concernent pas uniquement le domaine des paiements ; elles représentent des investissements dans les moyens de subsistance des populations ainsi que dans la résilience de notre continent.

AfricaNenda demeure résolue à travailler aux côtés des banques centrales, des organisations multilatérales, des fournisseurs d'infrastructures numériques et des régulateurs pour concrétiser ces ambitions. Ensemble, nous pouvons bâtir des systèmes de paiement numérique abordables, fluides et interopérables, et faire en sorte que les millions d'Africaines et d'Africains qui en sont encore exclus y soient intégrés d'ici 2030.

Comme l'écrivait Chinua Achebe : « Quand la lune brille, même l'infirme meurt d'envie d'aller se promener. » Les progrès que nous célébrons aujourd'hui sont ce clair de lune qui éclaire notre chemin : ils nous invitent à aller plus vite et plus loin. Notre travail ne fait que commencer, mais avec le Rapport SIIPS pour boussole, nous avançons dans la bonne direction.

C'est pour moi un honneur tout particulier de remercier la Banque centrale d'Eswatini, dirigée par Son Excellence le Gouverneur Phil Mnisi, pour avoir accueilli l'événement de lancement de cette édition. Puisse cette tribune servir de tremplin à l'Afrique pour adopter les technologies émergentes — telles que l'intelligence artificielle, la *blockchain* et bien d'autres — tout en ancrant sa transformation numérique sur les fondations solides des SPII.

# Avant-propos

D<sup>r</sup> Phil Mnisi  
Gouverneur, Banque centrale  
d'Eswatini



Depuis ma prise de fonction en tant que gouverneur de la Banque centrale d'Eswatini il y a trois ans, j'ai été témoin de progrès remarquables dans le développement d'un écosystème de paiements africain unifié et parfaitement intégré. L'Eswatini a pour sa part franchi une étape majeure en décembre 2024 avec le lancement du module de paiements instantanés (« Fast Payment Module ») de l'Eswatini Payment Switch (« EPS »), le commutateur national de paiement. Notre pays n'est toutefois pas une exception : partout sur le continent, des systèmes de paiement instantané voient le jour pour offrir à chacun – des plus grandes entreprises aux particuliers – la possibilité de réaliser des transactions abordables, instantanées et en temps réel.

Cette dynamique doit désormais s'intensifier. Pour y parvenir, nous, banquiers centraux, devons collaborer et nous soutenir mutuellement afin de bâtir, d'étendre, d'interconnecter et d'harmoniser nos systèmes de paiement instantané au sein d'un véritable écosystème transfrontalier. AfricaNenda et le *Rapport annuel sur l'état des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique* sont devenus des outils essentiels à cette collaboration. Les données présentées dans le rapport, l'analyse des priorités critiques – notamment les paiements transfrontaliers –, les points de vue des utilisateurs finaux et les études de cas qu'il contient nous offrent de précieuses occasions d'apprentissage mutuel, d'échange d'expériences et d'action concertée.

Une telle coopération est indispensable si nous voulons mobiliser, au-delà des seuls systèmes, d'autres leviers afin de placer l'inclusion financière universelle encore davantage au cœur de nos priorités. L'époque où une banque centrale pouvait

se concentrer exclusivement sur la politique monétaire sans tenir compte de l'impact des paiements sur la société est révolue. En Eswatini, le mandat confié à la banque centrale couvre aussi la supervision du secteur des paiements numériques. Nous assumons pleinement cette responsabilité, convaincus que les paiements constituent un puissant vecteur d'inclusion : ils permettent à un plus grand nombre de citoyens d'accéder aux services financiers et d'en faire un usage plus actif et plus diversifié — qu'il s'agisse de paiements marchands, d'épargne, de crédit, d'envois et de réceptions de fonds, de créations d'entreprises ou d'échanges commerciaux. En favorisant l'ensemble de ces usages, les paiements numériques dynamisent la croissance économique et renforcent le commerce intra-africain.

Mais les banques centrales n'y arriveront pas seules. L'inclusion financière progresse dans des écosystèmes ouverts et interopérables auxquels tous les acteurs peuvent participer. Les banques apportent stabilité et confiance, tandis que les fintechs insufflent innovation et agilité pour atteindre les segments de population encore en marge des circuits traditionnels. Pour dynamiser nos marchés et les rendre plus performants, nous devons offrir des expériences utilisateur attractives tout en réduisant les coûts, afin de favoriser une inclusion réelle.

Le travail que nous menons aujourd'hui pour accélérer l'inclusion financière grâce à des systèmes de paiement intégrés et abordables aurait dû commencer il y a vingt ans. Je me réjouis néanmoins de constater que de nombreuses ressources sont désormais à notre disposition : AfricaNenda, la Banque mondiale, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique

(« CEA ») et des institutions internationales telles que le Groupe d'action financière (« GAFI ») nous accompagnent pour aborder conjointement les questions de conformité, de gestion des risques et d'innovation. Des paiements accessibles, abordables et inclusifs feront de l'Afrique un leader

mondial des services financiers numériques. En unissant nos forces, nous pouvons faire avancer le continent à un rythme inédit et ainsi bâtir un écosystème de paiements unifié et interconnecté, moteur d'inclusion, de croissance et d'inspiration pour le reste du monde.

# Sommaire

Appréciations .....	4
Message de remerciement particulier .....	5
Avant-propos .....	8
Acronymes .....	18
Glossaire .....	23
Résumé analytique .....	36

**CHAPITRE 1** 50

**Introduction**

1.1 L'intégration des SPII au cœur de l'agenda de l'infrastructure publique numérique.....	58
1.2 Panorama actuel de l'inclusivité des SPI en Afrique : choix structurels et montée en puissance .....	63
1.3 L'inclusivité des systèmes de paiement vue par les utilisateurs finaux .....	66
1.4 Utilisation du rapport.....	69

Étude de cas : IPN en Égypte ..... 163

**CHAPITRE 2** 71

**Le paysage des systèmes de paiement instantané**

2.1 Types de SPI et répartition en Afrique.....	76
2.2 Performances des SPI .....	88
2.3 Catalyseurs .....	99
2.4 Davantage de SPI aux niveaux « Élémentaire » et « Avancé », un premier SPI au niveau « Mature »....	106
2.5 Conclusion.....	113

Étude de cas : NIP au Nigéria..... 114

**CHAPITRE 3** 127

**Évolution des comportements des utilisateurs finaux**

3.1 Contexte national .....	129
3.2 Modes d'usage des paiements numériques et tendances .....	133
3.3 Catalyseurs et freins inhérents aux paiements numériques .....	146
3.4 Conclusion.....	162

Étude de cas : IPN en Égypte ..... 163

**CHAPITRE 4** 174

**Tendances et nouvelles opportunités au service de l'inclusivité des systèmes de paiement**

4.1 Tendances et opportunités du marché .....	176
4.2 Tendances et opportunités des systèmes.....	187
4.3 Tendances et opportunité des consommateurs .....	197
4.4 Conclusion.....	206

Étude de cas : EthSwitch en Éthiopie .. 207

**CHAPITRE 5** 218

**L'infrastructure publique numérique, une véritable opportunité pour l'Afrique**

5.1 Introduction.....	219
5.2 L'IPN de l'Inde : un exemple transposable à l'échelle mondiale .....	222
5.3 Déploiement de l'IPN : où en est l'Afrique aujourd'hui ? .....	224
5.4 L'intégration, clé de voûte de l'IPN et levier de transformation pour l'Afrique .....	230
5.5 Obstacles à la mise en œuvre d'une IPN holistique et recommandations .....	235
5.6 Conclusion .....	240

Étude de cas : SIMO au Mozambique .. 241

**CHAPITRE 6** 251

**Zoom sur les paiements de gouvernement à particulier**

6.1 Paiements G2P : le rôle transformateur du SPI.....	253
6.2 Niveau d'adoption des paiements G2P via un SPI .....	260
6.3 Les défis et les opportunités inhérents à l'intégration du cas d'utilisation G2P dans un SPI .....	266
6.5 Conclusion.....	272

**CHAPITRE 7** 273

**Pleins feux sur l'objet des systèmes de paiement instantané inclusifs : exploration de cas d'utilisation transfrontaliers au service de l'inclusivité des systèmes de paiement instantané**

7.1 Définition des paiements transfrontaliers et présentation de leur mode de règlement traditionnel ....	274
7.2 Le rôle des SPI dans la facilitation des paiements transfrontaliers .....	276
7.3 Point de situation : évolution de l'utilisation des SPI pour réaliser des paiements transfrontaliers en Afrique.....	277
7.4 Défis et opportunités entourant la mise en œuvre des paiements transfrontaliers via des SPI dans différents pays africains.....	286
7.5 Conclusion.....	293

**CHAPITRE 8** 294

**Recommandations et prochaines étapes**

8.1 Recommandations à l'intention des opérateurs de SPI .....	296
8.2 Recommandations à l'intention des régulateurs, décideurs publics et autorités de supervision des SPI....	301
8.3 Recommandations à l'intention des participants aux SPI (banques, fintechs, opérateurs d'argent mobile et autres FSP) .....	305
8.4 Recommandations à l'intention des partenaires de développement.....	307
8.5 Conclusion.....	309

# Illustrations

<b>Illustration 0.1</b>   Volumes et valeurs des transactions (n = 30).....	42
<b>Illustration 0.2</b>   Cas d'utilisation pris en charge par type de SPI (sélections multiples) (n = 36) .....	44
<b>Illustration 0.3</b>   Cartographie des SPI selon leur positionnement sur l'Échelle d'inclusivité.....	46
<b>Illustration 1.1</b>   Approche centrée sur l'IPN .....	60
<b>Illustration 1.2</b>   Les cinq traits numériques qui comptent pour l'inclusivité selon les utilisateurs finaux.....	68
<b>Illustration 2.1</b>   Volumes de transactions (en milliards de transactions) sur la période 2020-2024 (n = 30)* .....	89
<b>Illustration 2.2</b>   Valeur des transactions des SPI africains (en milliards d'USD) sur la période 2020-2024 (n = 30)*.....	89
<b>Illustration 2.3</b>   Variation du volume de transactions entre les hommes et les femmes (en %) en 2024 .....	91
<b>Illustration 2.4</b>   Variation de la valeur de transactions entre les hommes et les femmes (en %) en 2024 .....	91
<b>Illustration 2.5</b>   Transactions traitées par les SPI en 2024 rapportées au RNB (n = 30) .....	92
<b>Illustration 2.6</b>   Canaux de paiement pris en charge, par type de SPI (sélections multiples) .....	94
<b>Illustration 2.7</b>   Types d'instruments de paiement pris en charge, par type de SPI (sélections multiples) .....	94
<b>Illustration 2.8</b>   Cas d'utilisation pris en charge par type de SPI (sélections multiples) (n = 36 systèmes) .....	96
<b>Illustration 2.9</b>   Échelle d'inclusivité des SPI d'AfricaNenda en 2025.....	107
<b>Illustration 2.10</b>   Cartographie des SPI selon leur positionnement sur l'Échelle d'inclusivité.....	108
<b>Illustration 3.1</b>   Vue d'ensemble des principaux profils d'utilisateurs de paiements numériques ...	140
<b>Illustration 3.1.2</b>   Contraintes liées aux canaux, déclarées par les commerçants (%) .....	145
<b>Illustration 3.2</b>   Parcours menant à une utilisation habituelle des paiements numériques .....	146
<b>Illustration 3.3</b>   Principaux obstacles d'accès aux paiements numériques selon les partisans des espèces .....	150
<b>Illustration 3.4</b>   Principaux catalyseurs d'accès aux paiements numériques selon les partisans des espèces .....	152
<b>Illustration 3.5</b>   Principaux obstacles aux premières utilisations selon les utilisateurs hybrides ....	153
<b>Illustration 3.6</b>   Catalyseurs des premières utilisations selon les utilisateurs hybrides.....	156
<b>Illustration 3.7</b>   Principaux obstacles à l'utilisation habituelle selon les utilisateurs intensifs des paiements numériques .....	158
<b>Illustration 3.8</b>   Principaux catalyseurs d'une utilisation habituelle selon les utilisateurs intensifs du numérique.....	159
<b>Illustration 5.1</b>   Comprendre l'approche vis-à-vis de l'IPN .....	221

<b>Illustration 5.2</b>   Processus traditionnels de prêt aux petites entreprises avec et sans IPN.....	233
<b>Illustration 6.1</b>   Modèle de prise en charge des paiements G2P par un SPI .....	255
<b>Illustration 7.1</b>   Intégration des agrégateurs au SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers .....	279
<b>Illustration 7.3</b>   Connexion des FSP à un SPI régional de sorte à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers .....	283
<b>Illustration 7.4</b>   Interconnexion des SPI pour permettre la prise en charge des cas d'utilisation transfrontaliers .....	284
<b>Illustration C.1</b>   Valeur des transactions (en milliards d'USD) sur la période 2020-2024 (n = 30) ....	342

# Tableaux

<b>Tableau 0.1</b>   Principales tendances et opportunités.....	49
<b>Tableau 2.1</b>   Principaux changements dans le paysage des SPI entre 2024 et 2025 .....	73
<b>Tableau 2.2</b>   SPI nationaux par type .....	80
<b>Tableau 2.3</b>   SPI nationaux en cours de développement et calendrier prévisionnel de lancement ....	84
<b>Tableau 2.4</b>   Valeur moyenne (en USD) par transaction pour chaque type de SPI sur la période 2020-2024 (n = 30).....	90
<b>Tableau 2.5</b>   Valeur moyenne par transaction, ventilée par genre (en USD, 2024) (n = 3) .....	91
<b>Tableau 2.6</b>   Vue d'ensemble des modèles de propriété des SPI .....	100
<b>Tableau 2.7</b>   Détail de la catégorie des SPI non classés.....	109
<b>Tableau 2.8</b>   Détail de la catégorie « Élémentaire ».....	110
<b>Tableau 2.9</b>   Détail de la catégorie « Avancé » .....	112
<b>Tableau 2.10</b>   Détail de la catégorie « Mature ».....	113
<b>Tableau 3.1</b>   Vue d'ensemble de l'inclusion numérique et financière par pays.....	129
<b>Tableau 3.2</b>   Analyse par pays des groupes d'utilisateurs de paiements numériques .....	135
<b>Tableau 3.3</b>   Principaux cas d'usage des répondants particuliers à l'étude et degré de numérisation de ces derniers .....	141
<b>Tableau 3.4</b>   Principaux cas d'usage des commerçants et degré de numérisation de ces derniers ....	143
<b>Tableau 3.5</b>   Les canaux de paiement numérique les plus utilisés .....	144
<b>Tableau 3.6</b>   Échantillons de répondants utilisés pour analyser le comportement des utilisateurs à chaque étape du parcours client .....	147
<b>Tableau 3.7</b>   Trois principaux instruments de paiement numérique connus des répondants et leurs sources d'information en la matière .....	148
<b>Tableau 3.8</b>   Espèces et paiements numériques : risques comparés .....	154
<b>Tableau 3.9</b>   Facteurs courants d'abandon des paiements numériques .....	161

<b>Tableau 4.1</b>   Tendances et opportunités du marché .....	176
<b>Tableau 4.2</b>   Cas d'utilisation déployés par SPI .....	184
<b>Tableau 4.3</b>   Fonctionnalités renforçant la confiance et la tranquillité d'esprit des utilisateurs.....	185
<b>Tableau 4.4</b>   Opportunités.....	186
<b>Tableau 4.5</b>   Synthèse des tendances et opportunités des systèmes .....	187
<b>Tableau 4.6</b>   Considérations en matière de conception de codes QR favorisant l'inclusivité .....	190
<b>Tableau 4.7</b>   Avantages des solutions orientées vers les utilisateurs finaux .....	194
<b>Tableau 4.8</b>   Synthèse des tendances et opportunités des utilisateurs finaux.....	197
<b>Tableau 5.1</b>   Piliers de l'IPN .....	220
<b>Tableau 5.2</b>   État des lieux des IPN en Afrique .....	227
<b>Tableau 7.1</b>   Intégration des agrégateurs au SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers.....	279
<b>Tableau 7.2</b>   Intégration d'agrégateurs aux SPI d'OAM de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers .....	281
<b>Tableau 7.3</b>   Connexion des FSP à un SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers.....	283
<b>Tableau 7.4</b>   Interconnexion des SPI (régionaux et/ou nationaux) de manière à permettre la prise en charge des cas d'utilisation transfrontaliers .....	285
<b>Tableau 8.1</b>   Recommandations à l'intention des parties prenantes des SPI pour faire progresser l'inclusivité en Afrique .....	295
<b>Tableau A.1</b>   Méthodes quantitatives et qualitatives .....	333
<b>Tableau A.2</b>   Échantillonnage des personnes sondées dans la composante quantitative.....	334
<b>Tableau A.3</b>   Ventilation détaillée de l'échantillon.....	335
<b>Tableau A.4</b>   Définitions des cinq profils d'utilisateurs finaux .....	336
<b>Tableau C1</b>   Valeur des transactions (en milliards d'USD) sur la période 2020-2024 (n = 30) .....	342



## Cartes

<b>Carte 0.1</b>   SPI nationaux actifs en Afrique au 1 <sup>er</sup> juin 2025.....	39
<b>Carte 2.1</b>   À juin 2025, l'Afrique recense 33 SPI nationaux en service dans 25 pays .....	78
<b>Carte 2.2</b>   À juin 2025, l'Afrique recense 3 SPI régionaux en service dans 22 pays .....	82
<b>Carte 2.3</b>   SPI régionaux en cours de développement à juin 2025.....	86

## Encadrés

<b>Encadré 0.1</b>   Qu'est-ce qu'un système de paiement instantané et quand devient-il inclusif ? .....	38
<b>Encadré 0.2</b>   Récapitulatif des évolutions depuis le Rapport SIIPS 2024 .....	38
<b>Encadré 0.3</b>   Les types de SPI .....	40
<b>Encadré 2.1</b>   Cinq nouveaux systèmes lancés depuis la rédaction du Rapport SIIPS 2024 .....	77
<b>Encadré 2.2</b>   Les types de SPI .....	79
<b>Encadré 2.3</b>   État d'avancement des quatre SPI régionaux en cours de développement.....	87
<b>Encadré 2.4</b>   Liste des banques centrales ou opérateurs de SPI qui ont répondu à l'enquête sur les SPI du Rapport SIIPS 2025.....	97
<b>Encadré 3.1</b>   Analyse par genre des paiements numériques.....	138
<b>Encadré 3.2</b>   Préférences des commerçants en matière de canaux de paiement.....	145
<b>Encadré 5.1</b>   Pays africains intégrant les trois couches de l'IPN.....	225
<b>Encadré 6.1</b>   Les différents types de paiements G2P.....	253
<b>Encadré 6.2</b>   Le rôle des SPI dans la distribution des aides d'urgence G2P pendant la pandémie de COVID-19 .....	257
<b>Encadré 7.1</b>   Les types de paiements transfrontaliers (cas d'utilisation) .....	275

# Acronymes

<b>AFI</b>	Alliance pour l'inclusion financière
<b>AFR</b>	Approche fondée sur les risques
<b>AMAO</b>	Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>API</b>	Interface de programmation d'applications
<b>APP</b>	Paiement initié par le payeur (« push »)
<b>ASS</b>	Afrique subsaharienne
<b>B2B</b>	D'entreprise à entreprise
<b>BoT</b>	Banque de Tanzanie
<b>BC</b>	Blanchiment de capitaux
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>BdM</b>	Banque de Maurice
<b>BEAC</b>	Banque des États de l'Afrique centrale
<b>BNR</b>	Banque nationale du Rwanda
<b>BoG</b>	Banque du Ghana
<b>BoM</b>	Banque du Mozambique
<b>BRI</b>	Banque des règlements internationaux
<b>BSA</b>	BankservAfrica
<b>BSL</b>	Banque de Sierra Leone
<b>CAE</b>	Communauté d'Afrique de l'Est
<b>CBE</b>	Banque centrale d'Égypte
<b>CBK</b>	Banque centrale du Kenya
<b>CBL</b>	Banque centrale de Libye
<b>CBN</b>	Banque centrale du Nigéria
<b>CDAA</b>	Communauté de développement de l'Afrique australe
<b>CDD</b>	Diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (de l'anglais <i>Customer due diligence</i> )
<b>CEA</b>	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEMAC</b>	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
<b>CER</b>	Communauté économique régionale
<b>CGAP</b>	Groupe consultatif d'assistance aux pauvres

<b>CGBC</b>	Comité des gouverneurs des banques centrales
<b>COC</b>	Conseil des opérateurs économiques du COMESA
<b>COMESA</b>	Marché commun de l'Afrique orientale et australie
<b>CSF</b>	Commission des services financiers
<b>CSSP</b>	Comité de supervision du système de paiement de la CDAA
<b>EABC</b>	Conseil des affaires d'Afrique de l'Est
<b>EBC</b>	Egyptian Banks Company
<b>EGP</b>	Livre égyptienne
<b>eKYC</b>	Connaissance électronique du client (de l'anglais <i>Electronic Know your customer</i> )
<b>EME</b>	Établissements de monnaie électronique
<b>EMIS</b>	Empresa Interbancária de Serviços
<b>EPAZ</b>	Association des paiements électroniques du Zimbabwe (de l'anglais Electronic Payments Association of Zimbabwe)
<b>EPS</b>	Eswatini Payment Switch
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FPDAM</b>	Financement de la prolifération des armes de destruction massive
<b>FRA</b>	Autorité de régulation financière (de l'anglais Financial Regulatory Authority)
<b>FSAV</b>	Fournisseurs de services d'actifs virtuels
<b>FSCA</b>	Autorité de conduite du secteur financier (de l'anglais Financial Sector Conduct Authority)
<b>FSEF</b>	Fournisseur de services d'envois de fonds
<b>FSP</b>	Fournisseur de services de paiement
<b>FT</b>	Financement du terrorisme
<b>G2P</b>	De gouvernement à particulier
<b>GABAOA</b>	Groupe anti-blanchiment en Afrique orientale et australie
<b>GAB/DAB</b>	Guichet automatique bancaire (« GAB ») ou Distributeur automatique de billets (« DAB »)
<b>GAFI</b>	Groupe d'action financière
<b>GHIPSS</b>	Ghana Interbank Payment and Settlement System (littéralement, système de règlement des paiements interbancaires du Ghana)
<b>GIMAC</b>	Groupement Interbancaire Monétique l'Afrique Centrale
<b>GIP</b>	GHIPSS Instant Pay (littéralement, paiement instantané du GHIPSS)
<b>GPS</b>	Système mondial de géolocalisation (de l'anglais Global Positioning System)
<b>HDCT</b>	Human Development Cash Transfer
<b>IA</b>	Intelligence artificielle
<b>IMF</b>	Institution de microfinance

<b>IPA</b>	Adresse de paiement instantané (de l'anglais <i>Instant Payment Address</i> )
<b>IPN</b>	Infrastructure publique numérique
<b>IPN</b>	Instant Payment Network (littéralement, réseau de paiement instantané)
<b>IPRS</b>	Integrated Population Registration System (littéralement, système intégré d'enregistrement de la population)
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>JNAO</b>	Jeton numérique adossé à l'or
<b>KWiK</b>	Kwanza Instantâneo
<b>KYC</b>	Connaissance du client (de l'anglais <i>Know your customer</i> )
<b>LBC</b>	Lutte contre le blanchiment de capitaux
<b>LFT</b>	Lutte contre le financement du terrorisme
<b>LPADM</b>	Lutte contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive
<b>MauCAS</b>	Mauritius Central Automated Switch
<b>MMI</b>	Mobile Money Interoperability (littéralement, système d'interopérabilité d'argent mobile)
<b>MNBC</b>	Monnaie numérique de banque centrale
<b>MOAN</b>	Moyen-Orient et Afrique du Nord
<b>MPME</b>	Micro-, petites et moyennes entreprises
<b>MUR</b>	Roupie mauricienne
<b>NFC ou CCP</b>	Communication en champ proche
<b>NFS</b>	National Financial Switch (littéralement, commutateur financier national)
<b>NIBSS</b>	National Inter-Bank Settlement System (littéralement, système national de règlement interbancaire)
<b>NIP</b>	NIBSS Instant Payment (littéralement, paiement instantané du NIBSS)
<b>NPCI</b>	National Payments Corporation of India
<b>NPS</b>	National Payment Systems (littéralement, systèmes de paiement nationaux)
<b>OAM</b>	Opérateur d'argent mobile
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>ONU</b>	Nations unies
<b>ORM</b>	Opérateur de réseau mobile
<b>OTF</b>	Opérateur de transfert de fonds
<b>P2B</b>	De particulier à entreprise
<b>P2P</b>	De particulier à particulier
<b>PAPSS</b>	Pan-African Payment and Settlement System (littéralement, système panafricain de paiement et de règlement)
<b>PASA</b>	Payment Association of South Africa
<b>PCH PG</b>	Groupe politique de la chambre de compensation des paiements (de l'anglais <i>Payment Clearing House Policy Group</i> )

<b>PI</b>	Point d'interaction
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>POPI-Act</b>	<i>Protection of Personal Information Act</i> (littéralement, Loi sud-africaine sur la protection des renseignements personnels)
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>QR</b>	<i>Quick response</i> (littéralement, réponse rapide)
<b>Rapport SIIPS</b>	Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs
<b>RBTR</b>	<i>Real-time gross settlement</i> (littéralement, système à règlement brut en temps réel)
<b>RBZ</b>	Banque centrale du Zimbabwe
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>RNB</b>	Revenu national brut
<b>RNDPS</b>	Rwanda National Digital Payments System (littéralement, système national de paiement numérique du Rwanda)
<b>RPP</b>	Rapid Payments Program (littéralement, programme de paiements rapides)
<b>RTC</b>	<i>Real-time clearing</i> (littéralement, compensation en temps réel)
<b>RTP</b>	Demande d'initiation de paiement
<b>SACCO</b>	Coopérative d'épargne et de crédit
<b>SAPS</b>	Salon Pement Swich
<b>SARB</b>	Banque centrale d'Afrique du Sud
<b>SATIM</b>	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique
<b>SDD</b>	Diligence raisonnable simplifiée (de l'anglais <i>Simplified due diligence</i> )
<b>SFN</b>	Services financiers numériques
<b>SIM</b>	Module d'identité de l'abonné (de l'anglais <i>Subscriber identity module</i> )
<b>SIMO</b>	Sociedade Interbancária De Moçambique
<b>SIPS</b>	Somalia Instant Payment System
<b>SND</b>	Système à règlement net différé
<b>SPI</b>	Système de paiement instantané
<b>SPII</b>	Système de paiement instantané inclusif
<b>SPR</b>	Système de paiement rapide
<b>SPS</b>	Somali Payment Switch
<b>SPTR</b>	Systèmes de paiement en temps réel
<b>STFV</b>	Services de transfert de fonds ou de valeur
<b>SVC</b>	Services de vérification de compte

<b>SWAM</b>	Switch Al Maghrib
<b>SWIFT</b>	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (littéralement, Société pour les télécommunications financières interbancaires mondiales)
<b>SYRAD</b>	Système de règlement automatisé de Djibouti
<b>TCAC</b>	Taux de croissance annuel composé
<b>TCIB</b>	Transactions Cleared on an Immediate Basis (littéralement, transactions compensées immédiatement)
<b>TEF</b>	Transfert électronique de fonds
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TIPS</b>	Tanzania Instant Payment System (littéralement, système de paiement instantané de Tanzanie)
<b>TPE</b>	Terminal de paiement électronique
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest-africaine
<b>UPI</b>	Unified Payments Interface (littéralement, interface de paiement unifiée)
<b>USD</b>	Dollar des États-Unis
<b>USSD</b>	Données de service complémentaire non structurées
<b>ZAR</b>	Rand sud-africain
<b>ZECHL</b>	Zambia Electronic Clearing House Limited
<b>ZiG</b>	Or du Zimbabwe
<b>ZIPIT</b>	Zimswitch Instant Payment Interchange Technology
<b>ZMAO</b>	Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest
<b>ZWL</b>	Dollar zimbabwéen

## Glossaire



Accepteur



Acquéreur



Agence



Agent de règlement



Agrégateur



Application



Approche de la LBC/LFT/  
LPADM fondée sur les  
risques

Tout établissement de négociation ou prestataire de services qui accepte, en son nom propre ou au nom de son réseau, le paiement de biens ou services via un instrument de monnaie électronique (BRI, 2003).

Une ou plusieurs entité(s) qui tien(nen)t les comptes de dépôt des accepteurs de cartes (commerçants) et à laquelle (auxquelles) ceux-ci transmettent les données relatives aux transactions effectuées. L'acquéreur est responsable de la collecte des informations transactionnelles et du règlement des accepteurs (BRI, 2003).

Aux fins du présent rapport, une agence est un point de vente physique d'un fournisseur de services de paiement, doté d'un guichet qui gère les dépôts et les retraits d'espèces, ainsi que les paiements de biens et de services.

Points de service depuis lesquels les clients peuvent accéder à des services bancaires et non bancaires tels que l'encaissement et le retrait (FinMark Trust, 2019). Un agent de règlement, en revanche, est une entité qui supervise le processus de règlement pour les systèmes de transfert ou d'autres modalités nécessitant un règlement (BRI, 2025).

Responsable du transfert de la valeur de règlement en monnaie commerciale ou souveraine entre les participants au système (CGAP, 2021).

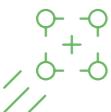
Institution tierce qui permet aux acquéreurs d'atteindre les petits commerçants. Elle entretient une relation directe avec les petits commerçants et prend en charge de nombreux aspects des opérations et du service (Banque mondiale, 2022a).

Aux fins du présent rapport, ce terme se rapporte à l'interface frontale qui autorise et traite les paiements entre le portail de paiement d'un utilisateur (appareil mobile) et l'intermédiaire financier d'un fournisseur, qu'il s'agisse d'une banque ou d'un établissement non bancaire. Les applications chiffrent les données du titulaire de la carte, autorisent les demandes de paiement, confirment les achats et exécutent des fonctions similaires (Slesar, 2022).

Une approche fondée sur le risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (« LBC »), le financement du terrorisme (« LFT ») et le financement de la prolifération des armes de destruction massive (« LPADM ») implique que les pays, les autorités compétentes et les institutions financières identifient, évaluent et comprennent les risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération des armes de destruction massive auxquels ils sont exposés, puis prennent des mesures adaptées contre ces risques afin de les atténuer de manière efficace (GAFI, 2023).

	<b>Argent mobile</b>	Service grâce auquel un téléphone mobile permet d'accéder à des services financiers et où toute valeur est stockée virtuellement sur un compte émis par un émetteur de monnaie électronique. Ce service peut être ou non directement lié à un compte bancaire.
	<b>Authentification</b>	Méthodes utilisées pour vérifier l'origine d'un message ou l'identité d'un participant connecté à un système et pour s'assurer qu'un message n'a pas fait l'objet d'une modification ou d'une substitution en cours d'acheminement (CPMI, 2016).
	<b>Banque ouverte</b>	Pratique consistant à partager des données financières au sein du secteur bancaire via des interfaces normalisées et sécurisées à la demande des clients (OCDE, 2023).
	<b>Bien public numérique</b>	Les biens publics numériques (« BPN ») englobent les logiciels libres, des données libres, des modèles d'intelligence artificielle libres, des normes libres et des contenus libres qui respectent la vie privée et d'autres lois ainsi que les meilleures pratiques applicables, qui ne causent pas de préjudice de par leur conception et qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies (Digital Public Goods Alliance, 2023).
	<b>Boucle fermée</b>	Systèmes financiers qui ne prennent en charge que les transactions au sein d'un seul réseau ou écosystème.
	<b>Boucle ouverte</b>	Un système de paiement en boucle ouverte est un système auquel peut participer tout fournisseur de services de paiement agréé qui respecte les règles du système. Ce type de système implique l'interopérabilité. Les accords bilatéraux exclusifs, les systèmes en boucle fermée et les processus « on-us » ou inter-groupes ne sont pas en boucle ouverte.
	<b>Canal local privilégié</b>	Le ou les principaux canaux de paiement utilisé(s) par la majorité de la population dans une zone géographique donnée.
	<b>Carte de crédit</b>	Instrument de paiement adossé à une facilité de crédit par le biais d'un canal et d'un réseau de cartes. Les cartes de crédit sont soumises à des règles définies d'acceptation, des fonctionnalités spécifiées et des protocoles de recours des utilisateurs associés au canal.
	<b>Carte de débit</b>	Instrument de paiement adossé à un compte de dépôt tel qu'un compte de dépôt à vue, un compte d'épargne ou un compte de transfert. Cette carte peut être utilisée pour effectuer des transactions de débit et de crédit entre comptes ainsi qu'entre cartes (PASA, 2022b). Bien que son fonctionnement repose sur le principe du paiement initié par le bénéficiaire (paiement « pull »), le centre de contrôle se situe souvent chez le payeur, ce qui signifie que les cartes de débit peuvent aussi être utilisées pour des paiements « push ».

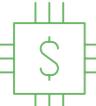
	<b>Code QR dynamique</b>	Codes QR générés pour une transaction donnée et intégrant des informations variables telles que le montant ou la référence, renforçant la sécurité et l'automatisation (Banque mondiale, 2021c).
	<b>Code quick response (« QR »)</b>	Motif de forme carrée composé d'un ensemble de blocs blancs et noirs uniques représentant des informations sur le destinataire ou d'autres détails de la transaction. Les codes QR peuvent être scannés par n'importe quel appareil intelligent ou être saisis manuellement sous forme de données de service complémentaire non structurées à des fins transactionnelles (BTCA, 2021).
	<b>Code QR présenté par le commerçant</b>	Codes QR affichés par un commerçant et contenant des informations de paiement, permettant aux clients de les scanner pour initier un paiement initié par le payeur (« push ») (Banque mondiale, 2021c).
	<b>Code QR présenté par l'utilisateur</b>	Codes QR générés et affichés par un client (p. ex., sur son téléphone portable) contenant les informations relatives à son compte et qu'un commerçant peut scanner pour initier un paiement (Banque mondiale, 2021c).
	<b>Code QR statique</b>	Code QR contenant des informations de paiement fixes qui ne changent pas d'une transaction à l'autre, souvent utilisés par les petits commerçants (Banque mondiale, 2021c).
	<b>Communication en champ proche</b>	Technologie de connectivité sans fil à courte portée (c.-à-d. de quelques centimètres) et basée sur des normes qui simplifie et sécurise les interactions bidirectionnelles entre appareils électroniques. Elle permet ainsi aux utilisateurs finaux d'effectuer des transactions sans contact, d'accéder à du contenu numérique et de connecter des appareils électroniques d'un simple contact (BRI, 2020b).
	<b>Commutation</b>	Exécution de la technologie de commutation qui permet la réalisation de transactions sûres et efficaces. Les opérateurs de commutation transmettent, rapprochent, confirment et compensent les transactions entre les participants (collectivement, ces actions constituent la fonction de compensation), soumettent des instructions relatives au transfert en temps réel ou différé des fonds (initiation du règlement) et exécutent d'autres fonctions opérationnelles, y compris la gestion des litiges et la surveillance de la fraude (CGAP, 2021).
	<b>Connaissance du client (« KYC », de l'anglais Know Your Customer)</b>	La connaissance du client fait partie du processus plus global de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle. Il s'agit du concept de conformité commerciale, qui peut être compris comme le processus par l'entremise duquel les institutions collectent des informations ou des attributs sur un client potentiel et vérifient l'exactitude de ces informations à l'appui de documents, de données ou d'informations de source fiable et indépendante (CGAP, 2018 ; Financial Inclusion Global Initiative, 2021).

	<b>Connaissance électronique du client (« eKYC », de l'anglais <i>Electronic Know your customer</i>)</b>	L'eKYC se réfère à l'emploi de moyens électroniques pour mener à bien le processus d'identification des clients, permettant la vérification numérique ou en ligne de leur identité (BRI, 2020).
	<b>Diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (de l'anglais <i>Customer due diligence</i>, « CDD »)</b>	La diligence raisonnable à l'égard de la clientèle va bien au-delà de l'identification et de la vérification de l'identité des clients. Il s'agit d'un concept systématique de gestion des risques, défini à l'aune d'éléments tels que l'élaboration de profils de risque des clients, la compréhension de la nature et de l'objet des transactions et la surveillance continue (CGAP, 2018 ; GAFI, 2023).
	<b>Données non structurées de service complémentaire (« USSD »)</b>	Partie des protocoles du système mondial de communications mobiles (« GSM ») qui concerne les réseaux et appareils cellulaires numériques de deuxième génération. Ce canal de communication a été adapté de sorte à rendre possible la réalisation de transactions financières, en permettant aux clients d'envoyer des instructions prédéfinies aux fournisseurs de services financiers mobiles avec leur numéro d'identification personnel à des fins d'authentification, tout en permettant au fournisseur d'envoyer des réponses aux clients et de confirmer les transactions (CGAP, 2015).
	<b>Décaissements sociaux</b>	Paiements effectués par un gouvernement sur le compte d'une personne, le plus souvent au titre de prestations sociales, telles que des allocations ou des aides (GSMA, 2021b).
	<b>Économie ouverte</b>	Repose sur la finance ouverte, qui permet la circulation sécurisée et ciblée des données entre différents secteurs, tels que la finance, l'agriculture et la santé.
	<b>Effet de réseaux</b>	Utilité globale des produits et services de paiement numérique en fonction du nombre de particuliers, d'entreprises et d'entités qui les utilisent : plus les utilisateurs d'un produit seront nombreux, plus celui-ci aura de valeur aux yeux de chaque utilisateur (Giuliani, 2022).
	<b>eKYC de bout en bout</b>	Aux fins du présent rapport, « eKYC de bout en bout » désigne un processus où toutes les étapes du processus KYC peuvent être effectuées par voie électronique, ce qui permet une identification et une vérification électroniques entièrement à distance.
	<b>Émetteur</b>	Le fournisseur de services de paiement qui émet des cartes de paiement ou d'autres instruments de paiement au payeur et traite les paiements initiés avec ces instruments (PayTechLaw, 2024).

	<b>Envoi de fonds</b>	Paiements transfrontaliers, de particulier à particulier et d'un montant relativement faible, qui sont généralement des transferts récurrents (BRI, 2022b).
	<b>Fenêtre de règlement</b>	Une période prédefinie au sein d'un système de paiement durant laquelle les obligations nettes de transactions entre les institutions financières participantes sont calculées et réglées.
	<b>Finance ouverte</b>	L'extension ou l'évolution de la banque ouverte, définie comme la pratique consistant à partager des données financières entre des services financiers plus larges tels que les fournisseurs de crédit et les compagnies d'assurance via des interfaces normalisées et sécurisées (OCDE, 2023).
	<b>Fintech (paiements)</b>	Aux fins du présent rapport, une fintech de paiement désigne une entreprise qui n'est ni une banque, ni une institution de microfinance, ni un service postal, mais qui fournit des services de paiement numérique à l'aide de la technologie.
	<b>Fournisseur de services de paiement</b>	Un intermédiaire qui traite les paiements au nom du payeur et du bénéficiaire.
	<b>Fraude</b>	Actes visant à tromper la victime en déformant ou en manipulant autrement des informations dans le but d'en retirer un gain financier.
	<b>Fraude APP</b>	La fraude au paiement <i>push</i> autorisé (« APP ») désigne un type de fraude aux termes duquel la victime est amenée, par manipulation ou tromperie, à autoriser un paiement en temps réel qui sera crédité sur un compte contrôlé par un fraudeur (KPMG, 2025).
	<b>Fraude à l'annulation</b>	Un utilisateur final initie délibérément l'annulation d'un paiement ou la rétrofacturation (également appelée <i>chargeback</i> ) d'une transaction mobile légitime qu'il a effectuée, afin d'en obtenir le remboursement tout en conservant les biens ou services achetés (GSMA, 2024a).
	<b>Guichet automatique bancaire (« GAB ») et/ou Distributeur automatique de billets (« DAB »)</b>	Dispositif électromécanique permettant aux utilisateurs autorisés, généralement au moyen de cartes en plastique lisibles par machine, de retirer des espèces de leurs comptes et/ou d'accéder à d'autres services, tels que la consultation du solde, le virement de fonds ou le dépôt d'espèces. Les distributeurs automatiques de billets/guichets automatiques bancaires peuvent être exploités soit en ligne, avec une consultation en temps réel de la base d'autorisation, soit hors ligne (BRI, 2003).

	Méthode de fraude via laquelle le fraudeur envoie des courriels ou des SMS semblant provenir de personnes ou d'entreprises fiables afin de tromper les destinataires et de les inciter à envoyer des informations à caractère personnel ou de l'argent.
	Attaque d'ingénierie sociale qui utilise de faux SMS pour inciter les personnes ciblées à télécharger des logiciels malveillants, à partager des informations sensibles ou à envoyer de l'argent à des cybercriminels (IBM, 2024).
	Type de cyberattaque qui utilise les technologies de la voix et de la téléphonie pour inciter des personnes ciblées à révéler des données sensibles à des entités non autorisées (Cisco, 2025).
	Les organismes de réglementation de deux pays ou plus conviennent d'un ensemble de cadres et de normes réglementaires et/ou établissent des similitudes entre leurs processus et leurs services respectifs.
	Identifiant (p. ex., une adresse électronique ou un numéro de téléphone mobile) qui peut être utilisé en lieu et place des informations du compte du payeur ou du bénéficiaire. Ces identifiants permettent aux particuliers comme aux entreprises de réaliser des transactions facilement dès l'initiation des paiements (Banque mondiale, 2021d).
	Sommes dues par des particuliers que ces derniers règlent à des administrations publiques centrales, régionales et locales, sous forme d'impôts ou de règlement de factures de services publics (Banque mondiale, 2021a).
	L'infrastructure publique numérique (« IPN ») désigne un ensemble de systèmes numériques sécurisés et interopérables qui repose sur des technologies ouvertes, destiné à offrir un accès équitable aux services publics et/ou privés à l'échelle de la société (G20, 2023).
	Méthode de communication entre deux composants logiciels utilisant des formats de données et des protocoles standard.

	Introduite en 2004, la norme ISO 20022 est devenue la référence pour les nouveaux formats de messagerie électronique. Elle est utilisée par la plupart des fournisseurs de services financiers aussi bien dans le cadre des transactions de paiement que des opérations non liées aux paiements (Banque mondiale, 2021c).
	L'interopérabilité entre les systèmes de paiement implique la capacité de l'infrastructure, des règles du système ou des applications à communiquer entre elles (Banque mondiale, 2021i). L'opérateur d'un système de paiement peut être une entité privée ou un organisme public. Une véritable interopérabilité nécessite non seulement des connexions techniques, mais aussi des règles et des accords normalisés entre les fournisseurs.
	Possibilité de lier des comptes bancaires à des portefeuilles mobiles et vice versa, des comptes bancaires à d'autres comptes bancaires ainsi que des portefeuilles mobiles à d'autres portefeuilles mobiles pour transférer de la valeur. L'interopérabilité entre tous inclut l'interopérabilité de compte à compte, ainsi que tout autre instrument numérique ou instrument négociable/fongible.
	Structure d'autorisation qui permet aux instruments de paiement appartenant à un système donné d'être utilisés sur des plateformes mises au point par d'autres systèmes, même dans différents pays. On parle d'interopérabilité multilatérale lorsque les instruments de paiement d'un système donné peuvent être utilisés sur des plateformes développées par d'autres systèmes, y compris dans différents pays. L'interopérabilité multilatérale implique la coexistence de plusieurs attributs qui peuvent être combinés de diverses manières. Ces attributs se répartissent en trois grandes catégories : l'interopérabilité technique, sémantique et commerciale (BRI, 2021). Les règles d'interopérabilité commerciale ont pour but de déterminer si un système de paiement est multilatéral ; elles ne visent pas nécessairement à établir le nombre de fournisseurs, de plateformes, de systèmes ou de juridictions.
	Un transfert qui ne peut être révoqué par l'ordonnateur et qui est inconditionnel (BRI, 2003).
	La norme de messagerie la plus courante en matière de paiements par carte. L'ISO a établi la norme ISO 8583 en 1987 (Banque mondiale, 2021c).
	Le KYC à plusieurs niveaux est une forme de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle (« CDD »), aux termes de laquelle les fonctionnalités du compte et les exigences en matière de CDD évoluent de pair, l'une conditionnant l'autre, avec un élargissement des fonctionnalités accessibles à mesure que de nouvelles exigences de KYC sont satisfaites (GSMA, 2019).

	<b>Monnaie électronique</b>	Réserve de valeur et instrument monétaire pouvant faire l'objet de transactions électroniques consistant en une créance sur un émetteur de monnaie électronique agréé, garantie par des dépôts liquides de banques commerciales ou par une créance directe sur une banque commerciale.
	<b>Monnaie numérique de banque centrale (« MNBC »)</b>	Forme numérique d'un passif de banque centrale libellé dans une unité de compte existante, qui sert de moyen d'échange, de réserve de valeur et de moyen de paiement. Les MNBC peuvent être transférées soit d'individu à individu, soit par un intermédiaire, qui peut être la banque centrale, une banque commerciale ou un agent tiers (BRI, 2018).
	<b>Mécanismes de recours</b>	Les mécanismes en vigueur qui permettent aux utilisateurs finaux de déposer des plaintes ainsi que d'en obtenir l'examen, la résolution ou le traitement (CGAP, 2013).
	<b>Navigateur</b>	Aux fins du présent rapport, un navigateur désigne un canal permettant à un utilisateur d'effectuer un paiement via une page Web reliant le payeur aux coordonnées du compte d'une banque ou d'un fournisseur de services financiers par le biais de protocoles en ligne sécurisés.
	<b>Opérateur du système de paiement</b>	Responsable de la transmission des instructions de paiement, du calcul des positions de règlement, de la gestion quotidienne des systèmes et du traitement conformément aux règles du système et aux directives en matière de gouvernance. Ses responsabilités incluent aussi la garantie de la qualité du service, l'atténuation des risques opérationnels et l'adhésion aux normes (CGAP, 2021).
	<b>Opérateur d'argent mobile (« OAM »)</b>	Opérateur de réseau mobile ou entité ayant établi un partenariat avec un opérateur de réseau mobile afin de fournir des services d'argent mobile, à savoir un moyen d'échange numérique payant et une réserve de valeur qui fonctionne indépendamment du réseau bancaire traditionnel (FMI, 2022a).
	<b>Organe de gouvernance du système</b>	Responsable de l'orientation stratégique, y compris de tout mandat explicite d'inclusivité (gouvernance en faveur des plus défavorisés), et de la redevabilité des participants au système de paiement instantané. Leur fonction est liée au contrôle de la gestion du système (Cenfri, 2020).
	<b>Paiement de faible montant</b>	Aux fins du présent rapport, les paiements de faible montant désignent les transactions inférieures à 5 USD. Dans plusieurs marchés, il s'agit du seuil autorisé pour les « transactions sans contact en champ proche » ou les paiements par portefeuille électronique sans authentification.
	<b>Paiement en temps réel</b>	Transfert de valeur instantané (le délai de traitement se compte en secondes).

	<b>Paiement initié par le bénéficiaire (« pull »)</b>	Le bénéficiaire initie le transfert de fonds à partir du compte du payeur (BRI, 2016).
	<b>Paiement initié par le payeur (« push »)</b>	Le payeur initie le transfert de fonds depuis un compte vers le compte du bénéficiaire (BRI, 2016).
	<b>Paiement transfrontalier</b>	Un paiement dans le cadre duquel les institutions financières du payeur et du bénéficiaire sont situées dans des juridictions différentes (CPMI, 2016).
	<b>Paiements B2B</b>	Aux fins du présent rapport, ces paiements se rapportent aux transferts entre entreprises, tels que les paiements au titre de services d'inventaire et commerciaux, en particulier les MPME. Ils excluent de fait les paiements interbancaires de gros.
	<b>Paiements de factures</b>	Paiement effectué par une personne à partir de ses comptes bancaires, de ses comptes d'argent mobile ou d'autres réserves financières de valeur en faveur d'un émetteur de factures ou d'un organisme de facturation par le biais d'une plateforme de paiement numérique en échange des services fournis (GSMA, 2021a).
	<b>Paiements de gouvernement à particulier (« G2P »)</b>	Décaissements effectués par un gouvernement en faveur d'un particulier, tels que les transferts monétaires de prestations sociales, les pensions ou l'aide d'urgence.
	<b>Paiements marchands</b>	Paiements numériques associés à l'achat de biens et de services auprès d'une entreprise, quelle que soit sa taille, dans le cadre desquels le payeur est un consommateur et le bénéficiaire une entreprise (Banque mondiale, 2021a).
	<b>Participant direct au système de paiement instantané</b>	Fournisseurs de services de paiement agréés, régis par les mêmes règles et qui sont directement connectés au système de paiement instantané, ayant la possibilité d'initier une transaction dans le système.
	<b>Participant indirect au système</b>	Les participants qui ne bénéficient pas d'une intégration technique avec le commutateur central et qui, à la place, participent au système par l'intermédiaire d'un participant direct au système.

	Le point initial dans l'environnement du commerçant (p. ex., terminal de paiement électronique, distributeur automatique, page de paiement sur le site Web du commerçant, code QR sur une affiche, etc.) où les données sont échangées avec un appareil du consommateur (p. ex. téléphone mobile, appareil portable comme une montre connectée, etc.) ou au niveau duquel les données du consommateur sont saisies pour initier un virement instantané (ERPB, 2020).
	Également connus sous le nom de « portefeuille numérique » ou « portefeuille mobile », les portefeuilles électroniques (e-wallets ou e-portefeuilles) sont des applications logicielles qui stockent les informations de paiement et les mots de passe du titulaire, lui permettant d'effectuer des transactions via un appareil connecté, généralement un téléphone mobile.
	Habilité à tenir compte de l'ensemble des avantages et des risques liés à la propriété du système (BRI, 2003).
	Mécanisme de règlement des systèmes de paiement instantanés, dans le cadre duquel les fournisseurs de services de paiement participants doivent préfinancer des comptes « Nostro ». Le solde de ces comptes est ensuite débité au fur et à mesure de l'exécution des transactions entre prestataires connectés. Ces dispositifs ont été déployés au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie (CGAP, 2021).
	L'infrastructure, les réseaux et les règles sous-jacents qui permettent le traitement et le transfert des transactions entre institutions financières.
	Transferts monétaires entre deux entités commerciales. Les paiements vont des paiements de grande valeur associés à d'importantes transactions internes aux paiements numériques entre micro-, petites et moyennes entreprises (l'objet de ce rapport). Il peut s'agir du paiement de fournitures d'approvisionnement fournies par une entreprise à une autre (Banque mondiale, 2020b).
	Lorsque les transactions sont réglées en continu dès leur initiation (Banque mondiale, 2021a).
	L'ensemble complet des directives, procédures et normes qui encadrent le fonctionnement, la participation et la conduite de toutes les entités dans le réseau de paiement (Banque mondiale, 2022b).

	La rétrofacturation désigne l'annulation d'un débit sur une carte de crédit ou de débit, généralement effectuée lorsqu'un client conteste une transaction.
	Personnes à faible revenu et MPME situées dans les zones urbaines et périurbaines.
	Une personne qui surveille de manière continue le système et évalue la sécurité ainsi que l'efficacité de son fonctionnement (BRI, 2016). Cet acteur est responsable de l'évaluation et de la surveillance du système ainsi que de l'application des lois et réglementations en la matière. Plus généralement, elle veille à garantir l'efficacité et la sécurité des paiements. Le superviseur du système peut faire respecter les mandats politiques et agit comme le principal arbitre de l'équité ou de l'application des règles du système (CGAP, 2021).
	Typologie employée aux fins du Rapport 2025 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique. Un système de monnaie souveraine numérique associe un instrument monétaire souverain à un système de transfert de valeur capable de fournir un mécanisme uniifié de transfert de valeur numérique entre les systèmes d'instruments commerciaux, les acteurs institutionnels et les individus d'une économie.
	Un système de transfert de fonds, qui en règle générale traite un volume important de paiements de montants relativement faibles sous forme de chèques, de virements, de prélèvements et de transactions de paiement par carte (CPMI, 2016).
	Typologie employée aux fins du Rapport 2025 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique. Les SPI bancaires ne prennent en charge que les paiements entre banques qui s'appuient sur des instruments associés à des comptes bancaires ; ils autorisent aussi la participation d'institutions de microfinance dans certains pays.
	Système qui ne fournit un accès qu'aux fournisseurs de services d'argent mobile et qui assure la prise en charge des instruments associés aux comptes d'argent mobile. Ce type de système prévoit un ensemble de règles et de normes communes, qui régissent la compensation et le règlement des transactions entre les clients des opérateurs d'argent mobile participants. Ils peuvent reposer soit sur une infrastructure centralisée, soit sur des accords bilatéraux et multilatéraux entre les opérateurs d'argent mobile participants.



#### Système de paiement instantané inclusif (« SPII »)

Système effectuant un traitement numérique des paiements en temps quasi réel et disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ces systèmes permettent d'initier des transactions « push » irrévocables de petits montants à faible coût et reposent sur des modalités d'interopérabilité multilatérales en boucle ouverte. Les fournisseurs de services de paiement agréés disposent d'un accès équitable au système, et les participants jouissent de chances égales d'y contribuer. La banque centrale a la capacité d'influencer la gouvernance du système. Les utilisateurs finaux ont accès à une gamme complète de cas d'utilisation, d'instruments et de canaux de paiement, ainsi qu'à des mécanismes de recours transparents et adaptés.



#### Système de paiement instantané multisectoriel

Typologie employée aux fins du Rapport 2025 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique. Un système multisectoriel assure une interopérabilité entre tous, aux termes de laquelle la commutation, la compensation et l'échange d'instruments sont circonscrits au sein de ce système. Les systèmes multisectoriels donnent accès aux banques ainsi qu'aux acteurs non bancaires et prennent en charge les transactions initiées à partir de comptes bancaires et de comptes d'argent mobile. Grâce à l'interopérabilité entre tous, les utilisateurs finaux ont la possibilité d'effectuer des transactions directement entre des portefeuilles électroniques de différents opérateurs d'argent mobile, entre des comptes d'argent mobile et des comptes bancaires et entre des comptes bancaires. Au sein d'un même système, il existe des règles différentes pour répondre aux besoins liés aux différents instruments. Le système unique fournit le cadre de gouvernance et coordonne, de bout en bout, les fonctions opérationnelles des différents instruments (GSMA, 2014).



#### Système à règlement net différé

Processus aux termes duquel les obligations de transaction sont compensées et seul le solde est réglé à un moment ultérieur selon un cycle prédéfini, que ce soit quotidiennement ou plus fréquemment (Banque mondiale, 2021a).



#### Systèmes de paiement instantané (« SPI »)

Les SPI sont des systèmes de paiement de détail multilatéraux en boucle ouverte qui permettent à minima d'effectuer des paiements « push » en temps quasi réel et qui sont disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an ou presque.



#### TEF de débit

Instrument de paiement qui permet au destinataire de prélever de l'argent sur le compte de l'expéditeur à la seule condition que ce dernier donne son approbation écrite et électronique par le biais d'un mandat d'ordre de débit (PASA, 2022b). Les TEF de débit sont par définition des paiements « pull ».



#### Terminal de paiement électronique (« TPE »)

Dispositif spécialisé utilisé pour accepter des paiements (p. ex. un lecteur de carte) dans un lieu de vente au détail où les paiements concernent des biens ou des services (GSMA, 2021a).



#### Traitements et salaires

Transactions périodiques des entreprises visant à rémunérer les employés pour le travail fourni (p. ex., salaires et autres incitations liées à la rémunération ; Banque mondiale, 2021a).



#### Transaction externe dite « not-on-us » ou « off-us »

Dans le cadre d'une transaction externe dite « not-on-us » (également appelée transaction « off-us »), le fournisseur de services de paiement émetteur et le fournisseur de services de paiement acquéreur sont des établissements différents. Les transactions doivent être traitées par des réseaux externes de compensation et de règlement (comme un commutateur), étant donné qu'elles impliquent que les fonds passent d'un fournisseur de services de paiement à un autre, et non d'un compte à un autre chez un seul et même fournisseur de services de paiement.



#### Transaction interne dite « on-us »

Transaction qui reste au sein de la plateforme de traitement principale d'un même fournisseur de services de paiement et sur un grand livre auxiliaire interne, sans compensation ni règlement entre institutions financières distinctes. Il s'agit de transactions internes entre des comptes de clients au sein d'une même institution financière ou d'un groupe de services financiers.



#### Transfert électronique de fonds (« TEF ») de crédit

Message créé chaque fois qu'une instruction de paiement est émise par le biais de divers canaux de distribution (p. ex. Internet) et qui crédite le compte d'un client en vue d'effectuer un paiement électronique à un tiers (PASA, 2022a). Les TEF de crédit sont, par définition, des paiements initiés par le payeur (paiements « push »).



#### Transferts et envois de fonds

Transfert d'argent à des membres de la famille ou à des amis sans transaction économique sous-jacente, par exemple l'envoi de fonds depuis le compte d'une personne vers celui d'une autre (Banque mondiale, 2021a).



#### Établissement de dépôt

Les établissements de dépôt comprennent ceux qui, dans le cours normal de leurs activités, sollicitent l'acceptation de dépôts liquides (fongibles) du public, sous réserve d'un contrat de dépôt, à des fins d'intermédiation (regroupés dans le bilan de l'établissement et appliqués à l'acquisition de différentes catégories d'actifs et d'activités). Les établissements de dépôt peuvent ou non faciliter les paiements et autres services financiers pour le compte de leurs clients.



## Résumé analytique

Les paiements numériques redessinent le paysage économique africain en ouvrant la voie à une inclusion financière plus large et à une participation accrue à la vie économique. Toutefois, en dépit d'avancées significatives au cours de la dernière décennie, leur adoption par les utilisateurs finaux demeure inégale. En cause : l'insuffisance d'infrastructures de paiement instantané modernes, inclusives et interopérables, capables non seulement de garantir un accès aux paiements numériques, mais aussi d'inciter les acteurs du marché à simplifier la procédure d'intégration, à fluidifier l'expérience client et à renforcer la sécurité face aux risques de fraude — autant de freins qui entretiennent la préférence pour les paiements en espèces.

Les systèmes de paiement instantané (« SPI ») contribuent à lever ces obstacles. Déployés à l'échelle nationale, ces systèmes de paiement de détail offrent une infrastructure commune qui permet à chacun de transférer des fonds vers n'importe quel bénéficiaire, indépendamment de l'établissement détenteur de son compte, voire même en l'absence de compte. Les SPI contribuent à élargir l'accès aux paiements numériques à faible coût et à permettre la mise à disposition immédiate des fonds. Lorsqu'ils sont mis en œuvre dans des conditions optimales et déployés de manière à être largement accessibles à l'ensemble des utilisateurs finaux et des fournisseurs de services de paiement (« FSP ») présents sur un marché, ces systèmes deviennent des SPI inclusifs, à savoir des « SPII » (cf. Encadré 0.1). Cette inclusivité peut favoriser le passage à l'échelle des systèmes, réduire les coûts explicites et implicites et encourager un usage plus large des services financiers, notamment à travers l'épargne, le crédit et l'assurance.

L'édition 2025 du **Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs** (« SIIPS ») en Afrique marque la quatrième édition de cette publication phare dédiée aux paiements instantanés inclusifs. Il retrace les efforts déployés à travers le continent pour développer, déployer et faire monter en puissance les SPI, mais aussi pour les rendre plus inclusifs. Fondé sur des données quantitatives relatives aux déterminants de l'offre

et de la demande, collectées entre janvier et juin 2025, ainsi que sur des données qualitatives issues d'entretiens approfondis, ce rapport constitue une ressource de référence pour les parties prenantes du marché africain des paiements : banques centrales, opérateurs de SPI, FSP et promoteurs de l'inclusion financière.

À l'instar de l'édition précédente, le Rapport SIIPS 2025 s'appuie sur l'idée que les SPII constituent la couche de paiement de l'infrastructure publique numérique (« IPN ») d'un pays — un ensemble de briques technologiques partagées et interopérables qui garantissent un accès équitable à l'identité numérique, aux paiements numériques et à l'échange de données.

Le rapport évalue les progrès réalisés en matière d'inclusivité, tout en identifiant les lacunes persistantes et les leviers à actionner pour les surmonter. Il s'ouvre sur une mise à jour du paysage des SPI en Afrique, élaborée grâce aux données recueillies à l'issue d'une enquête et d'entretiens menés auprès des banques centrales, des opérateurs de SPI et de divers experts du secteur. Il présente ensuite les enseignements tirés d'une étude réalisée auprès d'utilisateurs de paiements numériques dans quatre pays : l'Angola, la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Tunisie. À partir de ces données croisées, le rapport offre une analyse des grandes tendances et opportunités qui favorisent l'inclusivité des paiements numériques ou, au contraire, la freinent. Trois chapitres phares examinent en profondeur les leviers de passage à l'échelle et d'impact des SPI : leur rôle au sein de l'IPN, leur potentiel pour la numérisation des paiements de gouvernement à particulier (« G2P ») et leur contribution à la facilitation des paiements transfrontaliers. Enfin, quatre études de cas — consacrées à l'Égypte, à l'Éthiopie, au Mozambique et au Nigéria — détaillent les réussites concrètes ainsi que les défis techniques et institutionnels rencontrés dans la conception et le lancement de leur système respectif. Le rapport se conclut par une série de recommandations ciblées, destinées à orienter l'action des différents groupes de parties prenantes.

### Encadré 0.1 | Qu'est-ce qu'un système de paiement instantané et quand devient-il inclusif ?

**Les SPI** sont des systèmes de paiement numérique multilatéraux de détail **en boucle ouverte** qui permettent d'effectuer des paiements numériques « *push* » (initiés par le payeur) **irrévocables**, de **faible montant** et **quasiment en temps réel, 24 heures sur 24, 365 jours par an**. Les expressions « **système de paiement instantané** » (« SPI ») et « **système de paiement rapide** » (« SPR ») sont synonymes.

Les **SPII** procèdent à un traitement **numérique** des paiements **quasiment en temps réel** et sont disponibles **24 heures** sur 24, **365 jours** par an ou presque. Ils permettent d'initier des transactions « **push** » **irrévocables de petits montants à faible coût**, reposant sur des modalités d'interopérabilité **multilatérales**. Les FSP agréés disposent d'un **accès équitable** au dispositif, et tous les participants au système ont **les mêmes possibilités d'y contribuer**. La **banque centrale** intervient dans la gouvernance du dispositif. Les utilisateurs finaux ont accès à une **gamme complète de cas d'usage et de canaux**, ainsi qu'à des mécanismes de **recours** transparents et adaptés.

**Remarque :** ces définitions servent de base aux critères appliqués l'Échelle d'inclusivité des SPI développée par AfricaNenda. Pour une description complète de cette Échelle et des critères qui encadrent ses différents niveaux, il convient de se référer à l'évaluation détaillée proposée au Chapitre 2 du Rapport 2025 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique.

## Le paysage des SPI en 2025 : nouveaux lancements et progression des systèmes existants vers l'inclusivité.

Entre juillet 2024 et juin 2025, cinq nouveaux SPI nationaux ont été mis en service, portant à 33 le nombre total de systèmes nationaux en Afrique, répartis dans 25 pays (cf. Carte 0.1). En y ajoutant les trois systèmes régionaux déjà opérationnels,

cette expansion a porté le nombre total de systèmes en service de 31 en juin 2024 à 36 en juin 2025 (cf. Encadré 0.2 pour un résumé des évolutions du paysage des SPI).

### Encadré 0.2 | Récapitulatif des évolutions depuis le Rapport SIIPS 2024

- Les cinq nouveaux systèmes lancés entre juillet 2024 et juin 2025 sont les suivants : Switch Mobile (Algérie), Fast Payment Module d'Eswatini Payment Switch (« EPS ») (Eswatini), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et Somalia Instant Payment System (« SIPS ») (Somalie).
- Les données recueillies révèlent que deux systèmes recensés dans le Rapport SIIPS 2024 sont désormais désignés sous une autre appellation qu'en 2024 : MarocPay est désormais appelé Switch Al Maghrib (« SWAM ») (Maroc) et Taifa Moja est désormais désigné dans ce rapport comme la solution d'argent mobile de Tanzanie.
- Deux systèmes ont vu leur typologie modifiée à la suite d'une évolution des catégories de FSP autorisés à y participer : SWAM (Maroc), auparavant classé dans la catégorie des SPI multisectoriels est désormais considéré comme un SPI d'argent mobile, tandis que PesaLink (Kenya) est passé de la catégorie des SPI bancaires à celle des SPI multisectoriels.

### Carte 0.1 | SPI nationaux actifs en Afrique au 1<sup>er</sup> juin 2025



### 3 SPI RÉGIONAUX

→ 4 nouveaux SPI nationaux en cours de développement



Quatre des cinq nouveaux SPI sont des systèmes multisectoriels, c'est-à-dire qu'ils autorisent la participation des banques comme celle des institutions financières non bancaires (cf. Encadré 0.3). Ils s'agit de Switch Mobile (Algérie), de Fast Payment Module d'EPS (Eswatini),

de Salon Pement Swich (Sierra Leone) et de SIPS (Somalie). Le « type » de SPI dépend des modalités appliquées par ce dernier en matière d'interopérabilité et détermine les FSP qui sont autorisés à y participer (cf. Encadré 0.2).

#### Encadré 0.3 | Les types de SPI

##### On distingue quatre grands types de SPI :



**Les SPI multisectoriels** se distinguent par leur capacité à assurer l'interopérabilité entre différents types de FSP. Ils permettent notamment de réaliser des transactions entre banques traditionnelles, opérateurs d'argent mobile (« OAM »), institutions de microfinance (« IMF ») et fintechs émergentes, en ouvrant la participation à l'ensemble des FSP agréés.

**Les SPI bancaires** sont principalement exploités par des banques traditionnelles ou pour le compte de ces dernières. Certains autorisent également la participation d'autres établissements disposant d'une présence physique, telles que les IMF, les coopératives de crédit ou les sociétés coopératives d'épargne et de crédit (« SACCO »). Ces systèmes sont généralement conçus pour permettre des transferts instantanés entre comptes bancaires et répondent avant tout aux besoins des clients déjà bancarisés.

**Les SPI d'argent mobile** ont pour objectif premier de faciliter les paiements instantanés entre utilisateurs d'une même plateforme et entre différentes plateformes d'argent mobile.

**Les SPI adossés à une monnaie souveraine** ne traitent que des transactions libellées en monnaie numérique de banque centrale.

Une tendance marquante se confirme : la progression vers une interopérabilité multisectorielle se poursuit. Seize des SPI nationaux en activité relèvent désormais de la catégorie des SPI multisectoriels, car ils permettent de réaliser des transactions entre différents types d'institutions financières. Viennent ensuite les SPI d'argent mobile (10), les SPI bancaires (6) et un seul SPI de monnaie souveraine numérique. Le système eNaira du Nigéria demeure à ce jour le seul SPI de monnaie souveraine numérique du continent. Dans sept

pays (Afrique du Sud, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Nigéria et Tanzanie), plusieurs types de SPI sont en service, dont certains sont interopérables.

Aux systèmes nationaux déjà en activité viennent également trois SPI régionaux : GIMACPAY, au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (« CEMAC ») ; Pan-African Payment and Settlement System (« PAPSS »), un système à vocation panafricaine et le système Transactions Cleared on an Immediate Basis (« TCIB »), déployé dans la Communauté

de développement d'Afrique australe (« CDAA »). Ces dispositifs régionaux assurent la connectivité entre 22 pays.

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (« BCEAO ») a lancé, en septembre 2025, un système de paiement instantané

régional destiné aux États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (« UEMOA »). Cependant, ce système n'est pas présenté comme étant opérationnel dans la présente édition du Rapport SIIPS 2025, son déploiement étant intervenu après la période de collecte des données retenue pour l'analyse.

## Croissance record des volumes et des valeurs de transactions.

L'adoption des SPI en Afrique enregistre une croissance solide, qui s'illustre par la hausse continue des volumes et des valeurs de transactions. (cf. Illustration 0.1). Entre 2020 et 2024, le volume total des transactions a progressé à un taux de croissance annuel moyen de 35 %, culminant à plus de 64 milliards d'opérations en 2024. Les SPI d'argent mobile continuent de traiter la plus grande part des volumes de transactions, tandis que les SPI bancaires sont ceux qui ont enregistré la croissance la plus rapide entre 2023 et 2024 (50 %).

La valeur totale des transactions a elle aussi continué de croître, avec un taux de croissance annuel moyen de 26 %, passant de 775,5 milliards

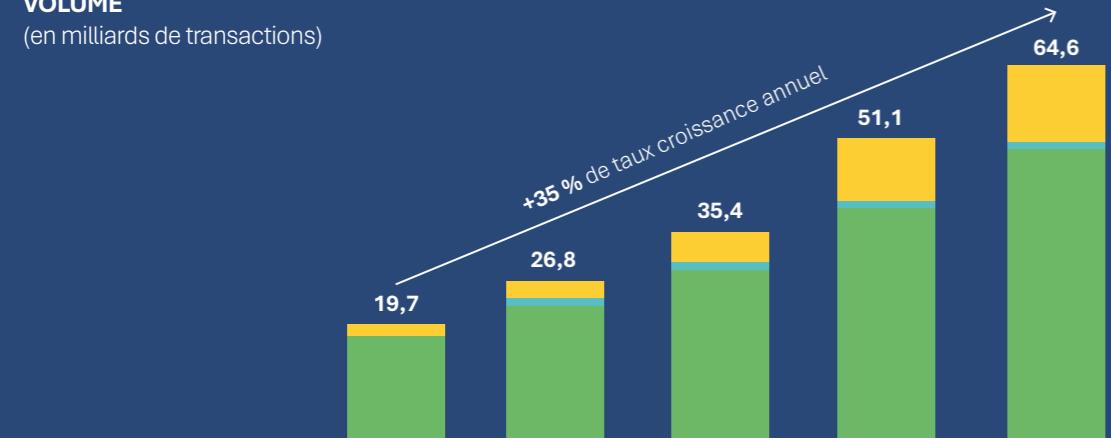
d'USD en 2020 à 1 980,62 milliards d'USD en 2024<sup>1</sup>. Les SPI bancaires ont tiré cette croissance, avec une hausse de 28 % de la valeur des transactions entre 2023 et 2024, suivis des SPI multisectoriels (+9 %) et des SPI d'argent mobile (+7 %). Ces derniers ont conservé une valeur moyenne de transaction faible avoisinant les 11 USD, un montant cohérent avec la nature des opérations qu'ils traitent : nombreuses, mais de faible montant. En 2024, la valeur moyenne des transactions transitant via les SPI multisectoriels a baissé à 95 USD, témoignant d'une diversification des usages et d'une adoption accrue pour les paiements de plus faible montant. Ces systèmes ont, sur l'année écoulée, concentré la plus grande part de la valeur totale des transactions.

<sup>1</sup> Afin d'éviter les distorsions liées aux variations importantes des taux de change d'une année sur l'autre, AfricaNenda a appliqué la méthode de conversion Atlas de la Banque mondiale pour convertir les données déclarées en devises locales en dollars américains (« USD »), garantissant ainsi l'harmonisation des résultats. Cette méthode atténue les fluctuations des taux de change en appliquant une moyenne mobile sur trois ans ajustée de l'inflation. En conséquence, certaines valeurs diffèrent de celles publiées dans les éditions précédentes du Rapport SIIPS.

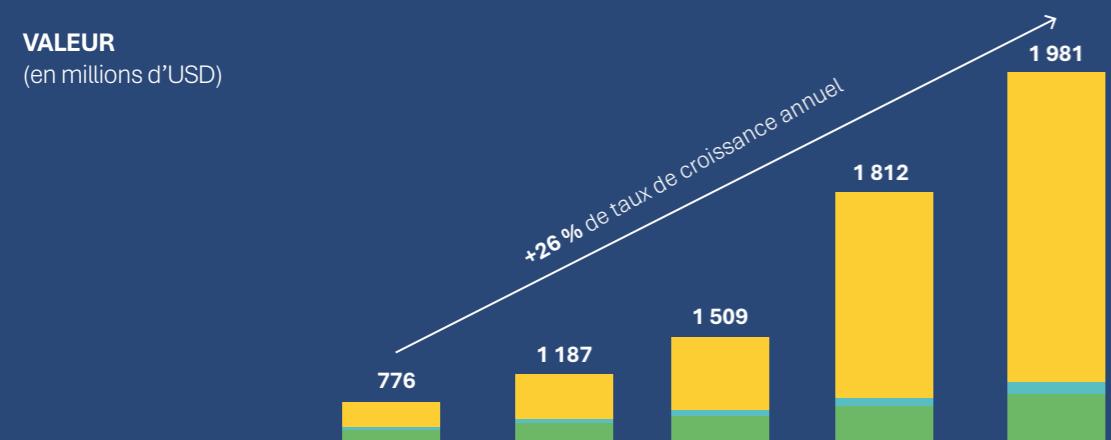


**Illustration 0.1 | Volumes et valeurs des transactions (n = 30)**

**VOLUME**  
(en milliards de transactions)



**VALEUR**  
(en millions d'USD)



**Remarque :** les données relatives aux volumes et aux valeurs n'étaient pas disponibles pour quatre des nouveaux systèmes — Switch Mobile (Algérie), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie) — et aucune donnée n'a été reçue pour PAPSS (système panafricain). SIMO (Mozambique) a pour sa part fourni des données relatives aux volumes, mais pas aux valeurs ; ces données n'ont donc pas été intégrées à l'analyse. Par conséquent, ces calculs portent sur 30 SPI. Dans la mesure où eNaira (Nigéria) est le seul SPI de monnaie souveraine numérique et que les données concernant ce système sont incluses dans celles de NIP (Nigéria), les SPI de monnaie souveraine numérique sont exclus de l'analyse de performance des SPI.

## Multiplication des canaux, des instruments et des cas d'utilisation proposés.

Les SPI créent les conditions d'une adoption plus large (et donc d'une plus grande inclusivité) lorsqu'ils diversifient les canaux, instruments et cas d'utilisation qu'ils prennent en charge.

### Le Rapport SIIPS 2025 fait état de progrès constants dans ces trois

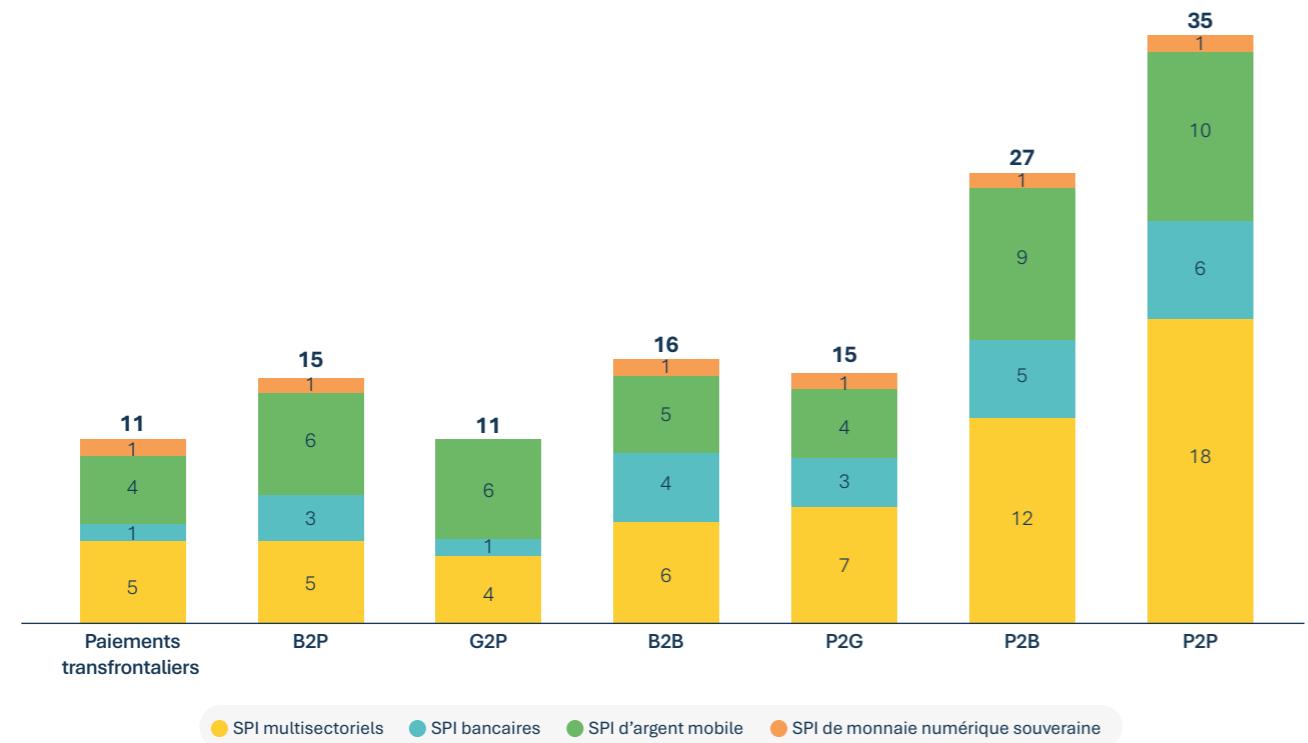
- Les applications pour téléphone mobile demeurent le canal le plus largement pris en charge, puisque 33 systèmes les intègrent désormais. Cette tendance traduit une évolution plus large vers des modèles conçus autour du smartphone, en phase avec la progression continue du taux de pénétration de ces appareils en Afrique subsaharienne, aujourd'hui estimé à 54 %. Les canaux USSD et la banque en ligne accessible depuis un navigateur démeurent essentiels dans les zones où les téléphones aux fonctionnalités basiques restent majoritaires, se classant respectivement aux deuxième et troisième rangs des canaux les plus fréquemment pris en charge (25 et 22 systèmes, respectivement). La prise en charge des paiements par code QR a nettement gagné du terrain, tandis que celle des canaux assistés par un agent a reculé, même si ces derniers demeurent indispensables pour les utilisateurs aux compétences numériques ou financières limitées.

les TEF de débit, et treize SPI acceptent les instruments de paiement par carte. Un seul SPI, eNaira, prend en charge une monnaie numérique de banque centrale (« MNBC »).

- La plupart des SPI prennent en charge les paiements de particulier à particulier (« P2P »), et un nombre croissant d'entre eux autorisent désormais les paiements de particulier à entreprise (« P2B »), de gouvernement à particulier (« G2P ») et transfrontaliers (cf. Illustration 0.2).

- Les innovations centrées sur l'utilisateur, telles que la possibilité d'initier une demande de paiement, les connexions tierces, la confirmation de paiement en temps réel et la validation des transactions, renforcent l'inclusivité des SPI en améliorant l'expérience utilisateur, en consolidant la confiance et en encourageant l'adoption, en particulier parmi les populations mal desservies.

- Les transferts électroniques de fonds (« TEF ») de crédit et la monnaie électronique restent les instruments les plus répandus, un nombre égal de SPI (23) acceptant désormais chacun d'eux. Quatorze SPI prennent en charge

**Illustration 0.2** | Cas d'utilisation pris en charge par type de SPI (sélections multiples) (n = 36)

**Remarque :** sur les 36 systèmes de paiement instantané analysés, 35 ont été intégrés à l'examen des cas d'utilisation. Aucune donnée relative aux cas d'utilisation n'a été reçue de PAPSS.

## Les banques commerciales demeurent majoritaires parmi les participants directs aux SPI, même si un nombre croissant admet désormais la participation directe d'acteurs non bancaires.

La participation directe aux SPI reste dominée par les banques commerciales, même si l'inclusivité s'élargit progressivement aux FSP non bancaires. En 2025, on recensait 1 800 participants aux SPI, dont 42 % sous forme directe et 59 % via des mécanismes indirects. (Ces données n'incluent pas eNaira et la solution d'argent mobile du Nigéria [Nigéria], PAPSS [système panafricain], la solution d'argent mobile de Madagascar [Madagascar], Switch Mobile [Algérie], LYPay [Libye] et la solution d'argent mobile d'Ouganda [Ouganda], en raison

de l'absence de données complètes sur le nombre de participants à ces systèmes). Le système NIP du Nigéria concentrait à lui seul 39 % de l'ensemble des participants, suivi de GIP au Ghana et de GIMACPAY dans la CEMAC. Les banques constituent toujours la majorité des participants directs (463), mais quinze SPI autorisent désormais la participation des émetteurs de monnaie électronique et des IMF : KWiK (Angola), Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), Gamswitch (Gambie), GIP (Ghana), PesaLink (Kenya), MauCAS (Maurice), SWAM

(Maroc), SIMO (Mozambique), eKash (Rwanda), TIPS et la solution d'argent mobile de Tanzanie, la solution d'argent mobile de Tunisie, National Financial Switch (Zambie) et ZIPIT (Zimbabwe).

Ces évolutions traduisent une volonté croissante de rendre la gouvernance et les opérations des SPI plus inclusives, afin d'y associer un plus grand nombre d'acteurs de l'écosystème.

## Un nombre accru de SPI atteignent cette année les niveaux « Élémentaire » et « Avancé », et un premier SPI se hisse même au niveau « Mature ».

L'inclusivité d'un SPI découle des effets combinés de sa gouvernance, de sa structure, de son interopérabilité, ainsi que de l'étendue des canaux pris en charge, des fonctionnalités qu'il assure et des cas d'utilisation gérés. L'Échelle d'inclusivité AfricaNenda 2025 classe les systèmes selon trois niveaux — dans l'ordre, « Élémentaire », « Avancé » et « Mature » — qui rendent compte du degré d'inclusivité de chaque SPI sur la base de critères précis (cf. Illustration 0.4 pour les définitions et classifications détaillées) :

- Quinze SPI se situent au niveau d'inclusivité « Élémentaire ». Ces systèmes prennent en charge les paiements P2P et P2B et assurent l'accès au canal le plus utilisé dans leur pays. Les SPI d'argent mobile et les SPI bancaires ne peuvent, à eux seuls, progresser au-delà de ce niveau, faute d'une interopérabilité complète entre tous les acteurs. Six SPI parmi ceux relevant du niveau « Élémentaire » sont multisectoriels et pourraient accéder au niveau supérieur en intégrant les paiements P2B (marchands).

- Dix SPI ont atteint le niveau d'inclusivité « Avancé ». En plus de répondre aux critères du niveau « Élémentaire », ces systèmes adoptent un modèle multisectoriel ouvert à l'ensemble des FSP agréés et opèrent selon un schéma de gouvernance favorable aux populations défavorisées, fondé sur un processus décisionnel inclusif auquel participe la banque centrale. Au

Ghana, GIP et Mobile Money Interoperability assurent conjointement une interopérabilité entre tous grâce à l'intégration mutuelle des deux dispositifs, et se hissent ainsi tous deux au niveau d'inclusivité « Avancé ».

Les systèmes de niveau « Mature » remplissent l'ensemble des critères des niveaux « Élémentaire » et « Avancé », tout en couvrant la plupart des cas d'utilisation. Ils opèrent selon des principes à but non lucratif ou non déficitaires, de manière à garantir aux utilisateurs finaux des frais de transaction aussi faibles que possible. Le système NIP au Nigéria est le premier SPI d'Afrique à atteindre un niveau d'inclusivité « Mature ». Les principaux défis rencontrés par les systèmes avancés pour atteindre ce stade résident dans l'augmentation des cas d'utilisation et la mise en place de mécanismes de recours supplémentaires.

Dix SPI ne sont toujours **pas classés**. Plusieurs causes : ils ne prennent pas en charge la fonctionnalité P2B, ne disposent pas des canaux minimaux requis ou alors n'ont pas suffisamment de données pour permettre leur évaluation. Bien que le nombre de systèmes non classés demeure inchangé par rapport à l'édition 2024, l'arrivée de nouveaux dispositifs et les progrès observés toutes catégories de l'échelle confondues témoignent de réelles avancées.

### Illustration 0.3 | Cartographie des SPI selon leur positionnement sur l'Échelle d'inclusivité



## Perspectives des utilisateurs finaux.

Comme dans les éditions précédentes du rapport SIIPS, AfricaNenda a réalisé une étude détaillée sur les paiements numériques auprès des utilisateurs finaux, afin de mieux comprendre les expériences et les perceptions des particuliers, mais aussi des micro-, petites et moyennes entreprises (« MPME »). Cette année, l'enquête a été menée en Angola, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en Tunisie, auprès de cent utilisateurs dans chacun de ces pays, et a été complétée par quarante entretiens qualitatifs.

Les conclusions de l'enquête 2025 menée auprès des utilisateurs finaux confirment les enseignements tirés des précédentes études SIIPS. En résumé, les personnes percevant un revenu régulier sont les plus enclines à utiliser activement les paiements numériques. De même, les adultes de plus de 30 ans recourent plus souvent aux paiements numériques que les plus jeunes, et les hommes les privilient davantage que les femmes. L'adoption par les commerçants,

en revanche, demeure contrastée : elle dépend du degré de formalisation des activités, de l'intensité de la demande des clients pour les paiements numériques et de la facilité d'accès aux services de paiement.

Dans les quatre économies passées en revue, les paiements P2B sont plus fréquents que les paiements P2P. En Angola et en Côte d'Ivoire, plus de 70 % des commerçants interrogés avaient été payés par voie numérique au cours des deux semaines précédentes : les paiements s'effectuaient principalement via des terminaux de paiement électroniques en Angola, et par l'intermédiaire d'applications mobiles ou de codes QR en Côte d'Ivoire. Ces signaux positifs méritent toutefois d'être nuancés : 75 % des commerçants interrogés déclarent rencontrer des obstacles à l'adoption des paiements numériques, leurs clients privilégiant encore majoritairement les paiements en espèces.

### Globalement, cinq profils types d'utilisateurs se dégagent de l'enquête.

**L'adepte du tout-numérique** adopte un mode de vie entièrement digital, mais peut rencontrer ponctuellement des problèmes d'utilisation ou des défis de fonctionnalités qui le conduisent à revenir aux espèces.

**L'utilisateur circonstanciel** recourt aux paiements numériques lorsque ceux-ci présentent un avantage clair, mais revient souvent aux espèces lorsque les solutions digitales sont indisponibles ou moins fiables.

**Le partisan des espèces** tire ses revenus d'un emploi informel ou d'un petit commerce familial. Ce profil priviliege la simplicité et les usages familiers, mais se heurte souvent à un

manque de compétences et à un accès limité au numérique, ce qui le contraint à dépendre de son entourage pour utiliser les canaux digitaux.

**Le gestionnaire structuré** dirige une entreprise formelle et souhaite disposer de systèmes de paiement numérique sûrs et rapides, lui permettant de suivre ses dépenses, de superviser ses employés et d'offrir une expérience de qualité à ses clients et fournisseurs.

**Le commerçant hybride** gère une microentreprise dont la clientèle manifeste des préférences de paiement variées, ce qui l'oblige à alterner entre les espèces et les paiements numériques.

Ces profils mettent en évidence la coexistence persistante des espèces et des paiements numériques : même parmi les utilisateurs actifs, beaucoup évoluent dans un environnement hybride, où la détention d'espèces constitue un filet de sécurité face à des canaux digitaux jugés instables ou peu sûrs. Les craintes de fraude et les préoccupations liées à la sécurité sont omniprésentes tout au long du parcours utilisateur — de la découverte à l'usage régulier —, particulièrement chez les partisans des espèces : 50 à 75 % d'entre eux invoquent cet argument. D'autres obstacles, tels que les pannes de réseau, le manque de formation, les frais de transaction élevés et les carences du service client, limitent également l'adoption et l'usage durable des paiements numériques dans un éventail plus large de cas d'utilisation.

**“ Je règle habituellement mes achats en espèces. Je n'utilise pas les paiements numériques parce que... Je n'utilise pas d'outils qui permettent d'avoir accès à des applications et à d'autres fonctionnalités de ce genre. De nos jours, il y a beaucoup d'arnaques et d'usurpations d'identité, donc je préfère me rendre moi-même à la banque, retirer l'argent au guichet, le garder, et faire mes affaires normalement. »**

– Homme, commerçant, zone urbaine, Angola

À l'inverse, les utilisateurs concèdent également que les canaux numériques peuvent s'avérer plus sûrs que la manipulation d'argent liquide et plus pratiques, puisqu'ils évitent d'avoir à rendre ou à chercher de la monnaie. Ces deux aspects sont perçus comme des catalyseurs de l'adoption et de l'usage des paiements numériques, au même titre que la présence de commerçants acceptant exclusivement ce type de paiements, la possibilité de réaliser facilement des transactions de montant élevé et la souplesse offerte pour les paiements de faible valeur. Ces éléments peuvent inciter les utilisateurs à adopter les paiements numériques, même si la dynamique d'adoption n'a rien de linéaire : certains les adoptent avant de les délaisser ensuite, lorsque les services ne répondent pas pleinement à leurs attentes en matière de sécurité et de praticité.

**“ Ce qui m'incite à utiliser l'argent mobile plus souvent, c'est l'assistance rapide en cas de besoin. J'utilise cette solution en toute confiance. »**

– Femme, utilisatrice particulière, zone urbaine, Côte d'Ivoire

À l'avenir, les leviers pour renforcer l'adoption des paiements numériques chez les personnes à faible revenu et les petites entreprises, y compris celles de l'économie informelle, seront l'acceptation plus généralisée de ces paiements par les bénéficiaires, leur utilité pour les transactions de faible montant et la simplicité des procédures d'inscription. Au niveau des systèmes à proprement parler, la diversification des cas d'usage — comme le paiement du loyer, des billets de transports publics, des factures de services publics ou des versements G2P — favorisera une adoption plus large.



## Principales tendances et leviers d'inclusivité.

De nouvelles tendances et innovations façonnent l'évolution des SPI et influencent directement leur degré d'inclusivité. Elles ouvrent de nouvelles perspectives pour élargir l'accès aux systèmes et

favoriser l'adoption des paiements instantanés. Ces tendances s'observent à trois niveaux : marché, système et utilisateur (cf. Tableau 0.1).

Tableau 0.1 | Principales tendances et opportunités

Tendances du marché	Importance/pertinence	Leviers d'inclusivité pour les SPI
<b>Les SPI, levier de la prochaine phase d'intégration transfrontalière du continent</b>	Les commerçants actifs à l'international et les travailleurs expatriés qui envoient des fonds à leurs proches cherchent à contourner les coûts élevés et les délais de règlement imposés par les canaux traditionnels. L'interconnexion entre les SPI permet d'effectuer des transactions instantanées à faible coût.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer des tarifs inférieurs à ceux des opérateurs de transfert d'argent et exécuter des transferts immédiats et irrévocables afin de réduire les coûts et les délais.</li> <li>• Supprimer les intermédiaires pour réduire la dépendance aux taux de change, diminuer les coûts et atténuer les risques.</li> <li>• Assurer un accès universel aux fournisseurs de service selon des règles harmonisées pour favoriser une ouverture plus large du marché.</li> <li>• Facturer la conversion et le routage des messages, les opérations de change à faible risque et les services transfrontaliers complémentaires pour en faire de nouvelles sources de revenus.</li> </ul>

Tendances du marché	Importance/pertinence	Leviers d'inclusivité pour les SPI
<b>Renforcement des dispositifs de protection des utilisateurs, notamment via l'application de règles de remboursement en cas de fraude liée aux paiements initiés par le payeur</b>	La nette recrudescence des fraudes liées aux paiements initiés par le payeur, dits « push » (fraude « APP »), ainsi que les inquiétudes persistantes des utilisateurs face à ce risque, incitent les régulateurs à transférer une part de la responsabilité vers les FSP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des mécanismes de remboursement automatique et rapide afin de renforcer la confiance des utilisateurs et favoriser la croissance des volumes traités par les SPI.</li> <li>Partager les responsabilités afin d'encourager la prévention des fraudes.</li> <li>Encourager la mise en place de plateformes communes de renseignement sur la fraude afin de faciliter le partage de données entre acteurs.</li> <li>Adopter des outils tiers de gestion des risques s'appuyant sur les rails de paiement des SPI.</li> </ul>
<b>Les lacunes de conception freinent le lancement de nouveaux SPI</b>	De nombreux SPI en service affichent encore des volumes et valeurs de transaction modestes en raison de lacunes dans leur conception et leur gouvernance : frais de transaction élevés ou peu transparents, participation partielle ou retardée, couverture limitée des cas d'utilisation, mécanismes de confiance fragiles et lenteur des processus décisionnels de gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la numérisation des paiements de faible valeur et accroître le nombre d'utilisateurs actifs quotidiens afin d'ajuster la tarification aux volumes.</li> <li>Favoriser un élargissement rapide de la base d'utilisateurs et une croissance soutenue garantissant une participation universelle au système.</li> <li>Ancrer les SPI dans les usages quotidiens des consommateurs et des petites entreprises, en diversifiant les types de paiements accessibles sur la plateforme.</li> <li>Inciter les utilisateurs à recourir aux SPI pour effectuer des transactions de montants plus élevés et attirer des flux stratégiques afin de renforcer la crédibilité du système et la confiance du public.</li> <li>Déployer de nouvelles fonctionnalités et politiques pour maintenir la compétitivité des SPI.</li> </ul>
Tendances des systèmes	Importance/pertinence	Leviers d'inclusivité pour les SPI
<b>La fonctionnalité de paiement par code QR gagne du terrain</b>	L'augmentation du taux d'équipement en smartphones, l'amélioration de la connectivité et la baisse du coût des données ouvrent la voie à un recours accru	<p>Concevoir et déployer des systèmes de code QR qui renforcent l'inclusivité comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser des codes QR présentés par le commerçant et associés à une fonctionnalité de paiement initié par le payeur, afin de permettre des confirmations en temps réel.</li> </ul>

Tendances des systèmes	Importance/pertinence	Leviers d'inclusivité pour les SPI
<b>(suite)</b>	aux codes QR, un potentiel levier pour élargir l'accès aux SPI, notamment dans les secteurs du commerce de détail et de l'économie informelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'utilisation de codes QR mutualisés et intégrés au sein du SPI, afin de garantir une plateforme ouverte et interopérable.</li> <li>Centraliser l'émission des codes QR afin de faciliter la participation des prestataires d'acceptation.</li> <li>Prévoir des formats de données QR flexibles permettant aux commerçants de changer de prestataire sans avoir à remplacer ou reconfigurer tous leurs codes QR.</li> <li>Renforcer les mécanismes de gestion de la fraude pour améliorer la sécurité, en s'appuyant sur des paiements initiés par le payeur et sur l'analyse en temps réel des transactions.</li> <li>Fixer des frais commerçant nuls ou quasi nuls pour attirer les petits commerçants.</li> </ul>
<b>Développement de solutions et d'applications destinées au grand public</b>	Les SPI déploient désormais des solutions grand public afin de consolider leur identité de marque et proposer une expérience utilisateur à la fois simple, fluide et sécurisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la cohérence et la qualité de l'expérience utilisateur, pour offrir un service homogène et consolider l'image du système.</li> <li>Proposer un point d'accès unique au SPI afin de permettre à tous les FSP d'intégrer le système puis de lancer leurs services et de se connecter simultanément.</li> <li>Donner aux utilisateurs la possibilité de regrouper plusieurs comptes au même endroit, afin d'améliorer l'accessibilité, la facilité d'usage et la maîtrise de leurs finances.</li> <li>Étendre l'accès à un éventail plus vaste de services financiers, notamment le crédit, l'épargne et l'assurance.</li> <li>Ouvrir la participation à un plus large panel de FSP, afin d'encourager la concurrence et l'innovation.</li> </ul>
<b>Gratuité ou tarification abordable comme levier d'adoption</b>	Des structures tarifaires gratuites ou abordables peuvent lever le frein économique et favoriser l'adoption initiale des paiements numériques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supprimer les frais de transaction, même temporairement, pour favoriser l'adoption et rendre le service plus accessible.</li> <li>Inciter les utilisateurs à tester les paiements numériques et, ce faisant, renforcer leur confiance, afin de promouvoir l'inclusion financière et d'accélérer la transition des paiements en espèces vers le numérique.</li> </ul>

Tendances des utilisateurs	Importance/pertinence	Leviers d'inclusivité pour les SPI
<b>Les canaux à assistance humaine sont plus que jamais essentiels pour réduire les écarts d'inclusion</b>	Les canaux reposant sur un intermédiaire, tels que les réseaux d'agents, restent déterminants pour acquérir de nouveaux clients et atteindre les populations mal desservies, en particulier les nouveaux utilisateurs et ceux peu à l'aise avec le numérique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire évoluer de manière innovante la gestion et le rôle des agents au sein de la chaîne de valeur des paiements, afin de moderniser les modèles opérationnels, notamment par le développement d'infrastructures d'agents partagées entre plusieurs fournisseurs ou la création d'offres de type « agents en tant que service ».</li> <li>Consolider la fiabilité des réseaux d'agents grâce à une sélection rigoureuse, une formation adaptée, un suivi régulier, des incitations ciblées et un accompagnement approprié, y compris au moyen de mécanismes de gestion de la liquidité adossés à des lignes de crédit, pour permettre aux agents de maintenir un niveau de fonds suffisant.</li> <li>Préserver, voire renforcer, le soutien des SPI aux canaux à assistance humaine.</li> </ul>
<b>Les utilisateurs qui ont fait le choix d'adopter les paiements numériques évoluent encore dans un environnement hybride</b>	Malgré la progression des paiements numériques, les utilisateurs restent confrontés à des contraintes structurelles (habitudes, infrastructures, marchés fragmentés) qui les maintiennent, même lorsqu'ils sont des utilisateurs assidus, dans un univers hybride, mêlant espèces et paiements numériques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir des approches hybrides combinant solutions numériques et analogiques, adaptées aux segments disposant de capacités numériques ou financières limitées.</li> <li>Proposer des options simples, accessibles et sûres, reposant sur les outils existants (p. ex. les canaux USSD des téléphones aux fonctionnalités basiques), afin de répondre aux besoins actuels des clients et de favoriser leur fidélisation dans la perspective d'une transition progressive vers les applications mobiles.</li> </ul>
<b>Les expériences négatives diffusées en masse sur les réseaux sociaux freinent l'adoption des canaux numériques</b>	Les perceptions négatives à l'égard des paiements numériques — alimentées par le bouche-à-oreille autour des fraudes, escroqueries ou résolutions insatisfaisantes de litiges — dissuadent les utilisateurs potentiels et affaiblissent la confiance dans les canaux numériques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des informations claires et renforcer les compétences des utilisateurs pour qu'ils puissent utiliser les services en toute sécurité, prévenir la fraude et gérer efficacement leurs réclamations.</li> <li>Aller au-delà des obligations réglementaires en améliorant l'expérience utilisateur et en développant des canaux de service client réactifs, afin de renforcer la protection des consommateurs.</li> <li>Mener régulièrement des campagnes de sensibilisation à la fraude et valoriser les expériences positives, afin de contrer les messages négatifs et restaurer la confiance.</li> </ul>



## Les SPII et leur rôle catalyseur au service de l'IPN et des paiements G2P et transfrontaliers.

Les SPI jouent un rôle essentiel dans la mise en place de l'IPN et la modernisation des paiements gouvernementaux à destination des particuliers (« G2P »), tout en révolutionnant les paiements transfrontaliers sur le continent.

**En effet, l'IPN constitue la prochaine étape clé du développement des paiements inclusifs et de la transformation numérique en Afrique. Elle repose sur trois piliers fondamentaux : les paiements numériques, l'identité numérique de base et l'échange de données.** Une IPN intégrée est indispensable pour bâtir une économie numérique de bout en bout. Elle doit notamment permettre d'assurer une identification à moindre coût, de réaliser des paiements plus abordables et de garantir des échanges de données sécurisés. Une architecture IPN cohérente et complète offre

des avantages considérables : réduction des coûts des services numériques, efficacité accrue de la prestation des services publics, facilitation du commerce transfrontalier, élargissement de l'accès au crédit, accroissement des recettes fiscales et renforcement de la confiance grâce à la transparence et au consentement explicite des utilisateurs.

Malgré ce potentiel, seuls quelques pays disposent à ce jour de couches d'IPN pleinement intégrées. La majorité des progrès observés concernent le développement de composantes isolées : 36 SPI sont en service dans 31 pays, 36 pays ont déployé l'identité numérique et 36 ont légiféré sur la protection des données. L'intégration de ces composantes dans un écosystème cohérent et complet reste un défi majeur.

Cinq obstacles importants freinent encore la mise en place d'une IPN pleinement intégrée : une coordination institutionnelle insuffisante, un déficit d'infrastructures, un manque de capital humain suffisamment formé, un financement non pérenne et des préoccupations liées à la confidentialité des données. Les surmonter nécessitera une coordination politique au plus haut niveau, des investissements stratégiques dans l'infrastructure et le capital humain, des mécanismes de financement viables, ainsi que des garanties solides en matière de protection de la vie privée. L'ensemble de ces efforts requiert un leadership fort pour bâtir des plateformes numériques intégrées et évolutives.

Surmonter les obstacles à la mise en place d'une IPN intégrée pourrait avoir des effets particulièrement positifs sur **la modernisation des paiements G2P en Afrique, grâce aux SPI**.

Sur le continent, tous les pays disposent d'au moins un programme de protection sociale (appelé « filet social »), auquel ils consacrent en moyenne 1,2 % de leur produit intérieur brut (« PIB »). Près de 70 % de ces montants prennent la forme de transferts monétaires représentant au total environ 31 milliards d'USD par an.

Les méthodes actuellement utilisées pour effectuer ces paiements présentent de nombreuses faiblesses structurelles : redondances entre administrations, retards de traitement, pertes de fonds et manque de transparence. Ces flux se prêtent donc particulièrement bien à une modernisation via les SPI, qui pourraient transformer en profondeur les mécanismes de décaissement en permettant des transferts immédiats, sécurisés et à moindre coût. Pourtant, seuls onze des 36 SPI en service sur le continent prennent aujourd'hui en charge les paiements G2P.

Le passage à l'échelle des paiements G2P que permettraient les SPI se heurte à d'importants obstacles techniques et infrastructurels : systèmes d'identité numérique fragmentés, capacité numérique limitée des gouvernements et absence de normalisation suffisante des interfaces de

programmation d'applications (« API »). S'y ajoutent des contraintes réglementaires et politiques : volonté politique insuffisante, cadres restrictifs pour les fournisseurs non bancaires et dépendance persistante vis-à-vis des banques sponsors. Lever ces obstacles exigera la mise en place d'une couverture d'identité universelle, la création de structures publiques dédiées à la transformation numérique, la normalisation des API, le développement d'infrastructures pleinement interopérables, ainsi qu'un assouplissement des règles d'accès permettant aux acteurs non bancaires de participer dans un cadre proportionné au risque. Si ces défis sont relevés, les SPI pourraient devenir l'infrastructure de référence pour les paiements G2P, offrant des avantages immédiats aux bénéficiaires tout en renforçant le système financier dans son ensemble.

**Enfin, l'interconnexion des SPI pourrait donner un coup d'accélérateur aux paiements transfrontaliers liés au commerce mondial, aux investissements internationaux et aux envois de fonds dans le monde entier.** Cette interconnexion peut s'envisager selon plusieurs modèles : une connexion à des agrégateurs, des interconnexions directes entre FSP ou encore des interfaçages entre les SPI. Chacune de ces options pourrait permettre de réaliser des transactions en temps réel, à faible coût, et plus performantes que les méthodes traditionnelles. À ce jour, onze des 36 SPI africains (y compris les trois systèmes régionaux existants) sont capables de traiter des paiements transfrontaliers.

La généralisation des paiements transfrontaliers via les SPI demeure freinée par d'importants défis structurels. Elle pâtit notamment de l'existence de cadres politiques et réglementaires fragmentés entre les pays des corridors de paiement transfrontaliers, en particulier des divergences en matière de règles de connaissance du client (« KYC ») et de lutte contre le blanchiment de capitaux/financement du terrorisme (« LBC/FT »). On observe également des disparités d'infrastructure et de contraintes

techniques, telles que des normes de messagerie incompatibles ou l'absence de modèle économique clair pour la participation des FSP. À cela s'ajoutent la complexité des mécanismes de change et de règlement, marquée par une dépendance persistante au dollar américain et des défis de gestion de la liquidité, ainsi que des difficultés de gouvernance dans l'élaboration de cadres de fonctionnement communs entre juridictions. Pour surmonter ces obstacles, il sera nécessaire d'harmoniser les politiques et les réglementations, de mettre en place un

mécanisme de reconnaissance mutuelle des agréments et d'adopter des standards techniques communs, à l'instar des normes ISO 20022 et des couches d'intégration par API. Le règlement en devises locales, l'évaluation de la mise en œuvre de MNBC et le renforcement de la coopération régionale en vue de définir des règles communes seront également déterminants pour instaurer un cadre normatif transfrontalier plus cohérent et efficace. Concrétiser ce potentiel exigera des efforts concertés pour harmoniser les cadres juridiques et techniques à l'échelle du continent.

## Faire progresser l'inclusivité : consolider les acquis

Le **Rapport 2025 sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique** met en lumière les progrès accomplis sur le continent pour élargir l'accès et l'usage

des paiements numériques grâce aux SPI, tout en soulignant les freins structurels et les facteurs d'accélération susceptibles de générer un impact significatif à court et moyen terme.

**Les parties prenantes peuvent contribuer à donner un coup d'accélérateur à ces avancées par plusieurs actions concrètes :**



### Les opérateurs de SPI

peuvent accorder la priorité à la collecte de données transactionnelles détaillées pour mieux concevoir les services destinés aux segments à faible adoption, proposer des modèles tarifaires abordables pour stimuler et consolider l'utilisation, et renforcer la confiance des utilisateurs grâce à des fonctionnalités clés telles que la vérification préalable du bon compte destinataire et la confirmation de transaction. Ils peuvent également toucher de plus larges publics et atteindre une taille critique en permettant l'intégration de fournisseurs tiers, mais aussi diversifier les cas d'utilisation grâce à des fonctionnalités avancées

comme la demande de paiement. Enfin, ils peuvent promouvoir la sensibilisation et la formation des utilisateurs, collaborer avec les gouvernements pour faire des paiements G2P un levier d'adoption, et investir dans une infrastructure commune de prévention de la fraude.



### Les régulateurs des SPI, décideurs publics et organes de supervision

peuvent imposer une collecte de données exhaustive à l'échelle de l'écosystème, ventilée par sexe et par âge, et renforcer les cadres de gestion de la fraude et de protection des consommateurs dans le domaine des paiements instantanés.

Ils sont par ailleurs en mesure de promouvoir une approche globale de l'IPN, en favorisant les liens entre les SPI et les autres composantes de cette infrastructure. Enfin, ils peuvent encourager la gratuité des transactions, soutenir des cas d'utilisation qui stimulent l'inclusion financière (comme les paiements G2P et P2G) et promouvoir l'acceptation des paiements marchands numériques, en particulier dans les zones mal desservies.



#### Les partenaires de développement

peuvent investir dans des initiatives continues de renforcement des compétences numériques et financières, mettre en œuvre des fonctionnalités de nature à renforcer la confiance et la sécurité, et veiller à ce que les faibles coûts de transaction pratiqués par les opérateurs de SPI soient effectivement répercutés sur les utilisateurs finaux.



#### Les participants aux SPI

sont bien placés pour faciliter le partage de connaissances entre les opérateurs des SPI à travers des forums, ateliers et études de cas, soutenir l'intégration transfrontalière et l'harmonisation des infrastructures, mais aussi pour fournir des financements ciblés et une assistance technique destinés à favoriser la participation des acteurs non bancaires aux SPI. Ils peuvent également soutenir la recherche centrée sur l'humain pour développer un écosystème de SPI qui répond aux besoins uniques des segments mal desservis, et jouer un rôle catalyseur en fédérant les parties prenantes autour de la feuille de route en matière d'IPN, pour encourager la concertation et la planification conjointe.

AfricaNenda s'engage à soutenir les parties prenantes dans le développement de SPII au service de toutes les Africaines et de tous les Africains. **Nous sommes convaincus du rôle de catalyseur que joue l'interopérabilité dans l'inclusivité des systèmes de paiement numérique. Aux côtés de la Banque mondiale et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, nous sommes déterminés à accompagner l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème des SPI.**



# 1

## Introduction

L'essor des paiements numériques redessine complètement les économies africaines, en constituant un vecteur privilégié d'inclusion financière et de participation accrue à la vie économique. En 2024, 58 % de la population adulte d'Afrique subsaharienne détenait un compte financier et 51 % avaient déjà émis ou reçu un paiement numérique, contre respectivement 49 % et 42 % seulement trois ans auparavant (Banque mondiale, 2025b). Ce dynamisme prometteur masque toutefois de fortes disparités : des obstacles persistants — infrastructures insuffisantes, procédures d'inscription complexes, interfaces peu intuitives et manque d'interopérabilité entre banques et prestataires non bancaires — continuent de contraindre une grande partie de la population adulte à recourir aux espèces (BRI, 2024c).

Dans ce contexte, les systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») semblent pouvoir changer la donne. Ils offrent en effet l'infrastructure nécessaire pour assurer des transferts numériques immédiats et à faible coût. Conçus pour être interopérables — c'est-à-dire capables de traiter des transactions aussi bien entre fournisseurs de services de paiement (« FSP ») bancaires que non bancaires — ils établissent un cadre d'interaction harmonisé à l'échelle de tout l'écosystème financier. Une telle architecture renforce la confiance des utilisateurs, réduit à la fois les frais

explicites et les coûts implicites (temps perdu, complexité des démarches) et permet d'accéder à une gamme élargie de services financiers tels que l'épargne, le crédit ou l'assurance. En outre, en mutualisant l'infrastructure, les services de paiement instantanés (« SPI ») favorisent des conditions de concurrence plus équitables, offrant aux prestataires de moindre taille la possibilité de proposer des services innovants à des segments d'utilisateurs encore insuffisamment desservis.

Cette quatrième édition annuelle du **Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SIIPS ») en Afrique 2025** a pour objectif d'aider les acteurs des SPI à tirer parti de leurs expériences mutuelles et à accélérer à la fois leur expansion et l'amélioration continue de leurs systèmes au service d'une interopérabilité accrue. En s'appuyant sur différentes analyses des déterminants de l'offre et la demande, le rapport met en lumière les enseignements tirés de la conception et du déploiement de ces systèmes, tout en attirant l'attention sur les obstacles à surmonter et les leviers à activer pour renforcer leur caractère inclusif.

En préambule, le rapport explicite le rôle que jouent les paiements numériques — et plus particulièrement les SPII — au sein de l'infrastructure publique numérique (« IPN »).

## 1.1 L'intégration des SPII au cœur de l'agenda de l'infrastructure publique numérique

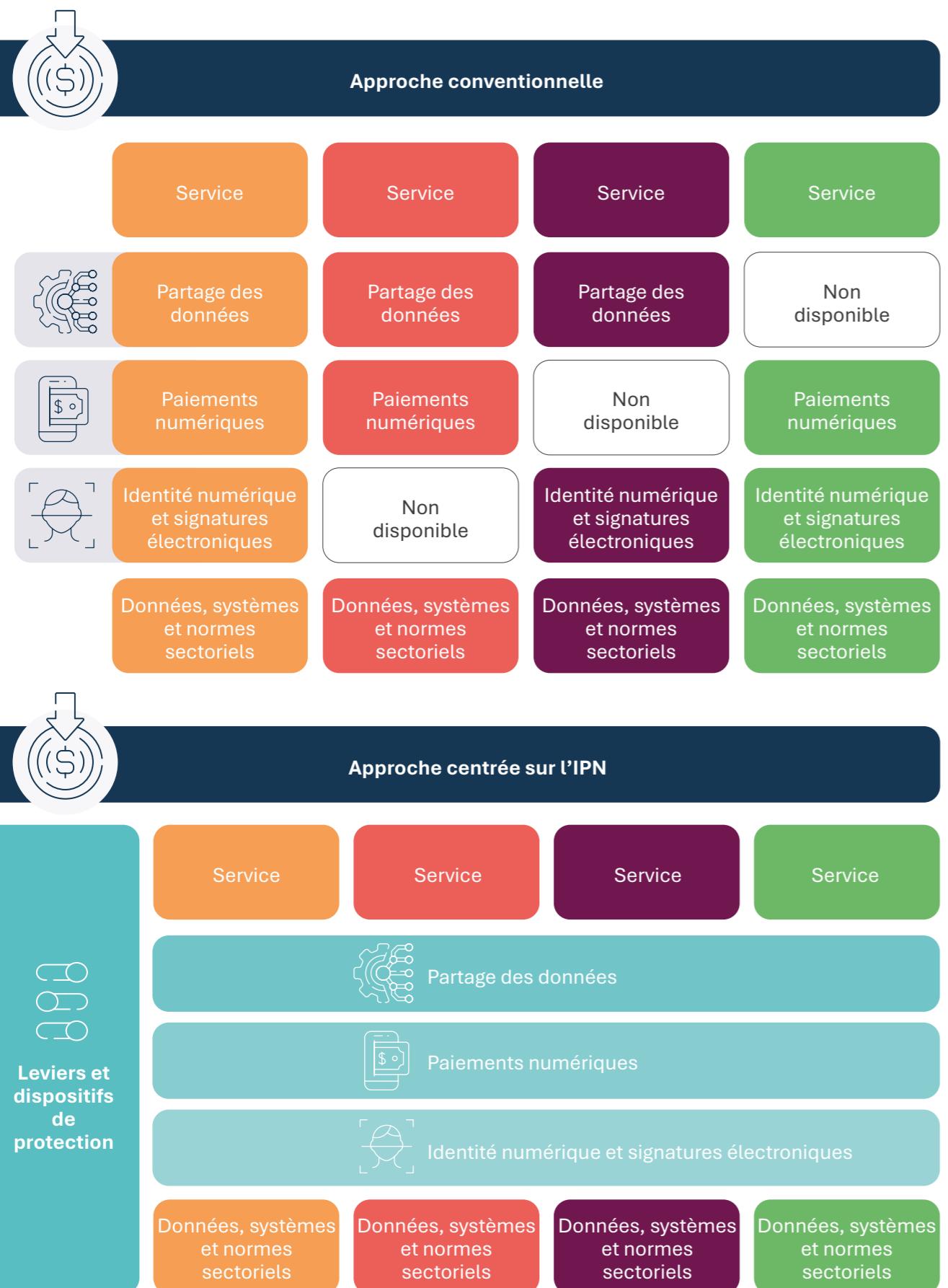
L'approche centrée sur l'IPN cherche à développer l'économie numérique en s'appuyant sur des « briques numériques fondamentales conçues dans l'intérêt général », au service d'une transformation digitale rapide et efficace à grande échelle (Banque mondiale, 2025d).

Cette approche s'aligne sur les cadres adoptés à l'échelle continentale, tels que la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine et le Protocole sur le commerce numérique relevant de la Zone de libre-échange continental africaine (« ZLECAF »). L'IPN

repose sur des systèmes publics interopérables et inclusifs, qui fluidifient les échanges commerciaux numériques, facilitent la prestation de services numériques transfrontaliers et renforcent la confiance ainsi que l'harmonisation réglementaire, accélérant ainsi la marche de l'Afrique vers un marché unique, numérique, intégré et dynamique. L'IPN contribue également à la mise en œuvre du Pacte numérique mondial, dont elle constitue un pilier essentiel.

À l'inverse, une stratégie consistant à digitaliser chaque secteur séparément, via des systèmes numériques cloisonnés, sectoriels et conçus pour fonctionner de manière autonome, conduit

à des inefficiences, des intégrations *ad hoc* et à la duplication de fonctions de base (telles que les registres numériques servant à vérifier l'identité, les systèmes de paiement ou les plateformes d'échange de données). En revanche, l'approche centrée sur l'IPN ouvre la voie à la création de briques numériques communes, interopérables et mutualisées entre divers secteurs — qu'il s'agisse de l'identité numérique, des paiements ou de l'échange de données —, comme en témoigne l'Illustration 1.1. Grâce à la mutualisation de ces systèmes, c'est l'économie tout entière qui peut réduire ses coûts et accroître son efficacité, tout en bénéficiant de services numériques de meilleure qualité, plus sûrs et plus durables.

**Illustration 1.1 | Approche centrée sur l'IPN**

Source : adapté de [Digital Public Infrastructure and Development: A World Bank Group Approach, 2025](#)

**Sur la base de cette définition, l'approche centrée sur l'IPN doit répondre à quatre caractéristiques :**

**Être interopérable** : elle doit fournir l'infrastructure sous-jacente nécessaire à toute une palette de cas d'usage, rendus accessibles grâce à une pluralité de fournisseurs de services, de technologies et d'outils approuvés.



**Être ouverte et accessible** : n'importe quel acteur doit pouvoir s'y adosser ou s'y intégrer, et tout utilisateur final doit être mesure en d'y accéder.

**S'adresser à l'ensemble de la population** : elle ne doit pas se limiter à une zone géographique ou à un groupe démographique en particulier au sein de sa juridiction.

**Être régie par un cadre réglementaire et normatif solide et favorable** : elle doit être régie par des cadres de gouvernance unifiés et cohérents visant à protéger les usagers et à éviter les abus.

En Afrique, la mise en place des IPN a souvent débuté par le déploiement de systèmes d'identité numérique, considérés comme la première couche de l'architecture IPN. Au Nigéria, par exemple, le gouvernement a fait du numéro d'identification national (« NIN ») l'unique mode de vérification d'identité, posant ainsi les bases d'une transformation numérique plus large. Le SPI national — la plateforme NIBSS Instant Payment (« NIP ») opérée par Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS ») — complète l'initiative NIN et a connu une croissance substantielle ces dernières années. Ces deux initiatives phares s'appuient sur la *National Digital Economy Policy and Strategy (2020-2030)* (littéralement, Politique et stratégie nationales de l'économie numérique [2020-2030], « NITDA », 2020) ainsi que sur la Payments System Vision 2025, la feuille de route stratégique à l'égard du système de paiements de la Banque centrale du Nigéria (« CBN », 2022).

Autre exemple : en Afrique du Sud, le gouvernement a publié une feuille de route visant à orienter la transformation numérique de l'action publique et développe activement des solutions avancées d'identité numérique (« GoSA », 2025). Parallèlement, la South African Reserve Bank (la Banque centrale d'Afrique du Sud) pilote le *Payments Ecosystem Modernization Program*

(littéralement, le Programme de modernisation de l'écosystème des paiements, « PEMP ») en vue de mettre en place une infrastructure publique de paiements. Ces deux initiatives constituent des éléments clés de l'IPN en Afrique du Sud (BankservAfrica, 2024b).

Les SPII offrent la possibilité aux particuliers, aux entreprises et aux pouvoirs publics d'effectuer des transferts d'argent de manière sûre et efficace. La numérisation de ces transactions contribue à réduire la dépendance vis-à-vis des espèces. Pour être véritablement inclusifs, ces systèmes doivent être conçus dès l'origine de manière à offrir un accès universel, tant aux utilisateurs finaux d'un pays qu'à l'ensemble des fournisseurs de services de paiement. Ils sont aujourd'hui largement reconnus comme un pilier essentiel de l'IPN, et un nombre croissant de pays s'emploient à les déployer afin d'étendre la couverture et de renforcer l'efficacité de leurs écosystèmes numériques.

Le présent rapport porte spécifiquement sur les SPII en Afrique, en tant que couche de paiements numériques des IPN sur le continent. S'il met principalement l'accent sur l'état actuel des SPII existants et leur évolution vers des SPIII, il consacre également un chapitre à leur rôle croissant dans le développement de l'IPN.

Tout au long de ce rapport, les SPI désignent les systèmes de paiement instantané de détail mis en place dans les pays africains. Ces systèmes sont également appelés « systèmes de paiement rapides » (« SPR ») ou « systèmes de paiement en temps réel » (« S PTR »). Les SPI se caractérisent par leur capacité à exécuter des paiements numériques « *push* » (initiés par le payeur) en temps réel, dans un modèle en boucle ouverte, accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an, permettant ainsi aux utilisateurs d'envoyer ou de recevoir des paiements sans se soucier du type de compte, du prestataire, de la plateforme ou

du réseau. Cette définition exclut les systèmes propriétaires, également appelés « *on-us* », tels que ceux proposés par des banques ou des réseaux de cartes opérant de manière indépendante, qui ne permettent de réaliser des transactions qu'au sein de leur propre écosystème.

Pour qu'un SPI puisse être qualifié d'inclusif (c'est-à-dire être considéré comme un SPII), il doit répondre aux exigences suivantes, inspirées des travaux d'[AfricaNenda \(2021\)](#), du [CGAP \(2021\)](#), de la [Banque mondiale \(2021\)](#), de la [Gates Foundation \(2019\)](#) et de la [Banque des règlements \(BRI\) \(2016\)](#).



Les SPII traitent les paiements par **voie numérique en temps quasi réel** et sont disponibles **24 heures sur 24, 365 jours** par an ou presque<sup>2</sup>. Ils permettent d'initier des transactions « ***push*** » **irrévocables de petits montants à faible coût**, reposant sur des modalités d'interopérabilité **multilatérales**. Les FSP agréés disposent d'un **accès équitable** au dispositif, et tous les participants au système ont **les mêmes possibilités d'y contribuer**. La **banque centrale** intervient dans la gouvernance du dispositif<sup>3</sup>. Les utilisateurs finaux ont accès à une **gamme complète de cas d'usage et de canaux**, ainsi qu'à des mécanismes de **recours transparents et adaptés**<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Les définitions utilisées dans ce rapport sont en principe alignées sur la définition tirée du rapport du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché intitulé *Fast Payments*, publié en 2016 : « [...] l'on pourrait définir les paiements rapides comme des paiements dans le cadre desquels la transmission du message de paiement et la mise à disposition des fonds au bénéficiaire sont instantanées ou quasi instantanées, et ce 24 heures/24 et 7 jours/7 ou presque » (traduction libre). La définition d'un SPI retenue par AfricaNenda cherche à mettre l'accent sur quelques aspects spécifiques pertinents sur le plan de l'inclusion financière dans plusieurs pays à faible revenu, notamment les comptes d'argent mobile et les paiements initiés par le payeur (« *push* »). De ce fait, même les solutions qui permettent aux clients de différents fournisseurs d'argent mobile d'envoyer et de recevoir des transferts en temps réel sont incluses dans cette définition, bien que leurs limites se reflètent dans la typologie des SPI présentée au Chapitre 2. Les transactions initiées par le bénéficiaire (« *pull* ») pourraient également être incluses dans la classification de systèmes de paiements rapides (« SPR »).

<sup>3</sup> La banque centrale dispose des pouvoirs réglementaires requis et met en œuvre des dispositifs de surveillance efficaces sur une base continue, afin de définir et d'appliquer des mesures correctives visant à s'assurer que les dispositifs de gouvernance sont appropriés et propices à la réalisation des objectifs de politique publique. Dans certains pays, la banque centrale peut être amenée à superviser la structure de propriété et/ou à être directement représentée au sein du conseil d'administration (par exemple, en nommant des membres de son personnel en activité ou en désignant un membre externe) afin d'atteindre pleinement les objectifs fixés en matière de gouvernance.

<sup>4</sup> Pour une description exhaustive de l'échelle d'inclusivité mentionnée dans ce rapport et des critères qui définissent les différents niveaux d'inclusivité, voir l'évaluation de l'inclusivité totale au Chapitre 2.

## 1.2 Panorama actuel de l'inclusivité des SPI en Afrique : choix structurels et montée en puissance

La mise en place de SPI inclusifs mobilise une pluralité d'acteurs. Selon les contextes, les efforts de modernisation du secteur des paiements d'un pays peuvent être impulsés par les pouvoirs publics ou les autorités de régulation, dans une logique de stimulation de la concurrence, de l'innovation et de la croissance économique, ou bien par des acteurs privés tels que les opérateurs de systèmes

et les associations professionnelles. L'analyse des rôles et des interdépendances entre ces parties prenantes est déterminante pour apprécier la qualité de la conception et de la gouvernance des SPI aujourd'hui déployés en Afrique, ainsi que leur capacité à évoluer vers des SPII grâce à des investissements ciblés et dans une logique d'amélioration continue.

### Les acteurs de l'écosystème des SPI

Les principales parties prenantes de la chaîne de valeur des SPI sont les suivantes :



#### Les propriétaires de SPI.

La propriété d'un SPI implique la responsabilité de son bon fonctionnement, de sa viabilité financière et de la gestion de sa liquidité. En matière de SPI, trois modèles de propriété coexistent en Afrique : la propriété par la banque centrale, la propriété par les participants et la propriété conjointe entre participants et banque centrale (également appelée partenariat public-privé).



#### Les instances gouvernantes.

La gouvernance, distincte de la propriété, renvoie aux structures, processus et responsabilités hiérarchiques documentés et transparents qui encadrent la gestion opérationnelle du SPI au quotidien. Elle garantit le respect des règles de fonctionnement du



#### Les instances de supervision.

Le régulateur, qui est généralement la banque centrale, définit le cadre juridique et opérationnel dans lequel opère le SPI. Son rôle consiste à promouvoir des paiements sûrs et efficaces en surveillant le bon fonctionnement du système et, le cas échéant, en initiant des réformes réglementaires ou opérationnelles.



#### **Les opérateurs du système.**

Les opérateurs assurent la gestion technique et opérationnelle du SPI. Leurs responsabilités peuvent inclure l'acheminement des instructions de paiement, le calcul des positions de règlement, la compensation, le rapprochement, la confirmation et la compensation nette des transactions, ainsi que la gestion quotidienne de l'infrastructure de paiement. Pour de nombreux SPI nationaux, ces tâches sont assurées par un opérateur désigné. Les banques centrales gèrent la compensation et le règlement des systèmes qu'elles exploitent. La compensation et le règlement peuvent également s'effectuer de manière bilatérale entre certains participants. Au sein des SPI régionaux, le traitement des transactions peut s'appuyer sur une plateforme centralisée (avec intégration directe des participants) ou sur un modèle en étoile, dans lequel les commutateurs nationaux se connectent à une plateforme centrale.



**L'agent de règlement.** La mission de l'agent de règlement consiste à faciliter les transferts de fonds entre les institutions financières participantes. Sur le continent, cette fonction est principalement assurée par les banques centrales africaines, le plus souvent via des systèmes à règlement brut en temps réel, bien qu'une banque commerciale puisse également jouer ce rôle.



**Les participants.** Les FSP qui proposent des services par l'intermédiaire d'un SPI peuvent être des participants directs, indirects ou des tiers. Dans le cas d'une participation directe,

les FSP signent un accord avec le SPI et se soumettent à ses prescriptions opérationnelles et techniques. Selon le type de SPI, les participants peuvent être des banques commerciales, des opérateurs d'argent mobile (« OAM »), des fintechs, des institutions de microfinance (« IMF »), des organismes publics et d'autres FSP non bancaires utilisant l'infrastructure de compensation centrale du SPI. Les participants indirects, en revanche, interagissent avec l'écosystème du SPI par l'entremise d'un participant direct. Il s'agit souvent de FSP non bancaires fournissant des services aux utilisateurs finaux et accédant au SPI aux termes d'un partenariat avec un participant direct, généralement une banque commerciale. Ils peuvent aussi se positionner comme des prestataires techniques proposant au SPI des services orientés client (*front-end*) ou des services de support et d'infrastructure (*back-end*). Les tiers, pour leur part, s'intègrent à un SPI dans le but de proposer des services ou d'inclure les paiements dans leurs offres principales, à l'instar des plateformes agricoles ou des plateformes de gestion logistique.



**Les utilisateurs finaux.** Il s'agit des clients desservis par les participants aux SPI : des particuliers, des entreprises (commerçants) ou des organismes publics. En tant que bénéficiaires ultimes des services de paiement instantané, ils tirent directement parti de l'inclusivité et du bon fonctionnement du système. La prise en compte de leurs besoins constitue un facteur déterminant de la réussite d'un SPI.



## **L'interopérabilité, levier clé de l'inclusivité et de la montée en puissance**

L'interopérabilité constitue une caractéristique déterminante des SPII. Elle désigne la capacité pour un utilisateur d'envoyer et de recevoir des paiements de manière fluide, indépendamment de l'instrument utilisé (argent mobile, carte de débit, carte de crédit, etc.) et du prestataire — banques, OAM ou autres FSP —, sans devoir se limiter à l'écosystème d'un seul acteur. Cette caractéristique améliore la commodité, élargit l'acceptation, réduit le recours aux espèces et favorise une adoption plus large du système.

L'interopérabilité est dite totale lorsque tous les FSP agréés, quels que soient leur taille, leur type ou leur segment de marché, peuvent participer au SPI et contribuer à l'élaboration de ses règles de fonctionnement. Un tel niveau d'interopérabilité permet de surmonter la fragmentation des marchés, qui freine souvent le développement des écosystèmes financiers numériques, dégrade l'expérience des utilisateurs et limite la participation des prestataires.

Pour les utilisateurs finaux, l'interopérabilité se traduit par la possibilité de réaliser des transactions librement entre comptes bancaires et portefeuilles mobiles. Une telle dynamique permet d'attirer de nouveaux utilisateurs, d'amplifier les effets de réseau et de stimuler la concurrence désormais fondée sur la qualité du service et la capacité d'innovation. Point essentiel, l'interopérabilité renvoie aussi au cadre réglementaire qui permet aux FSP de moindre taille, dûment agréés, d'entrer sur le marché et de participer à un SPI.

En Afrique, les SPI atteignent généralement l'interopérabilité selon l'un des deux modèles suivants. Le plus répandu est celui de l'interopérabilité via un opérateur de système de paiement, à travers lequel les participants se connectent directement à l'opérateur ou à un commutateur central reliant les participants au SPI. Ce dispositif permet d'intégrer facilement des FSP s'appuyant sur des normes de messagerie différentes ou desservant des segments de

marché distincts. En dissociant l'interopérabilité des négociations bilatérales entre prestataires, ce modèle abaisse les barrières techniques et opérationnelles à l'entrée pour les nouveaux acteurs et favorise un écosystème véritablement ouvert.

Le second modèle s'appuie sur des intégrations techniques directes entre tous les participants. Cette approche exige des connexions bilatérales et devient d'autant plus complexe que le nombre de participants augmente. Elle peut toutefois sembler plus adaptée que la mise en place d'un commutateur central onéreux dans les pays où le marché potentiel est restreint et où le nombre de FSP demeure limité. Pour qu'un système soit considéré comme un SPI aux termes du présent rapport, tous les FSP connectés de manière bilatérale doivent respecter un socle de règles de fonctionnement multilatérales communes applicables à tous les participants. Ce principe garantit une participation ouverte : tout nouveau FSP entrant sur le marché et respectant les règles du dispositif est autorisé à rejoindre le SPI.

La montée en puissance et l'inclusivité des SPI sur les marchés africains restent freinées par divers

obstacles interdépendants. Une interopérabilité limitée — souvent due à des réglementations non harmonisées, des conditions d'agrément restrictives et des capacités techniques limitées — empêche la pleine participation d'acteurs non traditionnels tels que les fintechs et les IMF, freinant ainsi la croissance des volumes de transactions et entravant l'optimisation des coûts. Les coûts élevés de mise en œuvre (agréments, mises à niveau, intégration) découragent aussi les FSP d'investir dans l'interconnexion des plateformes, surtout lorsque les incitations commerciales et les modèles de partage des revenus manquent de clarté. Pour les prestataires de petite taille, les obstacles se révèlent encore plus importants, du fait de systèmes obsolètes et de ressources limitées (certaines IMF, par exemple, ne disposent pas de registres numériques). À l'échelle régionale, l'hétérogénéité des cadres réglementaires rend l'interopérabilité encore plus complexe. Du côté des utilisateurs, l'adoption demeure timide, en raison d'une faible sensibilisation, d'une expérience client insatisfaisante, de préoccupations liées à la fraude et de freins liés au coût — en particulier pour les personnes à faible revenu qui ne disposent pas d'un accès numérique fiable.

## 1.3 L'inclusivité des systèmes de paiement vue par les utilisateurs finaux

Les critères de référence idéaux retenus jusqu'à présent pour définir un SPII mettaient surtout l'accent sur les déterminants de l'offre : ce que ces systèmes proposent et la manière dont ils fonctionnent. Mais l'inclusivité réelle d'un dispositif dépend aussi de sa capacité à répondre aux besoins des utilisateurs finaux afin que ceux-ci adoptent les paiements numériques. Ces besoins précis varient légèrement selon les économies. L'enquête réalisée pour les besoins de ce rapport auprès d'utilisateurs finaux, présentée en détail au Chapitre 3, a mis en évidence plusieurs facteurs — appelés « traits

numériques » — qui orientent les priorités des répondants dans le choix d'un moyen de paiement.

Bon nombre de ces traits numériques confirment et renforcent la définition fondamentale des SPII. D'autres reflètent des nuances supplémentaires importantes pour les utilisateurs finaux et créent des opportunités de services à valeur ajoutée susceptibles de stimuler la participation et la montée en puissance des systèmes — certains de ces aspects étant approfondis dans les chapitres suivants du rapport. Selon l'enquête réalisée

àuprès des utilisateurs, les principaux traits numériques identifiés lors des entretiens, et qui favorisent l'adoption des paiements numériques,

peuvent être regroupés en cinq catégories (cf. Illustration 1.2) :



**Disponibilité.** Il s'agit de la possibilité d'utiliser le moyen de paiement 24 heures sur 24 et 365 jours par an, sur différentes plateformes, de sa large acceptation par tous les commerçants, ainsi que de la capacité pour un utilisateur final d'envoyer un paiement à n'importe quel autre utilisateur. Elle suppose également l'existence d'un large éventail de points d'accès, tels que les guichets automatiques bancaires (« GAB »), les distributeurs automatiques de billets (« DAB ») ou les agents.

Pour les répondants à l'enquête, les priorités liées à la disponibilité figurent parmi les plus importantes. Elles correspondent aux critères de définition établis par les déterminants de l'offre : disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, interopérabilité et accès à un ensemble complet de cas d'usage et de canaux, rendus possibles par un système multilatéral en boucle ouverte.

**Fiabilité.** Pour les utilisateurs finaux, la fiabilité englobe plusieurs caractéristiques : la continuité opérationnelle du système, l'exécution des transactions sans défaillance et la génération rapide d'un message de confirmation. En cas d'erreur ou de problème, un service client est disponible et s'emploie à apporter une solution.

Les priorités des utilisateurs finaux en matière de fiabilité recoupent aussi l'exigence de disponibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et

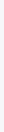


**Sécurité.** Pour les utilisateurs finaux, la sécurité revêt deux dimensions. La première renvoie à l'existence de mesures de protection appliquées par le système (comme la validation à l'aide du code d'identification personnelle [« code PIN »]), qui doivent rester simples d'utilisation. La seconde concerne la protection du consommateur, à travers la transparence des frais et la clarté des conditions d'utilisation.

La perception des utilisateurs finaux en matière de sécurité renvoie à une question plus large, celle de la confiance. La transparence des frais joue un rôle clé dans la construction de cette confiance.

**Valeur.** La valeur signifie que le coût des paiements numériques est inférieur à celui d'autres moyens de paiement, y compris les espèces. Ce trait inclut aussi la possibilité d'obtenir des avantages (par exemple des primes) et d'accéder plus facilement à d'autres services financiers comme le crédit.

Pour les utilisateurs finaux, la perception de la valeur est



indissociable d'une tarification équitable et du principe de faible coût qui sous-tend les SPII, en particulier pour les transactions de faible montant. Elle souligne aussi la capacité de ces dispositifs à offrir des services à valeur ajoutée, bénéficiant à la fois aux participants (par exemple les FSP) et aux utilisateurs finaux.

**Expérience utilisateur.** Elle met l'accent sur la simplicité d'utilisation des systèmes de paiement pour



tous les clients, y compris les moins aguerris en termes d'utilisation des services numériques et financiers.

Les SPII devraient intégrer la perspective des utilisateurs finaux dans la façon dont ils conçoivent et proposent, sur leur plateforme, les différents cas d'usage et canaux. Dans de nombreux cas (mais pas toujours, comme le montre le rapport), ce sont les FSP qui conçoivent l'expérience utilisateur via leurs propres canaux.

### Illustration 1.2 | Les cinq traits numériques qui comptent pour l'inclusivité selon les utilisateurs finaux

Disponibilité	Fiabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>Je peux payer en dehors des heures d'ouverture de ma banque (24 h/24, 7 j/7).</li> <li>Tous les clients et marchands les acceptent.</li> <li>Tous les réseaux et fournisseurs acceptent ces paiements.</li> <li>Je peux trouver des agents ou des GAB près de chez moi pour créditer des fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les transactions sont exécutées et finalisées en temps réel.</li> <li>Je reçois une confirmation instantanément par SMS.</li> <li>Le réseau est fiable.</li> <li>Le support client est efficace dans la résolution de problèmes.</li> </ul>
Sécurité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence des frais : je connais à l'avance toutes les commissions appliquées, sans frais cachés.</li> <li>Je peux facilement réinitialiser mon code PIN. Les conditions générales sont claires et transparentes.</li> </ul>	
Valeur	Expérience utilisateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les commissions appliquées sont inférieures à celles assorties à d'autres types de paiements.</li> <li>Je reçois des récompenses ou bénéficie de remises lorsque je paie par voie dématérialisée.</li> <li>Je peux accéder à des services additionnels tels que les prêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est facile à utiliser sans besoin de formation ou d'assistance.</li> <li>Quelques étapes suffisent à finaliser une transaction.</li> <li>Seuls quelques documents sont nécessaires pour s'enregistrer.</li> <li>Site Web ou application d'entraide.</li> </ul>

**Remarque :** ces traits numériques ont été identifiés par les participants aux entretiens qualitatifs réalisés dans le cadre de l'enquête menée auprès des utilisateurs finaux présentée au Chapitre 3.



## 1.4 | Utilisation du rapport

Le présent rapport met en évidence les avancées significatives enregistrées en matière de croissance et d'inclusivité des SPI déployés sur tout le continent africain. La mise en service de nouveaux SPI se poursuit, signe d'un engagement fort des parties prenantes africaines et de leurs partenaires en faveur du développement de l'infrastructure financière numérique. Plusieurs défis subsistent néanmoins : une interopérabilité encore limitée, des progrès lents dans le déploiement des SPI régionaux et des obstacles à l'élargissement des cas d'utilisation, tels que les paiements de gouvernement à particulier (« G2P ») et les paiements transfrontaliers. L'adoption encore trop timide par les utilisateurs finaux constitue également un frein à la réalisation du plein potentiel des SPI. À travers le Rapport SIIPS 2025, AfricaNenda dresse le bilan de ces évolutions et s'appuie sur ces avancées pour soutenir les efforts des parties prenantes des SPI en faveur d'une inclusion accrue.

Remarque sur les données relatives à la valeur des transactions figurant dans ce rapport : les turbulences économiques des dernières années,

marquées par une forte inflation et des taux de change volatils, faussent les montants et accentuent la variabilité en cas de conversion directe des valeurs exprimées en devises locales vers le dollar américain (USD). Cette méthode introduit des distorsions et fragilise la fiabilité des comparaisons de croissance d'une année sur l'autre. Pour éviter ces biais, AfricaNenda a appliqué la méthode de conversion Atlas de la Banque mondiale, qui convertit les données déclarées en devises locales en USD afin d'assurer la cohérence des résultats. Cette méthode atténue les fluctuations des taux de change en utilisant une moyenne mobile triennale corrigée de l'inflation<sup>5</sup>.

En conséquence, certaines valeurs diffèrent de celles publiées dans les éditions précédentes du Rapport SIIPS. Les données présentées dans l'édition 2025 du rapport offrent une comparabilité et une fiabilité accrues, sans être faussées par les fluctuations brusques des taux de change ni par les poussées inflationnistes.

<sup>5</sup> Pour calculer les données relatives à la valeur, AfricaNenda a utilisé le revenu national brut (« RNB ») exprimé en dollars américains (USD) selon la méthode Atlas de la Banque mondiale, ainsi que le RNB correspondant en devise locale pour chaque pays. Le facteur de conversion implicite a ensuite été obtenu en divisant le RNB exprimé en USD par le RNB en devise locale. Ce facteur a été appliqué à l'ensemble des données relatives aux valeurs du rapport — y compris celles des années précédentes — afin d'assurer la comparabilité des résultats dans le temps. Le Zimbabwe constitue une exception : compte tenu de la forte volatilité de son taux de change en 2023 et 2024, nous avons retenu le taux de change moyen sur la période, tel que publié par le FMI (IMF Exchange Rate Dataset), qui fournit des séries historiques entre l'USD, les droits de tirage spéciaux (« DTS »), l'euro et d'autres monnaies nationales.

## Plan du rapport

Le Rapport SIIPS 2025 s'articule comme suit :

- 2** **Le Chapitre 2** dresse un panorama des SPI en Afrique aux niveaux national et régional. Il présente également l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda 2025, qui apprécie le degré d'inclusivité de chaque SPI sur la base de critères précis.
- 3** **Le Chapitre 3** présente les résultats des travaux de recherche quantitatifs et qualitatifs sur l'usage des paiements numériques par les particuliers et les petits commerçants dans quatre pays africains : l'Angola, la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Tunisie. Le chapitre met en lumière les modes d'utilisation selon les profils démographiques et les segments de clientèle, et analyse les facteurs qui freinent ou favorisent l'adoption des paiements numériques à différentes étapes du parcours utilisateur.
- 4** **Le Chapitre 4** recense les tendances et les opportunités liées à la progression vers des SPI pleinement inclusifs, aux niveaux du marché, du système et des consommateurs.
- 5** **Le Chapitre 5** met en lumière l'opportunité que représente l'IPN en Afrique. Il décrit l'état d'avancement des initiatives d'IPN spécifiques aux paiements sur le continent, les défis auxquels elles se heurtent et le rôle que peuvent jouer les SPI pour parvenir à une inclusivité totale et s'intégrer aux systèmes d'identité et d'échange de données.
- 6** **Le Chapitre 6** analyse l'approche, les avantages et les défis liés à l'intégration des cas d'utilisation des paiements de gouvernement à particulier (« G2P ») dans les SPI.
- 7** **Le Chapitre 7** approfondit les cas d'utilisation transfrontaliers au service de l'inclusivité des SPI, en mettant en évidence les principaux défis et opportunités.
- 8** **Le Chapitre 8** formule des recommandations et propose un cadre d'action futur.



À l'instar des précédents Rapport SIIPS, l'édition 2025 inclut des **études de cas** portant sur des SPI déjà en service en Afrique : Instant Payment Network (« IPN ») en Égypte, EthSwitch en Éthiopie, NIBSS Instant Payment (« NIP ») de Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS ») au Nigéria et Sociedade Interbancária de Moçambique (« SIMO ») au Mozambique. AfricaNenda enrichit sa bibliothèque d'études de cas sur les SPI à mesure que de nouvelles études y sont intégrées, en proposant une vue d'ensemble de l'histoire, du développement, de la conception, de la structure de gouvernance et des caractéristiques techniques de chaque système. Ces exemples favorisent l'échange d'expériences entre pairs et rendent compte des bonnes pratiques susceptibles d'inspirer des initiatives similaires ailleurs dans la région.

# 2

## Le paysage des systèmes de paiement instantané

Ce chapitre propose une analyse systématique du paysage des systèmes de paiement instantané (« SPI ») en Afrique et de leur évolution vers des SPI inclusifs (« SPII »). Comme indiqué dans l'introduction, AfricaNenda Foundation défend l'idée que les SPI doivent parvenir à la maturité en répondant aux critères d'inclusivité exposés dans ce chapitre. La réalité actuelle montre toutefois que les systèmes sont souvent lancés avec un niveau d'inclusivité partiel et évoluent, au fil du temps, vers une inclusivité plus complète. En 2025, l'Afrique ne compte qu'un seul dispositif susceptible d'être considéré comme un SPII. C'est précisément la raison pour laquelle ce chapitre s'intitule « Le paysage des systèmes de paiement instantané » : cette terminologie reflète l'état du marché tel qu'il est aujourd'hui. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'objectif est de tendre vers un niveau d'inclusivité mature, afin que les SPII puissent constituer la couche de paiement de l'infrastructure publique numérique (« IPN »).

Ce panorama s'ouvre sur un recensement des SPI en service et de leur couverture géographique, avant de présenter les systèmes encore en cours de développement. Nous analysons ensuite les volumes et les valeurs de transactions traitées par les SPI en activité, ainsi que les canaux, instruments, cas d'utilisation et services à valeur ajoutée qu'ils proposent. Nous présentons également la manière dont les SPI élargissent l'accès des utilisateurs aux paiements numériques, en s'appuyant sur les canaux locaux privilégiés dans leurs pays, en renforçant leurs réseaux de fournisseurs de services de paiement (« FSP ») participants, en donnant à ces derniers la possibilité de contribuer aux processus décisionnels, en mettant en place des mécanismes de recours supplémentaires et en diversifiant les cas d'utilisation. Le chapitre se conclut par la présentation de la mise à jour de l'édition 2025 de l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda

et la classification actuelle de l'ensemble des systèmes en activité sur le continent.

La méthodologie de recherche utilisée dans ce chapitre reprend celle de l'édition 2024, combinant une enquête auprès des banques centrales et des opérateurs de SPI ainsi que des entretiens avec des parties prenantes et des experts (cf. Encadré 2.4 pour consulter la liste des banques centrales et dispositifs ayant partagé leurs données d'enquête) ; la liste complète des personnes interrogées est disponible à l'Annexe B).

Parmi les principales constatations figure l'entrée en service de cinq nouveaux systèmes entre juillet 2024 et mai 2025 : Switch Mobile (Algérie), Fast Payment Module d'Eswatini Payment Swich (« EPS ») (Eswatini), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et Somalia Instant Payment System (« SIPS ») (Somalie). Le nombre total de SPI est passé de 31 en juin 2024 à 36 en juin 2025.

En termes d'inclusivité, PayShap (Afrique du Sud) et la solution d'argent mobile de Tunisie, qui n'étaient jusque-là pas classés, relèvent désormais du niveau d'inclusivité « Élémentaire », après l'intégration du cas d'utilisation P2B qui leur permet de satisfaire aux critères minimaux. Trois SPI ont accédé au niveau « Avancé » : Instant Payment Network (Égypte) et eKash (Rwanda), auparavant non classés, ainsi qu'EthSwitch (Éthiopie), qui relevait jusque-là du niveau « Élémentaire ». NIBSS Instant Payment (« NIP ») est le premier SPI à passer du niveau « Avancé » au niveau « Mature », grâce à la satisfaction en 2025 de critères additionnels relatifs aux mécanismes de recours.

Le Tableau 2.1 récapitule les évolutions du paysage des SPII entre 2024 et 2025.

**Tableau 2.1 | Principaux changements dans le paysage des SPI entre 2024 et 2025<sup>6</sup>**

Description	2024	2025	Évolution	Détail de l'évolution
 <b>Noms des SPI</b>	-	-	✖ 2 changements de dénomination	Deux SPI apparaissent sous un nom différent dans le Rapport SIIPS 2025, à la suite de la confirmation de leur appellation officielle : MarocPay devient Switch Al Maghrib (« SWAM ») (Maroc), et Taifa Moja devient la solution d'argent mobile de Tanzanie.
 <b>Nombre de SPI</b>	31	36	✓ 5 ajouts	Switch Mobile (Algérie) a été lancé pendant la phase de rédaction du Rapport SIIPS 2024. Fast Payment Module d'EPS (Eswatini) et LYPay (Libye) ont vu le jour au second semestre 2024. Salon Pement Swich (Sierra Leone) et Somalia Instant Payment System (« SIPS ») (Somalie) sont pour leur part entrés en service en 2025.
 <b>Nombre de pays disposant d'un SPI national opérationnel</b>	26	31 <sup>7</sup>	✓ 5 ajouts	Avec le lancement de leurs systèmes respectifs, l'Algérie, l'Eswatini, la Libye, la Sierra Leone et la Somalie se sont dotés d'une capacité nationale de paiement instantané.
<b>Types de SPI</b>				
 <b>Multisectoriel</b>	14	18	✓ 5 ajouts	Switch Mobile (Algérie) et Fast Payment Module d'EPS (Eswatini) ont été lancés en 2024 ; Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie) sont entrés en service en 2025. Pesalink (Kenya) a changé de catégorie et se voit ainsi reclasé en SPI multisectoriel.
			✖ 1 retrait	SWAM (Maroc) a été requalifié en SPI d'argent mobile.
 <b>SPI bancaire</b>	7	7	✓ 1 ajout	LYPay (Libye) a été lancé en 2025.
			✖ 1 retrait	Pesalink (Kenya) a changé de catégorie et se voit ainsi reclasé en SPI multisectoriel.

<sup>6</sup> Contrairement à l'infrastructure physique, un SPI continue d'évoluer après son lancement. Le tableau présente les changements de dénomination, ainsi que les évolutions au niveau des participants et des fonctionnalités constatés depuis la publication du Rapport SIIPS 2024.

<sup>7</sup> 25 pays sont dotés de leur propre SPI. Les six pays membres de la CEMAC (Cameroun, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) partagent les capacités du SPI régional GIMACPAY pour traiter les transactions nationales et transfrontalières.

Description	2024	2025	Évolution	Détail de l'évolution
<b>Types de SPI</b>				
 Argent mobile	9	10	✓ 1 ajout	SWAM (Maroc) a été requalifié en SPI d'argent mobile.
 Monnaie souveraine numérique	1	1	Aucun changement	eNaira est toujours le seul SPI de monnaie souveraine numérique.
<b>Données transactionnelles</b>				
 Données sur les valeurs collectées	23	30	✓ 8 ajouts	Kwanza Instantâneo (« KWiK ») (Angola), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), LeSwitch (Lesotho), SWAM et Virement Instantané (Maroc), eNaira et la solution d'argent mobile du Nigéria (Nigéria), et Transactions Cleared on an Immediate Basis (« TCIB ») (Communauté de développement de l'Afrique australe, [« CDAA »]).
AfricaNenda a collecté les données sur les SPI par le biais d'enquêtes menées auprès des banques centrales et des opérateurs de SPI, complétées par des sources publiques. PAPSS (système panafricain) n'a pas répondu à l'enquête sur les SPI. eNaira et l'opérateur de la solution d'argent mobile du Nigéria n'ont pas non plus transmis leurs données ; toutefois, leurs transactions empruntant la même infrastructure, leurs données étaient intégrées à celles de NIP. Ce concept d'infrastructure mutualisée s'applique également à Mobile Money Interoperability et à Ghana Interbank Payment and Settlement System (« GhIPSS » ou « GIP ») (Ghana). Switch Mobile (Algérie), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie) sont quatre nouveaux systèmes qui ne disposent pas, à ce titre, de données de transactions pour 2024. SIMO (Mozambique) a transmis des données sur les volumes mais pas sur les valeurs. Les données relatives aux transactions de deux systèmes sont donc manquantes : SIMO (Mozambique) et PAPSS (système panafricain).				

Description	2024	2025	Évolution	Détail de l'évolution
<b>Classement sur l'Échelle d'inclusivité</b>				
 Non classé	10	10	✓ 4 ajouts	Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), fraîchement lancé, Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie) n'ont pas été classés. Natswitch (Malawi) est passé du niveau « Avancé » à « Non classé », sur la base des réponses transmises par les équipes de gestion du dispositif.
 Niveau élémentaire	12	15	→ 4 changements de niveau	PayShap (Afrique du Sud) et la solution d'argent mobile de Tunisie se sont hissés au niveau « Élémentaire ». IPN (Égypte) et eKash (Rwanda) ont accédé au niveau « Avancé ».
 Niveau avancé	9	10	✓ 3 ajouts → 2 changements de niveau	Switch Mobile (Algérie) et LYPay (Libye) ont été lancés en remplissant d'emblée les critères du niveau « Élémentaire ». PayShap (Afrique du Sud) et la solution d'argent mobile de Tunisie sont passés du statut « Non classé » au niveau « Élémentaire ». EthSwitch (Éthiopie) a progressé du niveau « Élémentaire » au niveau « Avancé ».
 Niveau mature	0	1	✓ 1 ajout	IPN (Égypte), EthSwitch (Éthiopie) et eKash (Rwanda) sont passés du statut « Non classé » ou « Élémentaire » au niveau « Avancé ». NIP (Nigéria) est le premier SPI à franchir le cap du niveau « Avancé » au niveau « Mature ». Le classement de Natswitch (Malawi) a pour sa part été revu, passant du niveau « Avancé » à « Non classé » sur la base des réponses transmises.
NIP (Nigéria) est le premier SPI à franchir le cap du niveau « Avancé » au niveau « Mature ».				



## 2.1 Types de SPI et répartition en Afrique

Le paysage des SPI en Afrique évolue rapidement, reflétant les progrès continus en matière d'interopérabilité et d'inclusion financière numérique sur le continent. Entre juillet 2024 et

juin 2025, cinq nouveaux SPI ont été mis en service dans des pays encore dépourvus de cette capacité à l'échelle nationale (Algérie, Eswatini, Libye, Sierra Leone, Somalie) (cf. Encadré 2.1).

### Encadré 2.1 | Cinq nouveaux systèmes lancés depuis la rédaction du Rapport SIIPS 2024



**Algérie :** la **Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique** (« SATIM ») a lancé **Switch Mobile**, un SPI d'argent mobile qui prend en charge les transferts de compte à compte, de compte à portefeuille et de portefeuille à portefeuille (SATIM, 2024). Le système s'appuie sur la norme de messagerie ISO 20022 (ProgressSoft, 2024). Algeria Gulf Bank (« AGB ») a compté parmi les premières institutions financières à se connecter à Switch Mobile, lui permettant ainsi de proposer des transactions de particulier à particulier (« P2P »), de particulier à entreprise (« P2B ») et d'entreprise à particulier (« B2P »). Les paiements peuvent être initiés par codes QR, identifiants secondaires (alias) ou numéros de compte. La plateforme offre également la possibilité d'émettre une demande de paiement (ProgressSoft, 2025).



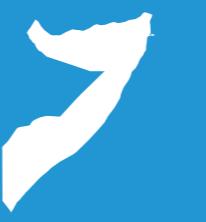
**Eswatini :** la **Banque centrale d'Eswatini** a lancé en 2024 le **Fast Payments Module d'Eswatini Payment Switch** (« EPS »), première phase d'un projet plus vaste de commutateur de paiements. Les phases deux et trois viseront à développer la banque ouverte, ainsi que des fonctions de commutation pour les terminaux de paiement électronique (« TPE ») et les guichets automatiques bancaires (« GAB »). Les participants déjà actifs incluent Eswatini Bank, Swaziland Building Society, MTN Momo, e-Mali et Instacash. Le SPI prend en charge trois canaux : banque mobile, applications mobiles et banque en ligne (BRI, 2024a).



**Libye :** en 2024, la **Banque centrale de Libye** (« CBL ») a lancé le système interbancaire **LYPay** (CBL, 2024a). Elle en est propriétaire, gestionnaire et opérateur. Depuis son lancement, le système prend en charge les cas d'utilisation B2B, P2P et P2B (LinkedIn, 2025). Ce service est disponible dans quatre banques : Jumhouriya Bank, Unity Bank, National Commercial Bank et North Africa Bank. La participation au SPI était gratuite et sans commission jusqu'à la fin de l'année 2024 (*Libya Herald*, 2025). Les canaux proposés incluent la banque mobile, les codes QR et les liens de paiement directs.



**Sierra Leone :** **Salon Pement Swich** (« SAPS ») a été lancé en 2025 pour renforcer l'interopérabilité de l'écosystème financier du pays (Forum News Sierra Leone, 2025). La Bank of Sierra Leone (« BSL ») a exigé que tous les FSP bancaires et non bancaires fassent transiter leurs transactions nationales par ce commutateur. Orange et CMB Bank ont récemment annoncé leur participation, portant le nombre total de participants intégrés à onze, à savoir huit banques commerciales et trois opérateurs d'argent mobile. Le commutateur prend actuellement en charge les transferts P2P ainsi que le canal de paiement par code QR, et les utilisateurs peuvent y accéder via les applications mobiles et navigateurs Web. Il autorise aussi des connexions tierces ainsi que des échanges de messages en temps réel et la validation des transactions, afin de garantir à la fois la rapidité et la fiabilité du traitement (Enquête sur les SPI du Rapport SIIPS 2025).

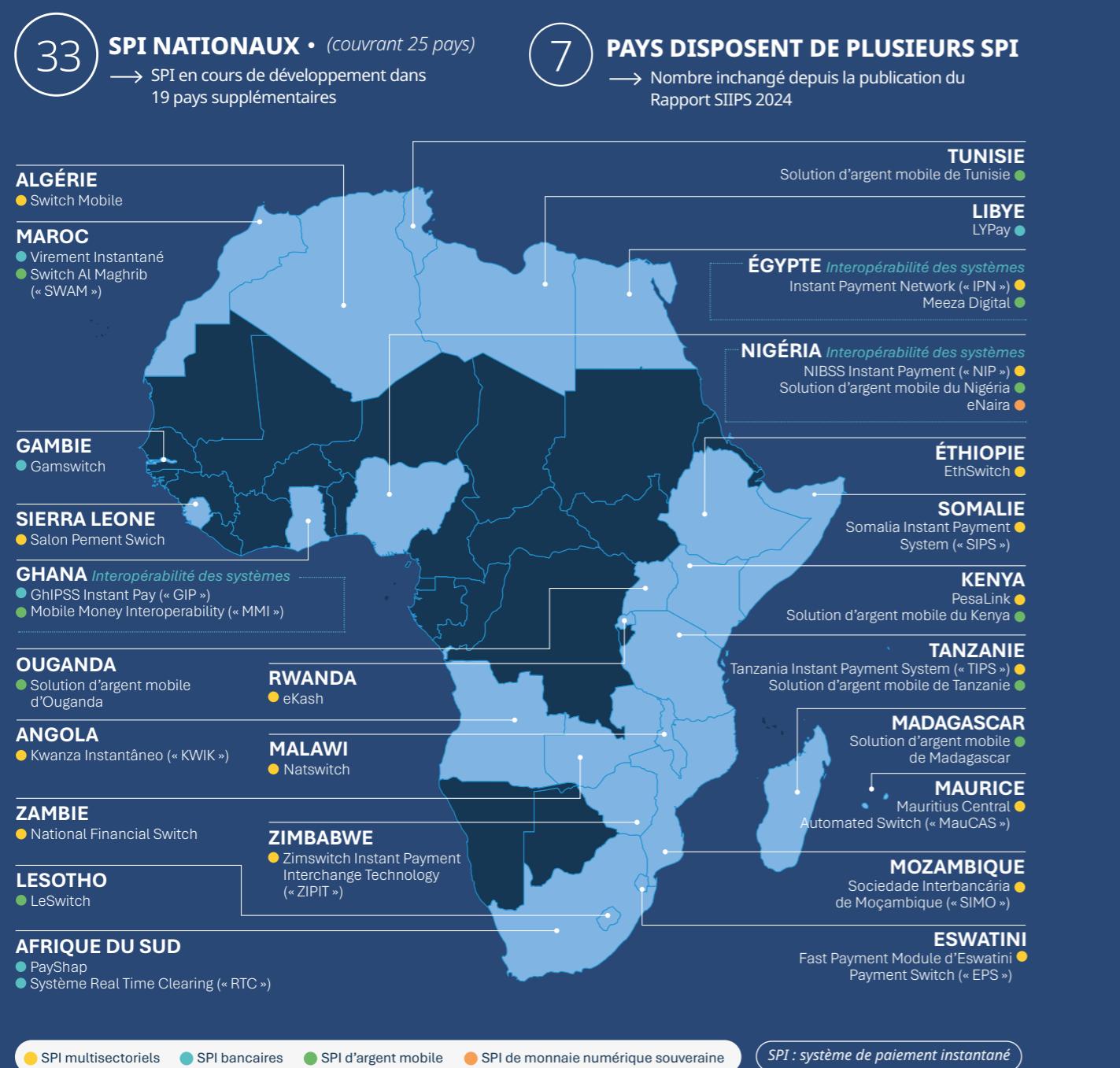


**Somalie :** en partenariat avec la Somali Bankers Association, la **Banque centrale de Somalie** a lancé en 2025 **Somalia Instant Payment System** (« SIPS ») (SIPS, 2025). Exploité par Somali Payment Switch (« SPS »), le système prend actuellement en charge les paiements P2P et P2B. Il est également possible d'effectuer ces paiements via des codes QR. Le système SIPS est structuré comme un SPI multisectoriel, avec sept banques commerciales comptant parmi les premiers participants (Enquête sur les SPI du Rapport SIIPS 2025).

## Les initiatives de SPI nationaux tendent de plus en plus vers l'interopérabilité multisectorielle.

Le lancement de **cinq** nouveaux SPI porte à **33** le nombre total de **SPI nationaux en service, répartis dans 25 pays africains**. La progression est significative par rapport à 2024 : l'Afrique n'en comptait alors que 28 répartis dans 20 pays (cf. Carte 2.1).

**Carte 2.1** | À juin 2025, l'Afrique recense 33 SPI nationaux en service dans 25 pays<sup>8</sup>



<sup>8</sup> Deux SPI mentionnés dans le Rapport SIIPS 2024 apparaissent sous des appellations différentes dans cette édition : MarocPay est désormais désigné sous le nom de Switch Al Maghrib (« SWAM »), et Taifa Moja est devenu la solution d'argent mobile de Tanzanie.

Quatre des cinq nouveaux systèmes sont de type « multisectoriel » : Switch Mobile (Algérie), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS

(Somalie). Le « type » de SPI dépend des modalités qu'il applique en matière d'interopérabilité et détermine également les FSP autorisés à y participer (cf. Encadré 2.2).

### Encadré 2.2 | Les types de SPI

#### On distingue quatre grands types de SPI :

- Les SPI multisectoriels** se distinguent par leur capacité à assurer une interopérabilité totale entre les différents types d'institutions financières et leurs catégories de comptes respectives. Ils permettent notamment de réaliser des transactions entre banques traditionnelles, opérateurs d'argent mobile (« OAM »), IMF et fintechs, en ouvrant la participation à l'ensemble des FSP agréés. Grâce à l'interopérabilité entre tous, les utilisateurs finaux ont la possibilité d'effectuer des transactions entre portefeuilles électroniques détenus auprès de différents OAM, entre comptes d'argent mobile et comptes bancaires, ou encore directement entre comptes bancaires.
- Les SPI bancaires** sont principalement exploités par des banques traditionnelles ou pour le compte de ces dernières. Ces systèmes sont généralement conçus pour permettre des transferts instantanés entre comptes bancaires et répondent avant tout aux besoins des clients déjà bancarisés.
- Les SPI d'argent mobile** ont pour objectif premier de faciliter les paiements instantanés entre utilisateurs d'une même plateforme et entre différentes plateformes d'argent mobile.
- Les SPI adossés à une monnaie souveraine numérique** ne traitent que des transactions libellées en monnaie numérique de banque centrale.

En Afrique, le type de SPI le plus répandu est le modèle multisectoriel, qui comptabilise actuellement **seize systèmes nationaux en service**. Viennent ensuite les **SPI d'argent mobile (10)**, les **SPI bancaires (6)** et un seul **SPI de monnaie souveraine numérique** (cf. Tableau 2.2).

L'essor des SPI multisectoriels à travers le continent africain souligne l'importance de l'interopérabilité

dans la construction d'un écosystème de paiements numériques mature et inclusif. Leur large répartition géographique témoigne d'un mouvement continental en faveur d'une intégration financière accrue, visant à associer la large pénétration de l'argent mobile à la stabilité des institutions bancaires traditionnelles.

Au-delà des 16 SPI multisectoriels nationaux, sept pays comptent plusieurs SPI de types différents

actuellement en service, dont certains sont interopérables<sup>9</sup>. Parmi les pays qui parviennent à l'interopérabilité en connectant plusieurs SPI de types différents figurent l'Égypte, où IPN et Meeza Digital sont interconnectés<sup>10</sup>, le Nigéria, où eNaira et la solution d'argent mobile nationale

s'appuient sur l'infrastructure de NIP, et enfin, le Ghana, où Mobile Money Interoperability peut compter sur l'infrastructure de GIP. Bien que les approches multisectorielles gagnent du terrain, l'interopérabilité demeure limitée dans huit pays<sup>11</sup>.

**Tableau 2.2** | SPI nationaux par type

Pays	Nom du SPI	Type
Afrique du Sud	PayShap	SPI Bancaire
Afrique du Sud	Real Time Clearing (« RTC »)	Bancaire
Algérie	Switch Mobile	Multisectoriel
Angola	Kwanza Instantâneo (« KWIK »)	Multisectoriel
Égypte	Instant Payment Network (« IPN »)	Multisectoriel
Égypte	Meeza Digital	Argent mobile
Eswatini	Fast Payment Module d'Eswatini Payment Switch (« EPS »)	Multisectoriel
Éthiopie	EthSwitch	Multisectoriel
Gambie	Gamswitch	Bancaire
Ghana	GhIPSS Instant Payment (« GIP »)	Bancaire
Ghana	Mobile Money Interoperability (« MMI »)	Argent mobile
Kenya	Solution d'argent mobile du Kenya	Argent mobile
Kenya	PesaLink	Multisectoriel
Lesotho	LeSwitch	Argent mobile
Libye	LYPay	Bancaire
Madagascar	Solution d'argent mobile de Madagascar	Argent mobile
Malawi	Natswitch	Multisectoriel

9 Les pays recensant plusieurs SPI sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria et la Tanzanie.

10 IPN Egypt est un participant indirect de Meeza Digital par l'intermédiaire de son opérateur, Egypt Bank Company (« EBC »), tandis que Meeza Digital est également un participant indirect du dispositif IPN via EBC, établissant ainsi une interconnexion réciproque.

11 L'Afrique du Sud, la Gambie, le Lesotho, la Libye, Madagascar, le Maroc, l'Ouganda et la Tunisie ne disposent pas de SPI multisectoriels nationaux. L'Afrique du Sud et le Maroc comptent plusieurs SPI de types différents, mais ceux-ci ne sont pas encore interopérables.

Pays	Nom du SPI	Type
Maurice	Mauritius Central Automated Switch (« MauCAS »)	Multisectoriel
Maroc	Switch Al Maghrib (« SWAM »)	Argent mobile
Maroc	Virement Instantané	Bancaire
Mozambique	Sociedade Interbancária de Moçambique (« SIMO »)	Multisectoriel
Nigéria	eNaira	Monnaie souveraine numérique
Nigéria	NIBSS Instant Payment (« NIP »)	Multisectoriel
Nigéria	Solution d'argent mobile du Nigéria	Argent mobile
Ouganda	Solution d'argent mobile d'Ouganda	Argent mobile
Rwanda	eKash	Multisectoriel
Sierra Leone	Salon Pement Swich	Multisectoriel
Somalie	Somalia Instant Payment System (« SIPS »)	Multisectoriel
Tanzanie	Tanzania Instant Payment System (« TIPS »)	Multisectoriel
Tanzanie	Solution d'argent mobile de Tanzanie	Argent mobile
Tunisie	Solution d'argent mobile de Tunisie	Argent mobile
Zambie	National Financial Switch (« NFS »)	Multisectoriel
Zimbabwe	Zimswitch Instant Payment Interchange Technology (« ZIPIT »)	Multisectoriel

eNaira, au Nigéria, est toujours le seul SPI de monnaie souveraine numérique en Afrique. Plusieurs pays africains ont mené des études de faisabilité sur les monnaies numériques de banque centrale (« MNBC »). Selon les dernières données du CBDC Tracker, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Eswatini, l'Éthiopie, Madagascar, le Malawi, Maurice, la Mauritanie, le Maroc, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, la Tunisie et la Zambie sont toujours en phase de recherche, et aucune information récente n'a été communiquée sur l'avancement de leurs études de faisabilité depuis la publication du Rapport SIIPS 2024. Au Ghana, e-Cedi est toujours en phase pilote, sans qu'aucune date prévisionnelle de lancement n'ait

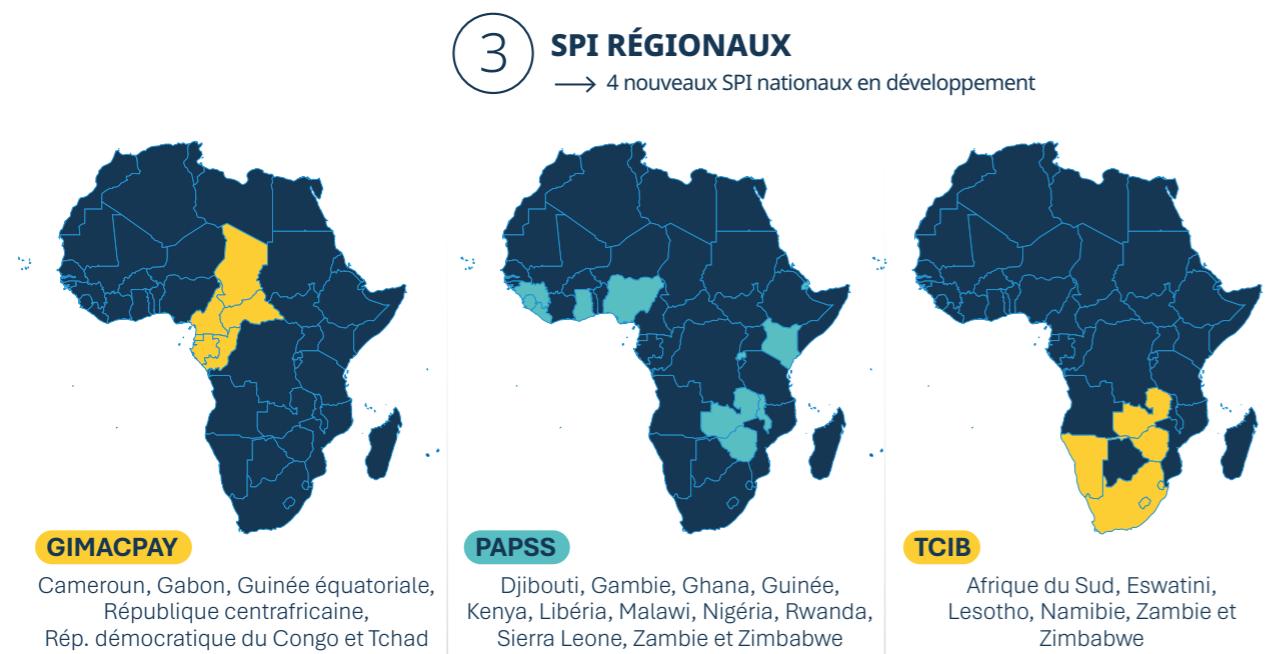
encore été annoncée (CBDC Tracker, 2025). Le ZiG du Zimbabwe (Zimbabwe Gold), a été lancé en 2024, mais il est considéré comme une variante de MNBC, en raison des incertitudes entourant sa nature : il n'est pas encore clairement établi s'il s'agit d'un instrument de placement réservé aux institutions financières, d'un instrument de gros destiné aux règlements interbancaires ou d'une MNBC grand public. En outre, il n'est adossé à aucun réseau de SPI ni système d'échange.

En plus des 33 SPI nationaux sur la carte ci-après, on dénombre **trois SPI régionaux** en service en 2025, soit le même nombre qu'en 2024. Ces SPI régionaux couvrent différentes zones géographiques du continent (cf. Carte 2.2) :

GIMACPAY dessert la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (« CEMAC ») ; PAPSS ambitionne une couverture

continentale ; et TCIB dessert la Communauté de développement de l'Afrique australe (« CDAA »).

**Carte 2.2** | À juin 2025, l'Afrique recense 3 SPI régionaux en service dans 22 pays



GIMACPAY permet d'assurer des paiements instantanés, aussi bien au niveau national que régional, pour les pays membres de la CEMAC : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad (GIMAC, 2025). Avec l'ajout de ces six pays, 31 pays africains ont désormais accès à un SPI en service. Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (« GIMAC ») poursuit la mise en œuvre d'initiatives destinées à renforcer l'interopérabilité et à encourager le recours aux paiements numériques dans la région. Ces actions portent notamment sur le développement de cas d'utilisation liés aux paiements marchands — afin de soutenir la croissance économique et l'inclusion —, l'appréciation de l'impact de l'interopérabilité sur les paiements numériques, ainsi que l'intégration des paiements par code QR pour en améliorer la facilité d'utilisation et la sécurité [à des fins de transparence, il convient de noter que le GIMAC

travaille sur ces initiatives en partenariat avec AfricaNenda aux termes d'un protocole d'accord signé en 2023 (AfricaNenda, 2023a).]

Le système PAPSS a initialement été expérimenté dans les six pays de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (« ZMAO ») : Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone. Des banques commerciales de 12 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (« CEDEAO »), dont font partie les pays de la ZMAO, sont désormais intégrées. Cinq banques issues de quatre nouveaux pays — Kenya, Malawi, Rwanda et Zambie — ont intégré le système PAPSS en 2025 (PAPSS, 2025a). La Banque centrale d'Égypte (« CBE ») a récemment formalisé son intention d'intégrer le système, bien qu'aucune banque commerciale égyptienne n'ait pour l'instant concrètement franchi le pas de l'adhésion (CBE, 2025a).



Le système de la CDAA, TCIB, continue d'élargir sa couverture régionale : la First National Bank (« FNB »), en Afrique du Sud, a traité les premières transactions transfrontalières du pays en novembre 2024 (TechAfrica News, 2024). Le système est actuellement capable d'assurer des transactions transfrontalières dans six pays : Afrique du Sud, Eswatini, Lesotho, Namibie, Zambie et Zimbabwe. Parmi les autres participants figurent le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la République démocratique du Congo et la Tanzanie, mais les corridors de paiement avec ces pays ne sont pas encore actifs. TCIB ambitionne de couvrir, à terme, l'ensemble des 16 pays de la CDAA (TCIB, 2025).

Il convient également de noter, dans le contexte des SPI régionaux, l'existence d'UPI en Inde et du système BUNA, propriété du Fonds monétaire arabe, même si ces systèmes sont implantés hors du continent africain. Maurice a établi une interconnexion avec UPI pour simplifier les paiements transfrontaliers avec l'Inde, y compris les envois de fonds de la diaspora. Par ailleurs, Plusieurs banques de six pays africains

arabophones sont par ailleurs intégrées à BUNA, ce qui leur permet d'effectuer des paiements transfrontaliers à travers le réseau de ce système, y compris avec leurs homologues africains. Les pays africains connectés à BUNA sont l'Algérie, Djibouti, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie<sup>12</sup>.

Malgré les initiatives actuelles visant à élargir la couverture et renforcer les capacités des SPI régionaux, leur développement et leur montée en puissance demeurent limités, en partie du fait de la diversité des cadres réglementaires en vigueur dans les différentes juridictions (entretiens avec des parties prenantes, 2025).

En prenant en compte tous les SPI nationaux et régionaux d'Afrique, on dénombre **36 SPI en activité, 31 pays** bénéficiant de leurs services. Sur ces **31 pays, tous** disposent d'un SPI national, tandis que **28** comptent un SPI régional<sup>13</sup>. Au total, **25 pays** combinent un SPI national et un SPI régional, soit en intégrant des fonctionnalités transfrontalières dans leur SPI national, soit en s'interconnectant avec des systèmes de paiement régionaux.

12 Cf. le lien suivant pour consulter la liste de tous les participants actuels du système BUNA : [https://one.buna.co/download?path=http://one.buna.co/uploads/media/file\\_context/0001/01/ab3b764e2cedc8c0b36872bafa53b0e0260ed2ea.pdf](https://one.buna.co/download?path=http://one.buna.co/uploads/media/file_context/0001/01/ab3b764e2cedc8c0b36872bafa53b0e0260ed2ea.pdf)

13 Les six pays desservis par GIMACPAY n'ont pas encore leur propre SPI national, mais accèdent à cette fonctionnalité par l'intermédiaire de la plateforme régionale. En parallèle, sept pays exploitent plusieurs plateformes de SPI, portant à 31 le nombre total de pays dotés de capacités domestiques de SPI. L'Algérie, Djibouti, l'Égypte, la Libye, le Maroc et la Tunisie bénéficient, quant à eux, de fonctionnalités transfrontalières via le système régional BUNA, qui assure la connectivité entre l'Afrique du Nord et la région arabe. Enfin, MauCas permet d'effectuer des paiements transfrontaliers par l'intermédiaire du système indien UPI. Le nombre total de pays disposant de fonctionnalités transfrontalières s'élève ainsi à 28.

## Les SPI en cours de développement pourraient contribuer à étendre considérablement la couverture sur le continent.

Plusieurs projets, déjà en phase de conception en 2024, sont toujours en 2025. Au total, l'Afrique recense 19 SPI nationaux en cours de développement, à des stades d'avancement

divers. Des lancements sont prévus à court terme au Bénin, au Botswana, à Madagascar, en Namibie et au Soudan du Sud (cf. Tableau 2.3).

**Tableau 2.3** | SPI nationaux en cours de développement et calendrier prévisionnel de lancement

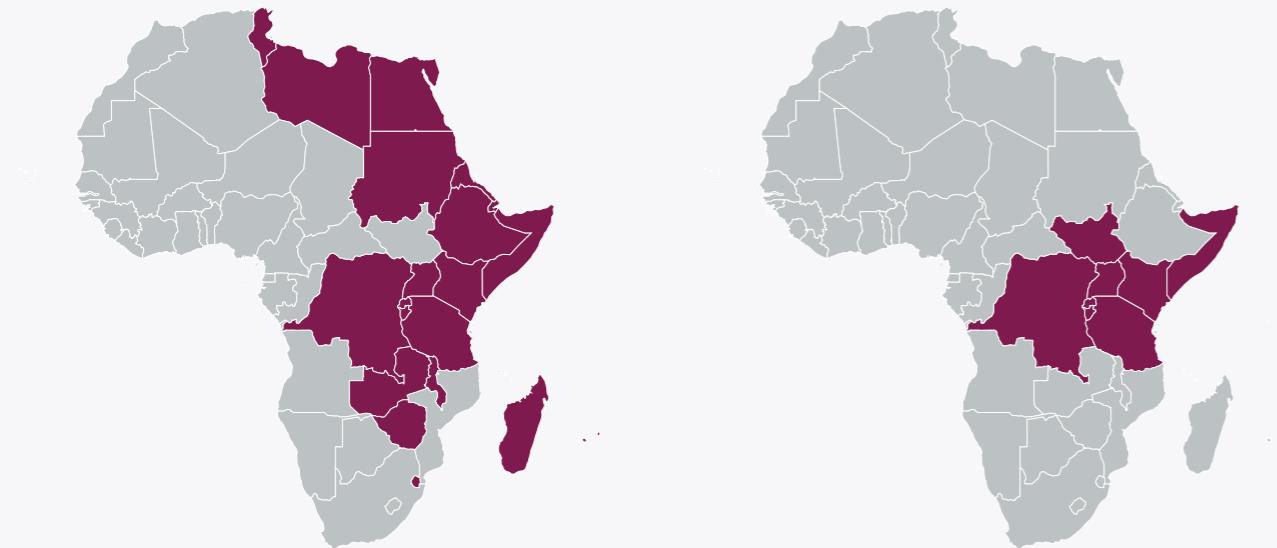
Pays	Etat d'avancement	Horizon de lancement <sup>14</sup>
Bénin	La Plateforme Nationale des Paiements Électroniques (« PNPE ») est en cours de développement.	Court terme
Botswana	Au Botswana, le National Payment Switch est à la phase de sélection des fournisseurs (BW Techzone, 2024).	Court terme
Burundi	Mojaloop a entamé des tests de validation de concept pour un SPII au Burundi. Cependant, Bi-Switch, le commutateur national de paiements du pays, est inactif sur les réseaux sociaux et dans les médias depuis février 2023. Son site Internet est par ailleurs hors ligne (Mojaloop, 2025).	Moyen terme
Cap-Vert	AfricaNenda accompagne le Cap-Vert dans le déploiement de son SPI (AfricaNenda, 2025b).	Moyen terme
Comores	PayLogic a remporté un projet de mise en place d'un commutateur de paiement interopérable (PayLogic, 2025).	Moyen terme
Djibouti	Pas de nouvelle activité à signaler à mars 2025 en dehors du financement déjà obtenu.	Long terme
Guinée	AfricaNenda accompagne également la Guinée dans le déploiement de son SPI.	Moyen terme
Kenya	La Banque centrale du Kenya (« CBK ») a entamé des discussions avec les acteurs du secteur en vue de créer un nouveau SPI. Elle a également constitué un groupe de travail technique, le Central Bank of Kenya Industry Technical Working Group.	Moyen terme
Libéria	La Banque centrale du Libéria (« CBL ») poursuit le travail de mise en place de l'unité de gestion de projet (« PMU ») en charge du développement du commutateur national de paiements (CBL, 2024b).	Moyen terme
Madagascar	Le gouverneur de la banque centrale a annoncé le lancement imminent du SPI (Central Banking, 2025).	Court terme

Pays	État d'avancement	Horizon de lancement <sup>14</sup>
Mauritanie	L'appel d'offres pour la sélection d'un fournisseur de technologie SPI a été lancé en janvier 2025, avec une date limite de soumission fixée à avril 2025 (Tenders Info, 2025).	Moyen terme
Namibie	La Banque centrale de Namibie a signé un accord avec National Payments Corporation of India (« NPCI ») pour déployer une version en marque blanche du système Unified Payments Interface (« UPI ») utilisé en Inde. Le SPI est actuellement en développement. Les tests sont prévus pour fin 2025, notamment avec le versement pilote de certaines aides gouvernementales via ce système (Bank of Namibia, 2025).	Court terme
Ouganda	NPCI et la Banque d'Ouganda sont en discussion aux fins de la mise en œuvre dans le pays d'un SPI inspiré du système UPI (High Commission of India, 2025).	Moyen terme
Rép. dém. du Congo	Pas de nouvelle activité depuis les consultations avec les parties prenantes mentionnées dans le Rapport SIIPS 2024.	Long terme
Sao Tomé-et-Principe	Aucune nouvelle activité n'a été signalée depuis les consultations avec les parties prenantes mentionnées dans le Rapport SIIPS 2024.	Long terme
Seychelles	La Banque centrale des Seychelles (« CBS ») n'a communiqué aucune indication concernant le lancement d'un SPI. Toutefois, la CBS et la Banque centrale des Émirats arabes unis (« CBUAE ») ont signé un protocole d'accord prévoyant l'interconnexion de la plateforme Instant Payments Platform (« IPP »), actuellement en développement aux Émirats arabes unis (« EAU »), avec les Seychelles, afin de pouvoir exécuter des paiements transfrontaliers (Seychelles News Agency, 2024).	Long terme
Soudan	Aucune nouvelle mise à jour n'a été communiquée depuis la phase de concertation avec les parties prenantes mentionnée dans le Rapport SIIPS 2024.	Long terme
Soudan du Sud	Mojaloop a lancé une phase de tests de validation de concept pour un SPI au Soudan du Sud (Gates Foundation, 2024). La Banque centrale du Soudan du Sud (Bank of South Sudan, « BOSS ») a également annoncé une initiative visant à déployer le premier SPI national du pays, en collaboration avec AfricaNenda (AfricaNenda, 2025a).	Court terme
Togo	Aucune nouvelle mise à jour n'a été communiquée depuis la phase de concertation avec les parties prenantes mentionnée dans le Rapport SIIPS 2024.	Long terme

<sup>14</sup> Dans le cadre de ce rapport, l'expression « Court terme » désigne les SPI actuellement en phase pilote ou appelés à y entrer d'ici un à deux ans. Le « Moyen terme » s'applique aux SPI dont la phase pilote est prévue sur un horizon de trois à cinq ans. Enfin, « Long terme » renvoie aux SPI pour lesquels aucune activité, mise à jour ou annonce récente n'a été publiée par le dispositif ou la banque centrale concerné(e).

Outre les projets SPI nationaux énumérés ci-dessus, **quatre** autres SPI régionaux sont en phase de développement (cf. Carte 2.3). Ces projets ont été initiés en 2023 (cf. Encadré 2.3).

**Carte 2.3** | SPI régionaux en cours de développement à juin 2025



#### COMESA

Burundi, Comores, Djibouti, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rép. dém. du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

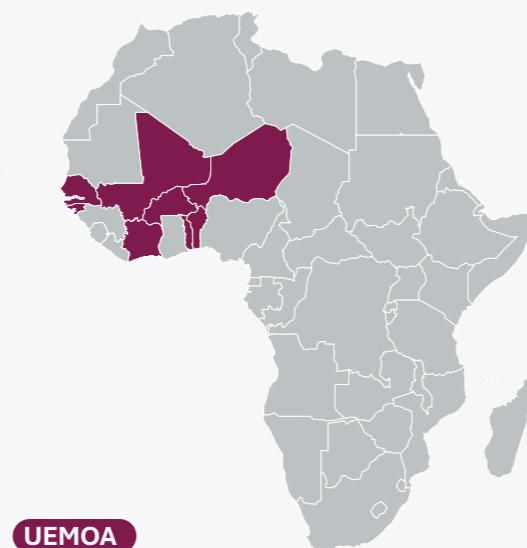
#### CAE

Burundi, Kenya, Ouganda, Rép. dém. du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud et Tanzanie



#### CEDEAO

Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Sénégal et Togo



#### UEMOA

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo



#### Encadré 2.3 | État d'avancement des quatre SPI régionaux en cours de développement

**Marché commun de l'Afrique orientale et australe (« COMESA »)** : selon le Conseil des opérateurs économiques du COMESA, le déploiement stratégique de la Digital Retail Payments Platform (littéralement, plateforme de paiements numériques de détail, « DRPP ») dans les pays pilotes (Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda et Zambie) est prévu pour 2025. Une extension progressive à d'autres États membres est envisagée au-delà de cette première phase (Conseil des opérateurs économiques du COMESA, 2025 ; Gates Foundation, 2024).

**Communauté d'Afrique de l'Est (« CAE »)** : le plan directeur du système de paiements transfrontaliers de la CAE a été lancé en mai 2025, dans le but de lever les obstacles auxquels se heurtent les paiements transfrontaliers en Afrique orientale (Secrétariat de la CAE, 2025). Ce plan directeur établit un cadre stratégique pour la mise en place d'un commutateur régional de paiements de détail instantanés, destiné à réduire les délais de transaction et les coûts associés aux paiements transfrontaliers.

**Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (« CEDEAO »)** : la Facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique (« ADFI »), en coopération avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (« BAD »), pilote un projet d'assistance technique visant à définir les spécifications fonctionnelles détaillées et les règles de gestion d'un système régional de paiements de détail instantanés et à règlement brut en temps réel (« RBTR »). L'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (« AMAO ») a publié en 2024 un appel à manifestations d'intérêt pour recruter un cabinet de conseil chargé d'harmoniser les infrastructures de paiement existantes dans l'espace CEDEAO (AMAO, 2024).

**Union économique et monétaire ouest-africaine (« UEMOA »)** : quatre-vingt-dix institutions financières sont actuellement engagées dans la phase pilote du SPI régional de l'UEMOA. La première cohorte pilote a réuni 25 institutions financières issues des huit pays de l'Union (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo). Une seconde cohorte, regroupant 65 institutions supplémentaires — dont neuf établissements de monnaie électronique (« EMI ») et quatorze IMF — a ensuite rejoint le programme en août 2024 (The Africa Report). La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (« BCEAO ») a arrêté la date du 30 septembre 2025 pour le lancement officiel du système (BCEAO, 2025).

Sous réserve de changements ou de nouveaux projets, une fois que les systèmes régionaux en cours de développement seront opérationnels et desserviront tous les pays prévus, seuls

la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et le Somaliland resteront dépourvus de fonctionnalités transfrontalières.

## 2.2 | Performances des SPI

### Les flux de transactions atteignent de nouveaux sommets, en volume comme en valeur

Les volumes et valeurs traités par les SPI à l'échelle du continent continuent de croître. Entre 2020 et 2024, leurs taux de croissance annuels moyens se sont établis respectivement à 35 % et 26 %, (cf. Illustration 2.1 et Illustration 2.2).

Le volume total des transactions traitées par l'ensemble des SPI est passé de 19,7 milliards en 2020 à 64,6 milliards en 2024 (cf. Illustration 2.1 et Tableau 2.4). Entre 2023 et 2024, les SPI bancaires ont enregistré la plus forte croissance en valeur (+28 %), devant les SPI multisectoriels (+9 %) et les SPI d'argent mobile (+7 %). Ces derniers demeurent les systèmes traitant les volumes les plus élevés, dans le sillage des tendances déjà observées en 2023. Les solutions d'argent mobile du Kenya, d'Ouganda et de Tanzanie ont le plus contribué à cette croissance des volumes entre 2023 et 2024, avec des parts respectives de 65 %, 15 % et 13 %. Cette performance témoigne de la popularité des transactions d'argent mobile sur les marchés d'Afrique de l'Est.

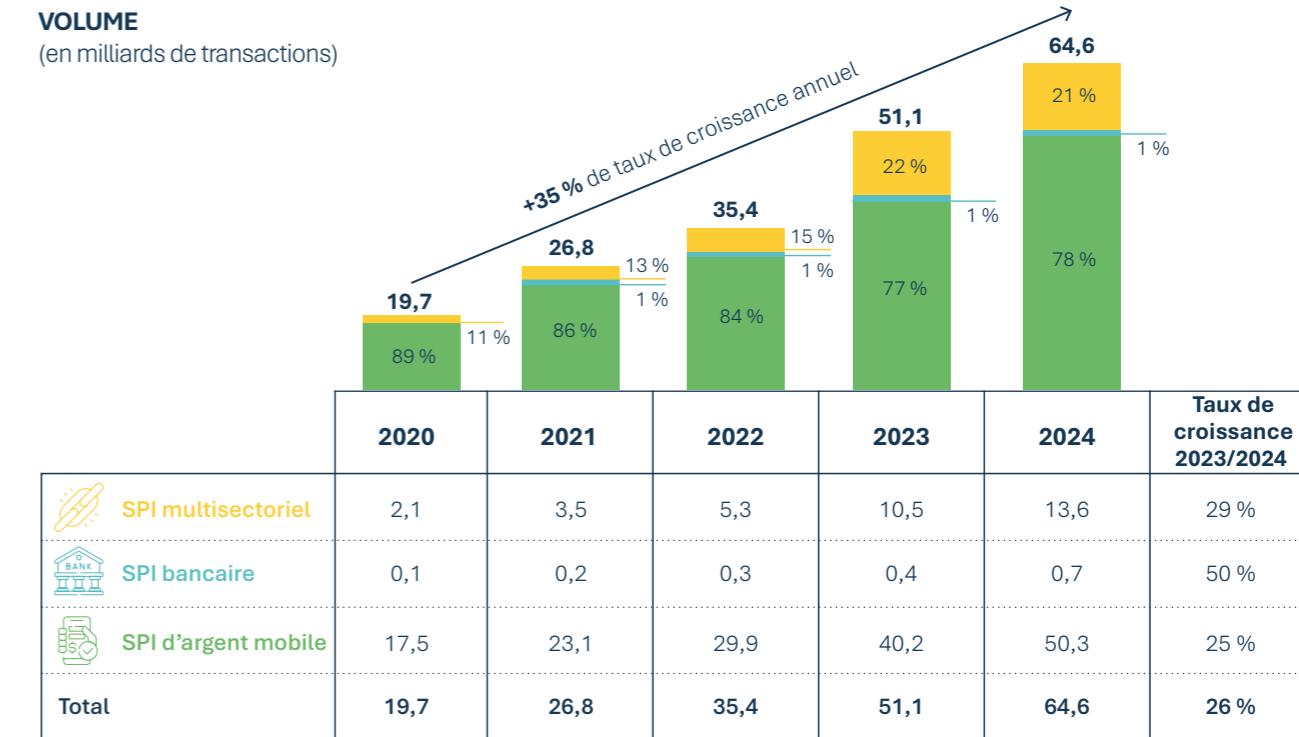
Les SPI ayant enregistré les plus fortes croissances en valeur entre 2023 et 2024 (par ordre décroissant) sont : TCIB (CDA), PayShap (Afrique du Sud), ZIPIT (Zimbabwe) et IPN (Égypte). Leurs performances soutenues s'expliquent probablement par le fait qu'il s'agit de systèmes récents encore en phase de pleine montée en puissance<sup>15</sup>. À l'exception

de PayShap (Afrique du Sud), tous sont des SPI multisectoriels, ce qui confirme la progression de ce type de système.

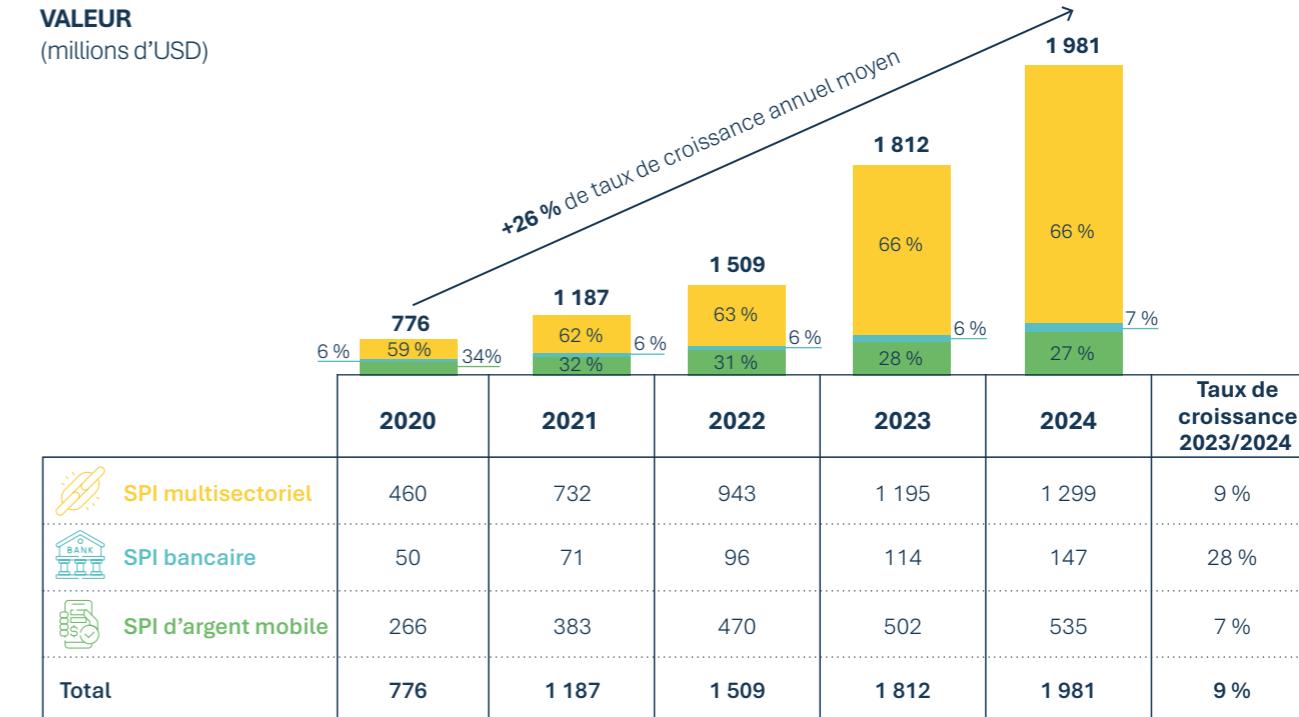
La valeur totale des transactions a elle aussi progressé, passant de 775,7 milliards de dollars<sup>16</sup> en 2020 à 1 980,6 milliards de dollars en 2024 (cf. Illustration 2.2 et Tableau 2.5)<sup>17</sup>. Entre 2023 et 2024, les SPI bancaires ont enregistré la plus forte croissance en valeur (+28 %), devant les SPI multisectoriels (+9 %) et les SPI d'argent mobile (+7 %). Les SPI multisectoriels représentaient la plus grande part de la valeur totale des transactions en 2024. Deux systèmes multisectoriels sont à eux seuls à l'origine de plus de la moitié (54 %) de l'augmentation de la valeur des transactions entre 2023 et 2024 : IPN (Égypte) et NIP (Nigéria). Les nouveaux systèmes lancés fin 2023 et début 2024, KWiK (Angola) et LeSwitch (Lesotho), dont les premières données de transaction n'ont été rendues publiques qu'en 2024, n'ont contribué qu'à hauteur de 0,05 % à la croissance enregistrée sur la période.

Les SPI ayant enregistré les plus fortes croissances en valeur entre 2023 et 2024 (par ordre décroissant) sont : TCIB (CDA), PayShap (Afrique du Sud), ZIPIT (Zimbabwe) et IPN (Égypte). Leurs performances soutenues s'expliquent probablement par le fait qu'il s'agit de systèmes récents encore en phase de pleine montée en puissance<sup>15</sup>. À l'exception

**Illustration 2.1** | Volumes de transactions (en milliards de transactions) sur la période 2020-2024 (n = 30)\*



**Illustration 2.2** | Valeur des transactions des SPI africains (en milliards d'USD) sur la période 2020-2024 (n = 30)\*



**Remarque :** les données relatives aux volumes et aux valeurs n'étaient pas disponibles pour quatre des nouveaux systèmes — Switch Mobile (Algérie), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie) — et aucune donnée n'a été reçue pour PAPSS (système panafricain). L'opérateur de SIMO (Mozambique) a pour sa part fourni des données relatives aux volumes mais pas aux valeurs, les données concernant ces transactions n'ont donc pas été intégrées à l'analyse. En conséquence, ces calculs portent sur 30 SPI. Dans la mesure où eNaira (Nigéria) est le seul SPI de monnaie souveraine numérique et que les données concernant ces transactions ont été incluses dans celles de NIP (Nigéria), les SPI de monnaie souveraine numérique sont exclus de l'analyse de performance des SPI.

<sup>15</sup> Des données complètes étaient disponibles pour l'ensemble de ces systèmes en 2023, ce qui permet une comparaison fiable. Bien que KWiK (Angola) ait enregistré un taux de croissance supérieur, il n'a pas été inclus dans l'analyse faute de données couvrant une année entière, le système ayant été lancé en 2023.

<sup>16</sup> Toutes les valeurs sont exprimées en dollars américains (« USD »).

<sup>17</sup> Pour garantir la comparabilité des données d'une année sur l'autre et neutraliser l'effet des fluctuations de change, les montants ont été convertis selon la méthode Atlas de la Banque mondiale. Une exception a été faite pour le Zimbabwe, où le taux de change publié par le FMI pour la période considérée a été appliqué le 19 septembre 2022 (source : Oanda). Les calculs des valeurs de transactions converties au taux de change en vigueur de l'USD figurent à l'Annexe C.



Les SPI d'argent mobile affichent la valeur moyenne par transaction la plus faible, à savoir 11 USD, un montant cohérent avec les années précédentes et qui confirme leur rôle dans le traitement de volumes élevés de paiements de faible montant. Cela correspond à l'usage qu'en font les utilisateurs finaux, qui recourent à leurs comptes d'argent mobile pour des paiements de faible valeur (cf. Tableau 2.6).

Pour les SPI bancaires, la valeur moyenne par transaction a diminué depuis 2020, passant

de 251 USD à 154 USD. La tendance baissière observée au cours des quatre dernières années suggère que les utilisateurs finaux utilisent désormais ces systèmes pour des paiements de plus faible montant.

Les SPI multisectoriels suivent la même évolution : leur valeur moyenne par transaction diminue d'année en année, probablement en raison de leur essor rapide depuis 2020, qui les a rendus accessibles à un public plus large.

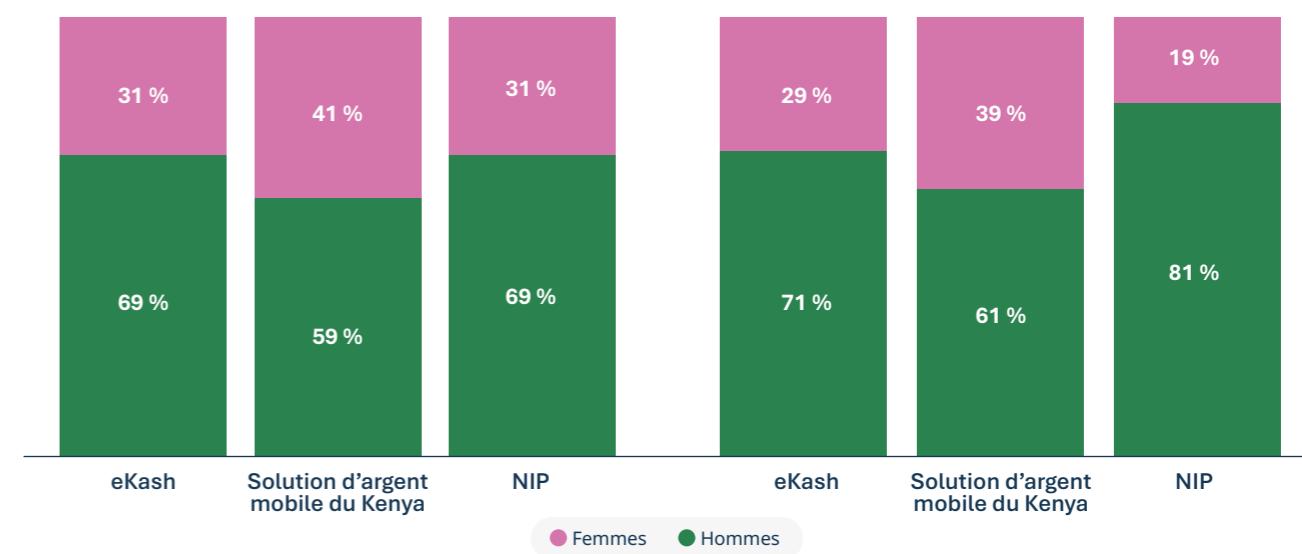
**Tableau 2.4** | Valeur moyenne (en USD) par transaction pour chaque type de SPI sur la période 2020-2024 (n = 30)

Type de SPI	2020	2021	2022	2023	2024
<b>SPI multisectoriel</b>	225	208	179	114	95
<b>SPI bancaire</b>	251	232	207	165	154
<b>SPI d'argent mobile</b>	16	17	17	14	11

Trois SPI — la solution d'argent mobile du Kenya, NIP (Nigéria) et eKash (Rwanda) — ont fourni en 2024 des données ventilées par genre<sup>18</sup>. L'analyse de ces données révèle que les transactions initiées par des hommes représentent la majorité des

volumes et des valeurs des transactions traités par ces systèmes (cf. Illustration 2.3 et Illustration 2.4). La valeur moyenne des transactions réalisées par des femmes est également inférieure à celle des hommes dans les trois cas (cf. Tableau 2.7).

**Illustration 2.3** | Variation du volume de transactions entre les hommes et les femmes (en %) en 2024



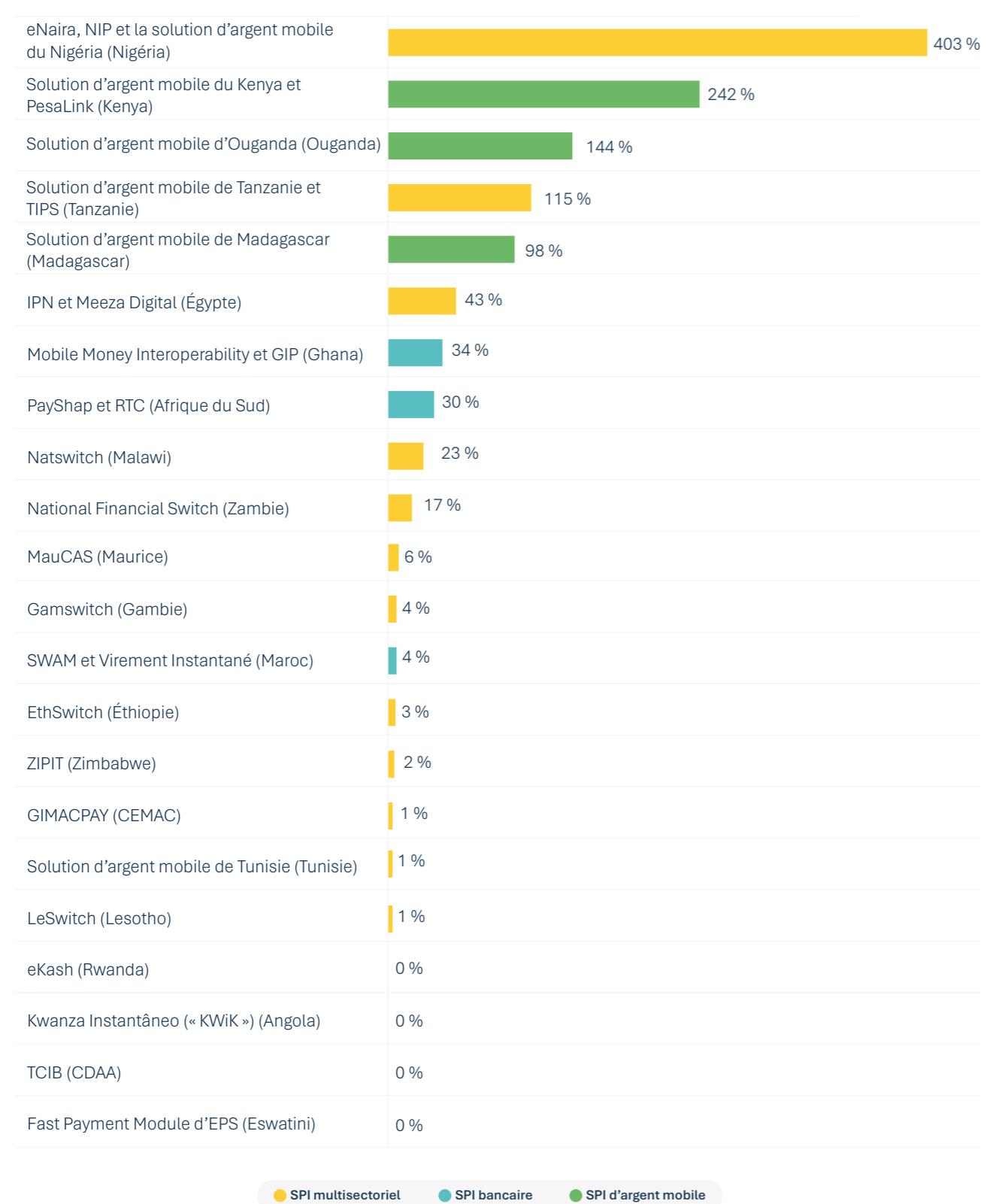
**Tableau 2.5** | Valeur moyenne par transaction, ventilée par genre (en USD, 2024) (n = 3)

SPI	Femmes	Hommes
eKash	3	3
Solution d'argent mobile du Kenya	8	9
NIP	66	121

Le rôle d'un SPI dans une économie peut s'apprécier au regard du rapport entre la valeur des transactions qu'il traite et le revenu national brut (« RNB ») (cf. Illustration 2.5). Au Nigéria, les SPI ont traité en 2024 un volume représentant près de

cinq fois le RNB du pays (474 %). Les SPI du Kenya et d'Ouganda affichent également des valeurs de transactions particulièrement élevées au regard de leur RNB (269 % et 159 % respectivement).

<sup>18</sup> Ces SPI relèvent de types distincts et sont exploités dans des économies très différentes ; les données doivent donc être interprétées à la lumière de leur environnement propre, et non considérées comme représentatives de l'ensemble des pratiques de paiement numérique par genre en Afrique. AfricaNenda promeut l'inclusion financière des femmes et encourage les autres SPI à fournir des données ventilées par genre sur les volumes et les valeurs, afin de permettre des analyses de genre plus approfondies.

**Illustration 2.5** | Transactions traitées par les SPI en 2024 rapportées au RNB (n = 30)

Six opérateurs de SPI ont communiqué des données à la fois sur les transactions « *on-us* » et « *off-us* » : EthSwitch (Éthiopie), la solution d'argent

mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), Natswitch (Malawi), SWAM (Maroc) et la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie).

## Tous les SPI proposent soit des canaux de données non structurées de service complémentaire soit des applications mobiles

En 2025, les applications mobiles se sont imposées comme le canal le plus largement utilisé par les SPI (33 systèmes), suivies des autres canaux initiés par l'utilisateur, tels que les données non structurées de service complémentaire (« USSD »), disponibles pour 25 systèmes, et la banque en ligne via navigateur, proposée par 22 systèmes (cf. Illustration 2.6). La prise en charge généralisée du canal des applications mobiles traduit un basculement vers une conception centrée sur le smartphone, en phase avec les données récentes indiquant que le taux de pénétration des smartphones en Afrique subsaharienne atteint 54 % (GSMA, 2025).

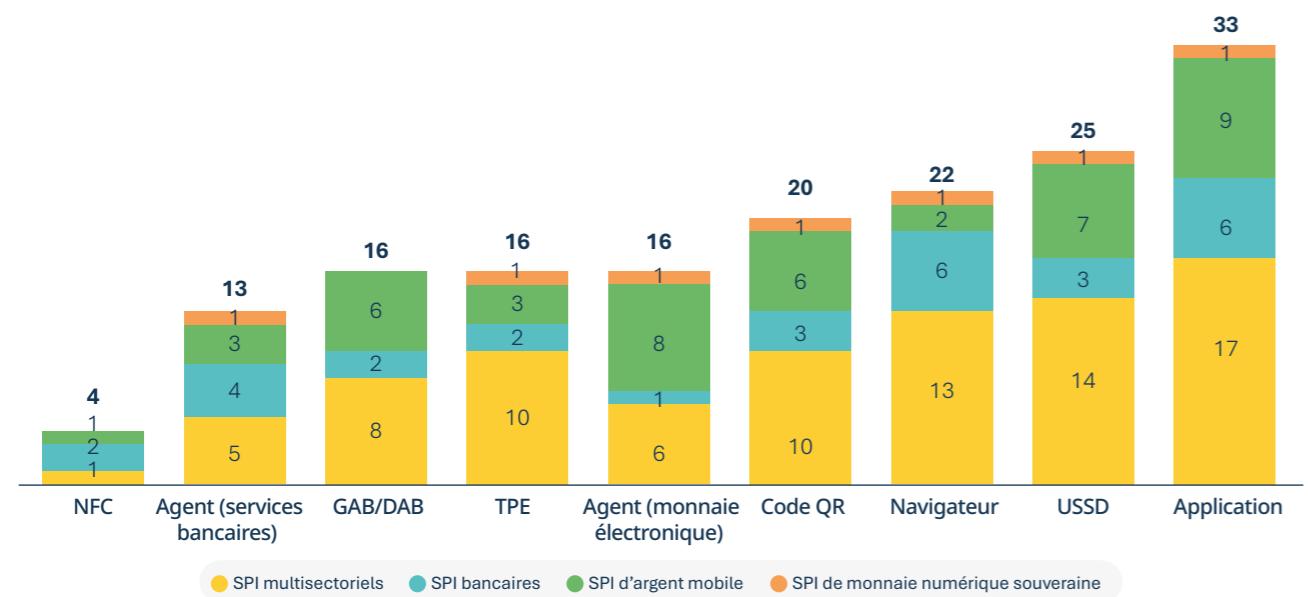
Malgré l'adoption croissante des smartphones, les téléphones portables aux fonctionnalités basiques conservent une place prédominante sur le continent, en particulier parmi les populations rurales et à faible revenu. Une enquête de la GSMA menée dans six pays à revenu faible et intermédiaire — Égypte, Éthiopie, Kenya, Nigéria, Ouganda et Sénégal — montre que le taux d'équipement en smartphones est nettement plus faible dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Ce constat suggère qu'une proportion importante de la population rurale ne possède qu'un téléphone portable aux fonctionnalités basiques, voire aucun appareil (GSMA, 2024a). Les canaux USSD conservent donc une importance majeure, car ils ne nécessitent ni connexion internet, ni smartphone. Il est à noter que plusieurs SPI, notamment RTC (Afrique du Sud), IPN (Égypte), SWAM et Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), SIPS (Somalie) et la solution d'argent mobile de Tunisie ne prennent pas en charge l'USSD. Dans des pays comme l'Égypte, le Maroc, Maurice et la Tunisie, où l'adoption de l'argent mobile demeure relativement faible et où les utilisateurs s'appuient davantage sur les smartphones, les applications bancaires ou celles d'autres FSP réglementés s'avèrent plus pertinentes. En Afrique du Sud, la quasi-totalité des détenteurs de comptes d'argent mobile possèdent

également un compte bancaire, et les trois quarts des propriétaires de téléphones portables sont équipés d'un smartphone — deux facteurs qui favorisent l'accès aux applications mobiles (Banque mondiale, 2025b). À l'inverse, en Somalie, où l'argent mobile affiche des niveaux élevés d'adoption, d'utilisation et d'accès selon l'indice GSMA (GSMA, 2023), l'absence du canal USSD risque d'exclure les populations rurales et à faible revenu pour lesquelles il constitue le principal moyen d'accès aux services financiers numériques.

En 2024, vingt SPI proposaient le paiement par code QR, contre treize en 2023. Parmi les cinq SPI lancés entre 2024 et 2025, quatre intégraient déjà cette fonctionnalité dès leur mise en service : Switch Mobile (Algérie), LYPay (Libye), SAPS (Sierra Leone) et SIPS (Somalie). La plupart des systèmes compatibles avec les codes QR offrent à la fois des options statiques et dynamiques, répondant ainsi à une plus grande variété de cas d'usage pour les commerçants et les particuliers.

La communication en champ proche (« NFC ») demeure le canal le moins répandu ; seuls quatre SPI l'ont intégrée, à savoir Meeza Digital (Égypte), Natswitch (Malawi), la solution d'argent mobile d'Ouganda et eNaira (Nigéria).

Les canaux avec assistance humaine (p. ex., agences et agents de monnaie électronique) restent plébiscités. En 2025, 13 SPI étaient intégrés à des agences bancaires et 16 à des réseaux d'agents de monnaie électronique. Bien que moins répandus que leurs homologues numériques, ces canaux restent essentiels pour les utilisateurs moins familiarisés avec les outils numériques ou financiers. Ils facilitent notamment l'intégration et l'exécution des transactions sur les marchés où les utilisateurs ne sont pas encore en mesure d'effectuer leurs transactions de manière totalement autonome.

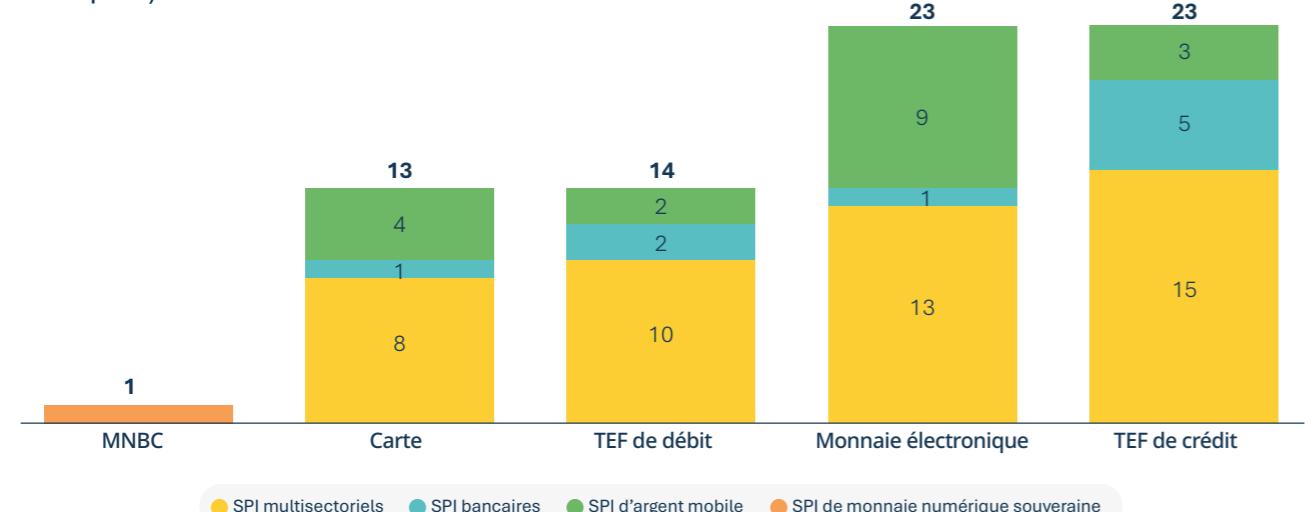
**Illustration 2.6 |** Canaux de paiement pris en charge, par type de SPI (sélections multiples)

Remarque : sur 36 SPI, 35 sont pris en compte dans l'analyse portant sur les canaux. Les canaux pris en charge par PAPSS (système panafricain) n'ont pas pu être confirmés ; le système est donc exclu de l'analyse.

## Le transfert électronique de fonds (« TEF ») de crédit et la monnaie électronique sont les instruments les plus largement plébiscités

Le TEF de crédit et la monnaie électronique sont les instruments les plus couramment pris en charge, 22 SPI les ayant implémentés (cf. Illustration 2.7). La majorité des SPI qui prennent en charge à la

fois les TEF de crédit et de débit sont des systèmes multisectoriels. eNaira est le seul SPI dont l'instrument de paiement repose sur une MNBC.

**Illustration 2.7 |** Types d'instruments de paiement pris en charge, par type de SPI (sélections multiples)

Remarque : sur 36 SPI, 35 sont pris en compte dans l'analyse portant sur les instruments. Les instruments pris en charge par PAPSS (système panafricain) n'ont pas pu être confirmés ; le système est donc exclu de l'analyse.

## Tous les SPI prennent au moins en charge le cas d'utilisation P2P et un nombre croissant de systèmes gèrent également les paiements P2B et transfrontaliers.

S'agissant des paiements P2P, tous les SPI nationaux pour lesquels des données ont été recueillies les prennent en charge. Il s'agit là d'un cas d'utilisation fondamental pour l'adoption initiale, car il permet aux particuliers d'envoyer de l'argent à leurs proches. Seuls cinq SPI — KWiK (Angola), LeSwitch (Lesotho), Natswitch (Malawi), Virement Instantané (Maroc) et SAPS (Sierra Leone) — ne proposent pas ce cas d'usage. Quant à TCIB (CDAA), ce système traite uniquement les paiements P2P transfrontaliers.

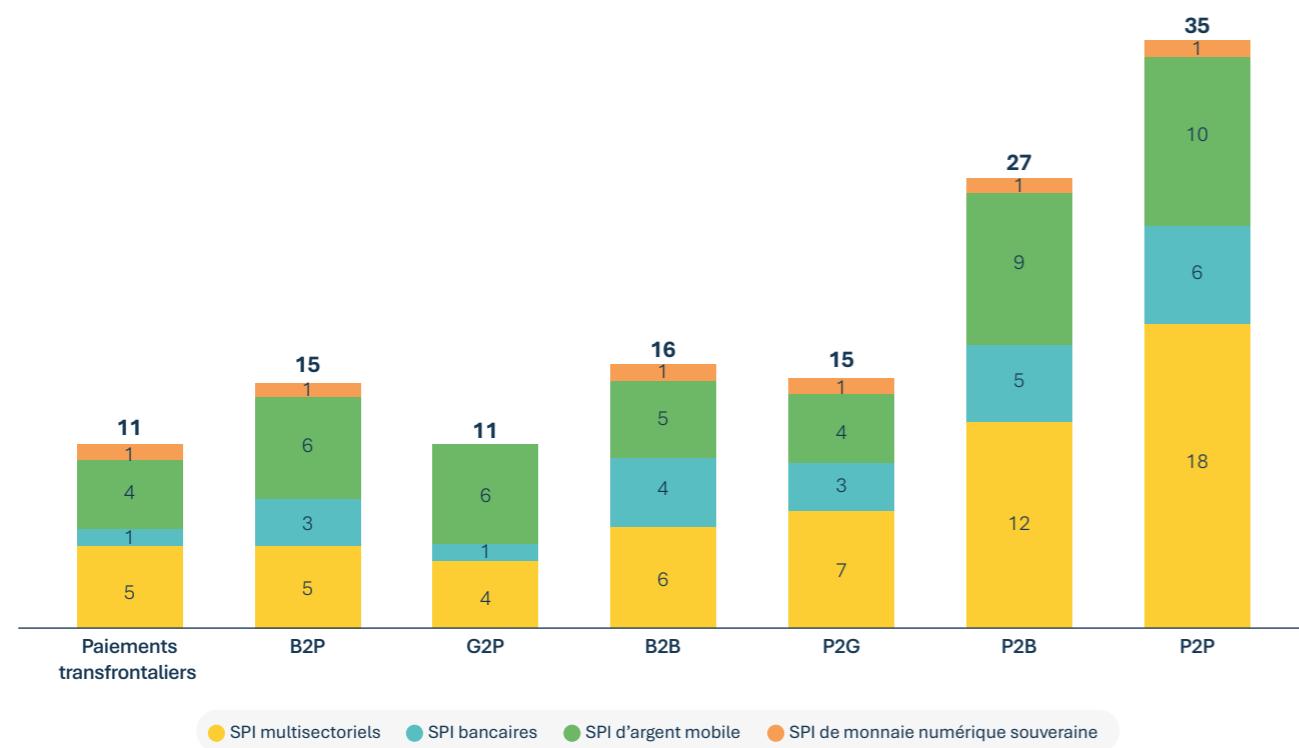
En 2025, deux SPI ont élargi leur périmètre pour inclure les paiements P2B : PayShap (Afrique du Sud) et eKash (Rwanda), ce qui porte à 27 le nombre total de SPI proposant ce type de paiement. Cette évolution traduit l'importance croissante des paiements numériques pour les entreprises.

Les paiements B2B, le troisième cas d'utilisation le plus répandu, sont pris en charge par 16 SPI et permettent de traiter les transactions portant sur l'échange de biens et services entre entreprises. Quinze SPI prennent en charge les paiements B2P, notamment pour le versement des traitements et salaires, signe de la migration progressive vers des systèmes de paie numériques. Le même nombre de systèmes (15) proposent également les paiements de particulier à gouvernement (« P2G »), permettant notamment aux citoyens de s'acquitter leurs impôts et redevances, tout en simplifiant et accélérant les interactions entre citoyens et services publics (cf. Illustration 2.8).

Les paiements G2P et transfrontaliers, bien que moins fréquents que certains autres cas d'usage plébiscités, ont gagné du terrain en 2025. Le cas d'utilisation G2P est désormais proposé par 11 SPI, contre 6 en 2024 : Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), GIP et Mobile Money Interoperability (Ghana), PesaLink (Kenya), SWAM (Maroc), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda, TIPS (Tanzanie) et la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie) ainsi que la solution d'argent mobile de Tunisie.

Autres changements observés : 6 nouveaux SPI ont activé la fonctionnalité G2P, tandis qu'un système précédemment recensé — la solution d'argent mobile de Madagascar — a été retiré de la liste. De même, 11 SPI permettaient de traiter des transactions transfrontalières en 2025, contre 6 en 2024. Il s'agit d'IPN et de Meeza Digital (Égypte), de la solution d'argent mobile du Kenya, de la solution d'argent mobile de Madagascar, de MauCAS (Maurice), de NIP et d'eNaira (Nigéria), de la solution d'argent mobile de Tanzanie, de GIMACPAY (CEMAC), de PAPSS (système panafricain) et de TCIB (CDAA). Enfin, 4 systèmes ont ajouté une fonctionnalité transfrontalière depuis la publication du rapport 2024 : IPN et Meeza Digital (Égypte), la solution d'argent mobile du Kenya et la solution d'argent mobile de Tanzanie.

**Illustration 2.8 | Cas d'utilisation pris en charge par type de SPI (sélections multiples)**  
(n = 36 systèmes)



Remarque : sur 36 SPI, 35 sont pris en compte dans l'analyse portant sur les instruments. Aucune donnée n'a été reçue pour PAPSS.

## Les banques commerciales demeurent les participants directs les plus nombreux, mais un nombre croissant de SPI autorisent désormais la participation directe d'acteurs non bancaires

En 2025, les SPI africains comptaient au total 1 810 participants, dont 755 (42 %) participants directs et 1 055 (58 %) participants indirects<sup>19</sup>. Avec 699 entités, soit 39 % de l'ensemble, NIP (Nigéria) regroupait le plus grand nombre de participants du continent, suivis des plateformes GIP (Ghana) et GIMACPAY (CEMAC), avec respectivement 286 et 109 participants (16 % et 6 % du total).

Les banques commerciales constituaient le principal groupe de participants directs aux SPI, avec 463 institutions recensées tous SPI confondus. Par ailleurs, 15 SPI autorisent la participation directe d'acteurs non bancaires : les émetteurs de monnaie électronique (81) et les IMF (24) étant les catégories

les plus représentées. Meeza Digital (Égypte) comptait le plus grand nombre de participants directs non bancaires (197), parmi lesquels figuraient 27 émetteurs de monnaie électronique et 170 autres acteurs. Au total, quinze SPI permettent la participation directe de fintechs et d'autres entités non bancaires<sup>20</sup>. Cette ouverture reflète la volonté de renforcer l'inclusivité dans les processus décisionnels régissant ces systèmes de paiement. En effet, les participants directs jouent généralement un rôle plus déterminant que les participants indirects dans l'élaboration des règles et l'évolution du SPI. Les 21 SPI restants ont admis la participation d'institutions financières non bancaires par le biais d'un mécanisme de parrainage.

### Encadré 2.4 | Liste des banques centrales ou opérateurs de SPI qui ont répondu à l'enquête sur les SPI du Rapport SIIPS 2025

Comme indiqué précédemment, ce rapport recense les données sur les transactions de 30 SPI. Onze opérateurs de SPI et 13 banques centrales ont fourni des données sur les volumes et les valeurs dans leurs réponses écrites à l'enquête. Nous remercions les parties prenantes suivantes pour leur contribution (la liste est présentée par ordre alphabétique, par pays, puis par région). Nous remercions également Salon Pement Swtch (« SAPS ») et Somalia Instant Payment System (« SIPS ») pour leurs réponses. Dans la mesure où SAPS et SIPS ont été lancés au cours de l'année écoulée, les données relatives aux transactions qu'ils ont traitées n'étaient pas encore disponibles. Quant au système SIMO, l'opérateur n'a pas transmis de données sur la valeur des transactions.

Système	Données fournies par la banque centrale
PayShap, RTC et TCIB (Afrique du Sud)	Banque centrale d'Afrique du Sud (« SARB »), BankservAfrica
KWiK (Angola)	Banque nationale d'Angola
IPN et Meeza Digital (Égypte)	Banque centrale d'Égypte

19 Ces statistiques n'incluent pas eNaira et la solution d'argent mobile du Nigéria, PAPSS (système panafricain), la solution d'argent mobile de Madagascar, Switch Mobile (Algérie), LYPay (Libye) et la solution d'argent mobile d'Ouganda, en raison de l'absence de données complètes sur le nombre de participants à ces systèmes.

20 Les 15 SPI qui autorisent la participation directe des FSP agréés sont KWIK (Angola), Instant Payment Network et Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), Gamswitch (Gambie), PesaLink (Kenya), SWAM (Maroc), MauCAS (Maurice), SIMO (Mozambique), eKash (Rwanda), TIPS (Tanzanie) et la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie), ainsi que la solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie), National Financial Switch (Zambie) et ZIPIT (Zimbabwe).



Système	Données fournies par la banque centrale
Fast Payment Module d'EPS (Eswatini)	Banque centrale d'Eswatini
GIP et MMI (Ghana)	Banque du Ghana ; GhIPSS
Solution d'argent mobile du Kenya (Kenya)	Banque centrale du Kenya
LeSwitch (Lesotho)	Banque centrale du Lesotho
Solution d'argent mobile de Madagascar (Madagascar)	Banque centrale de Madagascar
MauCAS (Maurice)	Banque de Maurice
SWAM et Virement Instantané (Maroc)	Bank Al-Maghrib
Solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda)	Banque d'Ouganda
TIPS et solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie)	Banque de Tanzanie
Solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie)	Banque centrale de Tunisie

Système	Données ou informations fournies par l'opérateur du SPI
EthSwitch (Éthiopie)	EthSwitch
Gamswitch (Gambie)	Gamswitch
PesaLink (Kenya)	Integrated Payment Systems Ltd. (« IPSL »)
Natswitch (Malawi)	Natswitch
Sociedade Interbancária de Moçambique (« SIMO ») (Mozambique)	SIMO
NIP, eNaira et solution d'argent mobile du Nigéria (Nigéria)	Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS »)
eKash (Rwanda)	RSwitch
National Financial Switch (Zambie)	Zambia Electronic Clearing House Limited (« ZECHL »)
ZIPIT (Zimbabwe)	Zimswitch
GIMACPAY (CEMAC)	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (« GIMAC »)

## 2.3 | Catalyseurs

Le déploiement réussi d'un SPI ne dépend pas seulement de ses fonctionnalités de base, comme les cas d'utilisation et les canaux, mais aussi de catalyseurs clés qui façonnent sa gouvernance, son financement, son modèle opérationnel et l'expérience des utilisateurs finaux. Parmi ces catalyseurs clés, on retrouve notamment la gouvernance et les structures de propriété,

les modèles de financement et de tarification, les normes technologiques, les identifiants secondaires, ainsi que des fonctionnalités avancées orientées utilisateurs, telles que les demandes de paiement initiées par le bénéficiaire, les connexions tierces, les messages de confirmation en temps réel et la validation des transactions.

### Propriété du SPI

En Afrique, la propriété des SPI évolue vers une implication croissante et de plus en plus affirmée du secteur public. En 2025, 17 des 36 systèmes en service appartiennent en effet désormais aux banques centrales, contre 11 en 2024. Neuf autres SPI se sont constitués en partenariat public-privé (« PPP ») — souvent caractérisé par un partage de la propriété entre la banque centrale et les participants ou une association professionnelle — tandis que 10 sont détenus par leurs participants (cf. Tableau 2.8). La Banque centrale d'Afrique du Sud a pris une participation de 50 % dans PayShap. Ce changement de structure actionnariale reflète une évolution de la place des paiements, désormais considérés comme un pilier essentiel de l'IPN, au même titre que l'identité

nationale numérique (BankservAfrica, 2024a). Placés sous un contrôle public renforcé, les SPI peuvent ancrer l'interopérabilité au cœur de leur conception, définir leurs structures tarifaires selon un modèle de recouvrement des coûts et encourager leurs participants à se différencier par la qualité de l'expérience client plutôt que par une logique d'appropriation des rails de paiement.

Dans l'ensemble, le paysage 2025 illustre la volonté accrue des gouvernements d'investir dans les rails de paiement instantané, qui constituent l'un des piliers de l'IPN, en mobilisant les leviers de propriété et de gouvernance pour concilier accès universel, tarification et innovation du secteur privé.

**Tableau 2.6** | Vue d'ensemble des modèles de propriété des SPI

Modèle de propriété	Nom du SPI	Type de SPI	Pays/Région	Type de propriété
Propriété de l'organisme de réglementation (17 SPI)	RTC	Bancaire	Afrique du Sud	Géré par les acteurs du secteur
	Switch Mobile	Multisectoriel	Algérie	Géré par la banque centrale
	KWiK	Multisectoriel	Angola	Géré par la banque centrale
	IPN	Multisectoriel	Égypte	Géré par la banque centrale
	Meeza Digital	Argent mobile	Égypte	Géré par la banque centrale
	Fast Payment Module d'EPS (Eswatini)	Multisectoriel	Eswatini	Géré par la banque centrale
	MMI	Argent mobile	Ghana	Géré par la banque centrale
	GIP	Bancaire	Ghana	Géré par la banque centrale
	LeSwitch	Argent mobile	Lesotho	Partenariat public-privé
	LYPay	Bancaire	Libye	Géré par la banque centrale
	MauCAS	Multisectoriel	Maurice	Géré par la banque centrale
	SWAM	Argent mobile	Maroc	Géré par les acteurs du secteur
	Virement Instantané	Bancaire	Maroc	PPP
	eNaira	Monnaie souveraine numérique	Nigéria	Géré par la banque centrale
	SAPS	Multisectoriel	Sierra Leone	Géré par la banque centrale
	SIPS	Multisectoriel	Somalie	Géré par la banque centrale
	TIPS	Multisectoriel	Tanzanie	Géré par la banque centrale

Modèle de propriété	Nom du SPI	Type de SPI	Pays/Région	Type de propriété
Propriété conjointe (10 SPI)	TCIB	Multisectoriel	CDAA	Partenariat public-privé
	Solution d'argent mobile du Kenya	Argent mobile	Kenya	Géré par les acteurs du secteur
	PesaLink	Multisectoriel	Kenya	Géré par les acteurs du secteur
	Solution d'argent mobile de Madagascar	Argent mobile	Madagascar	Géré par les acteurs du secteur
	Natswitch	Multisectoriel	Malawi	Géré par les acteurs du secteur
	Solution d'argent mobile d'Ouganda	Argent mobile	Ouganda	Géré par les acteurs du secteur
	eKash	Multisectoriel	Rwanda	Géré par les acteurs du secteur
	Solution d'argent mobile de Tanzanie	Argent mobile	Tanzanie	Géré par les acteurs du secteur
	Solution d'argent mobile de Tunisie	Argent mobile	Tunisie	Partenariat public-privé
	PayShap	Bancaire	Afrique du Sud	Géré par les acteurs du secteur
Propriété conjointe (10 SPI)	EthSwitch	Multisectoriel	Éthiopie	Partenariat public-privé
	Sociedade Interbancária de Moçambique (« SIMO »)	Multisectoriel	Mozambique	Partenariat public-privé
	NIP	Multisectoriel	Nigéria	Partenariat public-privé
	Solution d'argent mobile du Nigéria	Argent mobile	Nigéria	Partenariat public-privé

Modèle de propriété	Nom du SPI	Type de SPI	Pays/Région	Type de propriété
Propriété conjointe (10 SPI)	Gamswitch	Bancaire	Gambie	Partenariat public-privé
	National Financial Switch	Multisectoriel	Zambie	Partenariat public-privé
	Zimswitch Instant Payment Interchange Technology (« ZIPIT »)	Multisectoriel	Zimbabwe	Partenariat public-privé
	GIMACPAY	Multisectoriel	CEMAC	Partenariat public-privé
	PAPSS	Bancaire	Système panafricain	Partenariat public-privé

## Structures de financement et de tarification

Les structures de financement et de tarification des SPI varient selon le contexte national et les objectifs propres à chaque initiative. En général, le financement des premières phases de développement des SPI s'appuie sur un montage combinant contributions publiques et privées, associant notamment les partenaires de développement, les banques centrales ou autres institutions publiques, les opérateurs commerciaux, ainsi que, dans certains cas, des prises de participation de fonds d'investissement, de banques commerciales ou d'opérateurs d'argent mobile.

- Les **modèles économiques** des SPI relèvent de l'une des trois catégories suivantes : le modèle *non* déficitaire (recouvrement des coûts), le modèle à but non lucratif ou le modèle à but lucratif. Vingt systèmes ont adopté des modèles non déficitaires ou à but non lucratif, privilégiant la durabilité et l'accessibilité plutôt que la recherche de bénéfices commerciaux.

- Les **structures tarifaires** occupent une place centrale dans la conception des SPI,

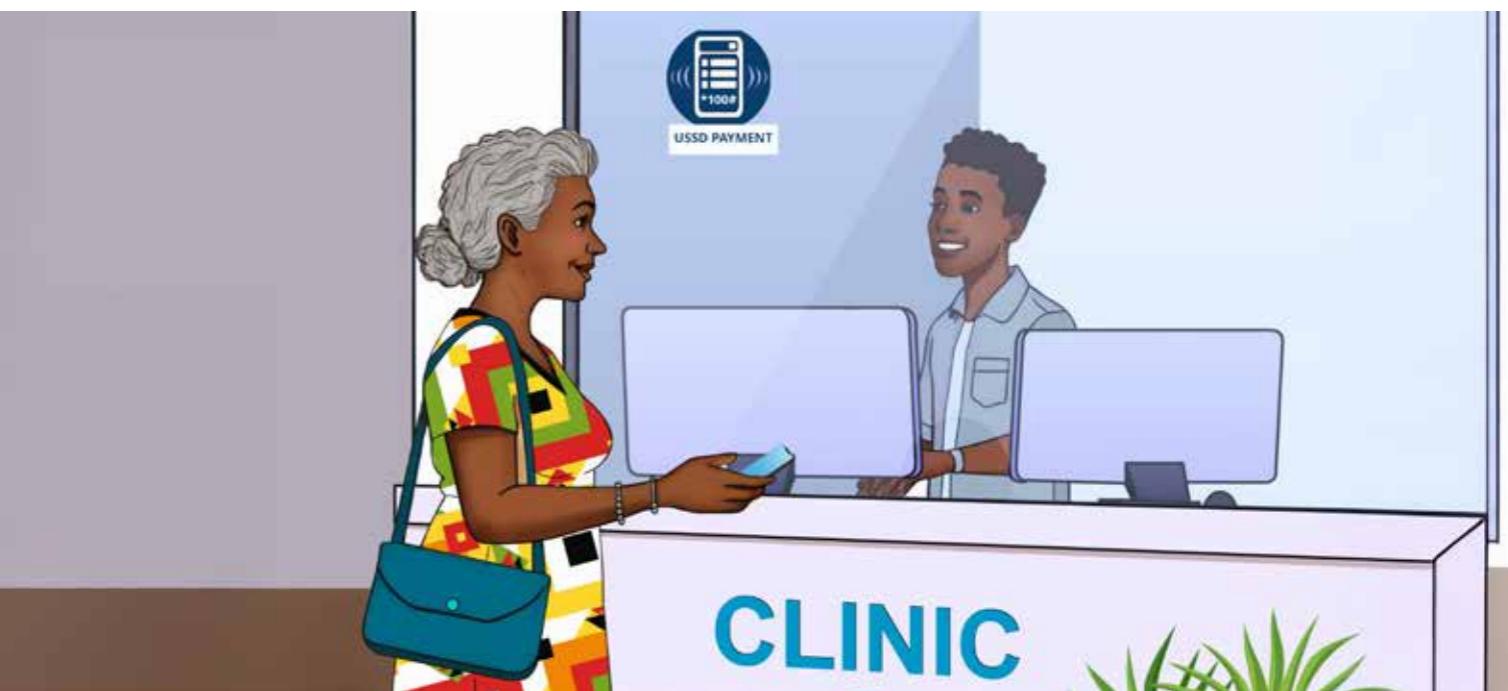
car elles influencent à la fois l'adoption par les utilisateurs finaux et la viabilité financière à long terme du système. La plupart des SPI combinent toutefois plusieurs types de frais – le plus souvent facturés à leurs participants – de manière à garantir l'équilibre financier du système. Il peut s'agir de frais d'adhésion ou d'intégration, de cotisations périodiques (mensuelles ou annuelles), ou encore de frais de transaction, fixes ou progressifs, selon la valeur ou le volume des transactions traitées par les participants. Les participants peuvent répercuter tout ou partie de ces frais sur leurs utilisateurs finaux. Cependant, certains SPI ont cherché à favoriser l'adoption initiale en supprimant certains frais ou en accordant des exonérations temporaires aux participants, comme MauCAS (Maurice) et TIPS (Tanzanie). D'autres, à l'instar d'IPN (Égypte), ont étendu cette mesure aux utilisateurs finaux. Trouver le juste équilibre entre accessibilité pour les utilisateurs et viabilité financière pour l'opérateur demeure un enjeu central dans la conception et l'adaptation des structures tarifaires.

## Normes technologiques

Les **normes de messagerie** les plus utilisées sont toujours les normes ISO 8583 et ISO 20022. Elles définissent notamment des formats structurés pour l'échange de messages financiers et l'interopérabilité entre systèmes. La norme ISO 20022 se distingue par une structure de données plus riche et une plus grande flexibilité, ce qui permet de couvrir un plus large éventail de services financiers et d'exigences de conformité. À l'heure actuelle, 14 SPI utilisent la norme de messagerie ISO 20022, contre 12 qui s'appuient sur la norme ISO 8583. Parmi les systèmes récents ayant adopté la norme ISO 20022 figurent Switch Mobile (Algérie), SAPS (Sierra Leone) et SIPS (Somalie), ce qui témoigne d'un alignement croissant des systèmes émergents sur les meilleures pratiques mondiales dès la mise en service.

Les **API ouvertes** sont désormais quasiment universelles : sur 32 SPI disposant de données à ce sujet, un seul, — National Financial Switch

(Zambie) — a indiqué ne pas en proposer<sup>21</sup>. Le SPI LYPay (Libye), qui vient d'être lancé, est le seul à proposer une API entièrement documentée sur son portail dévloppeur. Si cette approche d'« API disponibles par défaut » a normalisé l'accès pour les acteurs non bancaires et facilité leur intégration, les fonctionnalités enrichies offertes par les API restent inégalement déployées. Actuellement, seuls onze SPI permettent à des fournisseurs tiers d'accéder au système, en plus des participants directs. PayShap (Afrique du Sud), Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda, Salon Pement Swich (Sierra Leone), SIPS (Somalie) et TCIB (CDAAA). Vingt-trois SPI offrent la confirmation des paiements en temps réel<sup>22</sup>. La validation des transactions via API est pour sa part proposée par 20 SPI<sup>23</sup>, ce qui témoigne du passage d'API centrées sur l'accès et l'intégration à des API offrant des fonctions transactionnelles en temps réel.



21 Données non disponibles pour Switch Mobile (Algérie), la solution d'argent mobile de Madagascar, la solution d'argent mobile du Nigéria et PAPSS.

22 PayShap et RTC (Afrique du Sud), KWiK (Angola), IPN et Meeza Digital (Égypte), GIP (Ghana), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), LeSwitch (Lesotho), SWAM et Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda, eKash (Rwanda), Salon Pement Swich (Sierra Leone), SIPS (Somalie), la solution d'argent mobile de Tunisie, ZIPIT (Zimbabwe), GIMACPAY (CEMAC) et TCIB (CDAAA).

23 PayShap (Afrique du Sud), KWiK (Angola), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), IPN et Meeza Digital (Égypte), GIP (Ghana), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda, eKash (Rwanda), Salon Pement Swich (Sierra Leone), SIPS (Somalie), la solution d'argent mobile de Tunisie, National Financial Switch (Zambie), ZIPIT (Zimbabwe) et TCIB (CDAAA).

## Alias ou identifiants secondaires

Les alias ou identifiants secondaires permettent aux utilisateurs d'initier des transactions sans avoir à saisir les coordonnées complètes de leur compte bancaire ou de leur compte mobile, souvent complexes à mémoriser. Le numéro de téléphone mobile est l'identifiant secondaire le plus utilisé : il est pris en charge par 23 SPI grâce à sa large adoption et à la familiarité des utilisateurs avec ce moyen de communication, notamment dans les économies centrées sur le mobile<sup>24</sup>. Les numéros de compte bancaire suivent de près, puisqu'ils sont pris en charge

par 22 SPI. Ils offrent pour leur part un lien direct avec les institutions financières des utilisateurs<sup>25</sup>. Avec l'essor du commerce numérique, les identifiants commerçants gagnent également en popularité : 9 SPI les utilisent désormais pour simplifier les paiements marchands et améliorer la traçabilité des transactions pour les détaillants et les fournisseurs de services. Enfin, sept SPI ont introduit des systèmes d'identifiants exclusifs : KWIK (Angola), IPN (Égypte), eKash (Rwanda), TIPS (Tanzanie), la solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie), ZIPIT (Zimbabwe) et TCIB (CDAAA).

## Innovations centrées sur l'utilisateur favorisant l'inclusivité

Les fonctionnalités avancées améliorent l'expérience utilisateur et influent directement sur l'adoption des paiements numériques. Elles permettent de réaliser des transactions plus rapidement et plus facilement, renforcent la confiance et favorisent une adoption plus large des paiements numériques.

### Demandes de paiement « pull » initiées par le bénéficiaire

Cette fonctionnalité simplifie les transactions en permettant à un bénéficiaire d'envoyer une requête de paiement électronique à un payeur. Le payeur reçoit cette demande — souvent via son application bancaire ou une application fintech tierce — et reste le seul à autoriser le paiement. Avec cette approche, il n'est plus nécessaire de saisir manuellement les informations de paiement ni de naviguer à travers des portails complexes, tout en offrant une alternative

pratique aux paiements « push » traditionnels initiés par le payeur. Le mécanisme de demande de paiement combine la logique des paiements « pull » et « push » : le bénéficiaire est à l'origine de la requête, mais c'est bien le payeur qui ordonne le transfert. Cette fonctionnalité préserve ainsi les avantages propres aux paiements « push » en termes de sécurité (The Level One Project, 2019). Malgré les effets positifs évidents pour les consommateurs et les entreprises — amélioration des flux de trésorerie des bénéficiaires et contrôle accru côté payeurs —, cette fonctionnalité n'est pas encore généralisée, puisque seuls 13 SPI l'ont mise en œuvre<sup>26</sup>.



### Connexions tierces

En 2025, seuls 11 SPI prennent en charge les connexions tierces<sup>27</sup>. L'expérience de régions comme l'Europe et de pays tels que l'Inde ou

<sup>24</sup> Les SPI qui acceptent le numéro de téléphone mobile comme identifiant secondaire sont les suivants : PayShop (Afrique du Sud), KWIK (Angola), IPN et Meeza Digital (Égypte), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), EthSwitch (Éthiopie), GIP (Ghana), PesaLink et la solution d'argent mobile du Kenya (Kenya), LeSwitch (Lesotho), Natswitch (Malawi), SWAM (Maroc), SIMO (Mozambique), la solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda), eKash (Rwanda), Salon Pement Swich (Sierra Leone), TIPS (Tanzanie) et la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie), la solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie) National Financial Switch (Zambie), ZIPIT (Zambie) et GIMACPAY (CEMAC).

<sup>25</sup> Les SPI qui acceptent les numéros de compte bancaire sont les suivants : PayShop (Afrique du Sud), KWIK (Angola), IPN (Égypte), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), EthSwitch (Éthiopie), GIP (Ghana), PesaLink (Kenya), Natswitch (Malawi), Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda), eKash (Rwanda), SIPS (Somalie), TIPS (Tanzanie) et la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie), la solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie), National Financial Switch (Zambie), GIMACPAY (CEMAC) et TCIB (CDAAA).

<sup>26</sup> Payshop (Afrique du Sud), Switch Mobile (Algérie), IPN et Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), GIP (Ghana), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), SWAM (Maroc), MauCAS (Maurice), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda) et GIMACPAY (CEMAC).

<sup>27</sup> PayShop (Afrique du Sud), Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda), Salon Pement Swich (Sierra Leone), SIPS (Somalie), et TCIB (CDAAA).

les États-Unis montre que ce type d'intégrations peut considérablement accélérer l'adoption des paiements numériques, en permettant aux utilisateurs de régler depuis d'autres applications que leur application bancaire ou d'argent mobile. L'exemple d'UPI en Inde illustre bien l'impact des connexions tierces sur l'adoption des paiements numériques : la plateforme est en effet devenue le principal système de paiement du pays et traite un volume correspondant à 82 % de l'ensemble des transactions numériques (BRI, 2024b).



### Message de confirmation de paiement en temps réel

La possibilité de recevoir immédiatement une confirmation de la réussite — ou de l'échec — d'une transaction est essentielle, surtout dans l'univers numérique, où l'utilisateur ne dispose pas de la preuve concrète qu'offre un paiement en espèces. Cette fonctionnalité apporte une réelle valeur ajoutée aux utilisateurs finaux et renforce considérablement leur confiance dans le système. Son importance est d'ailleurs attestée par son inscription au sein des principes clés du Level One Project (« L1P »), qui met l'accent sur les bénéfices tangibles pour les utilisateurs et sur la confiance<sup>28</sup>. Le fait que 23 SPI (sur les 26 ayant fourni des données sur cette fonctionnalité) proposent une confirmation de paiement en temps réel montre que les acteurs du secteur sont tout à fait conscients de son importance.



### Validation des transactions

La validation des transactions couvre divers mécanismes destinés à vérifier les détails d'un paiement avant son exécution. Les processus de prévalidation consistent à vérifier des informations essentielles — dont les numéros de compte bancaire, les coordonnées du bénéficiaire, la confirmation émise par le FSP, la confirmation

<sup>28</sup> Le guide relatif au Level One Project, publié par la Gates Foundation, expose les principes de conception de systèmes de paiement numériques ouverts, interopérables et inclusifs, conçus pour faire progresser l'inclusion financière.

<sup>29</sup> PayShop (Afrique du Sud), KWIK (Angola), IPN et Meeza Digital (Égypte), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), GIP (Ghana), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda), eKash (Rwanda), Salon Pement Swich (Sierra Leone), SIPS (Somalie), la solution d'argent mobile de Tunisie, National Financial Switch (Zambie), ZIPIT (Zimbabwe) et TCIB (CDAAA).

de l'alias du bénéficiaire et la confirmation du montant — dans le but de s'assurer que le paiement soit bien adressé au destinataire prévu. La validation en temps réel confronte l'exactitude des informations bancaires aux bases de données actualisées des institutions financières participantes, réduisant ce faisant le risque d'erreur ou d'échec de la transaction. En détectant et corrigeant les erreurs ou incohérences avant l'exécution du paiement, la validation contribue à éviter les erreurs et les fraudes délibérées (AFP, 2025). Cette fonctionnalité apporte là aussi une réelle valeur ajoutée aux utilisateurs finaux, comme l'illustrent les expériences du Kenya et du Nigéria (BMGF, 2019). En 2025, 20 SPI proposaient la validation des transactions<sup>29</sup>.

Toutefois, l'efficacité de la validation des transactions dans la prévention de la fraude dépend de l'infrastructure et du degré d'interopérabilité entre les participants<sup>30</sup>. Si les institutions ne disposent pas d'API robustes ou de couches de validation partagées, l'instauration d'une étape de validation en temps réel peut se révéler complexe, voire contre-productive : des protocoles trop rigides risquent d'allonger les délais, d'identifier à tort des transactions légitimes comme suspectes ou frauduleuses et d'entraîner le rejet des transactions légitimes. De telles expériences alimentent la frustration des utilisateurs et accroissent les taux d'abandon. Une validation efficace doit donc trouver un équilibre entre sécurité et fluidité de l'expérience utilisateur, en laissant aux systèmes suffisamment de souplesse pour corriger les écarts courants dans les données (tels que les petites erreurs de saisie), tout en détectant les véritables tentatives de fraude. L'objectif est de bâtir des systèmes de paiement qui soient à la fois fiables et inclusifs. Pour atteindre ce double objectif, les protocoles de validation doivent tenir compte des contraintes locales et pouvoir s'adapter à l'évolution des infrastructures.



## 2.4 Davantage de SPI aux niveaux « Élémentaire » et « Avancé », un premier SPI au niveau « Mature »

L'inclusivité d'un SPI résulte de la combinaison des facteurs précédemment évoqués : sa gouvernance, sa structure, son degré d'interopérabilité, ainsi que la profondeur et la diversité de ses canaux, de ses fonctionnalités et de ses cas d'utilisation. Sur la base des données fournies par les opérateurs de SPI actifs en Afrique, AfricaNenda a mis au point un cadre de classification systématique qui positionne chaque système sur une échelle d'inclusivité. Cette échelle répartit les systèmes en fonction de trois stades de développement : « Élémentaire », « Avancé » et « Mature » (cf. Illustration 2.9 pour un résumé des critères associés à chaque niveau, et Annexe A pour les descriptions complètes).

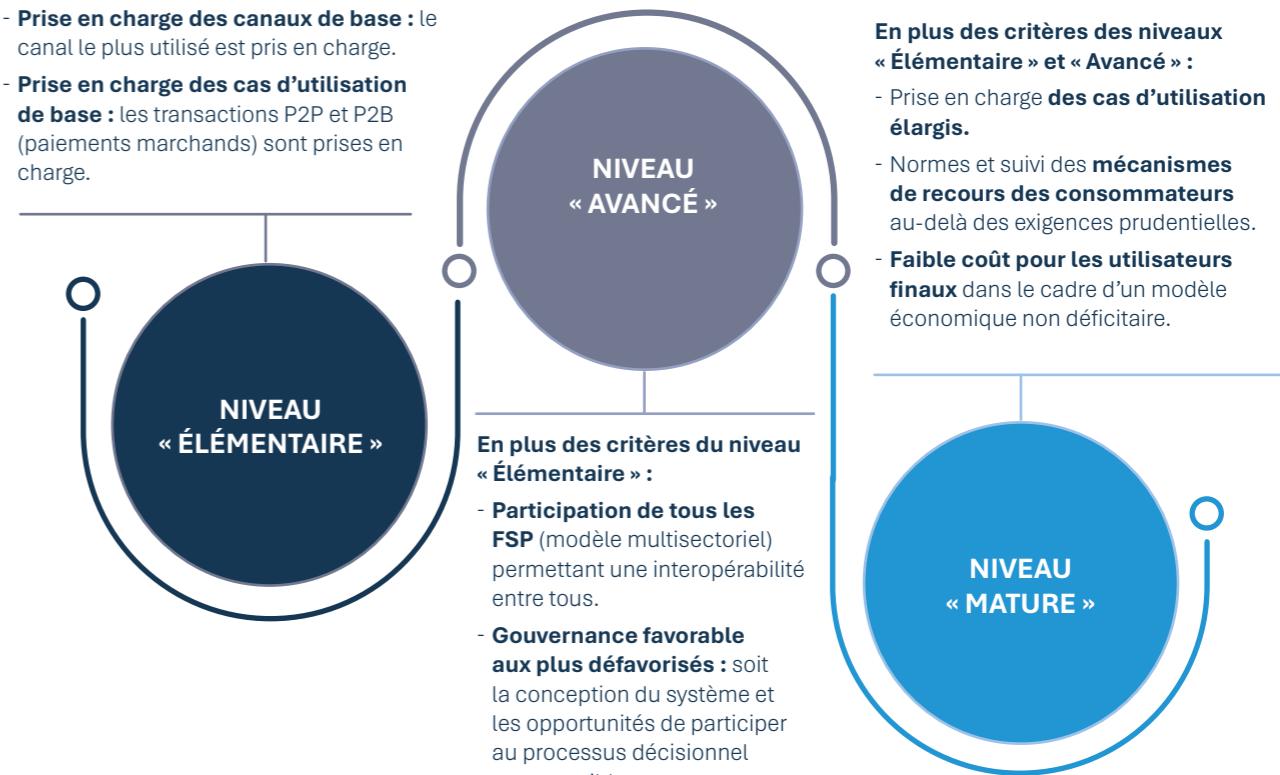
L'inclusivité relève d'une responsabilité partagée et non de l'obligation ou du mérite d'un seul acteur de l'écosystème des SPI. Parvenir à l'inclusivité suppose

des contributions coordonnées de plusieurs maillons de la chaîne de valeur des paiements, chacun s'acquittant de fonctions précises. Les autorités de régulation et de supervision des SPI, les décideurs publics, les opérateurs et/ou encore les participants aux SPI, par exemple, concourent collectivement à mettre à disposition la plateforme et les fonctionnalités nécessaires, à différents niveaux de la chaîne de valeur.

Les régulateurs, superviseurs et décideurs publics jouent un rôle catalyseur clé aux niveaux national et régional en établissant les cadres politiques et réglementaires applicables aux SPI et aux FSP. En pratique, la transition vers des systèmes de paiement inclusifs avance de pair avec la mise en place de cadres réglementaires et politiques propices à l'inclusion financière.

**Illustration 2.9 |** Échelle d'inclusivité des SPI d'AfricaNenda en 2025

- **Prise en charge des canaux de base :** le canal le plus utilisé est pris en charge.
- **Prise en charge des cas d'utilisation de base :** les transactions P2P et P2B (paiements marchands) sont prises en charge.



Un environnement politique et réglementaire favorable

- **Stratégie nationale d'inclusion financière** et/ou plan de développement national qui donne la priorité à l'inclusion financière.
- Agrément d'établissement de paiement permettant aux **institutions non bancaires d'émettre de la monnaie électronique**.
- **Réglementation des services bancaires assurés par des agents**/ agrément d'agent de paiement pour augmenter le nombre de points d'accès des utilisateurs finaux.
- **Exigences de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle multi-niveaux** pour permettre de s'acquitter d'une diligence raisonnable simplifiée pour les clients à faible risque.
- **Réglementation et orientations relatives à l'eKYC** qui permettent l'intégration et la vérification numériques de bout en bout.
- **Loi sur la protection des consommateurs de produits financiers** prévoyant des recours pour les consommateurs.

- **Politique et feuille de route en matière de paiements numériques** qui oriente l'évolution à long terme des paiements numériques de détail.
- **Une interopérabilité entre tous rendue obligatoire** et/ou promue dans les lignes directrices.

- **Régime d'agrément d'établissement de paiement fondé sur les risques** pour encourager l'innovation dans le domaine des paiements reposant sur l'activité et les résultats plutôt que sur les contributions.

- **Exigences de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle fondées sur les risques** pour permettre la mise en œuvre de processus KYC adaptés.

- **Cadre de protection des consommateurs de produits financiers axé sur les résultats**.

**En plus des critères des niveaux « Élémentaire » et « Avancé » :**

- Prise en charge **des cas d'utilisation élargis**.
- Normes et suivi des **mécanismes de recours des consommateurs** au-delà des exigences prudentielles.
- **Faible coût pour les utilisateurs finaux** dans le cadre d'un modèle économique non déficitaire.

## Plusieurs SPI ont atteint les niveaux « Élémentaire » et « Avancé » de l'Échelle d'inclusivité.

Selon les critères définis, 15 SPI ont atteint le niveau « **Élémentaire** », 10 le niveau « **Avancé** », et 1 le niveau « **Mature** » (cf. Illustration 2.10). Dix SPI n'ont pas été classés, soit parce qu'ils

ne remplissaient pas les critères du niveau « Élémentaire », soit en raison de l'insuffisance des données communiquées.

**Illustration 2.10** | Cartographie des SPI selon leur positionnement sur l'Échelle d'inclusivité<sup>30</sup>



<sup>30</sup> Mobile Money Interoperability est exclu du classement car il utilise les rails de paiement GIP de GHPSS. Il en va de même pour eNaira et la solution d'argent mobile du Nigéria, qui s'appuient quant à eux sur les rails NIP de NIBSS.

Parmi les 10 SPI non classés, 6 n'ont pas satisfait aux critères de la prise en charge des cas d'utilisation de base, faute d'acceptation des paiements P2B (marchands) : KWIK (Angola), LeSwitch (Lesotho), Virement Instantané (Maroc), PesaLink (Kenya), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et Fast Payment Module d'EPS (Eswatini) (cf. Tableau 2.9). Seul SIPS (Somalie) n'a pas respecté les exigences minimales en matière de prise en charge de canaux. L'opérateur de PAPSS

(système panafricain) n'ayant communiqué aucune donnée ; le système n'est pas classé, faute de pouvoir confirmer le respect des critères d'inclusivité élémentaire. Enfin, Natswitch, qui s'était hissé au niveau « Avancé » en 2024, a rejoint la catégorie des SPI non classés. Les données fournies dans le cadre de l'enquête AfricaNenda confirment en effet que l'infrastructure du système n'a pas encore été configurée de manière à prendre en charge les paiements P2B.

**Tableau 2.7** | Détail de la catégorie des SPI non classés

	Prise en charge des canaux de base <sup>31</sup>	Prise en charge des cas d'utilisation de base	Niveau élémentaire		Niveau avancé		Niveau mature		
			Participation de tous les FSP	Gouvernance favorable aux plus défavorisés	Participation de la banque centrale	Prise en charge des cas d'utilisation élargis	Mise à disposition de mécanismes de recours supplémentaires	Faible coût pour les utilisateurs finaux	
<b>KWiK (Angola)</b>	✗	-	✗	✗	✗	-	-	✗	
<b>Fast Payment Module d'EPS (Eswatini)</b>	✗	-	-	✗	-	-	-	-	
<b>PesaLink (Kenya)</b>	✗	-	✗	✗	✗	-	-	✗	
<b>LeSwitch (Lesotho)</b>	✗	-	-	✗	✗	-	✗	✗	
<b>Natswitch (Malawi)</b>	✗	-	✗	✗	✗	-	✗	-	
<b>Salon Pement Swich (Sierra Leone)</b>	✗	-	✗	-	✗	-	✗	-	
<b>SIPS (Somalie)</b>	-	✗	✗	✗	✗	-	✗	✗	
<b>TCIB (CDAA)</b>	-	✗	✗	-	✗	-	✗	-	
<b>Virement Instantané (Maroc)<sup>32</sup></b>	✗	-	-	✗	✗	-	-	-	
<b>PAPSS (système panafricain)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	

<sup>31</sup> Le canal d'accès local principal a été déterminé à partir de l'indice de diffusion de l'argent mobile de la GSMA. Lorsque la diffusion de l'argent mobile est considérée comme élevée ou très élevée pour un pays donné, le canal local principal est défini comme étant l'USSD. À l'inverse, lorsque la diffusion est moyenne, faible ou très faible, le canal d'accès local principal est l'application mobile. La Libye est le seul pays non couvert par cet indice. Selon les données du Global Findex 2025, 66 % y détiennent un compte, ce qui a conduit à retenir l'application mobile comme canal d'accès local principal. Pour les SPI régionaux, le pays accueillant le siège du système a servi de référence pour déterminer les différents canaux d'accès locaux principaux. PAPSS est basé en Égypte, GIMACPAY au Cameroun et TCIB en Afrique du Sud.

<sup>32</sup> Les données concernant le mécanisme de recours additionnel de RTC n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI remplissait ce critère.

Au total, 15 SPI ont été classés au niveau « Élémentaire », contre 12 dans le rapport 2024 (cf. Tableau 2.8). RTC (Afrique du Sud), Gamswitch (Gambie), Meeza Digital (Égypte), la solution d'argent mobile du Kenya (Kenya), la solution d'argent mobile de Madagascar (Madagascar), SIMO (Mozambique), SWAM (Maroc), la solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda), eNaira et la solution d'argent mobile du Nigéria (Nigéria) ainsi que la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie) se sont maintenus au niveau d'inclusivité « Élémentaire ». PayShop (Afrique du Sud) et la solution d'argent mobile de Tunisie ont quitté la catégorie des SPI non classés pour rejoindre le

niveau « Élémentaire » grâce à la prise en charge du cas d'utilisation P2B. Les nouveaux systèmes Switch Mobile (Algérie) et LYPay (Libye), quant à eux, ont été lancés directement avec un niveau d'inclusivité « Élémentaire ». Bien que Meeza Digital (Égypte), Gamswitch (Gambie), SWAM (Maroc), la solution d'argent mobile d'Ouganda et la solution d'argent mobile de Tunisie autorisent la participation directe des banques et des acteurs non bancaires, ces systèmes ne permettent pas encore l'interopérabilité entre tous. Ils ne satisfont donc pas au critère intitulé « Participation de tous les FSP agréés », lequel serait nécessaire pour accéder au niveau d'inclusivité « Avancé ».

**Tableau 2.8 | Détail** de la catégorie « Élémentaire »

	Niveau élémentaire		Niveau avancé		Niveau mature			
	Prise en charge des canaux de base	Prise en charge des cas d'utilisation de base	Participation de tous les FSP	Gouvernance favorable aux plus défavorisés	Participation de la banque centrale	Prise en charge des cas d'utilisation élargis	Mise à disposition de mécanismes de recours supplémentaires	Faible coût pour les utilisateurs finaux
<b>PayShop (Afrique du Sud)</b>	✗	✗	-	✗	✗	-	✗	✗
<b>RTC (Afrique du Sud)<sup>33</sup></b>	✗	✗	-	✗	✗	-	-	✗
<b>Switch Mobile (Algérie)</b>	✗	✗	✗	-	-	-	-	-
<b>Meeza Digital (Égypte)</b>	✗	✗	-	✗	✗	-	✗	-
<b>Gamswitch (Gambie)</b>	✗	✗	-	-	✗	-	✗	-
<b>Solution d'argent mobile du Kenya<sup>37</sup></b>	✗	✗	-	-	✗	-	-	-
<b>LYPay (Libye)</b>	✗	✗	-	-	✗	-	-	-
<b>Solution d'argent mobile de Madagascar<sup>34</sup></b>	✗	✗	-	-	✗	-	✗	-
<b>SWAM (Maroc)</b>	✗	✗	-	✗	✗	-	-	-

<sup>33</sup> Les données concernant le mécanisme de recours additionnel de RTC n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI remplissait ce critère.

<sup>34</sup> Les données relatives aux participants à la solution d'argent mobile de Madagascar et à la gouvernance favorable aux populations défavorisées n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI remplissait ce critère.

	Niveau élémentaire		Niveau avancé			Niveau mature		
	Prise en charge des canaux de base	Prise en charge des cas d'utilisation de base	Participation de tous les FSP	Gouvernance favorable aux plus défavorisés	Participation de la banque centrale	Prise en charge des cas d'utilisation élargis	Mise à disposition de mécanismes de recours supplémentaires	Faible coût pour les utilisateurs finaux
<b>SIMO (Mozambique)</b>	✗	✗	✗	-	-	-	-	-
<b>eNaira (Nigéria)</b>	✗	✗	-	-	-	-	-	✗
<b>Solution d'argent mobile du Nigéria</b>	✗	✗	-	-	-	-	-	-
<b>Solution d'argent mobile d'Ouganda<sup>36</sup></b>	✗	✗	-	-	-	✗	✗	✗
<b>Solution d'argent mobile de Tanzanie</b>	✗	✗	-	-	-	-	✗	✗
<b>Solution d'argent mobile de Tunisie<sup>35</sup></b>	✗	✗	-	-	-	-	✗	-

Dix SPI ont été classés au niveau d'inclusivité « Avancé » en 2025 (cf. Tableau 2.11), contre neuf en 2024. EthSwitch (Éthiopie) est passé du niveau « Élémentaire » au niveau « Avancé », tandis qu'IPN (Égypte) et eKash (Rwanda) se sont directement hissés de la catégorie des SPI « Non classés » au niveau « Avancé ». GIP (Ghana), Mobile Money Interoperability (Ghana), MauCAS (Maurice), NFS (Zambie), TIPS (Tanzanie), ZIPIT (Zimbabwe) et GIMACPAY sont maintenus au niveau « Avancé ». Il convient de noter que, bien que GIP et Mobile Money Interoperability soient respectivement des systèmes bancaires et d'argent mobile, ils assurent l'interopérabilité multisectorielle à la faveur d'une intégration bilatérale. Cela les distingue de la solution d'argent mobile du Nigéria et d'eNaira,

qui s'appuient sur les rails de NIP pour traiter les transactions mais sans intégration bilatérale. De ce fait, ces deux systèmes ne peuvent donc pas prendre en charge l'ensemble des FSP.

L'absence de prise en charge des cas d'utilisation requis constitue un obstacle majeur pour les SPI classés au niveau « Avancé » et souhaitant accéder au niveau « Mature ». Ainsi, la plupart ne prennent pas en charge les paiements G2P ni les paiements transfrontaliers. EthSwitch et GIMACPAY semblent les plus proches du niveau « Mature ». Concernant GIMACPAY, il ne reste plus qu'à mettre en place le cas d'utilisation G2P. Quant à EthSwitch, le système ne propose pour l'heure que les cas d'utilisation P2P, P2B et B2B.

<sup>35</sup> Les données concernant le modèle économique de la solution d'argent mobile de Tunisie n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI offrait des conditions tarifaires avantageuses pour les utilisateurs finaux.

<sup>36</sup> Les données relatives aux participants à la solution d'argent mobile d'Ouganda n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI permettait à tous les FSP de participer.

<sup>37</sup> Les données relatives aux participants à la solution d'argent mobile du Kenya n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI remplissait ce critère.

**Tableau 2.9** | Détail de la catégorie « Avancé »

	Niveau élémentaire		Niveau avancé			Niveau mature		
	Prise en charge des canaux de base	Prise en charge des cas d'utilisation de base	Participation de tous les FSP	Gouvernance favorable aux plus défavorisés	Participation de la banque centrale	Prise en charge des cas d'utilisation élargis	Mise à disposition de mécanismes de recours supplémentaires	Faible coût pour les utilisateurs finaux
GIMACPAY (CEMAC)	x	x	x	x	x	-	x	x
IPN (Egypt)	x	x	x	x	x	-	-	x
EthSwitch (Ethiopia)	x	x	x	x	x	-	x	x
GIP (Ghana)	x	x	x	x	x	-	-	x
Mobile Money Interoperability (Ghana)	x	x	x	x	x	-	-	x
MauCAS (Mauritius)	x	x	x	x	x	-	x	-
eKash <sup>38</sup> (Rwanda)	x	x	x	x	x	-	-	-
TIPS (Tanzania)	x	x	x	x	x	-	x	-
National Financial Switch (Zambia)	x	x	x	x	x	-	x	-
ZIPIT <sup>39</sup> (Zimbabwe)	x	x	x	x	x	-	x	-

En améliorant son classement par rapport à 2024, NIP (Nigéria) est devenu en 2025 le premier SPI à atteindre le niveau d'inclusivité « Mature ». Il a franchi ce seuil en satisfaisant aux critères additionnels relatifs aux mécanismes de recours

à atteindre le niveau d'inclusivité « Mature ». Il a franchi ce seuil en satisfaisant aux critères additionnels relatifs aux mécanismes de recours

**Tableau 2.10** | Détail de la catégorie « Mûr »

	Niveau élémentaire		Niveau avancé			Niveau mature		
	Prise en charge des canaux de base	Prise en charge des cas d'utilisation de base	Participation de tous les FSP	Gouvernance favorable aux plus défavorisés	Participation de la banque centrale	Prise en charge des cas d'utilisation élargis	Mise à disposition de mécanismes de recours supplémentaires	Faible coût pour les utilisateurs finaux
NIP (Nigéria)	x	x	x	x	x	x	x	x



## 2.5 Conclusion

Les parties prenantes des SPI reconnaissent de plus en plus que l'inclusivité est essentielle pour garantir un accès équitable à l'ensemble des fournisseurs de services agréés, offrir des conditions de participation égales au sein des systèmes et générer une réelle valeur ajoutée pour les utilisateurs finaux. À l'échelle de l'écosystème, la demande croissante des clients pour des solutions de paiement plus conviviales et une expérience véritablement fluide accélère la dynamique d'interopérabilité entre tous sur l'ensemble du continent.

Le chapitre suivant se concentre sur les utilisateurs finaux, en examinant les besoins et les expériences des particuliers et des petites entreprises dans quatre pays représentant l'Afrique du Nord, australie et de l'Ouest — l'Angola, la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Tunisie —, qui disposent chacun d'un environnement de paiement numérique distinct. Nous y présentons notamment le contexte du marché dans ces pays et analysons les données sur la diffusion des paiements numériques, les tendances d'utilisation selon les profils démographiques, les canaux et cas d'usage dominants, ainsi que les obstacles et leviers rencontrés par les utilisateurs finaux à chaque étape de leur parcours de paiement numérique.

<sup>38</sup> Les données concernant le modèle économique d'eKash (Rwanda) n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI offrait des conditions tarifaires avantageuses pour les utilisateurs finaux.

<sup>39</sup> Les données concernant le modèle économique de ZIPIT (Zimbabwe) n'étaient pas disponibles ; il n'a donc pas été possible de déterminer si le SPI offrait des conditions tarifaires avantageuses pour les utilisateurs finaux.



# Étude de cas NIP au Nigéria

## Histoire



### Défi

Nigeria Inter-Bank Settlement System (littéralement, système de règlement interbancaire du Nigéria, « NIBSS ») a lancé son système de paiement instantané (« SPI ») en 2011, avec l'objectif affiché de renforcer l'inclusion financière. À cette époque, seuls 30 % des 85 millions de la population adulte du pays avaient accès à des services financiers formels (Banque mondiale, 2011). La plateforme NIBSS Instant Payment (littéralement, paiement instantané du NIBSS, « NIP ») marque la concrétisation du cadre directeur défini en 2007 par la Banque centrale du Nigéria (« CBN »), à travers sa Vision 2020 du système de paiements et sa composante clé, la Politique de paiement sans espèces (*Cashless Policy and Payment System Vision 2020*). Ce cadre traçait une feuille de route visant à passer d'une économie dominée par les espèces à des systèmes de paiement numériques, NIP constituant un levier essentiel de cette transition.

Dès son lancement, NIP était disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Son impact immédiat sur l'inclusion financière est toutefois resté limité, les populations exclues du système bancaire n'ayant en effet pas accès aux outils numériques. Les adultes vivant dans des zones rurales avaient par exemple peu de possibilités d'accéder aux services financiers, en raison d'une infrastructure bancaire insuffisante (6,8 agences pour 100 000 adultes) (EFInA, 2010). Le taux de pénétration d'internet était lui aussi faible et les réseaux d'agents peu développés en milieu rural. Au fil du temps, NIP s'est affirmé comme un vecteur d'inclusion financière, contribuant à lever les obstacles liés à l'accessibilité et au coût des services.



### Valeur ajoutée

NIBSS a été créé en 1992 par le *Bankers' Committee* — un organe de concertation réunissant la CBN et les établissements de dépôt du pays — comme un service mutualisé destiné à rationaliser les

paiements et règlements interbancaires et à promouvoir les paiements électroniques. Avant la mise en place de NIP, l'écosystème des paiements au Nigéria était dominé par les transactions en espèces (CBN, 2021d). Les options de paiement électronique se limitaient aux solutions suivantes :

- **NIBSS Electronic Funds Transfer (« NEFT »)** : un système de transfert électronique non instantané, dont le règlement intervenait généralement sous 24 à 48 heures ;
- **compensation des chèques** : un traitement de trois à cinq jours via plusieurs chambres de compensation ;
- **paiements par carte** : limités aux retraits aux distributeurs automatiques de guichets (« DAB ») ;
- **virements au guichet** : procédures manuelles sur support papier nécessitant un déplacement physique en agence.

L'écosystème de paiement qui en résultait se révélait inefficace, marqué par des délais de règlement longs, des coûts opérationnels élevés et une accessibilité limitée, en particulier dans les zones rurales. Selon l'enquête EFInA A2F de 2010, seuls 22 % de la population adulte du Nigéria réalisaient des paiements électroniques.

NIP a été conçu pour réduire la forte dépendance aux espèces en proposant une alternative électronique offrant des avantages comparables — règlement immédiat, accès universel et disponibilité continue — mais sans les risques de sécurité ni l'inefficience propres à l'usage de la monnaie fiduciaire (Babalola, 2022). Depuis son déploiement initial, NIP a considérablement évolué, passant d'un simple service de transfert électronique de fonds (« TEF ») à un système de paiement complet qui constitue aujourd'hui l'ossature de l'écosystème financier numérique du Nigéria.

**La valeur ajoutée de NIP repose sur six éléments clés :**

1. **Instantanéité et fiabilité** : le système permet d'effectuer des paiements instantanés 24 heures/24 et 7 jours/7, avec un délai maximal de traitement de 20 secondes ;

dans la pratique, la plupart des transactions sont exécutées en moins d'une seconde (NIBSS, 2025b). Cette avancée notable, par rapport au délai maximal de 45 secondes rapporté dans le Rapport SIIPS 2022, se traduit par une meilleure expérience utilisateur et une efficacité opérationnelle accrue.

**2. Interopérabilité universelle :** NIP interconnecte l'ensemble des institutions financières du Nigéria au moyen d'un modèle de commutateur central, garantissant la fluidité des transactions entre banques, institutions de microfinance (« IMF »), opérateurs d'argent mobile (« OAM ») et autres fournisseurs de services de paiement (« FSP ») non bancaires.

**3. Diversité des canaux proposés :** le système prend en charge différents canaux, dont les données non structurées de service complémentaire (« USSD »), les applications mobiles, les interfaces Web, les GAB, les terminaux de paiement électronique (« TPE ») et les codes QR.

**4. Large éventail de cas d'utilisation :** NIP prend en charge de nombreux cas d'usage, parmi lesquels les encaissements publics (« P2G »), les transferts interentreprises (« B2B »), les versements de salaires (« B2P ») et les paiements de gouvernement à particulier (« G2P »). Les récentes évolutions du système ont permis d'intégrer des fonctionnalités de paiements transfrontaliers via le Pan-African Payment and Settlement System (littéralement, système panafricain de paiement et de règlement, « PAPSS »).

**5. Liquidité immédiate pour les commerçants :** grâce à son intégration au réseau de cartes AfriGo, NIP propose un règlement instantané aux commerçants. Cet accès rapide aux fonds

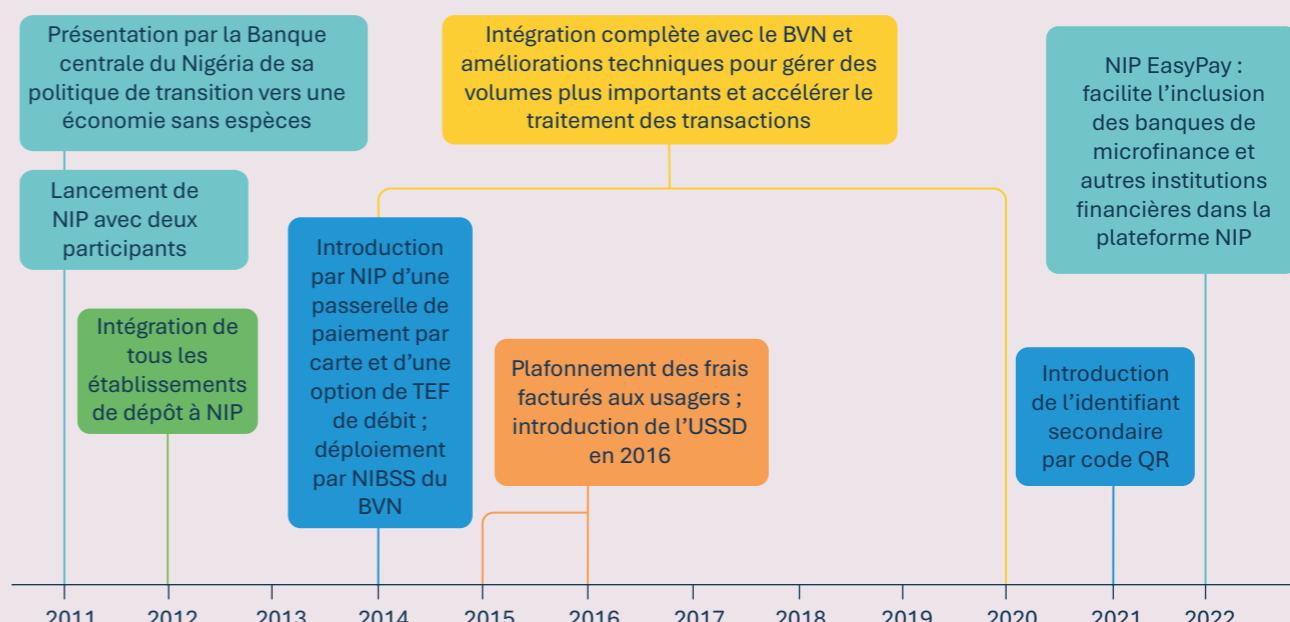
est particulièrement avantageux pour les petites et moyennes entreprises, souvent confrontées à des besoins immédiats de liquidités.

**6. Réduction progressive des coûts :** NIBSS a progressivement abaissé les tarifs appliqués aux participants ; le tarif actuel correspond à un montant forfaitaire de 3,75 NGN (0,0024 USD) par transaction, contre 46 NGN (0,03 USD) en 2021<sup>1</sup>. En réduisant ces coûts, NIP souhaite rendre les paiements numériques plus abordables pour les utilisateurs finaux. Cette évolution a favorisé l'émergence d'initiatives telles que les « virements gratuits » proposés par de nouvelles fintechs et des banques commerciales (Sterling Bank, 2025).

Depuis son lancement, NIP a contribué de manière décisive à réduire la dépendance du Nigéria aux paiements en espèces. La pandémie de COVID-19 a accéléré l'adoption des moyens de paiement numériques, les parties prenantes s'accordant à dire qu'elle a transformé le secteur des paiements de manière radicale. Une fois la crise passée, le recours aux paiements numériques s'est durablement ancré dans les habitudes.

Selon la direction de NIBSS, « NIP est devenu la référence en matière de transactions au Nigéria ». Le système continue d'évoluer au rythme des avancées technologiques, comme l'illustre l'actuel développement d'un socle national de paiement (« National Payment Stack »). L'ambition est de faire de NIP une brique support au service des objectifs plus larges de l'infrastructure publique numérique (« IPN ») du Nigéria, en l'interfaisant avec les systèmes d'identité nationaux et en facilitant un meilleur échange des données entre les secteurs public et privé.

## Frise chronologique du développement du système NIBSS



Avant son déploiement à plus grande échelle, la participation à NIP était initialement limitée à deux institutions participantes, afin d'assurer un déploiement maîtrisé du système tout évaluant ses performances. En 2012, ce sont l'ensemble des établissements de dépôt qui ont été intégrés à la plateforme, contribuant ainsi à susciter un effet de réseau à l'échelle de tout le système financier nigérian. La publication, en octobre 2012, de la première Stratégie nationale d'inclusion financière du Nigéria a donné un nouvel élan à la politique de réduction de l'usage des espèces et conduit à un projet pilote lancé à Lagos en 2012, puis étendu en 2013 à cinq autres États et au Territoire de la capitale fédérale (« FCT »).

Entre 2014 et 2025, NIP a franchi plusieurs étapes majeures, tant sur le plan réglementaire que technique.

En 2014, NIP a intégré la fonctionnalité de passerelle de paiement par carte et d'options de TEF de débit. La CBN a également instauré le système de numéro de vérification bancaire (« BVN »), un système national d'identification et d'authentification biométrique, qui a par la suite

contribué à renforcer la sécurité des transactions et permis l'authentification biométrique des clients pour l'accès aux services financiers, réduisant ainsi les risques de fraude. La politique de réduction de l'usage des espèces a permis d'étendre la couverture nationale aux 30 autres États du pays (CBN, 2014).

En 2015, la CBN a plafonné les frais de transaction appliqués aux paiements instantanés, afin d'en garantir l'accessibilité financière tout en préservant la viabilité du système.

En 2016, NIP a intégré un nouveau canal de transaction, l'USSD, élargissant ainsi significativement l'accès au système aux utilisateurs de téléphones aux fonctionnalités basiques, sans smartphone ou connexion Internet. Le nombre de fenêtres de règlement a également augmenté, passant d'une à deux par jour (puis à quatre en 2020), avec à la clé une meilleure gestion de la liquidité des institutions participantes et un risque de règlement atténué. Ces exigences de règlement ont été inscrites dans la *2018 Regulation on Instant (Inter-Bank) Electronic Funds Transfer Services in Nigeria* (littéralement, le Règlement

de 2018 sur les services de transferts électroniques de fonds [interbancaires] instantanés au Nigéria), qui constitue le cadre réglementaire applicable aux paiements instantanés (CBN, 2018).

En 2020, NIP a été intégré au système BVN. En 2021, l'introduction de la fonctionnalité de code QR a rendu le service plus accessible et élargi les cas d'utilisation, en particulier pour les paiements marchands.

En 2022, NIP a endossé le rôle d'aggrégateur de PAPSS au Nigéria, se positionnant ainsi comme une composante centrale de l'infrastructure financière régionale. EasyPay et AfriGo ont été lancés en 2023 : EasyPay met à disposition des fournisseurs de services de paiement (« FSP ») non bancaires

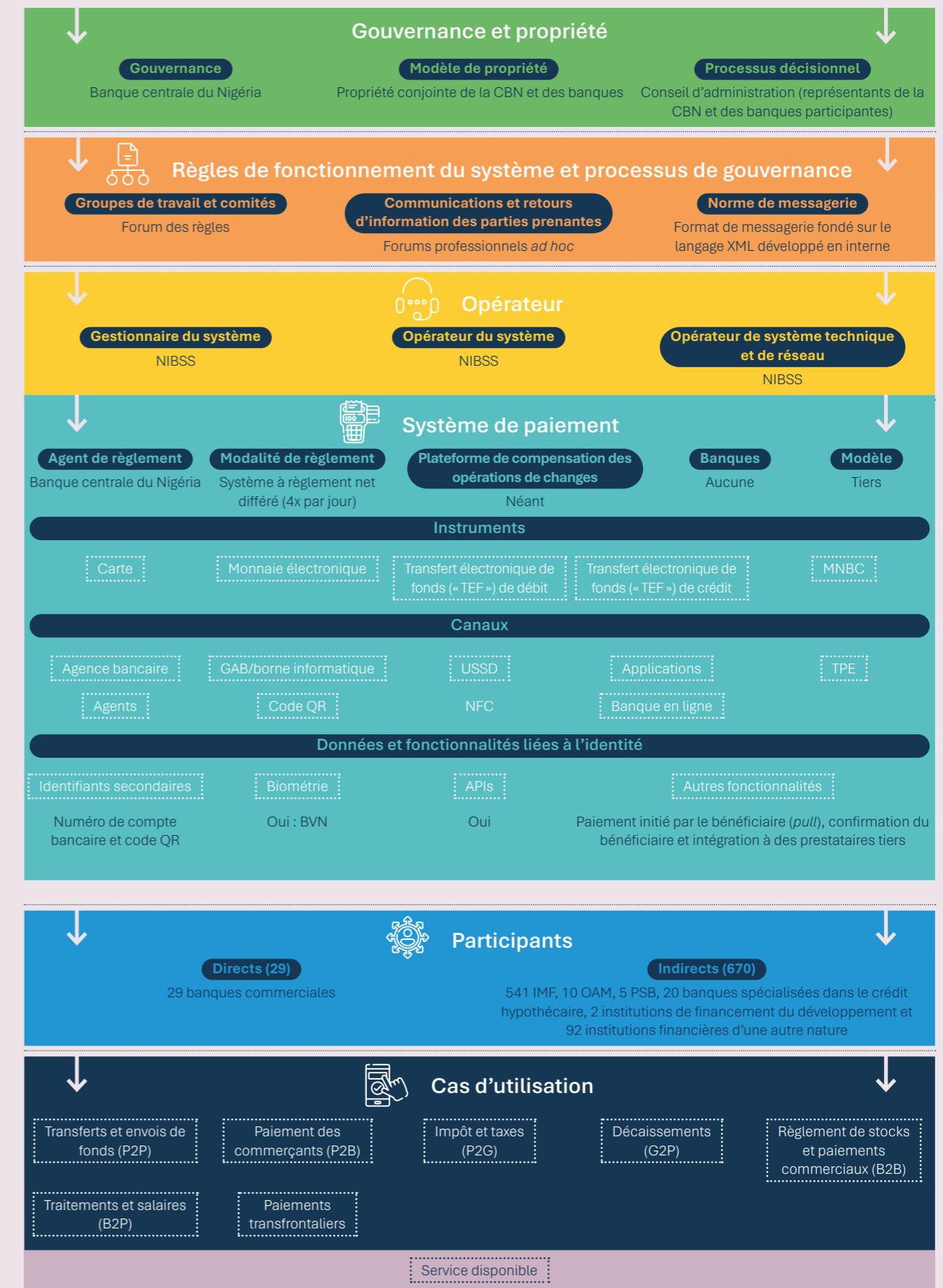
une solution de paiements instantanés, tandis qu'AfriGo, le réseau national de cartes du Nigéria, est relié à NIP pour assurer le règlement instantané des paiements marchands (Afrigopay, 2023a).

En 2025, NIBSS a entamé sa migration vers la norme de messagerie ISO 20022, dont les premières étapes de traitement des transactions devraient être finalisées au cours de l'année. Sur le plan stratégique, la CBN positionne NIP comme un socle national de paiement complet, constituant la composante « paiement » de l'IPN du Nigéria. Cette évolution s'inscrit dans la tendance mondiale en faveur d'infrastructures numériques intégrées au service du développement économique.



## Gouvernance et opérations

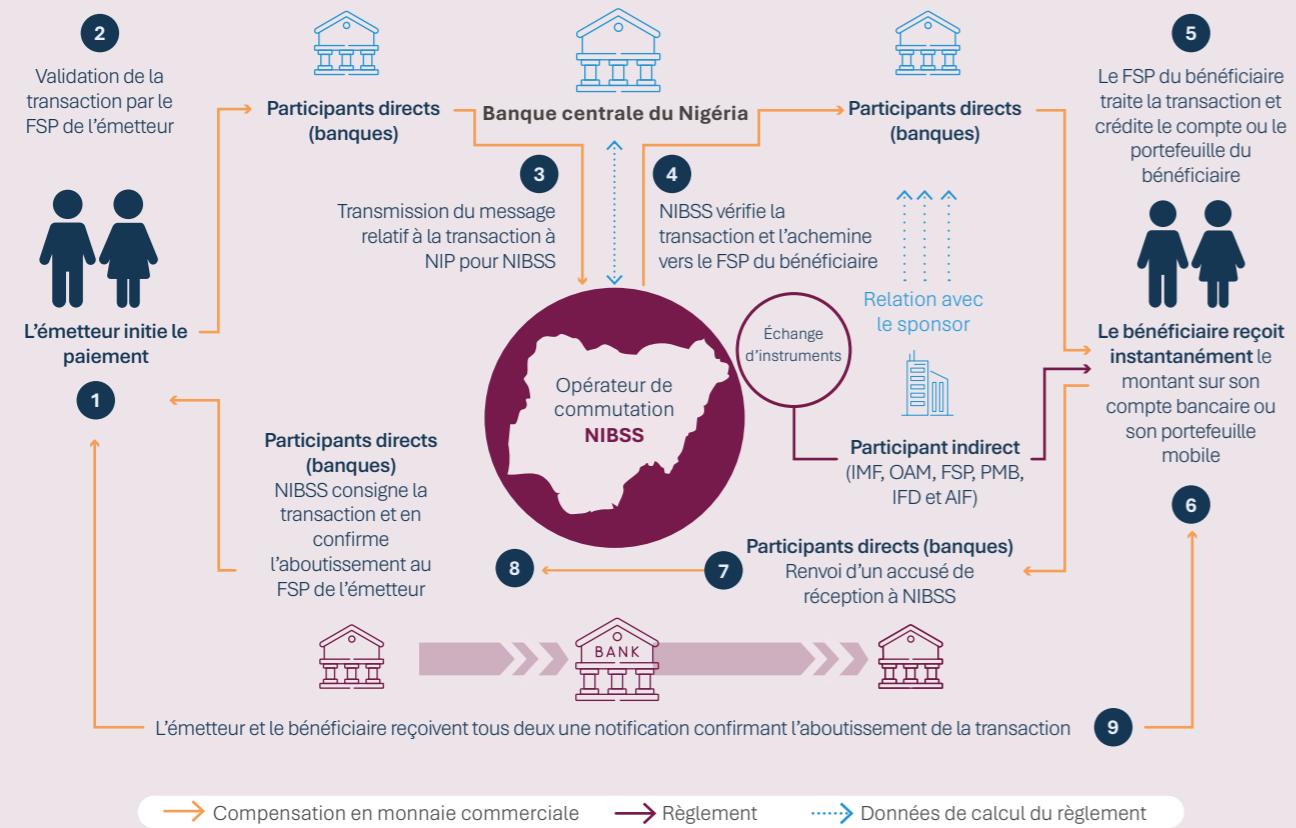
### Aperçu du système de paiement



Le système NIP opère selon un modèle centralisé de compensation en étoile (*hub-and-spoke*), reliant l'ensemble des institutions financières agréées et des FSP du Nigéria. Il intègre directement 29 banques commerciales et 670 établissements financiers non bancaires, dont 541 IMF, 10 OAM, 5 banques de services de paiement (« PSB »), 20 banques

spécialisées dans le crédit hypothécaire (« PMB »), 2 institutions de financement du développement (« IFD ») et 92 institutions financières d'une autre nature (« AIF »). Tous les établissements de dépôt doivent obligatoirement être intégrés au système, conformément à la *Regulation on Instant (Inter-Bank) Electronic Funds Transfer Services in Nigeria 2018*.

## Flux de transactions du SPI NIP de NIBSS



NIP permet de réaliser des transactions 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, les fonds étant disponibles en temps réel sur le compte du bénéficiaire, indépendamment des cycles de règlement. Les établissements destinataires créditeront immédiatement leurs clients, tandis que le règlement entre institutions intervient à des intervalles prédéfinis.

Les opérations de règlement reposent sur un mécanisme de règlement net différé (« RND ») via le système à règlement brut en temps réel (« RBTR ») de la CBN. Toutes les institutions participantes détiennent des comptes de règlement dédiés auprès de la CBN, ce qui garantit que le règlement final s'effectue en monnaie de banque centrale. Ce dispositif élimine ainsi tout risque de contrepartie,

et assure le caractère irrévocable du règlement. Le système traite les règlements quatre fois par jour, respectivement à 10 h, 15 h, 15 h 30 et 18 h (heure locale) (CBN, 2020). Afin de limiter le risque de crédit associé, les institutions participantes doivent constituer des garanties sous forme de bons du Trésor fédéral, à hauteur de 110 % du maximum historique de leur position débitrice nette.

Comme indiqué précédemment, NIBSS agit en qualité d'aggregateur désigné pour les paiements transfrontaliers via PAPSS. Le système convertit les formats de messagerie ISO 20022 utilisés par PAPSS aux formats locaux en usage au sein des institutions nigérianes, afin de permettre la conversion des devises et le règlement des transactions. Les transactions domestiques

sont réglées en naira nigérian (« NGN »), tandis que les transactions transfrontalières le sont conformément aux accords conclus avec les banques centrales des pays participants, la coordination étant assurée par PAPSS. Grâce à ce dispositif, il n'est plus nécessaire de recourir à une intermédiation libellée en dollars et les coûts de transaction ainsi que la dépendance aux devises étrangères sont réduits, et ce, tout en favorisant le commerce intra-africain.



Le système NIP repose sur une structure de gouvernance hybride, qui combine la participation des acteurs du secteur et la supervision de la banque centrale. Ce modèle reflète la structure actionnariale de NIBSS, qui regroupe l'ensemble des banques commerciales agréées au Nigéria ainsi que la CBN, instituant ainsi un cadre de gouvernance collaborative.

Le conseil d'administration de NIBSS se compose d'un gouverneur adjoint de la CBN (chargé de la stabilité du système financier) et des PDG des établissements de dépôt, en qualité d'administrateurs non exécutifs. Cette organisation instaure une responsabilité conjointe entre les acteurs du secteur et les autorités de régulation pour orienter la stratégie de NIP et ses grandes décisions de politique générale.

En tant qu'opérateur du système NIP, NIBSS assume la responsabilité du bon fonctionnement quotidien de l'infrastructure de paiement : traitement des transactions, maintenance de la plateforme technologique et garantie de l'interopérabilité entre les participants.

En sa qualité d'autorité de régulation principale de NIP, la CBN est tenue de veiller à la supervision réglementaire, au respect des lois et directives en vigueur, ainsi qu'au suivi de la stabilité et de l'efficacité globales du système. La CBN agit également comme agent de règlement pour le système NIP et garantit le transfert final et irrévocable des fonds entre institutions financières participantes afin de solder les transactions de paiement.

Le conseil d'administration de NIBSS est investi d'importants pouvoirs de décision. NIBSS veille par ailleurs à impliquer un éventail plus large de parties prenantes par le biais de groupes de travail et de concertations sectorielles régulières. Cette approche participative permet à l'ensemble des acteurs du système de contribuer aux orientations relatives à son développement et à son fonctionnement.



NIP est un système interbancaire de paiement en temps réel au Nigéria, conçu pour traiter un volume élevé de transactions de détail.

Le système NIP prend en charge un large éventail de canaux, notamment l'USSD, les réseaux d'agents (argent mobile et services bancaires), les applications, les navigateurs, les codes QR (statiques et dynamiques), les terminaux de paiement électronique (« TPE ») et les GAB. Il permet également d'exécuter des transactions à l'aide de divers instruments de paiement, tels que les TEF de crédit ou de débit, les comptes d'argent mobile et la monnaie numérique de banque centrale (« MNBC »).

Les alias et identifiants secondaires, tels que les numéros de compte et les codes QR, constituent une fonctionnalité clé du système. NIP a intégré le BVN, identifiant biométrique unique pour les clients du secteur financier, afin de renforcer la sécurité et de simplifier l'authentification simplifiée aux GAB. NIBSS a par ailleurs introduit la *plateforme NQR* pour permettre d'effectuer des paiements en temps réel à l'aide d'un code QR adossé à un compte dans le cadre des opérations de particuliers à entreprise (« P2B »). Le système prend également en charge les demandes de paiement ainsi que l'intégration de prestataires tiers tels que Google Wallet et Apple Pay.

Sur le plan opérationnel, NIP fixe un délai maximal de 20 secondes pour l'exécution d'une transaction, bien que la plupart des opérations le soient en moins d'une seconde. Le système propose des messages de confirmation de paiement en temps

réel (notification) et prévoit une validation de la transaction (confirmation par le bénéficiaire).



### Normes techniques et cas d'utilisation

NIP repose sur un modèle en étoile, dans le cadre duquel le *Nigerian Central Switch* [le commutateur central du Nigéria] est directement connecté aux banques commerciales, aux IMF et aux OAM, tout en prenant en charge diverses fonctionnalités via des interfaces de programmation applicatives (« API »). Par ailleurs, la plateforme NQR, qui permet d'effectuer des paiements en temps réel par code QR adossé à un compte au sein du système NIP, a été conçue dans le respect des normes Europay/Mastercard/Visa (« EMV »).

Le système NIP s'appuie sur des normes de messagerie développées en interne pour les transactions nationales. NIBSS a toutefois engagé une migration vers la norme de messagerie ISO 20022, dont les premières étapes de traitement des transactions sont attendues pour 2025. Cette transition a pour ambition de créer une infrastructure plus souple et évolutive, capable de traiter différents types de messages financiers et non financiers répondant aux besoins locaux. La norme ISO 20022 est d'ores et déjà utilisée pour les demandes de paiements transfrontaliers transitant via PAPSS.

À l'origine, NIP ne prenait en charge que les paiements P2P et les TEF de crédit initiés par le payeur (« *push* ») pour les opérations P2B. Le système couvre désormais un éventail élargi de cas d'utilisation, incluant les transactions P2P, P2B, B2B et B2P. Il prend également en charge les P2G et les paiements de gouvernement à particulier (« G2P »). Enfin, différents scénarios de paiements transfrontaliers (P2P, P2B, B2B) sont rendus possibles grâce à l'intégration de NIP à PAPSS.



### Modèle économique

Le développement de NIP a été financé et réalisé en interne par NIBSS. La première version du système avait été conçue avec des

fonctionnalités délibérément limitées afin de maîtriser l'investissement initial tout en prévoyant des améliorations et des mises à niveau ultérieures. L'approche progressive adoptée pour le développement technique, débutant par de simples TEF de crédit et enrichi au fil du temps de nouvelles fonctionnalités, a permis une montée en charge maîtrisée du système ainsi qu'un financement intégral sur fonds propres.

NIP opère selon un modèle économique non déficitaire, dont l'objectif est de mener à bien la mission de l'organisation tout en assurant sa viabilité financière globale. Selon ce modèle, tout excédent est réinvesti pour soutenir la mission de l'organisation. Le système NIBSS lui-même opère selon un modèle de recouvrement des coûts, aux termes duquel la tarification est fixée de manière à couvrir exclusivement le coût de fourniture du service, sans bénéfice. Comme indiqué, les participants à la plateforme NIP s'acquittent auprès de NIBSS d'un montant forfaitaire de 0,0024 USD par transaction, contre 0,03 USD en 2021. Cette baisse des coûts a favorisé l'émergence de stratégies telles que les « virements gratuits » proposés par de nouvelles fintechs comme Opay ou par de grandes banques telles que Sterling Bank.

Les frais facturés aux usagers/utilisateurs finaux sont distincts de ceux appliqués aux participants et sont plafonnés par la CBN. Les frais actuellement approuvés par la CBN s'élèvent à 0,05 USD par transaction pour des montants supérieurs à 54 USD, 0,03 USD pour des transactions comprises entre 5 et 54 USD, et 0,01 USD pour des opérations portant sur des montants inférieurs à 5 USD (CBN, 2019). Ces plafonds ont été introduits en réponse aux plaintes des clients faisant état de pratiques tarifaires abusives. Leur instauration a pour objectif de renforcer la confiance des utilisateurs, garantir l'équité et encourager l'utilisation des services.



### Règles de fonctionnement du système

NIP est régi par un ensemble détaillé de réglementations nationales publiées par la CBN, à savoir la *Regulation on Instant (Inter-Bank)*

*Electronic Funds Transfer Services in Nigeria* et son amendement de 2019, la *Regulation on Electronic Payments and Collections for Public and Private Sectors in Nigeria* (littéralement, règlement sur les paiements et encaissements électroniques pour les secteurs public et privé au Nigéria). Ces textes fixent les lignes directrices applicables à l'ensemble des participants à NIP (directs et indirects). Ils sont accessibles à tous, participants comme grand public, sur le [site Internet de la CBN](#). Cette disponibilité publique garantit la transparence et permet à l'ensemble des parties prenantes de comprendre le cadre opérationnel du système, notamment le traitement des paiements, la gestion des risques et les responsabilités des participants au sein de l'écosystème NIP.

Les règles de fonctionnement du système NIP en matière de gestion et de mise en application reposent sur plusieurs mécanismes clés. NIBSS prévoit un système de résolution des litiges (« SRL ») spécifique à la plateforme NIP, qui définit les exigences en matière de recours à la disposition des usagers. Le SRL impose aux banques de résoudre les litiges liés aux transactions dans un délai de 72 heures, avec déclenchement automatique de mesures correctives en cas de non-respect de ce délai par un participant. En complément, le dispositif prévoit une procédure d'escalade des réclamations des usagers auprès du département

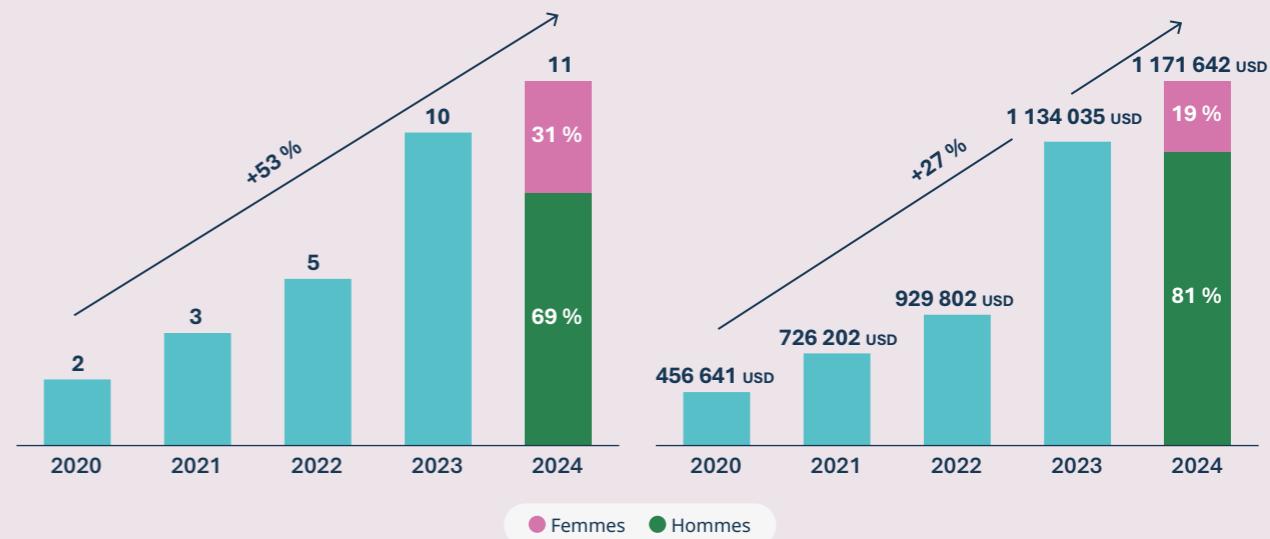
de protection des consommateurs de la CBN. Depuis sa création en 2012, ce département est chargé de la résolution des litiges, de l'arbitrage et de l'application de sanctions en cas de non-conformité. Cette approche à plusieurs niveaux, combinant les mécanismes internes de NIBSS et la supervision de la CBN, garantit le respect des règles du dispositif et protège les intérêts des participants comme des utilisateurs finaux.



### Volumes et valeurs traités par le système de paiement

Le système NIP compte 57,7 millions d'utilisateurs uniques, soit 52 % de la population adulte. Les données du système pour la période 2020-2024 indiquent une progression du volume de transactions, passé de 2 milliards en 2020 à 11 milliards en 2024, ce qui correspond à un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 53 % sur cinq ans. La valeur des transactions a elle aussi progressé, passant de 457 à 1 100 milliards d'USD, soit un TCAC de 27 %. La répartition par sexe demeure fortement déséquilibrée : en 2024, les hommes concentraient 69 % du volume des transactions et 81 % de la valeur totale, ce qui témoigne d'un écart significatif entre les sexes en matière d'inclusion économique et financière.

### Volumes et valeurs des transactions traitées par NIBSS



La croissance du volume et de la valeur des transactions enregistrée par le système NIP s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, la politique de réduction de l'usage des espèces de la CBN a constitué un catalyseur clé du recours croissant aux transactions numériques. La pandémie de COVID-19 a ensuite accéléré l'utilisation des canaux de paiement numérique, tant par les particuliers que par les entreprises, et les volumes de transaction sont demeurés élevés après la crise. Par ailleurs, le développement graduel de NIP, amorcé en 2011 avec des fonctionnalités initialement limitées et adaptées au faible niveau d'inclusion numérique de l'époque, a permis d'introduire progressivement de nouveaux cas d'utilisation. La réglementation adoptée par la CBN pour encadrer les frais facturés aux usagers a également favorisé l'adoption du système, en particulier parmi les populations à faible revenu. Plus récemment, l'émergence de fintechs proposant la réalisation de transactions sans frais pour conquérir des parts de marché a amplifié cette dynamique et contraint les banques traditionnelles à s'aligner. Enfin, la préférence croissante des usagers pour les virements de compte à compte plutôt que pour les paiements par carte, motivée par une résolution plus rapide des litiges, l'absence des restrictions liées aux cartes, un règlement

plus rapide pour les commerçants et des coûts moindres, a également contribué à l'essor de NIP.



### Cadre réglementaire

La CBN a publié des lignes directrices et des règlements qui encadrent le fonctionnement de NIP. Ce corpus réglementaire régit notamment les services de TEF instantanés, la gestion des risques, les mécanismes de recours pour les consommateurs et les procédures d'octroi de licences aux FSP. Les principaux instruments réglementaires comprennent les *Guidelines on Instant (Inter-Bank) Electronic Funds Transfer Services (2015)* (littéralement, les Lignes directrices de 2015 sur les services de transferts électroniques de fonds [interbancaires] instantanés) modifiées par la *Regulation on Electronic Payments and Collections for Public and Private Sectors in Nigeria (2019)*, le *Nigerian Payments System Risk and Information Security Management Framework (2019)* et le *Guide to Charges by Banks, Other Financial and Non-Bank Financial Institutions*. Les participants au système NIP doivent se voir accorder une licence et se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires applicables.



## Enseignements en matière d'inclusivité

NIP a accompli des progrès remarquables en termes d'inclusivité, passant du niveau « Élémentaire » sur l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda lors de l'édition 2022 du Rapport SIIPS, au niveau « Avancé » en 2024, pour finalement se hisser au rang « Mature » en 2025. NIP est le premier SPI du continent à atteindre ce niveau d'inclusivité. Le système prend désormais en charge la plupart des cas d'utilisation et répond ainsi aux exigences de base (un nombre minimal de canaux, de cas d'utilisation et d'instruments), tout en satisfaisant aux critères plus avancés : participation intersectorielle de tous les FSP agréés, mécanismes de gouvernance en faveur des plus défavorisés et implication de la banque centrale dans la gouvernance du système. Des mécanismes de recours supplémentaires ont également été mis en place, au même titre que des dispositions garantissant un modèle économique non déficitaire, la protection des consommateurs, une tarification équitable et la consolidation de la confiance. Cette évolution témoigne de l'engagement du Nigéria en faveur de l'inclusion financière puisque le pays construit une infrastructure de paiements numériques conçue pour répondre aux besoins divers des parties prenantes.

### Les principaux leviers qui ont permis à NIP de renforcer l'inclusivité sont les suivants :

- Une approche fondée sur un développement progressif pour bâtir un système pleinement adapté aux objectifs.** NIBSS a développé NIP en interne et l'a lancé avec des fonctionnalités limitées et seulement deux banques participantes. Ce choix lui a permis de contenir l'investissement initial, à un moment où le secteur des paiements numériques n'était encore qu'émergent. À mesure que la valeur ajoutée des paiements instantanés est devenue tangible, de nouveaux participants ont rejoint le système. À la date de publication de cette étude de cas, NIP compte 699 participants directs et indirects. NIBSS a continuellement amélioré le système, imposant des mises à jour aux participants afin de maintenir son évolutivité et sa capacité d'adaptation aux besoins du marché. Le développement effectué en interne a également permis de consolider les compétences et le savoir-faire nécessaires à ces améliorations continues.
- La promotion d'un système aux performances stables, essentielles pour instaurer la confiance et garantir la pérennité du système.** Au départ, NIP visait un délai de compensation de 50 secondes par transaction. Or, tous les fournisseurs ne parvenaient pas à respecter cette norme, ce qui dégradait l'expérience client et risquait d'entacher la réputation de l'ensemble des banques connectées. Pour y remédier, NIBSS a renforcé ses capacités techniques et son système de traitement des opérations, ramenant le délai de compensation à 20 secondes. Par ailleurs, NIBSS envoie une fois par semaine au PDG de chaque banque participante un rapport indépendant d'évaluation des performances, comparant le délai moyen de traitement des transactions ainsi que d'autres indicateurs aux moyennes du secteur. Cette démarche vise à inciter les banques à améliorer la qualité du service et à atteindre des standards plus élevés, favorisant une concurrence saine et de meilleures performances en termes de disponibilité et de rapidité.
- Une infrastructure d'identité numérique, incluant notamment le système BVN.** Fondé sur la biométrie, le BVN constitue le socle de différents modes d'authentification. Il permet aux clients de s'authentifier et d'effectuer des transactions via des canaux tels que les GAB, en combinant leur empreinte digitale et leur numéro BVN. Commodité et sécurité s'en trouvent renforcées. En outre, NIBSS a développé et lancé le *Financial Authentication Service* (littéralement, le service

d'authentification financière, « FAS »), qui sert à valider et vérifier les numéros d'identification nationaux (« NIN ») ainsi que les numéros BVN, avec la perspective d'une future intégration dans le flux de paiement NIP. L'idée ? Renforcer les mécanismes de vérification d'identité et élargir les points d'accès pour les particuliers, tous profils démographiques confondus.

- La prise en charge d'un grand nombre de cas d'utilisation et de l'ensemble des canaux de paiement, à l'exception du NFC.** Initialement limité aux paiements P2P et aux TEF *push* de crédit pour les paiements P2B, NIP a étendu son champ d'action pour inclure la plupart des cas d'utilisation : B2P, B2B, G2P, P2G ainsi que les transactions transfrontalières. Le système prend également en charge des canaux tels que l'USSD, les applications mobiles, les navigateurs, les TPE les GAB, les codes QR, les agents et les agences bancaires.
- Transparence et équité tarifaires.** À l'origine, les banques fixaient elles-mêmes les frais applicables aux services de TEF instantané, avec une transparence limitée. Ces pratiques avaient conduit certains clients à dénoncer des pratiques tarifaires abusives. En réponse, la CBN a publié une réglementation plafonnant les frais facturés aux usagers entre 10 et 50 NGN, en fonction du montant de la transaction. Cette initiative réglementaire a renforcé la confiance des usagers et réduit les écarts de prix entre les différents fournisseurs. Ce coût relativement faible favorise également

l'utilisation du service par les populations à faible revenu, particulièrement sensibles à la question des frais, contribuant ainsi à rendre le système plus inclusif.

- Un modèle de participation à plusieurs niveaux.** Si la plupart des participants directs sont des banques commerciales, les institutions financières non bancaires agréées par la CBN peuvent participer indirectement au système en concluant des accords de parrainage et de règlements avec des participants directs. Les participants indirects incluent les IMF, les OAM et les FSP. Ce modèle permet à un plus large éventail de fournisseurs de services financiers de proposer des services de paiement instantané à leur clientèle, ce qui permet à NIP de toucher des segments de population jusqu'ici mal desservis, qui n'ont pas nécessairement de contact avec les banques commerciales traditionnelles.
- L'introduction d'un NIN comme seule exigence pour l'ouverture de compte.** La CBN a autorisé l'utilisation du NIN pour l'ouverture de comptes bancaires de niveau 1. Cette initiative réduit les barrières d'accès aux services financiers formels. Bien que les comptes de niveau 1 soient soumis à certaines limites de transaction, leurs titulaires disposent d'un accès effectif aux services, avec la possibilité de passer à des comptes offrant davantage de fonctionnalités sur présentation de justificatifs d'identité supplémentaires, tels que le BVN.



# 3

## Évolution des comportements des utilisateurs finaux

**Les particuliers des pays étudiés présentent les taux d'adoption et d'usage des paiements numériques les plus élevés, toutes catégories confondues. L'adoption par les commerçants et la pérennité de l'usage dépendent toutefois de la confiance, d'une large acceptation au sein de l'écosystème et d'un support adapté aux différents profils d'utilisateurs.**

Comme dans les éditions précédentes du Rapport SIIPS, AfricaNenda a réalisé une étude détaillée sur les paiements numériques auprès des utilisateurs finaux afin de mieux comprendre les expériences et les perceptions des particuliers, mais aussi des micro-, petites et moyennes entreprises (« MPME »). Cette année, l'enquête a été menée en Angola, en Côte d'Ivoire, à Madagascar et en Tunisie. Entre février et avril 2025, cent utilisateurs ont été interrogés dans chacun de ces pays et quarante entretiens approfondis ont été menés. Au total, 437 personnes ont pris part à l'étude. La moitié environ étaient des particuliers et l'autre moitié des chefs d'entreprise, y compris des dirigeants de microentreprises et de petites entreprises. La méthodologie complète est détaillée à l'Annexe A.

L'étude visait à cerner les besoins spécifiques des segments exclus et mal desservis, en particulier les femmes et les microentreprises en milieu rural. Elle cherchait également à comprendre pourquoi certains utilisateurs commencent à recourir aux paiements numériques puis s'en détournent. L'analyse a porté sur des zones rurales, périurbaines et urbaines où les services de paiement numérique sont disponibles, mais demeurent inaccessibles ou insuffisamment exploités par la population.

Les conclusions de l'enquête 2025 menée auprès des utilisateurs finaux confirmant les enseignements tirés des précédentes études SIIPS. En résumé, les particuliers qui ont accès aux paiements numériques et en perçoivent les avantages les utilisent fréquemment, souvent de manière quotidienne ou hebdomadaire. Les personnes percevant des revenus réguliers sont particulièrement enclines à en faire un usage actif, même si l'âge et le genre influencent les modes d'adoption et d'usage. L'adoption par les commerçants, en revanche, n'est pas automatique : elle dépend de la demande de la clientèle et de la facilité d'accès aux instruments de paiement numérique.

Partant de ce constat, le présent chapitre propose d'abord un panorama du paysage des paiements numériques dans chacun des quatre pays étudiés, puis une analyse des modes d'usage observés, en comparant les différents groupes d'utilisateurs : particuliers et commerçants ; femmes et hommes ; jeunes adultes (18-29 ans) et adultes de plus de 30 ans ; microentreprises (0 ou 1 salarié) par rapport aux petites entreprises (2 à 5 salariés).

L'étude de cette année introduit en outre cinq profils qualitatifs d'utilisateurs finaux issus de l'échantillon. Ils permettent de mettre en lumière les perceptions et comportements communs relevés, ainsi que leur rôle dans les facteurs favorisant ou freinant l'adoption des paiements numériques tout au long du parcours client.

## 3.1 | Contexte national

La méthodologie retenue pour l'édition 2025 du Rapport SIIPS s'appuie largement sur les études précédentes. Elle suit notamment la même approche de classification des marchés nationaux en trois catégories en fonction de l'adoption des paiements numériques : « naissante », « émergente » ou « avancée ». Cette classification repose sur la proportion d'adultes titulaires d'un compte et utilisant les paiements numériques. Elle s'appuie sur la base de données Global Findex 2025 (AfricaNenda a toutefois exploité les données de FinScope pour classer l'Angola, en raison de l'absence de données Global Findex pour ce pays). Dans les pays où 30 % ou moins de la population

adulte paie par ce canal, l'utilisation est qualifiée de « naissante ». Elle est dite « émergente » lorsque 31 % à 65 % de la population s'en sert, et « avancée » lorsque ce taux dépasse 66 %. Selon ces critères, l'Angola et la Côte d'Ivoire affichent une utilisation émergente, tandis que Madagascar et la Tunisie relèvent de la catégorie de l'utilisation naissante (cf. Tableau 3.1). AfricaNenda a également analysé les aspects connexes de la détention de comptes, de la connectivité et de l'accès aux technologies mobiles à partir de données complémentaires recueillies auprès de l'Union internationale des télécommunications (« UIT ») et de la GSMA.

**Tableau 3.1 | Vue d'ensemble de l'inclusion numérique et financière par pays**

Pays	Angola	Côte d'Ivoire	Madagascar	Tunisie	
Classification	Utilisation émergente				
	Inclusion financière				
<b>Inclusion des paiements numériques</b>	Part de la population ayant utilisé les paiements numériques au cours de l'année précédente [Global Findex, 2025]	36 %* (FinScope Angola, 2022)	56 %	22 %	24 %
<b>Pénétration des comptes financiers</b>	Part de la population adulte titulaire d'un compte formel [Global Findex, 2025]	39,7 %** (FinScope Angola, 2022)	58 %	24 %	37 %
<b>Nombre d'agents d'argent mobile</b>	Nombre de points de vente d'agents d'argent mobile enregistrés pour 1 000 km <sup>2</sup> [FMI, 2022]	1,90	1 318	199	5,6 (2023)
<b>Nombre d'agences bancaires</b>	Nombre d'agences de banques commerciales pour 100 000 adultes [FMI, 2022]	7,16 (2023)	4,20	1,63	22 (2023)

Pays		Angola	Côte d'Ivoire	Madagascar	Tunisie
Classification		Utilisation émergente		Utilisation naissante	
<b>Inclusion numérique</b>					
Couverture du réseau mobile	Part de la population à portée d'un signal cellulaire mobile de type 4G/LTE au minimum [UIT, 2023]	76,8 %	91,5 %	33,6 %	96 %
Pénétration d'Internet	Part de la population utilisant Internet tout point d'accès en zone rurale confondus au cours des trois derniers mois [UIT, 2023]	44,8 %	40,7 %	20,4 %	72,4 %
Pénétration de la téléphonie mobile	Part de la population qui possède un téléphone mobile (cellulaire) ou un smartphone avec au moins une carte SIM active pour un usage personnel [UIT, 2023]	55,5 %	66,5 %	42,4 %	90,9 %
Pénétration des smartphones	Part de particuliers utilisant un smartphone avec au moins une carte SIM active pour un usage personnel [GSMA, 2025]	47,2 %	111 %	36,3 %	107,3 %
<b>Adoption par les utilisateurs</b>					
Utilisateurs hebdomadaires parmi les particuliers	Part des répondants de l'échantillon qui utilisent les paiements numériques chaque semaine (n = 270)	88 %	86,4 %	88 %	67,7 %
Utilisateurs hebdomadaires parmi les commerçants		100 %	92,9 %	95,8 %	44,5 %

\* Angola : part de la population adulte disposant d'une solution numérique ou d'un compte transactionnel lui permettant d'effectuer des opérations numériques via un compte bancaire. \*\* Angola : part de la population adulte utilisant un compte financier formel (auprès de banques et d'établissements bancaires confondus).

Lorsqu'une année apparaît entre crochets, cela signifie que des données plus récentes étaient disponibles.



**Angola :** avec de faibles niveaux d'adoption des paiements numériques et une détention limitée de comptes transactionnels, l'Angola relève d'une utilisation émergente,

de sorte qu'une importante part de la population demeure exclue des systèmes financiers formels. Bien que les principales banques commerciales aient favorisé l'essor de l'usage des cartes et des transactions par terminal de paiement électronique (« TPE »), faisant de ces canaux les plus courants pour les paiements numériques, la majorité de la population continue de payer en liquide.

MULTICAIXA Express (« MCX ») occupe une place centrale sur le marché des paiements. Cette plateforme met à disposition l'infrastructure financière sur laquelle s'appuient la plupart des banques pour les paiements par carte, par TPE, par code QR via les guichets automatiques bancaires (« GAB »). Le fournisseur assure également le rôle de chambre de compensation pour les paiements interbancaires, les prélèvements et les virements de fonds. En juillet 2023, Empresa Interbancária de Serviços (« EMIS ») et la Banque d'Angola ont lancé le nouveau système de paiement instantané (« SPI ») du pays, Kwanza Instantâneo (« KWiK »). Son objectif : renforcer l'inclusion financière en répondant aux besoins des utilisateurs dépourvus de compte bancaire.

Les longues files d'attente aux GAB aux heures de pointe encouragent le passage au numérique, en s'appuyant notamment sur les cartes et les applications mobiles. Bien que la couverture du réseau mobile soit relativement étendue, la faible utilisation d'Internet et une pénétration modérée des smartphones continuent de freiner l'expansion de services numériques plus sophistiqués. La diffusion de l'argent mobile reste marginale, et la faible densité du maillage d'agents d'argent mobile à travers le territoire limite de fait l'accès aux fonds, surtout dans les zones rurales.



**Côte d'Ivoire :** bien que relevant de la catégorie « Utilisation émergente », la Côte d'Ivoire occupe la première place en matière d'inclusion des paiements numériques et de pénétration des comptes bancaires parmi les pays étudiés cette année. L'usage des paiements numériques y demeure modéré (48 %), mais il s'appuie sur un fort taux d'équipement en téléphones mobiles, une disponibilité très satisfaisante d'Internet et une adoption croissante des comptes d'argent mobile. Le nombre particulièrement élevé d'agents d'argent mobile compense le nombre relativement faible d'agences bancaires commerciales.

Les portefeuilles mobiles, en particulier ceux adossés aux fournisseurs de services d'argent mobile, comptent parmi les instruments de paiement numérique les plus utilisés. Les opérateurs d'argent mobile (« OAM ») et les fintechs dominent le paysage des paiements, en proposant notamment des services tels que la possibilité de payer par code QR, en ligne ou d'effectuer un virement transfrontalier. Si l'usage des smartphones pour les paiements numériques reste inégal, leur diffusion offre un potentiel considérable : selon la GSMA, la Côte d'Ivoire figure parmi les six premiers pays d'Afrique en matière d'adoption des smartphones. Néanmoins, les utilisateurs continuent de dépendre des agents de dépôt et de retrait d'espèces (*cash-in/cash-out*, « CICO »). L'usage d'Internet demeure limité du fait de coûts élevés et de problèmes de fiabilité, notamment l'interopérabilité limitée entre banques et portefeuilles mobiles lorsqu'ils appartiennent à des réseaux différents, sans compter les frais de transaction élevés.



**Tunisie :** la Tunisie, où l'utilisation des paiements numériques est considérée comme *naissante*, reste une économie largement dominée par les espèces, et une part significative de la population demeure en marge du système financier formel. L'argent

mobile y est peu utilisé<sup>1</sup>, malgré une couverture étendue du réseau, un fort taux d'équipement en téléphones mobiles et en smartphones, une bonne disponibilité d'Internet ainsi qu'un cadre réglementaire déjà établi pour la monnaie électronique.

La Poste Tunisienne joue un rôle essentiel dans l'élargissement de l'accès aux paiements numériques et les efforts en faveur de l'inclusion financière. La Banque centrale de Tunisie, à travers son bac à sable réglementaire et le *Startup Act*, s'efforce de soutenir la création et le développement de start-ups de technologies financières. Les infrastructures de base — notamment une couverture mobile solide et une utilisation croissante d'Internet — créent des conditions favorables à l'intégration d'un plus grand nombre de personnes dans le système financier formel.



**Madagascar :** à Madagascar, les paiements numériques relèvent de la catégorie « *Utilisation naissante* ». Le pays affiche le plus faible niveau d'adoption des paiements numériques parmi ceux analysés cette année, avec une détention de comptes limitée et un nombre restreint d'agents d'argent mobile. Les principaux freins tiennent à la couverture du réseau mobile, à la pénétration des téléphones mobiles, à la couverture Internet et à la diffusion des smartphones — autant de conditions essentielles à réunir avant qu'une adoption généralisée des paiements numériques ne puisse réellement se concrétiser. Malgré ces contraintes, plusieurs initiatives concertées ont été engagées pour favoriser l'inclusion financière numérique, portées d'une part par l'innovation impulsée par le secteur privé (OAM et fintechs), et d'autre part par l'intervention stratégique des pouvoirs publics à travers la Banque centrale de Madagascar.

Les OAM ont été les principaux artisans de l'essor des paiements numériques. Les plus actifs sont Orange Money, Airtel Money et MVola (Telma). Ces derniers proposent notamment des services de paiement ainsi que des produits

d'épargne, de crédit et d'assurance. La Banque centrale de Madagascar a elle aussi joué un rôle déterminant en posant les bases de l'inclusion financière, avec le lancement récent de la Stratégie nationale d'inclusion financière (2024-2028), qui vise à élargir l'accès aux services financiers et à renforcer l'utilisation. L'institution a en outre piloté la dématérialisation des paiements de gouvernement à particulier (« G2P »), tels que les salaires des enseignants et les bourses étudiantes, ainsi que des paiements de particulier à gouvernement (« P2G »), en permettant notamment le recouvrement des impôts. La Banque centrale a par ailleurs été une puissante force motrice du projet pilote de monnaie numérique, baptisée e-Ariary. Enfin, les institutions de microfinance (« IMF ») du pays ont également commencé à octroyer des prêts numériques à leurs clients.



## 3.2 Modes d'usage des paiements numériques et tendances

### Principaux constats sur les modes d'usage

L'enquête réalisée en 2025 auprès des utilisateurs finaux met en évidence des tendances cohérentes avec les constats relayés dans les Rapports SIIPS en 2024 et 2023. Dans tous les pays couverts, la majorité des utilisateurs de paiements numériques effectuent des transactions de façon quotidienne ou hebdomadaire. L'âge, le genre et la régularité des revenus sont autant de facteurs qui influencent la fréquence d'usage. Les répondants âgés de plus de 30 ans (les « adultes plus âgés » dans ce rapport) ont plus fréquemment recours aux paiements numériques que ceux âgés de 18 à 29 ans (les « jeunes adultes »). L'écart est toutefois moins marqué sur des marchés d'argent mobile comme la Côte d'Ivoire et Madagascar, où les comptes financiers sont plus facilement accessibles. La perception de revenus numériques récurrents — salaires, paiements de clients ou envois d'argent des proches — favorise une adoption plus soutenue des paiements numériques. En Tunisie, les répondants salariés bénéficient également de chèques-cadeaux, acceptés par de nombreux restaurateurs et commerçants sur des marchés locaux. Les femmes interrogées manifestent de l'intérêt pour les paiements numériques, mais se heurtent à un accompagnement limité, à une moindre confiance en elle et à des craintes liées à la fraude. Les normes sociales liées au genre, qui

contribuent à limiter la participation des femmes aux décisions financières du ménage, les conduisent aussi plus souvent à utiliser des comptes partagés plutôt qu'à ouvrir leur propre compte.

“

**« Cela ne me dérange pas que ce soit mon mari qui effectue les virements bancaires à partir de son compte pour payer les fournisseurs étrangers. Je ne ressens pas le besoin d'ouvrir mon propre compte bancaire. »**

— Femme, commerçante, Côte d'Ivoire

En moyenne, tous pays étudiés confondus, deux tiers des répondants interrogés recourent fréquemment aux paiements numériques, tandis qu'un tiers ne les utilise que rarement. Pour ce dernier groupe, la prédominance des espèces s'explique par leur commodité, mais aussi par les obstacles restreignant l'accès aux paiements numériques.

Pour compléter l'analyse en fonction du genre et de l'âge, AfricaNenda a défini des « profils » de comportement en se fondant sur les entretiens qualitatifs réalisés cette année. Cinq profils distincts d'utilisateurs de paiements numériques se dégagent :

- L'adepte du tout numérique** adopte un mode de vie entièrement digital, mais peut rencontrer ponctuellement des problèmes d'ergonomie ou des fonctionnalités inégales. Ce profil correspond à 15 % de l'échantillon environ.

- L'utilisateur circonstanciel** recourt aux paiements numériques lorsque ceux-ci présentent un avantage clair, mais revient aux espèces lorsque les solutions digitales sont indisponibles ou moins fiables. Environ 35 % des répondants relèvent de ce profil.

- Le partisan des espèces** est une personne dont les revenus proviennent de travaux occasionnels, d'un étal de produits agricoles ou d'un kiosque exploité dans le cadre d'une microentreprise. Cette personne privilégie la familiarité et la simplicité, et se heurte souvent à des lacunes en matière de culture numérique et d'accès, qui la contraignent à dépendre de

ses proches pour l'aider à utiliser les canaux digitaux. Son expérience illustre le risque de creusement de la fracture numérique si l'expérience utilisateur n'est pas améliorée. Une part d'environ 10 % de l'échantillon correspond à ce profil.

- Le **gestionnaire structuré** dirige une entreprise formelle et souhaite disposer de systèmes de paiement numérique sûrs et rapides, lui permettant de suivre ses dépenses, de superviser ses employés et d'offrir une expérience de qualité à ses clients et fournisseurs. Environ 15 % des répondants appartiennent à ce profil.

- Le **commerçant hybride** gère une microentreprise dont la clientèle manifeste des préférences de paiement variées, ce qui l'oblige à alterner entre les espèces et les paiements numériques. Ce profil correspond à plus de 25 % de l'échantillon.

Ces profils réapparaissent tout au long du chapitre. Ils offrent dans l'immédiat une grille de lecture simplifiée, représentative de l'échantillon étudié, permettant de comprendre les motivations et perceptions qualitatives qui sous-tendent les modes d'usage quantitatifs.

## Analyse par groupes d'utilisateurs des paiements numériques

Les groupes d'utilisateurs présentent, selon les pays, des niveaux variables d'usage hebdomadaire des paiements numériques (cf. Tableau 3.2). Par usage hebdomadaire, on entend aussi bien les transactions quotidiennes que celles réalisées moins fréquemment. Dans tous les pays de l'échantillon, à l'exception de l'Angola, la proportion de répondants parmi les clients particuliers utilisant les paiements numériques au moins une fois par semaine est supérieure à celle des commerçants. En Angola, en revanche, ce sont les commerçants qui affichent la fréquence d'utilisation hebdomadaire la plus élevée.

Dans l'ensemble, l'adoption des paiements numériques demeure inégale entre particuliers et commerçants, et leur diffusion au sein de la population en général reste lente. Les commerçants se heurtent en outre à des obstacles spécifiques, notamment le niveau variable de leur trésorerie, qui peut parfois réduire la pertinence des paiements numériques (cf. Encadré 3.2).

**Tableau 3.2 | Analyse par pays des groupes d'utilisateurs de paiements numériques**

Ensemble des répondants			Répondants particuliers	Répondants commerçants	
	Commerçants et clients particuliers	Âge	Genre	Fréquence des revenus	Taille de l'entreprise
<b>Angola</b>	Utilisation plus fréquente parmi les commerçants (20 %)	Utilisation plus fréquente parmi les adultes plus âgés (24 %)	Utilisation plus fréquente parmi les hommes (11 %)	Utilisation plus fréquente parmi les personnes percevant des revenus réguliers (34 %)	Pas d'écart significatif
<b>Côte d'Ivoire</b>	Utilisation plus fréquente parmi les particuliers (12 %)	Utilisation plus fréquente parmi les adultes plus âgés (11 %)	Utilisation plus fréquente parmi les hommes (7 %)	Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les plus petites entreprises (16 %)
<b>Madagascar</b>	Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les adultes plus âgés (7 %)	Utilisation plus fréquente parmi les femmes (7 %)	Pas d'écart significatif	Utilisation plus fréquente parmi les plus grandes entreprises (39 %)
<b>Tunisie</b>	Utilisation plus fréquente parmi les particuliers (9 %)	Utilisation plus fréquente parmi les adultes plus âgés (25 %)	Utilisation plus fréquente parmi les hommes (10 %)	Utilisation plus fréquente parmi les personnes percevant des revenus réguliers* (31 %)	Utilisation plus fréquente parmi les plus grandes entreprises (19 %)

Légende du dégradé de couleur : écart exprimé en points de pourcentage (« % » ou « pp ») de la part d'utilisateurs utilisant les paiements numériques au moins une fois par semaine. Les chiffres entre parenthèses indiquent l'ampleur de l'écart en pp.

n = clients particuliers 229 ; commerçants 208 ; tous les répondants 437.

L'expression « jeunes adultes » se réfère aux répondants âgés de 18 à 29 ans. L'expression « adultes plus âgés » renvoie aux personnes âgées de 30 ans et plus, qui restent relativement jeunes, puisque l'âge médian des répondants se situe entre 33 et 36 ans dans tous les pays.

Par « plus petites », nous désignons les microentreprises comptant 0 ou 1 salarié, et par « plus grandes », les petites entreprises comptant entre 2 et 5 salariés.

Légende des couleurs : vert le plus clair 5-9 pp ; vert moyen 10-20 pp ; vert le plus foncé plus de 20 pp.



## Tendances d'usage des clients particuliers

La perception régulière de revenus sur un compte constitue le facteur le plus déterminant de l'utilisation des paiements numériques, tous cas d'usage confondus. Près des deux tiers des répondants reçoivent leurs revenus par voie numérique. Ceux dont les revenus sont fréquents ont tendance à recourir aux paiements numériques chaque semaine et pour une plus grande variété de cas d'usage, y compris le règlement des factures de services publics ainsi que les dépenses quotidiennes. Cette dynamique se vérifie dans la plupart des pays, à l'exception de Madagascar, où les espèces demeurent prédominantes.

En Angola et à Madagascar, environ un tiers des répondants perçoivent leurs revenus en espèces ; cette proportion est plus faible en Côte d'Ivoire et en Tunisie, où les répondants se voient également remettre des bons d'achat acceptés dans les restaurants et sur les marchés.



**« Je paie toujours en espèces, et j'utilise parfois les bons d'achat qui me sont remis au travail. Je peux m'en servir pour manger au restaurant ou acheter des produits au marché. »**

– Femme, utilisatrice particulière, zone périurbaine, Tunisie

La commodité constitue un autre facteur majeur d'adoption numérique. Elle prend des formes variées : éviter les files d'attente, permettre un règlement rapide ou avoir la possibilité de payer en ligne. Les paiements numériques sont également plus pratiques dans les situations où une preuve de paiement est requise — par exemple pour justifier le règlement des frais de scolarité — ou lorsque les utilisateurs souhaitent suivre et gérer leurs finances afin de garder le contrôle et d'assurer une traçabilité.



**« Je trouve que l'argent mobile nous simplifie la vie, surtout parce que l'application est facile à utiliser. Mais avec [Fournisseur A], par exemple, il faut une connexion Internet pour effectuer une transaction. »**

– Femme, commerçante, zone urbaine, Côte d'Ivoire

L'âge et le lieu de résidence influent sur l'usage. Les répondants de plus de 30 ans utilisent les paiements numériques plus fréquemment que les plus jeunes, avec un écart particulièrement marqué en Angola et en Tunisie. Cette différence peut notamment s'expliquer par la plus grande probabilité, pour les répondants plus âgés, de percevoir des revenus réguliers. Par ailleurs, certains jeunes répondants ne disposent pas de pièce d'identité nationale, ce qui les empêche de souscrire à des services de paiement numérique ou limite les montants qu'ils peuvent envoyer ou recevoir via les portefeuilles numériques. Néanmoins, les jeunes utilisateurs recourent plus volontiers que les adultes plus âgés aux paiements numériques pour des achats non routiniers, tels que la billetterie ou le commerce en ligne. Ces usages sont particulièrement fréquents parmi les étudiants ou ceux qui n'ont pas de responsabilités familiales à assumer. Dans l'ensemble, les différences liées à l'âge sont moins marquées sur les marchés d'argent mobile comme la Côte d'Ivoire et Madagascar, où les comptes mobiles sont plus accessibles.

L'usage des paiements numériques par les répondants urbains se distingue également clairement de celui des répondants ruraux<sup>1</sup>. En milieu urbain, l'usage des paiements numériques est plus répandu, du fait d'une adoption plus large et d'une acceptation accrue par les particuliers comme par les commerçants. Les zones urbaines disposent en outre d'infrastructures

financières, à savoir des réseaux mobiles, des agents d'argent mobile et/ou bancaires, des GAB et des distributeurs automatiques de billets (« DAB »), ainsi que des succursales bancaires. Les entreprises urbaines sont aussi de plus grande taille et s'adressent à un nombre élevé de clients, ce qui rend les paiements numériques plus pratiques que la gestion des espèces. Enfin, la détention de comptes est généralement plus faible en zone rurale, où le manque d'agents et de succursales, ainsi que la faible couverture des réseaux mobiles et Internet, rendent l'accès et l'usage plus difficiles.

En dépit de l'écart observé entre zones rurales et urbaines, les répondants ruraux dont les revenus proviennent d'un commerce, d'un emploi formel ou d'une entreprise de plus grande taille utilisent malgré tout les paiements numériques, confirmant ainsi l'importance de la régularité des revenus pour leur adoption.



## Analyse des différences de genre

À l'instar des variations observées selon l'âge ou le lieu de résidence, l'étude met également en évidence des différences

de genre dans l'usage des paiements numériques. Les femmes interrogées sont 7 points de pourcentage plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir besoin d'un accompagnement pour souscrire aux services de paiement numérique (64 % contre 57 %, n = 437). Elles occupent moins souvent des emplois formels et disposent plus fréquemment de revenus plus faibles, ce qui réduit leurs possibilités d'utiliser les paiements numériques (cf. Encadré 3.1).

Les répondantes manifestent en outre une confiance moindre que les hommes dans l'utilisation des paiements numériques, souvent en raison de craintes liées à la fraude, aux erreurs techniques et aux difficultés de résolution des litiges. Elles s'informent davantage par le bouche-à-oreille que par les canaux des prestataires, ce qui les expose bien plus à la désinformation. Certaines partagent également un compte avec leur conjoint ou un autre membre du foyer plutôt que d'en détenir un à leur propre nom. Malgré ces obstacles, elles reconnaissent la commodité des paiements numériques, en particulier pour recevoir des transferts de fonds ou pour l'achat de biens ménagers et de fournitures professionnelles.



### Encadré 3.1 | Analyse par genre des paiements numériques

Les normes liées au genre influencent directement la manière dont les femmes de l'échantillon constitué au titre du Rapport SIIPS 2025 interagissent avec les paiements numériques. Certaines n'ont besoin que d'un accompagnement minimal pour les utiliser. À l'autre extrême, d'autres s'en remettent entièrement à leur mari ou utilisent des comptes partagés, sans ressentir le besoin d'ouvrir leur propre compte bancaire. La réception de transferts des proches — en particulier via des canaux numériques — constitue un facteur d'encouragement à l'adoption.

Parmi les commerçantes, la rapidité et la sécurité des paiements numériques sont des critères essentiels :

**“ Personne n'est jamais venu m'expliquer ce mode de paiement, ses avantages. Du coup, rien ne m'incite à aller m'inscrire. »**

— Femme, commerçante, Angola

**“ [...] Avec les paiements numériques, la transaction est rapide : il suffit de passer une carte ou d'effectuer un virement. Toutefois, la seule préoccupation des commerçants concerne la sécurité — savoir si ces systèmes et applications sont fiables ou non. »**

— Femme, commerçante, Tunisie



#### Tendances d'usage des commerçants

L'adoption des paiements numériques par les commerçants progresse rapidement, portée par l'amélioration de l'inclusion financière parmi les microentreprises et les utilisateurs à faible revenu, et rendue possible par des fournisseurs de services de paiement non bancaires (« FSP ») qui offrent visibilité, traçabilité numérique et outils simplifiés de conformité fiscale. Les commerçants ont toutefois besoin de solutions adaptées, permettant le rapprochement et la gestion de leurs flux de trésorerie.

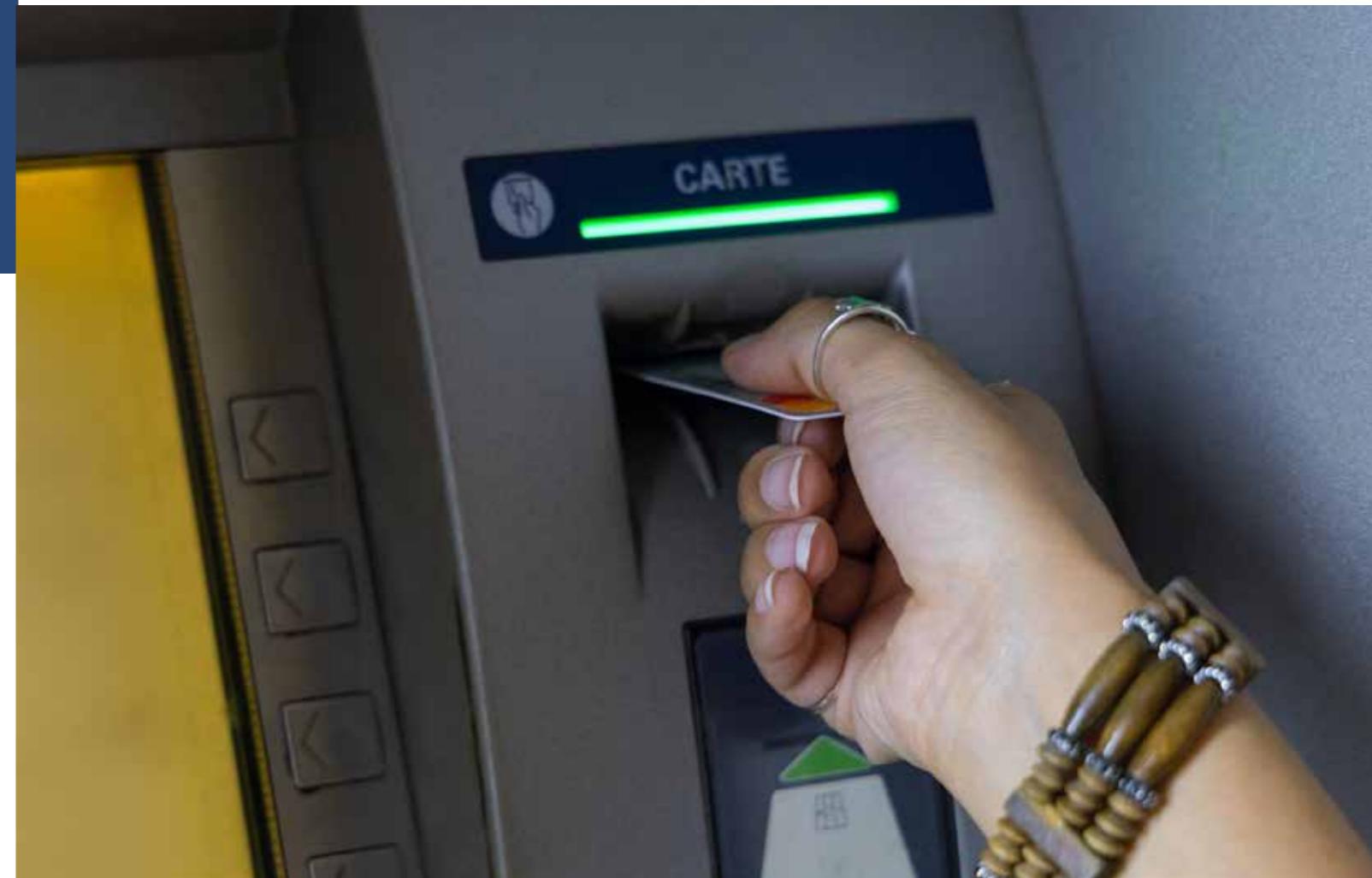
L'usage hebdomadaire des paiements numériques est plus fréquent que l'usage quotidien parmi les commerçants de l'échantillon. La fréquence d'utilisation est étroitement liée au degré de structuration de l'entreprise. À Madagascar et en Tunisie, par exemple, les commerçants employant davantage de salariés sont plus enclins à recourir régulièrement aux paiements numériques. En Côte d'Ivoire, des petits commerçants de l'économie informelle se servent de leurs portefeuilles mobiles personnels pour leurs transactions professionnelles (cf. Tableau 3.2). Malgré ces progrès dans l'utilisation, l'adoption

des paiements numériques reste lente et de nombreux commerçants — souvent issus de l'économie informelle — continuent d'être réglés en espèces et de les utiliser ensuite à leur tour. Cela peut se traduire par une forte variabilité de leurs avoirs en caisse au cours de la journée. Le dépôt des espèces encaissées peut s'avérer difficile en l'absence d'agents à proximité ou lorsque les bureaux de ces derniers sont fermés aux heures où le commerçant est disponible. Le manque de liquidités des agents limite également la possibilité de déposer des sommes importantes. En outre, les commerçants doivent conserver des espèces pendant la journée pour acheter des fournitures et rendre la monnaie aux clients ; en soirée, toutefois, la détention d'encaisses importantes accroît les risques en matière de sécurité.

À l'inverse, les paiements numériques offrent davantage de choix aux clients, même si certaines plateformes peuvent manquer de fiabilité et ne pas intégrer de fonctionnalités de rapprochement,

ce qui complique le suivi des ventes et retarde la planification du lendemain. Pour ces commerçants, la présence d'agents à proximité est essentielle, afin de pouvoir déposer leurs espèces sur leurs comptes numériques.

L'activité d'agent influence également l'usage des paiements numériques par les commerçants. En effet, ceux qui exercent aussi comme agents perçoivent une plus grande valeur dans les paiements numériques, car ils touchent aussi des commissions pour les transactions effectuées. Ce phénomène est particulièrement visible en Angola, où les commerçants contribuent à compenser les lacunes liées à l'infrastructure limitée de retrait. Toutefois, l'instabilité des réseaux de TPE et le niveau élevé des frais de transaction continuent d'entraver la numérisation.



## Profils comportementaux des utilisateurs de paiements numériques

Cinq profils d'utilisateurs finaux permettent de donner une dimension plus concrète aux modes d'usage quantifiés, en mettant en lumière les

motivations et comportements distincts qui jouent un rôle dans l'adoption des paiements numériques (cf. Illustration 3.1).

**Illustration 3.1 | Vue d'ensemble des principaux profils d'utilisateurs de paiements numériques\***

<b>L'adepte du tout numérique :</b> aspire à un mode de vie entièrement numérique, motivé par la rapidité et la possibilité de suivre ses dépenses.	<b>Le gestionnaire structuré (commerçant) :</b> organise ses paiements pour assurer la traçabilité et priviliege la rapidité et la fiabilité des systèmes.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les adeptes du tout numérique gèrent leur argent via plusieurs comptes et canaux, chacun ayant un usage distinct, y compris pour l'épargne. Payer en espèces est vécu comme une frustration, mais demeure parfois inévitable. Dans tous les cas, ils recherchent le contrôle et une expérience utilisateur fluide, sans frictions.</li> <li>Les particuliers correspondant à ce profil sont généralement technophiles et perçoivent des revenus réguliers, directement versés sur un compte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les gestionnaires structurés recherchent un dispositif sûr, rapide et professionnel, qui facilite le suivi des dépenses, la supervision des employés et l'expérience offerte aux clients comme aux fournisseurs.</li> <li>Les commerçants relevant de ce profil salariant en général deux employés ou plus, disposent d'un compte professionnel et acceptent les paiements via plusieurs canaux numériques.</li> </ul>
<b>L'utilisateur circonstanciel :</b> recherche la commodité, mais revient aux espèces si le coût ou le contexte ne s'y prêtent pas.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Son recours aux paiements numériques dépend du degré d'effort et des coûts par rapport aux espèces — en particulier pour les transactions urgentes, de montant important ou effectuées à distance. Des frais réduits ou des offres de remboursement sur ses achats (cashback) l'incitent à adopter une nouvelle plateforme.</li> <li>Les particuliers répondant à ce profil perçoivent souvent leurs revenus en espèces ou les retirent pour les dépenser en liquide.</li> </ul>	
<b>Le partisan des espèces :</b> recherche la familiarité, veut éviter toute surprise, mais manifeste de la curiosité pour les paiements numériques.	<b>Le commerçant hybride :</b> souhaite disposer d'options et en offrir à ses clients, mais trouve éprouvant de jongler entre espèces et canaux numériques.
<ul style="list-style-type: none"> <li>La simplicité et le fait de pouvoir maintenir le lien avec la famille à travers les envois de fonds constituent les principales attentes de ce profil. Sa confiance numérique est faible, mais il se montre curieux vis-à-vis des solutions digitales dès lors qu'il les comprend.</li> <li>Les utilisateurs correspondant à ce profil sont généralement dépendants des envois de fonds de leurs proches. Certains ne possèdent ni téléphone mobile ni pièce d'identité officielle, mais il se peut qu'ils soient financièrement inclus via un compte partagé avec un tiers. D'autres exploitent un kiosque domestique saisonnier ou pratiquent une agriculture de subsistance à petite échelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La nécessité de concilier les préférences de la clientèle avec les exigences d'une petite entreprise dynamique doit pouvoir s'appuyer sur une plateforme fiable et sécurisée. L'usage simultané de plusieurs canaux numériques et d'espèces complique souvent les rapprochements de fin de journée.</li> <li>Les commerçants relevant de ce profil sont généralement des microentreprises, dirigées par une seule personne ou avec un salarié.</li> </ul>

\* Cf. le Tableau 3.1a en annexe pour prendre connaissance des définitions des profils d'utilisateurs basées sur les données quantitatives.

## Cas d'usage des paiements



### Utilisateurs finaux particuliers

La confiance dans les paiements numériques favorise l'adoption de différents cas d'usage par les particuliers. Les transferts de particulier à particulier (« P2P ») demeurent un point d'entrée essentiel, en particulier pour les répondants qui ont ouvert un portefeuille mobile ou un compte financier dans le but de recevoir de l'argent envoyé par des membres de leur famille. Cela montre l'importance des réseaux sociaux et familiaux pour familiariser les segments exclus ou à faible revenu avec les paiements numériques.

L'adoption des paiements numériques s'est toutefois élargie au-delà des transferts P2P dans les quatre pays étudiés. La perception du salaire, la constitution d'une épargne et les paiements

marchands de particulier à entreprise (« P2B ») présentent tous un fort potentiel de croissance (cf. Tableau 3.3). Les particuliers de l'échantillon recourent aux paiements numériques pour régler leurs factures à des entreprises et des administrations, motivés par la commodité et l'intégration fluide aux systèmes des fournisseurs de services. Cela vaut en particulier pour les paiements récurrents tels que les abonnements, l'électricité ou les recharges télécoms. On observe aussi une hausse des paiements marchands, notamment dans les environnements où l'infrastructure numérique se renforce. En Côte d'Ivoire, par exemple, les paiements par code QR intégrés aux services de taxis privés stimulent l'essor des paiements P2B. En Tunisie, les salaires versés dans un cadre formel soutiennent le cas d'usage d'entreprise à particulier (« B2P »), comme le montre la section consacrée à l'adoption des cas d'usage par les commerçants. En revanche, l'usage des paiements numériques demeure limité pour les personnes dont les revenus sont perçus en espèces.

**Tableau 3.3 | Principaux cas d'usage des répondants particuliers à l'étude et degré de numérisation de ces derniers**

Trois principaux cas d'usage, classés par ordre d'importance.	N°	Angola	Côte d'Ivoire	Madagascar	Tunisie
	1	Paiement d'une facture de services publics (P2B)	Paiement d'une facture de services publics (P2B)	Paiement d'un commerçant (P2B)	Perception du salaire (B2P)
	2	Paiement d'un commerçant (P2B)	Envoi d'argent à la famille (P2P)	Paiement d'une facture de services publics (P2B)	Paiement d'une facture de services publics (P2B)
	3	Envoi d'argent à la famille (P2P)	Paiement d'un commerçant (P2B)	Envoi d'argent à la famille (P2P)	Envoi d'argent à la famille (P2P)

Cas d'usage pour lesquels moins de 40 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours des deux dernières semaines.

Cas d'usage pour lesquels entre 40 et 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours des deux dernières semaines.

Cas d'usage pour lesquels plus de 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours des deux dernières semaines.

**Remarque:** le classement repose sur l'expérience des répondants. Compte tenu de la couverture limitée des cas d'usage G2P/P2G, ce tableau n'est pas exhaustif. | n = répondants particuliers 229



### Utilisateurs finaux commerçants

L'encaissement des paiements de la clientèle par voie numérique constitue généralement le premier cas d'usage adopté par les commerçants. Les paiements P2B ou marchands représentent le principal cas d'usage numérique en Angola et en Côte d'Ivoire. À Madagascar et en Tunisie, ils occupent la deuxième place (cf. Tableau 3.4). Pour les chefs d'entreprise, les paiements numériques apportent des solutions concrètes en réduisant les risques liés à la manipulation des espèces. Les paiements numériques reçus par les commerçants présentent également des avantages tangibles, tels que l'amélioration de la traçabilité des opérations effectuées par les employés et la mise à disposition de justificatifs utiles au rapprochement et à la conformité réglementaire.



**« Nous payons les fournisseurs par virement numérique... car nous pouvons utiliser la référence du paiement pour nos impôts et autres obligations vis-à-vis de l'administration. »**

– Homme, commerçant, zone rurale, Tunisie

Au-delà de l'encaissement de paiements numériques, la plupart des commerçants interrogés effectuent aussi des paiements numériques pour régler des factures liées à leur activité, telles que l'électricité, Internet ou les licences (paiements B2B/B2G). Les commerçants privilient ces paiements numériques car ils reçoivent une confirmation de transaction. Régler en espèces impliquerait de fermer temporairement l'entreprise pour se déplacer jusqu'au point de paiement, au risque de manquer des ventes. À titre d'exemple, un salon de coiffure dirigé par une

femme en Côte d'Ivoire utilise son compte d'argent mobile pour gérer ses activités, notamment en achetant de l'électricité par petites unités prépayées et flexibles.

Les paiements fournisseurs se dématérialisent également de plus en plus, portés par la croissance du commerce électronique et par la préférence des fournisseurs pour les canaux numériques. Pour ces transactions, les commerçants de plus grande taille privilient souvent les virements bancaires, jugés plus fiables et mieux adaptés aux montants élevés. À l'inverse, les microentreprises, telles que les vendeurs de denrées alimentaires, paient principalement leurs fournisseurs en espèces. Cette situation reflète des lacunes persistantes en matière d'inclusion financière, notamment l'accès limité aux téléphones mobiles, aux TPE et aux comptes professionnels des entreprises formellement constituées. En Angola, par exemple, des agents équipés d'un mobile ou d'un TPE sont présents sur les marchés où les commerçants s'approvisionnent et où l'usage des espèces reste dominant afin de réaliser des paiements numériques. Quelques commerçants de l'échantillon règlent également les salaires de leurs employés par voie numérique. Toutefois, nombre d'employés préfèrent être payés en espèces ou ne disposent pas de comptes pour recevoir leur rémunération. Au-delà du paiement des salaires, les transferts B2P constituent un moyen courant pour les commerçants de transférer des fonds vers leurs portefeuilles personnels afin de subvenir aux besoins du ménage ou de soutenir leur famille.



**« Nous payons directement les travailleurs occasionnels en espèces car leurs salaires sont peu élevés. »**

– Femme, commerçante, zone urbaine, Côte d'Ivoire

Bien que l'épargne formelle demeure un cas d'usage moins répandu, les commerçants utilisent fréquemment plusieurs portefeuilles numériques pour répartir leurs fonds en fonction des différents besoins, y compris pour de l'épargne de court terme. Des fonctionnalités comme le blocage de fonds en vue d'objectifs précis sont proposées de plus en plus fréquemment sur les plateformes mobiles, mais leur adoption reste limitée. Les groupes d'épargne informels continuent de jouer un rôle central, certains commerçants préférant

conserver des espèces pour pouvoir y contribuer. D'autres recourent à des coffres et aux caisses enregistreuses pour accumuler leurs recettes, qu'ils déposent ensuite à la banque chaque semaine. Ces comportements suggèrent que l'expansion des solutions d'épargne numériques pourrait contribuer à réduire la dépendance aux espèces. En Côte d'Ivoire, par exemple, une IMF digitalise les groupes d'épargne des planteurs de cacao (tontines) afin d'encourager l'épargne via des canaux financiers officiels (Riquet et al., 2016).

**Tableau 3.4 | Principaux cas d'usage des commerçants et degré de numérisation de ces derniers**

	N°	Angola	Côte d'Ivoire	Madagascar	Tunisie
<b>Trois principaux cas d'usage parmi les commerçants, classés par ordre d'importance</b>	1	Réception de paiements clients (P2B)	Réception de paiements clients (P2B)	Paiement de factures (B2B)	Envoi d'argent (B2P)
	2	Paiement de factures (B2B)	Paiement de factures (B2B)	Réception de paiements clients (P2B)	Réception de paiements clients (P2B)
	3	Envoi d'argent (B2P)	Envoi d'argent (B2P)	Envoi d'argent (B2P)	Paiement de factures (P2B)

Cas d'usage pour lesquels moins de 40 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours des deux dernières semaines.

Cas d'usage pour lesquels entre 40 et 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours des deux dernières semaines.

Cas d'usage pour lesquels plus de 70 % des répondants ont effectué une transaction numérique au cours des deux dernières semaines.

**Remarque:** l'envoi d'argent (B2P) désigne les virements d'une entreprise vers un compte personnel, généralement pour couvrir les dépenses du ménage, soutenir la famille ou constituer une épargne. | n = répondants particuliers 208

### Canaux de paiement

En Côte d'Ivoire, les applications mobiles constituent le canal de paiement le plus plébiscité par les particuliers comme par les commerçants, portées par une pénétration relativement plus élevée des smartphones par rapport aux autres pays étudiés. L'usage des cartes et de l'infrastructure de TPE demeure limité, principalement du fait de la faible détention de comptes bancaires parmi les répondants interrogés (cf. Tableau 3.5). Les banques comme les fournisseurs de services d'argent mobile offrent des canaux accessibles via téléphone

mobile, mais l'absence d'interopérabilité entre plateformes continue de pousser les utilisateurs à recourir aux canaux offrant une assistance humaine — en particulier les agents — et limite l'essor des paiements par code QR dans le commerce de détail.

À Madagascar, en revanche, les répondants utilisent principalement l'USSD, les téléphones aux fonctionnalités basiques y étant plus répandus. Globalement, ces canaux mobiles utilisables de manière autonome présentent une facilité d'usage

appréciable. Toutefois, l'expérience utilisateur demeure contraignante en raison du faible niveau d'alphabétisation, de la pénétration limitée des smartphones et des difficultés d'accès liées au coût élevé des données Internet.

Les commerçants doivent souvent recourir à plusieurs canaux de paiement pour répondre à la diversité des besoins de leurs clients, mais ils se heurtent là aussi à des contraintes telles que l'accès limité aux TPE, l'absence de comptes commerçants dédiés et les délais de règlement des transactions (cf. Encadré 3.2). En Angola, les TPE constituent le principal canal de paiement,

tandis qu'en Tunisie ce sont les agents. En Angola, un opérateur majeur du système de paiement propose des paiements interbancaires via une application mobile, des TPE ou des GAB. Toutefois, l'adoption de ces solutions n'a pas encore trouvé d'écho au-delà d'un cercle restreint de premiers adoptants qui sont passés au numérique pour éviter les longues files d'attente aux GAB. La Poste tunisienne encourage les paiements numériques grâce à son vaste réseau de succursales et à ses portefeuilles électroniques, même si ces derniers ne couvrent que quelques cas d'usage et sont soumis à des plafonds de transaction, ce qui les rend peu adaptés aux besoins quotidiens.

**Tableau 3.5 |** Les canaux de paiement numérique les plus utilisés

Pays	Canal le plus utilisé	Deuxième canal le plus utilisé	Troisième canal le plus utilisé
Angola	TPE	Application mobile	Agent
Côte d'Ivoire	Application mobile	USSD	Code QR
Madagascar	USSD	Application mobile	Succursale
Tunisie	Agent	Succursale	GAB

Principal canal de paiement numérique pour moins de 25 % des personnes interrogées

Principal canal de paiement numérique pour 25 à 50 % des personnes interrogées

Principal canal de paiement numérique pour 50 à 80 % des personnes interrogées

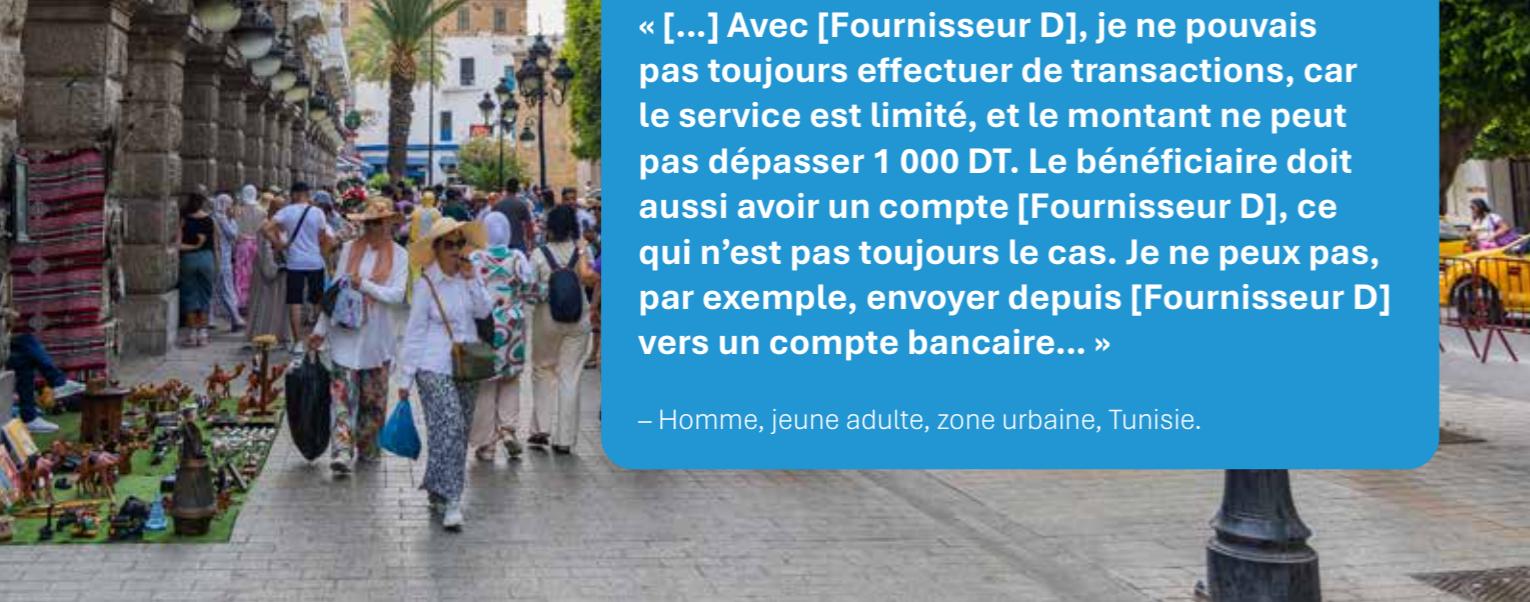
Principal canal de paiement numérique pour plus de 80 % des personnes interrogées

Remarque: les réponses ne s'excluent pas mutuellement ; les utilisateurs peuvent recourir à plusieurs canaux. | Échantillon total n = répondants particuliers et commerçants — 437



« [...] Avec [Fournisseur D], je ne pouvais pas toujours effectuer de transactions, car le service est limité, et le montant ne peut pas dépasser 1 000 DT. Le bénéficiaire doit aussi avoir un compte [Fournisseur D], ce qui n'est pas toujours le cas. Je ne peux pas, par exemple, envoyer depuis [Fournisseur D] vers un compte bancaire... »

– Homme, jeune adulte, zone urbaine, Tunisie.

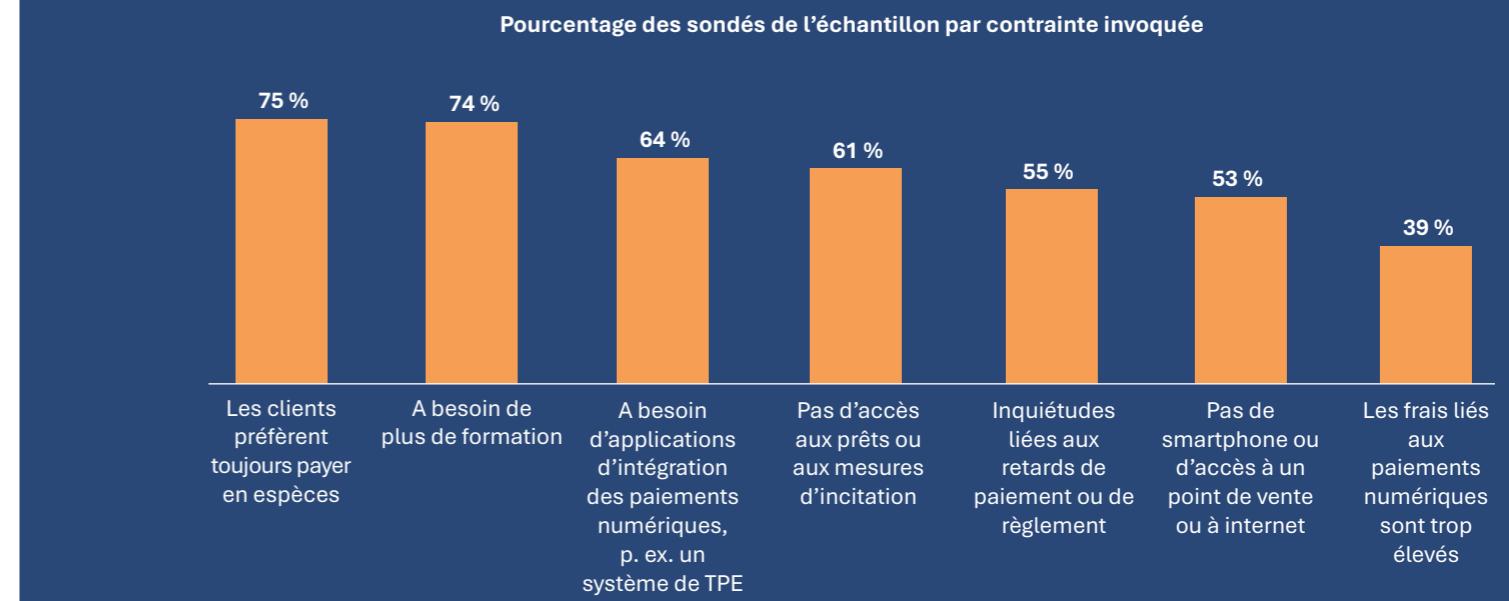


### Encadré 3.2 | Préférences des commerçants en matière de canaux de paiement

L'adoption des canaux de paiement par les commerçants est influencée par leur familiarité avec les canaux numériques, par la demande de la clientèle pour des paiements numériques ou en espèces, ainsi que par la disponibilité de services à valeur ajoutée tels que le crédit ou des outils digitaux. Toutefois, de nombreux commerçants ne disposent pas du matériel nécessaire pour accepter les paiements numériques, comme les TPE ou les smartphones. Les paiements

numériques s'accompagnent également de certains défis, notamment les frais de transaction et les délais de règlement en temps réel pour les paiements par carte, ainsi que les retards dans la réception des SMS de confirmation sur les canaux mobiles. Par ailleurs, certains commerçants privilégient les espèces en raison de mauvaises expériences passées, dont des rétrofacturations frauduleuses, des erreurs de transaction ou des frais jugés abusifs.

**Illustration 3.1.2 |** Contraintes liées aux canaux, déclarées par les commerçants (%)



Échantillon total des répondants commerçants : n = 208



### 3.3 | Catalyseurs et freins inhérents aux paiements numériques

Les résultats des enquêtes et entretiens approfondis permettent d'identifier des catalyseurs précis permettant d'accroître la sensibilisation aux paiements numériques et de développer à la fois l'accès et l'usage dans les pays étudiés. Ils expliquent également certaines des raisons sous-tendant les faibles taux d'adoption initiale et suggèrent des pistes pour faciliter la transition entre la découverte et l'utilisation habituelle des paiements numériques.

Dans les éditions précédentes du Rapport SIIPS, nous avons analysé les étapes du parcours client en

matière de paiements numériques afin d'identifier l'impact des catalyseurs et des freins sur les modes d'usage à chaque phase : découverte, premières utilisations et utilisation habituelle. Pour l'édition 2025, nous avons ajouté deux étapes clés — la sensibilisation et l'abandon —, afin d'offrir une compréhension plus complète des obstacles non liés à l'accès, qui influencent à la fois la décision initiale d'adopter les paiements numériques et la capacité à les utiliser durablement (cf. Illustration 3.2).

**Illustration 3.2** | Parcours menant à une utilisation habituelle des paiements numériques



Les utilisateurs particuliers et les commerçants ont été invités à sélectionner, parmi une liste prédefinie, les trois principaux obstacles rencontrés dans l'usage des paiements numériques. De même, il leur a été demandé de citer les trois principales raisons pour lesquelles ils privilient les espèces au numérique. Leurs réponses

ont été analysées en fonction des profils des répondants (cf. Tableau 3.6). Nous nous sommes ensuite appuyés sur des données qualitatives afin d'appréhender les perceptions des répondants concernant les freins et les catalyseurs à chaque étape du parcours client.

**Tableau 3.6** | Échantillons de répondants utilisés pour analyser le comportement des utilisateurs à chaque étape du parcours client

Étape	Sensibilisation	Découverte	Premières utilisations	Utilisation habituelle
Client Répondants	Tous les utilisateurs	Partisan des espèces	Utilisateur circonstanciel	Adeptes du tout numérique
			Commerçant hybride	Gestionnaire structuré
Utilisateurs inclus dans l'échantillon	Tous les utilisateurs	Non-utilisateurs du numérique (prédominance des espèces)	Utilisateurs hybrides (espèces + numérique)	Utilisateurs intensifs du numérique (prédominance du numérique)
n	437	171	171	95

**Les cinq profils d'utilisateurs finaux permettent de mettre en évidence les points de frictions qui conditionnent leur engagement.**

**Sensibilisation et découverte :** les partisans des espèces se situent à la première étape du parcours d'adoption, car leur faible recours aux paiements numériques est le reflet d'obstacles fondamentaux, tels qu'un manque de sensibilisation, des compétences limitées et un accès restreint.

**Premières utilisations :** à ce stade, les utilisateurs ont expérimenté les paiements numériques dans un nombre limité de contextes et pour certains cas d'usage, mais la confiance n'est pas encore totalement acquise. Les profils de l'utilisateur circonstanciel et du commerçant hybride illustrent l'état d'esprit de ceux qui doivent surmonter les barrières propres aux premières utilisations et qui alternent fréquemment entre espèces et numérique.

**Utilisation habituelle :** l'adepte du tout numérique et le gestionnaire structuré incarnent l'usage habituel. Ces utilisateurs restent néanmoins confrontés à certaines inefficiencies du système et à des besoins changeants, que les futurs SPI devront prendre en compte pour pérenniser l'usage des paiements numériques.

La section suivante analyse ces catalyseurs et ces freins à travers le prisme des différentes étapes du parcours client.



## Sensibilisation

Avant de recourir aux paiements numériques, les utilisateurs doivent d'abord avoir connaissance des services qui leur sont accessibles. L'étape de sensibilisation consiste à savoir ce que sont les paiements numériques, comment les utiliser, les avantages qu'ils offrent et les canaux par lesquels ils sont disponibles. La sensibilisation est souvent façonnée par l'influence des pairs, l'exposition aux médias et la confiance dans les institutions

ou les fournisseurs. Développer la sensibilisation suppose que les fournisseurs s'attachent à démythifier les craintes fréquentes entourant la fraude, les escroqueries et les frais élevés.

Pour évaluer leur niveau de sensibilisation, nous avons interrogé les répondants sur les différents instruments de paiement et sur les canaux via lesquels ils les ont découverts (cf. Tableau 3.7).

Dans chacun des pays étudiés, le niveau de sensibilisation aux paiements numériques est proportionnel aux efforts déployés par les fournisseurs pour faire connaître leurs services par la publicité dans les médias. Ainsi, en Côte d'Ivoire et à Madagascar, où l'argent mobile est la méthode de paiement numérique la plus utilisée, les fournisseurs de services d'argent mobile ont investi dans de vastes réseaux d'agents et dans des intégrations avec différents FSP. Ces stratégies ont permis de renforcer la disponibilité et la diffusion des services d'argent mobile ainsi que l'élargissement des cas d'usage des services financiers. En Angola et en Tunisie, ce sont les banques qui ont mené les efforts de sensibilisation aux cartes et aux TPE, tandis que les services d'argent mobile y demeurent peu connus. Dans certains pays, les utilisateurs ont estimé que les fournisseurs n'en faisaient pas assez pour développer le niveau de sensibilisation nécessaire à une adoption plus large.

Les réseaux sociaux, y compris la famille, les amis et les entreprises, jouent un rôle déterminant dans le partage de connaissances entre pairs, tant pour les particuliers que pour les commerçants. L'accompagnement par ces réseaux peut renforcer la confiance des utilisateurs, promouvoir et légitimer les services, et ainsi encourager davantage de souscriptions.

**“Les banques commerciales devraient éduquer les consommateurs... se rendre sur les marchés, informer la population sur le type de service, ses avantages et la manière dont il peut améliorer la vie des gens. »**

– Homme, commerçant, zone urbaine, Angola

**“J'en ai entendu parler [des paiements numériques], mais je ne les utilise pas dans mon travail, car la plupart des clients ne les utilisent pas eux-mêmes, ou n'en ont même pas connaissance. »**

– Homme, commerçant, zone urbaine, Tunisie

**Tableau 3.7** | Trois principaux instruments de paiement numérique connus des répondants et leurs sources d'information en la matière

Classement	Angola	Côte d'Ivoire	Madagascar	Tunisie
<b>Services/instruments de paiement numérique les mieux connus des répondants</b>				
1	TPE/carte	Argent mobile	Argent mobile	TPE/carte
2	Application de banque mobile	TPE/carte	Application de banque mobile	Virement bancaire
3	Application/portefeuille électronique	Application de banque mobile	QR/TPE	Succursale/agent
<b>Source d'information la plus utilisée au sujet des services de paiement numérique</b>				
1	Médias	Réseaux sociaux	Médias	Réseaux sociaux
2	Réseaux sociaux	Médias	Fournisseur de services	Médias
3	Fournisseur de services	Fournisseur de services	Réseaux sociaux	Fournisseur de services

**Remarque :** les médias englobent les réseaux sociaux, la télévision, la radio et d'autres sources d'information, tandis que les réseaux sociaux incluent la famille, les amis et les pairs (collègues pour les utilisateurs particuliers et autres entreprises pour les commerçants).



Pour que les paiements numériques s'imposent, tant les commerçants que les particuliers doivent y être sensibilisés et être prêts à y recourir en complément de leurs usages actuels. Si les commerçants connaissent et souhaitent adopter les paiements numériques mais que les particuliers ne suivent pas, il en résulte un déficit de demande qui décourage les commerçants d'y recourir pleinement et freine la croissance de l'écosystème.

## Découverte

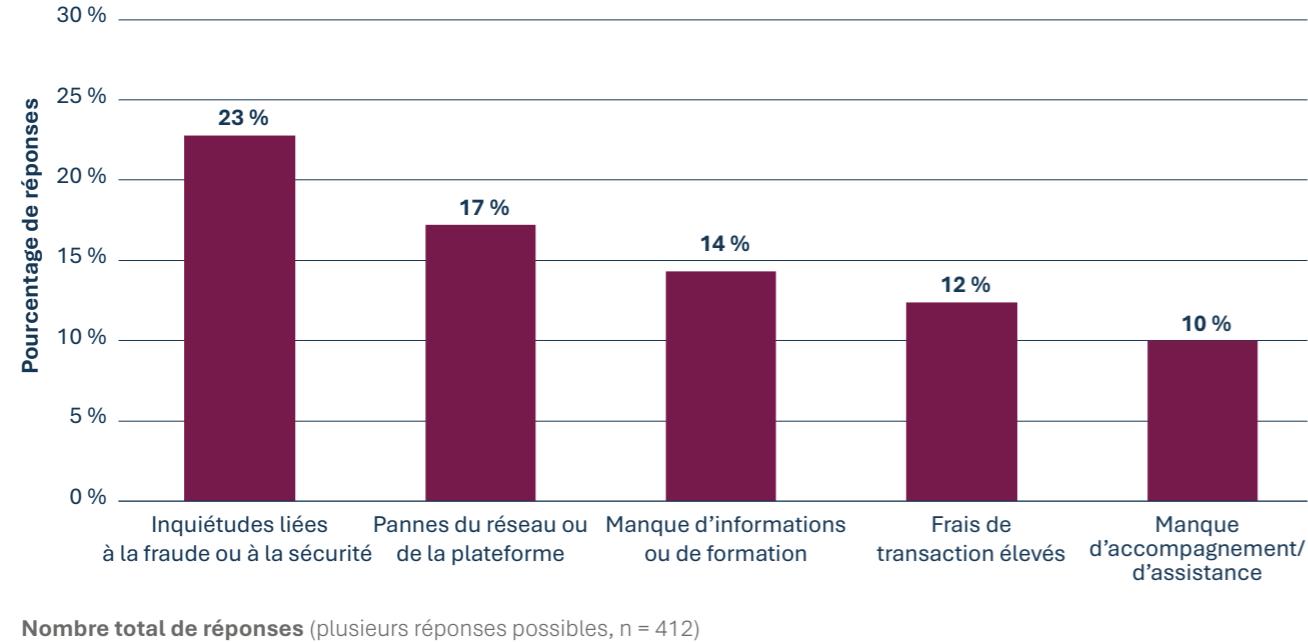
Une fois sensibilisés, les utilisateurs doivent disposer d'un accès pratique pour participer au système. Il faut pour cela posséder un compte transactionnel approvisionné (détenue soit auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, soit auprès d'une institution financière) et pouvoir compter sur l'infrastructure numérique indispensable à son fonctionnement.

### Obstacles à l'accès

Une large proportion des partisans des espèces n'ont recours aux paiements numériques qu'occasionnellement et renforcent leur perception au gré des informations transmises par leurs pairs. Ils placent la fraude et la sécurité, ainsi que l'absence ou l'insuffisance de couverture

Les partisans des espèces forgent leur perception des paiements numériques à partir des expériences rapportées par leurs pairs. Ils ne comprennent pas nécessairement le système dans son ensemble, mais perçoivent les freins et catalyseurs potentiels. Leurs préoccupations du moment, qu'elles soient d'ordre émotionnel ou liées au risque, influencent également leur attitude.

**Illustration 3.3 | Principaux obstacles d'accès aux paiements numériques selon les partisans des espèces**



Les préoccupations liées à la fraude et aux risques sont particulièrement élevées en Angola et en Côte d'Ivoire. En Angola, cette perception peut expliquer le faible niveau d'adoption, aggravé par le fait que

certains ne possèdent pas de téléphone mobile — un obstacle que les partisans des espèces classent au troisième rang des principaux freins. En Côte d'Ivoire, malgré une forte pénétration

mobile, les inquiétudes liées à la fraude et aux risques peuvent amener les utilisateurs à adopter une attitude ambivalente vis-à-vis des paiements numériques.

“

**« Je règle habituellement mes achats en espèces. Je n'utilise pas les paiements numériques parce que... Je n'utilise pas d'outils qui permettent d'avoir accès à des applications et à d'autres fonctionnalités de ce genre. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'arnaques et d'usurpations, donc je préfère aller à la banque, retirer l'argent au guichet, le garder, et faire mes affaires normalement. »**

— Homme, commerçant, zone urbaine, Angola

À Madagascar, les partisans des espèces citent le plus souvent les frais de transaction élevés parmi leurs principaux obstacles, tandis qu'en Angola, en Côte d'Ivoire et en Tunisie, les utilisateurs invoquent surtout le manque d'information et de formation sur les paiements numériques.

“

**« Je n'ai pas assez d'informations... Je ne peux pas faire pleinement confiance à un moyen de paiement si je ne le connais pas suffisamment. »**

— Homme, particulier partisan des espèces, zone urbaine, Tunisie

### Catalyseurs d'accès

Interrogés sur ce qui les inciterait à utiliser les paiements numériques, les partisans des espèces ont évoqué les leviers qu'ils estiment susceptibles de les aider à mieux gérer leur quotidien. Ils ont notamment cité la sécurité (le numérique étant jugé plus sûr que les espèces), la commodité (plus besoin de se soucier de rendre la monnaie) et le fait que les commerçants qu'ils fréquentent (pour les particuliers) ou leurs propres clients (pour les commerçants) acceptent largement les paiements numériques (cf. Illustration 3.4).

Les personnes qui utilisent des espèces reconnaissent que transporter du liquide les expose aux vols, aux pertes ou aux agressions. La sécurité constitue donc un argument majeur pour passer des espèces au numérique, en particulier sur les marchés ruraux

“

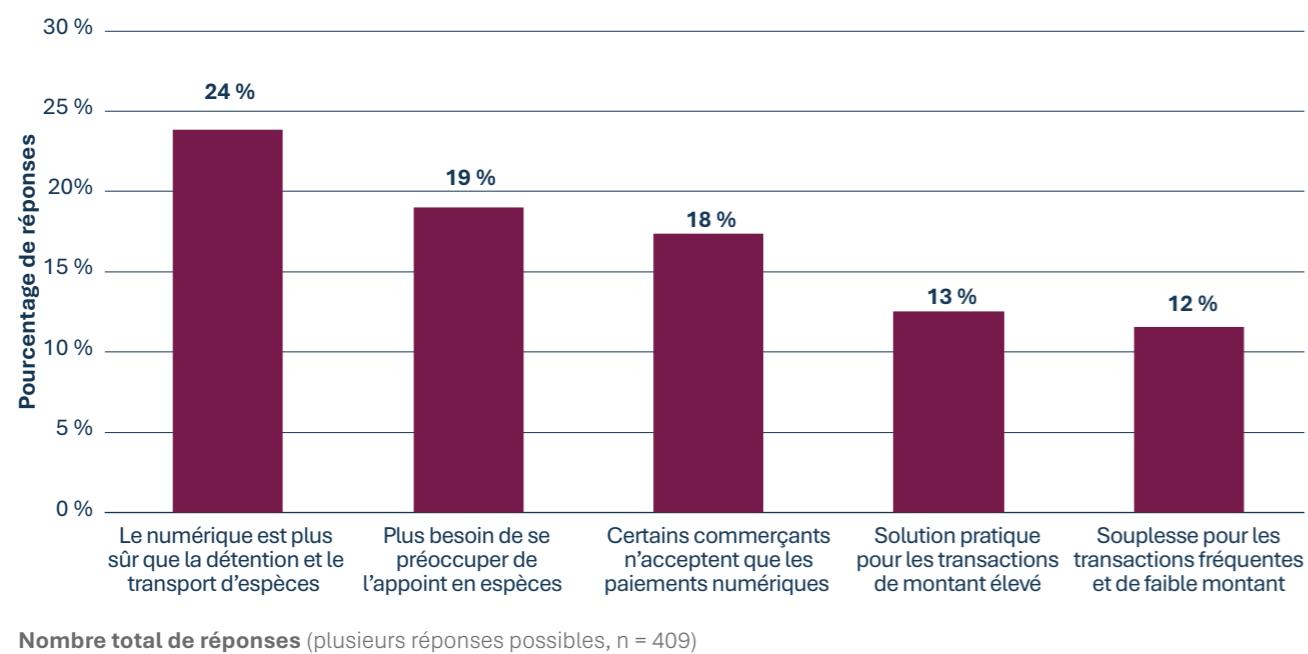
**« Je pourrais être intéressé si la sécurité était renforcée par rapport aux plateformes que je connais. »**

— Homme, commerçant, zone urbaine, Madagascar

L'importance accordée à la sécurité met également en lumière la crainte des utilisateurs de perdre de l'argent via les systèmes numériques. Le fait

de savoir comment surmonter les difficultés potentielles peut jouer un rôle déterminant pour inciter les utilisateurs à changer leurs habitudes.

**Illustration 3.4 | Principaux catalyseurs d'accès aux paiements numériques selon les partisans des espèces**



En Tunisie, les espèces demeurent le mode de paiement privilégié pour les achats courants, parce qu'elles sont ancrées dans les habitudes quotidiennes. Si davantage de services essentiels basculaient vers des transactions exclusivement numériques, un plus grand nombre de particuliers et de commerçants abandonneraient les espèces.

En Côte d'Ivoire, les utilisateurs associent l'argent mobile aux paiements de faible montant, qui leur permettent d'éviter le problème de la monnaie. Les partisans des espèces perçoivent donc les paiements numériques avant tout comme une commodité.

La chaîne de valeur joue un rôle primordial en matière d'accès. Les particuliers qui perçoivent leurs salaires sur un compte bancaire ou mobile auront tendance à inciter les commerçants à accepter les paiements numériques, pour pouvoir ainsi conserver leur argent sur leur compte. Il en

va de même lorsque les fournisseurs amènent les commerçants à régler leurs achats par voie numérique.

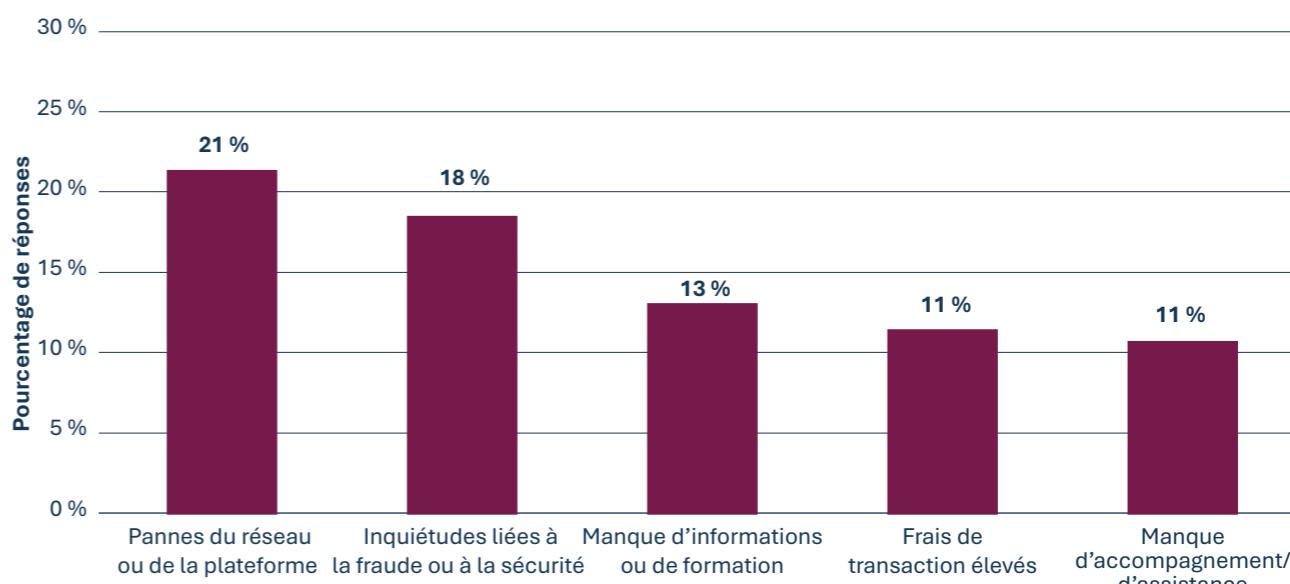
**« Nous utilisons principalement les virements bancaires pour régler les fournisseurs, une méthode qui a supplanté l'usage des chèques à la suite de récents changements législatifs. »**

– Homme, commerçant, zone rurale, Tunisie

## Premières utilisations

Même après leur adhésion à un service de paiement numérique, rien ne garantit que les utilisateurs y auront activement recours. L'adoption initiale dépend de la perception de valeur : l'option numérique est-elle meilleure, plus sûre, moins coûteuse ou plus pratique que les espèces ? Des facteurs comportementaux tels que la confiance, la crainte de la fraude, l'aisance avec la technologie, l'influence des pairs et la première expérience utilisateur jouent un rôle déterminant dans la fidélisation (cf. Illustration 3.5).

**Illustration 3.5 | Principaux obstacles aux premières utilisations selon les utilisateurs hybrides**



### Catalyseurs des premières utilisations

#### Perceptions en matière de sécurité et de fraude et impact sur les premières utilisations des paiements numériques

Dans tous les pays, la fraude et la sécurité restent des sources de préoccupation. Au stade des premières utilisations, le sentiment de sécurité peut jouer à la fois le rôle de moteur et de frein.

L'utilisateur peut, après un premier essai, être encouragé à recourir au service pour répondre à différents besoins. Des interactions positives dès le départ — virements rapides, assistance efficace, prix réduits — peuvent transformer des primo-utilisateurs en utilisateurs réguliers. À l'inverse, une seule expérience négative peut amener de nouveaux utilisateurs à devenir inactifs ou à changer de fournisseur.

Les utilisateurs qui redoutent le vol physique s'orientent vers le numérique, alors que ceux qui craignent la fraude numérique restent fidèles aux espèces. Selon la peur qui prédomine, l'utilisateur optera dans un contexte donné pour un moyen de paiement plutôt qu'un autre (cf. Tableau 3.8).

**Tableau 3.8** | Espèces et paiements numériques : risques comparés

Principale inquiétude/crainte			
	Risques liés aux espèces	Risques liés au numérique/à la plateforme	Dynamique de confiance
Préoccupations des utilisateurs	Quelle crainte prédomine ?	Vol, perte d'espèces, fausse monnaie, billets détériorés, longues files aux GAB et manque d'agents CICO.	Piratage, usurpations, arnaques, virements accidentels, vol d'identité numérique et panne du système.
Impact sur le comportement des utilisateurs	Détermine le mode de paiement utilisé.	Incitation à passer aux paiements numériques.	Décourage l'usage du numérique.
Impact sur l'adoption du numérique	Crée un biais en faveur des espèces ou du numérique. Favorise ou freine la transition vers une utilisation habituelle.	Le numérique est perçu comme plus sûr et permettant d'éviter de transporter de l'argent liquide.	L'utilisateur se cantonne aux espèces ou recourt au numérique avec prudence.
Commentaires des utilisateurs	<p>« J'utilise ma carte bancaire pour éviter de transporter des espèces à cause de l'insécurité. » – Homme, particulier, zone urbaine, Madagascar</p> <p>« Les espèces sont pratiques, sauf lorsqu'on se rend dans des lieux où le numérique est obligatoire, comme dans les bureaux de l'administration. » – Homme, particulier, zone urbaine, Angola</p>	<p>« Malgré la relative facilité des transactions en espèces, nous avons été victimes d'un vol important, portant sur environ 5 000 dinars conservés dans notre caisse à domicile. Cet incident souligne les risques qu'impliquent la manipulation et le stockage de grandes quantités d'espèces. » – Homme, commerçant, zone urbaine, Tunisie</p>	<p>« Je n'ai pas une grande confiance dans mon portefeuille [Fournisseur S], car il peut présenter de nombreux risques de sécurité. » – Femme, utilisatrice, zone urbaine, Angola</p>

Les pannes de plateforme désignent les interruptions réseau auxquelles les utilisateurs peuvent être confrontés lors de paiements numériques, entraînant des retards ou le non-aboutissement des transactions. En Angola, en Côte d'Ivoire et à Madagascar, les problèmes de réseau et les pannes de plateforme ont été

fréquemment évoqués tant par les particuliers que par les commerçants. Les deux groupes classent ces pannes parmi les principaux obstacles aux premières utilisations des paiements numériques. En Tunisie, c'est le manque de compétences numériques qui freine grandement les premières utilisations.

Les frais inattendus liés à certains types de paiements numériques ou prélevés dans des situations où l'usage des espèces n'occasionne aucun frais, peuvent également décourager les particuliers qui découvrent cette solution. Ce phénomène est particulièrement marqué en Angola et à Madagascar. Les commerçants qui découvrent qu'ils doivent payer des frais de traitement aux fournisseurs de services peuvent les assimiler à une taxe, comme c'est le cas en Angola et en Tunisie.

« Quand il y avait une promotion et que les clients recevaient du cashback, tout allait bien (beaucoup de clients préféraient payer numériquement) car ils comprenaient leur intérêt. Mais à présent, ils paient les frais et n'y voient plus aucun avantage. »

– Femme, utilisatrice particulière, zone urbaine, Côte d'Ivoire

« À chaque fois que je lance ou ferme une session sur un TPE, j'ai aussi [des frais]... cent soixante-dix kwanzas. »

– Homme, commerçant, zone urbaine, Angola

La plupart des utilisateurs qui en sont au stade des premières utilisations adoptent les paiements numériques, tout en conservant les espèces comme solution de secours en cas de panne de plateforme ou lorsqu'ils ont besoin de liquidités. En conséquence, particuliers et commerçants alternent entre espèces et paiements numériques selon les circonstances.

## Catalyseurs des premières utilisations

Au stade des premières utilisations, les utilisateurs ont certes adopté les services, mais à titre expérimental seulement. Ils ont acquis une expérience directe des paiements numériques, ce qui leur permet d'identifier les aspects qui leur conviennent et ceux qui posent problème. Dans les pays de l'échantillon étudiés, les répondants classent les catalyseurs des premières utilisations dans le même ordre que les moteurs de découverte.

En Côte d'Ivoire, à Madagascar et en Tunisie, au stade des premières utilisations, les utilisateurs mettent en avant les mêmes leviers que ceux cités par les partisans des espèces : les paiements numériques sont jugés plus sûrs que la détention d'espèces, ils sont largement acceptés et il n'est

plus nécessaire d'avoir l'appoint. Cette convergence montre qu'il existe une continuité entre la phase de découverte et celle des premières utilisations : les expériences concrètes renforcent l'optimisme des utilisateurs vis-à-vis des paiements numériques.

Une fois qu'ils commencent à utiliser les outils numériques, les clients apprécient que les commerçants acceptent ces paiements et expriment le souhait de leur adoption plus large, en particulier aux heures de pointe de la journée, de la semaine ou du mois, lorsque les GAB sont saturés. Les plateformes interopérables gagnent également en importance à mesure que les utilisateurs expérimentent différents cas d'usage et effectuent des paiements auprès de divers fournisseurs.

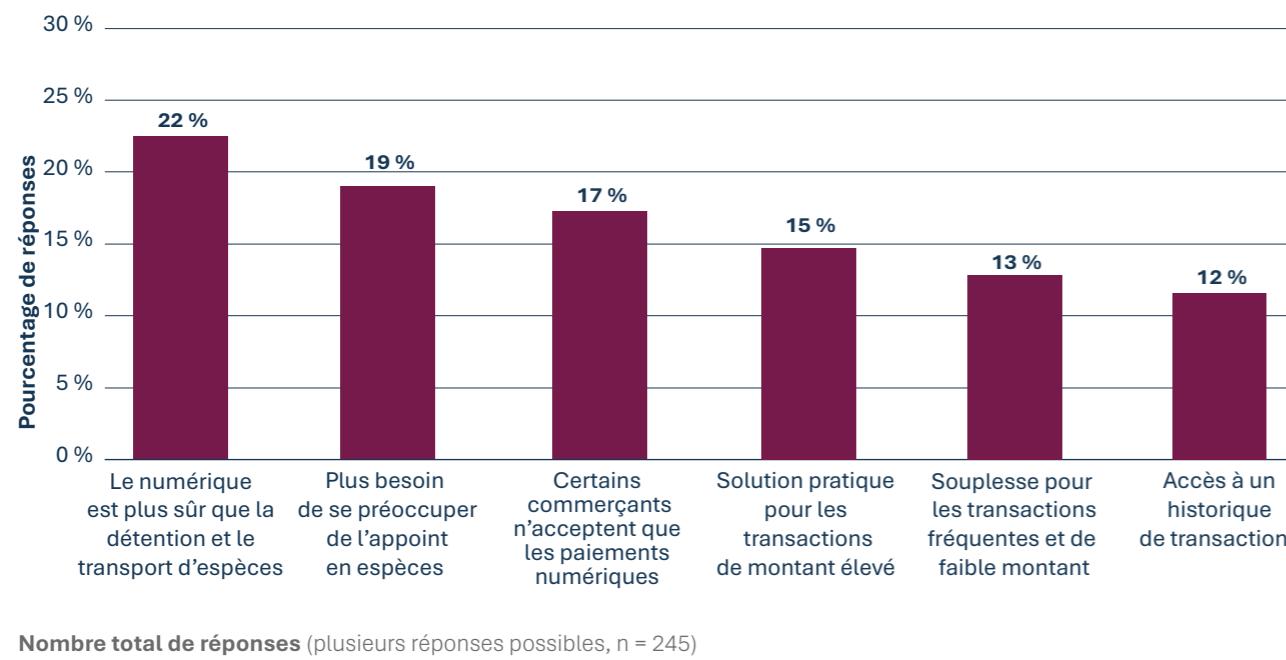
**“ Plus il y a d’options de paiement disponibles, mieux c’est. Aujourd’hui, les gens ont plusieurs banques et si nous avons plusieurs services, cela nous donne la possibilité, quand l’un tombe en panne, d’utiliser l’autre. »**

– Femme, commerçante, zone périurbaine, Angola

**“ Nous n’utilisons pas [Fournisseur C]. Ainsi, lorsque des clients veulent payer avec ce fournisseur, nous perdons le client. Donc, si davantage de personnes utilisent [Fournisseur C], cela nous incitera [à nous y inscrire et à l’utiliser également]. »**

– Femme, commerçante, zone rurale, Angola

**Illustration 3.6 | Catalyseurs des premières utilisations selon les utilisateurs hybrides**



Parmi les utilisateurs qui en sont au stade des premières utilisations, l’adoption est favorisée par des expériences positives sur les plateformes numériques : simplicité des transactions, service clientèle accueillant et réactif, incitations, rapidité, disponibilité et accessibilité. Pour les commerçants, l’acceptation des paiements numériques est motivée par le souci de fidéliser les clients et de leur offrir le mode de paiement qu’ils préfèrent.

**“ Ce qui m’incite à utiliser l’argent mobile plus souvent, c’est l’assistance rapide en cas de besoin. J’utilise cette solution en toute confiance. »**

– Femme, utilisatrice à titre particulier, zone urbaine, Côte d’Ivoire



**“ [Je crois que je vais arrêter] de les utiliser [les paiements numériques]... en ce moment, on parle beaucoup du clonage de cartes... plusieurs escrocs piratent et accèdent aux comptes par voie numérique. Cela me pousse à arrêter d’utiliser les paiements numériques et à revenir aux espèces. »**

– Homme, utilisateur particulier, zone urbaine, Angola

## Utilisation habituelle

Avec le temps, les utilisateurs qui réussissent à surmonter la phase initiale intègrent les paiements numériques dans leur quotidien. Cette transition des premières utilisations vers l’usage habituel se produit à mesure que les utilisateurs finaux se familiarisent avec les services de paiement. Les principaux catalyseurs d’une utilisation habituelle sont la facilité d’utilisation, la fiabilité des systèmes (notamment aux heures de pointe), la possibilité

de recours pour les utilisateurs (service clientèle en cas de problème), la rapidité des transactions et l’adoption croissante des paiements numériques par les particuliers et les commerçants. Les paiements numériques couvrent un large éventail de besoins des utilisateurs habituels, allant des achats de biens et services à la perception de revenus sur des plateformes numériques.

## Obstacles à l’utilisation habituelle

Même dans le cas des utilisateurs réguliers, les préoccupations liées à la fraude et à la sécurité constituent un obstacle majeur (cf. Illustration 3.7). Elles sont particulièrement marquées en Angola et en Côte d’Ivoire, où les expériences passées ou une perception accrue de vulnérabilité aux escroqueries découragent l’usage des paiements numériques. En Côte d’Ivoire, les utilisateurs sont fortement exposés aux risques associés à l’utilisation des paiements numériques.

À Madagascar, ce sont les pannes fréquentes de réseau et des plateformes qui constituent le principal frein, car elles ne permettent pas de garantir la fiabilité requise pour une utilisation habituelle. Pour les utilisateurs habituels en Angola et en Côte d’Ivoire, ces pannes constituent le deuxième obstacle le plus fréquemment invoqué. L’échec d’un paiement en magasin ou des lenteurs au moment de régler des factures suscitent gêne, frustration et crainte, ce qui peut mener aussi bien à un retour définitif aux espèces qu’à un usage intermittent du numérique.

“

**« Les réseaux tombent souvent en panne. Il est donc difficile d'effectuer des transactions. »**

– Femme, utilisatrice particulière, zone urbaine, Madagascar

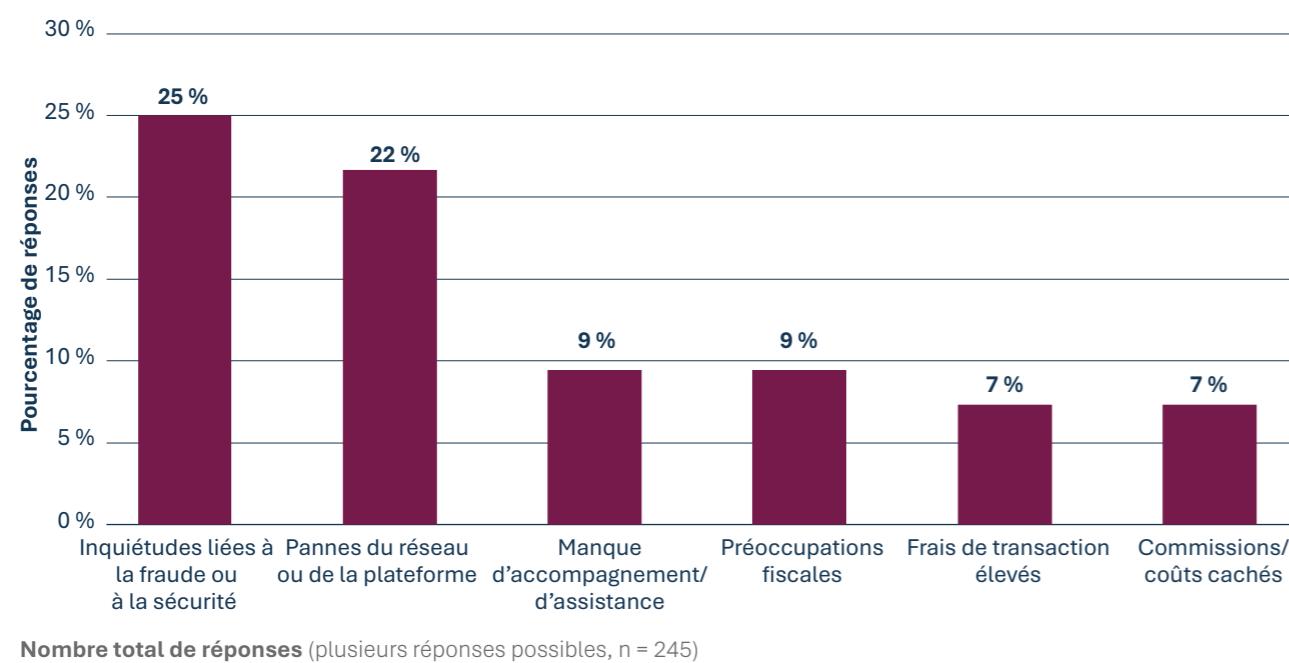
“

**« Il y a parfois des surfacturations. Quand on appelle pour se plaindre, il faut attendre une semaine avant de récupérer son argent. »**

– Femme, utilisatrice à titre particulier, zone urbaine, Côte d'Ivoire

Les utilisateurs réguliers attendent des fournisseurs que ceux-ci mettent à leur disposition un service d'assistance accessible et réactif, notamment pour la résolution des litiges. Si l'assistance est défaillante, lente, confuse ou peu transparente, la confiance des utilisateurs s'effrite, faisant reculer l'usage des paiements numériques.

**Illustration 3.7 | Principaux obstacles à l'utilisation habituelle selon les utilisateurs intensifs des paiements numériques**



En Tunisie, les enquêtes ont révélé que commerçants et clients exprimaient des préoccupations quant à la fiscalité. Tous redoutent que l'usage des paiements numériques ne les expose à des obligations fiscales ou à des contraintes de conformité. D'autres enjeux, comme les frais de transaction élevés et les frais cachés, figurent également au rang des obstacles majeurs, en particulier en Angola et à Madagascar.

Il se peut que les utilisateurs occasionnels (qui n'effectuent que quelques transactions par mois) ne prêtent pas attention aux frais de transaction ou ne s'en préoccupent pas outre mesure. En revanche, les utilisateurs réguliers (qui effectuent des transactions chaque jour ou plusieurs fois par semaine) sont davantage sensibles au coût des paiements numériques, car ils voient les frais s'additionner au fil des transactions. Les frais

cachés ou peu transparents (frais de transaction, frais de consultation de solde, frais mensuels de tenue de compte, frais liés à l'envoi d'un SMS, etc.) érodent la confiance.

Pour que les paiements numériques deviennent une habitude, les utilisateurs doivent pouvoir s'en servir pour divers cas d'usage et avec des instruments de paiement plus sophistiqués. Or, sans formation régulière et sans accompagnement pour renforcer leurs compétences numériques, beaucoup limitent leur usage et évitent les transactions plus importantes ou complexes. Cette situation peut freiner leur capacité à gérer leurs finances de façon autonome et les rendre dépendants de tiers pour obtenir de l'aide. En Tunisie, le manque d'information et de formation a été identifié comme un obstacle majeur.

### Catalyseurs d'une utilisation habituelle

Les principaux catalyseurs des paiements numériques sont les effets de réseau, suivis de la possibilité de lever les préoccupations liées à l'appoint en espèces et à la sécurité (cf. Illustration 3.8). Puisque l'utilisation habituelle

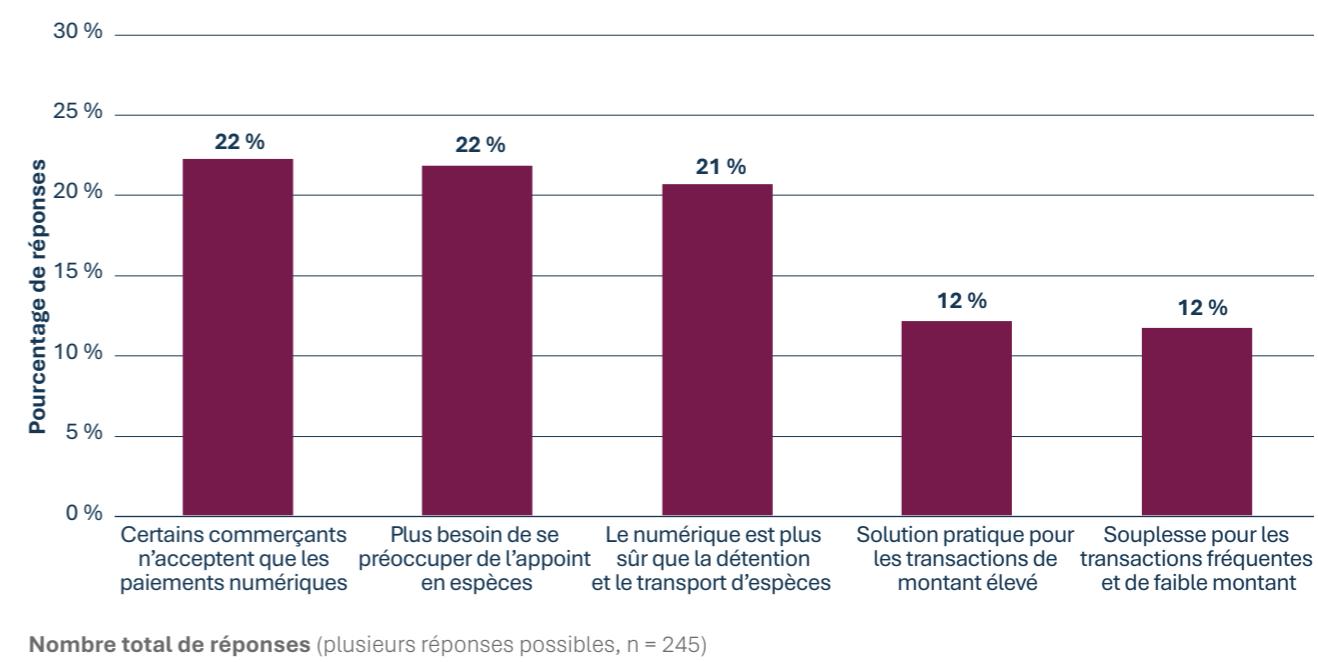
“

**« Si le système de paiement numérique n'est pas sécurisé, il peut exposer l'entreprise à des cyberattaques, des fraudes ou des vols. Certains clients peuvent ne pas être au fait du fonctionnement du paiement numérique, ou ne pas avoir confiance. »**

– Femme, commerçante, zone urbaine, Tunisie

implique d'effectuer à la fois de petites et de grandes transactions, les utilisateurs perçoivent progressivement la commodité des paiements numériques dans les deux cas.

**Illustration 3.8 | Principaux catalyseurs d'une utilisation habituelle selon les utilisateurs intensifs du numérique**



Les utilisateurs habituels perçoivent généralement les avantages des paiements numériques, qui leur permettent de transférer des montants exacts et de ne plus avoir à transporter de la petite monnaie. Les commerçants bénéficient en outre de la disponibilité d'un relevé facilitant le rapprochement quotidien. Dans les deux cas, les économies réalisées grâce à la disparition du « coût invisible des espèces » deviennent plus évidentes. C'est sans doute la raison pour laquelle, en Angola et en Côte d'Ivoire, les répondants classent l'élimination des contraintes liées à la monnaie comme leur principal catalyseur.

En Tunisie, les répondants placent l'acceptation universelle en tête des facteurs favorisant l'utilisation habituelle, confirmant que particuliers comme commerçants perçoivent la valeur d'un écosystème numérique complet.

L'intérêt des paiements numériques apparaît avec encore plus d'acuité pour les particuliers et les commerçants qui manipulent régulièrement de grosses sommes et considèrent que la détention physique d'espèces est peu pratique ou risquée. Cela peut concerter, par exemple, de petites entreprises réglant leurs fournisseurs ou des propriétaires encaissant des loyers. Côté clients, il peut s'agir de parents payant les frais de scolarité par voie numérique, ce qui permet de gagner du temps, de réduire les coûts et d'accroître la sécurité. Les particuliers « adeptes du numérique » et les commerçants « gestionnaires structurés » ont, pour leur part, des raisons stratégiques d'aspire à un mode de vie entièrement digital, notamment la possibilité d'intégrer leurs revenus numériques existants et de conserver des registres électroniques.

## Attrition/abandon des utilisateurs

Tous les utilisateurs n'adoptent pas durablement ces services. Certains essayent les paiements numériques et finissent par les abandonner en raison d'une mauvaise expérience ou de problèmes non résolus. Les causes fréquentes de décrochage incluent les défaillances techniques, les pannes de système, l'exposition à la fraude ou aux escroqueries, la complexité d'utilisation (interfaces peu intuitives), l'absence de soutien approprié en cas de problème et une méfiance persistante (cf. Tableau 3.9). Traiter ces points de friction est essentiel pour fidéliser les utilisateurs et prévenir l'exclusion financière.

**“Parfois, lorsqu'on appelle pour se plaindre, il faut attendre une semaine avant de récupérer son argent, même si on en a besoin tout de suite. J'ai dû supprimer mon application [Fournisseur N] à cause de cela.”**

— Femme, utilisatrice à titre particulier, zone urbaine, Côte d'Ivoire

**Tableau 3.9 | Facteurs courants d'abandon des paiements numériques**

Obstacles	Déclencheurs fréquemment mentionnés		Impact sur l'usage (abandon/attrition/inactivité)
	Utilisateurs particuliers	Commerçants	
Inquiétudes liées à la fraude et à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptes piratés, usurpation d'identité, arnaques, clonage de cartes.</li> <li>• Les pertes d'argent rapportées par des amis ou des proches amplifient la peur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fausse confirmation de paiement, clonage de TPE.</li> <li>• Les pertes d'argent rapportées par d'autres commerçants exacerbent la crainte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après une mauvaise expérience ou après avoir entendu parler d'escroqueries, la confiance est perdue et les utilisateurs reviennent aux espèces.</li> </ul>
Pannes de plateforme ou défaillances réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échec d'un virement en situation d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échec d'une transaction par TPE au moment du règlement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échec d'une transaction entame la confiance dans la fiabilité du système.</li> </ul>
Manque d'assistance ou de recours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délais d'attente trop longs pour joindre l'assistance, ou personnel peu formé ou inaccessible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de processus de résolution des litiges clairement établi.</li> <li>• Aucune assistance pour les transactions numériques complexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque d'assistance pour obtenir de l'aide ou des remboursements entraîne l'apathie des utilisateurs.</li> </ul>
Frais cachés ou élevés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais ne sont pas clairement communiqués.</li> <li>• Petits frais récurrents pour des services censés être gratuits.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'interchange ou taux de commission appliqués aux commerçants (« MDR ») élevés.</li> <li>• Frais importants en cas de virements vers d'autres plateformes ou d'autres banques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais inattendus frustrent les utilisateurs, qui considèrent les paiements numériques comme trop onéreux ou abusifs.</li> </ul>
Compétences numériques limitées/ manque d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confusion sur la manière d'effectuer correctement une transaction.</li> <li>• Crainte de naviguer dans des applications et menus en ligne, notamment pour les adultes ruraux plus âgés ou les nouveaux utilisateurs de smartphones.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impossibilité de suivre ou tracer les paiements pour en faciliter le rapprochement.</li> <li>• Manque de connaissances techniques et de compréhension du fonctionnement des règlements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les utilisateurs ne parviennent pas à comprendre pleinement les nouvelles fonctionnalités ni à se protéger, ce qui accroît les erreurs et l'anxiété lorsqu'ils utilisent les services numériques.</li> </ul>
Processus d'inscription complexe et exigences lourdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absences de procédures de connaissance client (« KYC ») simplifiées.</li> <li>• Manque d'outils de paiement numérique abordables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop de documents exigés pour accéder à des outils et comptes de paiement numérique.</li> <li>• Délais trop longs du côté des fournisseurs une fois la demande effectuée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les utilisateurs abandonnent dès les premières étapes, avant même la finalisation de l'inscription.</li> </ul>



## 3.4 | Conclusion

Changer ses habitudes de paiement ne se fait pas du jour au lendemain : cela demande un effort, et entraîne souvent un coût. Les explications données par les fournisseurs ou les institutions peuvent aider au départ, mais la plupart des personnes ont besoin de faire elles-mêmes l'expérience des paiements numériques pour avoir vraiment confiance dans ces solutions. Tout au long du parcours utilisateur, la fonctionnalité et l'assistance sont essentielles, mais les préoccupations liées à la sécurité et à la fraude demeurent présentes.

À l'avenir, les leviers pour renforcer l'adoption des paiements numériques chez les personnes à faible revenu et les petites entreprises, y compris celles de l'économie informelle, seront l'acceptation plus généralisée de ces paiements par les bénéficiaires, leur utilité pour les transactions de faible montant et la simplicité des procédures d'inscription. Pour les utilisateurs numériques actifs, la baisse des frais, une résolution fiable des problèmes et un

éventail plus large d'usages quotidiens — tels que des achats en ligne fluides — accroîtront la satisfaction et la régularité de l'utilisation. Au niveau des systèmes à proprement parler, la multiplication des cas d'usage — comme le paiement du loyer, des billets de transports publics, des factures de services publics ou des versements G2P — favorisera une adoption plus large.

Ensemble, le panorama des SPI présenté au Chapitre 2 et les enseignements tirés à partir des utilisateurs finaux permettent de mesurer l'état actuel de la disponibilité et de l'usage des paiements numériques en Afrique. Ils mettent également en lumière, du côté de l'offre comme de la demande, les obstacles qui freinent la croissance, la mise à l'échelle et l'inclusivité des SPI. Le chapitre suivant examine un ensemble de tendances et d'opportunités qui pourraient contribuer à lever ces obstacles tout en accélérant l'élargissement l'accès aux paiements numériques ainsi que leur usage.



## Étude de cas IPN en Égypte

## Histoire



### Défi

Le système de paiement instantané (« SPI ») égyptien Instant Payment Network (« IPN ») a vu le jour sous l'impulsion d'initiatives réglementaires visant à favoriser la transformation numérique et à renforcer l'inclusion financière. Dans le cadre de la vision de l'Égypte à l'horizon 2030—Vision 2030—lancée en 2016, le pays s'est fixé pour ambition d'accroître les taux d'inclusion financière et de parvenir à l'émancipation économique. Pour ce faire, il entend mettre à disposition de tous les segments de population des produits et des services financiers numériques de grande qualité à un coût abordable (ministère égyptien de la Planification et du Développement économique, 2023). Dans cette dynamique, la Stratégie d'inclusion financière (2022-2025) mise au point par la Banque centrale d'Égypte (Central Bank of Egypt, « CBE ») est venue donner corps à la Vision 2030. Elle donne ainsi la priorité à l'inclusion financière et place l'inclusion des femmes au premier plan du programme de développement de la CBE (CBE, 2021a).

La feuille de route prévoyait des initiatives visant à stimuler et à promouvoir les paiements numériques dans le cadre de la transformation numérique de l'économie nationale. À cette fin, la CBE a entrepris de créer le SPI IPN en 2020, avec pour ambition de permettre aux utilisateurs finaux d'effectuer des transactions financières (transferts/achats) auprès de différents fournisseurs de services de paiement (« FSP ») en utilisant différents instruments et canaux de paiement (CBE, 2020). La CBE a chargé Egyptian Banks Company (« EBC »), sa filiale technologique, de piloter le projet.

À cette époque, l'inclusion financière en Égypte faisait face à plusieurs obstacles, parmi lesquels une dépendance persistante aux paiements en espèces. En 2021, 27 % de la population adulte égyptienne détenait un compte auprès d'une institution financière (Banque mondiale, 2021g).

Le projet de SPI IPN avait pour objectif d'intégrer l'ensemble de la population dans l'écosystème des paiements numériques, et pas uniquement le segment bancarisé, afin de permettre aux personnes sans compte bancaire d'effectuer des paiements numériques.

Depuis son lancement en 2022, IPN s'est imposé comme une alternative électronique accessible aux paiements en espèces, dans la mesure où le SPI conserve les avantages du liquide tout en atténuant les inconvénients. Plus précisément, IPN assure un règlement immédiat, un accès universel et une disponibilité permanente, tout en éliminant les risques de sécurité et les inefficiences liés à l'argent liquide.

Les utilisateurs finaux peuvent accéder à IPN via les canaux bancaires. Toutefois, le besoin d'une interface conviviale pour les consommateurs a conduit à la création d'InstaPay, une application mobile qui permet aux utilisateurs finaux d'accéder à IPN et d'envoyer ou de recevoir de l'argent instantanément entre n'importe quel(le) compte, carte ou portefeuille mobile, et ce 24 heures/24 et 7 jours/7 (CBE, 2025b). Via InstaPay, les utilisateurs peuvent rattacher plusieurs comptes bancaires à l'application. IPN est l'un des trois seuls SPI en Afrique à proposer un canal d'accès numérique direct aux usagers (les deux autres étant SWAM au Maroc et SIMO au Mozambique). À l'inverse, la plupart des autres SPI africains ne proposent qu'une infrastructure de *back-end*, complétée par des API facilitant l'intégration des FSP.

Le régulateur égyptien a imposé la gratuité de tous les paiements de particulier à particulier (« P2P ») et de particulier à entreprise (« P2B ») transitant via IPN et InstaPay. L'objectif était clair : encourager une adoption massive du dispositif dès le lancement, démontrer la rapidité et la commodité des paiements en temps réel et donner un coup d'accélérateur aux stratégies égyptiennes visant à réduire le recours à l'argent liquide et à accroître l'inclusion financière. L'exonération de frais a été maintenue pendant trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025. Depuis, IPN a autorisé l'application de frais plafonnés, dont les recettes devraient financer la modernisation de l'infrastructure sans

pour autant entraver la dynamique de croissance (*Business Today*, 2025). Les usagers sont clairement informés des frais applicables en amont de la confirmation de chaque transaction.



### Valeur ajoutée

IPN a été conçu pour permettre aux utilisateurs finaux de rattacher leurs comptes bancaires, leurs cartes et leurs portefeuilles mobiles à l'infrastructure de paiement en temps réel. La proposition de valeur d'IPN s'articule autour des éléments clés suivants :

- **Simplicité et commodité :** le système est conçu pour être facile à utiliser et accessible à tout moment. Le processus de transfert est simplifié à quelques étapes seulement, ce qui permet d'exécuter une transaction en moins de 10 secondes. Les utilisateurs peuvent initier des transferts grâce à des alias faciles à retenir — comme un numéro de téléphone portable ou une adresse de paiement instantané — sans avoir à saisir de longues coordonnées bancaires difficiles à mémoriser ;
- **Transferts instantanés :** IPN permet d'effectuer des transferts numériques instantanés et reste disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les week-ends et jours fériés ;
- **Interopérabilité :** les utilisateurs peuvent envoyer de l'argent en temps réel vers tous types de comptes bancaires, portefeuilles mobiles et cartes (de débit, de crédit ou prépayée) en Égypte. Cette couverture multi-supports permet de mettre des instruments de paiement à disposition de segments de la population qui étaient jusque-là cantonnés à un seul canal ;
- **Fonctionnalités et cas d'utilisation étendus :** à son lancement, IPN ne prenait en charge que les transactions P2P. Le dispositif propose désormais un éventail bien plus large de cas d'utilisation : paiements de particulier à entreprise (« P2B »), paiements interentreprises (« B2B ») et paiements transfrontaliers. Lancée en décembre 2024, la fonctionnalité de

paiements transfrontaliers entrants permet aux destinataires de fonds en Égypte de recevoir des fonds directement sur leur compte ou leur portefeuille.

Ces cas d'utilisation, qui s'ajoutent aux demandes de paiement, liens de paiement et services de tokenisation des transactions, répondent aux besoins des secteurs où l'utilisation de l'argent liquide reste prédominante, comme les services de livraison, l'hôtellerie et les transports. L'intégration de fintechs via des interfaces de programmation d'applications (« API ») devrait encore élargir la gamme des cas d'utilisation proposés à l'avenir ;

• **Accessibilité financière :** l'opérateur n'appliquait au départ aucun frais aux transactions transitant via IPN, avant d'instaurer des frais de service en avril 2025. Pour les transactions financières, la structure tarifaire est la suivante : 0,1 % du montant de la transaction, avec un minimum de 0,5 EGP (soit 0,01 USD) et un plafond de 20 EGP (0,39 USD)<sup>1</sup>. Ces frais sont à la charge des usagers, les commerçants continuant d'accepter les paiements via IPN sans frais supplémentaires. Pour les participants aux groupes de discussion, le faible coût d'IPN est un catalyseur clé de son adoption<sup>2</sup>. Dans le cadre d'un sondage mené par AfricaNenda Foundation (« AfricaNenda ») en 2025, une participante a fait savoir que son époux préférait désormais utiliser InstaPay plutôt que l'argent liquide, le plafonnement des frais de transaction en faisant une solution abordable. Une autre participante, qui réglait auparavant toutes ses opérations en espèces a expliqué avoir adopté InstaPay pour simplifier la gestion de ses finances au quotidien. Plusieurs répondants ont également rattaché à InstaPay le compte sur lequel leur salaire est versé à InstaPay, faisant l'éloge du service, qui constitue une alternative à la fois pratique et abordable à l'argent liquide.

• **Les équipes d'IPN ont mis au point ce nouveau modèle tarifaire en tenant compte de plusieurs facteurs :** le contexte économique local, les structures tarifaires antérieures, le coût

- associé à la gestion des espèces et les retours des utilisateurs. L'objectif était de maintenir des frais abordables pour les transactions de faible montant, afin de favoriser l'adoption des paiements numériques ;
- Opérations non financières :** les fonctionnalités d'IPN ne se limitent pas aux transactions financières. Des fonctionnalités prisées, telles que la consultation du solde ou l'accès à des extraits de compte simplifiés, sont également proposées. Ces services répondent aux besoins de différents segments démographiques, notamment les personnes âgées. Depuis la mise en place de la nouvelle structure tarifaire, les utilisateurs peuvent réaliser tous les mois jusqu'à 10 opérations non financières sans frais. Au-delà, chaque opération est facturée 0,5 EGP (0,01 dollar). Cette approche permet de préserver l'efficacité du système ;
- Fiabilité et sécurité :** grâce au soutien explicite de la CBE, le système bénéficie d'un cadre réglementaire proactif et qui fait de la cybersécurité une priorité. Le soutien explicite de la CBE suscite la confiance des citoyens habitués à opérer en espèces et contribue à dissiper leurs appréhensions initiales. La validation des éléments constitutifs de la transaction, comme le nom du bénéficiaire et le montant de l'opération, permet d'éviter des erreurs telles que l'envoi de fonds à la mauvaise personne ;
- Espace de comptes unifié :** InstaPay met à disposition des utilisateurs finaux une plateforme unique regroupant tous leurs comptes. Plutôt que de jongler entre plusieurs applications aux fonctionnalités différentes, les utilisateurs peuvent centraliser leurs activités

financières auprès de diverses banques au sein d'une seule et même plateforme sécurisée ;

- Règlement instantané :** lorsqu'un client ou un fournisseur règle via IPN/InstaPay, le commerçant reçoit les fonds instantanément, ce qui constitue un avantage considérable par rapport aux délais de règlement des passerelles de paiement traditionnelles.

### Chronologie des événements

Avant 2021, le principal moyen d'effectuer des transferts électroniques consistait à passer par la chambre de compensation automatisée (« ACH »). Elle était fermée les week-ends et les jours fériés et jugée peu intuitive pour ses utilisateurs par les parties prenantes. Les services de banque en ligne offraient par ailleurs une expérience utilisateur peu fluide et complexe, sans interopérabilité avec les portefeuilles mobiles et les cartes. Après analyse de SPI ayant suscité une adhésion rapide et massive, tels qu'UPI en Inde et Pix au Brésil, la CBE a décidé de développer IPN. Cette initiative était en phase avec la stratégie Vision 2030 de l'Égypte et l'objectif national d'évoluer vers une économie sans espèces.

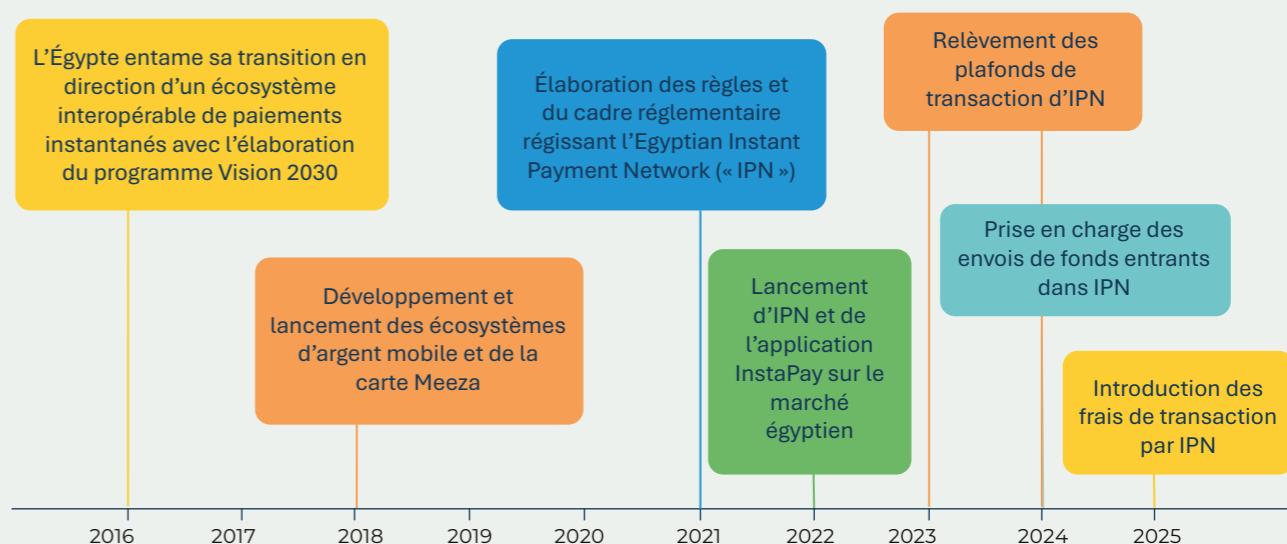
En octobre 2021, soit six mois avant le lancement d'IPN, la CBE a adopté la réglementation relative à IPN dans le but d'établir un cadre réglementaire et de rassurer les banques locales et internationales quant à la couverture et à la protection du réseau par la banque centrale. Comme nous l'avons déjà mentionné, les transactions via IPN ont été exonérées de frais pendant trois ans, jusqu'en avril 2025.

Le lancement du service d'envois de fonds internationaux instantanés en décembre 2024 a marqué une étape décisive. Il est désormais possible d'envoyer de l'argent en Égypte via le réseau d'IPN et de créditer directement les comptes bancaires ou les portefeuilles mobiles des bénéficiaires, en livres égyptiens.

Depuis 2025, IPN travaille au lancement d'autres fonctionnalités P2B, comme l'acceptation des paiements au point de vente via des codes QR statiques et dynamiques, étant donné que près de 1,2 million de terminaux en Égypte ne sont pas encore reliés à IPN (*Daily News Egypt*, 2023). Parmi les autres projets en cours de développement

figurent la prise en charge de retraits d'espèces aux guichets/distributeurs automatiques bancaires (« GAB »/« DAB ») via l'application InstaPay, la possibilité d'intégrer des fintechs via des API ouvertes pour élargir la gamme de cas d'utilisation proposés et permettre la prise en charge des transferts transfrontaliers, grâce à la création de liaisons bilatérales avec d'autres SPI dans des pays comme la Jordanie, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis. Le déploiement d'une plateforme de connaissance électronique du client (« eKYC », de l'anglais *Electronic Know your customer*) est également attendu pour fin 2025, ouvrant la voie à l'introduction de fonctionnalités comme l'authentification biométrique.

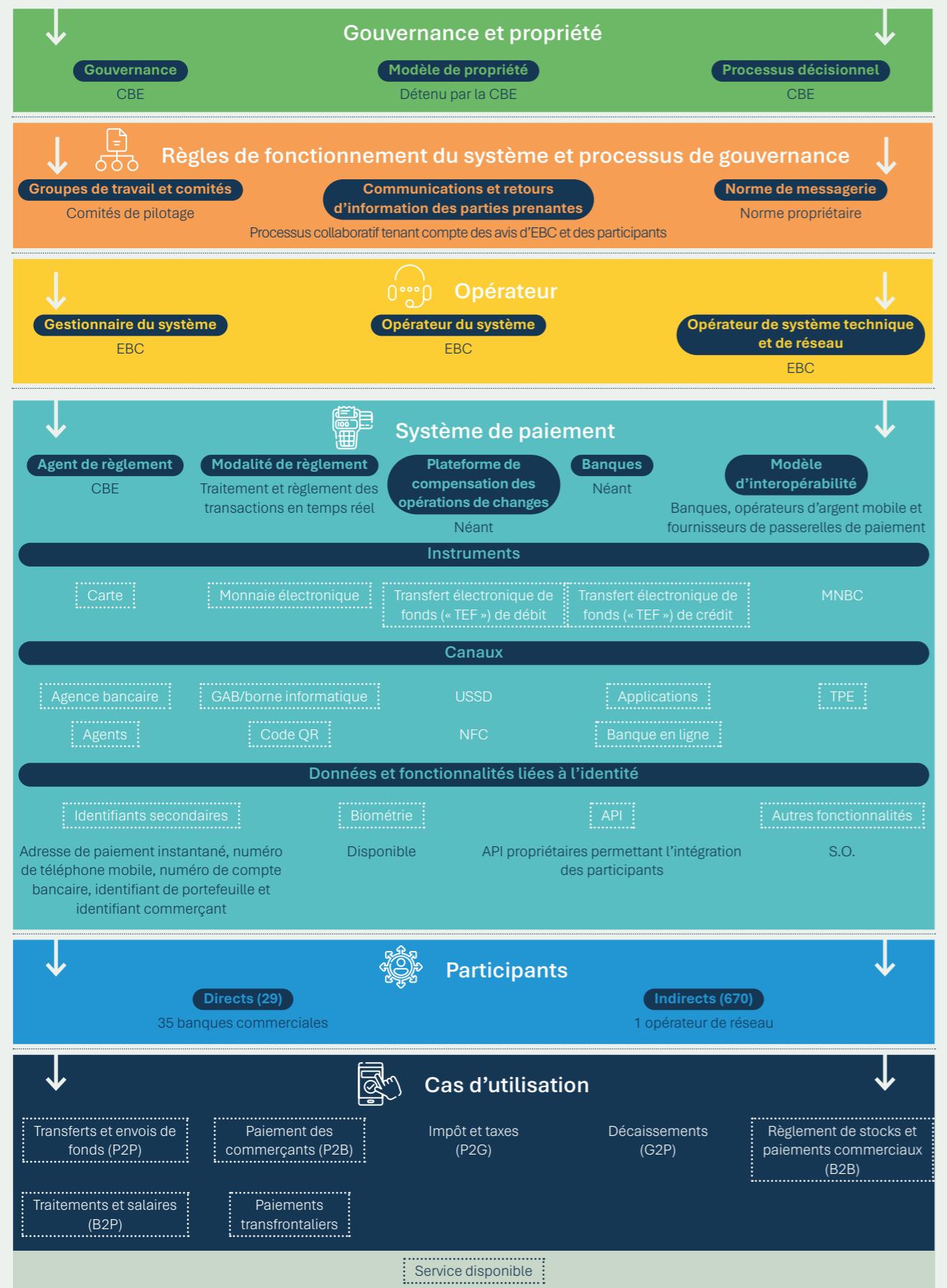
### Frise chronologique du développement du système IPN en Égypte



Source : Egyptian Banks Company, 2025

## Gouvernance et opérations

### Aperçu du système de paiement



À l'heure actuelle, 35 banques commerciales opérant en Égypte ainsi qu'InstaPay participent directement au SPI IPN. Le système connecte ces banques participantes entre elles, ce qui permet aux utilisateurs finaux d'effectuer des transferts instantanés interopérables entre différents instruments de paiement. Le réseau continue d'intégrer de nouvelles banques et la participation de fintechs et d'autres entités non bancaires est prévue à l'avenir, en phase avec les objectifs nationaux en matière d'inclusion financière et de transformation numérique. IPN propose des API propriétaires pour faciliter l'intégration des participants et a déployé sa propre norme de messagerie pour les communications.

l'exploitation. Cette structure témoigne d'un soutien et d'un encadrement réglementaires, ce qui en fait un gage de confiance pour les banques participantes comme pour les usagers.



### Fonctionnalité

IPN repose sur un modèle de compensation centralisée, reliant entre elles les 35 banques participantes et 27 émetteurs de monnaie électronique, grâce à son intégration avec Meeza Digital, l'opérateur national du réseau de cartes de paiement.



### Structure de gouvernance

La CBE gère IPN selon un modèle de gouvernance à trois niveaux, conciliant politique nationale, supervision réglementaire et agilité opérationnelle. Au plus haut niveau, le National Payments Council définit la stratégie globale en matière de paiements. Composé des principaux ministres, de responsables de la sécurité et du gouverneur de la CBE, ce conseil est présidé par le président de la République. Le conseil de la CBE traduit cette stratégie en réglementations concrètes et en mesure de surveillance des risques, notamment en approuvant la grille tarifaire d'IPN, les plafonds de transactions et les normes de sécurité applicables. La gestion opérationnelle courante relève du conseil d'EBC, présidé par son PDG et composé de représentants de la CBE et des banques. EBC assure le rôle d'opérateur du commutateur, certifie les participants et pilote la feuille de route d'InstaPay. Cette architecture de gouvernance garantit à la fois l'alignement politique sur les objectifs d'inclusion financière, l'existence de garde-fous réglementaires solides et l'agilité technique nécessaire au bon fonctionnement du système.

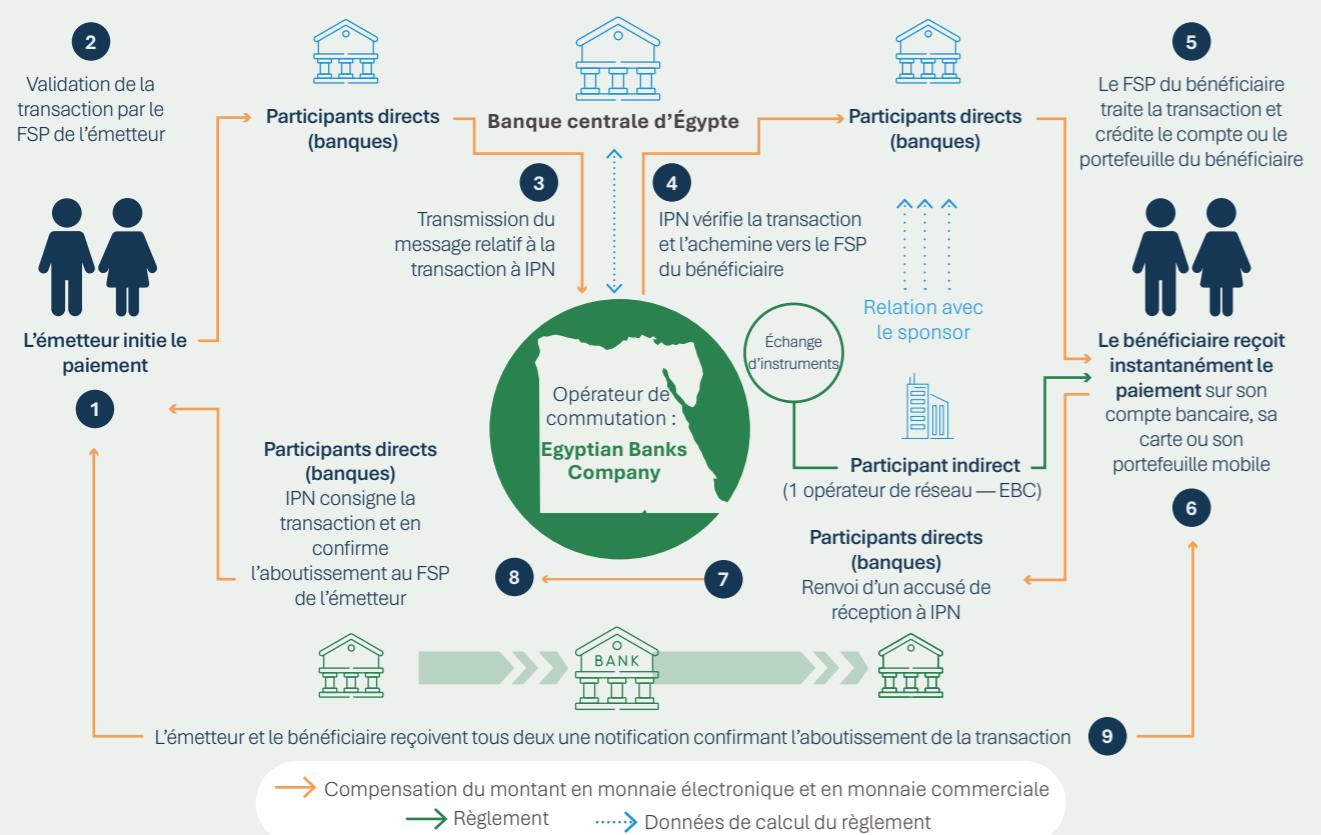
En résumé, la CBE exerce une gouvernance centralisée d'IPN et cumule les fonctions de propriétaire du système, de superviseur et d'agent de règlement, tandis qu'EBC en assure

IPN a été conçu pour absorber d'importants volumes de transactions. Afin de garantir la résilience et l'efficacité du système, les banques participantes doivent satisfaire à des critères techniques, notamment être capables de traiter un volume de transactions équivalent à au moins cinq fois leur volume de transactions actuel. Sur le plan opérationnel, l'objectif est de pouvoir exécuter une transaction en moins de 10 secondes. De plus, le système prend en charge les messages de confirmation de paiement en temps réel ainsi que la validation des transactions au moyen de fonctionnalités comme la confirmation du bénéficiaire. IPN utilise ses propres normes de messagerie et met à disposition des API propriétaires.

Le système permet de réaliser des paiements via divers instruments et canaux : comptes bancaires (particuliers et entreprises), portefeuilles mobiles, cartes de débit, cartes de crédit et cartes prépayées. Les fonctionnalités de retrait aux GAB/DAB et d'acceptation des paiements via des codes QR sont en phase pilote. Le système prend également en charge l'utilisation d'alias ou d'identifiants secondaires, comme les numéros de compte bancaire, les numéros de téléphone mobile, les identifiants commerçants, les codes QR et un identifiant système appelé « adresse de paiement instantané » (*instant payment address*), comparable à une adresse électronique. Dans le cadre de la procédure d'intégration, les utilisateurs

appairent leur téléphone portable avec le système en enregistrant leur carte SIM dans le système de la banque. Cette étape permet d'établir le lien entre l'identifiant cryptographique du téléphone, la carte SIM, l'identité étant confirmée par l'usager à l'aide des données de carte bancaire et d'un code d'accès à usage unique (« OTP »). Cet appairage entre le téléphone portable du client et IPN constitue le premier facteur d'authentification. Dans un second

temps, l'empreinte numérique de l'appareil mobile du client (*mobile device fingerprint*, « MDF ») et le numéro de téléphone portable communiqué lors du processus d'activation sont associés dans les registres du fournisseur de services, ce qui permet d'effectuer des transactions en toute sécurité. Enfin, la dernière étape consiste pour les utilisateurs à créer un mot de passe qu'ils devront renseigner pour chaque transaction.



## Normes techniques et cas d'utilisation

IPN utilise ses propres normes de messagerie et met à disposition des API propriétaires. EBC a fait le choix de ne pas adhérer aux normes internationales ISO, telles que les normes ISO 8583 et ISO 20022. Cette approche est censée permettre une exécution plus rapide des transactions et accroître la personnalisation des services. La conception technique du système harmonise les interfaces des banques participantes et intègre la logique complexe au sein du réseau, dans le but de simplifier le processus d'intégration.

## Modèle économique

IPN opère selon un modèle économique non déficitaire. La CBE et EBC ont financé sur fonds propres le développement d'IPN, dont l'implémentation a été assurée par une équipe de développeurs d'EBC. La première version du système s'est volontairement réduite au développement de ses fonctions essentielles, afin de limiter l'investissement initial et de garantir un socle fonctionnel adéquat, les améliorations et mises à niveau étant prévues pour une phase ultérieure. Cette approche progressive du

développement technique a permis une montée en charge maîtrisée du système.

Comme indiqué précédemment, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, des frais de service sont facturés aux utilisateurs pour l'initiation des transactions. En revanche, l'acceptation des paiements via IPN reste gratuite pour les commerçants. Cette structure tarifaire vise à maintenir le coût des transactions de faible montant à un niveau abordable, tandis que les transactions de montants plus élevés contribuent à absorber les coûts induits par l'écosystème. Elle s'inscrit ainsi dans une logique d'autosuffisance plutôt que dans la recherche de profits significatifs.

## Règles de fonctionnement du système et cadre réglementaire

La CBE encadre le fonctionnement d'IPN conformément à la réglementation nationale détaillée intitulée *Rules Regulating Services For Instant Payment Network Inside the Arab Republic of Egypt* (littéralement, règles régissant les services d'Instant Payment Network en République arabe d'Égypte), édictée en octobre 2021. Ces règles et contrôles fixent les exigences minimales auxquelles les banques et les FSP agréés par la CBE doivent se conformer pour pouvoir proposer des services via IPN. Le texte officiel peut être consulté en libre accès sur le site internet de la CBE. En revanche, les derniers les plus récents ne peuvent être consultés que par les banques participantes. Ces directives réglementaires tiennent compte des besoins de l'écosystème et ont été conçues en prenant en considération la culture et l'environnement locaux, y compris les dispositions en matière de protection des droits des clients. Pour pouvoir intégrer le réseau IPN, les établissements candidats doivent obtenir un agrément et se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires applicables.

Pour obtenir leur agrément et intégrer IPN, les banques doivent solliciter les autorisations nécessaires à la CBE. Celles qui ne sont pas en mesure de satisfaire les exigences techniques peuvent se voir refuser leur intégration à IPN.

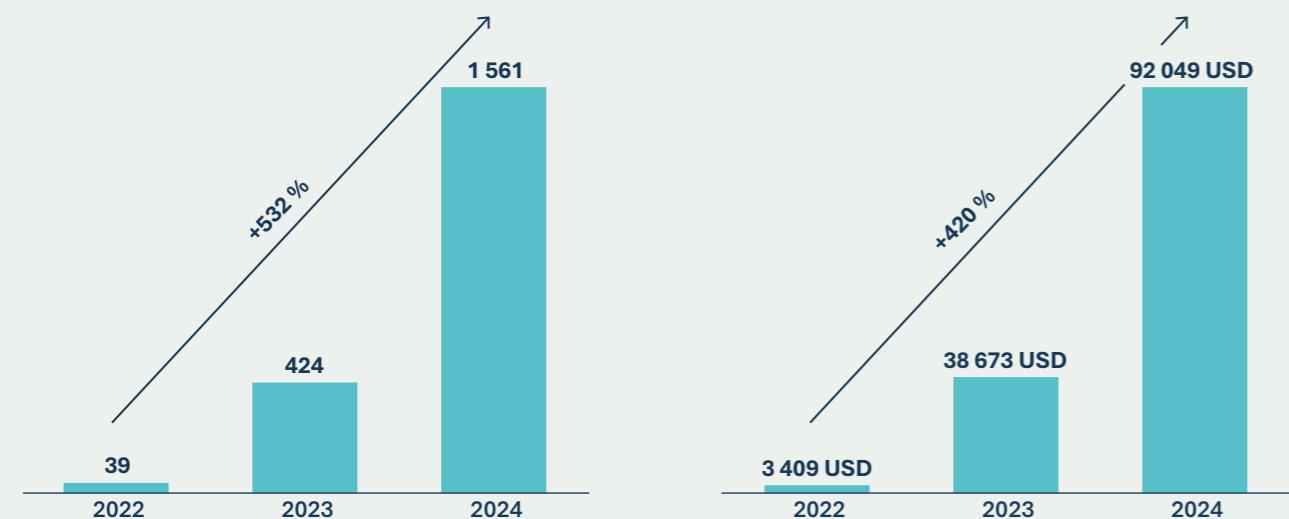
Parmi les normes techniques à respecter, les établissements candidats doivent produire les éléments suivants afin de démontrer leur capacité à exécuter des transactions financières et non financières en temps réel, 24 heures sur 24 et 365 jours par an :

- un engagement à réaliser l'ensemble des tests et à suivre toutes les procédures applicables, conformément à un calendrier de travail n'excédant pas six mois à compter de la date de la demande ;
- la présentation d'un plan de travail triennal, précisant notamment le nombre de comptes et de cartes clients destinés à être rattachés à IPN ;
- la soumission d'un plan complet de gestion des risques ;
- une estimation du volume et de la valeur des transactions qui seront traitées chaque année ;
- l'élaboration d'un plan marketing stratégique visant à présenter le service et à en simuler l'utilisation, avec mention obligatoire du budget approuvé.

Les règles encadrant IPN en Égypte fixent par ailleurs des plafonds de transactions journaliers et mensuels, ainsi que des montants maximums par opération. La valeur maximale journalière avait initialement été établie à 50 000 EGP (1 005 USD). Ce seuil a depuis été relevé à 70 000 EGP (1 407 USD) pour tenir compte des retours clients, de l'inflation croissante et de dévaluation de la monnaie locale.

La gestion et l'application des règles d'IPN reposent sur plusieurs mécanismes clés. IPN dispose notamment d'un système de résolution des litiges imposant aux banques de conserver des pistes d'audit pour chaque transaction transitant par le réseau et de garantir leur protection contre toute manipulation ou modification non autorisée. Cette procédure vise à faciliter les enquêtes en cas de fraude ainsi qu'à résoudre les litiges et les réclamations, les informations consignées dans le système constituant alors des preuves irréfutables.

**IPN en Égypte : Volume des transactions (en millions) et valeur des transactions (en milliards d'USD)**



**Volumes et valeurs traités par le système de paiement**

IPN comptait plus de 12,72 millions d'utilisateurs uniques fin 2024, soit près de 16 % de la population adulte égyptienne. Depuis son lancement en 2022, IPN a connu une forte croissance, tant en volumes qu'en valeurs de transactions. Le volume des transactions est passé de 39,1 millions en 2022 à 1,561 milliard en 2024, soit un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 532 % sur trois ans. Sur la même période, la valeur des transactions est passée de 3,4 à 92 milliards de dollars, soit un TCAC de 420 %.

Malgré un démarrage modeste, la forte progression du volume et de la valeur des transactions traitées par IPN s'explique par plusieurs facteurs : l'accessibilité du système, l'élargissement des cas d'utilisation, la compétitivité des coûts et l'interopérabilité. Ces éléments ont également contribué au renforcement de l'inclusion financière en Égypte au cours des dernières années. En 2024, 43 % des adultes détenaient un compte auprès d'une institution financière, contre 27 % en 2021 (Banque mondiale, 2025b). La croissance du volume et de la valeur des transactions devrait se poursuivre, sous l'impulsion de la prise en charge progressive de nouveaux cas d'utilisation, de l'intégration continue de nouveaux participants et de l'ouverture de nouveaux comptes utilisateurs.



**Enseignements en matière d'inclusivité**

En Égypte, IPN a enregistré des progrès en matière d'inclusivité et satisfait désormais aux critères d'inclusivité du niveau « Avancé ». Dans l'édition précédente du Rapport SIIPS, IPN relevait de la catégorie des SPI « Non classé » car le système ne remplissait pas encore les critères d'inclusivité du niveau « Élémentaire », principalement du fait de l'absence de prise en charge du cas d'utilisation P2B. Cette lacune a depuis été comblée, grâce à l'application InstaPay. De plus, IPN répond désormais aussi à d'autres critères du niveau « Avancé » (dont la fonctionnalité multisectorielle et l'interopérabilité entre les systèmes nationaux) et du niveau « Mature » (dont la tarification abordable rendue possible par l'adoption d'un modèle économique non déficitaire).

**Plusieurs leviers ont permis à IPN de renforcer l'inclusivité :**

- **Le réseau IPN est accessible via au moins un canal d'accès universel, à savoir InstaPay.** Le taux d'équipement en smartphones en Égypte, estimé à 90 %, garantit que l'utilisation du SPI au moyen d'une application mobile répond durablement à l'exigence d'accès via au moins un canal universel (NAOS Solutions, 2023). Le recours aux alias et identifiants secondaires, en particulier les numéros de téléphone portable, s'est également révélé être un catalyseur majeur de l'inclusivité. Ces éléments peuvent notamment servir de passerelle vers d'autres systèmes d'infrastructure publique numérique, comme l'identité numérique — à l'image de ce qui existe déjà au Nigéria — et ainsi favoriser l'interopérabilité à l'échelle de tout l'écosystème de services publics numériques (*Business Day*, 2024).
- **La transparence tarifaire et l'accessibilité financière jouent un rôle essentiel** dans l'adoption et l'inclusivité d'IPN, tout en renforçant la confiance à l'égard de la banque centrale. La CBE s'est distinguée en assurant la gratuité du service pendant les trois premières années ayant suivi le lancement du SPI. Malgré l'introduction ultérieure de frais de service, le modèle non déficitaire (fondé sur le recouvrement des coûts), avec des tarifs relativement bas par rapport aux paiements par carte (2 %), devrait contribuer à limiter les obstacles à la participation et à favoriser l'inclusivité.
- Pour se hisser au niveau d'inclusivité « Mature », **IPN pourrait envisager de proposer des mécanismes de recours supplémentaires aux usagers** et élargir son offre à d'autres cas d'utilisation en vue d'intégrer les flux de particulier à gouvernement (« P2G ») et de gouvernement à particulier (« G2P »). L'intégration de ces flux permettrait d'améliorer la gestion des recettes de l'État et la prestation de services publics.



# 4

## Tendances et nouvelles opportunités au service de l'inclusivité des systèmes de paiement

Ce chapitre met en perspective le paysage des systèmes de paiement instantané (« SPI ») et les points de vue des utilisateurs finaux à la lumière de plusieurs tendances et opportunités susceptibles d'influer sur l'inclusivité des SPI. Cette analyse s'appuie à la fois sur les entretiens menés auprès d'informateurs clés et sur la littérature spécialisée consacrée aux paiements instantanés. Ces tendances relèvent de trois grandes catégories :

- les tendances du marché, qui entourent l'environnement dans lequel les SPI et leurs parties prenantes évoluent ;
- les tendances des systèmes, qui émanent directement des SPI ; et
- les tendances de perspective des utilisateurs finaux, qui reflètent les comportements et les besoins spécifiques des utilisateurs finaux.

Avant de présenter les tendances observées cette année, il convient de rappeler certaines dynamiques de marché et d'évolution des systèmes déjà mises en évidence dans l'édition 2024 du Rapport SIIPS, et qui demeurent d'actualité en 2025. La première, soulignée dans le chapitre consacré aux tendances et opportunités de l'édition 2024 de notre rapport annuel, porte sur l'infrastructure publique numérique (« IPN »), qui continue de jouer un rôle déterminant dans l'évolution du paysage des SPI inclusifs (« SPII »). L'attention croissante accordée à l'IPN offre aux opérateurs de SPI l'opportunité d'inscrire leurs systèmes dans une logique d'objectifs plus globaux, renforçant ainsi leur contribution à une infrastructure de paiement plus inclusive et plus durable. Compte tenu de l'importance accrue de cette question, elle fait

l'objet d'une analyse approfondie au Chapitre 5.

Le rôle des infrastructures critiques – notamment l'électrification universelle et les télécommunications – dans l'adoption des paiements numériques, déjà évoqué dans le Rapport SIIPS 2024 et rappelé par les utilisateurs finaux ayant participé à l'étude, demeure en 2025 un levier structurant de l'écosystème. Depuis l'édition précédente, l'Union africaine a continué à déployer sa *Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030)*, parallèlement au déploiement de stratégies nationales dans plusieurs pays. L'Égypte déploie par exemple sa *Stratégie de transformation numérique « Digital Egypt 2030 »* (ministère égyptien des Technologies de l'information et des communications, 2024), le Kenya déroule son *Plan stratégique des TIC 2024-2027* (Autorité kényane des Technologies de l'information et des communications, 2023) et l'Algérie prépare le lancement au troisième trimestre 2025 de services 5G, dans le prolongement de sa stratégie nationale de transformation numérique (TechAfrica, 2025). En 2025, l'Afrique du Sud a présenté sa *Feuille de route pour la transformation numérique*, réaffirmant la place centrale de l'IPN dans la modernisation des services gouvernementaux (MyMzansi, 2025). Cependant, plusieurs projets de SPI menés à l'échelle régionale continuent d'accuser des retards de déploiement. Les progrès réalisés demeurent néanmoins tangibles, comme le montre le chapitre consacré au paysage des SPI.

Malgré la persistance de ces tendances, l'année 2025 a également été marquée par des évolutions de l'écosystème des SPI, présentés ci-après.

## 4.1 | Tendances et opportunités du marché

Les tendances de marché présentées ci-après influent sur la conception des SPII.

**Tableau 4.1** | Tendances et opportunités du marché

Tendances	Opportunités
<b>Les SPII, leviers de la prochaine phase d'intégration transfrontalière du continent.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les coûts associés aux envois de fonds.</li> <li>Créer de nouvelles sources de revenus pour les opérateurs de SPII.</li> </ul>
<b>Renforcement des cadres de protection des consommateurs, notamment via l'application de règles de remboursement en cas de fraude liée aux paiements initiés par le payeur.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regagner la confiance des consommateurs.</li> <li>Favoriser la mise en place de contrôles préventifs.</li> <li>Les règles de remboursement ouvrent un marché pour les technologies de gestion des risques fournies par des acteurs tiers (« risk-tech »).</li> </ul>
<b>Les lacunes de conception des SPII freinent les nouveaux lancements.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter la tarification aux besoins des utilisateurs finaux.</li> <li>Promouvoir la participation universelle.</li> <li>Explorer les fonctionnalités à usages multiples.</li> <li>Proposer des mécanismes transparents pour renforcer la confiance et la sérénité des utilisateurs.</li> <li>Intégrer la gouvernance agile et la gestion du changement dans la planification et la mise en œuvre des projets de SPII.</li> </ul>

### Tendance 1 | Les SPII, potentiels leviers de la prochaine phase d'intégration transfrontalière en Afrique.

Le cas d'utilisation transfrontalière revêt une importance déterminante pour assurer l'efficacité et l'accessibilité financière des paiements, qu'ils s'agissent des envois de fonds ou du commerce intra-africain. Ce thème fait l'objet d'une analyse approfondie au Chapitre 6. Plusieurs experts ont également mis en lumière l'élan observé sur le continent pour tirer parti des SPII dans les paiements transfrontaliers. Nous l'identifions comme l'une des tendances clés du marché, promettant des transactions plus efficaces et plus abordables.

Les SPII se généralisent à un moment où les paiements de détail transfrontaliers en Afrique s'effectuent encore principalement selon deux modèles : d'une part, la chaîne traditionnelle des banques correspondantes utilisant le réseau de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications (« SWIFT ») ; d'autre part, des agrégateurs privés opérant selon une architecture en étoile (« hub-and-spoke »), tels qu'Onafriq et Thunes. Ces derniers, acteurs privés de la fintech, ont joué un rôle capital pour surmonter

les obstacles à l'initiation et à la compensation des paiements découlant de la fragmentation des systèmes nationaux. Onafriq, par exemple, interconnecte des réseaux d'argent mobile, de banques et de sociétés de transfert de fonds dans plus de 40 marchés africains, ce qui permet à un payeur au Ghana d'envoyer des fonds par voie numérique en quelques secondes à un bénéficiaire au Kenya ou en Zambie. Cette interconnexion améliore considérablement le processus d'initiation des paiements et l'expérience utilisateur, au-delà de ce que permettent les mécanismes de correspondance bancaire.

Toutefois, en dépit de la convivialité de l'expérience utilisateur, le processus de règlement demeure tributaire d'ententes de correspondance bancaire extraterritoriales (« offshore »), principalement en dollars américains (« USD »).

**Aujourd'hui, le déroulement classique d'une transaction effectuée via Onafriq se décompose comme suit :**

**Paiement transitant par Onafriq :** un émetteur au Ghana initie un transfert depuis son portefeuille d'argent mobile. Onafriq débite l'institution partenaire de l'émetteur (p. ex. MTN Ghana).

**Compensation traitée par Onafriq :** Onafriq crédite le montant équivalent à l'institution partenaire du bénéficiaire (p. ex. MPESA Kenya) dans son propre registre interne, assurant ainsi la compensation de la transaction au niveau de l'agrégeateur. Les fonds sont ainsi visibles sur le compte du bénéficiaire quasiment en temps réel.

**Règlement assuré par Onafriq :** afin d'équilibrer les positions entre les institutions ghanéenne et kényane, Onafriq procède périodiquement à la compensation et au règlement des transactions. La valeur réelle est transférée entre les banques partenaires en transitant via des comptes mutualisés en dollars américains, détenus auprès de banques correspondantes en dehors du continent (souvent à New York ou à Londres). Cette étape entraîne un décalage

temporel (J+1 ou plus), des coûts de conversion des devises et le maintien d'une dépendance vis-à-vis des réseaux bancaires correspondants internationaux.

**L'utilisation d'un SPI transfrontalier permettrait de simplifier considérablement ce processus, dont les principales étapes seraient les suivantes :**

**Paiement par l'intermédiaire du SPI :** au Ghana, l'expérience client reste la même : l'émetteur initie la transaction à partir d'un portefeuille ou d'une application bancaire.

**Compensation par l'intermédiaire du SPI :** au lieu d'être compensée uniquement dans le registre interne de l'agrégeateur par lequel le paiement a été initié, la transaction transite par les SPI interconnectés du Ghana et du Kenya (ou par un SPI régional). Elle est compensée en temps réel, entre les SPI nationaux ou au sein du SPI régional.

**Règlement par l'intermédiaire du SPI :** au lieu de recourir à des comptes mutualisés en dollars américains détenus à l'étranger, les transactions sont désormais réglées en monnaies locales (p. ex. du cedi au shilling), au moyen de comptes de règlement de banque centrale, interconnectés par le SPI ou via une plateforme régionale de règlement. Ce modèle supprime la dépendance à l'égard des comptes Nostro offshore, réduit les délais et les coûts de règlement et permet de maintenir la valeur au sein des marchés financiers africains.

Les agrégateurs tels qu'Onafriq et Thunes ont permis de surmonter les obstacles de connectivité et de compensation en amont, mais demeurent tributaires d'un règlement en dollars américains à l'étranger, via des banques correspondantes. À l'inverse, si elles étaient déployées à grande échelle et assorties d'une gouvernance appropriée, les interconnexions entre SPI permettraient d'exécuter la compensation et le règlement directement sur le continent africain. Dans ce scénario, les paiements transfrontaliers présenteraient alors les mêmes

caractéristiques que les paiements nationaux : règlement en temps réel, faible coût et utilisation de monnaies locales.

Les commerçants engagés dans des échanges transfrontaliers et les travailleurs expatriés souhaitant éviter les coûts élevés et les retards de règlement imposés par les canaux traditionnels stimulent la demande de SPI transfrontaliers. En 2025, 9 SPI africains, y compris les trois systèmes régionaux, exécutent déjà des transferts transfrontaliers.

Des pionniers régionaux illustrent ce modèle : le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (« GIMAC »), infrastructure régionale de paiement et acteur clé des marchés de services financiers de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (« CEMAC »), exploité le SPI GIMACPAY, qui achemine les transferts entre les six pays de la CEMAC exclusivement en franc CFA (« XAF »), la monnaie de la région, en recourant à des agrégateurs fintechs uniquement pour la collecte. Le règlement se fait au sein même du SPI.

Même si l'interconnexion entre SPI — qu'il s'agisse de deux systèmes nationaux ou d'un système

national et d'un système régional — ouvre de nouvelles perspectives pour les paiements transfrontaliers, des obstacles majeurs empêchent encore de nombreux systèmes nationaux de prendre en charge de tels paiements. Ces obstacles portent sur plusieurs questions : maturité des infrastructures, conception des mécanismes de règlement des opérations de change, répartition des coûts et harmonisation réglementaire.

**Délai de réalisation (interconnexion des SPI) :** à court ou moyen terme (1 à 3 ans) ; des corridors supplémentaires pourraient être mis en service plus rapidement, en reliant les SPI nationaux à des SPI régionaux, tels que GIMACPAY, PAPSS ou TCIB.

**Conditions de réussite :** harmonisation des politiques, des réglementations, des normes de messagerie ainsi que des API de recherche des identifiants secondaires, mise en place d'ententes régionales de compensation et de règlement des opérations de change, mise en place de cadres communs de gestion des risques et de règlement des litiges, afin de renforcer la confiance des consommateurs.



## Tendance 2 | Renforcement des cadres de protection des consommateurs, sous l'impulsion de l'application de règles de remboursement en cas de fraude liée aux paiements initiés par le payeur (« push ») (fraude « APP »).

L'essor des paiements instantanés en Afrique s'accompagne désormais d'une recrudescence de la fraude liée aux paiements *push*. Au Nigéria, Nigerian Inter-Bank Settlement System (« NIBSS ») a enregistré en 2023 une augmentation des tentatives de fraude signalées de 112 % par rapport à l'année précédente – une flambée qualifiée par les parties prenantes de « sans précédent depuis le lancement de NIP » (NIBSS, 2025 ; entretiens avec les parties prenantes, 2025). La vulnérabilité des infrastructures de paiement en temps réel a été mise en évidence en Afrique australe en 2024, lorsque la Banque centrale du Lesotho a subi un incident de cybersécurité qui a paralysé les transferts interbancaires dans tout le pays pendant huit jours (Techpoint, 2023).

Ces évolutions défavorables ont conduit les régulateurs à accélérer la transition d'un modèle fondé sur le principe du « consommateur averti » vers des cadres attribuant la responsabilité explicite et partagée de la fraude liée aux paiements *push* aux fournisseurs de services de paiement (« FSP ») recevant les fonds illicites, ces derniers étant les mieux placés pour prévenir et détecter les abus. Cette approche, initiée au Royaume-Uni, s'est désormais étendue au paysage africain des paiements instantanés et devrait, à terme, redéfinir les règles de fonctionnement des systèmes à travers le continent (TechCabal, 2025). Les exemples suivants illustrent ces évolutions dans la pratique.

### Du modèle à la pratique

**La référence mondiale.** Le régime de remboursement obligatoire instauré par le Payment Systems Regulator (le régulateur britannique des systèmes de paiement), entré en vigueur le 7 octobre 2024, impose aux participants aux systèmes de paiement du pays de rembourser les victimes d'escroquerie aux paiements

initiés par le payeur dans un délai de cinq jours ouvrables, les coûts étant répartis à parts égales entre les FSP émetteurs et les FSP bénéficiaires. Un plafond de 85 000 GBP (110 109 USD) par réclamation, ainsi qu'une franchise raisonnable minimale de 100 GBP (130 USD) à la charge du client permettent de maintenir un équilibre entre protection des consommateurs et prévention du risque de hasard moral (Payment System Regulator, 2024)1.

**Le Nigéria a instauré la première règle de remboursement obligatoire du continent.** En décembre 2024, la Banque centrale du Nigéria a ordonné à NIBSS de débiter le compte de règlement de tout FSP ayant reçu des fonds issus d'une fraude avérée. La mesure, officialisée en janvier 2025, oblige les banques et les fintechs à renforcer le filtrage en temps réel et les contrôles de connaissance du client (« KYC », de l'anglais *Know Your Customer*), sous peine d'assumer directement les pertes financières. Bien qu'il revienne à NIBSS d'appliquer cette directive, un bureau de coordination sectorielle de la lutte contre la fraude et une couche de surveillance des transactions reposant sur l'apprentissage automatique, opérant désormais de manière centralisée sur l'infrastructure de NIP, contribuent à prévenir les fraudes. La centralisation de la détection permet aux petits FSP de bénéficier de renseignements mutualisés à l'échelle du réseau, tout en instaurant des incitations économiques en faveur des investissements dans les contrôles.

**Dynamiques à l'œuvre ailleurs sur le continent.** L'édition 2023 du Rapport sur la stabilité financière publié par la Banque du Ghana (« BoG ») fait état d'une « forte augmentation de la fraude sur les canaux numériques » et annonce la révision prochaine des lignes directrices relatives à la protection des consommateurs.

Toutefois, il ne va pas jusqu'à recommander un transfert de responsabilité (BoG, 2023). De même, la Vision et stratégie nationales 2021-2025 pour le système national de paiements de la Banque centrale du Kenya (« CBK ») prévoit la mise en place de « mécanismes efficaces de traitement des réclamations », ainsi qu'un cadre révisé de protection des consommateurs, qui comprendra des règles plus strictes en matière de responsabilité liée à la fraude (CBK, 2020).

#### Pourquoi maintenant ? Un malaise palpable parmi les utilisateurs finaux.

Lors d'une enquête menée par AfricaNenda dans cinq pays, 19 % des hommes et 11 % des femmes ont déclaré avoir perdu de l'argent à la suite d'une fraude. Parmi eux, une personne sur cinq a indiqué qu'elle n'utiliseraient plus les paiements numériques à la suite de cet incident. L'impossibilité d'annuler des paiements erronés ou frauduleux est alors perçue comme un frein direct à l'utilisation des paiements numériques : 75 % des femmes et 63 % des hommes estiment que l'ajout de cette fonctionnalité les encouragerait à adopter les paiements numériques. Cette défiance transparaît dans les propos d'utilisateurs finaux. Par exemple : « Quand vous perdez votre argent, la banque considère implicitement que le client a 'donné' l'argent ». Cette formule illustre à elle seule le déficit de confiance engendré par la fraude.

“

**« La fraude constitue un risque inhérent à tout système de paiement, mais la mise en œuvre d'une approche collaborative mobilisant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur se révèle prometteuse. »**

— Opérateur de SPI

#### Opportunité

##### Regagner la confiance des consommateurs.

Si les victimes savent qu'elles seront rapidement et automatiquement remboursées, la crainte d'une perte irréversible s'estompe, en particulier pour les transferts de montants élevés (salaires, frais de scolarité et factures de fournisseurs de petites et moyennes entreprises, etc.). En réponse à ce constat, l'instauration d'une garantie claire, assortie de délais précis, favorise l'émergence de cas d'utilisation qui, autrement, continueraient de reposer sur les espèces ou sur des systèmes de compensation automatisés plus lents.

##### Encourager la mise en place de contrôles préventifs.

En répartissant la responsabilité entre les FSP émetteurs et les FSP bénéficiaires, les règles de remboursement transforment la prévention de la fraude : celle-ci n'est plus un simple coût de conformité, mais un impératif de protection des marges. Les deux parties à la transaction disposent désormais d'incitations économiques claires pour déployer des dispositifs de confirmation par le bénéficiaire, d'évaluation des risques en temps réel et de vérification automatique de la présence des parties prenantes sur des listes de sanctions, ce qui favorise l'adoption rapide d'outils d'analyse avancés et de contrôles KYC continus.

##### Stimuler le développement de services de partage de données.

La centralisation de la responsabilité encourage la mise en place de plateformes communes de renseignement sur la fraude. Le bureau de coordination sectorielle de lutte contre la fraude mis en place par NIBSS au Nigéria, la couche de surveillance basée sur l'apprentissage automatique de NIP, ou encore les centres de renseignement sur la fraude de PayShap en Afrique du Sud, en sont les premiers exemples. Lorsque davantage de systèmes auront adopté les règles de remboursement, la mutualisation des données intersystèmes et les outils d'analyse reposant sur l'apprentissage automatique deviendront commercialement viables. Cette évolution pourrait permettre aux plus petits FSP d'accéder à des mécanismes de sécurité et de

conformité de niveau professionnel et contribuer à rehausser le niveau global de sécurité.

##### Permettre le développement de nouvelles couches de services.

L'instauration d'un cadre imposant des remboursements obligatoires crée de nouveaux débouchés commerciaux pour les fournisseurs tiers proposant des outils de biométrie comportementale, de suivi des transactions ou encore de tests de données synthétiques « en tant que service ». Les fintechs capables de réduire l'exposition future des FSP aux risques de remboursement accèdent ainsi à un marché déjà porteur, tandis que les systèmes s'enrichissent d'un écosystème d'outils spécialisés de gestion des risques, directement intégrés aux infrastructures des SPI.

En attribuant la responsabilité aux acteurs les mieux placés pour prévenir et maîtriser les risques, les régulateurs africains posent

les fondations d'écosystèmes de paiement instantané plus sûrs, et donc plus étendus.



**Délai de réalisation :** à court ou moyen terme (1 à 3 ans).



**Conditions de réussite :** des règles de fonctionnement du système ou une directive réglementaire claires répartissant la responsabilité entre les FSP émetteurs et bénéficiaires. Des mécanismes de partage de données en temps réel, couvrant notamment les transactions, les informations KYC et les cas de fraude avérée.





### Tendance 3 | Les lacunes de conception des SPII freinent le lancement de nouveaux SPI.

Une nouvelle vague de SPI est entrée en service sur le continent africain. Leur niveau d'adoption demeure néanmoins, dans la plupart des cas, nettement inférieur à ceux atteints par les pionniers africains des paiements instantanés. L'analyse de la base de données SIIPS 2025 révèle que la principale contrainte ne réside pas dans la demande des utilisateurs finaux, mais bien dans les lacunes en matière de conception et de gouvernance, qui neutralisent les effets de réseau.

Par exemple, alors que le SPI bancaire PayShap en Afrique du Sud traitait 1,4 million de transactions par mois au premier trimestre 2024, ce nombre a grimpé à 30 millions début 2025. Les parties prenantes affirment toutefois que son infrastructure ne capte qu'une part infime des 100 milliards de transactions en rands sud-africains (« ZAR ») réalisées chaque année dans le pays. Elles attribuent cette situation à l'intégration échelonnée des banques, à l'utilisation d'un identifiant secondaire unique (numéro de téléphone mobile) et à l'absence d'acceptation des codes QR par les commerçants. L'intégration de l'ensemble des banques et le lancement des codes QR sont prévus pour fin 2025.

**Cinq lacunes de conception interdépendantes ressortent de manière récurrente parmi les SPI peinant à passer à l'échelle. Nous les présentons ci-après.**

**Des structures tarifaires qui découragent l'adoption.** Les frais de transaction élevés ou peu transparents demeurent un facteur dissuasif majeur, particulièrement pour les paiements de faible montant de particulier à particulier (« P2P ») et de particulier à entreprise (« P2B »). Dans le cas de plusieurs systèmes, les banques commerciales continuent d'appliquer des frais que les consommateurs perçoivent comme supérieurs aux coûts liés à la manipulation des espèces. Nous aborderons ce sujet plus en détail dans la section consacrée aux tendances des systèmes, où nous analyserons comment les plafonds tarifaires, la gratuité ou les modèles de péréquation tarifaire peuvent favoriser l'adoption initiale.

**Une participation partielle ou différée.** Certains SPI sont mis en service sans inclure l'ensemble des banques, des opérateurs

d'argent mobile (« OAM ») ou des fournisseurs de portefeuilles, tandis que d'autres diffèrent l'intégration de certains participants. Cette approche fragmentaire atténue les effets de réseau et donne aux utilisateurs l'impression que le système ne couvre pas encore l'ensemble de leurs besoins de paiement. En Afrique du Sud, par exemple, PayShap a été lancé avec seulement quatre banques : Absa, Standard Bank, Nedbank et FNB. Plusieurs établissements de crédit de détail à forte activité transactionnelle, tels que Capitec et Tyme Bank, n'en faisaient pas partie, excluant ainsi une grande partie des clients que le système visait à servir (TechPoint, 2025). Une situation similaire s'est produite en Éthiopie, jusqu'à ce que la banque centrale du pays, la National Bank of Ethiopia (« NBE ») publie en mai 2025 une directive obligeant chaque institution agréée à rejoindre son SPI (NBE, 2025b). Cette mesure devrait contribuer à instaurer des conditions de concurrence équitables, même s'il est encore trop tôt pour en évaluer l'impact.

Une deuxième forme d'exclusion, plus subtile, apparaît lorsque les systèmes privilégient le fournisseur dominant sur le marché, au détriment des FSP moins influents. Cette dynamique peut avoir pour effet de fragiliser les institutions au service des utilisateurs à faible revenu — telles que les institutions de microfinance (« IMF ») ou les petites fintechs. Un SPI peut donc être opérationnel et interopérable en théorie, sans pour autant être inclusif en pratique. Les opérateurs de SPI peuvent être

tentés de satisfaire les acteurs dominants du marché, par crainte que ceux-ci refusent d'y adhérer et cherchent à fragmenter le marché.

Pour concilier les objectifs parfois divergents des différents participants avec les ambitions nationales en matière d'inclusion financière, les SPI devront s'adapter en continu et définir des stratégies capables d'offrir des propositions de valeur qui trouvent écho auprès de l'ensemble des acteurs. Consciente de cet enjeu, la Rwanda Information Society Authority (« RISA ») collabore avec RSwitch pour dématérialiser les services des coopératives d'épargne et de crédit (« SACCO ») et intégrer directement ces dernières au SPI. Cette initiative a pour ambition de démontrer que l'inclusion proactive d'acteurs non bancaires est à la fois réalisable et porteuse d'un marché plus robuste et équilibré pour l'ensemble des acteurs (KTPress, 2024).

#### ● **Une couverture limitée des cas d'utilisation.**

Les SPI qui ne prennent en charge que les transferts P2P de base ont du mal à rester durablement perçus comme réellement utiles pour les utilisateurs au quotidien. Parmi les 36 SPI recensés dans le chapitre consacré au paysage des SPI, un seul offre l'éventail complet des cas d'utilisation, à savoir les paiements P2P, P2B, B2P, P2G, G2P et les paiements transfrontaliers (cf. Tableau 4.2). En l'absence du cas d'utilisation P2B, le SPI ne parvient pas encore à offrir le même niveau de commodité d'usage que l'argent liquide, les cartes ou les écosystèmes de portefeuilles en boucle fermée.

**Tableau 4.2** | Cas d'utilisation déployés par SPI

Cas d'utilisation	Nombre de SPI	SPI
Paiements P2P uniquement.	8	KWiK (Angola), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), LeSwitch (Lesotho), Natswitch (Malawi), Virement Instantané (Maroc), Salon Pement Swich (Sierra Leone), PAPSS (système panafricain) et TCIB (Communauté de développement de l'Afrique australe, « CDAA »).
P2P et P2B uniquement.	4	PayShap (Afrique du Sud), solution d'argent mobile du Nigéria, eKash (Rwanda) et SIPS (Somalie).
Plus de deux cas d'utilisation, sans toutefois couvrir tout l'éventail.	23	RTC (Afrique du Sud), Switch Mobile (Algérie), IPN et Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), Gamsswitch (Gambie), GIP et Mobile Money Interoperability (Ghana), solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), LYPay (Libye), solution d'argent mobile de Madagascar (Madagascar), SWAM (Maroc), MauCas (Maurice), SIMO (Mozambique), eNaira (Nigéria), solution d'argent mobile d'Ouganda (Ouganda), TIPS et solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie), solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie), National Financial Switch (Zambie), ZIPIT (Zimbabwe) et GIMACPAY (CEMAC).
Tous les cas d'utilisation : P2P, P2B, B2P, P2G, G2P et paiements transfrontaliers.	1	NIP (Nigéria)

- Des dispositifs de sécurité et de protection des utilisateurs limités.** Tous les SPI en service ne sont pas dotés de dispositifs permettant de rassurer les utilisateurs quant à la sécurité de leurs fonds et à la possibilité de le récupérer. Seuls 23 systèmes disposent d'une fonctionnalité d'envoi de messages de confirmation de paiement en temps réel, 20 exécutent une validation de la transaction, telle qu'une vérification du destinataire avant l'envoi des fonds, et 19 prévoient des

mécanismes de recours supplémentaires pour les consommateurs, tels que des bureaux communs de lutte contre la fraude ou des voies d'escalade des litiges. En l'absence de tels dispositifs de sécurité et de protection, les utilisateurs perçoivent un risque accru de perte de fonds. Ils tendent dès lors à limiter leurs transactions à des faibles montants et à une fréquence réduite, ce qui freine la croissance des volumes, même sur les marchés où les obstacles tarifaires et d'accès ont déjà été levés.

**Tableau 4.3** | Fonctionnalités renforçant la confiance et la tranquillité d'esprit des utilisateurs

Fonctionnalité	Nombre de SPI dotés de la fonctionnalité
Messages de confirmation de paiement en temps réel	23
Validation de la transaction	20
Recours supplémentaire	19

● **Inertie en matière de gouvernance.** Pour certains SPI, notamment ceux détenus par l'État, toute modification relative à une règle ou à une fonctionnalité, y compris le simple ajout d'un identifiant secondaire pris en charge par le système, est soumise à un long circuit d'approbation réglementaire. Cette lourdeur procédurale ralentit considérablement l'amélioration continue du produit.

À l'inverse, les SPI qui allient une tarification abordable pour les utilisateurs, la participation obligatoire des acteurs clés, un règlement en continu ou à haute fréquence et une offre structurée de services à valeur ajoutée progressent plus rapidement. Ceux qui manquent

d'agilité risquent au contraire de se figer prématurément dans un modèle statique, avant d'avoir atteint le seuil d'adoption nécessaire pour enclencher de véritables effets de réseau.

#### Opportunité

En remédiant à chaque lacune de conception, il devient possible de faire évoluer un SPI opérationnel mais peinant à passer à l'échelle en une infrastructure d'intérêt collectif largement plébiscitée. Cette évolution permet de concrétiser ses bénéfices à court terme tout en assurant des retombées structurelles à long terme, comme le montre le Tableau 4.4.



**Tableau 4.4** | Opportunités

Lacune corrigée	Bénéfices immédiats	Retombées à long terme
<b>Tarification adaptée à l'utilisateur</b>	Numérisation accélérée des paiements P2P et P2B de faible montant auparavant réalisés en espèces ; augmentation du nombre d'utilisateurs actifs quotidiens.	Les économies d'échelle obtenues permettent de garantir une tarification accessible, d'accroître le volume de liquidités temporaires non rémunérées circulant dans le système et d'attirer des investissements privés.
<b>Participation universelle</b>	Effets de réseau maximaux : chaque participant peut effectuer et recevoir des paiements dès la mise en service du système, avec pour corollaire une accélération plus marquée de la courbe d'adoption et d'utilisation.	Résilience accrue du système et pouvoir de négociation renforcé dans les processus d'interconnexion transfrontalière, ainsi que dans le développement de services additionnels.
<b>Fonctionnalité multi-usage</b>	Ancrage du système dans les usages quotidiens et fidélisation durable des particuliers comme des petites et moyennes entreprises.	Positionnement de la plateforme comme socle d'intégration pour les super-applications, les écosystèmes d'API ouvertes et les modèles de crédit fondés sur les données transactionnelles.
<b>Fonctionnalités tangibles inspirant la confiance</b>	Propension accrue des utilisateurs à utiliser le système pour transférer des montants plus élevés ; réduction du taux d'attrition en cas de litiges.	Réputation du système en tant qu'infrastructure de confiance, qui attire progressivement les traitements et salaires, les transferts gouvernementaux et les flux de paiements transfrontaliers réglementés.
<b>Souplesse de la gouvernance et de la conduite du changement</b>	Déploiement accéléré de nouveaux cas d'utilisation et ajustements des politiques en fonction des retours du marché.	Innovation continue permettant au SPI de rester plus compétitif que les canaux informels et les systèmes privés émergents.



**Délai de réalisation :** à court ou moyen terme (1 à 3 ans) si les réformes sont déployées par étapes et selon un ordre de priorité clairement établi : les plafonds tarifaires et l'obligation de participation de tous les acteurs peuvent être instaurés en quelques mois, tandis que la conception, la phase pilote et le déploiement de nouveaux cas d'utilisation prennent généralement entre 12 et 24 mois.



**Conditions de réussite :** mise en place d'accords de tarification concertés, appui réglementaire à l'intégration obligatoire des participants, adoption d'une approche de conception centrée sur l'humain et gouvernance multipartite capable d'approuver rapidement les évolutions fonctionnelles et d'adapter le système en continu sur la base des retours du marché.

## 4.2 | Tendances et opportunités des systèmes

Les tendances systémiques détaillées ci-après influent sur la conception des SPI.

**Tableau 4.5** | Synthèse des tendances et opportunités des systèmes

Tendances	Opportunités
<b>La fonctionnalité de paiement par code QR gagne du terrain</b>	La généralisation des paiements par codes QR peut encourager l'acceptation des paiements numériques par les commerçants et accroître leur utilité perçue par les utilisateurs finaux.
<b>Développement encore limité de solutions et d'applications grand public</b>	Les opérateurs de SPI peuvent jouer un rôle à la fois dans la fourniture de l'infrastructure technique ( <i>back-end</i> ) et dans la mise à disposition de solutions centrées sur les utilisateurs finaux, afin de favoriser l'adoption des paiements instantanés.
<b>Gratuité et tarification abordable comme leviers d'adoption</b>	Les SPI dont l'adoption demeure limitée peuvent accroître leur taux d'adoption en supprimant ou en réduisant les frais de transaction, rendant ainsi le service plus attractif et accessible pour tous les utilisateurs.

### Tendance des systèmes 1 | Les codes QR gagnent du terrain en Afrique.

Le taux de pénétration des smartphones en Afrique devrait passer de 54 % en 2024 à 81 % d'ici 2030 (GSMA, 2025a). Des initiatives parallèles visant à étendre l'accès à Internet et à réduire le coût des données sur l'ensemble du continent se multiplient également, soutenues par des investissements publics et privés dans l'infrastructure numérique. Ce niveau croissant de maturité numérique crée un environnement favorable au déploiement de paiements par code QR au sein des SPI, notamment pour les transactions P2B dans le commerce de détail et l'économie informelle.

L'adoption des codes QR par les SPI africains s'est accélérée ces derniers temps, marquant une évolution vers des options de paiement numérique plus accessibles, à faible coût et adaptées aux micromarchands. Les commerçants adoptent les

codes QR, car ce mode de règlement leur permet de réduire leur dépendance à l'argent liquide, allège la charge administrative et limite les risques associés à la manipulation d'espèces, notamment le vol, la nécessité d'un stockage sécurisé et la fréquence des dépôts en banque. Sur le plan opérationnel, les paiements par code QR sont traités comme des virements entre comptes et exécutés via les infrastructures du SPI. Les fonds sont alors immédiatement crédités sur le compte du commerçant. Ce fonctionnement contraste avec celui des paiements traditionnels par carte, dont le règlement intervient généralement sous un à deux jours (J+1 ou plus). Enfin, les paiements par code QR offrent aussi un suivi en temps réel des transactions, améliorant ainsi la visibilité sur les flux de trésorerie, un atout majeur pour les micro-entreprises.



En 2025, **20 SPI africains prennent en charge les paiements par code QR**, contre 13 en 2024, 11 en 2023 et 8 en 2022. Quatre des SPI lancés entre juillet 2024 et juin 2025 intégreraient déjà la fonctionnalité des codes QR lors de leur mise en service: SwitchMobile (Algérie), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie). Les autres systèmes prenant actuellement en charge ce canal sont IPN et Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), Gamswitch (Gambie), GIP et Mobile Money Interoperability (Ghana), la solution d'argent mobile du Kenya, SWAM (Maroc), MauCAS (Maurice), eNaira et NIP (Nigéria), TIPS et la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie), la solution d'argent mobile de Tunisie, ZIPIT (Zimbabwe) et GIMACPAY (CEMAC). Plusieurs autres SPI, dont PayShap (Afrique du Sud), travaillent à l'intégration des paiements par code QR (Techcentral, 2025).

Les paiements par code QR peuvent se décliner selon plusieurs configurations, généralement classées selon deux critères : la partie qui présente le code (le commerçant ou le client) et

le type de données qu'il contient (statiques ou dynamiques) (Banque mondiale, 2021). Lorsque le code QR est présenté par le commerçant, il contient les informations de paiement du vendeur, permettant au client d'initier un virement. À l'inverse, lorsque c'est le client qui présente le code QR, ce sont les coordonnées bancaires du payeur qui sont transmises et que le commerçant peut dès lors utiliser pour initier le paiement. Les codes QR statiques, dont les données de paiement sont fixes, sont souvent utilisés par les petits commerçants. Les codes dynamiques, enrichis de données propres à chaque transaction (montant, référence, etc.), offrent quant à eux davantage de sécurité et d'automatisation. Ils peuvent s'afficher sur l'écran du smartphone ou de la tablette du commerçant, mais aussi sur un terminal de paiement électronique (« TPE »), ou encore être imprimés sur un reçu, intégrés dans un lien de paiement envoyé par courriel ou par SMS ou insérés dans une page de paiement en ligne. Cette flexibilité permet aux utilisateurs de régler leurs achats de manière simple et intuitive, en scannant simplement un code.

Les régulateurs jouent un rôle déterminant dans le déploiement sécurisé et harmonisé des paiements par code QR. Ils sont notamment tenus de fixer des plafonds de transaction adaptés aux profils d'utilisateurs (et à leur niveau de KYC) pour concilier accessibilité et gestion des risques. Ils sont également chargés de définir des normes techniques relatives au chiffrement des codes QR, à la vérification des transactions et à la protection des informations. Les régulateurs veillent en outre au respect des normes internationales, telles que celles établies par EMVCo, qui contribuent à atténuer les craintes liées à la fraude, à la confidentialité des données et à l'interopérabilité. Enfin, ils encouragent l'instauration de normes nationales imposées par les pouvoirs publics qui auront pour objectif de garantir que toutes les institutions financières et tous les PSP appliquent les mêmes règles et utilisent les mêmes protocoles techniques.

Plusieurs gouvernements et banques centrales africains pilotent la mise en place de normes et de cadres d'interopérabilité nationaux pour les paiements par code QR :

- Le Ghana a été le premier pays africain à introduire, en 2020, un système universel de paiement par code QR, **GhQR**. Développé et exploité par GhIPSS, filiale de la Banque du Ghana, ce système assure une interopérabilité complète : les clients de n'importe quel FSP peuvent ainsi scanner et payer à l'aide de n'importe quel code commerçant (GhIPSS, 2025) ;

- Au Nigéria, la Banque centrale (« CBN ») a publié en 2021 des lignes directrices sur les systèmes de paiement par code QR, afin d'en encadrer l'adoption (CBN, 2021b). En 2025, NIBSS a fait évoluer sa plateforme **NQR** (« New Quick Response ») en y introduisant un nouveau modèle tarifaire conçu pour attirer les entreprises de toutes tailles, y compris les marchands et les vendeurs ambulants du secteur informel, tout en faisant la promotion des paiements numériques et en réduisant la dépendance à l'argent liquide (Fintechmagazine Africa, 2025) ;

- En Tanzanie, la Banque de Tanzanie a lancé la norme **TANQR** en 2022, avec pour objectif

de renforcer la sécurité des transactions. Cette initiative a contribué à accroître la confiance des clients et à élargir l'acceptation des paiements mobiles par code QR (Koloseni & Mandari, 2025) ;

- En 2023, la Banque centrale du Kenya a publié la norme nationale de code QR (**KE-QR**), alignée sur les spécifications d'EMVCo, afin de normaliser l'utilisation des codes QR et d'atténuer les risques liés à la fragmentation ou à l'insécurité des systèmes de paiement par code QR (TechCabal, 2023) ;

- Parl'intermédiaire de la Payments Association of South Africa (« PASA »), l'Afrique du Sud élaboré actuellement un cadre d'interopérabilité des codes QR, destiné à harmoniser les paiements par code QR et à en élargir l'acceptation au sein des banques et des fintechs (PASA, 2023) ;

- En Éthiopie, la Banque Nationale d'Éthiopie (« NBE ») a lancé **EthSwitch QR** en 2024, afin de remplacer les systèmes fragmentés existants par un standard national unique pour les paiements numériques (NBE, 2024).

- En Somalie, SIPS et la Banque centrale pilotent conjointement la normalisation des codes QR pour les paiements instantanés par le biais de **SOMQR**, la norme nationale de paiement par code QR destinée à renforcer l'interopérabilité et la sécurité des paiements mobiles (Central Bank of Somalia, 2023).

### Opportunité

L'adoption croissante de la fonctionnalité de paiement par code QR et sa normalisation en Afrique présentent un grand nombre d'avantages pour les utilisateurs finaux et les commerçants. Les progrès enregistrés font de cette technologie un levier clé pour le développement des écosystèmes de paiement numérique. Pour les utilisateurs finaux, ce canal constitue un moyen pratique, intuitif et sûr d'effectuer des transactions. En un seul geste — scanner un code —, ils peuvent initier un paiement sans avoir à saisir manuellement de numéro de compte ni les détails de paiement,

ce qui réduit de fait les risques d'erreur humaine. Les paiements par code QR renforcent par ailleurs la sécurité des transactions : chaque paiement est notamment authentifié par un code PIN, une empreinte digitale ou la reconnaissance faciale, tandis que les informations sensibles sont chiffrées, ce qui contribue à réduire les risques de fraude à la carte ou de violation de données. Enfin, la nature sans contact des paiements par code QR favorise l'accélération des passages en caisse et assure de meilleures conditions d'hygiène, un avantage particulièrement apprécié depuis la pandémie de COVID.

Pour les commerçants, les codes QR représentent une alternative économique et évolutive aux TPE traditionnels. En effet, contrairement à ce type de

dispositifs, les petites entreprises peuvent générer des codes QR à faible coût, voire gratuitement, sans investissement matériel important, tout en bénéficiant de frais de transaction inférieurs à ceux des paiements par carte. Les commerçants peuvent ainsi économiser en moyenne entre 1 et 3 % par transaction en recourant aux codes QR (Payplex Solutions, 2025). Compte tenu de ces avantages, l'acceptation des paiements par codes QR constitue une option particulièrement attrayante pour les commerçants opérant dans des environnements caractérisés par un important volume de transactions de faible montant. Cette dynamique représente pour les SPI une opportunité stratégique : concevoir et introduire les paiements par code QR de manière à renforcer l'inclusivité (cf. Tableau 4.6).

**Tableau 4.6** | Considérations en matière de conception de codes QR favorisant l'inclusivité

Élément de conception	Principes de conception en faveur de l'inclusivité
Partie présentant le code QR	<p>Les codes QR présentés par les commerçants, associés à la fonctionnalité de paiement initié par le payeur (« push »), peuvent déclencher l'envoi de confirmations de paiement en temps réel. Cette association permet à tous les clients — qu'ils disposent d'un smartphone ou d'un téléphone aux fonctionnalités basiques — de bénéficier d'une expérience d'achat fluide et accessible. À titre d'exemple, sur l'autoroute à péage menant à l'aéroport de Nairobi, cette technologie permet aux agents de péage d'émettre une demande de paiement, que le conducteur peut confirmer, indépendamment du type de téléphone qu'il utilise.</p>
Code QR partagé	<p>Un code QR peut être dédié à un seul système de paiement ou partagé entre plusieurs systèmes. Pour assurer une véritable inclusivité, la seconde approche est préférable. Afin d'en maximiser la portée et l'impact, le canal du code QR doit être intégré au SPI, de manière à en faire une plateforme ouverte et interopérable. L'adoption d'une norme unique à l'échelle du système permet aux commerçants de n'avoir à présenter qu'un seul code QR pour accepter les paiements de toutes les banques et FSP participants. Cette approche simplifie l'expérience utilisateur et évite la fragmentation observée sur certains marchés, où les commerçants étaient contraints d'afficher plusieurs codes concurrents. Enfin, une norme commune réduit les barrières technologiques et opérationnelles pour les FSP de plus petite taille.</p>
Émetteur du code QR	<p>C'est au SPI qu'il incombe de définir et d'émettre la norme applicable aux codes QR, ainsi que d'assurer la gestion de l'infrastructure associée. Ce sont cependant les acquéreurs — y compris les banques, les OAM et les fintechs — qui déploient les codes QR auprès des commerçants. Dans une perspective d'inclusivité, le fait que le SPI fournit une infrastructure dédiée au canal des codes QR réduit considérablement les barrières à l'entrée, permettant même aux plus petits acquéreurs ou à ceux disposant de ressources technologiques limitées de proposer des paiements par code QR.</p>

Élément de conception	Principes de conception en faveur de l'inclusivité
	<p>Ce modèle contribue à élargir le réseau d'acceptation et, par là même, accroît la participation des commerçants aux paiements numériques. Il étend ainsi la portée des services de paiement instantané à une base élargie de consommateurs, en particulier sur les marchés insuffisamment desservis.</p>
Contenu du code QR	<p>Plutôt que de contenir directement l'identifiant de paiement du commerçant, le code QR peut simplement y faire référence, dissociant ainsi cet identifiant du FSP. Le commerçant gagne ainsi en flexibilité et peut changer de fournisseur sans perdre la compatibilité avec les modes de paiement de ses clients.</p>
Gestion de la fraude	<p>Les paiements par code QR initiés par le payeur (« push ») présentent un niveau de sécurité intrinsèquement supérieur à celui des méthodes de paiement traditionnelles, telles que les transactions par carte. Dans le cadre d'un paiement par code QR, le payeur initie la transaction en se connectant à sa banque ou à son portefeuille électronique, scanne le code du commerçant, puis autorise le paiement à l'aide d'un code PIN, d'une empreinte digitale ou de la reconnaissance faciale. Aucune donnée de paiement sensible n'est transmise depuis l'appareil de l'utilisateur, ce qui réduit considérablement le risque de violation de données ou de vol d'identifiants. Les codes QR dynamiques renforcent encore un peu plus la sécurité en intégrant des informations propres à chaque transaction (montant, identifiant du commerçant et délai d'expiration court), rendant toute falsification ou substitution bien plus difficile.</p>
	<p>Sur le plan technique, les émetteurs procèdent à la tokenisation et au chiffrement des identifiants des utilisateurs, tandis que les opérateurs de SPI et les acquéreurs effectuent des analyses de risques en temps réel afin de détecter et de signaler toute activité suspecte. Grâce aux paiements par code QR, les commerçants bénéficient d'une confirmation instantanée et irrévocable, ainsi que d'un règlement quasi immédiat. Par rapport aux paiements par carte, ils profitent ainsi d'un niveau de protection plus élevé et d'un risque de rétrofacturation sensiblement réduit.</p>
Structure tarifaire applicable aux commerçants	<p>Gratuité, ou quasi-gratuité, pour les petits commerçants.</p>

Source : The Level One Project, 2019.



**Délai de réalisation :** à court terme (6 à 18 mois)<sup>40</sup>.



<sup>40</sup> Les expériences menées dans plusieurs pays montrent qu'il est possible de déployer un canal de code QR interopérable et conforme à la norme EMV au sein d'un SPI dans un délai relativement court, généralement compris entre deux et douze mois après validation de la conception de haut niveau. Même les projets menés de bout en bout, depuis la conception jusqu'au déploiement et impliquant la concertation des parties prenantes, dépassent rarement les 18 mois.

**Conditions de réussite :** un accès abordable aux smartphones, indispensable pour une expérience utilisateur fluide, la compatibilité avec les téléphones aux fonctionnalités basiques grâce à la fonctionnalité de demande de paiement, une connectivité Internet fiable, la proportion élevée d'utilisateurs disposant d'un portefeuille numérique ou d'un compte bancaire et un important maillage de commerçants acceptant les paiements par code QR, garantissant ainsi la disponibilité du service dans un large éventail de points de vente (Banque mondiale, 2021h).

## Tendance des systèmes 2 | Développement de solutions et d'applications orientées vers les utilisateurs finaux.

Dans la plupart des pays disposant d'un SPI, les utilisateurs finaux initient les paiements instantanés par l'intermédiaire des canaux de leur fournisseur, tels que les applications de banque mobile, les plateformes de banque en ligne, les codes USSD ou les points de service physiques, tandis que le SPI opère en arrière-plan pour assurer le transfert des fonds en temps réel. Sur certains marchés toutefois, les opérateurs de SPI proposent des applications dédiées aux utilisateurs finaux, leur donnant ainsi un accès direct aux paiements instantanés via le SPI. Ces applications cherchent à offrir une expérience utilisateur simple, pratique et sécurisée.

**À ce jour, seuls trois des SPI africains ont développé des solutions de ce type :**

- **InstaPay**, l'application nationale égyptienne de paiements instantanés, permet aux utilisateurs d'accéder 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à leurs comptes bancaires depuis leur téléphone mobile. Ils peuvent y associer plusieurs comptes, transférer des fonds à l'aide de simples numéros de téléphone mobile, d'adresses de paiement instantané ou de cartes bancaires ou encore envoyer des demandes de paiement. L'application permet également de consulter les soldes, d'accéder aux relevés et de regrouper plusieurs comptes dans un seul espace (InstaPay, 2025). Fin 2024, InstaPay comptait 12,5 millions d'utilisateurs enregistrés (Banque centrale d'Égypte, 2024). Exploitée par Egyptian Banks Company (« EBC ») et détenue par la Banque centrale d'Égypte (« CBE »), la plateforme opère sous licence de Bank Misr, dans le cadre du modèle réglementaire national dirigé par les banques. Bien que les utilisateurs puissent effectuer des paiements instantanés via leurs propres applications bancaires, les participants à un groupe de discussion d'utilisateurs finaux animé par AfricaNenda ont indiqué préférer InstaPay, en raison de

sa simplicité d'utilisation. L'application a par ailleurs été conçue de manière à admettre la participation au SPI des petites banques ne proposant pas de services de banque mobile ou en ligne, renforçant ainsi l'inclusivité.

À terme, EBC prévoit d'ouvrir InstaPay aux fintechs, par le biais d'API et de kits de développement logiciel.

- **SWAM** (Maroc) met à disposition une application mobile, **M-Wallet** destinée aux comptes de paiement détenus par des FSP non bancaires ou des banques. Les utilisateurs finaux peuvent télécharger l'application M-Wallet correspondant au FSP de leur choix et effectuer des paiements P2P, P2B et P2G directement depuis celle-ci (MarocPay, 2025).

- Au Mozambique, **SIMO** exploite son portefeuille interne, **Conta Móvel**, qui s'appuie principalement sur le canal USSD. Pour l'heure, aucune application pour smartphone n'est proposée. Conta Móvel est accessible à toutes les institutions participantes ayant choisi d'adhérer à ce service, via un code USSD commun (\*134#). Cette solution permet aux clients ne disposant pas de cartes bancaires traditionnelles d'accéder rapidement à leurs fonds, ainsi que d'utiliser divers services financiers. Son fonctionnement repose sur l'utilisation du numéro de téléphone mobile du client et d'un numéro d'identification personnel (« PIN »), avec une vérification par jeton temporaire pour certaines transactions. Quatre participants (banques et OAM) proposent aujourd'hui ce service USSD à leurs clients (entretiens avec des parties prenantes, 2025).

Au-delà des considérations techniques liées au développement d'une application mobile, les SPI peuvent également se heurter à des difficultés pour obtenir l'adhésion de leurs

actionnaires et participants. Pour les banques ou les fournisseurs de services d'argent mobile, une application grand public gérée par le système central peut représenter une menace concurrentielle pour leurs propres canaux numériques. De nombreux FSP se montrent donc réticents à soutenir une application centralisée susceptible de détourner le trafic de leurs plateformes, sur lesquelles ils maîtrisent l'interface utilisateur, interagissent directement avec leurs clients et proposent leurs produits et services. Les craintes de cannibalisation

du marché peuvent ainsi l'emporter sur les avantages attendus et limiter cette approche à un nombre restreint de systèmes.

### Opportunité

Certains SPI pourraient chercher à compléter leur infrastructure technique de *back-end* par l'ajout d'applications orientées vers les utilisateurs (cf. Tableau 4.8).



**Tableau 4.7** | Avantages des solutions orientées vers les utilisateurs finaux

	Avantages pour les opérateurs de SPI
<b>Expérience utilisateur cohérente et renforcement de la marque :</b> une application exploitée sous la marque du SPI permet à l'opérateur de maîtriser l'expérience de l'utilisateur final, assurant ainsi sa cohérence et sa fluidité et renforçant de ce fait la confiance envers le système, ainsi que sa visibilité.	
<b>Mise en œuvre directe de fonctionnalités et mises à jour :</b> le SPI peut directement proposer des fonctionnalités supplémentaires, telles que des cas d'utilisation et des intégrations tierces, et les mettre à jour sans avoir à dépendre des participants.	
<b>Point d'entrée sur le marché unifié :</b> un point d'accès unique au SPI permet d'assurer une mise en service simultanée de l'ensemble des FSP, les utilisateurs n'ayant alors qu'à y associer leur instrument de paiement favori. Cette approche assure des conditions de concurrence équitables, en permettant aux FSP, indépendamment de leur taille ou de leurs capacités technologiques, de commencer à traiter des transactions via le SPI.	
	Avantages pour les utilisateurs finaux
<b>Accessibilité, commodité et contrôle renforcés :</b> les solutions développées par les opérateurs de SPI, orientées vers les utilisateurs finaux, permettent à ces derniers d'associer plusieurs comptes bancaires ou portefeuilles au sein d'un même espace. Ils peuvent ainsi effectuer des transactions à partir de n'importe quel compte, sans avoir à passer d'une application à l'autre. Cette expérience unifiée présente alors un double avantage : elle simplifie le processus de paiement et donne aux utilisateurs un meilleur contrôle de leurs finances. Ainsi, en consolidant les comptes et les transactions, le SPI peut servir d'outil de gestion financière performant, offrant une meilleure visibilité pour le suivi des dépenses et la planification budgétaire que la plupart des applications individuelles des FSP.	
<b>Élargissement de la palette de services financiers proposés :</b> les SPI peuvent proposer des solutions directes aux clients, élargissant ainsi l'accès des consommateurs aux services financiers essentiels, tels que le crédit, l'épargne et l'assurance. Cet accès, rendu possible grâce au partage de données via le SPI, pourrait favoriser l'inclusion économique.	
	Avantages pour les FSP
<b>Renforcement de la concurrence et de l'innovation :</b> intégrées à l'infrastructure en boucle ouverte d'un SPI, les applications centrées sur les utilisateurs finaux permettent à un plus large éventail de FSP — y compris des petites banques, des fintechs émergentes et des OAM — de participer activement à l'écosystème des paiements numériques. Cette participation élargie stimule la concurrence, ce qui se traduit ainsi par des produits plus innovants et une meilleure qualité de service. Elle incite également les institutions financières à moderniser leurs offres et à perfectionner leurs applications centrées vers les utilisateurs finaux.	
<b>Point d'entrée sur le marché unifié :</b> un point d'accès unique au SPI est essentiel sur les marchés où les plus petites banques ou les fournisseurs de portefeuilles électroniques font face à des contraintes technologiques (hétérogénéité des fonctionnalités et de la qualité des applications, ou encore une insuffisance d'applications mobiles ou d'interfaces disponibles). Une solution centrée sur les utilisateurs permet à ces FSP de taille modeste de participer malgré tout au SPI.	

	<b>Délai de réalisation :</b> à court ou moyen terme (1 à 3 ans).
	<b>Conditions de réussite :</b> capacités/ressources technologiques suffisantes pour le développement d'une application mobile, adhésion des participants dans le cas des SPI en propriété conjointe et détenus par les participants, ainsi que capacités techniques adéquates pour assurer le bon fonctionnement du système.

## Tendance des systèmes 3 | La gratuité et les structures tarifaires abordables accélèrent l'adoption

Afin d'encourager une adoption précoce, certains SPI ont choisi de supprimer les frais de transaction lors du lancement, rendant ainsi le service plus accessible et plus attractif pour les nouveaux utilisateurs des paiements instantanés. Le coût des transactions constitue un facteur déterminant dans l'adoption des paiements numériques, en particulier pour les ménages à faible revenu. La gratuité ou les structures tarifaires abordables peuvent abaisser cet obstacle.

À l'échelle mondiale, les mécanismes incitatifs et la gratuité de certains services ont contribué au succès de certains des SPI les plus largement adoptés. En voici quelques exemples : au Brésil, PIX ne facture aucun frais aux particuliers pour l'envoi ou la réception de paiements (Banque centrale du Brésil, 2025). De même, en Inde, Unified Payments Interface (« UPI ») a connu une adoption massive en proposant un moyen de paiement numérique gratuit pour les transferts P2P et P2B entre comptes bancaires. Cette approche a considérablement réduit la dépendance à l'argent liquide, dans une économie auparavant dominée par l'usage des espèces (HDFC Bank, 2024).

Dans le paysage africain des SPI, le SPI LYPAY de la Libye a opté pour la gratuité de ses services.

Lors de son lancement, la Banque centrale de Libye a annoncé que le service n'appliquerait ni frais ni commissions jusqu'à la fin de l'année 2024 (LibyaHerald, 2024).

Dans la même veine, la Central Bank of Egypt (« CBE ») a lancé IPN et l'application InstaPay, en proposant initialement la gratuité des services afin d'en encourager l'utilisation. Cette exonération stratégique a contribué à l'adoption rapide d'InstaPay, qui comptait ainsi 12,72 millions d'utilisateurs en 2025<sup>41</sup>. Les frais n'ont été introduits qu'en avril 2025 (Ahram Online, 2025). Pour les transactions financières, la structure tarifaire est la suivante : 0,1 % du montant de la transaction, avec un minimum de 0,5 EGP (soit 0,01 USD) et un plafond de 20 EGP (0,40 USD)<sup>42</sup>. Les consommateurs s'acquittent des frais, tandis que les commerçants continuent d'accepter les paiements sans commission. Le nouveau modèle de tarification vise à favoriser l'adoption numérique, en maintenant des frais peu élevés pour les petites transactions. Son élaboration a pris en compte plusieurs facteurs : les réalités économiques locales, les prix pratiqués par le passé, les coûts liés à la manipulation des espèces et les retours des utilisateurs. Par ailleurs, les utilisateurs bénéficient de 10 opérations non financières gratuites par

41 D'après les réponses au questionnaire sur les données des SPI envoyé dans le cadre du Rapport SIIPS 2025.

42 Le taux de change entre la livre égyptienne (« EGP ») et le dollar américain correspond au taux de change publié sur le site Oanda au 1er avril 2025 : <https://www.oanda.com/currency-converter/en/?from=EGP&to=USD&amount=0.5>.

mois (p. ex., consultations du solde, extraits de compte simplifiés). Au-delà, chaque opération non financière est facturée 0,5 EGP (environ 0,02 USD). Cette politique contribue à assurer le bon fonctionnement du système, en décourageant les usages excessifs.

Le cas d'InstaPay illustre que même de légères différences dans les coûts de transaction peuvent avoir une influence significative sur les choix des consommateurs, en particulier parmi les segments à faible revenu ou sensibles aux prix. Une étude menée par AfricaNenda montre le rôle décisif des frais de transaction sur le comportement des utilisateurs. En effet, des participants égyptiens ont explicitement indiqué avoir adopté InstaPay à la faveur de ses frais plus faibles (AfricaNenda, 2025).

Des frais de transaction réduits constituent un levier clé de l'adoption des paiements numériques. Pour cette raison, et afin de favoriser une utilisation inclusive, les modèles de tarification doivent être proportionnés à la valeur des transactions. Les frais devraient rester modestes, voire nuls, pour les paiements de faible valeur, et devenir progressifs à mesure que le montant augmente. Dans cette optique, une structure tarifaire proportionnelle au montant des transactions — où les frais varient en fonction du montant transféré — s'avère souvent plus équitable que des frais forfaitaires, susceptibles de dissuader les utilisateurs d'effectuer des transactions de faible montant par l'intermédiaire d'un SPI. Ainsi, un plafonnement des frais ou une structure tarifaire par paliers contribue à garantir l'accessibilité financière et à encourager l'usage régulier des canaux numériques pour les transactions du quotidien.

#### Opportunité :

En renonçant temporairement aux frais de transaction, les SPI peuvent stimuler l'utilisation initiale, accroître les volumes de transaction et

favoriser l'inclusion financière. La suppression de la barrière liée aux coûts peut inciter la population à tester les services numériques et contribue à renforcer la confiance dans l'utilisation des canaux numériques. À condition que le caractère temporaire de la gratuité soit clairement communiqué — afin d'éviter toute réaction négative lors de l'introduction ultérieure des frais —, cette approche peut accélérer la transition du numéraire vers les paiements numériques, en particulier pour les transactions de faible montant qui représentent une part essentielle des dépenses quotidiennes des ménages à faible revenu. Les économies fortement dépendantes de l'argent liquide en bénéficieraient tout particulièrement, compte tenu du poids économique des coûts liés à la manipulation des espèces. Rien qu'en Afrique du Sud, ces coûts sont estimés à 0,52 % du produit intérieur brut (« PIB ») (Genesis Analytics, 2017). Cette charge économique importante, résultant de la manipulation des espèces, de leur sécurisation et des coûts logistiques inhérents à leur circulation physique, pourrait être atténuée grâce à un mécanisme ciblé de subvention des coûts, destiné à garantir des paiements instantanés gratuits ou à faible coût.

	<b>Délai de réalisation :</b> à court terme (1 an).
	<b>Conditions de réussite :</b> engagement des gouvernements et/ou des participants à financer temporairement les coûts de fonctionnement du SPI pendant la période de gratuité ou de tarification réduite. À mesure que le SPI gagne en maturité et que son adoption par les utilisateurs s'intensifie, le système peut introduire une tarification abordable, en tenant compte des dynamiques concurrentielles sur l'ensemble du marché.

## 4.3 | Tendances et opportunité des consommateurs

**Tableau 4.8** | Synthèse des tendances et opportunités des utilisateurs finaux

Tendances	Opportunités
<b>Les canaux à assistance humaine sont plus (et non pas moins) pertinents que jamais pour réduire les écarts en matière d'inclusion.</b>	Les FSP et les partenaires peuvent moderniser les modèles opérationnels des agents.
<b>Les utilisateurs finaux qui sont passés aux paiements numériques évoluent encore dans un environnement hybride.</b>	Développer des approches hybrides pour permettre aux clients disposant de capacités financières et numériques limitées de bénéficier des avantages du numérique.
<b>Les expériences négatives diffusées en masse sur les réseaux sociaux personnels freinent l'adoption des canaux numériques.</b>	Investir dans l'éducation des consommateurs et dans des actions de communication corrective destinées à contrer la peur et la désinformation.



## Tendance des utilisateurs finaux 1 | Loin d'être devenus obsolètes, les canaux à assistance humaine restent un levier essentiel de l'inclusion financière.

Même si les utilisateurs finaux africains adoptent de plus en plus la technologie mobile et les canaux numériques pour les paiements et autres services financiers, les canaux à assistance humaine (notamment les bureaux d'agents) restent pertinents — voire essentiels —, pour élargir la base de clientèle et toucher les populations mal desservies, contribuant ainsi à renforcer l'inclusion financière. Les réseaux d'agents jouent un rôle clé dans la sensibilisation aux paiements numériques des personnes non bancarisées. Ils fournissent également un appui concret aux utilisateurs finaux moins confiants sur les plans numérique et financier, et donc moins enclins à effectuer des paiements numériques de manière autonome. Or, ces utilisateurs représentent une part importante de la population : un utilisateur d'argent mobile sur trois en Afrique subsaharienne déclare avoir besoin d'assistance pour utiliser son compte (Banque mondiale, 2021g). Par ailleurs, la proportion d'utilisateurs nécessitant une assistance humaine ne cesse d'augmenter, à mesure que l'argent mobile et les autres solutions numériques deviennent plus accessibles et atteignent un nombre croissant d'usagers novices. Ainsi, les FSP souhaitant conquérir de nouveaux segments de marché encore inexploités doivent déployer et maintenir des canaux à assistance humaine performants et les intégrer pleinement à leur stratégie de développement.

### Les agents constituent le maillon essentiel entre les utilisateurs finaux et les FSP.

Une étude a révélé que la proximité avec un agent figure parmi les facteurs clés d'adoption de l'argent mobile, en particulier en zone rurale (Babatope & Mushungje, 2020). À l'inverse toutefois, l'absence d'agents peut constituer un frein majeur. D'après les données du Global Findex, lorsqu'on interroge les adultes sans compte d'argent mobile

sur les raisons pour lesquelles ils n'en disposent pas, plus de 11 % d'entre eux indiquent que les agents sont trop éloignés (Banque mondiale, 2025b).

Les études portant sur les déterminants de la demande menées dans le cadre des Rapports SIIPS 2023 et 2024, ainsi que celles de la présente édition, soulignent le rôle central des agents dans la sensibilisation aux solutions de paiement numérique. En effet, la promotion assurée par les agents est apparue comme un levier déterminant de l'adoption des paiements numériques dans les pays étudiés en 2023 (AfricaNenda, 2023b). En 2024, 16 % des répondants en Algérie, en Éthiopie, à Maurice et en Ouganda ont déclaré avoir commencé à utiliser les paiements numériques parce qu'un agent leur en avait expliqué les bénéfices (AfricaNenda, 2024). Les particuliers comme les commerçants interrogés soulignent également l'importance de pouvoir compter sur des agents fiables et accessibles, proposant des horaires adaptés à leurs besoins. Enfin, une enquête complémentaire menée par AfricaNenda en 2025 auprès de plus de 1 500 utilisateurs finaux dans cinq pays (Cameroun, Égypte, Maurice, Nigéria et Zimbabwe) révèle que 41 % des personnes interrogées ont découvert les solutions de paiement numérique grâce aux agents.

Les FSP reconnaissent qu'il est nécessaire de disposer d'un solide maillage d'agents pour rester compétitifs, en particulier pour toucher les populations mal desservies. Comme l'a déclaré une partie prenante à un SPI nigérian lors d'un entretien : « l'agent est roi ». Les efforts visant à étoffer les réseaux d'agents d'argent mobile se poursuivent : le nombre d'agents a augmenté de 20 % à l'échelle mondiale entre 2023 et 2024, l'Afrique subsaharienne représentant à elle seule 77 % de cette croissance (GSMA, 2025b). Cette dynamique de croissance haussière devrait se maintenir à mesure que les marchés d'argent mobile



se développent dans des pays comme l'Angola et la Tunisie, où la densité des réseaux d'agents est encore faible, comme l'a mis en évidence l'étude sur les déterminants de la demande.

### Les défis et les risques associés aux agents entraînent une hausse des coûts de gestion.

Bien qu'il soit largement reconnu qu'un réseau d'agents bien réparti apporte une réelle valeur ajoutée, ces acteurs peuvent également poser certains risques. En effet, les utilisateurs finaux peuvent en devenir excessivement dépendants. Dans un scénario idéal, les agents servent d'intermédiaires entre les utilisateurs et leurs fournisseurs, jusqu'à ce que ces derniers, dotés des outils nécessaires—notamment d'un téléphone portable—acquièrent la confiance suffisante pour effectuer leurs transactions de manière autonome. Cependant, les agents sont peu incités à encourager cette autonomie, puisqu'ils ne perçoivent généralement une commission que lorsqu'ils exécutent eux-mêmes une transaction. Ainsi, une forme d'exploitation passive peut apparaître lorsque les agents entretiennent la dépendance des utilisateurs finaux en réalisant intégralement les transactions à leur place, sans leur en expliquer le fonctionnement, allant parfois jusqu'à composer eux-mêmes le code PIN.

Le préjudice reste limité lorsque les agents se contentent d'exécuter les transactions et de percevoir leurs commissions. En revanche, le préjudice peut se révéler plus important lorsque certains agents

abusent de la confiance des clients, par exemple en utilisant leur code PIN pour transférer des fonds vers leurs propres comptes ou en détournant des liquidités lors d'un dépôt ou d'un retrait. En effet, selon les données du Global Findex 2025, un adulte sur quatre en Afrique subsaharienne recevant des paiements gouvernementaux ou salariaux par voie électronique déclare avoir payé des frais imprévus pour retirer ses fonds.

De plus, de nombreux agents agréés exercent parallèlement une activité commerciale, vendant des produits aux mêmes clients qui dépendent d'eux pour effectuer leurs retraits ou paiements, ce qui constitue une potentielle source de conflit d'intérêts supplémentaire. Lorsqu'un client souhaite effectuer un achat et le régler par voie numérique—à l'aide d'une carte, d'une application d'argent mobile ou d'un code QR—, le commerçant est généralement redevable de frais de traitement à son FSP. À l'inverse, si le client désire effectuer une opération de dépôt, de retrait ou de transfert P2P via un compte d'argent mobile, l'agent ou le commerçant peut percevoir une commission. Ainsi, ces frais et commissions divergents créent des conditions propices à des pratiques opportunistes : certains agents ou commerçants choisissent alors de traiter les achats comme des opérations de dépôt ou de retrait, puis de conserver l'argent liquide du client en règlement du bien vendu, cumulant ainsi la commission et le produit de la vente. Les particuliers comme les commerçants ayant participé aux entretiens qualitatifs avec les utilisateurs finaux, présentés dans le Chapitre 3, ont confirmé l'existence de telles pratiques.

## Opportunité

Malgré les défis qu'ils présentent, les agents continueront de jouer un rôle clé dans l'écosystème des paiements en Afrique. À mesure qu'un nombre croissant de clients auparavant exclus intègrent le système financier formel, les agents deviennent des acteurs de première ligne toujours plus essentiels. Cette évolution ouvre la voie à de nouvelles approches de gestion et d'organisation des réseaux d'agents, ainsi qu'à une redéfinition du rôle qu'ils jouent au sein de la chaîne de valeur des paiements.

De nombreux fournisseurs de services financiers ont constitué leurs propres réseaux d'agents, parfois gérés en partie ou en totalité par des prestataires tiers. Plus récemment, des modèles d'infrastructure d'agents mutualisée ont émergé comme solution alternative, une approche appelée selon nous à gagner en popularité. Ainsi, au Nigéria, la plateforme Shared Agent Network Expansion Facilities (« SANEF »), créée en partenariat entre la Banque centrale du Nigéria et les banques du pays, a mis sur pied un réseau de plus de 2 millions d'agents à l'échelle nationale, afin de fournir une infrastructure commune destinée à promouvoir l'inclusion financière<sup>42</sup>.

Des offres privées de type « agents sous la forme de services (« agents-as-a-service »), telles que Selcom (Selcom, 2025) en Tanzanie et Agent Banking Company (« ABC ») (ABC, 2025) en Ouganda, émergent également afin de proposer des services de gestion de réseaux d'agents tant aux FSP qu'aux institutions financières classiques. Certains de ces nouveaux acteurs sont des start-ups, tandis que d'autres sont des entreprises déjà bien établies, à l'image du partenariat entre Type Bank et les enseignes Pick n Pay et Boxer en Afrique du Sud (Delport, 2021).

En dehors de l'univers de l'argent mobile, les banques et les IMF investissent également dans des réseaux d'agents dans le cadre de leurs

stratégies de diversification produits. Ainsi, Lift Above Poverty Organization, une banque de microfinance nigériane, a élargi son champ d'action pour proposer une gamme plus complète de services bancaires. Pour y parvenir, elle a mis sur pied un vaste réseau d'agents formés à la distribution d'une palette diversifiée de produits, et non plus limitée aux seuls services de paiement (IFC, 2019). La mise en place de réseaux d'agents fiables repose avant tout sur des innovations centrées sur l'agent : sélection rigoureuse, formation adaptée, suivi régulier, dispositifs d'incitation et soutien opérationnel — notamment pour la gestion des liquidités adossée à des facilités de crédit.

Cette opportunité pourrait également inciter les SPI à engager une réflexion sur la pérennisation des canaux à assistance humaine, compte tenu de la tendance à la baisse constatée dans cette édition annuelle du rapport. En effet, le Rapport SIIPS 2024 recensait 21 SPI prenant en charge le canal des agents et 20 les succursales bancaires. En juin 2025, on ne recensait plus que 15 SPI proposant le canal des agents et 11 celui des succursales bancaires.



**Délai de réalisation :** d'ici 1 à 3 ans.



**Conditions de réussite :** les FSP doivent continuer à investir dans leurs réseaux d'agents, qui demeurent un canal essentiel d'interaction avec la clientèle. L'expérience utilisateur y est tout aussi importante que sur les applications ou les autres canaux numériques. Il serait par ailleurs opportun que les SPI réévaluent leur désengagement vis-à-vis des canaux à assistance humaine, au regard de la part significative des opérations de paiement qui transitent encore par ces derniers.

<sup>42</sup> Selon le site Web de SANEF (août 2025) : <https://www.sanefng.com>



## Tendance des utilisateurs finaux 2 | Les utilisateurs finaux qui sont passés aux paiements numériques évoluent encore dans un environnement hybride.

La prise en charge par les opérateurs de SPI des paiements par code QR, abordée dans la section consacrée aux tendances et opportunités des systèmes, se justifie pleinement au regard de la progression continue de l'adoption des paiements numériques. Les données en témoignent : entre 2017 et 2021, 42 % de la population adulte d'Afrique subsaharienne avait envoyé ou reçu au moins un paiement numérique et 13 % avaient effectué un paiement numérique au profit d'un commerçant (Banque mondiale, 2021h). Trois ans plus tard, en 2024, ces proportions atteignaient respectivement 51 % et 20 %, (Banque mondiale, 2025b). Dans le même temps, les utilisateurs finaux effectuent et reçoivent une part croissante de leurs paiements par voie numérique, et les montants transférés par ces canaux continuent eux aussi d'augmenter.

Néanmoins, cette croissance des paiements numériques ne se traduit pas encore par une transition vers un environnement majoritairement numérique en Afrique dans l'horizon de planification à cinq ans retenu pour le présent rapport. Au contraire, les consommateurs demeurent confrontés à de multiples contraintes

— présentées pour la plupart au Chapitre 3 —, qui maintiendront même les usagers les plus aguerris ou convaincus des paiements numériques dans un environnement hybride à court terme. Ces contraintes incluent notamment les habitudes de paiement, les limites des infrastructures et la fragmentation des marchés.

**Le recours habituel aux espèces, tant chez les payeurs que chez les bénéficiaires, limite la diffusion des paiements numériques.**

Plusieurs études menées auprès des consommateurs mettent en évidence les difficultés que ces derniers rencontrent lorsqu'ils cherchent à passer de l'argent liquide aux canaux numériques. À cet égard, comme mentionné au Chapitre 3, 75 % des commerçants interrogés dans le cadre de l'enquête SIIPS de cette année indiquent que leurs clients préfèrent toujours régler en espèces. Bon nombre de commerçants déclarent également utiliser eux-mêmes du liquide pour payer leurs fournisseurs sur les marchés matinaux, notamment parce que ces derniers n'acceptent pas encore les paiements numériques.

Une autre enquête auprès des consommateurs menée par AfricaNenda en 2025 révèle également que 89 % des femmes et 86 % des hommes disposant d'un compte préfèrent encore régler leurs achats en espèces. Enfin, les données les plus récentes du Global Findex révèlent qu'en Afrique subsaharienne, parmi les adultes titulaires d'un compte qui n'effectuent pas de paiements numériques auprès des commerçants, plus de la moitié évoquent leur attachement aux espèces. Par ailleurs, une proportion nettement plus faible invoque le fait que leurs commerçants habituels n'acceptent pas encore les paiements numériques.

#### **Les écarts de taux d'équipement en smartphones accentuent la fragmentation du marché.**

Comme indiqué précédemment dans ce chapitre, l'adoption des smartphones progresse sur l'ensemble du continent. Cependant, en 2024, les téléphones aux fonctionnalités basiques représentaient encore près de la moitié du parc de téléphones mobiles en Afrique subsaharienne. Or, bien que cette situation évolue petit à petit,

cette transition pourrait accentuer les inégalités d'accès aux paiements numériques interopérables parmi les segments à faible revenu et les femmes, deux groupes dont le taux d'équipement en smartphones demeure nettement inférieur à celui des hommes et des adultes plus aisés. À l'inverse, les écarts de revenu ont un impact beaucoup plus limité sur le taux d'équipement en téléphones aux fonctionnalités basiques que sur le taux d'équipement en smartphones, sans aucune différence significative entre hommes et femmes pour ce type d'appareil. Ainsi, au cours des cinq prochaines années au moins, les femmes et les adultes à faible revenu seront plus nombreux à pouvoir accéder aux services d'argent mobile et aux paiements numériques via le canal USSD qu'à ceux accessibles par le biais d'applications mobiles. C'est le cas notamment des paiements par code QR et des applications centrées sur les utilisateurs finaux proposées par des SPI, à l'instar d'InstaPay. À noter que la part des smartphones dans le parc total de téléphones mobiles demeure plus élevée en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne.



Cela ne veut pas dire pour autant que les propriétaires de téléphones aux fonctionnalités basiques rejettent les paiements numériques. Au contraire, ils continueront vraisemblablement à privilégier les solutions USSD, qu'ils utilisent depuis plus d'une décennie. En revanche, les utilisateurs pourvus de téléphones aux fonctionnalités basiques pourraient devenir plus dépendants des services d'un seul fournisseur offrant à la fois les paiements P2P et P2B. Cette dépendance les amènerait à recourir de nouveau aux espèces pour transférer des fonds aux particuliers ou régler les commerçants qui n'acceptent pas le mode de paiement numérique qu'ils utilisent eux-mêmes.

#### **Opportunité**

À mesure que les avantages des paiements numériques seront reconnus par l'ensemble des acteurs de l'écosystème, les fournisseurs adopteront des approches plus avancées — notamment les paiements par code QR et les applications centrées sur les utilisateurs finaux proposées par certains SPI, comme évoqué plus haut dans ce chapitre. Dans ce contexte, les segments de marché les plus aisés, déjà équipés de smartphones, comptent d'ores et déjà des clients disposés à utiliser ces solutions. En revanche, la large part de consommateurs ne disposant que d'un téléphone aux fonctionnalités

basiques aura encore besoin d'options simples, sûres et accessibles, compatibles avec les outils dont elle dispose. Pour cette raison, répondre dès maintenant aux besoins de ces usagers est essentiel : cela permettra d'ancrer de nouveaux comportements et de renforcer la relation de confiance avec la marque, autant d'atouts qui perdureront lorsqu'ils passeront aux smartphones et adopteront les applications mobiles.

Les stratégies visant à offrir différents canaux de paiement numérique à ces clients hybrides varieront selon les marchés et les fournisseurs. À titre d'exemple, dans le cadre de notre étude auprès des consommateurs en Côte d'Ivoire, nous avons observé un cas particulièrement révélateur d'innovation hybride. Dans ce pays, les paiements par code QR contribuent à un essor marqué de l'adoption des paiements numériques par les commerçants. Pour en tirer parti, l'un des fournisseurs de services d'argent mobile a mis en place un dispositif original : il remet à ses clients une carte physique pourvue d'un code QR associé à leur compte, permettant ainsi aux personnes ne possédant pas de smartphone de réaliser des paiements sécurisés en leur faveur. Concrètement, lorsqu'un commerçant scanne la carte, une demande de paiement est adressée au client, qui saisit ensuite son code PIN pour valider la transaction via le service USSD du FSP.



**Délai de réalisation :**  
à court ou long terme (1 à 5 ans).



**Conditions de réussite :**  
l'instauration et le maintien de la confiance ne sauraient se résumer à une action ponctuelle. Dans un contexte marqué par la recrudescence des escroqueries, dont les modes opératoires évoluent sans cesse, les FSP doivent élaborer et ajuster leurs approches en matière d'assistance à la clientèle et de protection des consommateurs afin de préserver la confiance. Ils gagneraient également à mettre en avant des réussites concrètes, afin de renvoyer l'image de FSP fiables et soucieux de leurs clients.



### Tendance des utilisateurs finaux 3 | Les expériences négatives diffusées en masse sur les réseaux sociaux personnels freinent l'adoption des canaux numériques.

Même si les régulateurs ont renforcé les exigences en matière de protection des consommateurs – comme nous l'avons vu précédemment – et que les SPI s'y conforment, les perceptions négatives entourant les paiements numériques, alimentées par le bouche-à-oreille, continuent de dissuader certains utilisateurs potentiels de les adopter.

Dans les pays couverts cette année par l'étude des déterminants de la demande, les réseaux sociaux figurent parmi les trois principales sources d'information des utilisateurs finaux concernant les paiements numériques. Par ailleurs, selon l'étude menée par AfricaNenda auprès des consommateurs, les femmes sont particulièrement susceptibles de découvrir les paiements numériques au travers de leurs réseaux sociaux (AfricaNenda, 2025).

Lorsque les membres d'un réseau social utilisent activement les paiements numériques et en retirent des bénéfices tangibles, leur expérience positive tend à renforcer la confiance collective et à stimuler l'adoption. L'inverse est vrai aussi : les non-utilisateurs

ou les utilisateurs occasionnels peuvent être dissuadés d'y recourir si un membre de leur réseau social a vécu une expérience négative – par exemple, un non-remboursement à la suite d'un paiement erroné, une escroquerie ou une autre forme d'exploitation numérique. Malheureusement, les canaux numériques exposent plus fréquemment les utilisateurs à ce type d'incidents, tandis que les dispositifs actuels de gestion et de recours présentent encore des lacunes.

#### Les mécanismes de recours s'accompagnent de résultats mitigés.

Dans le domaine des paiements numériques, les efforts visant à renforcer la protection des consommateurs se heurtent parfois à la nécessité de préserver une expérience utilisateur fluide, un facteur essentiel d'adoption des solutions numériques. Cette tension devient manifeste lorsque les systèmes de paiement numérique font peser une part excessive de la responsabilité liée à la protection des consommateurs sur les commerçants ou sur l'utilisateur final.

Ce déséquilibre s'illustre notamment dans la gestion des annulations de transactions : pour de nombreux clients, la possibilité d'annuler rapidement un transfert erroné constitue un gage de confiance envers la plateforme. En Côte d'Ivoire, par exemple, certaines plateformes imposent une coordination entre le client et le commerçant avant de pouvoir annuler toute transaction, ce qui peut créer des frictions pour les utilisateurs, tout en offrant aux commerçants un contrôle accru et une meilleure protection. Les partisans de cette approche font valoir qu'elle protège les commerçants, souvent amenés à traiter avec des clients à distance dont ils ne peuvent pas vérifier l'identité. Toutefois, les mécanismes de protection du consommateur tendent souvent à privilégier l'utilisateur final, accroissant la vulnérabilité des commerçants face aux annulations abusives et aux litiges. Lorsque la résolution des différends est laborieuse ou mal encadrée, les commerçants — notamment les petites entreprises, pour lesquelles la disponibilité rapide des fonds est cruciale — peuvent subir des perturbations opérationnelles. Ces expériences érodent non seulement la confiance, mais renforcent aussi les doutes quant à l'équité du système. Accorder davantage de pouvoir aux commerçants dans le processus de recours peut atténuer certains de ces risques, mais au détriment de la fluidité de l'expérience utilisateur, ce qui se traduit par des plaintes relayées aussi bien par le bouche-à-oreille traditionnel que sur les réseaux sociaux.

#### La fraude, les escroqueries et la peur de commettre des erreurs constituent des obstacles majeurs à une utilisation durable des paiements numériques.

Outre les difficultés que rencontrent de nombreux utilisateurs pour faire annuler une transaction erronée, la fraude constitue un autre facteur majeur d'attrition des paiements numériques. De nombreux utilisateurs entendent parler d'arnaques, d'usurpations d'identité ou de compromissions de comptes, que ce soit directement via leurs proches, ou indirectement sur les réseaux sociaux. Ces récits circulent rapidement sur les réseaux

sociaux, renforçant l'idée que « cela pourrait aussi m'arriver ». En l'absence de garanties claires en matière de recours ou de protection, même de légers doutes peuvent suffire à détourner les utilisateurs des canaux de paiements numériques. Comme l'a exprimé un participant à l'étude portant sur les déterminants de la demande en Côte d'Ivoire : « J'ai cessé d'utiliser [Fournisseur X] après avoir été victime d'une escroquerie. Une personne à proximité de moi a modifié mon code PIN à mon insu et a effectué des retraits. » Un autre participant, également en Côte d'Ivoire, a déclaré : « J'ai peur des escrocs : un ami a été victime d'une arnaque. »

Ces témoignages ont d'autant plus d'impact que la résolution des litiges s'avère bien souvent lente ou insatisfaisante. En effet, les participants à notre étude expriment un sentiment profondément ancré : les mécanismes de recours formels leur paraissent inefficaces, et une fois leur argent perdu — à la suite d'une fraude ou d'un vol —, il n'existe, selon eux, aucune réelle possibilité de restitution. Un participant angolais a résumé la situation en ces termes : « Ici, lorsque l'argent disparaît, il est perdu ; il n'y a aucun moyen de le récupérer. »

La grille tarifaire est une autre source de confusion pour les utilisateurs finaux. Beaucoup ont l'impression que des frais s'appliquent aussi bien lors de l'envoi et de la réception d'argent que lors du retrait en espèces. Ces frais surprennent souvent les utilisateurs, en particulier ceux qui alternent entre espèces et paiements numériques. L'origine de cette confusion reste difficile à cerner. D'une part, elle peut découler d'un manque de transparence de certains fournisseurs en matière de tarification. D'autre part, la maîtrise limitée des outils numériques de certains utilisateurs finaux entrave leur compréhension du fonctionnement des flux de paiement, les rendant ainsi plus vulnérables aux escroqueries et aux erreurs toutes simples.

Si les utilisateurs finaux sont fréquemment confrontés à des escroqueries, à des violations de données ou à des fraudes lors de l'utilisation des paiements numériques — ou s'ils en entendent régulièrement parler —, cela peut susciter la

crainte, éroder la confiance et décourager tant l'usage continu de ces canaux que leur adoption par de nouveaux utilisateurs.

### Opportunité

Les études montrent que les consommateurs, souvent de manière implicite, accordent davantage confiance aux membres de leur cercle social qu'aux FSP ou à aux pouvoirs publics. Ainsi, pour contrer les messages négatifs qui circulent sur les réseaux sociaux, les FSP doivent renforcer les connaissances et la maîtrise des services numériques de leurs clients afin que ceux-ci puissent en tirer pleinement parti et relayer des expériences positives au sein de leur communauté.

S'il est essentiel que les FSP et les opérateurs de SPI prennent des mesures pour protéger les utilisateurs finaux, il est tout aussi important qu'ils disposent des informations et des compétences nécessaires pour utiliser les services en toute sécurité et se prémunir contre les escroqueries. L'éducation des utilisateurs à la prévention de la fraude doit venir compléter les investissements dans la sécurité des services. Les FSP devraient également renforcer leurs dispositifs de protection des consommateurs — en respectant les obligations réglementaires et en allant au-delà lorsque cela

est possible — tout en améliorant l'expérience utilisateur, afin de consolider la confiance et d'encourager un usage régulier des services numériques. Ces actions peuvent notamment consister à inclure des consignes de sécurité dans le processus d'intégration des utilisateurs, à mener régulièrement des campagnes de sensibilisation à la fraude, à promouvoir un service client permettant un règlement rapide des incidents et à mettre à disposition des mécanismes clairs de résolution des réclamations.



**Délai de réalisation :** à court ou long terme (1 à 5 ans)



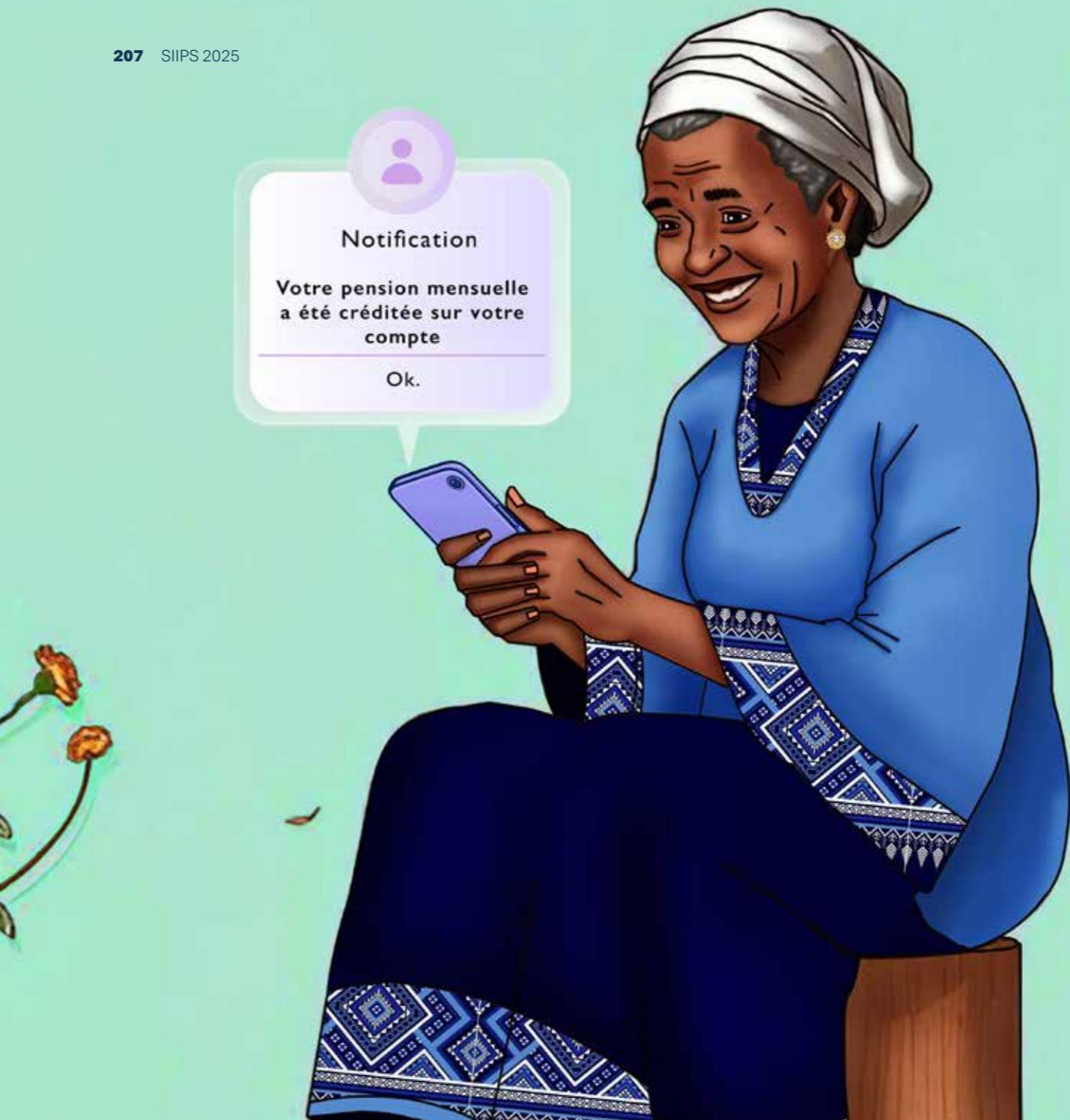
**Conditions de réussite :** l'instauration et le maintien de la confiance ne sauraient se résumer à une action ponctuelle. Dans un contexte marqué par la recrudescence des escroqueries, dont les modes opératoires évoluent sans cesse, les FSP doivent élaborer et ajuster leurs approches en matière d'assistance à la clientèle et de protection des consommateurs afin de préserver la confiance. Ils gagneraient également à mettre en avant des réussites concrètes, afin de renvoyer l'image de FSP fiables et soucieux de leurs clients.

## 4.4 | Conclusion

Les tendances et opportunités observées au niveau du marché, des systèmes et des utilisateurs finaux sont appelées à façonner la conception et l'adoption des SPI au cours des prochaines années. Certaines d'entre elles pourraient en accélérer le lancement et l'usage, comme la mise en place d'un régime de responsabilité partagée en cas de fraude ou la poursuite des investissements dans les réseaux d'agents, deux éléments essentiels pour favoriser les paiements numériques et sensibiliser de nouveaux utilisateurs. D'autres facteurs, en revanche, risquent d'en ralentir la progression, notamment les défis liés à la conception ou les

inquiétudes persistantes des utilisateurs finaux en matière de sécurité.

La capacité des SPI actifs sur le marché à investir dans l'évolution de leurs systèmes en faveur d'une plus grande inclusivité — afin de satisfaire aux critères requis pour être qualifiés d'IPN — sera déterminante pour savoir si la tendance dominante est à l'accélération ou au ralentissement. Le chapitre suivant explore plus en détail le concept d'IPN, en présentant à la fois les opportunités qu'il offre et les défis que les SPI devront relever pour en concrétiser le potentiel.



## Étude de cas | EthSwitch en Éthiopie

## Histoire



### Défi

Alors que l'Éthiopie a engagé la dématérialisation de son secteur des paiements, les paiements numériques restaient toutefois coûteux et peu efficents en raison de l'interopérabilité limitée entre les différents canaux de paiement. En 2011, la National Bank of Ethiopia (« NBE », la banque centrale d'Éthiopie) a lancé l'Ethiopian Automated Transfer System (littéralement, système de transfert automatisé éthiopien, « EATS »), un système moderne de compensation et de règlement électroniques (Banque mondiale, 2019). La même année, la NBE a créé EthSwitch, une société par actions détenue conjointement avec les banques et institutions de microfinance (« IMF ») du pays. D'autres participants, tels que des fournisseurs de services d'argent mobile et des opérateurs de systèmes de paiement, ont rejoint le réseau par la suite.

EthSwitch a commencé à traiter des transactions en 2016, en introduisant d'abord l'interopérabilité avec les distributeurs automatiques (« DAB »), puis en étendant ses services aux terminaux de paiement électronique (« TPE ») en 2020. Les services de banque mobile et de portefeuille électronique opéraient en revanche encore en circuit fermé, contraignant les utilisateurs à se rendre en agence pour réaliser les transferts, contre d'importants frais. Depuis 2021, EthSwitch prend également en charge les transferts interbancaires de particulier à particulier (« P2P »), en s'appuyant sur l'infrastructure de commutation de cartes existante. Néanmoins, la fragmentation persistante de l'écosystème des paiements incitait les Éthiopiennes et Éthiopiens à privilégier l'argent liquide (FENU, 2024). En 2021, seuls 24 % des Éthiopiens et 15 % des Éthiopiennes avaient effectué un paiement numérique, contre 50 % en moyenne pour toute la population adulte d'Afrique subsaharienne, hommes et femmes confondus (Banque mondiale, 2021h). De plus, l'usage du téléphone portable et d'internet restait marginal : seuls 3 % des adultes s'en servaient pour

payer leurs factures, 5 % pour envoyer de l'argent, 2 % pour effectuer des achats en ligne et 2 % pour régler un commerçant dans un point de vente physique.

Pour favoriser l'adoption des paiements numériques, EthSwitch a lancé en 2022 un projet visant à développer des capacités de paiement instantané. Le système de paiement instantané (« SPI ») EthSwitch est entré en service en février 2024, assurant désormais l'interconnexion des paiements, transferts et règlements entre les fournisseurs de services de paiement (« FSP »). Ce dispositif vient ainsi remédier à la fragmentation qui caractérisait jusque-là l'écosystème des paiements éthiopien.



### Valeur ajoutée

EthSwitch est une plateforme unifiée, à laquelle les banques et les fournisseurs non bancaires (IMF, opérateurs d'argent mobile [« OAM »], opérateurs de systèmes de paiement [« OSP »]) peuvent se connecter, directement ou via des établissements sponsors pour traiter les paiements. La proposition de valeur du SPI d'EthSwitch est multiple et offre des avantages significatifs aux acteurs de l'écosystème financier éthiopien :

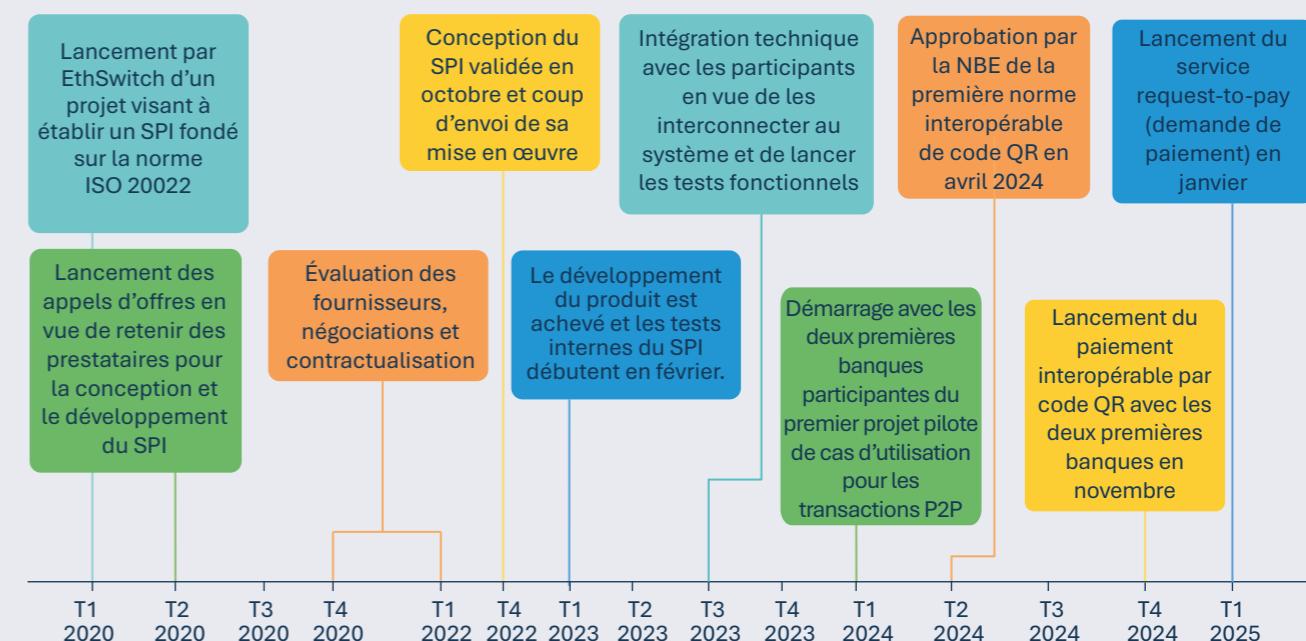
**1. Interopérabilité renforcée :** la plateforme centrale d'interconnexion prend en charge la gestion des transactions entre les banques et les établissements financiers non bancaires, permettant ainsi aux utilisateurs d'effectuer des paiements numériques ;

**2. Traitement plus efficace des paiements grâce à la mutualisation de l'infrastructure et des services :** la plateforme étant unifiée et mutualisée, elle réduit la nécessité, pour chaque établissement, d'investir individuellement dans une infrastructure propre pour assurer l'interopérabilité des paiements numériques. Le déploiement de nouveaux cas d'utilisation accessibles à l'ensemble des participants devrait donc se faire plus facilement et à moindre coût ;

**3. Plus grande accessibilité financière :** sur le SPI d'EthSwitch, les frais de transfert par transaction qui sont appliqués aux utilisateurs finaux sont inférieurs d'environ 47 % par rapport aux frais associés aux paiements numériques avant le lancement du système. De plus, pour les petites entreprises, l'utilisation de codes QR constitue une solution plus économique que les TPE traditionnels ;

**4. Inclusion financière accrue :** grâce à la participation d'établissements non bancaires, comme les OAM et les IMF, le système devrait permettre aux populations non bancarisées d'accéder aux services financiers numériques. Il pourrait également stimuler l'usage de ces services en proposant des options de paiement plus accessibles, abordables et pratiques.

### Frise chronologique du développement du système d'EthSwitch



Source : discussion avec des parties prenantes d'EthSwitch, 2025.

Les travaux visant à développer un SPI interopérable ont débuté en février 2020 avec l'adoption par EthSwitch d'une feuille de route définissant une architecture technique destinée à assurer un règlement sécurisé, interopérable et en temps réel. À la mi-2020, EthSwitch a lancé un appel d'offres en vue de sélectionner un fournisseur de solutions techniques et de créer un bureau dédié au projet, placé sous la responsabilité d'un directeur des programmes.

La première phase de l'implémentation du SPI a commencé en novembre 2022. Elle portait sur la mise en place de modules essentiels : le

commutateur central de paiements instantanés et le portail participants et opérateurs. Elle prévoyait également l'intégration du premier cas d'utilisation : un virement P2P standard initié par le payeur (« push »). Les tests internes des premiers modules livrés par le fournisseur du SPI ont débuté en février 2023.

L'intégration des participants au système a commencé en juillet 2023, conformément à une stratégie de déploiement en deux étapes : intégration puis lancement public. Une fois la sécurité et la stabilité du cas d'utilisation P2P confirmées, EthSwitch a distribué les dossiers

d'intégration et lancé les premiers tests avec plusieurs banques. Le système est ensuite entré en service en février 2024, avec la prise en charge des cas d'utilisation P2P et deux banques participantes : Awash Bank et Amhara Bank.

Au cours de l'année 2024 toujours, EthSwitch a ajouté la prise en charge des paiements par code QR ainsi que celle des demandes de paiement initiées par les commerçants (« R2P »). En avril 2024, la NBE a officiellement approuvé une norme unique de code QR pour les paiements sous la marque ETHQR, établissant ainsi une norme commune unique à tous les participants. En novembre 2024, la NBE a rendu l'adoption de cette norme obligatoire pour tous les FSP, l'objectif étant de renforcer la confiance du public, de favoriser l'interopérabilité et de réduire au minimum la confusion des usagers.

D'autres fonctionnalités sont en cours de développement : transactions de masse, paiements par alias, prélèvements automatiques, mandats électroniques ou encore connexion au fournisseur de services d'initiation de paiement (*payment initiation service provider*, « PISP »). Le traitement de ces ordres multiples soumis par lots devrait débuter en 2025, à commencer

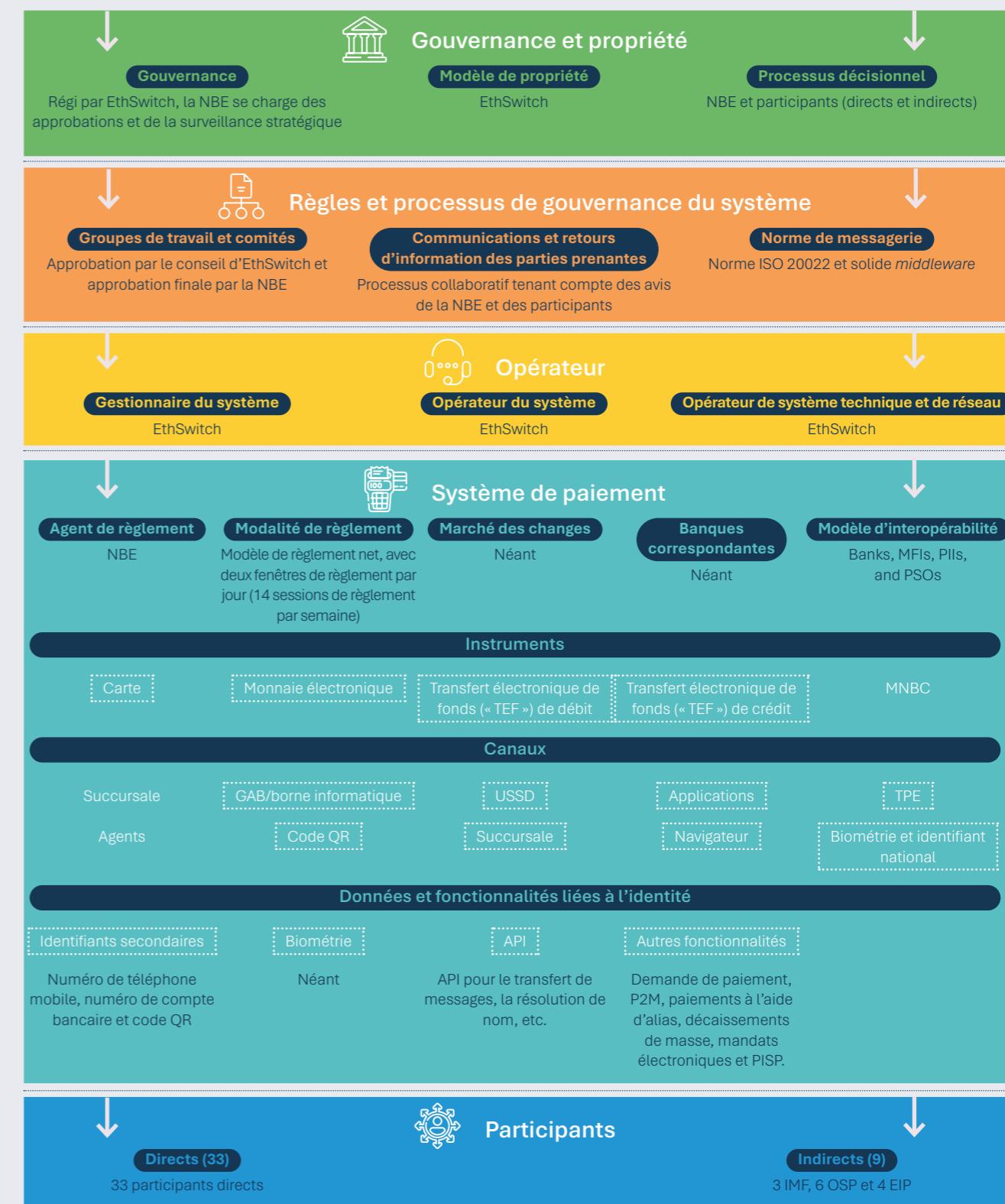
par les transactions de particulier à entreprise (« P2B ») et de particulier à gouvernement (« P2G »). En décembre 2024, le développement des fonctionnalités de prélèvement automatique et de mandat électronique avait atteint un taux d'avancement de 50 %. Ces fonctionnalités permettront notamment l'exécution de paiements récurrents à partir de numéros de compte ou de portefeuille. Le document de spécifications fonctionnelles relatif à la connexion aux PISP ou à d'autres tiers est d'ores et déjà finalisé.

Parallèlement, EthSwitch mène des projets d'intégration avec d'autres SPI en vue d'étendre les paiements aux transactions transfrontalières. L'un de ces projets concerne Aani, un SPI de banque centrale aux Émirats arabes unis couvrant Dubaï et Abu Dhabi. L'intégration des réseaux de cartes en vue de leur interopérabilité avec le système est déjà engagée (AI Ethiad Payments, 2025). EthSwitch mène aussi des discussions avec le Pan-African Payment and Settlement System (littéralement, « système de paiement et de règlement panafricain », « PAPSS ») et le Ghana Interbank Payment and Settlement System (littéralement, « système de règlement des paiements interbancaires du Ghana », « GhIPSS »), en vue de renforcer les capacités de paiement transfrontalier.



## Gouvernance et opérations

### Aperçu du système de paiement



Le SPI d'EthSwitch compte 33 participants directs (30 banques commerciales, 1 émetteur de monnaie électronique et 2 IMF) ainsi que 9 participants indirects (4 IMF, 2 fournisseurs de services financiers numériques [« SFN »] et 3 opérateurs de portefeuilles électroniques). Au rythme de la dynamique actuelle du marché, EthSwitch poursuivra l'intégration de nouveaux participants, dans le respect de la directive de la NBE imposant aux FSP la participation obligatoire au système. Des interfaces de programmation d'applications (« API ») sont mises à disposition pour permettre l'intégration des FSP et des prestataires de services techniques, qu'ils aient ou non adopté la norme ISO 20022. Le SPI s'appuie également sur une couche logicielle intermédiaire (*middleware*) robuste, adaptée aux formats de messagerie, aux types de transactions et aux règles de validation des données. EthSwitch s'interface par ailleurs avec le système à règlement brut en temps réel (« RBTR ») de la NBE, qui ne prend pas encore entièrement en charge les formats de messagerie ISO 20022. Par conséquent, le SPI opère selon un modèle de règlement net, avec deux fenêtres de règlement quotidiennes. Une fois que la NBE aura achevé la migration de son système de messagerie vers la norme ISO 20022, le SPI devrait compter jusqu'à sept fenêtres de règlement par jour.



## Structure de gouvernance

La société par actions The EthSwitch Share Company (« EthSwitch S.C. ») est une entité publique-privée détenue conjointement par la NBE, 33 FSP (dont 32 banques) et 13 fournisseurs de services financiers non bancaires. Le capital de la société reste par ailleurs ouvert à de nouveaux entrants. Ce modèle d'actionnariat conjoint a pour objectif de garantir la participation active de chaque participant et la convergence de leurs intérêts. Le SPI est un service fourni par cette société.

Les FSP peuvent y participer de deux façons : via une prise de participation directe au capital d'EthSwitch, ou bien, indirectement, par le biais

d'accords de parrainage (un modèle de participation alternatif avec une redevance annuelle). Les banques ont le statut de participants directs et détiennent des comptes de règlement auprès de la NBE. Les entités non bancaires y participent de manière indirecte, par l'intermédiaire de banques qui les parrainent et qui sont elles-mêmes titulaires de comptes de règlement auprès de la NBE.

La *National Payment System (NPS) Proclamation No. 718/2011* (littéralement *Proclamation n° 718/2011 relative au système national de paiement*), qui constitue le cadre juridique régissant les systèmes de paiement en Éthiopie et confère à la NBE son pouvoir de régulation, définit la gouvernance applicable à toutes les solutions proposées par EthSwitch, y compris le SPI (voir ci-dessous la partie sur le cadre réglementaire).

EthSwitch est un opérateur de système de paiement agréé par la *Payment and Settlement Systems Directorate* (littéralement, Direction des systèmes de paiement et de règlement) de la NBE. Son conseil d'administration est composé de 12 PDG de banques actionnaires d'EthSwitch (BNE, 2025a). Présidé par le vice-gouverneur de la NBE, le conseil prend les décisions relatives au SPI conformément aux orientations réglementaires de la NBE. Cette structure de gouvernance permet d'associer un large éventail de parties prenantes aux décisions clés : la NBE, les participants au SPI (directs et indirects), ainsi que les associations professionnelles du secteur des paiements.



## Fonctionnalité

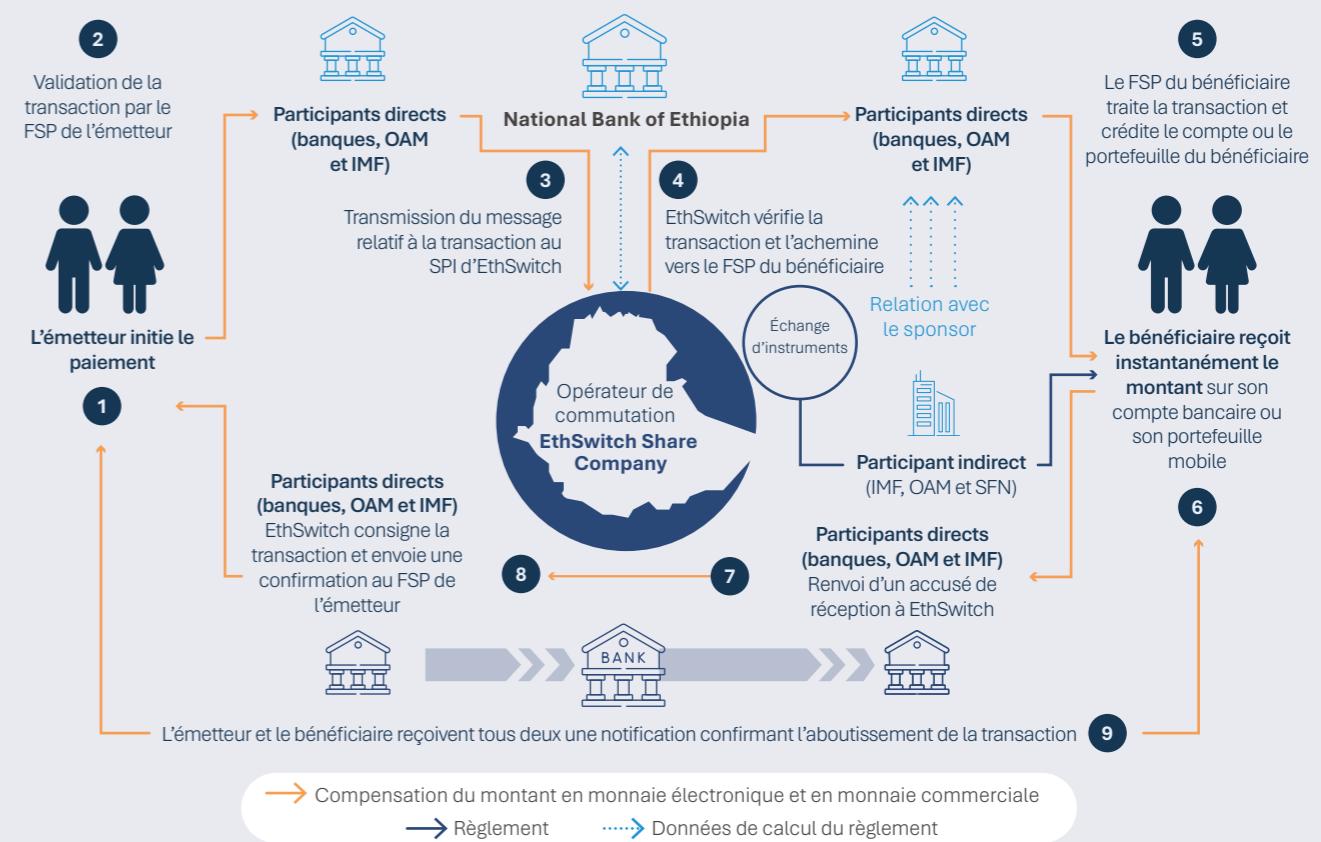
Le SPI d'EthSwitch adopte une approche indépendante en matière de canaux permettant de prendre en charge un large panel de solutions proposées par les FSP bancaires et non bancaires. Le système est compatible aussi bien avec les téléphones portables aux fonctionnalités basiques qu'avec les smartphones. Il permet d'effectuer des transactions via des plateformes Web, des applications mobiles (canal USSD compris), des

codes QR, des terminaux aux TPE et des GAB. Les participants choisissent les canaux qu'ils mettent à disposition en fonction des besoins de leurs clients.

EthSwitch prend en charge une pluralité d'instruments de paiement afin de faciliter les transactions numériques. Il s'agit notamment de transferts entre deux comptes bancaires via des virements P2P « *push* », ou encore des transferts P2P de portefeuille à portefeuille, de portefeuille à compte et de compte à portefeuille, assurant

ainsi une interopérabilité totale entre les comptes bancaires et les portefeuilles mobiles. Le système permet l'exécution de demandes de paiement (*Request-to-Pay*, « Rtp »), via des codes QR statiques ou dynamiques. Ces codes peuvent être présentés par les commerçants dans le cadre de transactions P2B ou par le destinataire des fonds dans le cadre de transferts P2P. Le système de paiement par code QR assure une interopérabilité continue totale. Le SPI a par ailleurs pleinement mis en œuvre la fonctionnalité Rtp.

## Flux de transactions du SPI d'EthSwitch



La NBE intervient en qualité d'agent de règlement pour EthSwitch. Le règlement final est effectué en monnaie de banque centrale, par l'intermédiaire d'une connexion directe au système de RBTR géré par la NBE.

Le processus de paiement instantané débute lorsque l'émetteur initie un paiement via l'un des canaux pris en charge par son FSP. Le FSP de

l'émetteur valide les détails de la transaction, en vérifiant l'identité de l'utilisateur et disponibilité des fonds, puis transmet l'instruction de paiement, structurée selon la norme ISO 20022, au SPI d'EthSwitch, par l'intermédiaire de l'API. Le SPI achemine ensuite le message du FSP de l'émetteur vers celui du bénéficiaire, à l'aide des numéros d'identification bancaire (« NIB »). Après authentification, autorisation et vérification du

compte par le FSP du bénéficiaire, le SPI transmet le statut de la transaction au FSP de l'émetteur, qui en informe l'utilisateur via son application mobile ou par SMS. Un accusé de réception est ensuite envoyé au SPI pour l'enregistrement et la confirmation finale de la transaction. L'émetteur et le bénéficiaire reçoivent chacun une confirmation finale de la transaction de la part de leur FSP respectif.

EthSwitch développe actuellement une fonctionnalité d'alias de paiement destinée à améliorer l'expérience utilisateur. En juin 2025, le système prenait déjà en charge les paiements à l'aide d'alias, tels que les numéros de téléphone, les identifiants nationaux et les codes courts personnalisés associés aux comptes. Ces alias permettront un routage efficace et sécurisé des paiements, garantissant le bon acheminement

des transactions vers les comptes et portefeuilles correspondants au sein de l'écosystème diversifié des FSP bancaires et non bancaires.



### Normes techniques et cas d'utilisation

Le SPI d'EthSwitch s'appuie sur le format de messagerie ISO 20022, associé à une couche logicielle intermédiaire (*middleware*) robuste d'interfaçage et la transmission des instructions de paiement entre FSP (cf. Encadré). De plus, tous les messages envoyés par les FSP au SPI sont chiffrés à l'aide d'une clé privée puis protégés par des protocoles de signature et de hachage avant transmission. Le SPI déchiffre ensuite ces messages à l'aide de clés publiques, avant de les transmettre de manière sécurisée aux autres participants.

### Norme ISO 20022 et solide *middleware*

EthSwitch a créé une couche logicielle intermédiaire solide, qui :

- prend en charge plusieurs normes de messagerie, notamment ISO 8583 (pour les cartes) et ISO 20022 (pour les paiements instantanés), messages de transfert électronique de fonds (« TEF »), spécifications des codes QR et formats de fichiers propriétaires des banques,
- convertit les messages issus d'anciens formats (p. ex., ISO 8583, normes locales de TEF, XML, JSON) en structures conformes à la norme ISO 20022, afin de garantir un traitement uniforme,
- assure la compatibilité avec les anciens systèmes, permettant à tous les participants de continuer à interagir facilement avec le SPI.

La couche ***middleware*** met à disposition des interfaces API unifiées et normalisées, neutralisant ainsi la complexité technique du système sous-jacent. En conséquence, les participants n'ont besoin de s'intégrer qu'une seule fois à EthSwitch et ont immédiatement accès aux éléments et fonctionnalités listés ci-après :

- Initiation et acceptation des paiements,
- Résolution des noms et recherche d'alias,
- Règlement et rapprochement,
- Flux des demandes de paiement,
- Gestion des litiges et des mandats.

En fournissant une spécification API, EthSwitch réduit les coûts d'intégration et accélère l'intégration des nouveaux participants.

De plus, EthSwitch propose une passerelle API assortie d'une API unifiée dédiée à l'intégration des FSP. Les participants se connectent à un point d'accès unique, tandis que le SPI assure le routage et le traitement techniques des transactions. Cette architecture leur permet de se connecter et de bénéficier des fonctionnalités du système, telles que la résolution des noms, les transferts, l'annulation de transferts, le règlement, les demandes de service, la messagerie et les fonctions administratives.

EthSwitch a adopté une stratégie de déploiement progressif des cas d'utilisation, à commencer par les paiements P2P. Elle s'est poursuivie avec les transactions P2B, via les codes QR statiques et dynamiques présentés par les commerçants. La prochaine étape du déploiement portera sur les cas d'utilisation de gouvernement à particulier (« G2P ») et P2G. À cette fin, le SPI a entamé début 2025 l'intégration technique avec les systèmes de l'administration fiscale et des autorités douanières. Le système permettra par la suite de prendre en charge les virements de masse, notamment pour le versement des salaires des agents publics, les décaissements G2P et les transferts de grande ampleur. Il intégrera également la gestion des mandats électroniques. Cette dernière fonctionnalité permettra de réaliser des paiements récurrents ainsi que des paiements initiés par des tiers (« PISP »), favorisant ainsi l'innovation des fintechs et des fournisseurs tiers.

D'autres projets de développement sont en cours, dont la prise en charge des transactions transfrontalières, par le biais de l'intégration avec d'autres systèmes de paiement.



### Modèle économique

EthSwitch a apporté les capitaux initiaux nécessaires à la mise en œuvre du SPI en Éthiopie, avec le soutien de la Facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique (« ADFI ») créée, entre autres, par la Banque africaine de développement et la

Gates Foundation. Le SPI opère selon un modèle économique non déficitaire.



### Règles de fonctionnement du système

En collaboration avec la NBE, EthSwitch a élaboré un ensemble de règlements encadrant le fonctionnement opérationnel du SPI, notamment l'*IPS Rulebook* (littéralement, Règlement sur le SPI), le *Real-Time Payments Rulebook* (littéralement, Règlement sur les paiements en temps réel) et le *QR Code Scheme Rulebook* (littéralement, Règlements sur le programme de code QR). Ce corpus réglementaire définit les normes et règles applicables à tous les participants de l'écosystème. Alors que les règles relatives au SPI ne sont diffusées qu'aux participants de l'écosystème, le document intitulé *System Rules of the National e-Payment Switch of Ethiopia* (littéralement, Règles relatives au commutateur national de paiements numériques d'Éthiopie), qui fixe le cadre de gouvernance principal pour tous les FSP participants, a été rendu public.

EthSwitch met en œuvre et veille au maintien des dispositifs centralisés de gestion, de prévention et de détection de la fraude applicables à toutes les transactions, conformément aux règles de fonctionnement du système. Le SPI prévoit également des mécanismes de suivi du traitement des réclamations des usagers ainsi que des voies de recours, afin d'assurer une résolution efficace des problèmes rencontrés par les utilisateurs finaux. Il dispose par ailleurs d'une plateforme de gestion des litiges interinstitutionnels. Toutefois, chaque participant demeure responsable du traitement des différends signalés par ses propres clients.

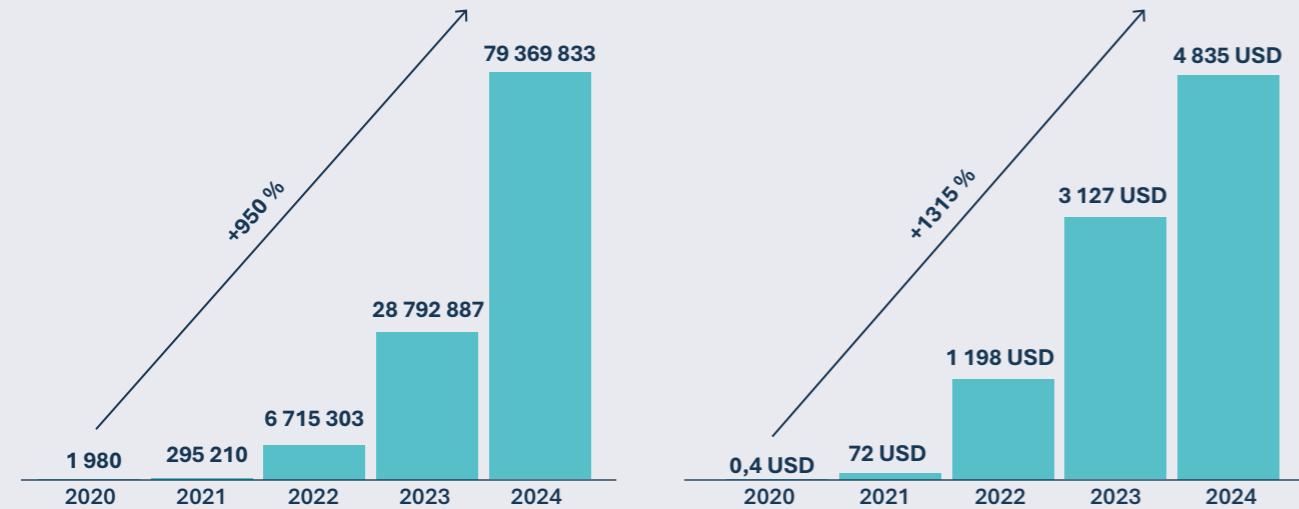


### Volumes et valeurs traités par le système de paiement

EthSwitch a lancé, en février 2024, le SPI multisectoriel et interopérable alors qu'un système antérieur, en service depuis trois ans, prenait déjà en charge les paiements par carte (GAB et

terminaux aux TPE). Le tableau ci-après présente également les données relatives à cette période. Il convient toutefois de souligner que l'évolution des capacités s'est traduite par une nette inflexion

#### Volumes et valeurs des transactions traitées par EthSwitch (en millions)



#### Cadre réglementaire

En Éthiopie, la régulation des systèmes de paiement relève du champ d'application de la *National Payment System (NPS) Proclamation No. 718/2011* (littéralement, Proclamation n° 718/2011 relative au système de paiement national, sous l'égide de laquelle opèrent le SPI d'EthSwitch et ses participants. Des amendements ultérieurs ont ouvert les systèmes de paiement numérique aux investissements étrangers. Les FSP participants doivent se conformer aux règles et réglementations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme édictées par la Financial Intelligence Agency (l'Agence éthiopienne de renseignement financier) en vertu de la *Prevention and Suppression of Money Laundering and the Financing of Terrorism PROCLAMATION NO.-780/2013* (littéralement, Proclamation n° 780/2013 relative à la prévention et à la répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme), afin de prévenir les activités financières illicites).

en 2024, année au cours de laquelle le SPI a traité près de 79 millions de transactions, pour un montant total de 5 milliards d'USD.

## Enseignements en matière d'inclusivité

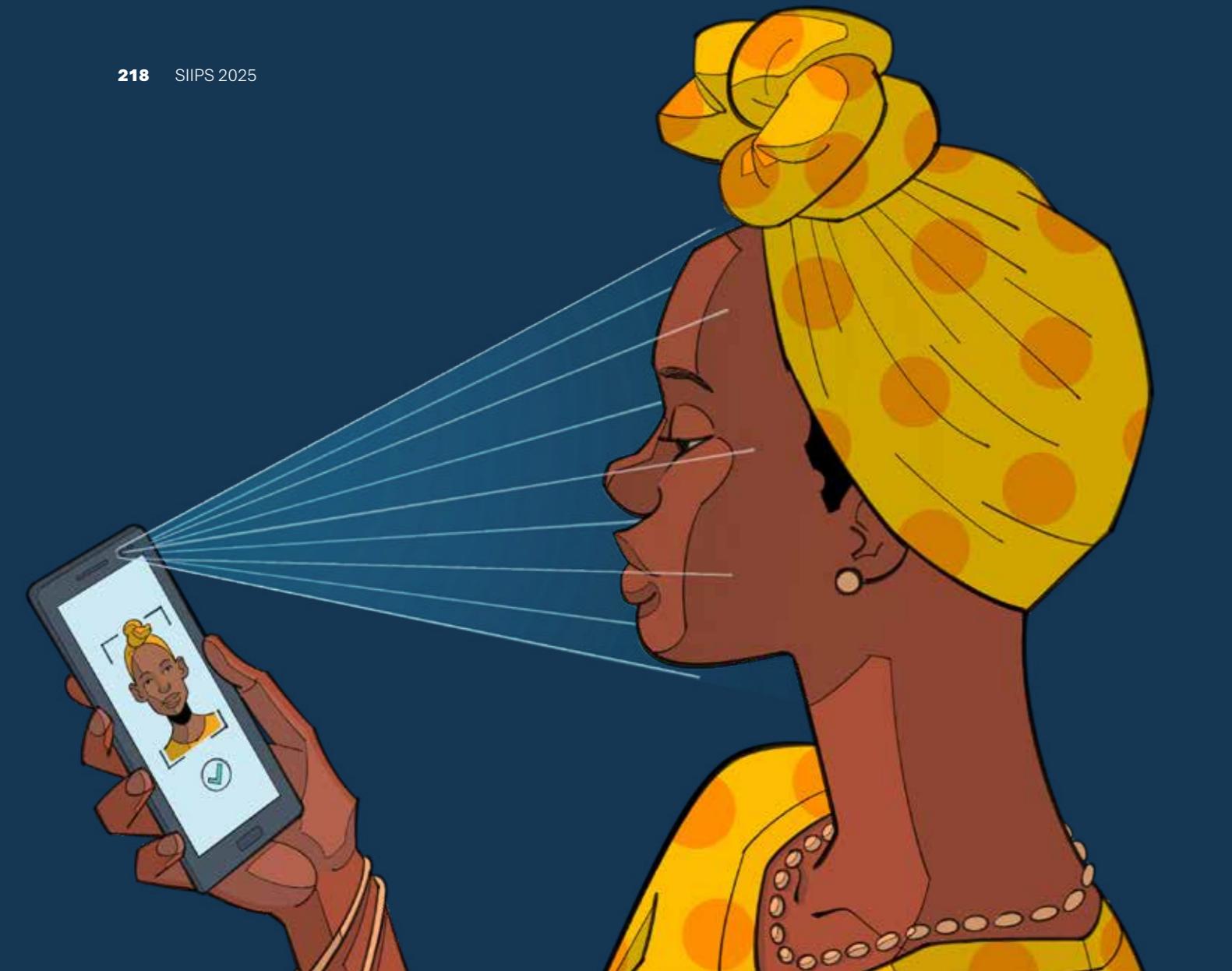
Alors qu'il figurait encore au niveau « Élémentaire » dans l'édition 2024 du Rapport SIIPS, le SPI EthSwitch de l'Éthiopie atteint cette année le niveau « Avancé » sur l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda. Le système s'appuie désormais sur des mécanismes de gouvernance favorable aux populations défavorisées par le biais d'un processus décisionnel conjoint. Le conseil est composé des PDG des banques participantes actionnaires d'EthSwitch et tient compte des avis de l'ensemble des participants au SPI, participants indirects compris. Grâce à cette évolution, EthSwitch répond à présent aux critères du niveau « Avancé » sur l'Échelle d'inclusivité.

**Les principaux leviers qui ont permis au SPI d'EthSwitch de renforcer l'inclusivité sont les suivants :**

- **EthSwitch prend en charge les applications bancaires** comme canal de paiement accessible aux utilisateurs finaux. Le SPI satisfait ainsi au critère de canal d'accès universel compte tenu de la prédominance du marché bancaire en Éthiopie. EthSwitch couvre les cas d'utilisation P2P, P2B et interentreprises (« B2B »). Il remplit donc le critère de prise en charge des cas d'utilisation de base de l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda.
- **EthSwitch autorise la participation des banques comme des entités non bancaires**, ce qui permet de satisfaire au critère relatif au modèle de SPI multisectoriel. De plus, le SPI

collabore activement avec la banque centrale, qui est l'autorité de réglementation et de supervision. Au travers de son vice-gouverneur, la NBE préside le conseil du SPI et dispose également des prérogatives d'approbation des règles et de la structure tarifaire du SPI. En adoptant un modèle de gouvernance favorable aux populations défavorisées, EthSwitch satisfait ainsi aux trois critères requis pour atteindre le niveau « Avancé » de l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda 2025.

- **EthSwitch répond à deux des trois critères du niveau d'inclusivité « Mature », dans la mesure où le système prévoit des voies de recours supplémentaires et permet aux utilisateurs finaux d'effectuer des transactions à faible coût.** Le SPI est doté d'une plateforme de gestion des litiges interinstitutionnels, supervisée par une équipe dédiée chargée de suivre le traitement, par les participants, des réclamations introduites par leurs clients. EthSwitch opère selon un modèle économique non déficitaire qui consiste à appliquer un faible niveau de frais suffisant à générer les recettes nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation du SPI et assurer sa pérennité. Pour parvenir à se hisser au niveau « Mature » de l'Échelle d'inclusivité, EthSwitch devra encore intégrer les paiements transfrontaliers ainsi que les cas d'utilisation d'entreprise à particulier (« B2P ») et d'entreprise à gouvernement (« B2G »).



# 5 |

## L'infrastructure publique numérique, une véritable opportunité pour l'Afrique

### 5.1 | Introduction

L'édition 2024 du Rapport sur l'état des lieux des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SIIPS ») en Afrique s'ouvrait, dans son avant-propos, sur un postulat simple : l'infrastructure publique numérique (« IPN ») représente désormais le prochain défi en matière d'inclusivité dans le domaine des paiements. Cette affirmation conserve toute sa pertinence dans l'édition 2025. AfricaNenda Foundation (« AfricaNenda ») se fonde sur la définition de l'IPN retenue par le Groupe des 20 (« G20 »), qui la conçoit comme « un ensemble de systèmes numériques partagés, sécurisés et interopérables et qui peuvent être construits sur la base de normes et de spécifications ouvertes afin de fournir un accès équitable aux services publics et/ou privés à toute la population ». L'IPN possède quatre caractéristiques : interopérabilité, normes ouvertes, couverture de l'ensemble de la société et cadre réglementaire robuste et favorable. Ses fondations reposent sur

trois piliers : les paiements numériques, l'identité numérique et les systèmes d'échange de données (voir Tableau 5.1). Dans les pays où ces trois couches opèrent en synergie, elles permettent de réduire le coût de l'identification et de la vérification de l'identité tout en protégeant la vie privée, elles rendent les paiements plus abordables et elles sécurisent l'échange de données en donnant aux utilisateurs un véritable pouvoir de contrôle – autant de conditions propices à l'émergence d'une économie numérique parfaitement intégrée de bout en bout.

Pourtant, le paysage actuel de l'IPN en Afrique reste marqué par la coexistence de multiples rails de paiement et d'identification numérique, mais ne compte que trop peu de solutions couvrant l'ensemble des couches de manière parfaitement intégrée (« full stack »).

**Douze mois après la publication du dernier Rapport SIIPS, on peut observer que l'Afrique a redoublé d'efforts pour renforcer chacune de ces couches :**



#### Paiements numériques

36 systèmes de paiement instantané (« SPI ») en service couvrent désormais 31 pays africains.



#### Identité numérique

36 pays africains délivrent à présent des cartes d'identité nationales numériques ou électroniques.



#### Système d'échange de données

17 pays africains disposent désormais de services publics dématérialisés intégrant des capacités d'échange de données. En outre, 36 pays ont adopté une législation sur la protection des données et de la vie privée qui établit les conditions de l'échange de données (Data Protection Africa, 2023).

Seule une minorité de pays africains ont commencé à intégrer ces trois couches, permettant la vérification en ligne d'une pièce d'identité, l'exécution instantanée des paiements et le partage des données avec consentement révocable. À l'échelle du continent, il existe donc une opportunité majeure encore largement inexploitée : la mise en place d'IPN articulant toutes les couches.

Les gouvernements ont besoin de recommandations concrètes pour piloter aussi bien des initiatives d'IPN déployées par couches que des initiatives pleinement intégrées. Pour répondre à ce besoin, AfricaNenda, la Better Than Cash Alliance, le Centre for Digital Public Infrastructure (« CDPI »), la Digital Impact Alliance (« DIAL ») et Integral ont élaboré le [Guide de mise en œuvre d'une feuille de route en matière d'infrastructure publique](#)

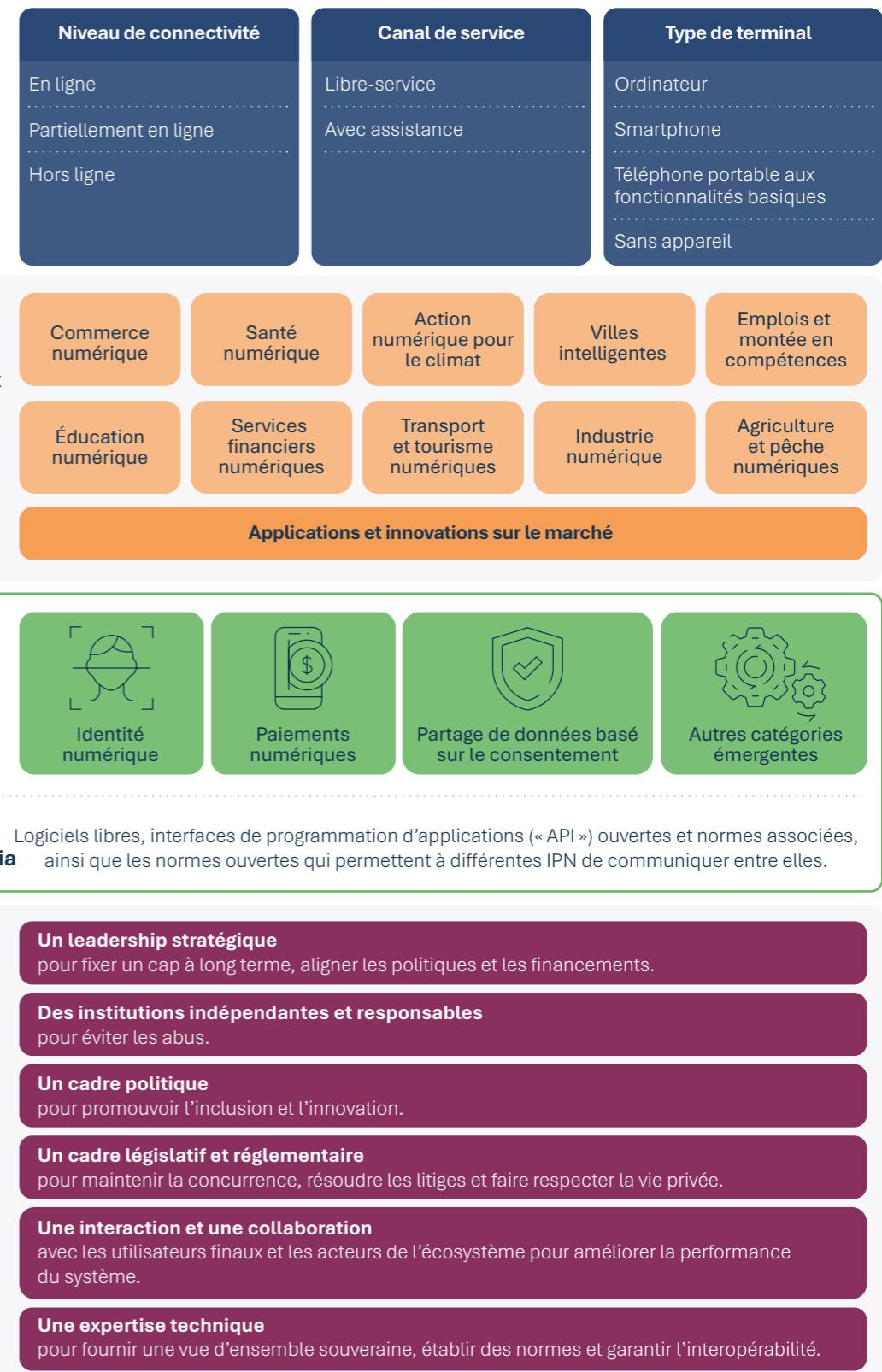
numérique, un vadémécum pratique qui propose une démarche pas à pas pour aider les pays à élaborer une feuille de route IPN personnalisée et adaptée à leurs besoins spécifiques en matière d'IPN. Le guide est disponible en téléchargement sur le site Web d'AfricaNenda.

Dans ce chapitre, nous explorons les bénéfices qu'un écosystème IPN pleinement intégré et interopérable pourrait générer. Nous y examinons ensuite pourquoi la plupart des pays continuent de vouloir faire reposer les piliers de leur IPN sur des couches opérant en vase clos. Nous nous attachons enfin à proposer des mesures concrètes aux gouvernements, au secteur privé et aux partenaires de développement pour transformer l'infrastructure numérique africaine en levier de prospérité partagée.

**Tableau 5.1** | Piliers de l'IPN

Couche	Fonction principale	Briques fonctionnelles typiques
Paiements numériques	Transférer des fonds en temps réel à moindre coût.	Systèmes de paiement instantanés inclusifs, identifiants secondaires/alias et services de superposition, systèmes de paiement en boucle ouverte, interopérabilité entre tous.
Identité numérique	Prouver l'identité d'une personne ou d'une entreprise.	Numéros d'identification nationaux uniques, registres biométriques et services de connaissance électronique du client (« eKYC », de l'anglais <i>Electronic Know your customer</i> ).
Système d'échange de données	Transférer des données en toute sécurité, avec le consentement de leur propriétaire.	Interfaces de programmations d'applications ouvertes, cadres de partage de données et de gestion du consentement, lois sur la protection des données et de la vie privée et entités réglementées connues sous le nom de « gestionnaires de consentement », qui facilitent le partage et l'utilisation des données provenant de différentes entités avec le consentement de l'utilisateur.

### Illustration 5.1 | Comprendre l'approche vis-à-vis de l'IPN



Source : adaptation du schéma publié par le Programme des Nations Unies pour le développement, 2023a

## 5.2 | L'IPN de l'Inde : un exemple transposable à l'échelle mondiale

L'Inde a joué un rôle central dans la transformation de l'IPN : ce qui était au départ une idée de niche est devenu une stratégie majeure des politiques technologiques mondiales. Le pays a commencé à développer ses infrastructures d'identification, de paiement et d'échange de données dès 2009 avec Aadhaar, un programme national d'identité numérique attribuant à chaque résident un numéro unique à 12 chiffres, jetant ainsi les bases du premier pilier de l'IPN (UIDAI, 2025). Les fonctions d'eKYC et d'authentification électronique (« e-auth ») d'Aadhaar permettent aux banques, aux opérateurs de réseau mobile et à d'autres prestataires de services de vérifier instantanément des identités à moindre coût (grâce à Aadhaar, le coût de vérification est passé, selon les estimations, d'environ 11 USD ou plus par transaction à environ 0,35-0,45 USD) (*The Hindu*, 2018).

Aadhaar a également servi à l'Inde de socle de développement du deuxième pilier : les paiements numériques (India Stack, 2025 ; Chandler Institute of Governance, 2025). En 2016, l'interface de paiement unifiée (« UPI », de l'anglais *Unified Payments Interface*) a introduit un système de paiement simple, sécurisé et pleinement interopérable (NPCI, 2025a). Combinées à des politiques de simplification des processus d'eKYC et à des initiatives visant à généraliser l'ouverture de comptes financiers de base, ces innovations ont contribué à fortement accélérer l'inclusion financière. Entre 2014 et 2018, la proportion d'adultes détenant un compte bancaire formel en Inde est passée de près de 53 % à 89 % (Banque mondiale, 2025b). Pendant la crise de COVID-19, Aadhaar a aussi servi de système d'authentification pour tracer les personnes vaccinées et faciliter le versement rapide et sans contact de transferts monétaires gouvernementaux (Chandler Institute of Governance, 2025).

En 2020, l'Inde a ajouté une troisième couche, celle de l'échange de données, par l'intermédiaire de la

*Data Empowerment and Protection Architecture* (littéralement, l'architecture d'autonomisation et de protection des données, « DEPA »). Ce dispositif permet aux citoyens de partager des données à caractère personnel sous conditions et moyennant leur consentement (NITI, 2020). Le cadre DEPA repose sur les piliers suivants :

1. **Le Digital Personal Data Protection Act** (littéralement, loi sur la protection des données personnelles numériques) de 2023, qui établit les règles relatives aux droits des personnes concernées, les obligations des responsables de traitement et les pouvoirs de contrôle de l'autorité de régulation ;
2. **Un dispositif de consentement électronique**, qui précise l'étendue des données pouvant être partagées ;
3. **Une nouvelle catégorie d'entités réglementées appelées « gestionnaires de consentement »** (également désignés sous le terme d'« agrégateurs de comptes »). Le DEPA a remplacé les anciens mécanismes d'accès et de partage des données — tels que la légalisation de documents, le dépôt physique, l'extraction automatisée de données à l'écran et le partage de nom d'utilisateur/mot de passe —, encore courants dans de nombreux pays africains (journaux indiens, 2023).

Depuis lors, le modèle indien d'IPN a suscité un vif intérêt au niveau international et donné naissance à de nouvelles formes de collaboration. Un exemple notable est la plateforme modulaire d'identification *open source* (« MOSIP », de l'anglais *Modular Open-Source Identity Platform*), incubée à l'Institut international de technologie de l'information de Bangalore, avec le soutien de la Gates Foundation et d'autres bailleurs de fonds (MOSIP, 2025). Lancée en 2018, MOSIP est un écosystème d'identité numérique configurable

qui permet aux gouvernements de collecter des données biométriques, de dédupliquer les identités et d'émettre des identifiants numériques vérifiables, sur site ou dans le *cloud*. Grâce à MOSIP, un pays peut déployer, en quelques mois seulement, un système national d'identité sécurisé et peu coûteux, là où ce processus exigeait auparavant plusieurs années. Développée sur la base des retours d'expérience d'Aadhaar, MOSIP a été adopté en Afrique par plusieurs pays : le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Guinée, Madagascar, le Maroc, le Niger, la Sierra Leone et le Togo (MOSIP, 2025). L'UPI de l'Inde fait elle aussi des émules en Afrique avec un déploiement imminent en Namibie et des discussions avancées au Kenya ainsi qu'en Ouganda menées par NPCI International, la branche internationale de la National Payments Corporation of India. NPCI International a été fondée en 2020, avec pour mission de concéder sous licence la technologie UPI/RuPay et d'aider les pays partenaires à mettre sur pied des systèmes de paiement en temps réel semblables à l'UPI. Cette forme de transfert de

technologie est de plus en plus désignée sous l'appellation « *DPI-as-a-Service* » (littéralement, IPN en tant que service, « DaaS »).

L'approche DaaS permet de fournir des solutions d'IPN clé en main sous forme de services déployés dans le *cloud* ou sur site. En théorie, cela pourrait favoriser le développement plus rapide et plus abordable de l'IPN, notamment dans les pays disposant de capacités techniques limitées. Recourir à une version « service » de la technologie indienne pourrait favoriser la diffusion de l'expertise acquise par ce pays auprès d'autres nations. De la même manière, d'autres plateformes *open source*, telles que le Singapore's Government Tech Stack (« SGTS »), X-Road en Estonie et Mojaloop, commencent également à être adoptées en Afrique. Dans le cadre de la coopération multilatérale, la communauté *open source* de GovStack travaille à l'établissement de normes communes susceptibles d'accélérer les déploiements d'IPN à l'échelle mondiale (GovStack, 2025).



## 5.3 | Déploiement de l'IPN : où en est l'Afrique aujourd'hui ?

Comme indiqué en introduction, des dizaines de pays africains ont mis en place une ou plusieurs couches de l'IPN. D'autres, moins nombreux, ont commencé l'intégration des trois couches et permettent ainsi de vérifier en ligne une identité, d'exécuter instantanément des paiements et de partager des données avec consentement révocable. Le panorama actuel de l'IPN sur le continent se présente comme suit :



### Paiements numériques

Un nombre croissant de SPI constituent le socle de la transformation numérique de l'Afrique. En juillet 2025, le continent comptait plus de SPI que toute autre région en développement et se classait au deuxième rang mondial, derrière l'Asie, en termes de croissance des transactions (ACI Worldwide, 2024). Cette multiplication s'explique en partie par les efforts proactifs des banques centrales pour mettre sur pied des SPI. En somme, la présence de la couche de paiement dans les IPN du continent tend à se généraliser.



### Identité numérique

La couche de l'identité est elle aussi en passe de s'institutionnaliser dans le paysage de l'IPN, malgré des lacunes subsistantes en matière de couverture. Selon l'Union africaine, la majorité (85 %) des pays africains disposent de systèmes d'identification nationale. Toutefois, beaucoup s'appuient encore sur des registres d'état civil et des procédures papier, sans compter que nombre de systèmes restent d'une utilité limitée pour l'accès aux services (Union africaine, 2022). Les données ressortant de la cartographie de l'IPN réalisée par l'University College London indiquent en outre

que 67 % des pays africains disposent aujourd'hui d'un système d'identification numérique ou électronique (UCL IIPP, 2025). Ce sont pourtant les personnes, plus que les systèmes, qui donnent la véritable mesure de la situation : en 2021, environ 470 millions d'Africains étaient dépourvus de toute pièce d'identité officielle, un chiffre qui illustre l'écart d'exclusion le plus important à l'échelle mondiale (Banque mondiale, 2021d). Le constat est sans appel : même les rails de paiement les plus rapides ne peuvent toucher l'ensemble de la population ni satisfaire aux exigences d'eKYC si les citoyens ne disposent pas de documents d'identité vérifiables.



### Système d'échange de données

La couche de l'échange constitue la clé de voûte permettant la circulation sécurisée d'informations vérifiées entre agences gouvernementales, régulateurs et prestataires du secteur privé. Pourtant, elle demeure le maillon le plus faible de l'écosystème de l'IPN émergent en Afrique. Bien que 36 des 54 États africains (65 %) aient adopté des lois sur la protection des données (Data Protection Africa, 2023), les plateformes de données pleinement interopérables restent rares. Les cadres de consentement le sont encore davantage. Le Nigéria est le seul pays à avoir publié un ensemble formel de règles relatives à la banque ouverte, qui entreront en vigueur en août 2025 après quatre années d'attente. Ces règles obligeront les banques à partager des données avec des prestataires tiers agréés, sous réserve d'un consentement explicite à cette fin par l'utilisateur et sous son contrôle, posant les bases de la banque ouverte, puis de la finance ouverte et, en perspective, d'une économie ouverte (TechCabal, 2025 ; CBN, 2021).

Parallèlement, des portails de services publics numériques facilitant les interactions entre citoyens et gouvernements (déclarations fiscales, demandes d'agrément, versements de prestations) sont désormais en service dans 17 pays africains. Quatre d'entre eux s'appuient sur l'architecture X-Road de l'Estonie – un portail *open source* en marque blanche, développé par l'Estonie et la Finlande via le Nordic Institute for Interoperability Solutions, pour permettre aux pays ayant adopté cette architecture de l'adapter et de la personnaliser. Quatre autres reposant sur la même architecture sont en phase pilote (UCL IIPP, 2025). Au Rwanda, le portail Irembo propose déjà plus d'une centaine d'interfaces de programmation d'applications (« API ») de services publics, tandis qu'en Ouganda, UGhub fusionne des dizaines de registres gouvernementaux au sein d'une infrastructure *open source*, réduisant la durée d'intégration de nouveaux e-services de plusieurs mois à quelques

jours (Digital Impact Alliance, 2024b). La mise à l'échelle de telles plateformes ainsi que l'intégration de plateformes de gestionnaires de consentement robustes seront déterminantes pour permettre à l'Afrique d'exploiter le plein potentiel de ses rails de paiement instantané et de ses registres d'identité numérique, et de progresser vers une économie numérique véritablement intégrée et ouverte.

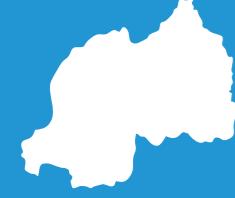
Seul un nombre limité de pays africains ont commencé à intégrer les trois couches de l'IPN, et ce uniquement de manière partielle. Le Nigéria et le Rwanda présentent les initiatives d'intégration les plus abouties, tandis que l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Kenya ont également franchi des étapes importantes. D'autres pays ont développé des initiatives portant sur les trois piliers de l'IPN – identité numérique, paiements numériques et échange de données –, sans toutefois les avoir encore interconnectés.

#### Encadré | Pays africains intégrant les trois couches de l'IPN



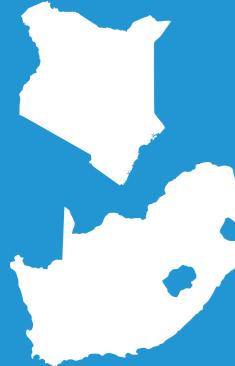
**Le Nigéria** est en train d'unifier les trois couches de son IPN au sein d'un seul et même système. Le Numéro d'identification national (« NIN »), administré par la National Identity Management Commission, couplé à son service d'authentification NINAAuth, conçu en priorité pour les API, en constitue le socle. Ce dispositif permet à tout prestataire agréé de vérifier une identité uniquement après approbation explicite de la personne concernée (NIMC, 2025a). En s'appuyant sur ce socle d'identité, le Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS »), avec le soutien de la banque centrale, a modernisé en 2025 son rail de paiements instantanés (« NIP »), en place depuis dix ans, pour le transformer en National Payment Stack (« NPS »), et a préparé un cadre réglementaire de banque ouverte dont l'application débutera en août 2025 (CBN, 2021a). Ensemble, ces rails permettront aux banques, fintechs et agences gouvernementales d'effectuer des paiements en temps réel et d'accéder à des données vérifiées — numéro de vérification bancaire (« BVN »), informations fiscales, données d'entreprise ou de compte — une fois l'utilisateur correctement identifié (NIBSS, 2025a).

Une couche uniforme de consentement fait le lien entre ces couches technologiques. La passerelle iGree de NIBSS intercepte chaque requête liée au BVN. L'utilisateur doit alors saisir un mot de passe à usage unique, lui permettant d'accepter ou de refuser le partage de ses informations. NINAAuth applique le même principe de consentement explicite pour toute vérification d'identité. Le passage obligatoire de chaque flux de données par ces points de contrôle garantit à chaque Nigériane et Nigérien la maîtrise de ses données personnelles, tout en offrant une piste d'audit claire aux régulateurs.



Une identité sûre, des paiements instantanés et un partage de données fondé sur le consentement forment ainsi un trio qui se renforce mutuellement, réduisant les coûts d'intégration, limitant la fraude et créant un terreau favorable à l'émergence de nouveaux services — des transferts monétaires publics aux applications privées de gestion budgétaire.

**Le Rwanda** intègre les composantes de son IPN dans un ensemble cohérent : le SPI national, eKash, est opérationnel et propose déjà deux cas d'utilisation (P2P et particulier à commerçant, « P2M »). Le pays développe également un programme national d'identité numérique, assorti d'un système automatisé d'authentification biométrique multimodal (actuellement en phase d'acquisition), qui fournira à chaque citoyen une identité vérifiable (Biometric Update, 2025). Ces infrastructures s'appuient sur Irembo, le guichet unique de l'administration en ligne qui donne déjà accès à des dizaines de services publics (IremboGov, 2025). Pour garantir des échanges de données sûrs et fluides entre ces plateformes, le Conseil des ministres a approuvé en mai 2025 une politique nationale de partage des données, la *National Data Sharing Policy*, qui institue une Unité de gouvernance des données, définit des normes communes, exige le respect de la loi de 2021 sur la protection et la confidentialité des données et prévoit une plateforme nationale de partage de données reposant sur des API. La mise en œuvre se fera par phases jusqu'en 2029 : création des organes de supervision, définition des normes, déploiement de la plateforme et formation de l'ensemble des équipes gouvernementales.



**Le Kenya et l'Afrique du Sud** ont également signé de grandes avancées dans le domaine du partage de données fondé sur le consentement, principalement grâce à des initiatives du secteur privé axées sur les services financiers. En Afrique du Sud, les cadres officiels de partage des données sont encore en cours d'élaboration et ne devraient pas être adoptés avant 2026 (FSCA, 2024). Les fintechs d'agrégation de comptes sud-africaines Stitch et Ozow sont à l'avant-garde du mouvement de transition vers la banque ouverte, en partenariat direct avec Nedbank, Absa et Capitec pour mettre au point et parfaire des API ouvertes à l'échelle de tout l'écosystème (Absa, 2025).



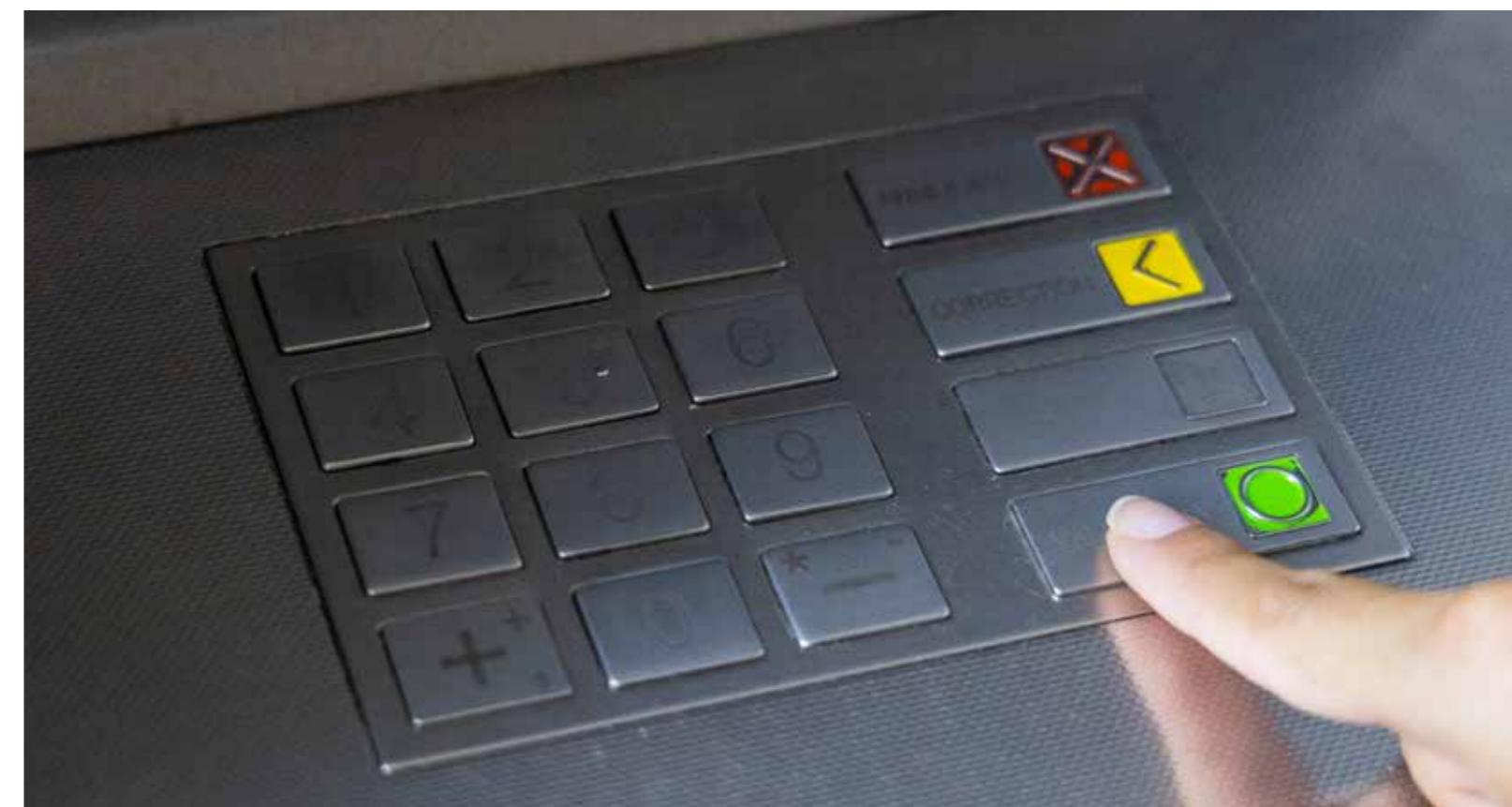
**Tableau 5.2** | État des lieux des IPN en Afrique

Nº	Pays	Paiements numériques – SPI	Identification numérique ou électronique	Plateforme numérique de services publics dotée de capacités d'échange de données
1	Afrique du Sud	Oui	Oui	Oui
2	Algérie	Oui	Oui	
3	Angola	Oui		Oui
4	Bénin		Oui	Oui
5	Botswana			Oui
6	Burkina Faso		Oui	Oui
7	Burundi			
8	Cameroun	Oui	Oui	
9	Cap-Vert		Oui	
10	Comores			
11	Côte d'Ivoire			
12	Djibouti		Oui	
13	Égypte	Oui	Oui	Oui
14	Érythrée			
15	Eswatini (anciennement Swaziland)	Oui		
16	Éthiopie	Oui	Oui	
17	Guinée équatoriale	Oui		
18	Gabon	Oui	Oui	
19	Gambie	Oui	Oui	
20	Ghana	Oui	Oui	
21	Guinée		Oui	
22	Guinée-Bissau			
23	Kenya	Oui	Oui	

Nº	Pays	Paiements numériques – SPI	Identification numérique ou électronique	Plateforme numérique de services publics dotée de capacités d'échange de données
24	Lesotho	Oui	Oui	Oui
25	Libéria			Oui
26	Libye	Oui	Oui	
27	Madagascar	Oui	Oui	Oui
28	Malawi	Oui	Oui	
29	Mali		Oui	
30	Mauritanie		Oui	
31	Maurice	Oui	Oui	Oui
32	Maroc	Oui	Oui	Oui
33	Mozambique	Oui		
34	Namibie			Oui
35	Niger			
36	Nigéria	Oui	Oui	Oui
37	République centrafricaine	Oui		
38	République démocratique du Congo		Oui	
39	République du Congo	Oui	Oui	
40	Rwanda	Oui	Oui	Oui
41	Sao Tomé-et-Principe			
42	Sénégal		Oui	
43	Seychelles		Oui	Oui
44	Sierra Leone	Oui	Oui	
45	Somalie	Oui	Oui	
46	Soudan du Sud			
47	Soudan			

Nº	Pays	Paiements numériques – SPI	Identification numérique ou électronique	Plateforme numérique de services publics dotée de capacités d'échange de données
48	Tanzanie	Oui	Oui	Oui
49	Tchad	Oui	Oui	
50	Togo			Oui
51	Tunisie	Oui	Oui	
52	Ouganda	Oui	Oui	Oui
53	Zambie	Oui	Oui	
54	Zimbabwe	Oui		
<b>Total</b>		<b>31</b>	<b>36</b>	<b>17</b>

Source : les données sur le traitement des paiements numériques via des SPI proviennent des conclusions du Chapitre 2 du présent rapport, et les données relatives aux cartes d'identité numériques/électroniques et aux plateformes de services publics numériques sont tirées de The Digital Public Infrastructure Map (2025).



## 5.4 L'intégration, clé de voûte de l'IPN et levier de transformation pour l'Afrique

La pleine valeur de chacun des piliers de l'IPN ne se concrétise véritablement que lorsqu'ils sont intégrés. En termes techniques, cela signifie que chaque couche constitue un réseau ; lorsqu'elles sont interconnectées, elles créent un *réseau de réseaux* dont l'utilité croît de façon exponentielle avec chaque nouvelle unité connectée, qu'il s'agisse d'un citoyen, d'une entreprise ou d'une agence publique. En l'absence d'intégration volontaire fondée sur des normes, les pays risquent de se retrouver avec des « environnements numériques isolés », comme il en est fait état dans le Cadre d'interopérabilité européen, ce qui mettrait en péril le marché unique numérique (Commission européenne, 2017).



**« Alors qu'Aadhaar a d'abord contribué à enraciner dans l'économie indienne des centaines de millions de nouveaux acteurs économiques en leur donnant accès à un compte bancaire, l'UPI leur a ensuite offert un moyen simple et peu coûteux d'effectuer des transactions numériques. De la même manière, la troisième couche de l'India Stack aide ces mêmes titulaires de compte à retirer des bénéfices ultérieurs des informations produites par leurs transactions et à participer pleinement à l'économie numérique. »**

India Stack (2025a)

Appliquée au contexte africain, une intégration effective des piliers de l'IPN pourrait accélérer la transformation et l'inclusion sur le continent. Elle permettrait notamment de réduire le coût des services numériques, de rendre la prestation des services publics plus efficace, de renforcer la cohérence et la compétitivité de l'économie numérique dans son ensemble, d'élargir l'accès au crédit pour les PME et les particuliers (grâce à l'utilisation des données transactionnelles dans les systèmes de notation de crédit) et d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales. Le résultat ? Des investissements publics plus conséquents et, par ricochet, un renforcement de la confiance des citoyens dans les systèmes, tant publics que privés. Nous examinons ci-après chacun de ces bénéfices potentiels.

### Réduction des coûts et intégration plus rapide

L'intégration de l'identification numérique, des paiements numériques et du partage des données fondé sur le consentement peut rendre la validation et la vérification d'identité plus précises et plus fluides, tout en protégeant la confidentialité des utilisateurs finaux. Cela se traduit par des procédures plus rapides et moins coûteuses.

Par exemple, lorsque l'Inde a combiné son système d'identification Aadhaar avec les paiements en temps réel et une couche de consentement reposant sur des API ouvertes, le coût des processus d'eKYC a diminué, comme mentionné précédemment. Cette baisse des coûts a permis à l'Inde d'inclure des centaines de millions de clients à faible revenu dans le système formel grâce à un

programme d'inclusion financière dédié, connu sous le nom de *Pradhan Mantri Jan-Dhan Yojana*. Lancé en 2014, il a permis, en à peine quelques

années, à des millions d'Indiennes et d'Indiens d'être financièrement inclus (Vaneck, 2024).

### Une prestation de services publics plus efficace

L'IPN crée un système unique dont de multiples bénéficiaires peuvent tirer parti. Rien que pour la prestation de services publics, elle offre déjà la possibilité à plusieurs ministères de s'appuyer sur une même infrastructure partagée.

Prenons l'exemple de la plateforme numérique de services et de paiements du Ghana, qui illustre bien le potentiel de convergence d'un système de paiement numérique (GhIPSS Instant Payment [« GIP »] et Mobile Money Interoperability [« MMI »]), d'une identité numérique (la Ghana Card) et d'une passerelle de prestation de services publics numériques (Ghana Gov, 2025). Sur cette plateforme, les usagers se connectent en saisissant le numéro d'identification personnelle (« PIN ») figurant sur leur Ghana Card et Ghana.gov vérifie immédiatement la validité de ce PIN auprès de la National Identification Authority (« NIA »). Le portail préremplit ensuite automatiquement les informations relatives à l'usager pour l'administration auprès de laquelle le service est demandé. Pour les services payants, le portail génère une facture électronique comportant une référence de paiement unique et permet à l'usager de procéder

au règlement via un compte d'argent mobile, une application bancaire, l'USSD ou GhQR (le système national de code QR universel au Ghana), le tout en passant par GIP. Le gouvernement du Ghana prévoit désormais de faire passer la plateforme à l'échelon supérieur pour y intégrer 16 000 services publics (CityNewsroom, 2025).

De la même manière, au Rwanda, résidents et citoyens peuvent accéder à 240 services en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Irembo. Selon les estimations, l'intégration a permis au pays d'économiser plus de 120 millions d'heures d'attente et de démarches administratives, ramenant les délais moyens de traitement des services de cinq jours à seulement 24 heures (Digital Impact Alliance, 2025). Les usagers s'y connectent avec leur pièce d'identité et peuvent payer via n'importe quel fournisseur de services de paiement ou agent connecté au commutateur national de paiement, Rswitch. Sans la couche d'échange de données, de tels gains de temps seraient impensables, car chaque ministère devrait procéder pour chaque service à une nouvelle vérification de l'identité d'une même personne.

### Une prestation intégrée des services publics

L'IPN a fait tomber les silos qui depuis longtemps minaient les initiatives numériques isolées en Afrique, en permettant une circulation fluide de l'information entre ministères, ainsi qu'entre secteurs public et privé. Les services peuvent être combinés, étendus et adaptés à de nouveaux usages, ce qui est impossible pour des systèmes opérant en vase clos.

Toujours au Ghana, l'administration fiscale a récemment abandonné ses différents numéros

d'identification fiscale pour les remplacer par le numéro d'identification personnelle (« NIP ») associé à la Ghana Card désormais utilisé comme identifiant fiscal unique. Cette réforme a mis fin à la duplication des registres et permis le partage automatique des données entre le système fiscal, les rails de paiement et d'autres plateformes de services publics (GRA, 2021).

## Des marchés numériques ouverts et compétitifs

Avec une couche commune pour l'identité, les paiements et l'échange de données, les prestataires agréés peuvent se connecter, proposer leurs services à la clientèle et en développer de nouveaux. L'expérience du Brésil avec Pix l'illustre bien : lancé en 2020 par la Banque centrale du Brésil (« BCB »), ce système de paiement instantané dessert aujourd'hui 153 millions de personnes et

s'appuie sur plus de 900 banques, coopératives et fintechs. Soutenu par la réglementation nationale en matière de finance ouverte, Pix a pu réduire la dépendance aux espèces et aux intermédiaires facturant des commissions, tout en offrant même aux plus petits prêteurs et aux start-ups des conditions de concurrence équitables pour innover, rivaliser et se développer.

## Un accès élargi au crédit pour les PME et les particuliers

Lorsque des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII »), des identités numériques et des plateformes d'échange de données interagissent de manière coordonnée, les prêteurs peuvent, en quelques secondes, accéder à l'historique de transactions d'un emprunteur, à ses déclarations fiscales, aux données de son immatriculation au registre des entreprises, sans avoir à demander de relevés papier ni à se déplacer. Ces ensembles de données enrichis et disponibles en temps réel permettent de recourir à de nouveaux modèles de notation de crédit qui privilégient la régularité des flux de trésorerie plutôt que le seul apport de garanties. Ils réduisent ainsi les coûts d'analyse des dossiers et les primes de risque. Ces évolutions se traduisent par des approbations plus rapides, des prêts de plus faible montant et un élargissement de l'accès des primo-emprunteurs au crédit, en

particulier parmi les micro- et petites entreprises, longtemps restées en marge de la finance formelle.

Par exemple, lorsque le propriétaire d'un petit commerce ghanéen sollicite aujourd'hui un microcrédit, le prêteur peut consulter en quelques secondes trois flux de données fiables : le NIP associé à la Ghana Card de l'emprunteur, son historique de transactions via son compte d'argent mobile, ainsi que d'autres données complémentaires telles que les données issues de sa téléphonie et l'historique de ses transactions numériques. QwikLoan, une solution proposée par Letshego, exploite ces données pour réaliser une évaluation de crédit automatisée des usagers de MTN Mobile Money et accorder instantanément des prêts pouvant aller jusqu'à 2 000 GHS (190 USD) (BFT Online, 2025 ; Jumo, 2018).



## Illustration 5.2 | Processus traditionnels de prêt aux petites entreprises avec et sans IPN



## Des recettes fiscales accrues, et donc des capacités d'investissement public renforcées

En s'appuyant sur le même socle d'IPN, chaque paiement effectué par une entreprise ou un consommateur peut être associé à une identité numérique unique et automatiquement déclaré au système fiscal, réduisant ainsi l'économie informelle et les pertes de recettes fiscales. Des portails intégrés de déclaration, avec préremplissage des données issues des systèmes de paiement et registres, favorisent le respect des

obligations fiscales tout en réduisant les coûts administratifs. Étant donné que l'assiette fiscale s'élargit et que les recouvrements interviennent quasi instantanément, les gouvernements disposent d'un flux de recettes plus important et plus stable, qu'ils peuvent investir dans des routes, des écoles, des cliniques et la prochaine génération d'infrastructures numériques.

## Une réduction des dépenses publiques et des doublons

Lorsque chaque ministère développe sa propre plateforme isolée (par exemple, un identifiant de santé d'un côté, un portefeuille pour recevoir des subventions agricoles de l'autre), les gouvernements paient plusieurs fois pour la même fonctionnalité. L'approche IPN inverse cette logique : une seule et même infrastructure commune gérant la vérification de l'identité, les paiements et l'échange de données est mise au service de toutes les agences, tout en

restant ouverte à la participation d'acteurs privés approuvés. Les économies potentielles peuvent s'avérer considérables. L'Inde a dépensé environ 1,5 milliard d'USD pour déployer Aadhaar, mais ce système d'identification unifiée a déjà permis d'éviter plus de 42 milliards d'USD de fraudes, d'erreurs et de détournements dans les programmes d'aide sociale (Gates Foundation, 2025).

### La composante de la confiance intégrée dès la conception

L'intégration ne vise pas seulement la rapidité : il s'agit aussi de donner confiance. Lorsque l'on intègre dans la couche de données des tableaux de bord de consentement, des pistes d'audit et des règles de protection de la vie privée, les usagers gagnent en visibilité et en contrôle, tandis que les régulateurs bénéficient d'une supervision en temps réel.

En Inde, par exemple, chaque authentification Aadhaar ou paiement UPI est tokenisé, horodaté et consigné dans un tableau de bord unique de consentement. Ce cadre de gestion du consentement permet aux citoyens d'accorder, puis de révoquer ultérieurement, l'accès à des données bancaires, fiscales ou de retraite précisément définies, le tout sous la supervision du régulateur.

Le modèle d'administration en ligne « zéro déplacement, zéro papier » du Rwanda applique les mêmes principes : le portail IremboGov enregistre chaque demande de service associée à l'identifiant national du demandeur, délivre immédiatement un reçu par SMS ou e-mail et transmet les métadonnées des transactions vers le tableau de

bord du Bureau de l'Auditeur général (l'organe de contrôle supérieur des finances publiques). Ce mécanisme permet une détection proactive de la fraude tout en garantissant aux citoyens une piste d'audit claire (OAG, 2025).

Grâce à ces approches, l'IPN intègre nativement la transparence, le consentement et la responsabilité. Une IPN pleinement intégrée peut véritablement contribuer à transformer les infrastructures gouvernementales essentielles — identification, paiement et échange de données — en un service public ouvert à tous et ne relevant du contrôle exclusif d'aucune entité. Elle offrirait à tout prestataire dûment agréé la possibilité de servir instantanément les citoyens, mais permettrait également de stimuler l'innovation du secteur privé, de réduire les coûts et les gaspillages de l'État et, *in fine*, de promouvoir une croissance plus inclusive, des marchés plus équitables et des services publics de meilleure qualité au service de l'ensemble de la population.

La section suivante s'intéresse aux obstacles qui empêchent encore cette intégration et la manière dont ils peuvent être surmontés.

## 5.5 | Obstacles à la mise en œuvre d'une IPN holistique et recommandations

Les programmes d'identification numérique en pleine expansion en Afrique et les rails de paiement novateurs ne tiendront pas leurs promesses sociales et économiques tant que certains goulots d'étranglement ne seront pas levés. Parmi ceux-ci, on compte notamment la fragmentation politique qui empêche l'alignement des systèmes existants, ou encore des réseaux vieillissants et un approvisionnement électrique instable qui maintiennent des districts entiers hors ligne. Le manque de compétences techniques et le faible

niveau de littératie numérique limitent bien sûr aussi l'adoption des services numériques. Les ministères peinent à coordonner et à financer leurs plateformes, et la confiance dans la gestion des données personnelles par l'État demeure fragile. Combinées, ces faiblesses continuent d'enfermer les trois couches de l'IPN dans des vases clos, ce qui accroît les coûts de transaction, ralentit l'innovation et exclut des millions de potentiels utilisateurs. Nous allons à présent passer en revue chacun de ces obstacles.

### Défi 1 | Coordination institutionnelle et politique insuffisante

Une coordination institutionnelle fragile peut constituer un frein au développement d'une IPN pleinement intégrée. Les infrastructures partagées nécessitent une gouvernance claire et un financement pérenne. Or, les agences publiques sont confrontées à la fois à des mandats qui se chevauchent et à des besoins qui se recoupent, ce qui peut mener à des désaccords sur ce qui doit être construit, selon quels paramètres de conception et dans quel ordre. En l'absence de communication claire et de consensus, plusieurs agences peuvent finir par développer des systèmes concurrents plutôt que de s'intégrer à une infrastructure commune. En résumé, les défis ne sont pas seulement techniques, mais aussi juridiques, bureaucratiques et hiérarchiques.

Une étude de cas de la DIAL sur la mise en œuvre de la plateforme UGhub en Ouganda met en lumière ces facteurs non techniques. Bien que plus d'une centaine de ministères, de départements et d'agences gouvernementales, ainsi que d'acteurs privés — notamment des banques, des compagnies d'assurance et des entreprises de fintech — aient déjà été intégrés,

l'élargissement est aujourd'hui freiné par le faible pouvoir de coordination de l'agence chargée de la mise en œuvre, la National Information Technology Authority – Uganda (« NITA-U ») (Digital Impact Alliance, 2024a). La National Identification & Registration Authority (« NIRAS ») gère le registre national d'identification, mais la NITA-U n'a pas encore réussi à convaincre la NIRAS de rejoindre UGhub. D'autres agences majeures manquent également à l'appel, ce qui retarde les plans d'intégration des données d'identification des citoyens (Digital Impact Alliance, 2024b).

Au Nigéria, un autre cas illustre ce phénomène : plusieurs agences y ont développé des systèmes concurrents. Un diagnostic de la Banque mondiale, réalisé avant la mise en œuvre du NIN, a recensé 13 programmes distincts d'identification biométrique, chacun géré par un organisme fédéral différent. Aucun de ces systèmes n'était interopérable, ce qui a intégralement absorbé les budgets destinés au financement d'un registre unique et obligé les citoyens à s'enregistrer à plusieurs reprises (Banque mondiale, 2016).

Le Kenya illustre quant à lui la manière dont des défis juridiques peuvent stopper net une initiative phare. En 2021, la Haute Cour a suspendu le déploiement de l'identification numérique *Huduma Namba*, au motif que les responsables n'avaient pas mené au préalable l'évaluation obligatoire d'impact sur la protection des données (Future of Privacy Forum, 2022). Cette suspension a toutefois été levée par la suite.

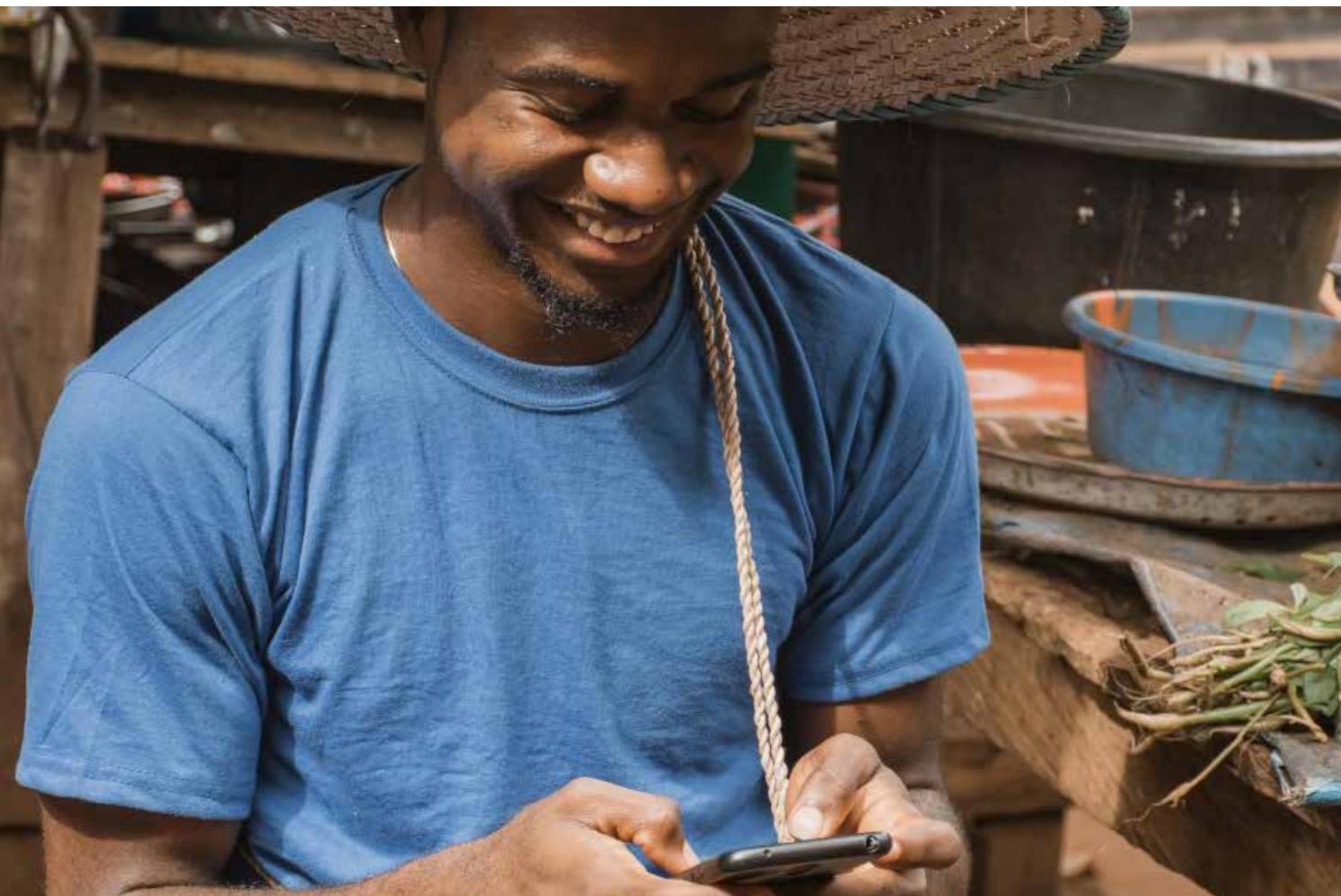
#### **Opportunités pour surmonter les obstacles politiques, institutionnels et de gouvernance : adopter une approche « pangouvernementale »**

Les pays peuvent répondre aux défis institutionnels et de coordination en adoptant une approche « pangouvernementale » de l'IPN, qui consiste à confier la supervision et la coordination des initiatives à un organe gouvernemental de haut niveau, souvent la présidence.

La nomination ou l'affectation d'un haut responsable à la tête du dispositif peut créer l'élan

nécessaire pour favoriser la collaboration entre les différents départements gouvernementaux. Elle permet de contrer la nature traditionnellement cloisonnée des structures étatiques. La capacité de cet organe central à fédérer et à créer un alignement autour d'un organe central permet en outre de rassembler l'ensemble des ministères et de veiller à ce qu'ils s'accordent sur les initiatives couvrant leurs domaines respectifs. Cet alignement est crucial pour faire progresser les projets. Placer l'IPN sous l'autorité d'un bureau central et fort contribue également à en faire une priorité stratégique durable.

L'initiative *My Mzansi* en Afrique du Sud illustre une approche pangouvernementale visant à aligner les ministères, les entreprises publiques et le secteur privé autour d'un calendrier commun de réformes numériques. Intégrée à l'*Operation Vulindlela*, elle est conduite sous l'impulsion directe de la présidence (Présidence de la République d'Afrique du Sud, 2025).



## **Défi 2 | Lacunes des infrastructures physiques**

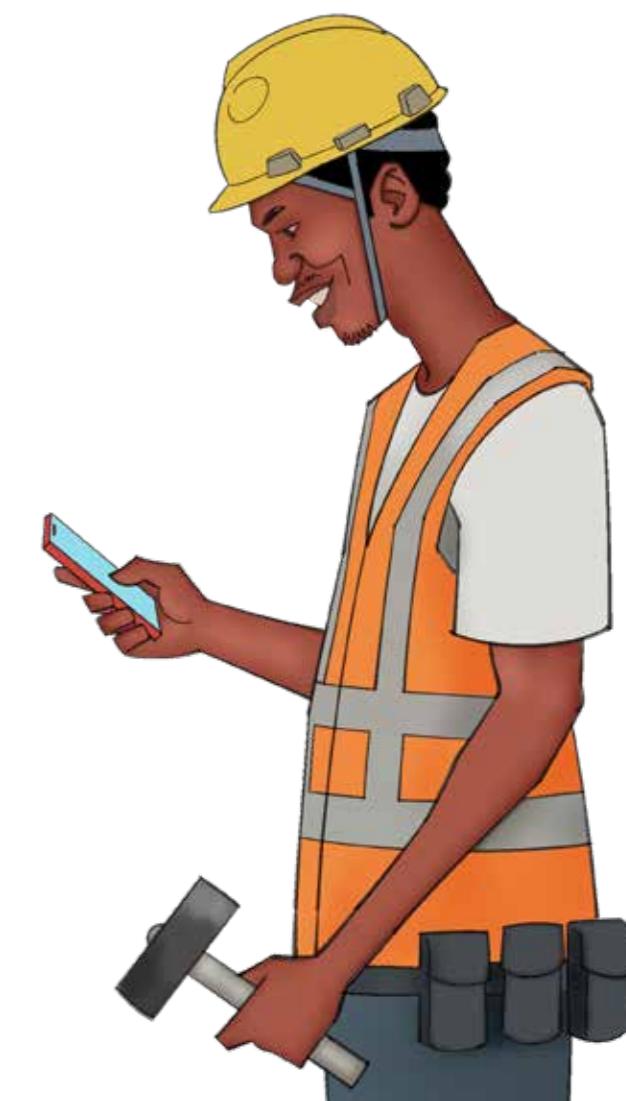
Les API et les tableaux de bord de consentement ne sont d'aucune utilité si les citoyens n'ont ni connectivité internet ni accès à l'électricité. Selon l'*Economic Monitor* de la Banque mondiale, les difficultés rencontrées pour assurer la connectivité numérique jusqu'au dernier kilomètre retardent l'adoption des applications d'administration en ligne par les agents des bureaux régionaux et de district (Banque mondiale, 2021d). En dehors des grandes villes, l'approvisionnement en électricité comme la connectivité internet sont intermittentes et peu fiables. Tant que la fibre, le haut débit mobile et un réseau électrique stable ne seront pas la norme, la viabilité des initiatives d'IPN restera incertaine.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le taux de pénétration d'Internet au Burundi n'était que d'environ 11 % en 2023, ce qui laissait près de neuf habitants sur dix sans accès à un quelconque portail d'administration en ligne (Internet Society Pulse, 2024). Même en Afrique du Sud, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, les délestages programmés ont affecté 329 jours sur la même année, mettant de manière répétée hors ligne des sites publics, y compris des serveurs d'authentification d'identité (Reuters, 2024).

#### **Opportunités pour combler les lacunes des infrastructures physiques**

Des infrastructures fiables et disponibles partout sont indispensables pour que les identités numériques, les rails de paiement et les systèmes d'échange de données soient accessibles à l'ensemble de la population, y compris dans les zones rurales. L'inclusion de ces territoires passe par des programmes de connectivité ciblés, généralement pilotés ou soutenus par l'État, dont l'objectif est d'étendre l'accès à une couverture internet et mobile fiable et abordable dans les zones sous-desservies ainsi que dans les périphéries urbaines que les opérateurs commerciaux auraient autrement négligées.

À titre d'exemple, au Ghana, le *Rural Telephony & Digital Inclusion Project*, doté d'une enveloppe de 155 millions d'USD, a pour ambition de construire 2 016 sites de téléphonie mobile (dont la moitié alimentés par l'énergie solaire) dans des communautés rurales non ou mal desservies à travers le pays (MoC Ghana, 2024). Dans le même ordre d'idées, au Nigéria, le *Nigeria Electrification Project*, mis en œuvre par la Rural Electrification Agency avec l'appui de la Banque mondiale, a déjà apporté l'électricité à près de 6 millions de citoyens jusque-là non raccordés au réseau, grâce à 180 mini-réseaux hybrides solaires et plus d'un million de kits solaires domestiques. Un nouvel accord de 200 millions d'USD conclu en mars 2025 financera la mise en place de 400 mini-réseaux supplémentaires qui permettront d'alimenter en électricité jusqu'à 2 millions de résidents ruraux (Banque mondiale, 2024a).



## Défi 3 | Pénurie de capacités humaines

Les commutateurs nationaux et les centres sécurisés de données nécessitent des ingénieurs spécialisés, des régulateurs et du personnel de cybersécurité que de nombreux gouvernements peinent à recruter et à retenir. Le Digital Skills Framework de la Tanzanie identifie des insuffisances graves dans des domaines tels que la cybersécurité et l'informatique en nuage

— précisément les compétences techniques indispensables au fonctionnement des IPN (Tanzania ICT Commission, 2021). Au Malawi également, les agences peinent à mobiliser l'expertise technique, les ressources financières et l'autorité institutionnelle nécessaires pour lancer et maintenir efficacement des plateformes publiques numériques (Banque mondiale, 2021e).

### Opportunités pour pallier la pénurie de capacités humaines

Combler le déficit de capacités humaines nécessite une double approche : améliorer les compétences numériques de la population dans son ensemble tout en accélérant la formation de talents spécialisés — ingénieurs *cloud*, analystes en cybersécurité, experts en gouvernance des données — dans les secteurs public et privé.

Au Rwanda, le *Digital Ambassadors Programme* forme 5 millions de citoyens grâce à 2 000 formateurs itinérants qui apprennent aux

habitants à ouvrir des portefeuilles d'identité numérique, à utiliser l'argent mobile et à accéder aux portails d'administration en ligne (RISA, 2025a). Le programme *Ajira Digital* du Kenya combine pour sa part contenus en ligne, clubs universitaires et stages en entreprise, dans le but de doter chaque année un million de jeunes des compétences techniques et transversales nécessaires à une carrière dans le numérique, y compris celles directement liées au développement de l'IPN (eMobilis, 2025).

## Défi 4 | Déficits de financement durable

La mise en place de l'IPN exige des investissements initiaux importants pour pouvoir financer l'achat de matériel, le développement logiciel ou encore l'octroi de licences et la conduite du changement à grande échelle. Les subventions ou les fonds d'amorçage publics financent généralement le déploiement initial de l'infrastructure. Mais la plateforme doit ensuite continuer à financer, pendant plusieurs années, les correctifs de sécurité, la surveillance, les mises à jour et le renforcement progressif des équipes opérationnelles, avant que les volumes de transactions ne soient suffisants pour couvrir les coûts. Elle ne peut pas non plus compter sur les frais d'utilisation pour absorber ces coûts

de maintenance. Au contraire, pour accélérer l'adoption, les opérateurs d'IPN pourraient maintenir les frais à zéro ou à un niveau symbolique durant cette « phase de décollage ». Comme le montre l'exemple de l'étude de cas portant sur l'Instant Payment Network égyptien, ce SPI a opéré sans facturer de frais pendant près de trois ans avant de devenir payant en avril 2025. Le SPI libyen, LYPAY, suit la même approche. Ce modèle à faible coût ou sans frais a pour objectif de démontrer la valeur du système pour les utilisateurs et l'économie du pays au sens large, mais aussi d'encourager son adoption. Malheureusement, il en résulte aussi un déficit de financement à court terme. Le combler peut nécessiter de recourir

à des subventions spécifiquement affectées aux dépenses opérationnelles, à des lignes budgétaires pluriannuelles inscrites au budget de l'État ou à des facilités de fonds de trésorerie

### Opportunités pour combler les déficits financiers

**Opportunité 4.1** | Envisager le recours aux plateformes *open source*. Les gouvernements peuvent potentiellement réduire les dépenses initiales et raccourcir les délais de développement en s'appuyant sur des composants *open source* qui ont fait leurs preuves, en particulier si le pays est en mesure de mobiliser des compétences techniques existantes et une capacité de personnalisation locale tout en assurant la coordination institutionnelle.

concessionnelles, afin d'assurer la viabilité financière du SPI jusqu'à ce que la plateforme atteigne son seuil de rentabilité.

**Opportunité 4.2** | Adopter des modèles d'autofinancement. Introduire des frais de recouvrement des coûts permettant de financer les opérations et les mises à jour dès que les fonds d'amorçage initiaux commencent à se tarir. Dix-sept opérateurs de SPI africains appliquent déjà ce type de tarification (dite de recouvrement des coûts ou non déficitaire) en attendant que la plateforme atteigne son point d'équilibre financier.

## Défi 5 | Lacunes persistantes en matière de confiance et de protection de la vie privée

À moins que l'utilisation de l'identification numérique ne soit rendue obligatoire ou nécessaire pour accéder à certains services, les citoyens peuvent se montrer hésitants à l'adopter, surtout s'ils ont des doutes concernant la sécurité de leurs données et l'application de sanctions en cas d'abus. Cette confiance a vacillé en Zambie

après le piratage de la plateforme ZamServices/ZamPortal à la mi-février 2025 par le groupe cybercriminel Flocker spécialisé dans les rançongiciels, qui a compromis les serveurs de production, les sauvegardes et le réseau interne (Ransomware Live, 2025).

### Opportunités pour combler les lacunes persistantes en matière de confiance et de protection de la vie privée

**Opportunité 5.1** | Régulateurs indépendants et portails de réclamation. Mettre en place des mécanismes de recours permettant aux utilisateurs finaux de signaler des problèmes et d'obtenir une résolution rapide. Au Kenya, par exemple, le *Data Protection Act* de 2019 (la loi kényane sur la protection des données) a créé l'*Office of the Data Protection Commissioner* (« ODPC »), qui gère un portail en ligne de

signalement des violations. Cet outil a déjà permis d'émettre des mises en demeure à l'encontre d'acteurs publics comme privés, envoyant ainsi un message clair : les règles s'appliquent également à l'État (ODPC Kenya, 2025).

**Opportunité 5.2** | Régimes fondés sur le consentement. Au Nigéria, les *Operational Guidelines for Open Banking* (littéralement, les

lignes directrices opérationnelles relatives à la banque ouverte) de 2023, qui entreront en vigueur en août 2025, exigeront un consentement des utilisateurs à la fois spécifique et révocable. Chaque autorisation devra être horodatée lors de son enregistrement, associée à un jeton chiffré, consignée dans un registre d'audit et rendue accessible au public via le registre *Open Banking Registry* tenu par la banque centrale. Les clients pourront à tout moment révoquer leur consentement, au cas par cas. Ce processus offre ainsi aux utilisateurs tout comme aux régulateurs une chaîne de traçabilité ininterrompue et un cadre clair de mise en application des règles.

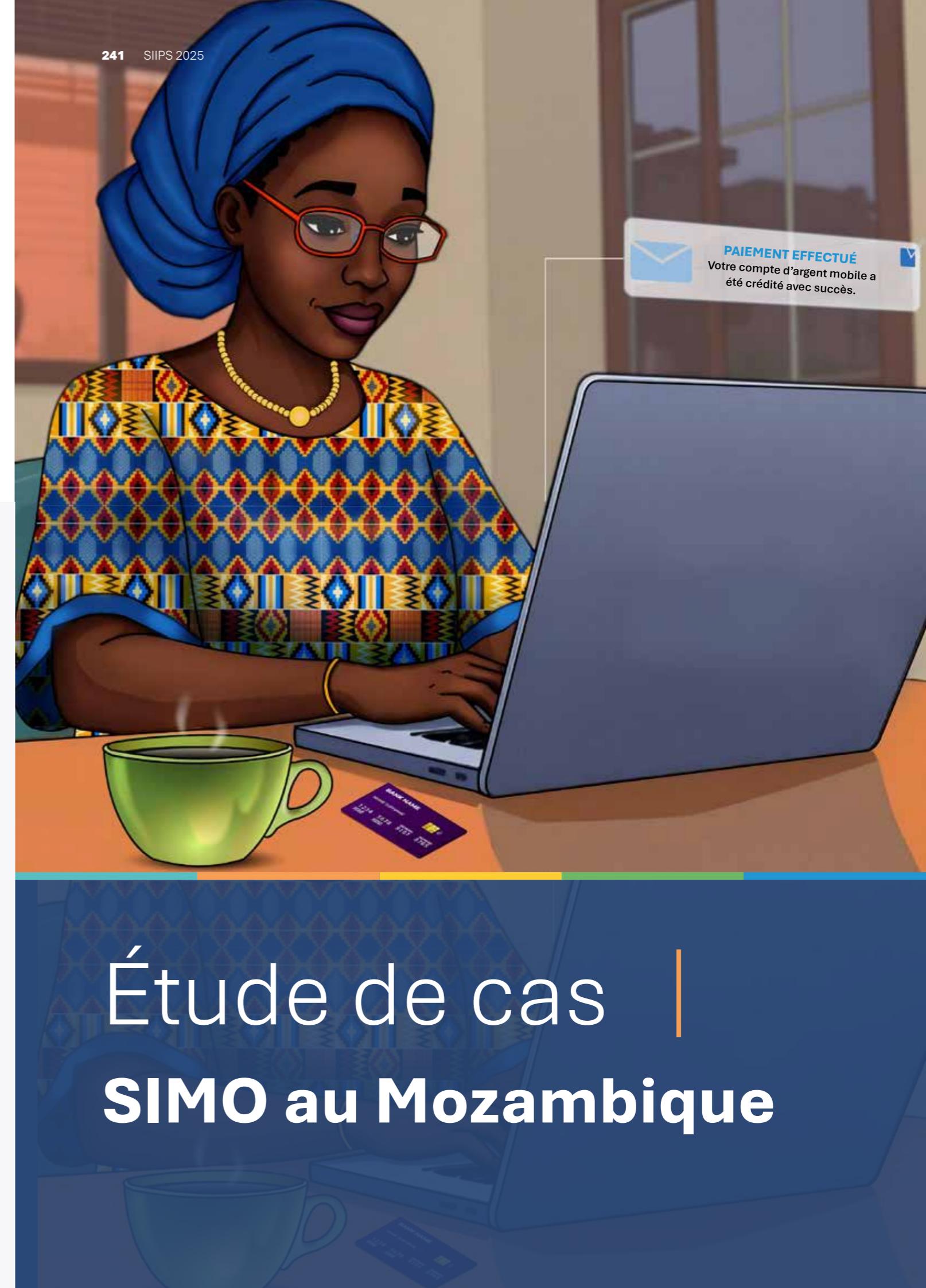
Ces obstacles contribuent en partie à expliquer pourquoi nombre d'initiatives nationales d'IPN ressemblent encore à des « îlots de succès » certes impressionnantes, mais isolés. Les surmonter collectivement est une condition préalable pour transformer les rails numériques émergents de l'Afrique en une plateforme intégrée et évolutive. En pratique, les pays qui signent les progrès les plus rapides en matière d'IPN sont ceux qui associent une coordination politique de haut niveau à des investissements ciblés dans les infrastructures, du capital humain, des modèles de financement durables et des garanties solides en matière de protection de la vie privée.

## 5.6 | Conclusion

L'IPN peut permettre aux services publics, aux entreprises privées et aux citoyens de tirer pleinement parti de l'économie numérique. Les pays africains qui ont lancé des initiatives en ce sens continuent toutefois de faire face à des défis : projets cloisonnés à faible valeur ajoutée, en raison notamment d'un manque d'alignement institutionnel, d'investissements durables, de capacités techniques, ainsi que de préoccupations relatives à la vie privée et à la sécurité. En réalité, selon les estimations, la technologie ne contribue qu'à hauteur de 20 % aux bénéfices attendus ; l'essentiel (près de 80 %) dépend de la conception des politiques, de l'alignement institutionnel et du renforcement de la confiance (entretiens avec

des parties prenantes, 2025). La réussite exige une intention claire et un engagement fort de la part de l'exécutif.

Les bénéfices pour la prestation de services publics pourraient être significatifs, notamment pour les entités gouvernementales qui effectuent des paiements aux particuliers (G2P) sous la forme de salaires, d'aides sociales, de retraites et d'autres paiements. Dans le prochain chapitre, nous examinerons la question des paiements d'État à particulier et la manière dont les SPI peuvent aider les gouvernements à les effectuer efficacement, à moindre coût et avec une transparence accrue par rapport aux dispositifs actuels.



Étude de cas |  
**SIMO au Mozambique**

## Histoire



### Défi

Le Mozambique a amorcé en 2011 son cheminement vers la mise en place d'un réseau unique de compensation des paiements couvrant l'ensemble des fournisseurs de services de paiement, avec la création de Sociedade Interbancária de Moçambique S.A. (« SIMO »), chargée d'établir une plateforme unique pour les systèmes interbancaires (Renpayments, 2025). SIMO a lancé son système de paiement instantané (« SPI ») en 2012, et permet depuis lors d'effectuer des transactions interbancaires (c.-à-d. en tant que SPI bancaire). Dans le prolongement des mises à niveau de ses systèmes de paiement, et conformément aux objectifs stratégiques de la *Financial Sector Development Strategy (FSDS) 2013-2022* (littéralement, la stratégie de développement du secteur financier 2013-2022) et de la *National Financial Inclusion Strategy (NFIS) 2016-2022*, (littéralement, la stratégie nationale d'inclusion financière 2016-2022), SIMO a déployé en 2022 un nouveau SPI intégrant la fonctionnalité multisectorielle.

Avant le lancement de ce SPI multisectoriel, le système financier du Mozambique était fragmenté : il reposait sur une multitude de prestataires de traitement et de commutateurs de paiement non connectés les uns aux autres, dépourvus de mécanismes de tarification et de procédures clairs, rendant l'écosystème financier globalement moins accessible et moins efficient pour les utilisateurs finaux. Malgré l'existence de quelques accords bilatéraux entre certains fournisseurs de services de paiement (« FSP »), ceux-ci reposaient souvent sur le rapport de force commerciale entre les institutions concernées. Cette situation limitait l'interopérabilité entre comptes bancaires et comptes d'argent mobile, rendant les services financiers numériques (« SFN ») plus coûteux et moins accessibles pour les utilisateurs (Banque mondiale, 2020a).

mondiale, 2020a). Dans bien des cas, le recours aux espèces restait la solution la plus simple et la plus communément acceptée.

Compte tenu de la configuration du paysage financier, le niveau d'inclusion financière au Mozambique était faible : selon Global Findex 2021, seuls 39 % de la population adulte (15 ans et plus) était titulaire d'un compte bancaire, et 29 % d'un compte d'argent mobile actif, soit un taux global de détention de compte de 49 % en 2021 (Banque mondiale, 2022g).

Pour remédier à cette situation, la FSDS 2013-2022 et la NFIS 2016-2022 prévoient le déploiement, par SIMO, de services visant à promouvoir un réseau national unique et intégré destiné à accroître l'accès aux services financiers dans les zones rurales et à renforcer l'inclusion financière au niveau national. C'est dans ce cadre que SIMO a amorcé sa transformation, passant d'un SPI bancaire à un SPI multisectoriel. Cette transition commence en 2021 avec la migration vers un système de paiement unique : Ren d'Euronet. D'abord centrée sur les banques commerciales, l'intégration s'est ensuite étendue aux émetteurs de monnaie électronique, et plus particulièrement aux opérateurs d'argent mobile (« OAM »). En novembre 2023, SIMO avait intégré l'ensemble des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique au sein de SIMOrede, la plateforme de SPI multisectoriel modernisée, exploitée et gérée par SIMO, sa société mère (Banque du Mozambique, 2023b).



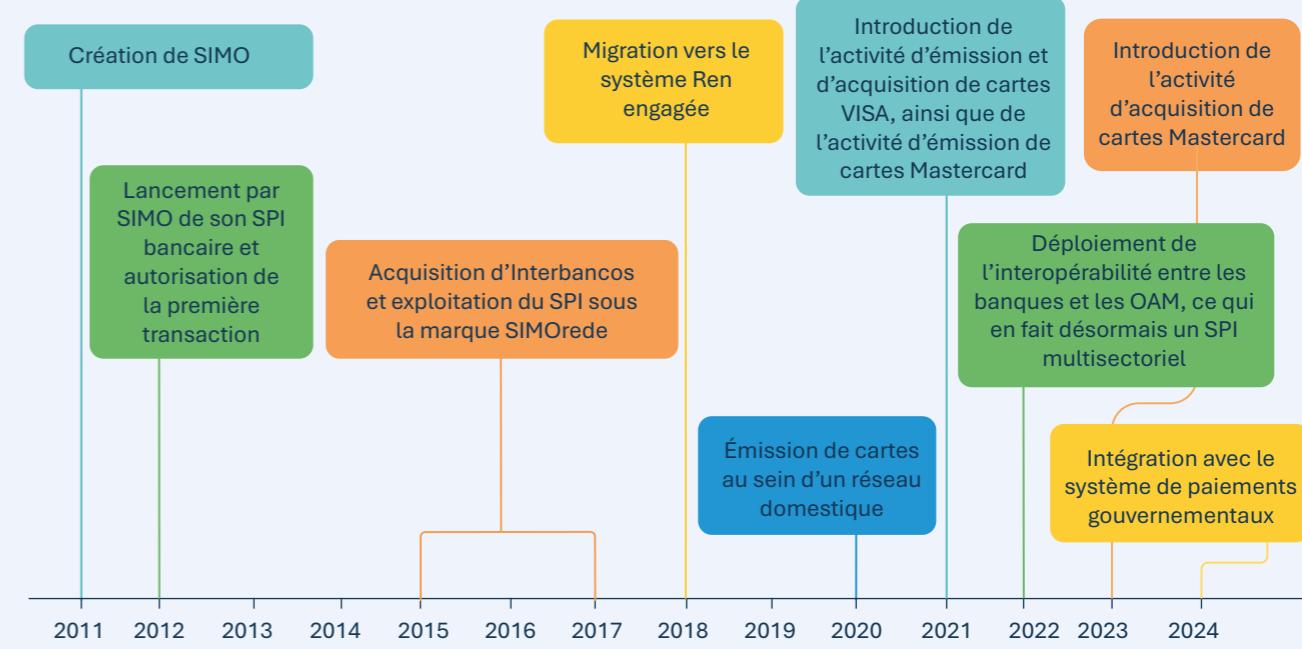
### Valeur ajoutée

Grâce à l'interopérabilité assurée par SIMOrede, les FSP peuvent désormais proposer des transactions multisectorielles et offrir un accès élargi aux services financiers. La part de la population adulte ayant accès à des services financiers numériques via un compte d'argent mobile a atteint 46 % en 2024, et le taux global de détention de compte dans le pays s'élève à 54 % (Banque mondiale, 2025b).

La proposition de valeur du SPI multisectoriel de SIMO est multiple et offre les avantages suivants aux utilisateurs finaux :

- 1. Interopérabilité renforcée :** avant le lancement de la nouvelle version de la plateforme SIMOrede, les usagers devaient se rendre aux guichets d'une agence bancaire ou auprès d'agents d'argent mobile pour effectuer un virement. Ils peuvent désormais réaliser des transactions numériques entre différents réseaux.
- 2. Inclusion financière accrue :** l'intégration des émetteurs de monnaie électronique dans la plateforme SIMOrede modernisée a favorisé l'inclusion des citoyens à faible revenu. En 2024, 46 % des adultes au Mozambique disposaient d'un compte d'argent mobile actif, alors qu'ils étaient 25 % à détenir un compte bancaire (Banque mondiale, 2025b). Compte tenu de la prédominance de l'argent mobile au Mozambique, l'intégration des émetteurs de
- 3. Passage des espèces aux paiements numériques :** le marché enregistre une croissance des paiements gouvernementaux numériques (notamment de particulier à gouvernement, « P2G ») et des paiements marchands (de particulier à entreprise, « P2B »), y compris sur les marchés informels.
- 4. Simplicité d'utilisation accrue :** les participants à SIMOrede peuvent effectuer des paiements via le canal de données non structurées de service complémentaire (« USSD »), les guichets automatiques bancaires (« GAB ») et les terminaux de paiement électronique (« TPE »), n'importe quand, depuis n'importe où et en faveur de n'importe quel particulier ou commerçant.

### Frise chronologique du développement du système SIMO



Source : SIMO 2025

monnaie électronique dans SIMOrede devrait encourager une utilisation plus large des comptes.

Le SPI bancaire de SIMO a vu le jour en 2012, avec la participation de cinq banques commerciales qui ont réalisé les premières transactions. SIMO a ensuite procédé à plusieurs mises à niveau en vue d'assurer l'interopérabilité entre banques et émetteurs de monnaie électronique. Cette dynamique aboutit au lancement du nouveau SPI multisectoriel en 2022. Les travaux préparatoires de ce SPI multisectoriel avaient débuté en 2018, à la suite d'une panne nationale du système financier mozambicain, qui avait mis hors service la majorité des GAB/DAB ainsi que la plupart des cartes de débit et de crédit. Cet épisode a marqué le point de départ d'une nouvelle phase dans l'évolution technologique de SIMO vers un système national de paiement unique.

Avant le lancement de SIMOrede, SIMO utilisait différents systèmes internes pour traiter les paiements (Electronic Payment Management System, « EPMS ») et Ponto). Les banques commerciales s'appuyaient pour leur part aussi sur différents réseaux, dont Multicash. Avec l'introduction du système Ren, EPMS et Ponto ont été remplacés et le réseau Multicash intégré, faisant ainsi de SIMOrede le seul SPI du pays. Le fournisseur de solutions Euronet a accompagné cette migration des systèmes de traitement des paiements vers Ren.

La consolidation de SIMO s'est effectuée par étapes : d'abord avec les banques, puis, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec l'intégration des émetteurs de monnaie électronique au sein du nouveau SPI

(Banque du Mozambique, 2022b). Ce processus progressif s'est achevé en novembre 2023, lorsque la totalité des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique du Mozambique ont rejoint le SPI de SIMOrede.

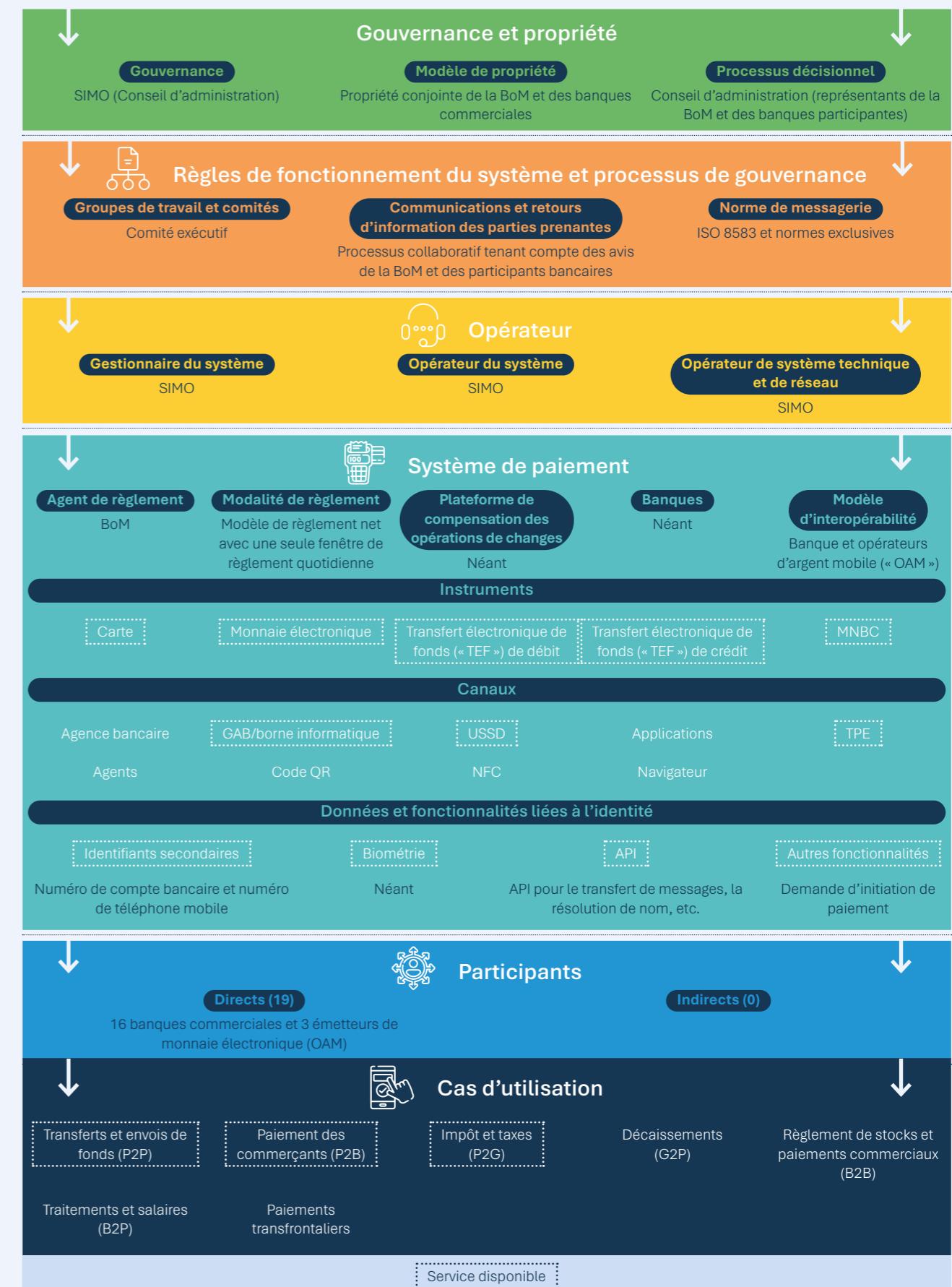
Le système SIMOrede prend en charge les cartes de débit, de crédit et prépayées, les paiements sans contact avec authentification complémentaire (notamment via un numéro d'identification personnel [« PIN »]), ainsi que les paiements en ligne. La migration vers le SPI multisectoriel SIMOrede a introduit de nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles l'accès aux portefeuilles via l'USSD. SIMOrede permet également le règlement de factures (« P2B » et « P2G ») et le recharge des portefeuilles mobiles aux GAB.

SIMO prévoit d'étendre l'interopérabilité à d'autres FSP, tels que les fintechs opérant sous licence de la Banque du Mozambique (« BoM ») comme les établissements de monnaie électronique, établissements de transfert de fonds ou agrégateurs de paiement. Le système SIMO prévoit aussi de déployer une solution normalisée de code de réponse rapide (« QR ») pour l'ensemble des participants. En 2025, SIMO a également testé et certifié Visa Transfer Money, un service international de transfert de fonds permettant de réaliser des transferts de fonds depuis des portefeuilles vers des comptes locaux. Cette initiative illustre sa volonté de promouvoir les flux transfrontaliers à court et moyen terme.



## Gouvernance et opérations

### Aperçu du système de paiement



À ce jour, 19 participants directs (16 banques commerciales et trois émetteurs de monnaie électronique) sont connectés au SPI de SIMO. Le SPI s'appuie sur des interfaces de programmation d'applications («API») normalisées, qui permettent l'intégration entre FSP et prestataires de services techniques conformément à la norme de messagerie ISO 8583. SIMOrede fonctionne selon un modèle de règlement net, avec un règlement une fois par jour à 15 h (GMT+2).

## Structure de gouvernance

SIMO est détenue conjointement par des banques commerciales basées au Mozambique et la BoM, cette dernière détenant la majorité des parts. Le SPI SIMOrede est exploité par SIMO avec le soutien technique d'Euronet, un fournisseur de solutions technologiques. Les FSP peuvent devenir actionnaires de SIMO en acquérant des parts. Le SPI est donc détenu en co-propriété et fonctionne selon un modèle de gouvernance de partenariat public-privé.

Les émetteurs de monnaie électronique sont des participants directs du réseau, sans toutefois être actionnaires de SIMO. Tous les participants directs détiennent des comptes de règlement auprès de la BoM.

SIMOrede opère en vertu d'une licence nationale de commutateur délivrée par la banque centrale. La gouvernance du SPI est assurée par un conseil d'administration composé des PDG de banques, présidé par un représentant désigné de la BoM. Les grandes banques commerciales y sont directement représentées, tandis que les établissements de petite et moyenne tailles siègent à tour de rôle. Le conseil se réunit chaque mois pour statuer sur les décisions relatives au SPI, dans le respect du cadre réglementaire institué par la BoM. La commission exécutive de SIMO communique ensuite ces décisions aux parties prenantes non représentées au conseil, notamment les émetteurs de monnaie électronique.

## Fonctionnalité

SIMOrede prend en charge plusieurs canaux interopérables, accessibles aussi bien aux banques qu'aux émetteurs de monnaie électronique. Le système permet d'effectuer des paiements depuis des téléphones aux fonctionnalités basiques, via l'USSD, ainsi qu'à partir de TPE et de GAB. SIMOrede met également à disposition une infrastructure dédiée aux portefeuilles mobiles proposés par les banques et les émetteurs de monnaie électronique. Bien que SIMO ne gère pas directement ces portefeuilles, ceux détenus et exploités par les participants doivent acheminer leurs transactions par SIMOrede afin de se conformer à la réglementation. Le choix des canaux relève de chaque FSP, en fonction des besoins de sa clientèle. SIMOrede intègre une passerelle API permettant au SPI de renforcer et de fluidifier ses échanges avec les FSP.

La BoM agit en qualité d'agent de règlement de SIMO. Le règlement final s'effectue en monnaie de banque centrale, via une connexion directe au système de règlement brut en temps réel (« RBTR ») géré par la BoM. Ce système RBTR instauré par la BoM est intégré aux systèmes de paiement automatisés (« SPA ») conformément aux normes ISO 20022.

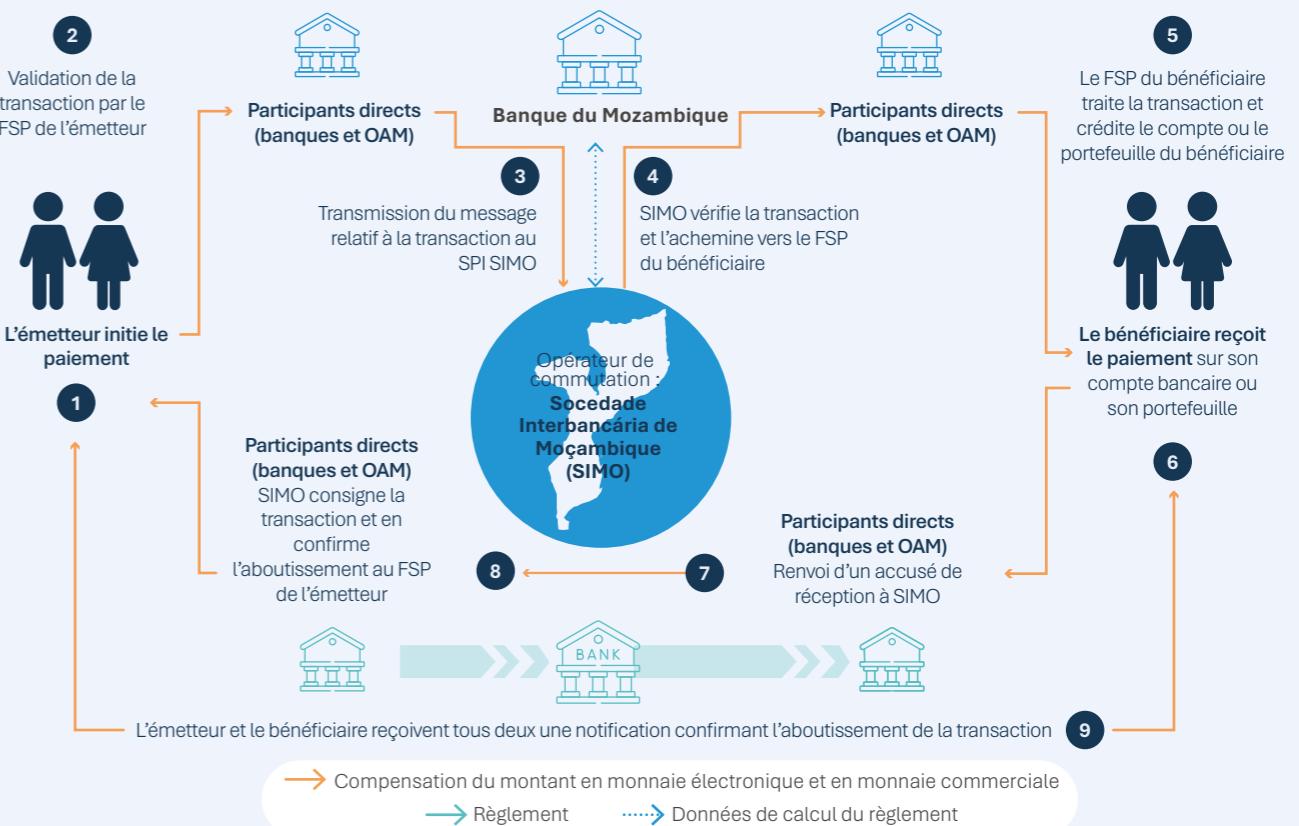
Le processus de paiement instantané débute lorsque l'émetteur initie un paiement via le canal de son choix, tel qu'un TPE, un GAB ou l'USSD. Le FSP valide les détails de la transaction, en vérifiant notamment l'identité de l'utilisateur et la disponibilité des fonds, puis transmet l'instruction de paiement à SIMOrede par l'intermédiaire de l'API du FSP. Le SPI achemine ensuite le message du FSP de l'émetteur vers celui du bénéficiaire. Après authentification, autorisation et vérification du compte par le FSP du bénéficiaire, le SPI transmet le statut de la transaction au FSP de l'émetteur, qui en informe l'usager par SMS. Un message d'accusé de réception est ensuite envoyé au SPI pour l'enregistrement et la confirmation définitive de la

transaction. L'émetteur et le bénéficiaire reçoivent chacun une confirmation finale de la transaction de la part de leur FSP respectif.

Les opérations de compensation et de règlement s'effectuent chaque jour à 15 h (GMT+2). SIMO regroupe l'ensemble des informations de transaction du jour pour toutes les institutions

participantes, puis transmet à chacun des 19 participants un rapport quotidien de transactions pour faciliter le rapprochement comptable de leurs opérations. Un fichier unique récapitulant toutes les transactions acheminées par SIMOrede est envoyé à la BoM, qui procède au calcul des soldes créditeurs et débiteurs de chaque institution participante et procède au règlement final.

## Flux de transactions du SPI IPS de SIMO



## Normes techniques et cas d'utilisation

Le SPI utilise la norme ISO 8583, complétée par des normes de messagerie propriétaires pour la transmission des instructions de paiement entre les différents FSP. SIMO met à disposition une passerelle API permettant aux participants de se connecter à un point d'accès unique, tandis que le SPI SIMOrede assure le routage et le traitement techniques des transactions.

SIMO a adopté une stratégie de déploiement progressif des cas d'utilisation. Le système a d'abord pris en charge les paiements P2P dès 2012, lorsque le SPI n'autorisait encore que les transactions interbancaires. Aujourd'hui, les paiements P2P pris en charge incluent les virements entre comptes bancaires et l'interopérabilité généralisée entre comptes bancaires et émetteurs de monnaie électronique, qu'il s'agisse de virements P2P de portefeuille à portefeuille, de portefeuille à compte ou de compte à portefeuille). En 2022, SIMO a déployé

la fonctionnalité P2B, marquant ainsi l'ouverture du SPI aux transactions multisectorielles. Plus récemment, en 2024, le système a ajouté la prise en charge des paiements P2G. La prochaine phase de développement prévoit l'introduction du cas d'utilisation G2P.



### Modèle économique

Les capitaux initiaux nécessaires au développement du premier SPI de SIMO ont été apportés en 2012 par les futurs participants (la BoM et les banques) à travers l'acquisition d'actions de la société. Les mises à niveau qui ont permis de faire évoluer le SPI bancaire initial vers un SPI multisectoriel ont été financées sur les fonds propres de SIMO, avec l'approbation des actionnaires.

SIMO opère selon un modèle non déficitaire, qui consiste à prélever des frais suffisants pour couvrir les coûts tout en dégageant les recettes nécessaires à la pérennité du SPI. La structure tarifaire de SIMOrede repose sur trois grandes catégories de frais : les frais de communication, les frais de traitement et les frais de transaction forfaitaires, et ce quel que soit le montant de la transaction. Bien que SIMO préleve des frais de service sur chaque transaction, les FSP répercutent les frais de SIMO et y ajoutent leur propre marge, ce qui augmente le coût final payé supporté par l'utilisateur. La BoM approuve respectivement les frais de service appliqués par SIMO à ses utilisateurs ainsi que la structure tarifaire appliquée aux participants avant leur mise en œuvre sur le marché.



### Règles de fonctionnement du système

Les règles de fonctionnement du système SIMO, qui régissent SIMOrede et ses participants, définissent les procédures et lignes directrices opérationnelles

du SPI, ainsi que les procédures de traitement des réclamations et litiges des clients. Ces règles de fonctionnement ne sont pas rendues publiques et ne sont accessibles qu'aux participants.

En tant qu'arbitre du SPI, SIMO dispose d'une équipe dédiée au traitement des litiges et réclamations que les participants reçoivent de la part de leurs clients (c.-à-d. les utilisateurs finaux). Les services de règlement des litiges sont eux aussi régis par les règles de fonctionnement du SPI.

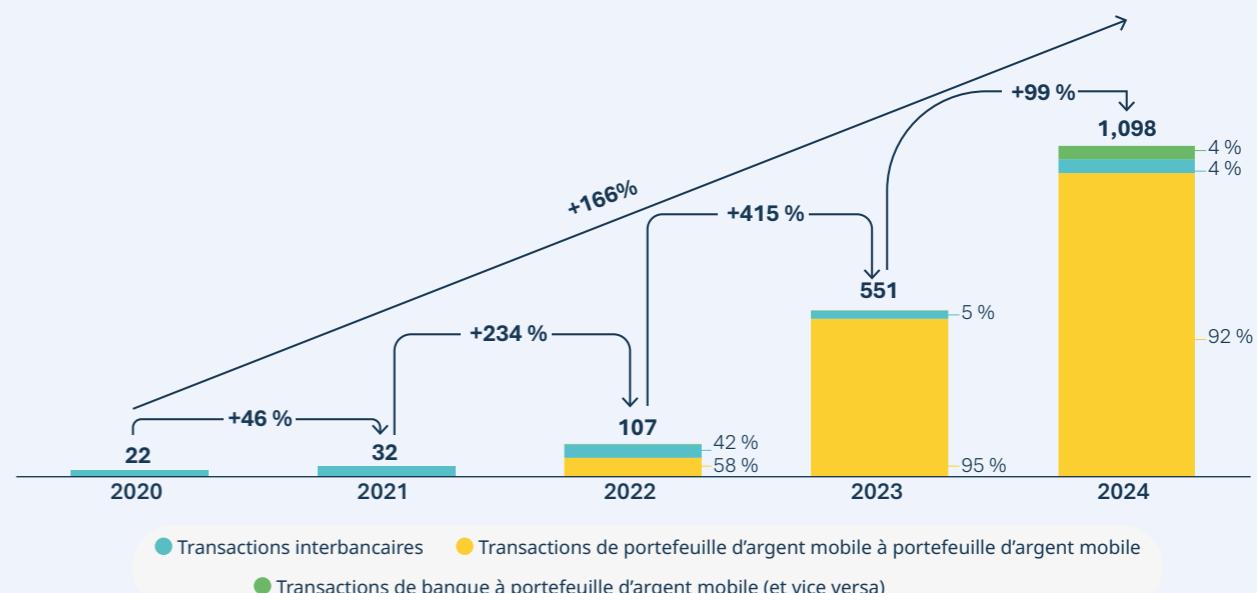
Les participants sont tenus de respecter des obligations de conformité, telles que la connaissance du client (« KYC ») ainsi que les seuils applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (« LBC ») fixés par la BoM. SIMO intègre par ailleurs des politiques de LBC et de sécurité dans ses règles de fonctionnement, qui sont révisées chaque année par le conseil d'administration.



### Volumes traités par le système de paiement

Les données relatives aux volumes témoignent d'une augmentation du nombre de transactions traitées par le SPI, en particulier depuis l'intégration des émetteurs de monnaie électronique au réseau. Entre 2020 et 2024, SIMOrede a enregistré un taux de croissance annuel composé (« TCAC ») de 166 %, le volume passant d'environ 22 millions de transactions à 1,1 milliard. La croissance a été particulièrement marquée entre 2021 et 2022, période durant laquelle le SPI a commencé à agréer et intégrer des émetteurs de monnaie électronique : le volume annuel a alors bondi de 234 %, passant de 32 millions à 107 millions de transactions. En novembre 2023, la totalité des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique étaient entièrement intégrés à SIMOrede.

### Volume des transactions traitées par SIMOrede



En 2024, le volume des transactions traitées par SIMOrede a franchi le cap du milliard, sous l'impulsion des transactions de portefeuille à portefeuille (c.-à-d. de portefeuille d'argent mobile à portefeuille d'argent mobile). Les transactions d'argent mobile représentent 92 % du volume total des transactions transitant par le SPI en 2024, ce qui reflète l'importance croissante de l'argent mobile au Mozambique. Les transactions de banque à banque, de banque à portefeuille d'argent mobile ou de portefeuille d'argent mobile à banque restent moins fréquentes.

L'essor des transactions entre comptes bancaires et portefeuilles d'argent mobile constitue une autre tendance notable. En 2022, SIMOrede n'en recensait que 244. Ce chiffre a depuis fortement progressé pour atteindre 43 millions de transactions en 2024.



### Cadre réglementaire

Les activités de SIMO s'alignent en outre sur les objectifs stratégiques de la BoM, tels qu'énoncés dans la stratégie nationale du système de paiement et la stratégie d'inclusion financière.

et aux transactions électroniques, dont la loi nº 2/2008 du 27 février, qui a établi le National Payment System (« NPS ») et institué son comité de coordination. La BoM travaille actuellement à l'amendement de cette loi en vue d'adapter le cadre juridique au contexte actuel du système de paiement, marqué notamment par le lancement du système *Real Time Gross Settlement* (« RTGS ») en 2023 et la modernisation de SIMO.

En 2015, la BoM a imposé aux institutions financières d'intégrer leurs systèmes internes de gestion des opérations bancaires à SIMO, aux termes de l'*Avis de la BoM du 22 avril 2015*. Cet Avis précisait les modalités auxquelles les banques devaient se conformer afin d'assurer l'interopérabilité au sein d'une infrastructure unifiée, commune et partagée.

## Enseignements en matière d'inclusivité

Comme en 2024, SIMO se classe au niveau « Élémentaire » sur l'Échelle d'inclusivité établie par AfricaNenda pour 2025. La seule évolution observée depuis juillet 2024 concerne l'introduction des paiements P2G, à la suite de l'intégration de SIMO au système de paiements gouvernementaux (*Electronic State Financial Administration System*, « e-SISTAFE »).

Bien que SIMO se maintienne au niveau « Élémentaire », le système remplit déjà certains critères du niveau « Avancé », tels que l'interopérabilité multisectorielle et la participation active de la banque centrale dans la gouvernance du SPI. Il répond également à l'un des critères du niveau « Mature », à savoir un modèle d'exploitation à but non lucratif.

### Les principaux leviers qui ont permis à SIMO de renforcer l'inclusivité sont les suivants :

- SIMO est accessible via au moins un canal d'accès universel** puisqu'il permet aux utilisateurs finaux d'interagir avec le système de paiement via l'USSD. L'approche est particulièrement adaptée au contexte du Mozambique, où l'argent mobile prédomine. SIMOrede assure désormais également la prise en charge des cas d'utilisation de base, avec notamment les paiements P2P via USSD, TPE et GAB.
- SIMO répond aux critères du niveau « Avancé » en matière d'inclusivité multisectorielle.**

En novembre 2023, l'ensemble des banques commerciales et des émetteurs de monnaie électronique avaient rejoint le SPI SIMOrede, parachevant ainsi le processus d'intégration. SIMO satisfait en outre à l'exigence d'implication de la banque centrale dans la gouvernance : en tant qu'actionnaire majoritaire du SPI, la BoM nomme le président du conseil d'administration et approuve les frais ainsi que la structure tarifaire du SPI, garantissant ainsi des services de paiement numériques inclusifs et abordables.

- SIMO n'a pas encore mis en place de structure de gouvernance favorable aux populations défavorisées**, qui permettrait à tous les participants d'être activement impliqués dans le processus décisionnel. Actuellement, seules les banques sont représentées au conseil d'administration et associées aux prises de décisions, ce qui explique pourquoi SIMO n'a pas encore atteint le niveau « Avancé » sur l'Échelle d'inclusivité.
- En proposant des services à faibles coûts aux utilisateurs finaux, SIMO satisfait à l'un des critères du niveau d'inclusivité « Mature ».** SIMO opère selon un modèle non déficitaire dans le cadre duquel les commissions facturées par ce dernier visent à assurer le recouvrement des coûts et à assurer la pérennité du SPI (c.-à-d. générer les recettes nécessaires au financement de futures mises à niveau du système).



# 6

## Zoom sur les paiements de gouvernement à particulier

Selon la Banque mondiale, plus d'un adulte sur quatre perçoit un paiement de gouvernement à particulier (« G2P ») chaque année (Banque mondiale, 2025e). Sur le continent, tous les pays disposent d'au moins un programme de protection sociale (appelé « filet social »), auquel ils consacrent en moyenne 1,2 % de leur produit intérieur brut (« PIB »). Près de 70 % de ces fonds sont versés aux bénéficiaires sous forme de transferts monétaires (AFD, Banque mondiale, 2018), pour un montant total estimé à environ 31 milliards d'USD<sup>11</sup> chaque année (Banque mondiale, 2025e). De manière générale, les paiements G2P peuvent être récurrents, comme les salaires ou les pensions, ou ponctuels, dans le cadre par exemple du règlement de factures fournisseurs ou du versement d'une aide d'urgence (cf. Encadré 6.1 sur les différents types de paiements G2P).

Jusqu'à présent, les gouvernements et leurs partenaires ont principalement acheminé ces paiements sous forme de remises physiques d'espèces, de bons échangeables ou de virements sur un compte bancaire ou un portefeuille électronique. Cette dernière modalité repose sur des partenariats bilatéraux conclus avec des fournisseurs de services de paiement (« FSP »), qui exécutent alors les transactions G2P comme des opérations internes (« on-us ») dans leurs systèmes bancaires centraux.

Les limites du recours aux espèces sont cependant bien connues : coûts administratifs élevés, risques pour la sécurité, détournements dus à la corruption et aux erreurs ou manipulations dans l'acheminement des paiements, délais de distribution importants et bénéfices limités en matière d'inclusion financière (PNUD, 2023). Ces difficultés ont conduit de nombreux pays d'Afrique à abandonner les remises en espèces au profit des virements. Cette évolution est intervenue avant même que la pandémie de COVID-19 ne démontre l'importance de disposer de systèmes capables d'apporter une aide financière rapide et sécurisée à la population (IPA, 2021). Depuis,

la dématérialisation des paiements G2P s'est accélérée. Les gouvernements ont de plus en plus recours à l'argent mobile, aux portefeuilles électroniques et à d'autres services financiers numériques (« SFN ») pour acheminer les fonds. Néanmoins, les relations bilatérales mises en place dans le cadre des paiements G2P dématérialisés de première génération présentent elles aussi leurs inconvénients, dont, entre autres, l'absence de prestataire alternatif, des solutions peu adaptées aux usages des bénéficiaires, ou encore des doublons entre organismes de distribution.

Une autre option consiste à faire transiter ces paiements via un système de paiement instantané (« SPI »). Ces systèmes offrent l'assise technique permettant à n'importe quelle agence gouvernementale de transférer à tout moment des fonds vers le compte que les bénéficiaires auront choisi, et ce, de manière instantanée. L'intégration des paiements G2P à un SPI constitue une opportunité stratégique pour les gouvernements africains : elle leur permet d'améliorer la prestation de services publics, tout en limitant les pertes de fonds publics, en favorisant l'inclusion financière, en renforçant la résilience économique et en accélérant la transformation numérique dans son ensemble. Étant donné que 18 % des adultes d'Afrique subsaharienne ont ouvert leur premier compte pour percevoir un paiement G2P (Banque mondiale, 2025b), l'utilisation d'un SPI pour assurer ce type de transferts peut donc contribuer à intégrer dans le système financier formel les populations auparavant exclues.

Dans ce chapitre, nous examinerons le potentiel que présente le traitement des paiements G2P via un SPI pour surmonter les défis posés par les modèles traditionnels. Nous analyserons également les niveaux de déploiement et d'adoption par les usagers, ainsi que les opportunités et les écueils qui se profilent avant de pouvoir envisager une adoption et une utilisation généralisées à l'échelle de tout le continent.

### Encadré 6.1 | Les différents types de paiements G2P

#### Les paiements G2P couvrent plusieurs catégories, dont les suivants :



**Transferts monétaires d'aides sociales** : divers programmes, notamment des transferts monétaires conditionnels et inconditionnels, des pensions d'invalidité et autres filets sociaux. Il s'agit du type de paiements G2P prédominant en Afrique ;



**Versement des traitements et salaires** : il s'agit des salaires versés aux fonctionnaires et autres agents publics ;



**Versements de pensions** : paiements versés aux agents publics retraités et aux citoyens affiliés à des régimes de retraite publics ;



**Subventions** : paiements visant à réduire le coût des biens et services essentiels ;



**Aide d'urgence** : paiements ponctuels ou temporaires en période de crise (en cas de catastrophes naturelles, de pandémies ou de chocs économiques) ;



**Remboursements d'impôts** : remboursements des trop-perçus fiscaux ;



**Bourses et allocations étudiantes** : soutien financier à l'éducation ;



**Subventions aux agriculteurs** : paiements à l'intention des agriculteurs et producteurs en zone rurale, notamment les subventions aux intrants, les prestations d'assurance récolte et les mécanismes de soutien des prix.

**Remarque** : certains remboursements d'impôts et subventions accordées aux agriculteurs sont considérés comme des paiements de gouvernement à entreprise (« G2B ») si le bénéficiaire est une entreprise formellement constituée.

## 6.1 | Paiements G2P : le rôle transformateur du SPI

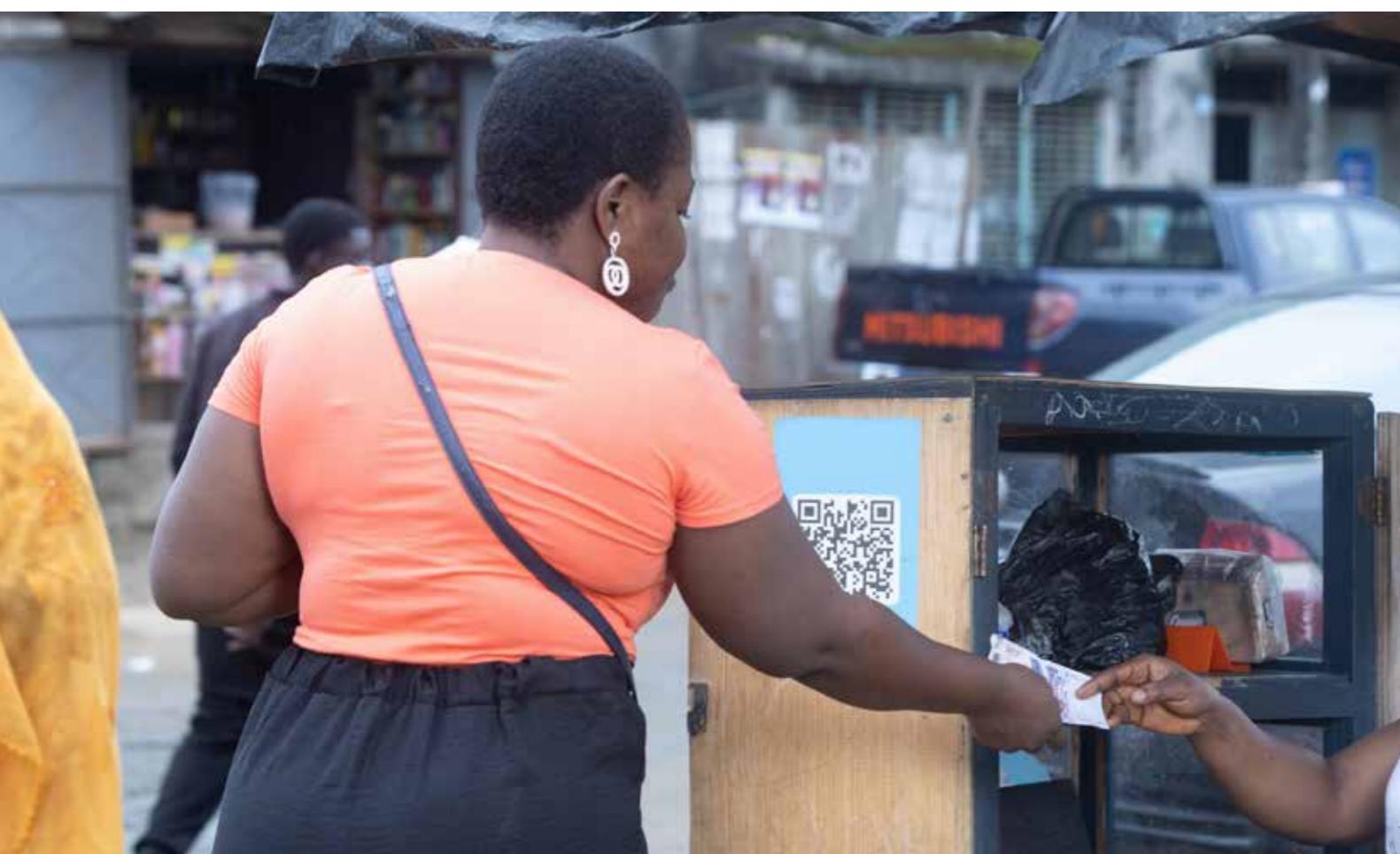
Après l'intégration des paiements de particulier à particulier (« P2P ») et P2B, de nombreux SPI ont enregistré une hausse de leurs volumes et valeurs de transaction. En revanche, les canaux d'acheminement des paiements G2P restent fragmentés sur le continent : paiements par lots gérés par d'anciennes plateformes de commutation, virements bancaires de masse,

paiements de masse vers des comptes d'argent mobile et, dans certains cas, remise d'espèces en mains propres. En 2025, seuls 11 des 36 SPI en service à travers le continent assurent la prise en charge des paiements G2P. Il s'agissait de Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), GIP et Mobile Money Interoperability (Ghana), SWAM (Maroc), NIP (Nigéria), PesaLink (Kenya), TIPS

ainsi que la solution d'argent mobile de Tanzanie (Tanzanie), la solution d'argent mobile de Tunisie et la solution d'argent mobile d'Ouganda.

Sans intégration à un SPI, les décaissements G2P dématérialisés n'ont pour l'heure d'autre choix que de s'appuyer sur deux types d'architectures majeures en Afrique. La première est le modèle de paiements directs de masse : une agence gouvernementale traite avec une liste restreinte de fournisseurs de services financiers (« FSF ») présélectionnés. Les bénéficiaires sont alors souvent tenus d'ouvrir un compte chez l'un des FSF en question.

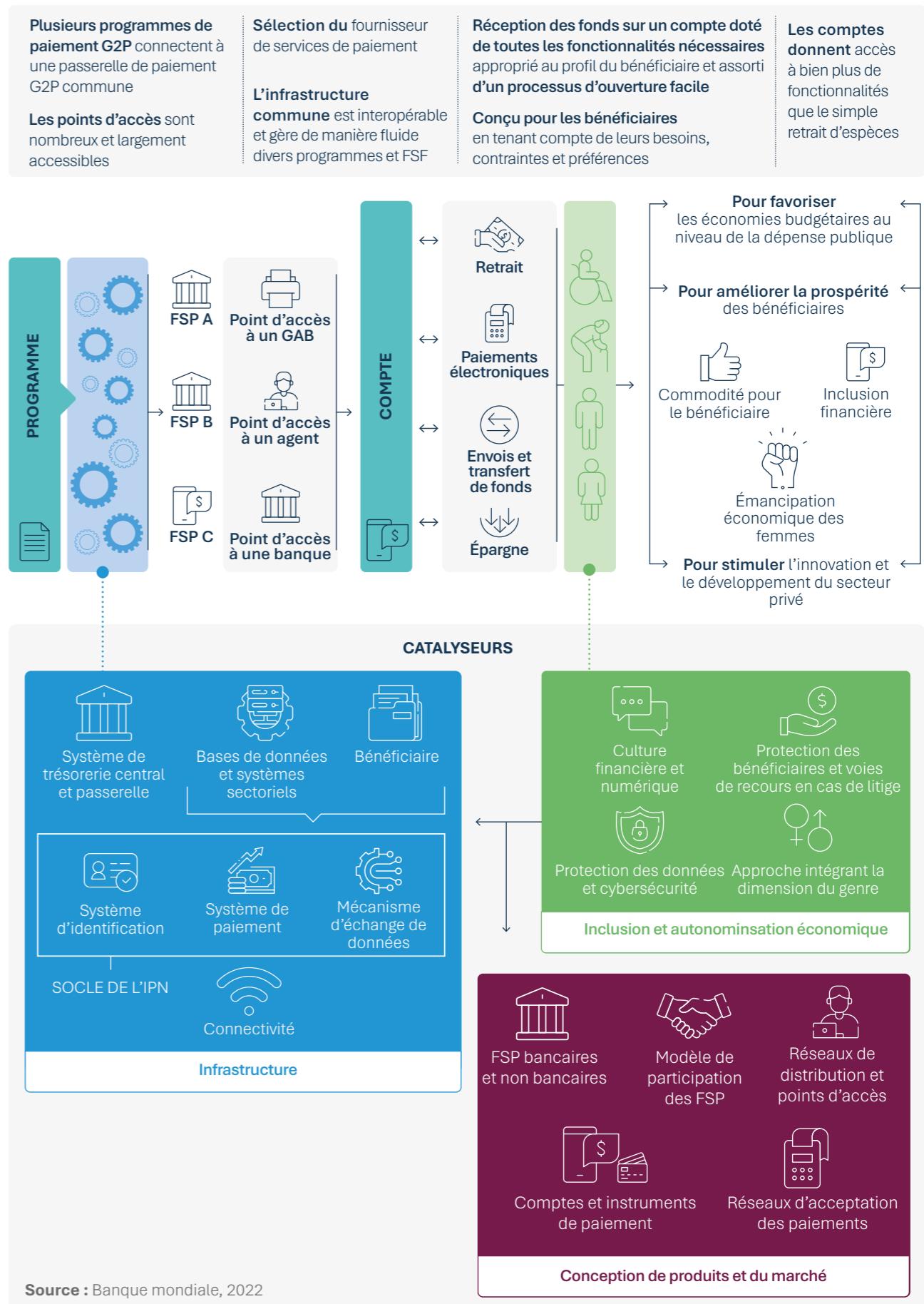
La seconde correspond au modèle de passerelle de paiement G2P : il centralise l'inscription des bénéficiaires au programme de paiements G2P ainsi que les instructions de paiement de l'agence gouvernementale participante sur une plateforme commune à laquelle les FSF se connectent via des interfaces de programmation d'applications (« API »). Ce modèle reste toutefois subordonné à la conclusion d'accords bilatéraux entre l'agence gouvernementale et les FSF participants.



Ces deux modèles ont permis aux gouvernements de moins recourir à l'argent liquide. Mais ils présentent aussi leurs limites : bien souvent, chaque agence gouvernementale émettrice déploie sa propre approche, ce qui entraîne des doublons. Or, cette redondance n'est pas seulement source d'inconvénients et de coûts supplémentaires pour les gouvernements : elle complique aussi le suivi des décaissements par le ministère des Finances du pays concerné, augmentant ainsi les risques de fraude, de détournements et d'allocation inefficace de budgets sociaux déjà limités. À cela s'ajoutent des exigences d'intégration lourdes, un choix limité de FSF pour les bénéficiaires et une faible capacité d'adaptation en cas d'urgence.

L'utilisation de l'infrastructure d'un SPI permet non seulement de remédier aux limites identifiées, mais aussi d'étendre la couverture et d'accélérer la mise à disposition des fonds publics (cf. Illustration 6.1). Cette approche peut concrètement contribuer à transformer en profondeur la manière dont les gouvernements versent les aides financières aux citoyens, tout en évitant les limitations posées par les méthodes de décaissement traditionnelles.

### Illustration 6.1 | Modèle de prise en charge des paiements G2P par un SPI



Outre les améliorations opérationnelles, l'intégration des programmes de transferts G2P à un SPI apporterait également des avantages économiques et sociaux. Pour les utilisateurs finaux et les bénéficiaires de ces paiements, le SPI accélère les décaissements en transférant les fonds depuis les trésoreries publiques en quelques secondes, supprimant ainsi les longs délais de traitement et files d'attente associés à la remise d'espèces (entretiens avec des parties prenantes, 2025). Cette instantanéité permet aux bénéficiaires vivant en situation de précarité économique de répondre à leurs besoins urgents et de ne pas aggraver leurs difficultés financières. Grâce à l'interopérabilité du SPI, les bénéficiaires ne seraient plus contraints d'ouvrir un portefeuille électronique pour chaque programme ; ils recevraient les fonds directement sur les comptes qu'ils utilisent déjà. Des données révèlent par ailleurs que le versement des fonds sur un compte favorise l'utilisation d'autres services financiers : les bénéficiaires sont plus enclins à effectuer des paiements numériques, mais aussi à épargner et à emprunter par ce canal (Banque mondiale, 2021h).

Les potentiels avantages ne se limitent pas uniquement aux bénéficiaires de prestations sociales. Ils pourraient également profiter à d'autres destinataires de paiements G2P, notamment les agriculteurs bénéficiant de subventions, les étudiants recevant des aides financières à l'éducation, les ménages percevant des aides d'urgence (cf. Encadré 6.2), ainsi que les agents de santé communautaires rémunérés par l'État (cf. Encadré 6.3). Il serait aussi possible d'apporter un soutien financier direct aux réfugiés et migrants éligibles par le biais de transferts d'argent directement vers leurs comptes, comme l'a expérimenté le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés dans le cadre de son programme de transferts monétaires (HCR, 2020).

Pour les agences gouvernementales, les SPI qui ont adopté une architecture ouverte et compatible avec les API peuvent se connecter directement aux

systèmes de gestion des prestations déjà en place. Cette intégration permet d'ajouter la fonctionnalité de paiements en temps réel sans générer de dette technique, autrement dit sans complexifier les systèmes hérités des investissements antérieurs. En outre, lorsque les paiements G2P transitent par un SPI, les coûts associés à la manipulation d'espèces, à la sécurité et aux rapprochements peuvent être réduits de l'ordre de près de 75 %. Parallèlement, l'utilisation du SPI produit une piste d'audit continue qui contribue à limiter les détournements et la corruption (Banque mondiale, 2025e).

Au-delà de ces gains opérationnels, l'intégration des paiements G2P dans un SPI peut également constituer un levier pour atteindre des objectifs politiques plus larges. Les transactions numériques traçables renforcent le suivi, le contrôle et la supervision des programmes d'aides sociales, tout en incitant les bénéficiaires à rejoindre le système financier formel. Nombre d'entre eux commencent ensuite à épargner, à régler leurs factures et à effectuer des transactions via des canaux numériques (Banque mondiale, 2025e).

Le recours à un SPI pourrait également offrir aux gouvernements la flexibilité nécessaire pour acheminer rapidement des aides financières d'urgence en période de crise, comme cela a été démontré pendant la pandémie de COVID-19 en Thaïlande ainsi que dans d'autres pays présentés (CGAP, 2020) (cf. Encadré 6.2). Par ailleurs, le SPI offre aux personnes non bancaires des modes d'accès alternatifs, tels que les retraits sans carte (*Business Day*, 2025). Dans ce cas, le bénéficiaire reçoit un code sur son téléphone, qui lui permet de retirer des espèces depuis n'importe quel point d'accès connecté au SPI, y compris dans les agences bancaires, aux distributeurs automatiques (« DAB »), auprès d'agents et chez des commerçants partenaires. Grâce à cette flexibilité, les personnes exclues du système financier, mais disposant d'un accès numérique, peuvent tout de même recevoir des paiements G2P de manière dématérialisée.

### **Encadré 6.2 | Le rôle des SPI dans la distribution des aides d'urgence G2P pendant la pandémie de COVID-19**

Pendant la pandémie de COVID-19, les transferts sociaux d'urgence ont offert une bouée de sauvetage financière aux ménages à faible revenu, au moment où les entreprises fermaient leurs portes en application des mesures de distanciation sociale. Au moins 58 gouvernements de pays en développement ont versé ces aides, nombre d'entre eux l'ayant fait par voie numérique (GPFI, 2021). Dans quelques cas, un SPI — parfois associé à une infrastructure publique numérique (« IPN ») plus large — a été mobilisé pour faciliter l'ouverture rapide de comptes de base pour les adultes non bancaires et le versement direct des aides.

En Colombie, le programme d'aide gouvernemental *Ingreso Solidario* (littéralement, revenu solidaire) s'est appuyé sur le partage de données entre acteurs publics et privés pour identifier les citoyens dans le besoin. Une fois enregistrés dans le programme, les bénéficiaires ont reçu leur allocation par l'intermédiaire d'une chambre de compensation des paiements rapide et interopérable (GPFI, 2021).

En Thaïlande aussi, les aides d'urgence COVID-19 ont pu être distribuées rapidement aux citoyens grâce au SPI PromptPay, qui a crédité directement le compte bancaire de chaque bénéficiaire, celui-ci étant lié à son identifiant national (CGAP, 2020).

Le Brésil constitue peut-être l'exemple le plus emblématique. Le lancement de Pix en novembre 2020, au plus fort de la pandémie, s'est appuyé sur l'intégration du dispositif aux systèmes de versement des aides d'urgence gouvernementales, ce qui a constitué un remarquable levier pour donner son adoption. Dès avril 2020, plusieurs mois avant le lancement du SPI, le gouvernement brésilien avait commencé à verser les aides COVID-19. Celles-ci étaient destinées aux bénéficiaires déjà inscrits à son programme d'allocations familiales *Bolsa Família* et aux personnes déjà recensées dans le *Cadastro Único*, le registre unique de recensement des bénéficiaires des programmes sociaux du gouvernement fédéral (World Bank Core Knowledge Exchange, 2021). Les travailleurs

informels et indépendants, qui n'étaient pas enregistrés (et n'avaient donc rien perçu), sont devenus éligibles du fait des répercussions économiques de la pandémie. Dans ce contexte, ils ont été encouragés à s'inscrire via une procédure spécifique et à solliciter leurs allocations sur la plateforme en ligne de la banque publique Caixa Econômica Federal. Initialement conçues comme une mesure temporaire, ces aides ont été prolongées en septembre 2020, puis renouvelées à mesure que la pandémie se prolongeait.

Au lancement de Pix, en novembre, la fonctionnalité de paiements interopérables a été intégrée à l'application de Caixa. Cela a notamment permis aux bénéficiaires de pouvoir laisser les fonds de leurs prestations sociales sur leurs comptes, sans les retirer immédiatement en espèces, et ainsi de pouvoir les utiliser par la suite pour régler des tiers. En effet, Pix était interopérable et la Banque centrale du Brésil avait rendu la participation de toutes les banques du pays obligatoire. Cette fonctionnalité, parmi d'autres, a largement contribué à l'adoption fulgurante de Pix et à la croissance exceptionnelle de ses volumes de transactions au cours de ses deux premières années d'existence — un rythme considéré comme le plus rapide du monde pour un nouveau SPI (WEF, 2022b). Il aura tout de même fallu pas moins de deux ans avant que Pix puisse directement traiter les paiements G2P. Néanmoins, le système est largement salué pour son rôle déterminant dans la promotion de l'inclusion financière, contribuant à porter à 86 % le taux de détention de comptes et à 77 % le taux d'adoption des paiements numériques au Brésil (Banque mondiale, 2025b).

Bien que les travaux de recherche sur le rôle exact de facilitateur des SPI dans le versement des aides COVID soient encore en cours, un consensus se dégage : ils ont permis à davantage de bénéficiaires de recevoir rapidement des fonds. Ils ont également contribué à l'inclusion financière à long terme en incitant des bénéficiaires auparavant non bancaires à ouvrir des comptes bancaires.

## Éléments de conception contribuant à optimiser les avantages liés à la prise en charge des paiements G2P par un SPI

Les expériences des pays ayant modernisé leurs stratégies de paiement G2P grâce à un SPI offrent des enseignements précieux sur les éléments de conception permettant aux gouvernements et aux bénéficiaires de tirer pleinement parti de cette transition. Sur la base de ses travaux avec différents gouvernements, le Groupe de la Banque mondiale a identifié 13 principes de conception au service d'une architecture moderne de paiements G2P. Ces principes sont conformes à la définition d'un système de paiement instantané inclusif (« SPII ») retenue pour le présent rapport et aux critères d'inclusivité du niveau « Mature » sur l'échelle d'inclusivité AfricaNenda.

### Ces 13 principes se déclinent comme suit :

- **Principe 1 : mutualisation de l'infrastructure entre plusieurs programmes et flux de paiement.** Des programmes gouvernementaux et flux de paiements distincts peuvent s'appuyer sur une même infrastructure unique, connectée à un SPI national ainsi qu'à d'autres composantes de l'IPN, tels que les systèmes d'identification nationale et les plateformes de partage de données. Point clé : ces paiements, traités via le SPI, s'appuient sur un compte unique du Trésor (« CUT ») et un système informatique de gestion financière (« SIGF ») intégré. Ces dispositifs permettent aux gouvernements d'assurer la conformité budgétaire, le suivi et la communication d'informations financières, tout en offrant au ministère des Finances une vision globale des décaissements G2P.
- **Principe 2 : une infrastructure pérenne doit être nativement évolutive.** Celle-ci doit pouvoir prendre en charge les cas d'utilisation actuels et rester suffisamment flexible pour s'adapter aux besoins futurs.
- **Principe 3 : minimisation des interventions manuelles.** L'infrastructure est interopérable avec différents systèmes et conçue pour automatiser les processus de bout en bout, depuis l'authentification, l'évaluation de l'éligibilité des bénéficiaires et la mise en correspondance des comptes, jusqu'aux flux de paiements et à leur rapprochement.
- **Principe 4 : évolutivité et sécurité des systèmes.** Des mesures robustes doivent être mises en place en matière de confidentialité et de protection des données, ainsi qu'en matière de cybersécurité.
- **Principe 5 : routage des paiements vers un compte.** Partout où les bénéficiaires ont accès à des points de services financiers et disposent d'une connectivité, les paiements doivent être versés directement sur un compte.
- **Principe 6 : donner le choix aux bénéficiaires.** Les bénéficiaires doivent pouvoir choisir librement le FSP et l'instrument de réception des paiements, mais aussi en changer à leur guise.
- **Principe 7 : simplicité d'intégration.** L'expérience utilisateur doit être intuitive et accessible à faible coût, voire gratuite.
- **Principe 8 : absence de clause de récupération pour les bénéficiaires.** Les règles applicables ne doivent ni restreindre l'usage des fonds par les bénéficiaires, ni imposer de délais au-delà desquels il ne serait plus possible d'en disposer.

● **Principe 9 : simplicité d'accès et d'utilisation des fonds.** Les bénéficiaires doivent disposer de multiples options pour retirer leurs fonds facilement et à faible coût, sans frais cachés, ainsi que de plusieurs canaux numériques pour pouvoir en disposer librement.

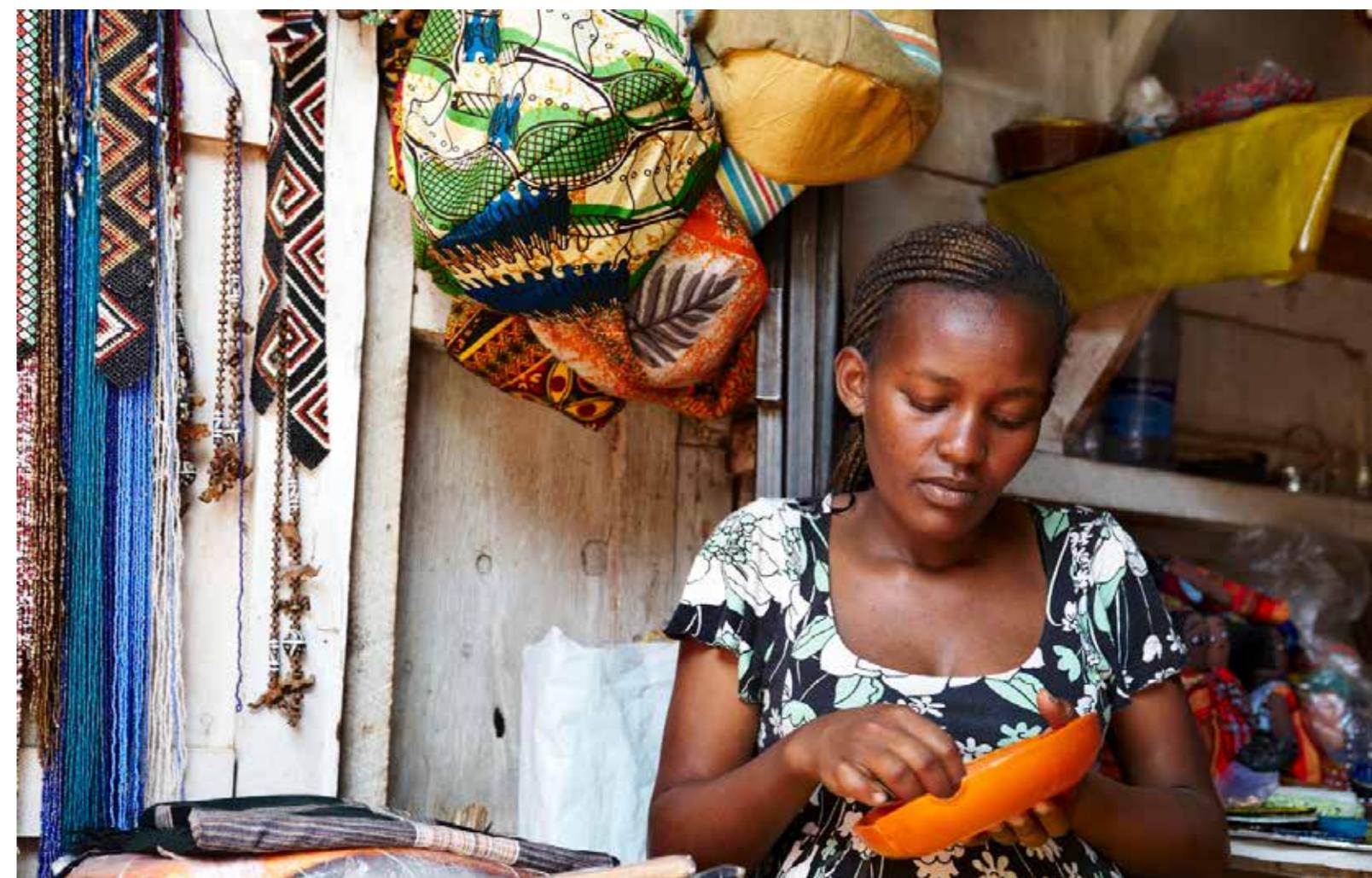
● **Principe 10 : conditions de concurrence équitables entre les FSP.** L'offre de services de paiement G2P doit être économiquement viable pour les FSP. Les contrats conclus avec les FSP pour la prestation de services de paiements G2P ne doivent en aucun cas fausser la concurrence sur le marché.

● **Principe 11 : ventilation des données par sexe lors de la collecte et dans les registres.** Les systèmes d'information relatifs aux paiements publics doivent collecter des données ventilées par sexe et les consigner dans leurs registres.

● **Principe 12 : conception centrée sur l'utilisateur, avec priorité aux femmes.** L'architecture G2P doit être conçue pour répondre aux besoins, aux préférences et aux contraintes de tous les bénéficiaires, y compris les femmes, les habitants des zones rurales et les adultes à faible revenu. Des formations numériques et financières doivent leur être proposées afin qu'ils puissent accéder à leurs comptes et les utiliser en toute confiance et sécurité.

**Principe 13 : information, protection et recours pour les bénéficiaires.** Les FSP doivent traiter les bénéficiaires de manière équitable, garantir la protection de leurs données et mettre à leur disposition des voies de recours claires, rapides et efficaces.

Tout au long de ce chapitre, nous garderons à l'esprit ces principes ainsi que les critères d'inclusivité correspondants présentés dans ce rapport.



## 6.2 | Niveau d'adoption des paiements G2P via un SPI

Si de nombreux pays africains ont déjà lancé des initiatives de dématérialisation des paiements G2P, le degré d'intégration à un SPI varie considérablement à travers le continent. Certains ont réalisé des progrès significatifs en connectant leurs systèmes de décaissement numériques à leur SPI national, tandis que d'autres en sont encore aux phases de planification ou de projets pilotes. En 2025, seuls 11 des 36 SPI en service prenaient en charge les paiements G2P. Il s'agissait de Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), GIP et Mobile Money Interoperability (Ghana), PesaLink (Kenya), SWAM (Maroc), NIP (Nigéria),

TIPS et la solution d'argent mobile d'Ouganda, la solution d'argent mobile de Tanzanie et la solution d'argent mobile de Tunisie. L'édition 2024 du Rapport SIIPS recensait six SPI offrant cette fonctionnalité en 2024. Depuis, six autres SPI l'ont adoptée (Meeza Digital, EthSwitch, PesaLink, la solution d'argent mobile de Tanzanie, TIPS et la solution d'argent mobile de Tunisie). Seul un SPI a été retiré de la liste : la solution d'argent mobile de Madagascar, précédemment comptabilisée comme une des solutions prenant en charge les paiements G2P en 2024, mais pour laquelle aucune information n'a été communiquée en 2025.

### Études de cas nationales : systèmes de décaissements numériques connectés à l'infrastructure d'un SPI



#### NIBSS Instant Payment (« NIP ») — Nigéria

Porté par la dynamique insufflée par l'actuelle administration, NIP prend en charge les paiements G2P, l'accent étant mis sur l'utilisation de la technologie pour améliorer la prestation des services publics et réduire le recours aux méthodes traditionnelles comme la distribution d'espèces (entretiens avec des parties prenantes, 2025). Bien qu'aucune réglementation n'impose explicitement les paiements numériques G2P, la Banque centrale du Nigéria (Central Bank of Nigeria, « CBN ») a instauré une politique de dématérialisation des paiements (dite « sans numéraire »). L'objectif consistait à promouvoir une culture numérique des paiements avant même l'adoption de toute obligation légale. Il s'agissait pour ainsi dire d'instaurer une logique d'usage précédant la loi.

Pour en faciliter la mise en œuvre effective, NIBSS collabore avec les ministères, services et agences du gouvernement, notamment le ministère

des Affaires humanitaires, de la Gestion des catastrophes et du Développement social, dont les comptes sont domiciliés à la CBN. Cette dernière est connectée directement à NIP en sa qualité de participante à l'écosystème, comme le serait une banque commerciale (entretiens avec des parties prenantes, 2025). Les gouvernements des États utilisent également la plateforme par l'intermédiaire des banques dépositaires de leurs comptes, via les portails de paiement de masse mis à leur disposition. Les entités gouvernementales peuvent tout aussi bien se connecter à NIP par le biais de solutions frontales (portails de paiement) développées par des éditeurs de solution de paiement (« ESP ») agréés, tels que Soft Alliance et Interswitch. Dans ce cas, elles transfèrent les fichiers de paiement sur le système NIP, qui procède alors aux vérifications de noms et autres validations nécessaires pour éviter les erreurs de versement. Les transactions sont ensuite exécutées instantanément, les fonds étant crédités sur les comptes des bénéficiaires en quelques secondes (entretiens avec des parties prenantes, 2025).

NIP a également servi de canal pour les transferts liés aux programmes fédéraux du pays, notamment

le programme N-Power (développement des compétences et d'emploi des jeunes) et le Programme national d'alimentation scolaire locale (*National Homegrown School Feeding Program*). Le système a également pris en charge les versements des aides sociales lors de la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres aides d'urgence ponctuelles. Autre exemple : la Nigeria Deposit Insurance Corporation (« NDIC ») a elle aussi recouru à NIP pour indemniser les déposants de banques en faillite, dont Heritage Bank. L'accès de NIBSS à des bases de données nationales, telles que le registre des numéros de vérification bancaire (*Bank Verification Number*, « BVN ») et le registre national des comptes clients bancaires (*Industry Customer Account Database*, « ICAD »), auxquelles les FSP n'ont pas accès, s'est révélé être un atout déterminant. La NDIC a ainsi pu obtenir des informations sur les autres comptes détenus par les déposants des banques en faillite. Grâce à ces informations, elle a pu transférer directement les fonds sur ces comptes, sans que les intéressés n'aient à interagir directement avec la NDIC (entretiens avec des parties prenantes, 2025).

Pour les bénéficiaires ne disposant pas d'un compte bancaire traditionnel, NIBSS s'appuie sur son programme Africard (solution prépayée) (Afrigopay, 2023b) et sur sa collaboration continue avec la Commission nationale de gestion de l'identité (*National Identity Management Commission*, « NIMC »). Grâce à ce partenariat, il est possible d'ouvrir instantanément un compte portefeuille à partir du seul numéro d'identité national (*National Identity Number*, « NIN ») (NIMC, 2025b). **Pour les utilisateurs disposant d'un téléphone portable, NIBSS propose également des solutions de retrait sans contact.** Les fonds gouvernementaux peuvent ainsi être encaissés via n'importe quel canal pris en charge par le SPI : réseaux d'agents, DAB et terminaux de paiement électronique (« TPE ») (Business Day, 2025).

Plusieurs facteurs ont incité les ministères, services et agences à adopter la dématérialisation des paiements G2P. Citons notamment la volonté du gouvernement d'améliorer la réactivité, la responsabilité et la transparence, ainsi que de remédier aux préoccupations en matière de

sécurité liées à la manipulation d'espèces lors des décaissements (entretiens avec des parties prenantes, 2025). NIP n'a pas nécessité de mise à niveau majeure pour prendre en charge ces paiements, son infrastructure étant déjà suffisamment robuste. En outre, l'accès de NIBSS aux bases de données nationales critiques lui confère un avantage significatif par rapport aux FSP pris isolément.

Le volume de transactions G2P traitées par NIP devrait croître au cours des années à venir, porté à la fois par la confiance accrue envers le SPI, la montée en compétence numérique de la population ainsi que la confiance renforcée du gouvernement envers NIBSS. Enfin, le lancement par la NIMC du service d'authentification NIN a marqué un tournant : depuis son déploiement, le Nigéria exige que tous les paiements gouvernementaux soient validés au moyen du NIN (*The Guardian*, 2025).





### PesaLink — Kenya

Jusqu'à récemment, les paiements G2P n'étaient pas un cas d'utilisation majeur pour PesaLink, qui ne les prend en charge que depuis peu. Le SPI agit

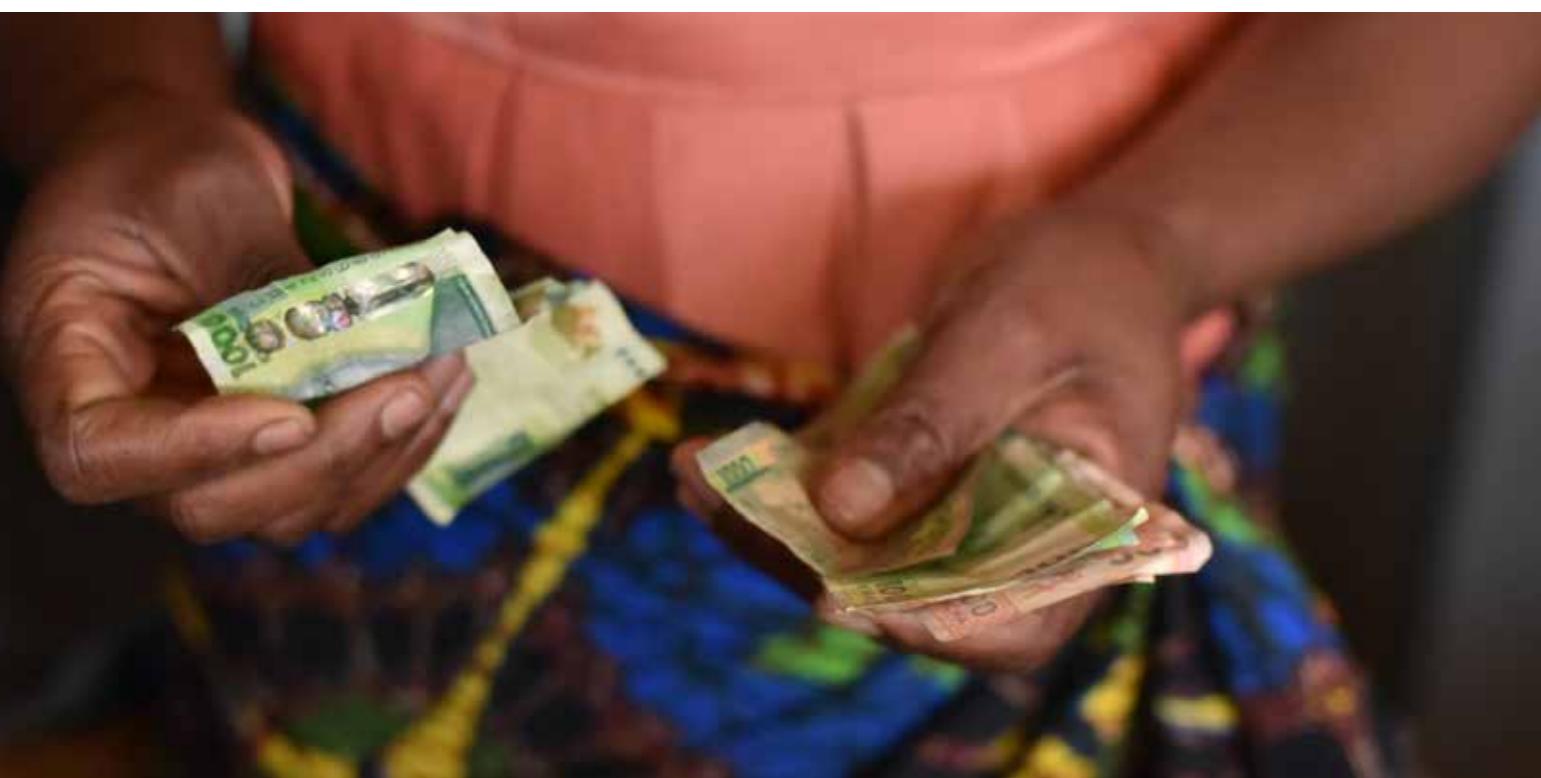
désormais comme commutateur central, facilitant les transactions instantanées entre les institutions gouvernementales et les bénéficiaires. L'objectif de PesaLink est double : réduire sensiblement les coûts à la charge du gouvernement à l'occasion du versement des prestations sociales et offrir une alternative aux banques, qui exigent l'ouverture préalable d'un compte et appliquent des barèmes tarifaires différenciés, parfois coûteux.

Les institutions gouvernementales, y compris les entreprises publiques et les ministères, déposent leurs fonds sur des comptes domiciliés auprès de la Banque centrale du Kenya (Central Bank of Kenya, « CBK »). Celle-ci est directement connectée à PesaLink et y participe au même titre qu'une banque commerciale en fournissant aux institutions des canaux et un portail pour exécuter leurs paiements. Les ministères, services et agences saisissent ensuite les coordonnées des bénéficiaires, qui sont validées via une API PesaLink, avant que les fonds ne soient débités et les instructions de paiement transmises.

Les gouvernements locaux (comtés) utilisent déjà PesaLink pour verser les prestations sociales, et l'intégration des salaires et pensions des agents publics est également prévue. Les transactions sont en principe exécutées instantanément : une fois initiées, les fonds sont crédités sur les comptes des bénéficiaires en quelques secondes. En revanche, les transferts interbancaires (c'est-à-dire le transfert effectif des fonds entre banques pour équilibrer leurs positions) et le règlement interviennent en différé. Ce processus repose sur le fichier de règlement net préparé par PesaLink et traité par un système central de compensation administré par la Kenya Bankers Association au sein de la CBK (entretiens avec des parties prenantes, 2025).

PesaLink participe à un projet pilote avec la CBK portant sur les paiements aux fournisseurs du gouvernement. Tous les tests d'acceptation utilisateur ont été réussis et le projet a été validé. Sa mise en service est imminente.

Le programme de paiements G2P du gouvernement offre aux bénéficiaires la possibilité de choisir le compte ou le portefeuille destinataire. En cas de non-réception des fonds, la banque participante ou le fournisseur de services d'argent mobile (T-Kash de Telkom) interroge PesaLink afin de vérifier le statut de la transaction.



### Meeza Digital — Égypte

Meeza Digital est au cœur de la stratégie de dématérialisation des transferts G2P engagée par l'Égypte et définie dans le cadre de la résolution 2/2018

du Conseil national des paiements (*National Council of Payments Resolution 2/2018*) (Egy Africa, 2022b).

Ce texte, adopté en septembre 2018, a officiellement institué un système national de paiement unifié, opéré sous une marque unique, qui centralise le versement de l'ensemble des salaires, pensions et subventions du gouvernement, en espèces comme en nature. En désignant Meeza Digital comme rail principal et en y connectant tous les programmes de décaissement, le gouvernement a donné un mandat clair de transition. Celui-ci vise à substituer progressivement son ancien système (qui reposait sur l'Organisation nationale des postes égyptiennes [*Egypt National Post Organization*, « ENPO »], la carte prépayée EasyPay Visa et la carte Meeza) par un modèle exclusivement centré sur Meeza (Banque mondiale, 2021f).

L'élément moteur de cette transition est l'interconnexion technique entre Meeza Digital et e-Finance, une entité publique de traitement des paiements. Cette dernière a été créée en 2005 pour jouer le rôle de passerelle entre l'État et les bénéficiaires des paiements G2P et de particulier à gouvernement (« P2G »). e-Finance assure le traitement des paiements gouvernementaux, notamment le traitement de la paie des agents publics ainsi que d'autres bénéficiaires. La solution de l'entreprise prend également en charge les paiements P2G, tels que les impôts et taxes, les droits de douane, les cotisations obligatoires au régime de sécurité sociale et le règlement des factures de services publics. Elle est aussi chargée de l'émission de cartes, du traitement des transactions et de la gestion de divers programmes d'aide sociale, notamment le programme Takaful & Karama Program (« TKP »), un dispositif de transfert monétaire destiné à lutter contre la pauvreté, ainsi que les pensions et les subventions sociales (e-Finance, 2025).

En se connectant directement à Meeza Digital, e-Finance peut, lorsqu'un ministère émet une instruction relative à la paie ou à l'aide sociale, valider chaque bénéficiaire, transmettre les instructions de paiement et en assurer le règlement instantané, donnant ainsi aux destinataires un accès immédiat à leurs fonds. Sous l'impulsion de la Banque centrale d'Égypte (Central Bank of Egypt, « CBE ») et de ministères tels que ceux des Finances et de la Solidarité sociale, les principaux programmes de paiements G2P du pays ont migré vers Meeza Digital (*Daily News Egypt*, 2023). Les traitements et salaires des agents publics, les pensions versées par l'Organisation nationale d'assurance sociale (*National Organization for Social Insurance*, « NOSI »), le programme TKP et même les paiements d'urgence sont désormais crédités directement sur une carte Meeza ou un portefeuille Meeza. Selon les dernières données disponibles, la CBE a procédé au remplacement de 10,8 millions de cartes de paiement utilisées pour le versement des traitements et salaires et des pensions d'agents publics et de retraités, en passant des cartes prépayées EasyPay adossées au réseau Visa aux cartes Meeza (*Daily News Egypt*, 2023).

Le passage à Meeza Digital pour les paiements G2P s'accompagne de divers avantages pour les bénéficiaires particuliers comme pour l'économie dans son ensemble. Contrairement à l'ancienne carte, limitée aux canaux d'Egypt Post, la carte Meeza est acceptée sur l'ensemble du réseau national de TPE et de DAB/GAB d'Egypt Post, que les terminaux soient exploités par celle-ci ou toute autre banque. Elle permet en outre les dépôts et retraits d'espèces ainsi que les paiements chez les commerçants, des fonctionnalités dont ne disposaient pas les cartes prépayées EasyPay d'Egypt Post. Enfin, les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une avance sans frais pouvant aller jusqu'à 30 % de leur rémunération et utilisable en ligne comme en magasin, ce qui facilite l'accès immédiat aux fonds ainsi que la gestion des dépenses quotidiennes (Banque mondiale, 2023 ; Egy Africa, 2022a).

## Solutions d'argent mobile en Tanzanie, en Tunisie et en Ouganda

En Ouganda, en Tanzanie et en Tunisie, les solutions d'argent mobile ne prennent pas encore en charge la connexion multilatérale au SPI pour les transferts G2P. Chaque programme de paiement G2P repose donc respectivement sur un accord bilatéral entre le fournisseur de services d'argent mobile et l'organisme payeur, le règlement s'effectuant toutefois via le SPI. Les opérateurs d'argent mobile (« OAM ») proposent un service de paiements de masse capable de transférer des

fonds à un maximum de 10 000 bénéficiaires par opération. Les gouvernements et les partenaires de développement s'appuient sur cette fonctionnalité pour verser des prestations sociales et d'autres aides financières aux bénéficiaires en situation de vulnérabilité.

En parallèle, la Tanzanie travaille à l'évolution de TIPS afin d'y intégrer le cas d'utilisation G2P, en commençant notamment par un programme dédié aux agents de santé communautaires (« ASC ») contractuels (cf. Encadré 6.3).

## S'appuyer sur l'infrastructure publique numérique de la Tanzanie pour les paiements G2P destinés aux agents de santé communautaires

En janvier 2024, le ministère tanzanien de la Santé a lancé son programme intégré et coordonné dédié aux ASC (*Integrated and Coordinated Community Health Workers*, « ICCHW »), avec pour objectif de standardiser et de coordonner le recrutement, la formation, le déploiement et le versement des indemnités mensuelles d'environ 140 000 nouveaux ASC. Ces agents assurent les soins de première ligne dans de nombreuses communautés et contribuent directement à la promotion de la couverture sanitaire universelle.

Auparavant, le versement des indemnités se faisait par l'intermédiaire de partenaires de santé publique, chacun recrutant ses propres collaborateurs, versant des montants différents pour des tâches équivalentes et appliquant ses propres méthodes internes. Cette fragmentation et ce manque de coordination compliquaient le suivi des ASC par le gouvernement : leur identification, la connaissance de leur lieu d'affectation, la mesure du volume de travail effectué, la vérification des montants dus et de leur paiement effectif. Ils rendaient également difficile le suivi de l'utilisation des fonds publics consacrés à la santé, la garantie d'une rémunération équitable et ponctuelle pour les agents, ainsi que le développement cohérent des services de santé.

Pour y remédier, le gouvernement a développé une vision stratégique pour la création d'une plateforme de paiements G2P dématérialisés, qui s'appuiera sur des briques complémentaires de l'IPN tanzanienne, en plein développement. Le pays disposait déjà des composantes suivantes :

- **Facility Financial Accounting and Reporting System** (« FFARS »), un système financier numérique qui permet aux établissements de soins de santé primaires de gérer, suivre et produire des rapports financiers de manière transparente et responsable ;
- **Mfumo wa Uhasibu Serikalini** (« MUSE »), un système centralisé de comptabilité gouvernementale ;
- le SPI **Tanzania Instant Payment System** (« TIPS ») ;
- une plateforme d'échange de données assortie d'une capacité d'intégration des systèmes pour interfaçer tous les éléments ;
- **Human Resource for Health Information System** (« HRHIS »), un registre de tous les professionnels de santé qui jusqu'alors n'incluait pas les ASC.

Le gouvernement souhaitait améliorer ces systèmes en faisant des paiements dématérialisés aux ASC le premier cas d'utilisation G2P, avec l'intention d'inclure ultérieurement d'autres travailleurs sous contrat, tels que les travailleurs occasionnels et autres personnels assimilés.

Il a collaboré à l'élaboration d'un modèle de plateforme avec IntraHealth International, une organisation non gouvernementale spécialisée dans la santé numérique et les systèmes de travail communautaire, récemment fusionnée avec l'organisation non gouvernementale Global Communities. Sous la direction du ministère tanzanien des Finances et grâce au financement catalytique de la Gates Fondation, plusieurs ministères ont coordonné leurs besoins et leurs priorités. Cette coordination a notamment impliqué le ministère des Finances, le ministère de la Santé, le Bureau du Président chargé de l'Administration régionale et des Gouvernements locaux, ainsi que l'Autorité chargée des initiatives numériques gouvernementales. Un groupe de travail interministériel, composé d'architectes logiciels, de développeurs, d'analystes systèmes et de responsables des applications métier, a mis en œuvre le plan directeur en collaboration avec l'université de Dar es-Salaam (« UDSM »). En s'appuyant sur les plateformes existantes, ce groupe a renforcé l'IPN de la Tanzanie en améliorant l'interopérabilité et la sécurité des échanges de données. Parmi les avancées, on peut citer le développement d'un registre numérique sécurisé des ASC au sein du système HRHIS, qui permet désormais de suivre les informations conformément aux orientations du Fonds des Nations unies pour l'enfance (« UNICEF ») relatives aux biens publics numériques.

Un compte bancaire spécialement dédié aux fonds alloués au versement des indemnités des ASC a également été mis en place, pour maximiser

la transparence, l'efficacité et la coordination. Il doit être alimenté en amont par le gouvernement central, les conseils de district et/ou des bailleurs de fonds externes. Grâce à ce compte, les ASC perçoivent leurs indemnités en temps et en heure. Son utilisation facilite par ailleurs la bonne coordination des contributions provenant de différents bailleurs de fonds.

Dès le départ, la conception de la plateforme a intégré les besoins des femmes et des ASC des zones rurales, dont certains ne disposaient ni d'un compte bancaire ni d'un compte d'argent mobile avant de s'inscrire sur la plateforme de paiement numérique destinée aux ASC. Afin de renforcer la responsabilité et d'atténuer le risque de fraude, le programme applique des processus de connaissance du client (« KYC », de l'anglais *Know your customer*) qui s'appuient sur le numéro d'identification national tanzanien et le nouveau registre des ASC. En août 2025, le gouvernement tanzanien déployait la nouvelle plateforme de paiements G2P numériques pour les ASC auprès de 23 conseils de districts répartis dans 11 régions.

De nombreux enseignements restent à tirer de l'impact du système de paiements numériques pour les ASC sur l'efficacité et la redevabilité gouvernementales, la prestation des services de santé publique et l'inclusion financière des agents publics travaillant dans des régions éloignées. La plateforme tanzanienne de paiements G2P dématérialisés dédiée aux ASC crée un précédent en matière de finances publiques numériques et illustre une approche novatrice et prometteuse, appelée à servir de modèle et de cas d'étude pour d'autres pays.



## 6.3 | Les défis et les opportunités inhérents à l'intégration du cas d'utilisation G2P dans un SPI

Pour que de nouveaux SPI, parmi ceux déjà en service, puissent prendre en charge les paiements G2P, les opérateurs de SPI et les régulateurs doivent surmonter un ensemble d'obstacles d'ordre technologique, infrastructurel, politique et réglementaire. La modernisation des paiements G2P au travers de leur prise en charge par un SPI suppose des progrès concomitants dans deux grands domaines : le domaine technique

et infrastructurel et le domaine politique et réglementaire. Du côté technique et infrastructurel, les systèmes d'identité, la connectivité et les réseaux de distribution doivent être améliorés. La dimension politique et réglementaire englobe, pour sa part, les cadres réglementaires et la capacité administrative des gouvernements. Chacun de ces obstacles est examiné ci-après.

### Les limites techniques et infrastructurelles liées au traitement des paiements G2P par un SPI

Les contraintes techniques et infrastructurelles entravent la mise en œuvre effective par les SPI des paiements G2P ainsi que leur généralisation. Les principaux obstacles techniques et infrastructurels sont les suivants :

#### Défi 1 | Les limites du système d'identité numérique

La fragmentation ou le manque de maturité des infrastructures d'identité numérique fragilise la fiabilité des transferts G2P via un SPI. Bien souvent, les registres nationaux d'identité ne recensent qu'une fraction des bénéficiaires éligibles, majoritairement dans les zones urbaines, ce qui se traduit par des omissions dans les listes de bénéficiaires. Pour chaque paiement, le SPI doit vérifier l'identité du bénéficiaire, en recoupant les données relatives aux bénéficiaires des paiements G2P avec les registres nationaux d'identité et ses coordonnées bancaires ou celles de son portefeuille électronique. Toute incohérence entraîne l'interruption du paiement numérique et contraint le gouvernement à relancer le processus de diligence raisonnable, retardant

ainsi l'exécution du paiement. Une étude sur la protection sociale menée au Cameroun a notamment révélé qu'un bénéficiaire sur cinq ne possédait pas de documents d'identité valides lui permettant d'ouvrir un compte bancaire ou d'enregistrer une carte SIM à son nom (Blogs de la Banque mondiale, 2024). Les problèmes d'intégrité des données (fautes d'orthographe dans les noms, erreurs d'attribution des numéros et doublons) constituent des obstacles majeurs à l'ouverture de comptes ou de portefeuilles électroniques et aux processus de vérification de diligence raisonnable. Malgré leur statut prioritaire dans les dispositifs de protection sociale, les populations vulnérables sont alors *de facto* exclues des écosystèmes financiers numériques.

#### Comment remédier aux limites du système d'identité numérique

L'expérience de l'Inde en la matière est particulièrement instructive. Le déploiement quasi universel des identifiants Aadhaar et leur intégration à un « socle » IPN comprenant le SPI UPI ont permis d'assurer des paiements fluides et instantanés, y compris dans les villages reculés. En parallèle, une procédure allégée de connaissance électronique du client («e-KYC», de l'anglais *Electronic Know your customer*), réalisable depuis un simple téléphone, a permis d'intégrer dans le système les citoyens jusque-là auxquels il n'était pas possible d'avoir

accès via les canaux traditionnels. En s'inspirant de ce modèle, les gouvernements africains peuvent se fixer l'objectif de doter l'ensemble des citoyens d'un identifiant universel et instaurer un cadre IPN garantissant une interconnexion fluide entre le système d'identité et le SPI. Ils peuvent également déployer un processus eKYC à plusieurs niveaux qui s'appuie sur des identifiants alternatifs, tels que des numéros de téléphone vérifiés, afin d'intégrer les personnes encore exclues du réseau d'identité officiel.

#### Défi 2 | La maturité numérique insuffisante au sein du gouvernement

De nombreuses agences gouvernementales sont encore dépourvues de plateformes numériques modernes ou dépendent de systèmes vieillissants et cloisonnés, ce qui limite leur capacité à se connecter à des infrastructures de SPI de dernière génération. La conversion de ces anciens systèmes

d'information de gestion pour générer des instructions de paiement en temps réel nécessite une refonte complète, la migration des données et une coordination inter-agences. Ces efforts dépassent souvent les capacités institutionnelles existantes.

#### Comment remédier à la maturité numérique insuffisante au sein du gouvernement

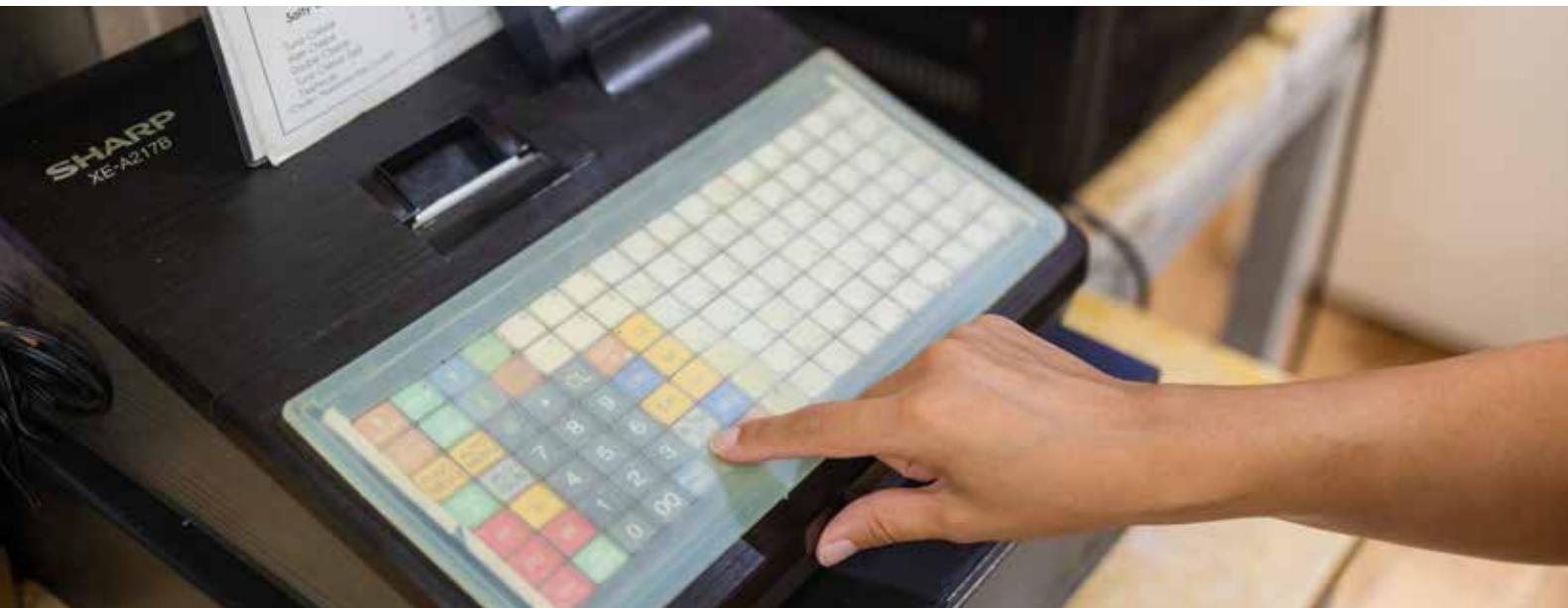
Les gouvernements pourraient créer une unité dédiée, qui serait investie d'un mandat à long terme pour dématérialiser l'ensemble des flux de travail des services publics, et pas uniquement les transferts G2P. Cette unité aurait pour mission de développer une plateforme commune de passerelle de paiement reliant les principaux systèmes financiers/ERP du gouvernement au SPI et convertissant les fichiers *batch* de chaque agence en instructions de paiement en temps réel. Par exemple :

- En **Égypte**, la passerelle électronique publique e-Finance achemine directement vers le SPI Meeza Digital les instructions de paiement relatives aux traitements et salaires, pensions et programmes de subventions du gouvernement ;

- Au **Rwanda**, le portail administratif en ligne Irembo a déjà permis la dématérialisation des services de plusieurs agences gouvernementales. Par conséquent, seules des modifications mineures et une intégration avec Rswitch sont nécessaires pour que ces agences puissent traiter les paiements G2P via Rswitch, Irembo servant de *middleware* (IremboGov, 2025) ;
- Au **Nigéria**, le SPI NIP s'intègre aux ESP agréés, qui fournissent des interfaces prêtes à l'emploi permettant de connecter directement les agences gouvernementales au SPI pour les décaissements G2P (entretiens avec des parties prenantes, 2025).

En centralisant la prestation des services publics via un guichet unique et une unité dédiée aux services numériques, les gouvernements peuvent

moderniser l'ensemble du système une fois pour toutes et permettre par la suite à toutes les agences d'emprunter la même infrastructure.



### Défi 3 | Normalisation insuffisante des API

Le manque d'harmonisation des protocoles et normes API entre les registres des bénéficiaires gouvernementaux, les systèmes d'identité nationaux, le CUT, les passerelles de paiement G2P et les SPI engendre des difficultés d'interopérabilité qui complexifient fortement les efforts d'intégration des systèmes. Cette

discordance technique rallonge les délais de mise en œuvre, augmente les coûts des projets et se traduit par des solutions de contournement sous-optimales, limitant ainsi les bénéfices attendus de l'utilisation des SPI pour les programmes nationaux de paiements G2P.

#### Comment remédier à la normalisation insuffisante des API

Les gouvernements et/ou les banques centrales pourraient publier un ensemble unique de spécifications relatives aux API ouvertes dont ils conserveraient la propriété et le contrôle, et auxquelles devraient se conformer les registres de bénéficiaires, la plateforme des CUT et le SPI. Ces spécifications pourraient être hébergées via une passerelle API centralisée dans un environnement de test sécurisé (*sandbox*), alimenté par des données factices et des tests automatisés. La certification de conformité en environnement de pré-production pourrait être rendue obligatoire avant la mise en service.

Le Brésil est un exemple concret de la mise en œuvre de cette approche : lors du lancement de Pix fin 2020, la Banque centrale du Brésil a publié son interface complète sur GitHub, sous la forme d'un fichier OpenAPI *open source*. Elle a également ouvert une *sandbox* permettant aux participants potentiels de développer et de tester leurs solutions dans des scénarios simulés représentatifs du cadre réglementaire réel. Enfin, chaque établissement était tenu de réussir des tests de certification rigoureux et de respecter les accords de niveau de service (*Service-Level Agreement*, «SLA») relatifs à la qualité de l'API avant mise en service (GitHub, 2025).

### Défi 4 | Le manque d'infrastructures sur le dernier kilomètre

En Afrique, l'infrastructure permettant d'accéder physiquement aux services financiers numériques reste largement insuffisante dans les zones péri-urbaines et rurales. Le rapport de la GSMA intitulé *State of the Industry on Mobile Money 2025* (littéralement, État des lieux de l'industrie de l'argent mobile en 2025) montre que les réseaux d'agents sont encore sous-développés dans de nombreuses zones rurales de pays à revenu faible et intermédiaire. C'est également le cas en Afrique, malgré les 28 millions d'agents de services

d'argent mobile désormais enregistrés sur le continent. Par ailleurs, le taux de pénétration des TPE demeure inférieur à 150 pour 100 000 adultes dans la plupart des marchés, très en deçà du seuil de 600 terminaux observé dans les économies numériquement matures (GSMA, 2025b). Le nombre insuffisant de points d'accès contraint les gouvernements à revenir aux paiements en espèces ou à nouer des partenariats avec des FSF capables d'effectuer des décaissements hybrides, combinant paiement numérique et espèces.

#### Comment remédier au manque d'infrastructures sur le dernier kilomètre

La mutualisation de l'infrastructure de paiement constitue une piste prometteuse. Les gouvernements pourraient imposer l'interopérabilité totale entre l'ensemble des points de contact du dernier kilomètre : agents, GAB/DAB, retraits sans contact, TPE ou codes QR, par exemple. Dans le cadre de ce modèle, les fonds envoyés via un SPI pourraient être retirés ou utilisés pour régler des achats au point de contact le plus proche, indépendamment de l'opérateur du terminal ou du FSF acquéreur de la transaction. Le Ghana a opté pour cette approche : son commutateur national intègre les agents, les GAB/DAB et le dispositif GhQR au sein d'une

infrastructure partagée, simplifiant ainsi l'accès pour les bénéficiaires (AfricaNenda, 2022).

Les gouvernements devraient également garantir la disponibilité de solutions d'acceptation des paiements pour les bénéficiaires non bancarisés. Par exemple, NIP propose la carte prépayée Africard de NIBSS, les retraits sans contact ainsi que l'ouverture automatique d'un compte portefeuille via le NIN. Ces dispositifs permettent aux personnes non bancarisées de recevoir leurs fonds sur des cartes prépayées ou de les retirer via les réseaux d'agents ou les DAB.



## Limites politiques et réglementaires

Les limites et lacunes des cadres politiques et réglementaires entravent la mise en œuvre effective par les SPI des paiements G2P ainsi que leur généralisation. Les principaux obstacles politiques et réglementaires sont les suivants :

## Défi 5 | Le manque de volonté politique et d'engagement institutionnel

Des entretiens menés avec des parties prenantes sur plusieurs marchés africains, portant sur leurs expériences de la mise en œuvre des paiements G2P, indiquent que le principal obstacle à la mobilisation des SPI pour ce type de programmes réside dans un manque de volonté politique et institutionnelle. Au Kenya, les interlocuteurs ont souligné que l'absence de vision cohérente à long terme et l'approche court-termiste des décideurs sur le continent expliquaient le retard dans l'adoption d'un SPI intégrant les paiements G2P. Malgré des déclarations politiques de haut niveau en faveur de la dématérialisation, les

agences chargées de la mise en œuvre opposent fréquemment des résistances aux modifications de leurs processus. Comme l'a souligné une partie prenante, les défis techniques sont souvent secondaires par rapport à la volonté institutionnelle des agences chargées de la mise en œuvre, qui ne perçoivent pas toujours pleinement les bénéfices opérationnels et les gains d'efficacité liés à l'adaptation de leurs flux de décaissement. Cet écart entre l'aspiration politique et l'exécution par les agences génère des frictions importantes, qui ralentissent la généralisation des paiements G2P via un SPI.

### Comment remédier au manque de volonté politique et d'engagement institutionnel

La transition vers le traitement des paiements G2P via un SPI doit s'appuyer sur un mandat gouvernemental clair, assorti d'un calendrier et de la désignation d'une entité responsable de la mise en œuvre. La Résolution 2/2018 du Conseil national des paiements d'Égypte (*National Council*

*of Payments' Resolution 2/2018*) illustre cette approche : elle a entériné l'adoption d'un « système national de paiement sous une marque unique » (Meeza Digital) chargé des paiements G2P, dont la mise en œuvre a été confiée à la Banque centrale d'Égypte.

## Défi 6 | Les cadres de participation restrictifs pour les fournisseurs non bancaires

Pour garantir la réussite de la prise en charge des paiements G2P via un SPI, les banques centrales pourraient également devoir être amenées à assouplir les restrictions imposées aux FSF non bancaires en matière d'intégration directe et indirecte au sein du SPI. Ces politiques d'exclusion causent d'importantes lacunes dans l'écosystème, empêchant les OAM, les institutions de microfinance (« IMF ») et les autres FSF au

service des populations vulnérables de participer directement au SPI. Or, des sondages récemment menés auprès de bénéficiaires ont montré que 78 % des destinataires de paiements G2P privilégient les canaux non bancaires, en particulier l'argent mobile, révélant le décalage entre les cadres politiques et les besoins des bénéficiaires (Blogs de la Banque mondiale, 2024).

### Comment remédier aux cadres de participation restrictifs pour les fournisseurs non bancaires

Les banques centrales et les opérateurs de SPI devraient adapter les règles relatives à ces systèmes, afin de permettre un accès à plusieurs niveaux fondé sur le risque pour les OAM, les IMF et les fintechs. Dans une phase transitoire, ces acteurs pourraient également devenir des participants indirects par l'intermédiaire de

banques sponsors. PesaLink a par exemple adopté l'approche de l'adhésion indirecte pour inclure 39 institutions non bancaires, parmi lesquelles des IMF, des OAM, des coopératives d'épargne et de crédit (« SACCO ») ainsi que des fintechs (édition 2024 du Rapport SIIPS d'AfricaNenda).

## Défi 7 | Le potentiel recours aux banques sponsors

Faute de pouvoir participer directement à un SPI, les agences pourraient être amenées à recourir à des banques sponsors. Comme l'a relevé une partie prenante, cette solution demeure nécessaire dans certains cas, à moins qu'une participation directe

ne soit envisageable. Elle suppose donc que les agences disposent d'un niveau de compétence suffisant pour gérer cette participation et assurer elles-mêmes les paiements.

#### Comment remédier au recours aux banques sponsors

L'une des principales pistes consiste à permettre à la banque centrale de devenir participante directe au SPI. L'utilisation d'un CUT et d'un SIGF pour les décaissements G2P et l'enregistrement de ces opérations pourrait alors s'en trouver simplifiée. Ces systèmes présentent en effet plusieurs avantages : rapprochement en temps réel, traçabilité des opérations et décaissements « juste à temps », au bénéfice de la banque centrale et du ministère des Finances. Comme l'a souligné l'un des experts interrogés, cette approche peut permettre d'améliorer l'exécution budgétaire et de renforcer la conformité, un argument décisif pour les gouvernements envisageant d'investir (entretiens avec des parties prenantes).

Comme indiqué plus haut, PesaLink autorise la participation directe de la Banque centrale du Kenya (entretiens avec des parties prenantes). De ce fait, les agences gouvernementales n'ont plus besoin de passer chacune par une banque commerciale sponsor distincte pour accéder au SPI.

D'autres opérateurs de SPI proposent des solutions d'intégration prêtes à l'emploi permettant de se passer des banques sponsors. C'est le cas de NIBSS, qui s'appuie sur des ESP agréés pour connecter les agences gouvernementales au SPI. L'Égypte a adopté une approche similaire avec sa passerelle publique de paiement e-Finance, qui sert d'interface entre l'agence gouvernementale et le SPI, en convertissant les fichiers *batch* en instructions de paiement en temps réel transmises à Meeza Digital. Ces deux approches offrent aux agences un moyen direct et sécurisé d'initier et de gérer des paiements sans passer par une banque commerciale intermédiaire.

En actionnant ces leviers, les SPI pourraient constituer un socle plus efficace et plus fiable pour les paiements G2P en Afrique, favorisant ainsi une inclusion financière renforcée et le versement efficient des traitements et salaires du secteur public, des pensions et des prestations sociales.

## 6.5 | Conclusion

L'intégration des paiements G2P aux flux gérés par les SPI offre des avantages significatifs par rapport à la distribution en espèces et aux virements monétaires, tant pour les bénéficiaires que pour les gouvernements. Les bénéficiaires disposeraient d'un accès instantané à leurs fonds par le biais de divers canaux numériques, dont beaucoup leur permettraient de conserver leur argent sur un compte et de l'utiliser par voie dématérialisée.

L'utilisation d'un SPI les laisserait également libres de choisir leur FSP et leur donnerait accès à un plus large éventail de services financiers, notamment l'épargne. Pour les gouvernements, la dématérialisation des paiements G2P via un SPI contribuerait à réduire les coûts, à améliorer l'efficacité et à renforcer la transparence, grâce à la diminution des pertes de fonds publics et à une meilleure traçabilité des opérations.



7

**Pleins feux sur l'objet des systèmes de paiement instantané inclusifs : exploration de cas d'utilisation transfrontaliers au service de l'inclusivité des systèmes de paiement instantané**

Le volume des transactions internationales a connu une forte augmentation en Afrique à un rythme supérieur à celui de la croissance du produit intérieur brut (« PIB »). Deux catalyseurs permettent d'expliquer cet essor : les envois d'argent intra-africains et à destination du continent d'une part, et les échanges commerciaux intra-africains d'autre part.

Au cours de la dernière décennie, les envois d'argent sont devenus la principale source d'afflux de capitaux non issus de prêts en Afrique. En 2023, l'Afrique a reçu 100 milliards de dollars, soit près de 6 % de son PIB (Nations unies, 2024). Néanmoins, le coût élevé des transferts à destination de l'Afrique et en son sein ampute directement le montant effectivement reçu par les bénéficiaires (BankservAfrica, 2023). L'Afrique subsaharienne est la région du monde où le coût des envois d'argent est le plus élevé, à savoir 8,45 % par transaction en moyenne pour un envoi de 200 USD en 2024 (Banque mondiale, 2024). Ce constat rappelle la nécessité de proposer des solutions d'envoi de fonds moins coûteuses.

S'agissant des échanges commerciaux intra-africains, ceux-ci sont en grande partie réglés par le biais de canaux informels, inefficaces et peu sûrs, reposant sur l'argent liquide (LRS, 2025). La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continental africaine (« ZLECAF ») devrait stimuler le commerce intra-africain et le faire passer de 18 % à près de 50 % d'ici 2030 (Forum économique mondial, 2022). Afreximbank relève déjà des signes de croissance du commerce régional dans son *African Trade Report 2025*.

Le secteur financier doit accompagner ces dynamiques positives pour que la croissance se poursuive et s'inscrive dans la durée. À cette fin, des moyens de paiement transfrontalier rapides et abordables sont essentiels. Ce chapitre fait le point sur l'usage des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII ») pour les paiements transfrontaliers, met en lumière les multiples défis qui se posent aux systèmes de paiement instantané (« SPI ») dans la mise en œuvre de ce cas d'utilisation transfrontalier et avance des pistes pour les surmonter.

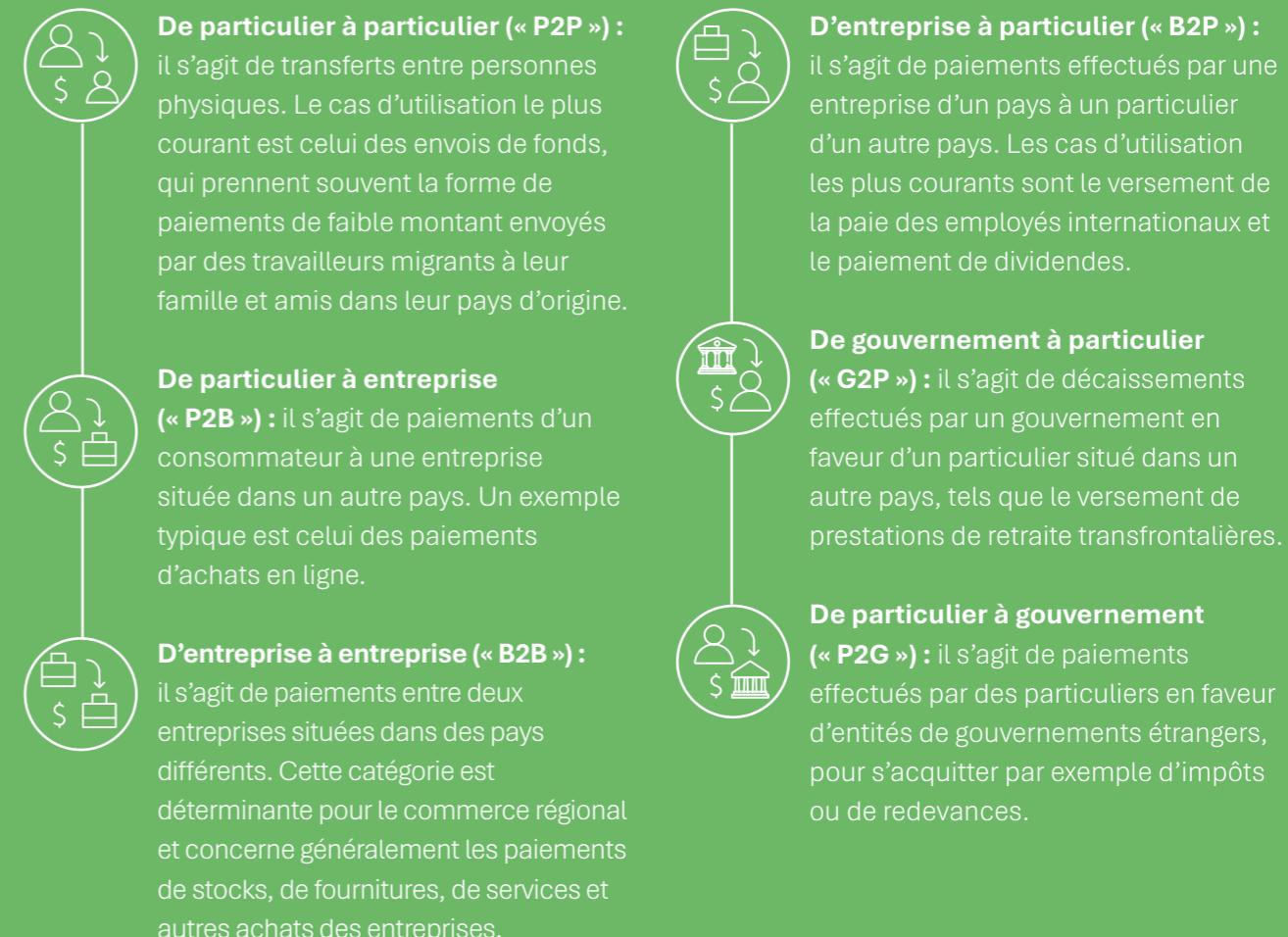
## 7.1 Définition des paiements transfrontaliers et présentation de leur mode de règlement traditionnel

Les paiements transfrontaliers impliquent l'envoi de fonds d'un pays à l'autre. Ces transactions sont classées soit comme des paiements entrants soit comme des paiements sortants, en fonction de la direction du mouvement de fonds. Dans le cas des paiements transfrontaliers entrants, les fonds proviennent d'un pays étranger et sont crédités

dans le pays de résidence du bénéficiaire ; dans le cas des paiements sortants, ils sont transférés du pays de résidence de l'expéditeur vers un pays étranger. Les paiements transfrontaliers entrants et sortants peuvent également être classés par cas d'utilisation spécifique (cf. Encadré 7.1), en fonction de l'objet de la transaction.



**Encadré 7.1 | Les types de paiements transfrontaliers (cas d'utilisation)**



Les paiements transfrontaliers nécessitent souvent un ou plusieurs intermédiaires opérant dans des juridictions différentes pour assurer le transfert des fonds entre l'expéditeur et le destinataire. Historiquement, ce sont les banques correspondantes qui permettaient l'exécution de

paiements transfrontaliers. Dans ce système, la banque d'un pays entretient des relations avec des banques d'autres juridictions, auprès desquelles elle détient des comptes lui permettant d'exécuter et de traiter des paiements pour le compte de ses clients. Les différences d'horaires d'ouverture, de

fuseaux horaires et d'infrastructures de paiement entre les banques peuvent provoquer des retards de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines, donner lieu à un manque de transparence pour l'utilisateur final et renchérir le coût des transactions (Reserve

Bank of Australia, 2024 ; BRI, 2023, Mastercard, 2023). Au regard des progrès technologiques et de la demande croissante de services transfrontaliers moins chers et plus rapides, les SPI représentent une alternative convaincante.

## 7.2 | Le rôle des SPI dans la facilitation des paiements transfrontaliers

Le modèle des banques correspondantes pose de multiples défis ; il renchérit le coût des paiements transfrontaliers et retarde leur compensation et leur règlement, ce qui les rend rédhibitoirement coûteux et inefficaces (CSF, 2024 ; BCE, 2025). Deux de ces défis sont la fragmentation et le manque d'harmonisation des normes de messagerie entre les pays (Payment Components, 2024).

Le paysage africain des paiements est très fragmenté, en raison de la coexistence de différents systèmes de paiement nationaux, de normes de messagerie disparates (p. ex., propriétaire, ISO 20022 ou ISO 8583), ainsi que de l'absence, dans de nombreux pays, d'un commutateur central. Dans ce contexte, la possibilité de déployer les paiements transfrontaliers suppose soit des intégrations bilatérales entre institutions ou systèmes, soit le recours à plusieurs agrégateurs privés.

Les SPI font figure d'alternative susceptible de réduire les coûts et de permettre la confirmation

de la transaction ainsi que la disponibilité des fonds en temps réel. L'un des moyens de tirer parti des SPI pour pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers consiste à interconnecter les systèmes de paiement nationaux et régionaux (selon les modèles présentés à la section 7.3) (Reserve Bank of Australia, 2024). Le recours à la norme de formatage et de structuration des messages financiers ISO 20022 ainsi qu'à des interfaces de programmation d'applications (« API ») renforce également l'interopérabilité technique et simplifie les contrôles de conformité, conformément aux réglementations des différents systèmes de paiement nationaux (BRI, 2023 ; BRI, 2024). Des SPI interconnectés de cette manière — à l'image du projet Nexus, une plateforme d'interconnexion de SPI développée par la BRI en vue de relier les banques d'Asie du Sud et d'Asie de l'Est — pourraient permettre de connecter les fournisseurs de services de paiement (« FSP ») africains au-delà de leurs frontières nationales de façon plus économique que le modèle des banques correspondantes.



## 7.3 | Point de situation : évolution de l'utilisation des SPI pour réaliser des paiements transfrontaliers en Afrique

En juin 2025, seuls 11 SPI prennent en charge les transactions transfrontalières. Parmi ces derniers, on compte huit SPI nationaux et trois SPI régionaux, à savoir : Instant Payment Network (« IPN ») et Meeza Digital (Égypte), la solution d'argent mobile du Kenya, la solution d'argent mobile de Madagascar, Central Automated Switch (« MauCAS ») (Maurice), eNaira, Nigeria Inter-Bank Settlement System (« NIBSS ») et Nigeria Instant Payment (« NIP ») (Nigéria), la solution d'argent mobile de Tanzanie, GIMACPAY (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale [« CEMAC »]), Pan-African Payment and Settlement System (« PAPSS ») (système panafricain) et Transactions Cleared on an Immediate Basis (« TCIB ») (Communauté de développement

d'Afrique australe [« CDAA »]). Ce chiffre marque une augmentation par rapport aux six SPI qui prenaient en charge ce cas d'utilisation en 2024.

On observe diverses approches de mise en œuvre pour faciliter les paiements transfrontaliers dans le paysage des SPI transfrontaliers, notamment :

- 1. Les interconnexions entre SPI et agrégateurs :** cette approche consiste à intégrer des agrégateurs comme Onafriq ou Thunes (dont les méthodes sont décrites au Chapitre 4) au SPI afin de permettre la réalisation de paiements transfrontaliers dans l'ensemble des pays couverts par l'agrégeur (cf. Illustrations 7.1 et 7.2 et Tableaux 7.1 et 7.2).



## 2. Les interconnexions entre SPI et FSP :

cette approche consiste à connecter les FSP de toute l'Afrique aux SPI régionaux pour permettre la réalisation de paiements transfrontaliers (cf. Illustration 7.3 et Tableau 7.3).

## 3. Les interconnexions entre SPI et SPI :

cette approche consiste à relier deux SPI

## Interconnexions entre SPI et agrégateurs

Les liaisons entre SPI et agrégateurs impliquent la connexion d'agréateurs tels qu'Onafriq et Thunes à un SPI pour assurer la prise en charge des cas d'utilisation transfrontaliers. Dans le paysage actuel des paiements transfrontaliers africains, deux exemples permettent d'illustrer ce modèle :

**1. SPI régional lié à un agrégateur** (cf. Illustration 7.1 et Tableau 7.1).

**2. SPI national d'argent mobile raccordé à des agrégateurs** (cf. Illustration 7.2 et Tableau 7.2).

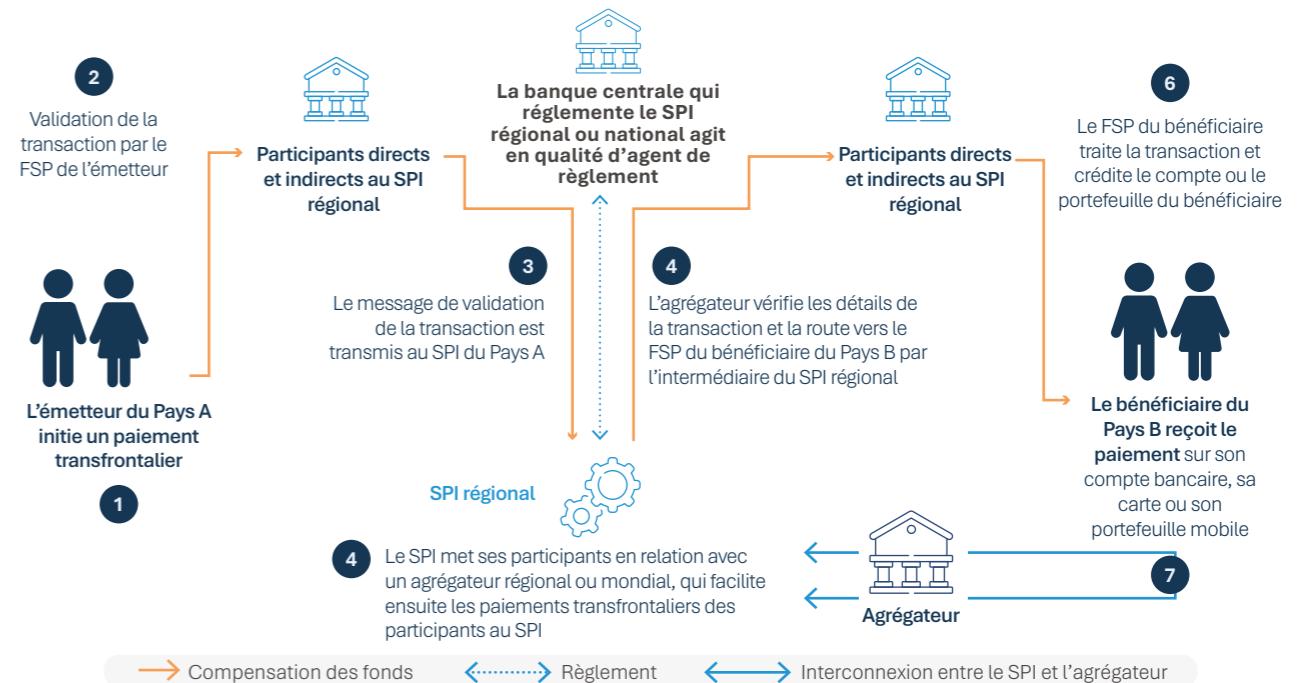
## SPI régional relié à un agrégateur

Dans le cadre de ce modèle, un SPI régional connecte ses participants à des agrégateurs pour traiter les paiements transfrontaliers à destination

et en provenance des pays ayant déjà déployé le cas d'usage transfrontalier. GIMACPAY (dans la CEMAC) utilise cette approche de mise en œuvre.

nationaux de deux pays différents afin de permettre d'effectuer des paiements transfrontaliers réciproques. Autre option : interconnecter un SPI national à un SPI régional afin de pouvoir déployer les paiements transfrontaliers entre le pays et la région concernée (cf. Illustration 7.4 et Tableau 7.4).

## Illustration 7.1 | Intégration des agrégateurs à un SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers



**Remarque :** dans le cadre de ce modèle, toutes les opérations de paiement transfrontalier initiées par les utilisateurs finaux des participants au SPI transitent par le SPI. L'agréicateur étant titulaire de licences d'exploitation dans plusieurs juridictions, le SPI y connecte donc ses participants des différents pays de la région (p. ex. les pays de la CEMAC) de sorte à permettre le traitement de leurs paiements transfrontaliers à travers l'ensemble du continent africain.

**Tableau 7.1 | Intégration des agrégateurs au SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers**

SPI régionaux				
Exemple de mise en œuvre du SPI	Cas d'utilisation transfrontalier	Couverture géographique		
<b>Région: CEMAC</b>	<b>Nom du SPI: GIMACPAY</b>	Intègre les agrégateurs (Onafriq) à GIMACPAY et connecte les participants au SPI (banques et opérateurs d'argent mobile [« OAM »]) de la région de la CEMAC afin de permettre l'envoi et la réception de transferts de fonds dans le réseau de l'agréicateur à travers tout le continent africain. La supervision et le règlement des paiements transfrontaliers sont assurés via la Banque des États de l'Afrique centrale (« BEAC »). Les transactions sont réglées en franc d'Afrique centrale (franc CFA, « XAF »).	P2P, P2B, P2G et B2B	Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad

L'interconnexion entre le SPI régional et les agrégateurs permet au SPI d'envoyer ou de recevoir de l'argent dans les pays où les agrégateurs disposent d'une licence d'exploitation. Ce modèle ne nécessite qu'un seul accord entre un SPI régional et un agrégateur pour pouvoir y faire transiter

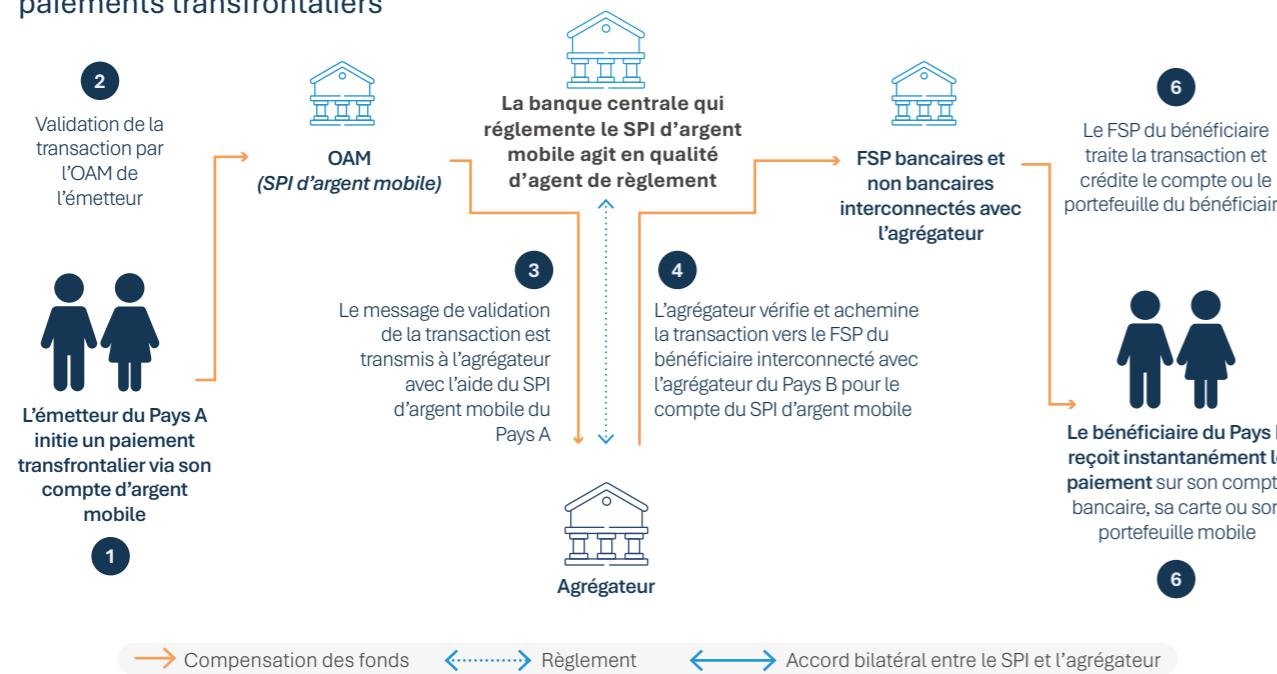
des paiements transfrontaliers de plusieurs FSP dans les pays concernés. Cette approche repose toutefois sur des connexions bilatérales avec de multiples agrégateurs pour assurer la couverture de l'ensemble du continent, ce qui peut s'avérer assez contraignant pour le SPI.

### SPI d'argent mobile nationaux interconnectés à des agrégateurs

Les SPI d'argent mobile nationaux nouent également des partenariats avec des agrégateurs pour permettre la réalisation de paiements transfrontaliers en temps réel. Plusieurs OAM ont conclu des accords bilatéraux avec des agrégateurs en vue de rendre ces paiements

possibles (cf. Illustration 7.2). Il s'agit notamment du cas de la solution d'argent mobile du Kenya, de la solution d'argent mobile de Madagascar et de la solution d'argent mobile de Tanzanie, comme le montre le Tableau 7.2.

**Illustration 7.2 | Intégration d'agrégateurs aux SPI d'OAM de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers**



**Remarque :** dans ce contexte, toutes les opérations de paiement transfrontalier initiées par les clients d'OAM transitent directement par la plateforme technique de l'agrégeur, qui les achemine vers les FSP (bancaires et non bancaires) membres de son réseau.

**Tableau 7.2 | Intégration d'agrégateurs aux SPI d'OAM de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers**

SPI nationaux		
Exemple de mise en œuvre du SPI	Cas d'utilisation transfrontalier	
Région/Pays: Nigéria Nom du SPI: eNaira		
L'eNaira est une initiative de monnaie numérique lancée par la Central Bank of Nigeria (la banque centrale du Nigeria, « CBN »), qui permet de réaliser des paiements transfrontaliers grâce à une monnaie numérique utilisable pour envoyer des fonds au Nigéria, réduisant ainsi potentiellement la dépendance aux devises étrangères. Selon les lignes directrices de la CBN, le processus commence lorsqu'un opérateur international de transferts d'argent (« OITA ») ouvre un portefeuille marchand en eNaira auprès de la CBN. Lorsqu'un expéditeur étranger initie un transfert via l'OITA de son choix, celui-ci se connecte au portail Web d'eNaira, débite son portefeuille marchand et crédite le bénéficiaire, soit directement en eNaira, soit dans l'équivalent en devise étrangère. Autre possibilité : l'OITA connecte sa plateforme directement au portail d'eNaira via les API de la CBN et initie le transfert. <sup>43</sup>	P2P, P2B, et B2B	
Région/Pays : Kenya Nom du SPI : Solution d'argent mobile du Kenya		
L'un des réseaux d'argent mobile du Kenya, M-PESA, permet d'envoyer et de recevoir des transferts de fonds grâce à des partenariats bilatéraux avec des agrégateurs tels que TerraPay et Onafriq. La Central Bank of Kenya (la banque centrale du Kenya, « CBK ») supervise ces transactions, puisque les OAM sont directement agréés pour effectuer des transferts internationaux entrants et sortants.	P2P, P2B, et B2B	
Région/Pays : Madagascar Nom du SPI : Solution d'argent mobile de Madagascar		
Le réseau d'argent mobile malgache prend en charge les paiements transfrontaliers grâce à des accords bilatéraux avec des agrégateurs. À titre d'exemple, le partenariat entre MVola et Onafriq permet de réaliser des transferts entrants et sortants au sein du réseau de l'agrégeur. La Banque centrale de Madagascar (« BCM ») supervise ces transactions, puisque les OAM sont directement agréés pour effectuer des transferts internationaux entrants et sortants.	P2P, P2B, et B2B	

43 Le détail de ces modalités a été repris d'une note d'orientation de la CBN adressée aux OITA, qui a été partagée avec AfricaNenda.

SPI nationaux	
Exemple de mise en œuvre du SPI	Cas d'utilisation transfrontalier
<b>Région/Pays :</b> Tanzanie <b>Nom du SPI :</b> Solution d'argent mobile de Tanzanie	
En Tanzanie, les OAM tels que M-PESA confluient des partenariats bilatéraux avec des agrégateurs comme <u>Thunes</u> , ce qui leur permet de pouvoir assurer les paiements transfrontaliers entrants et sortants depuis et vers des comptes bancaires et des portefeuilles. La Bank of Tanzania (la banque centrale de Tanzanie, « BoT ») supervise ces transactions, puisque les OAM sont directement agréés pour effectuer des transferts internationaux entrants et sortants.	P2P, P2B, et B2B

Comme illustré ci-dessus, les SPI d'argent mobile prennent en charge les cas d'usage transfrontaliers entre OAM et agrégateurs. Elle se révèle toutefois plus contraignante que les potentielles interconnexions entre SPI régionaux et agrégateurs, dans la mesure où les SPI régionaux relient un nombre beaucoup plus important de FSP que les SPI d'argent mobile nationaux. Cette approche repose sur des accords bilatéraux entre

OAM et agrégateurs. Elle se révèle toutefois plus contraignante que les potentielles interconnexions entre SPI régionaux et agrégateurs, dans la mesure où les SPI régionaux relient un nombre beaucoup plus important de FSP que les SPI d'argent mobile nationaux.

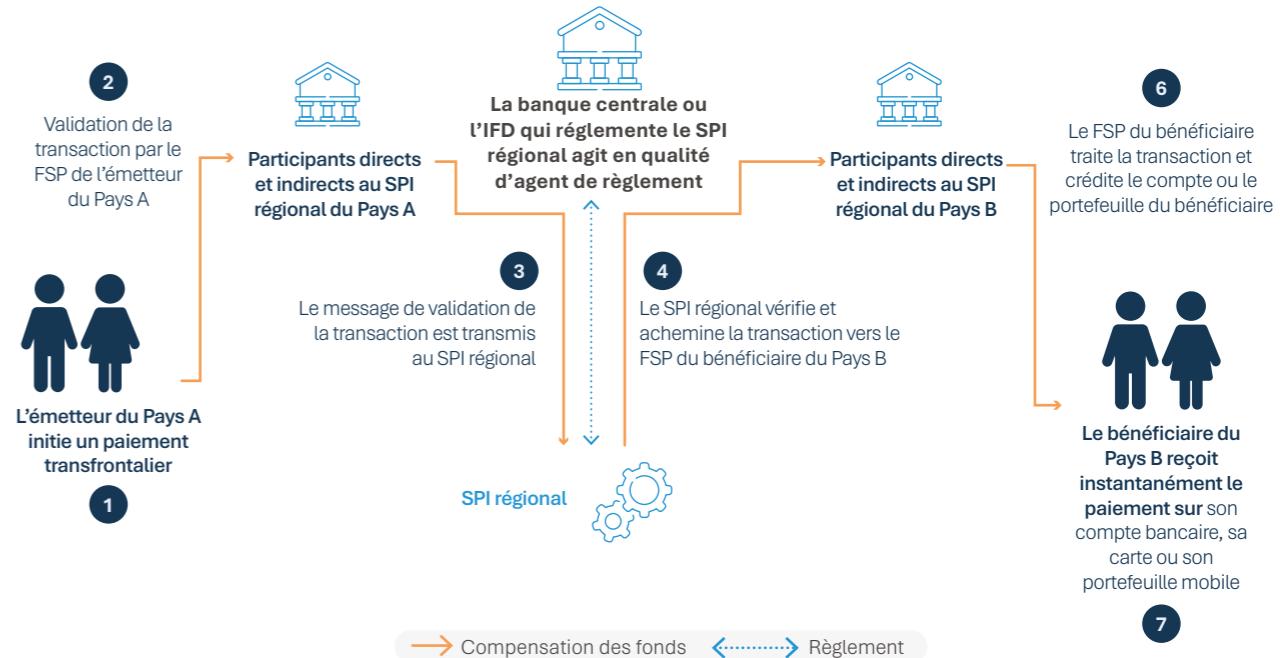
## Interconnexions entre SPI et FSP

Les interconnexions entre SPI et FSP s'appuient sur le réseau des participants au SPI pour permettre la réalisation des paiements transfrontaliers à l'échelle africaine. Cette approche, mise en œuvre

par PAPSS (système panafricain) par TCIB (dans la CDA), permet aux pays membres d'exécuter des paiements transfrontaliers via les FSP participants agréés (cf. Illustration 7.4).



**Illustration 7.3** | Connexion des FSP à un SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers



**Tableau 7.3** | Connexion des FSP à un SPI régional de manière à pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers

Exemple de mise en œuvre du SPI	Cas d'utilisation transfrontalier	Couverture géographique active
Région : continent africain	Nom du SPI : PAPSS	
Connecte directement les banques commerciales des pays membres à la plateforme PAPSS, ce qui permet de réaliser des transactions transfrontalières via des participants présents dans plusieurs pays africains. La Banque africaine d'import-export (« Afreximbank ») en assure le règlement et garantit ce faisant que le bénéficiaire reçoive les fonds dans sa monnaie locale. PAPSS a également opté pour l'interconnexion entre SPI en se connectant à des SPI nationaux, comme en témoigne le cas de NIP au Nigéria.	Données disponibles	Djibouti, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Malawi, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Zambie et Zimbabwe
Région : CDA	Nom du SPI : TCIB	
Connecte les banques (participants directs) et les OAM (participants indirects) à la plateforme de TCIB pour pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers dans la région de la CDA. Les transactions sont réglées en rand sud-africain (« ZAR ») par l'intermédiaire du système à règlement brut en temps réel (« RBTR ») de la CDA, opéré par la South African Reserve Bank (la banque centrale sud-africaine).	P2P	Afrique du Sud, Namibie, Zambie et Zimbabwe

L'interconnexion entre SPI régionaux et FSP s'appuie également sur des connexions directes établies individuellement avec chaque FSP afin de pouvoir réaliser des paiements transfrontaliers à travers toute l'Afrique. La conclusion d'accords bilatéraux

avec des FSP individuels peut toutefois s'avérer fastidieuse et ne constitue pas un moyen efficace pour permettre la prise en charge des paiements transfrontaliers à travers tout le continent africain.

## Interconnexions entre SPI

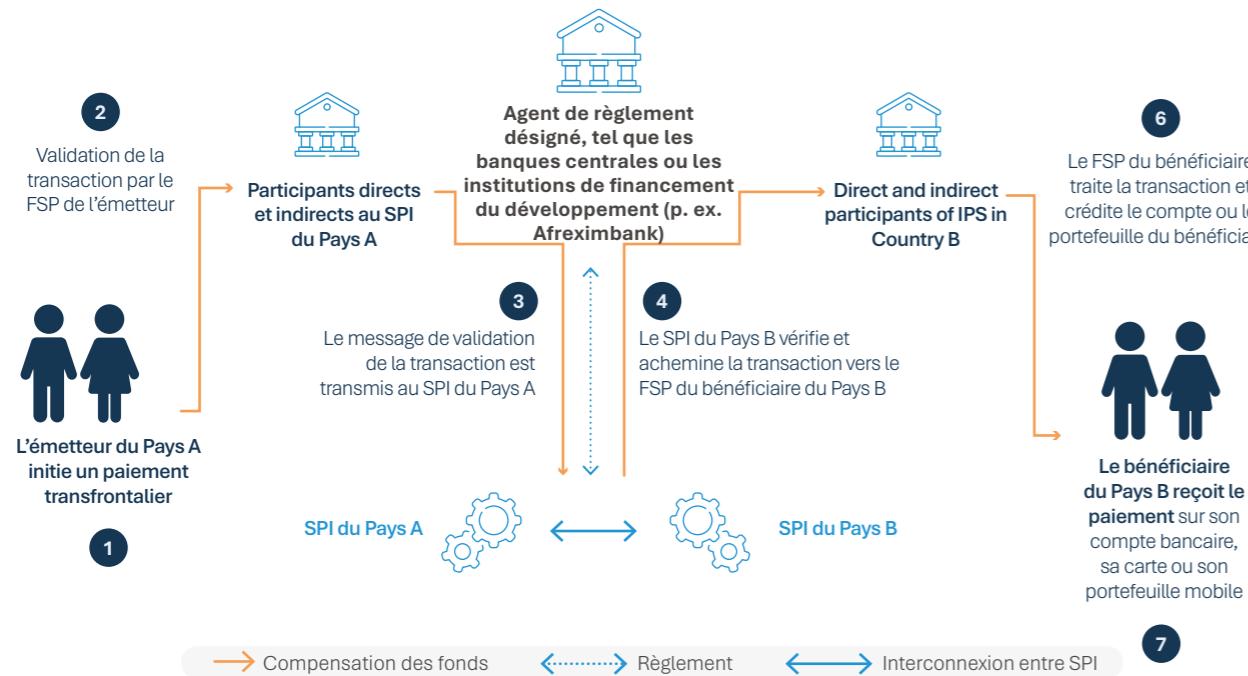
Les interconnexions entre SPI impliquent la connexion entre deux SPI différents pour prendre en charge des cas d'utilisation transfrontaliers (cf. Illustration 7.4). Dans le paysage actuel des paiements transfrontaliers de l'Afrique, deux variantes de ce modèle coexistent :

- 1. SPI national relié à un autre SPI national**, à l'instar du modèle déployé par MauCAS

permettant d'exécuter des transactions transfrontalières entre Maurice et l'Inde.

- 2. Autre possibilité** : un SPI régional peut être relié à un SPI national : au Nigéria, NIP est interconnecté à PAPSS, ce qui permet aux participants des deux systèmes de traiter les paiements transfrontaliers.

**Illustration 7.4** | Interconnexion des SPI de manière à permettre la prise en charge des cas d'utilisation transfrontaliers



**Tableau 7.4** | Interconnexion des SPI (régionaux et/ou nationaux) de manière à permettre la prise en charge des cas d'utilisation transfrontaliers

SPI nationaux	
Exemple de mise en œuvre du SPI	Cas d'utilisation transfrontalier
<b>Région/Pays :</b> Égypte <b>Nom du SPI :</b> IPN et Meeza Digital	P2P, P2B, et B2B
IPN et Meeza Digital prennent en charge les transferts de fonds en provenance des pays du Conseil de coopération du Golfe (« CCG ») à destination de l'Égypte via l'interconnexion de leurs SPI et Meeza Digital à BUNA, un SPI transfrontalier détenu par le Fonds monétaire arabe.	
<b>Région/Pays :</b> Maurice <b>Nom du SPI :</b> MauCAS	P2P, P2B, et B2B
MauCAS assure la prise en charge des paiements transfrontaliers instantanés avec le SPI indien Unified Payments Interface (« UPI »), grâce à un accord de réseau à réseau entre la Banque de Maurice et la National Payments Corporation of India (« NPCI »). Les transactions sont réglées en roupie indienne (« INR »).	
<b>Région/Pays :</b> Nigéria <b>Nom du SPI :</b> NIP	P2P, P2B, et B2B
Au Nigéria, NIP permet de réaliser des paiements transfrontaliers à travers toute l'Afrique depuis et vers le Nigéria grâce à son intégration à PAPSS. NIP joue le rôle d'aggregateur unique pour les 22 banques nigérianes connectées à PAPSS. Les paiements transfrontaliers s'en trouvent alors simplifiés.	

Les interconnexions entre SPI nationaux s'appuient sur des accords bilatéraux entre deux SPI nationaux de manière à pouvoir prendre en charge les transactions transfrontalières entre les deux pays concernés. Bien que cette approche amplifie la portée, puisqu'elle permet aux utilisateurs finaux d'envoyer ou de recevoir de l'argent via l'ensemble des FSP connectés au SPI, la nécessité de conclure des accords bilatéraux entre les SPI alourdit sensiblement le processus.

L'interconnexion entre un SPI régional et un SPI national démultiplie la portée des FSP sans nécessiter une multitude d'accords bilatéraux. Ainsi, en se connectant directement à NIP, au

Nigéria, les participants de PAPSS bénéficient de l'interconnexion avec l'ensemble des FSP du marché nigérian. S'il est vrai que cette approche est plus efficace du point de vue opérationnel, elle exige tout de même que chaque pays africain dispose de son propre SPI national, ou alors qu'il fasse partie d'un bloc régional doté d'un SPI pour que les paiements transfrontaliers puissent être possibles à l'échelle de tout le continent.



## 7.4 Défis et opportunités entourant la mise en œuvre des paiements transfrontaliers via des SPI dans différents pays africains

Bien qu'un nombre croissant de SPI permettent des utilisations transfrontalières, des obstacles importants entravent leur mise en œuvre et leur déploiement à grande échelle. Citons notamment la fragmentation des politiques et réglementations régissant les systèmes de paiement, les limitations techniques et infrastructurelles, ainsi que les

défis opérationnels en matière de gouvernance, de règlement et de taux de change. Cette section présente tour à tour ces défis et explore les pistes qui se dessinent pour pouvoir les relever dans l'objectif de permettre aux paiements transfrontaliers d'offrir leur plein potentiel.

### Défi 1 | Fragmentation politique et réglementaire

Pour concrétiser la mise en œuvre des cas d'utilisation transfrontaliers par les SPI, les FSP doivent composer avec un enchevêtrement de réglementations diverses édictées par les autorités réglementaires de chaque pays. Celles-ci couvrent des domaines variés : délivrance d'agréments de paiement, exigences en matière de connaissance du client (« KYC »), réglementations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LBC/FT »), normes de protection des données et lignes directrices relatives à la protection des consommateurs.

La grande disparité des exigences KYC applicables à l'envoi et à la réception de transferts d'argent sur le continent illustre bien l'ampleur du défi. En Eswatini, par exemple, les clients doivent présenter une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport), un justificatif de domicile ainsi qu'une preuve de revenu pour tout transfert supérieur à 5 000 SZL (environ 300 USD). Au Zimbabwe, en revanche, il suffit de présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) pour pouvoir envoyer jusqu'à 5 000 USD par jour. Même si en Eswatini comme au Zimbabwe, les FSP sont

connectés au SPI régional TCIB afin de réaliser des paiements transfrontaliers, la disparité de leurs exigences réglementaires respectives engendre une complexité opérationnelle pour chacun des deux pays. À cela s'ajoutent des différences dans les législations sur la protection des données et de la vie privée, qui compliquent encore davantage le partage transfrontalier d'informations.

Cette fragmentation des réglementations impose aux FSP un fardeau de conformité important, notamment la duplication des contrôles : l'institution émettrice comme l'institution récepitrice doivent, pour chaque transaction, vérifier que ni l'expéditeur ni le bénéficiaire ne figurent sur une liste de sanctions, afin de se conformer aux réglementations en vigueur dans leurs deux pays respectifs. Des réglementations strictes et par ailleurs souvent non coordonnées en matière de contrôle des changes ajoutent une couche de complexité supplémentaire. Résultat : duplication des efforts, allongement des délais et coûts de conformité accrus, se traduisant *in fine*, par une réduction des bénéfices attendus de l'utilisation des SPI pour les transactions transfrontalières.

#### Opportunités de remédier à la fragmentation politique et réglementaire afin de permettre aux paiements transfrontaliers d'offrir leur plein potentiel grâce aux SPI

**Opportunité 1.1** | Harmonisation des cadres politiques et réglementaires. L'harmonisation des cadres politiques et réglementaires entre pays africains est essentielle pour réduire la complexité, stimuler la concurrence et rendre les paiements transfrontaliers plus abordables, plus efficaces et plus accessibles. Comme le souligne l'édition 2023 du Rapport SIIPS, les gouvernements et les banques centrales de toute l'Afrique doivent œuvrer à l'alignement de leurs cadres d'octroi d'agréments et de supervision des FSP. Ils doivent également harmoniser leurs dispositifs de LBC/FT, ainsi que leurs exigences KYC. Enfin, il leur

revient aussi de définir des principes communs en matière de confidentialité des données, de partage transfrontalier des données et de cybersécurité. Si une harmonisation panafricaine complète des réglementations reste un objectif à long terme, le nombre croissant de FSP connectés aux SPI régionaux offre à court terme une perspective d'harmonisation au niveau régional.

Dans la quasi-totalité des cas, les SPI régionaux sont placés sous la supervision d'un organisme de réglementation régional composé de représentants des pays membres du SPI. Ainsi, le système TCIB est

soumis à la supervision de l'organisme de gestion des systèmes de paiement et du *Payment System Oversight Committee* (comité de surveillance des systèmes de paiement) de la CDAA, composés de représentants de tous les pays membres de la CDAA. De même, le système GIMACPAY a été institué par la banque centrale de la région, la BEAC, qui régit les paiements transfrontaliers au sein de la CEMAC. Cette intégration donne aux pays membres du SPI régional l'occasion de simplifier et d'uniformiser les concepts réglementaires sources de frictions.

Enfin, une fois établies de manière sécurisée, les identités numériques financières pourraient être réutilisées pour toutes les transactions et dans toutes les juridictions. Cela réduirait la nécessité de procéder à des contrôles de conformité KYC/LBC répétitifs et coûteux à chaque étape et renforcerait à la fois la rapidité et la sécurité des paiements transfrontaliers transitant via le SPI.

## Défi 2 | Limitations infrastructurelles et techniques

Le réseau de SPI à travers l'Afrique présente des niveaux d'infrastructure et de maturité technique très contrastés, ce qui constitue une entrave à leur intégration. La présence d'un SPI constitue le socle d'un secteur des paiements mature et conditionne la prise en charge des cas d'usage transfrontaliers selon l'un des modèles décrits ci-dessus. À ce jour, les stades de développement des SPI diffèrent d'un pays africain à l'autre, sans compter qu'aucun n'est doté d'une fonctionnalité transfrontalière permettant de relier tous les systèmes de paiement du continent. Ces disparités entravent les efforts d'intégration tant au niveau régional que continental.

Même lorsqu'un pays ou une région est doté(e) d'un SPI, celui n'est pas toujours intersectoriel et ne couvre donc pas forcément l'ensemble des types de comptes clients. La valeur ajoutée d'un nouveau SPI transfrontalier n'est pas toujours évidente pour les FSP, compte tenu notamment de

**Opportunité 1.2 | Passeportage d'agrément.** Un agrégateur a fait observer que les fintechs spécialisées dans les transferts de fonds se retrouvent contraintes de solliciter un agrément distinct dans chacun des pays où elles opèrent, une exigence lourde et coûteuse. Le passeportage réglementaire résoudrait ce problème : une fois qu'un FSP est autorisé à exercer des activités transfrontalières dans une juridiction, cette autorisation unique serait automatiquement reconnue par tous les autres États ou pays membres du dispositif de passeportage. Le fait de ne plus avoir à soumettre des dizaines de demandes redondantes permettrait de réduire les coûts de conformité et d'accélérer l'entrée sur le marché. Les économies réalisées profiteraient *in fine* aux marchands comme aux consommateurs, qui pourraient ainsi bénéficier de paiements transfrontaliers moins chers, plus rapides et plus accessibles.

l'investissement initial nécessaire pour intégrer un nouveau système et de l'incertitude entourant les revenus futurs. Cette situation limite le potentiel de mise à l'échelle des SPI et empêche de tirer pleinement parti de leur potentiel en matière de paiements transfrontaliers.

En outre, la diversité en matière de conception technique des SPI et de mode d'identification (certains reposant par exemple sur le numéro de téléphone, d'autres sur le numéro de compte bancaire) compliquent encore un peu plus l'intégration multilatérale.

Dans les pays dotés d'un SPI national, certains appliquent l'ancienne norme ISO 8583, d'autres la norme ISO 20022, plus récente, tandis que d'autres encore utilisent leurs propres normes de messagerie. La coexistence de ces formats crée de multiples points de défaillance potentiels et peut s'avérer à la fois complexe sur le plan

opérationnel et coûteuse. Tous ces éléments compliquent fortement l'interconnexion des SPI. Enfin, même si l'adoption de la norme ISO 20022 gagne du terrain et qu'elle permet de transmettre

des données plus complètes, se conformer à ses exigences techniques avancées demeure complexe et onéreux, tant pour les SPI que pour leurs participants.

### Opportunité de remédier aux limitations infrastructurelles et techniques afin de permettre aux paiements transfrontaliers d'offrir leur plein potentiel grâce aux SPI

**Opportunité 2.1 | Adoption d'une norme de messagerie commune à l'ensemble des SPI.** L'adoption d'une norme de messagerie commune à tous les SPI nationaux et régionaux africains permettrait de réduire les frictions dans la mise en œuvre des paiements transfrontaliers. La norme ISO 20022 constitue la référence à l'échelle mondiale, car elle permet de transmettre des données plus riches et standardisées, essentielles au traitement automatisé de bout en bout et à la réduction des interventions manuelles dans les sous-processus de paiement. Toutefois, son usage n'est pas encore généralisé, et de surcroît, même les « standards » de messagerie existants présentent des variantes, d'où la nécessité d'une approche à plusieurs volets.

**Opportunité 2.2 | Mise en place de passerelles d'intégration par API.** Les API peuvent jouer

un rôle clé en assurant la communication électronique entre réseaux et en ouvrant l'accès aux infrastructures de paiement. Elles permettent l'échange de données en temps réel, renforcent l'intégration entre les systèmes et soutiennent le développement de services à valeur ajoutée, tels que la prévalidation des paiements et l'envoi de messages de confirmation instantanés. Dans un contexte marqué par des capacités techniques très inégales entre SPI et FSP, les API offrent un moyen concret de relier des systèmes financiers différents et de réduire ce faisant les coûts pour les acteurs qui n'ont pas encore adopté la norme ISO 20022. Elles établissent également l'interopérabilité entre systèmes basés sur des normes différentes. eKash au Rwanda s'appuie ainsi sur une couche d'intégration par API pour permettre à des banques et FSP équipés de systèmes anciens de se connecter directement à sa plateforme moderne.



## Défi 3 | Complexités liées aux taux de change et au règlement

Seules quelques rares devises africaines sont directement convertibles (c.-à-d. librement négociables sur le marché des changes sans restriction). La plupart des transactions transfrontalières du continent ne sont donc pas réglées en monnaies locales, mais nécessitent souvent une conversion intermédiaire en devise forte, comme le dollar américain (« USD »). Ainsi, un paiement du Kenya vers le Nigéria passe généralement par une conversion initiale du shilling kényan (« KES ») en USD, puis de l'USD en naira nigérian (« NGN »). Chaque étape rajoute des coûts, introduit des retards potentiels, alourdit les obligations de conformité et crée des points de vulnérabilité.

Pour pouvoir proposer des services de paiements instantanés, les FSP doivent en outre souvent détenir des comptes approvisionnés à l'avance

dans plusieurs devises et juridictions, immobilisant ainsi des capitaux qui pourraient être utilisés à d'autres fins. Comme les SPI fonctionnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ils doivent gérer en permanence la liquidité dans plusieurs devises, même lorsque les marchés monétaires locaux sont fermés (par exemple la nuit ou le week-end), ce qui constitue un facteur de coût majeur.

Les prestataires de services de change tirent par ailleurs une part importante de leurs revenus des marges appliquées à la fois lors de la conversion initiale en devise forte puis lors de la reconversion finale en monnaie locale. Ce modèle rend le coût réel des transactions opaque pour l'utilisateur final et dissuade fortement les intermédiaires de soutenir de nouveaux modèles de règlement qui réduiraient leurs marges.

notamment de s'affranchir à la fois de l'obligation de détenir des comptes approvisionnés à l'avance dans plusieurs juridictions et des difficultés liées à la gestion de la liquidité en continu sur différents fuseaux horaires. Un projet au stade du pilote initial, le projet mBridge, s'appuie sur une plateforme de monnaie numérique commune à plusieurs banques centrales, partagée entre les banques centrales et commerciales participantes. Cette infrastructure vise à permettre des paiements et des règlements transfrontaliers instantanés. Le projet a atteint le stade du produit minimum viable à la mi-2024, démontrant ainsi le potentiel de l'interconnexion des MNBC pour permettre la réalisation des paiements transfrontaliers (BRI, 2025).

Les monnaies numériques constituent donc une solution potentiellement moins coûteuse pour effectuer des paiements transfrontaliers ; leur adoption n'en est toutefois qu'à un stade précoce. En Afrique, seul NIP (Nigéria) permet à ce jour de recourir aux MNBC. Par conséquent, l'interconnexion des MNBC aux fins de réaliser des paiements transfrontaliers n'est pas encore viable. Plusieurs banques centrales et SPI, tels que Ghana Interbank Payment and Settlement Systems Limited (« GhIPSS »), Instant Pay (« GIP ») (tous deux au Ghana) et TIPS (en Tanzanie), explorent néanmoins cette piste (FMI, 2022b).

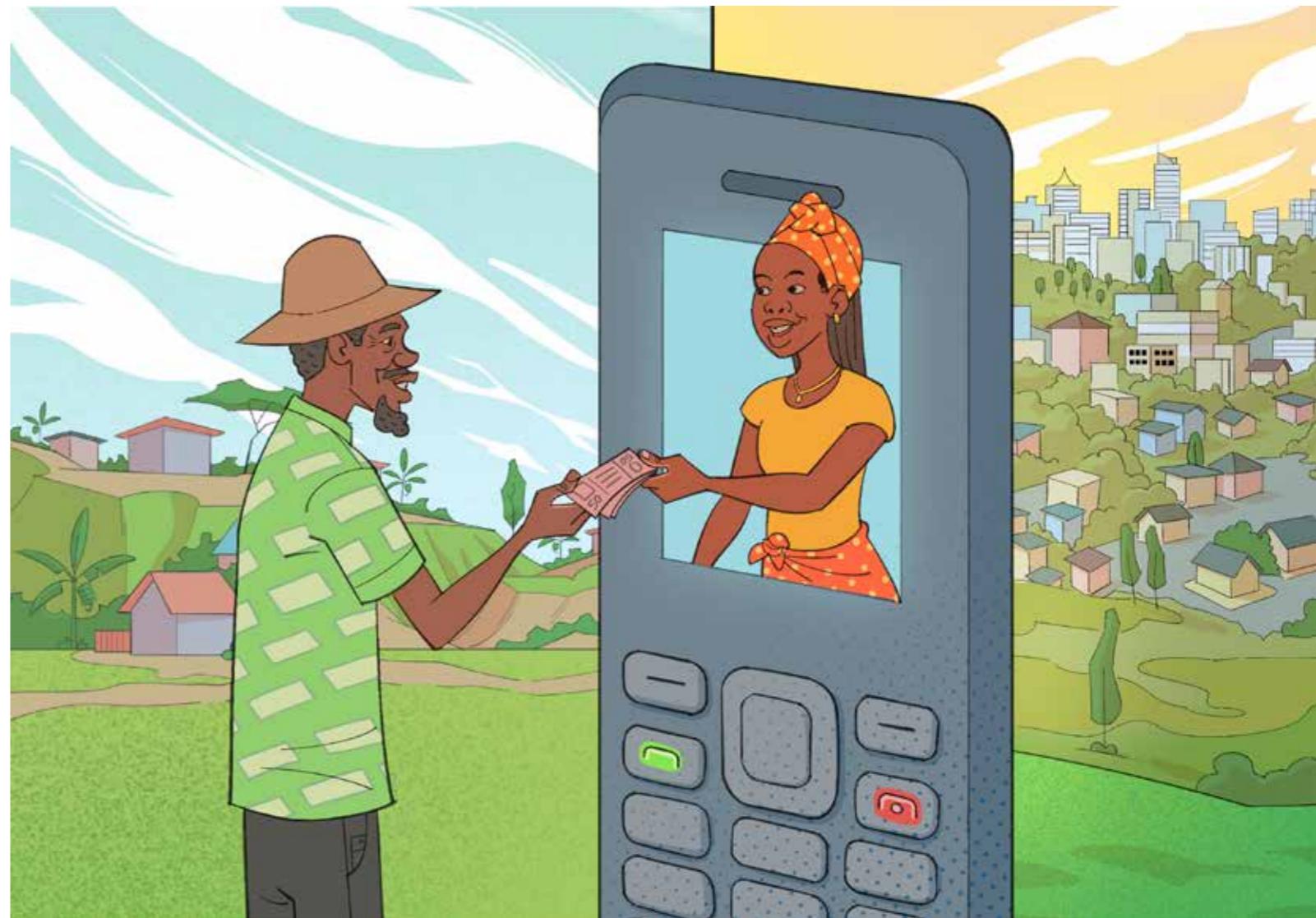
### Opportunité de remédier aux complexités liées aux taux de change et au règlement afin de permettre aux paiements transfrontaliers d'offrir leur plein potentiel grâce aux SPI

**Opportunité 3.1** | Règlement en monnaies locales. Pour contourner les complexités et les coûts inhérents aux opérations de change, les SPI régionaux expérimentent des modèles de règlement innovants reposant dans une large mesure sur l'utilisation des monnaies locales. GIMACPAY impose ainsi à ses participants, y compris les agrégateurs, d'ouvrir un compte bancaire dans la région de la CEMAC, réunie autour d'une devise unique, de sorte que toutes les transactions y sont effectuées et réglées en XAF. De son côté, PAPSS permet de réaliser des règlements en monnaie locale, éliminant ce faisant la nécessité de conversions intermédiaires tout en réduisant la dépendance à l'égard de l'USD. Autre exemple : la CDA utilise le ZAR comme devise de règlement régionale pour toutes les transactions traitées via TCIB. Par ailleurs, elle travaille activement à l'intégration de l'USD dans son système RBTR, étant donné que plus de 50 % des transferts entre pays de la région sont libellés dans cette devise. Le

choix des devises disponibles pour les paiements transfrontaliers s'en trouvera ainsi élargi. Cela permettrait de remédier à la dépendance aux devises fortes et de s'affranchir de la nécessité de conversions en monnaies étrangères.

Avec plus d'une quarantaine de monnaies nationales sur le continent, l'adoption d'une monnaie africaine commune supposerait une collaboration étroite entre toutes les banques centrales pour élaborer un modèle viable qui soit plébiscité et accepté par toutes les parties prenantes. Ce processus sera nécessairement complexe et s'inscrit sur le long terme. D'ici là, le recours et l'appui aux modèles existants présentés ci-dessus constituent donc une étape intermédiaire importante.

**Opportunité 3.2** | Monnaies numériques de banque centrale. Les monnaies numériques de banque centrale (« MNBC ») pourraient simplifier les règlements transfrontaliers. Elles permettraient



## Défi 4 | Gouvernance et dynamiques propres aux systèmes

En Afrique, parvenir à un consensus sur des principes de gouvernance et des règles de fonctionnement communes pour un système multijuridictionnel reste un défi. Le paysage des paiements, marqué par une forte fragmentation, se caractérise par le chevauchement de multiples systèmes — des SPI régionaux (PAPSS, TCIB) aux réseaux mondiaux et aux agrégateurs privés — chacun étant régi par ses propres règles de

fonctionnement. Remporter l'adhésion des parties prenantes est d'autant plus complexe que leurs objectifs politiques, leur tolérance au risque et leurs intérêts commerciaux divergent. L'adoption encore timide de PAPSS illustre bien ce défi : le décalage entre les réalités opérationnelles des différentes banques centrales a suscité des inquiétudes quant à une perte de contrôle sur la politique monétaire (Global African Network, 2025).

### Opportunité de répondre aux défis posés par la gouvernance et les dynamiques propres aux systèmes afin de permettre aux paiements transfrontaliers d'offrir leur plein potentiel grâce aux SPI

**Opportunité 4** | Collaboration en vue de l'élaboration de règles de fonctionnement communes aux SPI. Aujourd'hui, les SPI sont conçus et déployés de façon isolée dans chaque pays africain, selon des règles de fonctionnement distinctes. Cette approche en silos limite les possibilités de partage structuré de connaissances entre opérateurs et freine la mise en place d'usages transfrontaliers harmonisés. Renforcer la collaboration entre SPI nationaux et régionaux apparaît donc indispensable pour gérer la complexité d'un environnement multijuridictionnel et poser les bases d'un cadre commun de gouvernance et de règles de fonctionnement. Les règles du dispositif de l'Espace unique de paiement en euros (« SEPA »), définies par le Conseil européen des paiements et alignées sur les [directives de l'UE relatives aux services de paiement \(DSP1 et DSP2\)](#), constituent un exemple de cadre régional régissant les systèmes de paiement à travers plusieurs pays. Ces directives ont permis d'harmoniser les paiements de détail au sein de l'Union européenne en donnant naissance à un marché unique et intégré. Elles contribuent à un marché européen des paiements plus intégré, plus performant et plus sécurisé, tout en renforçant la protection des consommateurs et en promouvant l'innovation.

Dans le même ordre d'idées, la Commission de l'Union africaine (« CUA ») et AfricaNenda unissent leurs efforts dans le cadre d'un programme de plaidoyer visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) de l'Union africaine (« UA »). Le programme a pour ambition de soutenir l'instauration d'un cadre politique et réglementaire harmonisé régissant les services financiers numériques. Celui-ci permettra à tous les adultes africains exclus du système financier, en particulier les femmes, d'avoir accès aux SPII et de pouvoir bénéficier de leurs services d'ici à 2030. Dans le cadre de ce programme, AfricaNenda a présenté une note conceptuelle portant sur une proposition de Directive sur les services de paiement pour l'Afrique (« DSPA »), destinée à servir de cadre d'harmonisation des politiques et de la réglementation afin de favoriser des paiements transfrontaliers fluides sur le continent. La construction juridique diffère de celle de l'Europe, compte tenu des besoins distincts du continent africain. La présentation a eu lieu en juillet 2024 à Tunis, en Tunisie, à l'occasion de la septième réunion du Comité technique spécialisé (« CTS ») sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l'intégration économiques de

l'UA. La présentation de la proposition officielle de DSPA a été soumise au CTS, pour discussion. Elle était accompagnée de recommandations visant à organiser des consultations et à partager des mises

à jour lors des prochaines réunions du CTS de la CUA, prévues en Afrique du Sud du 29 septembre au 3 octobre 2025.

## 7.5 | Conclusion

L'importance et le potentiel des SPI pour appuyer le développement des paiements transfrontaliers apparaissent clairement dans les différents cas d'utilisation qui émergent à travers le continent. Toutefois, si l'interconnexion des SPI ouvre des perspectives significatives, plusieurs défis demeurent : la complexité de la mise en place de plateformes multilatérales, les écarts de maturité technologique entre pays partageant un même corridor, ainsi que la nécessité constante d'harmoniser des cadres juridiques et réglementaires très divers. La dynamique internationale et les initiatives en cours témoignent de l'intérêt considérable porté à l'interconnexion

des SPI pour optimiser la rapidité, l'efficacité et le coût des paiements transfrontaliers. De réelles opportunités s'ouvrent aujourd'hui pour rendre cette transition effective.

Cette troisième étude approfondie, consacrée aux cas d'usage transfrontaliers des SPI, vient clore la partie analytique du Rapport SIIPS 2025. Le chapitre suivant se concentrera sur les recommandations à l'intention des opérateurs des SPI, des banques centrales et des régulateurs, des FSP, ainsi que des organisations de plaidoyer souhaitant tirer parti de ces conclusions pour accélérer le lancement ou l'amélioration des SPI en Afrique.

# 8 | Recommandations et prochaines étapes



Bien que le continent ait réalisé des avancées notables en matière d'inclusivité et enregistré une croissance du volume et de la valeur des transactions transitant via des systèmes de paiement instantané (« SPI »), des défis subsistent pour que ces systèmes atteignent un niveau d'échelle garantissant leur pérennité et évoluent vers des systèmes de paiement instantané inclusifs (« SPII »).

Les conclusions de ce rapport mettent en évidence les principaux défis à relever ainsi que les opportunités à saisir pour étendre la portée des SPI, assurer une interopérabilité fluide et favoriser leur adoption à grande échelle. Elles s'appuient sur l'état des lieux du paysage des SPI en Afrique, l'Échelle d'inclusivité des SPI, les points de vue des utilisateurs finaux, les tendances à l'échelle du continent ainsi que les enseignements tirés des études de cas et des chapitres thématiques consacrés aux SPI. Pris dans

leur ensemble, ces constats mettent en évidence un moment charnière pour les SPI en Afrique. Les opérateurs, les régulateurs et les participants disposent tous de leviers stratégiques qu'ils peuvent mobiliser pour accélérer la transition vers des SPI plus inclusifs. Les recommandations formulées dans le présent chapitre visent à libérer ce potentiel en s'attaquant aux contraintes systémiques et en actionnant des leviers pratiques susceptibles de produire des effets tangibles à court et moyen termes.

Les sections suivantes présentent des recommandations ciblées pour chaque catégorie d'acteur (cf. Tableau 8.1). Si certaines peuvent se recouper ou viser des résultats similaires, elles ont néanmoins été formulées de manière à refléter les rôles, responsabilités et leviers d'influence propres à chaque partie prenante de l'écosystème des paiements instantanés.

**Tableau 8.1** | Recommandations à l'intention des parties prenantes des SPI pour faire progresser l'inclusivité en Afrique

Partie prenante	Recommandation
Opérateurs de SPI	Collecter des données transactionnelles détaillées.
	Adopter des modèles tarifaires abordables.
	Ajouter des fonctionnalités clés.
	Permettre l'intégration de tiers.
	Renforcer la sensibilisation et la formation des utilisateurs finaux.
	Prendre en charge les paiements G2P.
Régulateurs, décideurs publics et autorités de supervision des SPI	Investir dans une infrastructure mutualisée de prévention de la fraude.
	Imposer la collecte et le partage de données détaillées.
	Renforcer la protection des consommateurs dans le domaine des paiements.
	Accélérer la mise en œuvre de l'infrastructure publique numérique (« IPN »).
	Plaider en faveur de la gratuité des services financiers essentiels.
	Promouvoir les cas d'utilisation moteurs de l'inclusion financière.
	Encourager l'acceptation des paiements marchands numériques.

Partie prenante	Recommandation
Participants aux SPI (banques, opérateurs d'argent mobile, fintechs, etc.)	Investir dans le renforcement des compétences numériques et financières des utilisateurs finaux.
	Mettre en œuvre des fonctionnalités de nature à renforcer la confiance.
	Répercuter sur les utilisateurs finaux les économies réalisées par les opérateurs de SPI.
Partenaires de développement	Faciliter le partage des connaissances entre les opérateurs des SPI.
	Soutenir la participation des entités non bancaires aux SPI.
	Soutenir la recherche centrée sur l'humain concernant les leviers et freins entourant l'adoption des paiements numériques.
	Fédérer les parties prenantes autour de l'approche en matière d'IPN.

## 8.1 Recommandations à l'intention des opérateurs de SPI

Les opérateurs de SPI jouent un rôle fondamental dans la fourniture de l'infrastructure technique sur laquelle reposent les paiements instantanés. Toutefois, leurs responsabilités vont bien au-delà de la seule mise à disposition de cette infrastructure. En effet, à mesure que l'écosystème des paiements numériques gagne en maturité et que les attentes des utilisateurs évoluent, ces derniers recherchent des services non seulement rapides et fiables, mais aussi inclusifs, intuitifs et sécurisés. Dans cette perspective, les opérateurs de SPI occupent une position privilégiée pour favoriser l'émergence de tels services à l'échelle du système et, ce faisant, lever nombre des obstacles qui freinent encore l'adoption des paiements numériques par les utilisateurs finaux.

Les recommandations qui suivent visent ainsi à encourager les opérateurs de SPI à assumer pleinement ce mandat élargi et à libérer tout le potentiel des paiements instantanés inclusifs, au bénéfice d'une diversité de groupes d'utilisateurs et de secteurs.

### Collecter des données transactionnelles détaillées afin d'éclairer la conception des SPI pour les segments à faible adoption.

L'enquête menée auprès des utilisateurs finaux présentée au Chapitre 3 montre que certains facteurs, comme l'âge, le genre et le lieu de résidence (zone urbaine ou rurale), influent fortement sur l'utilisation des paiements numériques. Toutefois, les données relatives aux transactions réalisées via des SPI intègrent rarement des informations démographiques ou de localisation, ce qui limite la capacité des opérateurs à mener des analyses approfondies. Par ailleurs, les utilisateurs qui découvrent les paiements numériques ou les utilisent de manière occasionnelle génèrent très peu de données. Or, c'est précisément ce profil que les SPI et leurs participants gagneraient à mieux connaître. Cette lacune entrave les efforts visant à identifier les populations insuffisamment desservies et à concevoir des solutions ciblées pour encourager une adoption plus large.

Sur les 30 opérateurs de SPI interrogés dans le cadre du Rapport SIIPS 2025, seuls trois ont pu fournir des données transactionnelles ventilées par genre : la solution d'argent mobile du Kenya, NIP (Nigéria) et eKash (Rwanda). L'analyse de ces données, présentée au Chapitre 2, montre que pour ces trois systèmes, les hommes concentrent la majorité des transactions, tant en volume qu'en valeur, tandis que les femmes initient nettement moins de transactions, de surcroît pour des montants plus faibles. Ces résultats mettent en évidence un écart entre les sexes dans l'utilisation et offrent aux opérateurs de SPI une opportunité importante d'en examiner les causes profondes. Une meilleure compréhension de ces disparités permettrait d'adapter la conception des systèmes dans une optique réellement inclusive, afin de stimuler leur adoption par les femmes. À cet égard, le cadre d'AfricaNenda sur les SPI sensibles au genre fournit aux opérateurs et aux banques centrales des orientations et des outils concrets pour guider cette démarche.

Par ailleurs, six SPI ont pu fournir des données transactionnelles ventilées par cas d'utilisation lorsqu'ils en proposaient plusieurs : la solution d'argent mobile du Kenya, la solution d'argent mobile de Madagascar, SWAM (Maroc), la solution d'argent mobile d'Ouganda, GIMACPAY (CEMAC) et le système Transactions Cleared on an Immediate Basis (« TCIB ») (CDA). L'accès à ces données détaillées — souvent obtenu par la coopération avec les fournisseurs de services de paiement (« FSP ») qui détiennent ces données — permet aux opérateurs de SPI de mener des analyses approfondies et d'identifier les segments « en retrait » dont le taux d'adoption demeure faible. Il devient alors possible de concevoir des services centrés sur l'utilisateur adaptés à ses besoins spécifiques et traitant les points de friction. Ces initiatives combinées contribuent à stimuler l'utilisation des paiements instantanés à grande échelle. Dans ce contexte, les systèmes s'appuyant sur la norme de messagerie ISO 20022 disposent d'un avantage certain : les données enrichies qu'elle permet de produire peuvent contribuer à éclairer des stratégies ciblées pour accroître l'utilisation au sein des segments mal desservis (Swift, 2025).

### Adopter des modèles tarifaires abordables pour accroître l'adoption et en assurer la pérennité.

Le niveau élevé des frais de transactions demeure un obstacle majeur à l'adoption des paiements numériques, en particulier pour les utilisateurs à faible revenu et s'agissant des transactions de faible montant. Une enquête complémentaire menée par AfricaNenda en 2025 a révélé que les coûts de transaction figuraient parmi les principaux déterminants de l'adoption des paiements numériques par les particuliers. Ce constat corrobore les témoignages d'utilisateurs finaux retranscrits dans ce rapport : si l'aspect tarifaire n'est pas toujours le critère décisif, des frais élevés ou cachés freinent à la fois l'adoption initiale et l'usage régulier des paiements numériques dans différents segments. Pour les utilisateurs finaux, des frais inférieurs à ceux des autres moyens de paiement constituent une caractéristique essentielle des paiements numériques inclusifs.

Pour accroître l'adoption et en assurer la pérennité, les opérateurs de SPI devraient mettre en place des structures tarifaires abordables pour les FSP, avec l'appui du régulateur et/ou de la banque centrale. Ces modèles à faible coût ou sans frais contribueraient à abaisser la barrière financière, à encourager l'adoption initiale et potentiellement à instaurer la confiance des utilisateurs finaux sur la durée. Étant donné que de nombreux consommateurs perçoivent encore l'argent liquide comme un moyen de paiement gratuit (ce qui n'est pas le cas), il est essentiel de tenir compte de la dimension du coût (*Intelligent CIO*, 2017). Les alternatives numériques doivent donc offrir un avantage clair et être accessibles. Dans ce contexte, les SPI sont particulièrement bien placés pour stimuler et pérenniser l'adoption grâce à l'application de frais réduits, notamment lorsque le régulateur ou la banque centrale intervient dans la définition ou l'approbation des structures tarifaires. Des subventions ciblées de la banque centrale pourraient également permettre aux opérateurs de SPI d'offrir aux participants des options de paiement instantané sans frais ou à faible coût afin de favoriser leur intégration au système.

Les exemples sur le continent africain et ailleurs dans le monde présentés au Chapitre 4 illustrent à quel point la gratuité des paiements numériques constitue un tremplin pour leur adoption. Des modèles tarifaires bien pensés, notamment ceux qui réduisent au minimum les coûts de traitement des transactions de faible montant, peuvent favoriser une adoption à grande échelle et soutenir l'usage régulier des paiements numériques.

### **Renforcer la confiance des utilisateurs et la commodité en ajoutant des fonctionnalités clés.**

Une confiance insuffisante à l'égard des systèmes de paiement numérique peut en freiner l'adoption. Les utilisateurs ont besoin d'être sûrs de pouvoir utiliser ces systèmes au quotidien, que leurs transactions seront sécurisées et que leurs informations seront protégées. Malheureusement, plusieurs facteurs peuvent les dissuader : l'absence de cas d'utilisation à fort impact, la survenue d'erreurs, la non-confirmation immédiate ou encore la crainte de ne pas pouvoir récupérer leur argent en cas d'erreur.

Les opérateurs de SPI devraient contribuer à renforcer la confiance des utilisateurs finaux dans les paiements numériques, en prenant en charge le plus grand nombre possible de cas d'utilisation pratiques et fortement plébiscités. La fonctionnalité de demande de paiement (*Request to Pay*, « RTP ») pour les paiements P2B, abordée au Chapitre 2, constitue un exemple particulièrement prometteur. Au Kenya, les gares de péage Moja Expressway intègrent désormais cette fonctionnalité (MOJA Tollpay) : l'agent de péage envoie une demande de paiement directement sur le téléphone du conducteur, que celui-ci valide. Le processus s'en trouve ainsi simplifié (Techpression, 2024). Cet exemple illustre l'impact que peuvent avoir les fonctionnalités avancées pour améliorer la commodité et l'efficacité des transactions P2B.

Pour renforcer la confiance, les opérateurs de SPI peuvent également intégrer des fonctionnalités

essentielles, comme les services de recherche du bon compte destinataire, la validation des transactions et l'envoi de notifications de confirmation. Plusieurs SPI ont déjà mis en place la vérification du titulaire du compte (recherche et confirmation) afin de réduire le risque d'erreur des utilisateurs, ainsi que l'envoi de notifications pour confirmer la bonne exécution de leurs transactions et éviter les doublons. Par exemple, BankservAfrica, l'opérateur de PayShap (Afrique du Sud), propose des services de vérification de comptes à ses participants. Selon les données de l'opérateur, 3,4 millions de vérifications de comptes bancaires ont été effectuées en temps réel en mai 2025, contre 800 000 vérifications en différé, illustrant ainsi l'intérêt des utilisateurs finaux pour cette fonctionnalité instantanée (BankservAfrica, 2025).

La fonctionnalité de confirmation des transactions assure un retour immédiat, clair et explicite sur le bon déroulement des transactions, sous la forme d'un message apparaissant à l'écran, d'un SMS ou d'une notification. Dans ce contexte, les résultats de l'enquête menée auprès des utilisateurs finaux font ressortir que la confirmation instantanée par SMS constitue une caractéristique clé des systèmes de paiement numérique fiables et inclusifs. Par ailleurs, la prévalence de la confirmation des paiements en temps réel pour 25 SPI (sur les 30 pour lesquels les données étaient disponibles) témoigne de la reconnaissance, à l'échelle de l'industrie, de son rôle dans le renforcement de la confiance des utilisateurs.

Enfin, les messages de confirmation assurent une communication claire et concise tout au long du parcours de paiement, garantissant aux utilisateurs que leurs transactions sont correctement traitées. L'enquête initiale menée par AfricaNenda (2025) indique que 25 % des femmes et 22 % des hommes estiment que des notifications qui mettent du temps à arriver ou qui arrivent en différé les dissuadent d'accepter de recevoir des paiements numériques sur un compte. Parmi les utilisateurs du numérique, 60 % ont indiqué que l'absence de notifications constitue le principal facteur de méfiance à l'égard des paiements numériques. Par ailleurs, 80 % d'entre eux déclarent qu'ils utiliseraient davantage

ce mode de paiement si l'envoi de notifications devenait systématique. Les notifications de confirmation claires et instantanées informent l'utilisateur du statut de sa transaction, renforcent la confiance et lèvent les obstacles à l'adoption. Cette fonctionnalité rassure les utilisateurs sur la fiabilité et la sécurité du système.

### **Étendre la portée et améliorer l'évolutivité en permettant l'intégration de tiers.**

Une intégration limitée avec des services tiers peut restreindre la portée et l'évolutivité des SPI, réduisant ainsi leur attractivité pour les utilisateurs finaux. Comme indiqué au Chapitre 2, seuls 10 SPI africains prennent en charge l'interconnexion avec des tiers, à savoir PayShap (Afrique du Sud), Meeza Digital (Égypte), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda, Salon Pement Swich (Sierra Leone), SIPS (Somalie) et TCIB (CDAA). Cette situation représente une opportunité encore inexploitée d'élargir l'accès aux paiements instantanés et d'accroître leur utilité.

En intégrant le SPI à des plateformes tierces, les opérateurs peuvent proposer une large palette de solutions adaptées à chaque secteur et axées sur l'utilisateur, en particulier dans des domaines encore insuffisamment couverts tels que l'agriculture, l'éducation, la santé et la vente au détail. En assurant par exemple l'interconnexion du SPI avec des plateformes agricoles tierces, les agriculteurs peuvent non seulement recevoir les paiements de leurs clients, mais aussi acheter des intrants — comme les engrains subventionnés — et accéder à des prêts. Ces évolutions pourraient contribuer à réduire la dépendance à l'argent liquide ainsi que les pertes post-récolte qui en découlent, tout en renforçant la résilience face à l'insécurité alimentaire (Banque mondiale, 2024c).

L'exemple du système UPI en Inde illustre bien le potentiel de ces intégrations : connecté à 36 applications tierces — dont Google Pay,

WhatsApp, PhonePe et Amazon Pay — il a considérablement élargi sa base d'utilisateurs et renforcé son utilité (NPCI, 2025b). De même, des intégrations sectorielles comme l'application Katyayani Krishi Direct permettent aux agriculteurs de régler leurs achats d'intrants directement via UPI (Katyayani Krishi Direct, 2025). En Afrique, plusieurs opérateurs de SPI ont également intégré des agrégateurs de services publics par le biais de connexions à des tiers, ce qui leur permet de proposer le paiement de factures d'eau, d'électricité ou de télécommunications, sans nécessairement activer le cas d'usage P2B. Ces exemples montrent que les intégrations tierces peuvent favoriser la mise à l'échelle, renforcer l'inclusion et contribuer à la pérennité des SPI.

### **Renforcer la sensibilisation et la formation des utilisateurs finaux.**

Les opérateurs de SPI ont pour mission de stimuler l'adoption et l'usage des paiements instantanés en menant des actions de sensibilisation et de communication ciblées, notamment en renforçant la notoriété de la marque du SPI. Pour mettre pleinement en avant toute la valeur des paiements instantanés, les opérateurs de SPI devraient collaborer avec les FSP et d'autres acteurs de l'écosystème afin d'intégrer le SPI dans les canaux des participants, tels que les applications de banque mobile grand public ou le canal USSD.

L'option de paiement instantané devrait y être clairement identifiable et facilement accessible, accompagnée de repères ou d'éléments visuels intuitifs qui rappellent sa rapidité, sa sécurité et son faible coût. Des campagnes de communication bien conçues, diffusées à la fois via les canaux numériques, les médias grand public et les réseaux communautaires, peuvent contribuer à mieux faire connaître le fonctionnement du SPI, ses avantages et les moyens d'y accéder depuis les plateformes qu'ils utilisent déjà. Par exemple, au Kenya, PesaLink est intégré à l'application de banque mobile DTB.

### Impliquer les gouvernements pour faire des paiements G2P un catalyseur de l'adoption des paiements numériques.

Les paiements G2P, — qu'il s'agisse du versement des prestations sociales, des pensions, des traitements et salaires ou de subventions —, constituent une porte d'entrée stratégique pour accélérer à la fois l'inclusion financière et l'adoption des paiements numériques. Près d'un adulte sur quatre dans le monde a en effet ouvert son premier compte pour recevoir un versement public ou percevoir son salaire (Banque mondiale, 2025b). Lorsqu'ils reçoivent directement les fonds sur leur compte ou leur portefeuille mobile, les bénéficiaires sont plus enclins à utiliser également les transferts numériques dans leur quotidien — pour leurs achats, le règlement de leurs factures ou leur épargne. Cette première expérience leur permet de se familiariser avec les services financiers numériques et de renforcer leur confiance à leur égard, en particulier au sein des populations jusque-là exclues du système bancaire ou mal desservies par celui-ci. En Afrique cependant, seuls 11 SPI prennent en charge le cas d'utilisation G2P, ce qui souligne le vaste potentiel inexploité des paiements G2P numériques pour renforcer l'adoption des paiements instantanés au quotidien.

Pour atteindre cet objectif, les opérateurs de SPI peuvent aider les gouvernements à relever les défis d'ordre technique, infrastructurel, politique et réglementaire présentés au Chapitre 6. Cela suppose une implication proactive des pouvoirs publics afin d'obtenir leur engagement aux niveaux politique et opérationnel et de renforcer la maturité numérique des institutions concernées. Les opérateurs de SPI devraient dès lors élaborer des stratégies solides de dialogue avec les autorités pour promouvoir les paiements G2P numériques. Ils peuvent également offrir une assistance technique et contribuer au renforcement des capacités, notamment en facilitant la connexion aux registres numériques pertinents (p. ex. les listes de bénéficiaires), afin d'assurer des décaissements

numériques fluides, sécurisés et exacts vers le bon bénéficiaire pour le bon montant.

### Investir dans une infrastructure mutualisée de prévention de la fraude.

Comme présenté au Chapitre 4, la forte hausse des fraudes par virement autorisé, où l'utilisateur est trompé dans le but de l'amener à initier lui-même le paiement (fraude « APP ») a fortement influé sur le paysage des SPI en 2025. Dès lors, une prévention rigoureuse de la fraude est indispensable pour préserver la confiance du public à l'égard des systèmes de paiement numérique. Les opérateurs de SPI devraient donc faire de la lutte contre la fraude une priorité stratégique, en investissant dans une infrastructure mutualisée de prévention ainsi que dans des plateformes d'analyse et de partage de données au service de l'ensemble du réseau.

Concrètement, cela implique la création et le déploiement de systèmes centralisés de contrôle de la fraude, de mécanismes d'alerte en temps réel et de protocoles sécurisés de partage de données, afin de détecter et de contrer les activités suspectes dans l'ensemble de l'écosystème des paiements. Le partage d'informations et la coordination entre acteurs renforcent la résilience globale des SPI face aux menaces émergentes.

L'exemple du Nigéria illustre bien cette approche : l'opérateur NIBSS a mis en place un service national de lutte contre la fraude, exploite une plateforme de renseignement dédiée et publie chaque année un rapport sur les incidents et tendances observées (NIBBS, 2024). Ce dispositif intégré a permis de jeter les bases d'une réponse coordonnée face aux nouvelles formes de menaces.

## 8.2 Recommandations à l'intention des régulateurs, décideurs publics et autorités de supervision des SPI

Les régulateurs, les décideurs publics et les autorités de supervision jouent un rôle central dans la définition de l'orientation, de la structure et du niveau d'inclusivité d'un SPI. Si leur mission première à consiste à encadrer les systèmes et à gérer les risques, leur influence s'étend bien au-delà du seul champ de la conformité. Ils sont en effet essentiels à la création d'un environnement propice à l'innovation, favorable à l'instauration de la confiance et au renforcement de l'inclusion financière. En l'absence de cadres réglementaires proactifs, d'un alignement stratégique des politiques et d'une coordination efficace de la supervision, les SPI ne parviendront ni à toucher les populations les moins desservies, ni à s'imposer comme moyen de paiement de masse.

Cette section présente les principales recommandations à l'intention des régulateurs, décideurs publics et autorités de supervision en vue d'accélérer l'adoption des SPI inclusifs et de concrétiser le plein potentiel de l'infrastructure publiquenumérique(«IPN»). Ces recommandations visent à renforcer la supervision, à aligner les incitations et à garantir que l'infrastructure des SPI contribue activement à la réalisation des objectifs plus larges d'inclusion financière.

### Imposer la collecte de données transactionnelles détaillées et désagrégées à l'échelle de l'écosystème.

Comme le souligne la section consacrée aux recommandations à l'intention des opérateurs de SPI, le manque de données transactionnelles détaillées et standardisées à l'échelle de l'écosystème entrave les efforts visant à renforcer l'inclusion financière et à optimiser la performance

des SPI. Cette lacune empêche les opérateurs de SPI d'identifier les segments mal desservis et de concevoir des produits adaptés, tout en privant les banques centrales d'indicateurs fiables pour quantifier l'impact réel des initiatives d'inclusion financière. En outre, bien que les FSP soient souvent tenus de transmettre des données aux régulateurs, celles-ci manquent parfois du niveau de détail nécessaire, ce qui réduit l'efficacité de la supervision.

Les banques centrales et les régulateurs pourraient donc envisager d'édicter une directive imposant à tous les acteurs de l'écosystème des paiements — y compris aux opérateurs de SPI et aux FSP — de collecter et de partager des données transactionnelles exhaustives et standardisées, dans le respect des cadres de protection des données. Ce texte préciserait non seulement les types de données à recueillir, mais aussi leurs finalités, tout en contribuant à enrichir les registres de transactions par des données démographiques, géographiques (sex, âge, localisation) et comportementales sur les utilisateurs. Ces informations sont indispensables pour permettre aux régulateurs d'élaborer des politiques fondées sur des preuves concrètes. Elles leur permettent de suivre plus finement les indicateurs d'inclusion financière, d'évaluer l'impact des interventions réglementaires en situation réelle et de concevoir des politiques ciblées pour les segments dont le taux d'adoption reste faible. En identifiant, par exemple, les disparités d'utilisation comme le faible taux d'adoption chez les femmes vivant en zone rurale ou parmi les travailleurs du secteur informel, les décideurs publics peuvent fixer des objectifs d'inclusion précis, concevoir des interventions ciblées répondant aux besoins spécifiques de ces segments et évaluer si les résultats obtenus correspondent aux attentes.

## Renforcer les cadres de gestion de la fraude et de protection des consommateurs dans le domaine des paiements.

Comme le souligne le Chapitre 4 — et le rappelle la section précédente consacrée aux recommandations à l'intention des opérateurs de SPI — les régulateurs ont également un rôle clé à jouer face à la recrudescence de la fraude APP, notamment en renforçant les cadres de protection des consommateurs et de gestion de la fraude (KPMG, 2025). Les utilisateurs finaux interrogés dans le cadre de ce rapport, en particulier les partisans des espèces, expriment de fortes inquiétudes liées à la fraude et à la sécurité. Ces préoccupations, souvent véhiculées par le bouche-à-oreille, figurent parmi les principaux obstacles tout au long du parcours d'adoption des paiements numériques.

Sur la plupart des marchés africains, les cadres actuels de protection des consommateurs ne sont pas adaptés à la rapidité ni aux dynamiques spécifiques de la fraude liée aux SPI. Cette inadéquation se traduit par des mécanismes de remboursement des victimes de fraude souvent flous, voire inexistant, ce qui érode la confiance des utilisateurs et freine l'adoption à grande échelle. En outre, en l'absence de responsabilité financière directe pour supporter les coûts des fraudes, les institutions financières n'ont pas d'incitation forte à investir dans des solutions de prévention efficaces.

Les régulateurs doivent donc renforcer les cadres de protection des consommateurs et de gestion de la fraude et les adapter aux spécificités des SPI. Pour ce faire, ils devraient adopter une approche de la protection des consommateurs fondée sur les résultats, qui priviliege le remboursement et la récupération des fonds perdus par les victimes. Les mesures clés à envisager sont les suivantes :

- Imposer la mise en place de mécanismes de remboursement :** établir des règles et des procédures claires définissant les responsabilités et imposant aux institutions financières — tant du côté de l'expéditeur que du bénéficiaire — de rembourser

les victimes de fraudes aux paiements instantanés, notamment en cas de fraude APP. Cette approche modifierait le système d'incitations, en encourageant les FSP à investir dans des dispositifs de prévention de la fraude plus avancés ;

- Favoriser la mise en commun des informations sur les fraudes :** encourager — voire imposer, le cas échéant — le développement de systèmes de renseignement anti-fraude mutualisés et de protocoles de partage de données entre les acteurs de l'écosystème. Cette démarche permettrait aux opérateurs de SPI et aux FSP de collaborer efficacement à la détection et à la prévention des activités frauduleuses en temps réel

## Accélérer la mise en œuvre de l'IPN.

La fragmentation des infrastructures numériques dans de nombreux pays africains limite le plein potentiel des SPI inclusifs (« SPII »), qui opèrent souvent en vase clos et demeurent déconnectés des autres composantes fondamentales de l'IPN, telles que les systèmes nationaux d'identités numériques ou les registres numériques.

Pour y remédier, les régulateurs peuvent promouvoir une approche holistique de l'IPN, en favorisant activement l'interconnexion et l'interopérabilité entre le SPI et les autres composantes clés de l'IPN. Ils devront également établir des règles garantissant un échange de données sécurisé, consenti et efficace entre ces différentes composantes. Comme le souligne le Chapitre 5, l'objectif est de bâtir un écosystème numérique plus intégré et plus dynamique, dans lequel les services et produits financiers évoluent progressivement : d'un modèle de banque fermée vers la banque ouverte, puis vers la finance ouverte, pour aboutir à terme à une économie ouverte.

La mise en œuvre récente de la politique nigériane sur la banque ouverte marque une étape importante vers un partage élargi des données

dans le secteur financier, préparant le terrain à un véritable écosystème de type « banque ouverte » (CBN, 2023). Bien que cette politique cible principalement les institutions financières, elle établit un précédent en matière d'échange sécurisé de données — condition clé pour connecter le SPI avec les autres composantes de l'IPN. Par ailleurs, en Afrique du Sud, l'Autorité de conduite du secteur financier (de l'anglais *Financial Sector Conduct Authority*, « FSCA ») a publié en 2024 ses recommandations sur la finance ouverte, signant là une avancée majeure vers l'édification d'un écosystème de partage de données plus robuste et inclusif (FSCA, 2024). Dans le même esprit, le Kenya progresse vers l'adoption de la finance ouverte comme levier d'inclusion économique et sociale : FSD Kenya, la Kenya Bankers Association et l'Association of Fintechs ont lancé en 2024 des consultations sectorielles pour recueillir les points de vue des acteurs et identifier des cas d'usage concrets (FSD Kenya, 2024).

## Plaider en faveur de la gratuité des services financiers numériques essentiels.

Comme le souligne la partie consacrée aux défis affectant la demande, le coût des données mobiles reste un obstacle, en particulier pour les utilisateurs à faible revenu et ceux vivant dans des zones rurales. Cette contrainte limite la portée et l'usage régulier des services financiers numériques (« SFN »), même dans les pays où l'infrastructure de paiements instantanés est déjà moderne et performante.

Pour lever cette barrière, les banques centrales et les autorités de régulation financière peuvent collaborer avec les régulateurs des télécommunications afin de promouvoir l'accès gratuit aux SFN essentiels. Les utilisateurs pourraient ainsi accéder aux applications bancaires, aux plateformes d'argent mobile et aux services liés à un SPI, sans encourir de coûts additionnels d'accès au réseau mobile. Une telle politique supprimerait un frein majeur à l'adoption des paiements numériques lié au coût.

Des précédents existent déjà sur le continent : durant la pandémie de COVID-19, plusieurs fournisseurs en Afrique du Sud et au Kenya ont temporairement offert un accès gratuit à des plateformes éducatives et de santé. Le partenariat de MTN visant à offrir un accès gratuit aux portails universitaires en Afrique du Sud illustre là aussi la faisabilité de ce modèle (MTN, 2022). Étendre ce principe aux SFN exigerait certes une coordination réglementaire étroite, mais pourrait significativement renforcer l'inclusion financière à l'échelle du continent.

## Promouvoir les cas d'utilisation catalytiques qui favorisent l'inclusion financière.

La simple existence d'un SPI ne suffit pas à assurer l'adoption généralisée des paiements numériques, en particulier parmi les populations financièrement mal desservies. Son potentiel d'inclusion reste souvent sous-exploité, faute d'une promotion active ou d'une prise en charge de cas d'utilisation catalytiques (à savoir ceux qui encouragent un usage régulier et durable des comptes transactionnels).

Les gouvernements doivent mobiliser les opérateurs de SPI pour soutenir le déploiement et le développement de ces cas d'usage catalytiques, qui ont déjà démontré leur rôle d'accélérateur de l'inclusion financière et de l'adoption des paiements numériques. Les paiements G2P et P2G en sont de bons exemples. Dans le cas des flux G2P, le versement des prestations sociales, des pensions et des traitements et salaires via un SPI constitue un puissant levier pour intégrer les populations non bancarisées dans l'écosystème financier formel. Quant au flux P2G, la possibilité pour les citoyens de payer impôts, taxes et services publics par voie numérique contribuerait à accroître les volumes de transactions, comme cela a été observé au Mozambique (entretiens avec des parties prenantes, 2025). De même, la digitalisation du paiement des services essentiels — tels que les transports publics ou les factures d'eau et d'électricité (souvent associés aux flux

P2B ou P2G) — favorise l'adoption du numérique pour les dépenses récurrentes du quotidien.

### Encourager l'acceptation des paiements marchands numériques.

Le nombre limité de points d'acceptation des paiements marchands, en particulier en dehors des grands centres urbains, constitue un obstacle majeur à l'usage effectif et à l'adoption généralisée des SPI. Ces points d'acceptation demeurent en effet le plus souvent concentrés dans les centres urbains, laissant de vastes territoires ruraux et péri-urbains insuffisamment desservis. Dans ce contexte, les FSP hésitent souvent à investir dans le développement de leurs réseaux marchands dans ces zones, en raison du coût élevé de l'intégration et des volumes de transactions potentiellement plus faibles.

Les banques centrales peuvent jouer un rôle de premier plan dans l'accélération des stratégies d'acceptation des paiements marchands, en mettant particulièrement l'accent sur l'inclusion des zones rurales et mal desservies. Cela passe notamment par la nécessaire adoption d'une approche collaborative à l'échelle de l'écosystème, en associant par exemple les partenaires de développement et les FSP à la création d'un fonds commun dédié au développement des réseaux

marchands. Un tel mécanisme permettrait de réduire le risque pesant sur les investissements individuels des FSP et d'encourager les initiatives collectives visant à intégrer de nouveaux commerçants dans les zones et les secteurs à faible couverture.

En 2021, la Reserve Bank of India (la banque centrale d'Inde) a mis en place le fonds de développement des infrastructures de paiement (*Payments Infrastructure Development Fund*, « PIDF »). Ce fonds a pour ambition de renforcer l'acceptation des paiements auprès des commerçants mal desservis, en particulier ceux qui proposent des services essentiels (transport, hébergement, carburant, soins de santé ainsi que services et redevances publics). Pour soutenir ces commerçants, le fonds subventionne l'acquisition des dispositifs d'acceptation des paiements pour ceux qui ne disposent pas du capital nécessaire ou de raison économique d'investir dans ces derniers (LiveMint, 2025). Selon la dernière évaluation d'impact, l'Inde a enregistré des progrès significatifs depuis la mise en place de ce fonds : le déploiement des codes QR via le SPI UPI a augmenté de 274 %, le nombre de terminaux de paiement électronique (« TPE ») a doublé, et la part des paiements marchands transitant par UPI est passée de 34 % à 59 % de l'ensemble des transactions traitées par le SPI (Grant Thornton, 2024).

## 8.3 Recommandations à l'intention des participants aux SPI (banques, fintechs, opérateurs d'argent mobile et autres FSP)

Les participants aux SPI — qu'il s'agisse des banques, des fintechs, des opérateurs d'argent mobile (« OAM ») ou d'autres FSP — jouent un rôle déterminant pour transformer une infrastructure inclusive en bénéfices tangibles pour les utilisateurs finaux. En effet, en tant qu'interface principale entre le SPI et les consommateurs, les FSP sont essentiels pour garantir que les avantages d'un système bien conçu, soutenu par la réglementation et reposant sur une infrastructure interopérable, se traduisent concrètement dans la vie des particuliers et des entreprises.

Sans un engagement actif et délibéré des FSP pour sensibiliser les utilisateurs, renforcer leur confiance et abaisser les obstacles à l'adoption, même l'infrastructure la plus inclusive risque de ne pas atteindre pleinement ses bénéficiaires. Les recommandations suivantes mettent en évidence les axes prioritaires sur lesquels les FSP peuvent agir afin d'accroître l'adoption et de consolider la confiance des utilisateurs.

### Investir dans des initiatives continues de renforcement des compétences numériques et financières.

Les compétences numériques et financières limitées des utilisateurs finaux freinent l'adoption des paiements numériques et accroissent le risque de fraude. Beaucoup d'utilisateurs — en particulier ceux pour lesquels les SFN sont encore nouveaux — ne comprennent pas bien le fonctionnement des systèmes de paiement, les avantages qu'ils offrent ni les bonnes pratiques pour détecter et éviter la fraude. Si les opérateurs

des SPI fournissent l'infrastructure, ce sont les FSP qui doivent accompagner et former les utilisateurs, puisqu'ils interagissent directement avec eux et constituent la première ligne de défense en matière de sensibilisation et de prévention de la fraude.

Une étude complémentaire menée par AfricaNenda (2025) montre que le manque de compréhension du fonctionnement global des SFN et des avantages qu'ils procurent demeure un obstacle à l'adoption. Les jeunes utilisateurs trouvent souvent les plateformes fintech intuitives, mais les utilisateurs plus âgés — en particulier les femmes — les perçoivent fréquemment comme complexes et difficiles à utiliser, un problème encore accentué par l'usage de téléphones obsolètes. L'âge et le niveau d'instruction apparaissent systématiquement comme des facteurs déterminants de la confiance dans le numérique : les personnes plus âgées privilégient encore souvent les méthodes traditionnelles, faute de familiarité avec les outils digitaux et par réticence à adopter de nouvelles technologies.

Les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs finaux confirment que le manque d'information et de formation constitue un obstacle majeur à l'adoption. De nombreux répondants ont en effet exprimé le besoin de directives plus claires pour instaurer la confiance et comprendre les avantages des paiements numériques. Comme nous l'avons vu dans la partie du Chapitre 4 consacrée aux principales tendances observées chez les consommateurs, les expériences négatives deviennent rapidement virales via les réseaux sociaux, ce qui exacerbe la méfiance. Ainsi, pour instaurer une confiance durable et favoriser un usage sûr et éclairé, les FSP doivent non seulement

démontrer la fiabilité et la sécurité de leurs services, mais aussi investir dans le renforcement des compétences numériques et financières, en mettant tout particulièrement l'accent sur la sensibilisation et la prévention de la fraude.

#### Mettre en œuvre des fonctionnalités de nature à renforcer la confiance

Les erreurs commises par les utilisateurs — comme la saisie d'un mauvais numéro de compte ou d'un montant erroné — sont souvent source d'anxiété et freinent l'adoption des paiements numériques. Comme le fait ressortir le Chapitre 4, la peur de perdre de l'argent à la suite d'une erreur décourage encore de nombreux utilisateurs potentiels.

Pour y remédier, certains fournisseurs de SFN ont introduit un court délai d'annulation paramétrable, permettant de rectifier une erreur immédiatement après la validation d'un paiement. Par exemple, Monzo Bank propose une fenêtre configurable de 10 à 60 secondes, durant laquelle les utilisateurs peuvent annuler une transaction si le montant ou les coordonnées bancaires du bénéficiaire sont incorrects (Monzo, 2025). De leur côté, plusieurs SPI sont déjà dotés des fonctionnalités complémentaires de recherche et de confirmation du titulaire du compte (abordées dans la section « Recommandations à l'intention des opérateurs de SPI »), destinées à renforcer la confiance et à réduire le risque d'erreur.

Cependant, en cas d'erreur de saisie ou de fraude, la complexité et le stress associés aux processus de résolution des litiges peuvent, eux aussi, fragiliser la confiance des utilisateurs. S'ils estiment que leurs options de recours sont limitées, ils sont alors plus enclins à revenir aux espèces ou à éviter les canaux numériques.

Pour instaurer et maintenir la confiance, les FSP peuvent mettre en place des mécanismes de résolution des litiges simples, transparents et réactifs. Ces dispositifs devraient offrir aux utilisateurs des procédures claires pour signaler

les erreurs de transaction ou les paiements non autorisés, et ce, via plusieurs canaux (p. ex., assistance intégrée à l'application, centres d'appel ou assistance en personne). Par exemple, au Nigéria, NIBSS permet aux utilisateurs de soumettre leurs réclamations à la banque centrale selon une procédure clairement définie.

#### Répercuter sur les utilisateurs finaux les économies réalisées par les opérateurs de SPI.

Même si les opérateurs de SPI parviennent à réduire les coûts d'infrastructure, ces gains ne bénéficient pas aux utilisateurs finaux lorsque les FSP appliquent des marges sur les frais de transaction. Ces surcoûts rendent les paiements numériques peu attractifs voire inabordables, en particulier pour les personnes à faible revenu, compromettant ainsi les objectifs d'inclusion financière.

En Afrique du Sud, les frais de transaction facturés aux utilisateurs finaux par PayShap varient considérablement d'une banque participante à l'autre et sont souvent supérieurs à ceux des transferts électroniques de fonds (« TEF ») traditionnels (Electrum, 2024). En conséquence, les coûts de transaction demeurent relativement élevés pour les utilisateurs finaux. Dans un document de consultation consacré à l'interopérabilité, la South African Reserve Bank (banque centrale d'Afrique du Sud) a souligné que PayShap n'a pas encore généré les gains d'efficacité susceptibles de bénéficier aux utilisateurs finaux (SARB, 2025), et ce alors même que l'opérateur du SPI a adopté un modèle de recouvrement des coûts.

Les FSP doivent veiller à ce que les économies réalisées grâce à la structure à faible coût des SPI soient effectivement répercutées sur les utilisateurs finaux. Pour préserver voire améliorer leur rentabilité, ils pourraient mettre en œuvre des stratégies fondées sur la valorisation des données de paiement. C'est ce qu'a fait Revolut : la banque propose un modèle par abonnement couplé à des services à valeur ajoutée, avec des

crédits chez WeWork et des offres groupées avec d'autres services numériques (Revolut, 2025). Dans le même ordre d'idée, en Afrique du Sud, Discovery exploite les données transactionnelles de ses clients pour alimenter son programme de fidélisation dans l'assurance (Discovery, 2025). De même, certaines entreprises utilisent les

données de paiement anonymisées de Mastercard pour diffuser des publicités hyperciblées auprès des usagers (Mastercard, 2025). Ces approches permettent ainsi de diversifier les sources de revenus et de réduire la dépendance aux frais de transaction.

## 8.4 | Recommandations à l'intention des partenaires de développement

Les partenaires de développement, dont les institutions multilatérales, les organisations philanthropiques et les entités de développement économique telles qu'AfricaNenda Foundation, le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et la Gates Fondation, jouent un rôle déterminant dans la promotion de SPI inclusifs sur le continent africain. En mobilisant leur expertise mondiale, leur capacité de rassemblement et leurs leviers de financement catalytique, ces acteurs sont particulièrement bien placés pour combler les lacunes systémiques, encourager la collaboration transnationale et promouvoir l'alignement sur les normes internationales.

Leur contribution dépasse largement le financement de projets d'infrastructure : elle englobe la facilitation du dialogue stratégique, la promotion de l'intégration transfrontalière, le renforcement des capacités des régulateurs et des acteurs de l'écosystème, ainsi que l'intégration de l'inclusion au cœur des infrastructures financières numériques. À travers ces interventions, ils contribuent à rendre les SPI plus accessibles, mieux adaptés aux besoins des populations mal desservies et capables de jouer un rôle catalyseur dans le développement de l'écosystème de l'IPN dans son ensemble. Les recommandations suivantes mettent en lumière les domaines dans

lesquels l'appui des partenaires de développement peut s'avérer déterminant pour maximiser la portée et l'efficacité des SPI en Afrique.

#### Faciliter le partage des connaissances entre opérateurs des SPI.

Les SPI nationaux sont souvent conçus et déployés en vase clos, sans véritables mécanismes structurés permettant aux opérateurs de différents pays d'échanger leurs expériences. Cette absence de coordination entraîne une duplication des efforts, limite la diffusion des bonnes pratiques et ralentit le rythme d'innovation et d'adoption à l'échelle continentale.

Dans ce contexte, les bailleurs de fonds et les partenaires de développement sont idéalement placés pour promouvoir un échange régulier et formalisé d'informations entre opérateurs de SPI en Afrique. Concrètement, leur action peut notamment s'articuler autour des initiatives suivantes :

- Forums et réseaux d'échanges entre pairs :** créer et financer des plateformes de dialogue, des groupes de travail et des réseaux d'échanges entre pairs permettant aux opérateurs de SPI de se réunir régulièrement

pour partager leurs expériences, aborder leurs défis et diffuser les meilleures pratiques ;

- Formations et ateliers techniques :** s'inspirer des enseignements tirés de SPI matures pour organiser des ateliers techniques consacrés aux différentes dimensions du développement et de la mise en œuvre des SPI, tels que la conception du système, la prévention de la fraude, l'interopérabilité et la collecte de données ;
- Documentation et diffusion d'études de cas :** soutenir la production d'études de cas sur des SPI — qu'ils portent sur des succès ou non — et les diffuser largement à l'échelle du continent.

### Soutenir la participation des entités non bancaires pour promouvoir des SPI inclusifs.

Les segments de population africains financièrement mal desservis dépendent généralement d'établissements financiers non bancaires (« EFNB »), tels que les sociétés coopératives d'épargne et de crédit (« SACCO ») et les institutions de microfinance (« IMF »). Cependant, ces entités manquent souvent de maturité numérique, de capacités techniques et de ressources financières suffisantes pour s'intégrer à un SPI national. Leurs membres se trouvent ainsi exclus des services de paiement instantané, limitant l'impact des initiatives d'inclusion financière.

Les bailleurs de fonds et les partenaires de développement peuvent y remédier en apportant un appui ciblé, combinant financement, assistance technique et renforcement des capacités, pour faciliter l'intégration des EFNB dans les écosystèmes SPI.

Le Rwanda constitue un exemple particulièrement instructif : les partenaires de la Rwanda Information Society Authority (« RISA ») à l'instar de la German

Sparkassenstiftung Eastern Africa (« DSIK ») ont accompagné la dématérialisation de plusieurs Umurenge SACCO sur une plateforme unique, en vue de leur intégration future à RSswitch (KTPress, 2024). Une fois l'intégration finalisée, les SACCO participantes, ainsi que leurs membres, auront accès aux paiements instantanés via une passerelle d'intégration unique.

### Soutenir la recherche centrée sur l'humain pour développer un écosystème de SPI qui répond aux besoins uniques des groupes mal desservis.

Malgré les ambitions affichées en matière d'inclusion financière, peu de SPI sont conçus à partir d'une compréhension approfondie des besoins, comportements et contraintes propres aux groupes mal desservis — notamment les femmes, les jeunes, les populations rurales et les personnes âgées. Cette absence de recherche centrée sur l'humain peut amener à proposer des produits et services qui ne sont pas véritablement inclusifs ni équitables, limitant ainsi leur adoption par ces segments essentiels.

Pour y remédier, les partenaires de développement peuvent financer des études visant à mieux comprendre les populations mal desservies, afin de garantir que les initiatives liées aux SPI — et plus largement à l'IPN — soient réellement inclusives et équitables. Parmi les exemples marquants figure l'étude sur le genre *Level One Project*, menée par la Gates Foundation en Côte d'Ivoire (L1P, 2019).

### Fédérer les parties prenantes autour d'une feuille de route commune en matière d'IPN.

La mise en œuvre réussie de l'IPN — y compris les paiements numériques, l'identité numérique et les registres numériques — nécessite une coordination étroite entre les différents ministères, les régulateurs et les acteurs du secteur privé.

Comme le montre le Chapitre 5 consacré à l'état des lieux de l'IPN en Afrique, ces entités opèrent en silos, avec des priorités et des mandats distincts (p. ex. la banque centrale pour les paiements, le ministère de l'Intérieur pour les affaires intérieures et le ministère des TIC pour l'identité numérique). Cette situation se traduit par une coordination institutionnelle et politique insuffisante. Cette fragmentation engendre un manque d'harmonisation, qui compromet l'interopérabilité et freine le développement d'une économie numérique cohérente.

Dans ce contexte, les partenaires de développement peuvent jouer un rôle catalyseur

en fédérant ces acteurs afin de favoriser l'alignement autour d'une vision commune de l'IPN. Leurs efforts peuvent prendre plusieurs formes : facilitation du dialogue entre silos institutionnels, promotion de la planification conjointe ainsi que soutien à la conception et au déploiement de systèmes interopérables et inclusifs. À l'échelle nationale comme régionale, la création de plateformes multipartites structurées est essentielle pour garantir que les SPI et les composantes de l'IPN fonctionnent de manière coordonnée au sein d'un écosystème numérique unifié, contribuant ainsi à un développement véritablement inclusif.

## 8.5 | Conclusion

Les acteurs du secteur africain des paiements ont aujourd'hui l'occasion de tirer parti de ce moment charnière pour bâtir un marché plus efficient, plus abordable, plus compétitif et plus inclusif. Qu'il s'agisse de prioriser la collecte et l'analyse de données pour identifier les lacunes en matière d'inclusivité, de soutenir des cas d'utilisation à fort impact ou de promouvoir une infrastructure publique mutualisée, le rôle des parties prenantes sur le continent demeure central.

AfricaNenda, aux côtés de ses partenaires du Rapport SIIPS 2025 — la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique — sont pleinement engagés à contribuer à l'édification de la couche de paiement de l'IPN, au service de toutes les Africaines et de tous les Africains.

# Références

- ABC (2025). Accessed July 2025: <https://agentbanking.co.ug/>
- Absa (2025). Easier, faster, and safer payments with Absa Pay. Accessed July 2025: <https://www.absa.co.za/self-service/absa-pay-personal/>
- ACI Worldwide (2024). Prime Time for Real-Time Report Executive Summary. Accessed July 2025: <https://www.aciworldwide.com/wp-content/uploads/2024/04/Prime-Time-2024-Executive-Summary-Infographic.pdf>
- AFD, World Bank (2018). Realizing the Full Potential of Social Safety Nets in Africa. Accessed July 2025: <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/c20dd3c3-3ee1-59f7-acc0-e04e177079fc/content>
- AFP (2025). The Value of Payments Pre-Validation. Accessed July 2025: <https://www.financialprofessionals.org/training-resources/resources/articles/Details/the-value-of-payments-pre-validation>
- AfricaNenda (2022). The State of Instant and Inclusive Payment Systems in Africa SIIPS 2022—Case Study. Accessed July 2025: [https://www.africanenda.org/uploads/files/EN\\_SIIPS\\_Casestudy\\_GhIPSS\\_HQ.pdf](https://www.africanenda.org/uploads/files/EN_SIIPS_Casestudy_GhIPSS_HQ.pdf)
- AfricaNenda (2023a). AfricaNenda and GIMAC sign a Memorandum of Understanding to drive innovation in digital payments in Africa. Accessed July 2025: <https://www.africanenda.org/en/in-the-media/2023/signature-dun-protocole-daccord-entre-africanenda-et-gimac-pour-stimuler-linnovation-dans-les-paiements-num%C3%A9riques-en-afrique>
- AfricaNenda (2023b). SIIPS 2023 Report. Accessed July 2025: <https://www.africanenda.org/en/siips2023>
- AfricaNenda (2024). SIIPS 2024 Report. Accessed July 2025: <https://www.africanenda.org/en/siips2024>
- AfricaNenda (2025a). Bank of South Sudan Launches the Country's First National Instant Payment System. Accessed July 2025: <https://www.africanenda.org/en/in-the-media/2025/bank-of-south-sudan-launches-the-countrys-first-national-instant-payment-system>
- AfricaNenda (2025b). Expert Talk: The State of Digital Payments in West Africa—Jamelino Akogbeto Shares Key Lessons. Accessed July 2025: <https://www.africanenda.org/en/blog/2025/expert-talk-the-state-of-digital-payments-in-west-africa-jamelino-akogbeto-shares-key-lessons>
- AfricaNenda (2025c). Understanding the Gender-Responsive Dynamics in Implementing Inclusive Instant Payment Systems (IIPS) in Africa.
- AfricaNenda Blog (2025). Accessed July 2025: <https://www.africanenda.org/>
- Afrigopay (2023a). CBN, NIBSS Unveil Afrigo Card: Nigerian National Domestic Card Scheme. Accessed July 2025: <https://afrigopay.com.ng/cbn-nibss-unveil-afrigo-card-nigerian-national-domestic-card-scheme/>
- Afrigopay (2023b). CBN, NIBSS Unveil Afrigo Card: Nigerian National Domestic Card Scheme. Accessible July 2025: <https://afrigopay.com.ng/cbn-nibss-unveil-afrigo-card-nigerian-national-domestic-card-scheme/>
- Ahram Online (2025). InstaPay to apply charges starting 1 April. Accessed July 2025: <https://english.ahram.org.eg/NewsContent/1/2/543590/Egypt/Society/InstaPay-to-apply-charges-starting-April.aspx>

- Akinyemi, Babatope E., and Abyssinia Mushunje. (2020). "Determinants of Mobile Money Technology Adoption in Rural Areas of Africa." Cogent Social Sciences 6 (1). doi:10.1080/23311886.2020.1815963.
- Al Ethiad Payments (2025). Empowering Instant Payments. Accessed July 2025: <https://aep.ae/en/services/aani/>
- African Union (AU). (2022). AU Interoperability Framework for Digital ID. [https://au.int/sites/default/files/documents/43393-doc-AU\\_Interoperability\\_framework\\_for\\_D\\_ID\\_English.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/43393-doc-AU_Interoperability_framework_for_D_ID_English.pdf).
- Bank of Mozambique (2022a). Financial Inclusion Report March 2022. Accessed July 2025: <https://www.bancomoc.mz/media/y5vbz1xh/financial-inclusion-report-march-2022.pdf>
- Bank of Mozambique (2022b). Interoperability of MMOs in Effect. Accessed July 2025: <https://www.bancomoc.mz/media/edrlrwxe/communiqu%C3%A9-interoperability-of-mobile-money-operators-in-effect-mkesh-m-pesa-and-emola.pdf>
- Bank of Mozambique (2023a). Financial Inclusion Report 2023. Accessed July 2025: <https://www.bancomoc.mz/media/lywnsvqx/financial-inclusion-report-2023.pdf>
- Bank of Mozambique (2023b). National Switch Fully Operational. Accessed July 2025: <https://www.bancomoc.mz/media/c4idkupc/national-switch-fully-operational.pdf>
- Bank of Namibia (2025). BonCAST Episode 4. Accessed July 2025: <https://www.youtube.com/watch?v=dYQbplpJb64&t=80s>
- BankservAfrica (2023). White Paper SADC Regional Payments Interoperability. Accessed July 2025: [https://cenfri.org/wp-content/uploads/White-Paper\\_SADC-Regional-Payments-Interoperability.pdf](https://cenfri.org/wp-content/uploads/White-Paper_SADC-Regional-Payments-Interoperability.pdf)
- BankservAfrica (2024a). BankservAfrica announces the SARB's intention to acquire 50% of the company. Accessed July 2025: <https://www.bankservafrika.com/blog/post/bankservafrika-announces-the-sarbs-intention>
- BankservAfrica (2024b). SARB Unveils Ambitious Digital Payments Programme to Modernise Financial Landscape. Accessible July 2025: <https://www.bankservafrika.com/blog/post/sarb-unveils-ambitious-digital-payments-progr>
- BankservAfrica (2025). Account Verification Services (AVS). Accessed July 2025: <https://www.bankservafrika.com/website/services/account-verification-services>
- BCB (2025). Accessed July 2025: <https://www.bcb.gov.br/en/financialstability/pixfaqen>
- BFT Online (2025). Credit scoring gains ground in Ghana amid Africa's digital finance shift. Accessed July 2025: <https://thebftonline.com/2025/05/21/credit-scoring-gains-ground-in-ghana-amid-africas-digital-finance-shift/>
- Biometric Update (2025). Rwanda launching digital identity, biometrics enrollment with \$8.5M budget. Accessed July 2025: <https://www.biometricupdate.com/202505/rwanda-launching-digital-identity-biometrics-enrollment-with-8-5m-budget>
- BIS (2003). A Glossary of Terms Used in Payments and Settlement Systems. Basel, Switzerland. Accessed August 2025: <https://www.bis.org/cpmi/glossary.pdf>
- BIS (2016). Fast Payments—Enhancing the Speed and Availability of Retail Payments. Basel, Switzerland.
- BIS (2018). Central Bank Digital Currencies. Basel, Switzerland.

BIS (2020). Payment Aspects of Financial Inclusion in the FinTech Era. Basel, Switzerland.

BIS (2021). Interoperability Between Payment Systems Across Borders. Basel, Switzerland.

BIS (2022b). FSI Insights No. 43 – The Journey so far: Making Cross-border Remittances Work for Financial Inclusion. Basel, Switzerland

BIS (2023). Linking Fast Payment Systems Across Borders: Considerations for Governance and Oversight. Accessed July 2025: <https://www.bis.org/cpmi/publ/d219.pdf>

BIS (2024a). Phil Mnisi: Eswatini Payment Switch Fast Payments product launch. Accessed July 2025: <https://www.bis.org/review/r250114f.pdf>

BIS (2024b). The organisation of digital payments in India—lessons from the Unified Payments Interface (UPI). Accessed July 2025: [https://www.bis.org/publ/bppdf/bispap152\\_e\\_rh.pdf](https://www.bis.org/publ/bppdf/bispap152_e_rh.pdf)

BIS (2024c). Fast payments: design and adoption. Accessed July 2025: [https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r\\_qt2403c.pdf](https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt2403c.pdf)

BIS (2025). Project mBridge reached minimum viable product stage. Accessed July 2025: [https://www.bis.org/about/bisih/topics/cbdc/mcbdc\\_bridge.htm](https://www.bis.org/about/bisih/topics/cbdc/mcbdc_bridge.htm)

BMGF (2019). L1P Principles and Gender: Insights from Kenya, 2019. Accessed July 2025: [https://www.leveloneproject.org/wp-content/uploads/2021/01/L1P\\_Principles\\_and\\_Gender\\_Insights\\_from\\_Kenya-1.pdf](https://www.leveloneproject.org/wp-content/uploads/2021/01/L1P_Principles_and_Gender_Insights_from_Kenya-1.pdf)

BoG (2023). Financial Stability Review. Accessed July 2025: <https://www.bog.gov.gh/wp-content/uploads/2024/10/Financial-Stability-Review-2023.pdf>

BTCA (2021). Improving Humanitarian Payments Through Digital Innovation. Accessed June 2024. <https://www.betterthancash.org/explore-resources/improving-humanitarian-payments-through-digital-innovation-challenges-and-opportunities>

BUNA (2025). Accessed July 2025: <https://buna.co/>

Business Day (2024). NIN cards will be used for payments, cash withdrawals. Accessed July 2025: [https://businessday.ng/news/article/nin-cards-will-be-used-for-payments-cash-withdrawals-nimc/#google\\_vignette](https://businessday.ng/news/article/nin-cards-will-be-used-for-payments-cash-withdrawals-nimc/#google_vignette)

Business Day (2025). NIBSS bets big on contactless payment with new innovations. Accessed July 2025: [https://businessday.ng/news/article/nibss-bets-big-on-contactless-payment-with-new-innovations/#google\\_vignette](https://businessday.ng/news/article/nibss-bets-big-on-contactless-payment-with-new-innovations/#google_vignette)

Business Today (2025). InstaPay to Introduce New Fee Structure Starting April 2025. Accessed July 2025: <https://www.businesstodayegypt.com/Article/1/6185/InstaPay-to-Introduce-New-Fee-Structure-Starting-April-2025>

BW TechZone (2024). Botswana Implementing A National Payments Switch & Digitising Tax Collection. Accessed July 2025: <https://www.bwtchzone.com/2024/02/botswana-implementing-national-payments.html>

CBDC Tracker (2025). Accessed July 2025: <https://cbdctracker.org/>

CBE (2020). Annual report, Central Bank of Egypt. Accessed July 2025: <https://www.cbe.org.eg/-/media/project/cbe/listing/research/annual-report/annual-report-2020-2021.pdf>

CBE (2021a). Highlights of the 2022-2025 Financial Inclusion Strategy. Accessed July 2025: <https://www.cbe.org.eg/-/media/project/cbe/page-content/rich-text/financial-inclusion/main-highlights-of-financial-inclusion-strategy-2022-2025--english.pdf>

CBE (2021b). Financial Stability Report 2021. Accessed July 2025: <https://www.cbe.org.eg/-/media/project/cbe/listing/publication/files/financial-stability-report-2021-eng.pdf>

CBE (2024). Central Bank of Egypt Issues New Decrees for Extending the Exemption of Individuals from Transfer Fees via Instant Payment Network and InstaPay Application for a Renewable Period of 3 Months. Accessed July 2025: <https://www.cbe.org.eg/en/news-publications/news/2024/12/30/12/31/cbe-extending-the-exemption-of-individuals-from-instapay-for-a-renewable-period-of-3-months#:~:text=The%20IPN%20had%20witnessed%20a,reached%20about%2012.5%20million%20users.>

CBE (2025a). Central Bank of Egypt Joins the Pan-African Payment and Settlement System PAPSS. Accessed July 2025: [https://www.cbe.org.eg/en/news-publications/news/2024/12/03/09/38/central-bank-of-egypt-joins-the-pan-african-payment-and-settlement-system-papss#:~:text=In%20line%20with%20Egypt%27s%20unwavering.and%20Settlement%20System%20\(PAPSS.](https://www.cbe.org.eg/en/news-publications/news/2024/12/03/09/38/central-bank-of-egypt-joins-the-pan-african-payment-and-settlement-system-papss#:~:text=In%20line%20with%20Egypt%27s%20unwavering.and%20Settlement%20System%20(PAPSS.)

CBE (2025b). Instant Payment Network. Accessed July 2025: <https://www.cbe.org.eg/en/payment-systems-and-services/instant-payment-network>

CBL (2024). The Central Bank of Libya announces the statistics of the (LYPay) instant payment service from its launching on August 1, 2024, to September 19, 2024. Accessed July 2025: <https://cbl.gov.ly/en/the-central-bank-of-libya-announces-the-statistics-of-the-lypay-instant-payment-service-from-its-launching-on-august-1-2024-to-september-19-2024/>

CBL (2024b). Request for Expressions of Interest (Consulting Services - Firm Selection). Accessed July 2025: <https://www.cbl.org.lr/media/features-articles/request-expression-interest-reoi-consulting-services-firm-selection>

CBN (2014). Circular on the Phase III Nationwide Cashless Policy Rollout. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2014/bpsd/circular%20on%20the%20phase%20iii%20nationwide%20cashless%20policy%20rollout.pdf>

CBN (2018). Regulation On Instant Payment. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2018/bpsd/regulation%20on%20instant%20payment.pdf>

CBN (2019). CBN Guide to Charges by Banks, Other Financial and Non-Bank Financial Institutions. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2019/ccd/guide%20to%20charges%20by%20banks%20other%20financial%20and%20non-financial%20institutions%20eff%20jan%201%202020.pdf>

CBN (2020). Circular on the Implementation of Changes on the Operations of RTGS System and S4. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2020/BKSD/CIRCULAR%20ON%20THE%20IMPLEMENTATION%20OF%20CHANGES%20ON%20THE%20OPERATIONS%20OF%20RTGS%20SYSTEM%20AND%20S4.pdf>

CBN (2021a). Circular on the Regulatory Framework on Open Banking. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2021/psmd/circular%20on%20the%20regulatory%20framework%20on%20open%20banking%20in%20nigeria.pdf>

CBN (2021b). Framework for QR code payments in Nigeria. Accessed July 2025: [https://www.cbn.gov.ng/out/2021/ccd/framework%20for%20quick%20response%20\(qr\)%20code%20payments%20in%20nigeria.pdf](https://www.cbn.gov.ng/out/2021/ccd/framework%20for%20quick%20response%20(qr)%20code%20payments%20in%20nigeria.pdf)

CBN (2021c). Regulatory Framework for Open Banking in Nigeria. Accessed July 2025: [https://taxtech.com.ng/download/REGULATORY%20FRAMEWORK%20FOR%20OPEN%20BANKING%20IN%20NIGERIA%20DEC%202020%20\(27%20-%20Jan%20-%202021\)%20\(1\).pdf](https://taxtech.com.ng/download/REGULATORY%20FRAMEWORK%20FOR%20OPEN%20BANKING%20IN%20NIGERIA%20DEC%202020%20(27%20-%20Jan%20-%202021)%20(1).pdf)

CBN (2021d). Understanding Monetary Policy Series. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2022/mpd/series%206.pdf>

CBN (2022). Nigeria Payment System Vision 2025. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/out/2022/ccd/psmd%20vision%202025%20edited%20final.pdf>

CBN (2023). Operational Guidelines for Open Banking in Nigeria. Accessed July 2025: <https://www.cbn.gov.ng/Out/2023/CCD/Operational%20Guidelines%20for%20Open%20Banking%20in%20Nigeria.pdf>

Cenfri (2025). The East African Community Cross-border Payment System Masterplan, 2025. Accessed July 2025: <https://cenfri.org/wp-content/uploads/EAC-PAYMENT-SYSTEMS-MASTERPLAN.pdf>

Central Bank of Somalia (2023). Central Bank of Somalia Launches Quick Response Code Standard (SOMQR), a Move to Further Transform the Digital Payments Landscape. Accessed July 2025: <https://centralbank.gov.so/wp-content/uploads/2023/06/PRESS-RELEASE-SOMQR-920.pdf>

Central Banking (2025). Madagascar's governor on targeting M3 over inflation. Accessed July 2025: <https://www.centralbanking.com/central-banks/monetary-policy/7963534/madagascars-governor-on-targeting-m3-over-inflation>

CGAP (2013). Making Recourse Work for Base-of-the-Pyramid Financial Consumers, Washington, D.C., USA.

CGAP (2015). Promoting Competition in Mobile Payments: The Role of USSD, Washington, D.C., USA.

CGAP (2018). KYC Utilities and Beyond: Solutions for an AML/CFT Paradox? Accessed July 2025: <https://www.cgap.org/blog/kyc-utilities-and-beyond-solutions-for-amlcft-paradox>

CGAP (2020). Social Assistance Payments in Response to COVID-19: The Role of Donors. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099063023144062050/pdf/P16769107f8e2a075081b20edde01047e0c.pdf>

CGAP (2021). Building Better Faster: A Guide to Inclusive Instant Payment Systems, Washington, D.C., USA.

CGAP (2022). Listening to users to improve digital finance in Francophone Africa: Insights from Côte d'Ivoire. Washington, D.C. Accessed September 2025: <https://www.cgap.org/research/publication/listening-users-improve-digital-finance-francophone-africa>

CGAP (2025). Introduction to Open APIs for Digital Finance. Accessed July 2025: <https://www.cgap.org/topics/collections/open-apis>

Chandler Institute of Governance (2025). India's Aadhaar System: Bringing E-Government to Life. Accessed July 2025: <https://www.chandlerinstitute.org/governancematters/indiass-aadhaar-system-bringing-e-government-to-life>

Cisco (2025). What is Vishing? Accessed July 2025: <https://www.cisco.com/site/us/en/learn/topics/security/what-is-vishing.html#:~:text=Vishing%20short%20for%20voice%20phishing%20refers%20to%20fraudulent%20phone%20calls,card%20numbers%20or%20bank%20details>

Citynewsroom (2025). 16,000 govt services to go digital on Ghana.gov – Sam George. Accessed July 2025: <https://citineWSroom.com/2025/07/16000-govt-services-to-go-digital-on-ghana.gov-sam-george/>

Cobert, B., Helms, B., and Parker, D. (2012). Mobile money: Getting to scale in emerging markets. Accessed July 2025: <https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Industries/Public%20and%20Social%20Sector/Our%20Insights/Mobile%20money%20Getting%20to%20scale%20in%20emerging%20markets/Mobile%20money%20Getting%20to%20scale%20in%20emerging%20markets.pdf>

Comesa Business Council (2025). Accessed July 2025: [https://www.linkedin.com/posts/comesa-business-council\\_dfi-newsletter2024-the-year-in-retrospect-activity-7284263606051893248-sR4r?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop&rcm=ACoAADfi-VwBUtqRuZyhZdpnednrhQJ7A-h\\_1dA](https://www.linkedin.com/posts/comesa-business-council_dfi-newsletter2024-the-year-in-retrospect-activity-7284263606051893248-sR4r?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAADfi-VwBUtqRuZyhZdpnednrhQJ7A-h_1dA)

CPMI (2016). CPMI Glossary. Accessed July 2025: <https://www.bis.org/cpmi/publ/d00b.htm>

Daily News Egypt (2023). CBE replaces 10.8 million payroll cards for public workers, pensioners with 'Meeza' cards in 2022. Accessed July 2025: <https://www.dailynewsegyp.com/2023/07/23/cbe-replaces-10-8-million-payroll-cards-for-public-workers-pensioners-with-meeza-cards-in-2022/>

Data Protection Africa (2023). Mapping the progress (and delays) for data protection in Africa. Accessed July 2025: <https://dataprotection.africa/data-protection-in-africa-progress/>

Delport, J. (2021). MTN MoMo Extends Partnership with Pick n Pay South Africa. Accessed July 2025: <https://www.itnewsafrica.com/2021/03/mtn-momo-extends-partnership-with-pick-n-pay-south-africa/>

Digital Impact Alliance (2024a). Trusted data exchange is key to driving Africa's digital future. Uganda's approach offers many essential learnings. Accessed July 2025: <https://dial.global/data-exchange-key-to-africas-digital-future-uganda-learnings/>

Digital Impact Alliance (2024b). Uganda Case Study. Accessed July 2025: <https://dial.global/wp-content/uploads/2024/08/Uganda-Case-Study-Final-1-1.pdf>

Digital Impact Alliance (2025). Modern governments run on data. Our Africa Data Leadership Initiative highlights exemplars of data integration and governance. Accessed July 2025: <https://dial.global/modern-governments-run-on-data-exemplars/>

Digital Public Goods Alliance (2023). Digital Public Goods.

The Digital Public Infrastructure Map (2025). Accessed July 2025: <https://dpimap.org/>

Discovery (2025). Accessed July 2025: <https://www.discovery.co.za/bank/info-and-tips-discovery-bank-rewards>

EAC Secretariat (2025). EAC readies to advance digital integration with an ambitious Cross-Border Payment System Masterplan. Accessed July 2025: <https://www.eac.int/eadrip-news-updates/eardip-press-releases/3325-eac-readies-to-advance-digital-integration-with-an-ambitious-cross-border-payment-system-masterplan>

ECB (2025). Enhancing cross-border payments in Europe and beyond. Accessed July 2025: <https://www.ecb.europa.eu/press/key/date/2025/html/ecb.sp250401~9e1ee05e88.en.html>

ECDPM (2022). Africa's journey towards an integrated digital payments landscape and how the EU can support it. Accessed July 2025: <https://ecdpm.org/application/files/1516/5779/6660/Africas-Journey-Towards-Integrated-Digital-Payments-Landscape-How-EU-Can-Support-ECDPM-Briefing-Note-146-2022.pdf>

e-Finance (2025). Accessed July 2025: <https://www.efinance.com.eg/about-us/>

EFInA (2010). EFInA Access to Financial Services in Nigeria 2010 Survey. Accessed July 2025: <https://www.efina.org.ng/wp-content/uploads/2018/12/EFInAAccess-to-Financial-Services-in-Nigeria-2010-surveyKey-Findings.pdf>

EGYAFRICA (2022a). Egypt to gradually cancel letters of credit system for imports. Accessed July 2025: <https://egy-africa.com/en/2022/10/27/egypt-to-gradually-cancel-letters-of-credit-system-for-imports/>

EGYAFRICA (2022b). Egypt's CBE completes replacing payroll slips for 4.1 mln state employees with Meeza cards. Accessed July 2025: <https://egy-africa.com/en/2022/05/15/egypts-cbe-completes-replacing-payroll-slips-for-4-1-mln-state-employees-with-meeza-cards/>

Egypt Ministry of Planning and Economic Development (2023). Egypt Vision 2030. Accessed July 2025: [https://mped.gov.eg/Files/Egypt\\_Vision\\_2030\\_EnglishDigitalUse.pdf](https://mped.gov.eg/Files/Egypt_Vision_2030_EnglishDigitalUse.pdf)

Electrum (2024). What Increased PayShap Limits Mean for Established Rails. Accessed July 2025: <https://blog.electrum.co.za/what-increased-payshap-limits-mean-for-established-rails>

eMobilis (2025). Ajira Digital Program. Accessed July 2025: <https://emobilis.ac.ke/ajira>

EnKash (2025). Top 10 UPI Apps in India—Best Online Payment Apps for 2025. Accessed July 2025: <https://www.enkash.com/resources/blog/top-upi-apps-in-india/>

ERPB (2020). Interim report of the ERPB Working Group on a Framework for Interoperability of Instant Payments at the Point of Interaction. ERPB Meeting 6 July 2020

European Commission (2017). New European Interoperability Framework. Accessed July 2025: [https://ec.europa.eu/isa2/sites/default/files/eif\\_brochure\\_final.pdf](https://ec.europa.eu/isa2/sites/default/files/eif_brochure_final.pdf)

FATF (2017) Anti-Money Laundering and Terrorist Financing Measures and Financial Inclusion. Accessed July 2025: <https://www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/images/guidance/Updated-2017-FATF-2013-Guidance.pdf>

FATF (2023). International Standards on Combating Money Laundering and the Financing of Terrorism & Proliferation: The FATF Recommendations. Paris, France.

Financial Afrik (2025). BCEAO launches the Interoperable Instant Payment System Platform of the West African Economic and Monetary Union (WAEMU). Accessed August 2025: <https://www.financialafrik.com/en/2025/08/01/bceao-launches-the-interoperable-instant-payment-system-platform-of-the-west-african-economic-and-monetary-union-waemu/>

Financial Inclusion Global Initiative, 2021. e-KYC Use Cases in Digital Financial Services. Geneva, Switzerland.

Financial Stability Board (FSB), 2024. G20 Roadmap for Enhancing Cross-border Payments: Consolidated progress report for 2024. Accessed August 2025: <https://www.fsb.org/uploads/P211024-1.pdf>

FinMark Trust, 2019. SADC Mobile Money Guidelines. Johannesburg, South Africa.

FinMark Trust, 2022. FinScope Consumer Survey Angola 2022: Pocket Report. Midrand, South Africa: FinMark Trust. Accessed July 2025: [https://finmark.org.za/Publications/2022\\_English\\_pocket\\_FinScope\\_Angola.pdf](https://finmark.org.za/Publications/2022_English_pocket_FinScope_Angola.pdf)

Fintech Magazine Africa (2025). NIBSS Enhances Nigeria Quick Response (NQR) Payment System to Drive Cashless Economy. Accessed July 2025: <https://fintechmagazine.africa/2025/02/08/nibss-enhances-nigeria-quick-response-nqr-payment-system-to-drive-cashless-economy/>

FMoCDE (2019). National Digital Economy Policy and Strategy (2020-2030). Accessed July 2025: <https://nitda.gov.ng/wp-content/uploads/2020/06/National-Digital-Economy-Policy-and-Strategy.pdf>

Forum News Sierra Leone (2025). BSL Mandates Full Use of National Payment Switch by April 2025. Accessed July 2025: <https://forumnews-sl.com/bsl-mandates-full-use-of-national-payment-switch-by-april-2025/>

FSCA (2024). Open Finance FSCA Policy Recommendations. Accessed July 2025: [https://www.fsca.co.za/Regulatory%20Frameworks/FinTechDocuments/2024%20Open%20Finance\\_FSCA%20Position%20Paper.pdf](https://www.fsca.co.za/Regulatory%20Frameworks/FinTechDocuments/2024%20Open%20Finance_FSCA%20Position%20Paper.pdf)

FSD Kenya (2024). 2024 annual report. Accessed July 2025: <https://www.fsdkenya.org/wp-content/uploads/2025/04/2024-FSD-Kenya-annual-report.pdf>

Future of Privacy Forum (2022). How the Kenyan High Court (temporarily) struck down the national digital ID card: Context and analysis. Accessed July 2025: <https://fpf.org/blog/how-the-kenyan-high-court-temporarily-struck-down-the-national-digital-id-card-context-and-analysis/>

G20 (2023). G20 New Delhi Leaders' Declaration. New Delhi, India.

Gates Foundation (2024). The Mojaloop moment: Expanding financial inclusion. Accessed July 2025: <https://www.gatesfoundation.org/ideas/articles/digital-payments-financial-inclusion-mojaloop>

Gates Foundation (2025). What happens to an economy with digital public infrastructure? Accessed July 2025: <https://www.gatesfoundation.org/ideas/articles/inclusive-economies-digital-public-infrastructure>

Genesis Analytics (2017). Quantifying the true cost of cash in South Africa. Accessed July 2025: [https://www.genesis-analytics.com/projects/quantifying-the-true-cost-of-cash-in-south-africa?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.genesis-analytics.com/projects/quantifying-the-true-cost-of-cash-in-south-africa?utm_source=chatgpt.com)

Ghana Gov (2025). Ghana's Digital Services and Payments Platform, 2025. Accessed July 2025: <https://www.ghana.gov.gh/>

GhIPSS (2025). Ghana's Universal QR Code Scheme. Accessed July 2025: [https://www.ghipss.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=97&Itemid=117](https://www.ghipss.net/index.php?option=com_content&view=article&id=97&Itemid=117)

GIMAC (2025). GIMACPAY, the convergent card, mobile and transfer ecosystem. Accessed July 2025: <https://gimac-afr.com/lecosysteme-gimacpay/>

Github (2025). Accessed July 2025: <https://github.com/bacen/pix-api>

Giuliani, G. (2022). Network Effects in Finance. Accessed July 2025. <https://fintechruminations.com/2022/04/07/network-effects-in-fintech/>

Global African Network (2025). Ensuring the success of PAPSS: overcoming challenges for a unified African payment system. Accessed July 2025: <https://www.globalafricanetwork.com/company-news/ensuring-the-success-of-papss-overcoming-challenges-for-a-unified-african-payment-system/#:~:text=Governments%20across%20Africa%20are%20hesitant,PAPSS%20for%20cross%2Dborder%20payments>.

Government of South Africa (GoSA) (2025). South Africa's Roadmap for the Digital Transformation of Government. Accessed July 2025: [https://www.stateofthenation.gov.za/assets/downloads/South\\_Africa\\_Roadmap\\_for\\_the\\_Digital\\_Transformation.pdf](https://www.stateofthenation.gov.za/assets/downloads/South_Africa_Roadmap_for_the_Digital_Transformation.pdf)

GovStack (2025). Accelerating the digital transformation of government services. Accessed July 2025: <https://www.govstack.global/>

GPFI (2021). The impact of COVID-19 on digital financial inclusion. Accessed September 2025: [The impact of COVID-19 on digital financial inclusion.pdf](https://www.gpfi.org/the-impact-of-covid-19-on-digital-financial-inclusion.pdf)

GRA (2021). Taxpayer Identification Number (TIN). Accessed July 2025: <https://gra.gov.gh/tin/#:~:text=For%20this%20purpose%2C%20from%20April,Taxpayers%20from%20April%201%2C%202021>

Grant Thornton (2024). Payment Infrastructure Development Fund (PIDF) Impact Assessment. Accessed July 2025: [https://www.paymentscouncil.in/images/03.10.2024\\_PIDF%20Impact%20Assessment%20\(1\).pdf](https://www.paymentscouncil.in/images/03.10.2024_PIDF%20Impact%20Assessment%20(1).pdf)

GSMA (2014). A2A Interoperability. Making Mobile Money Schemes Interoperate, London, UK.

GSMA (2019). Overcoming the Know Your Customer Hurdle: Innovative Solutions for the Mobile Money Sector. London, UK.

GSMA (2021a). State of the Industry Report on Mobile Money 2021, London, UK.

GSMA (2021b). The Mobile Economy Sub-Saharan Africa. London, UK.

GSMA (2023). Mobile Money Prevalence Index. Accessed July 2025: <https://www.gsma.com/mobile-money-metrics/#prevalence-index?y=2023>

GSMA (2024a). Mobile Money Fraud Typologies and Mitigation Strategies. London, UK.

GSMA (2024b). The State of Mobile Internet Connectivity 2024. Accessed July 2025: [https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2024/10/The-State-of-Mobile-Internet-Connectivity-Report-2024.pdf?utm\\_source=website&utm\\_medium=button&utm\\_campaign=somic24](https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2024/10/The-State-of-Mobile-Internet-Connectivity-Report-2024.pdf?utm_source=website&utm_medium=button&utm_campaign=somic24)

GSMA (2025a). The Mobile Economy. Accessed July 2025: <https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-economy/> wp-content/uploads/2025/04/030325-The-Mobile-Economy-2025.pdf

GSMA (2025b). The State of the Industry Report on Mobile Money. Accessed July 2025: [https://www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2025/04/The-State-of-the-Industry-Report-2025\\_English.pdf](https://www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2025/04/The-State-of-the-Industry-Report-2025_English.pdf)

HDFC Bank (2024). Are There Any UPI Transaction Charges? Accessed July 2025: <https://www.hdfcbank.com/personal/resources/learning-centre/pay/is-there-any-upi-transaction-charges>

High Commission of India, 2025. India-Uganda Relations. Accessed July 2025: <https://hcikampala.gov.in/pages/NTA>

IBM (2024). What is Smishing (SMS Phishing)? Accessed July 2025. <https://www.ibm.com/topics/smishing>

ICTA (2023). ICT Authority Strategic Plan 2024-2027. Accessed July 2025: [https://cms.icta.go.ke/sites/default/files/2024-09/SP\\_2024-2027\\_0912.pdf](https://cms.icta.go.ke/sites/default/files/2024-09/SP_2024-2027_0912.pdf)

IFC (2019). LAPO Agent Banking: Increased Reach and Client Diversity. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/284451621395687590/pdf/LAPO-Agent-Banking-Increased-Reach-and-Client-Diversity.pdf>

IMF (2022a). Financial Assets Survey, Washington, D.C., USA.

IMF (2022b). More African Central Banks Are Exploring Digital Currencies. Accessed July 2025: <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2022/06/23/blog-africa-cbdc#:~:text=CBDCs%20could%20make%20sending%20remittances,financial%20inclusion%20through%20mobile%20money>.

India Stack (2025a). Identity. Accessed July 2025: <https://indiastack.org/identity.html>

Innovation Poverty Action (IPA) (2021). Togo's Novissi Cash Transfer: Designing and Implementing a Fully Digital Social Assistance.

Innovations for Poverty Action (IPA) (2024). How do instant interoperable payment systems transform modern economies? Accessed July 2025: [https://poverty-action.org/sites/default/files/2024-11/2024-10\\_fit\\_in\\_initiative\\_how\\_iips\\_transform\\_modern\\_eco.pdf](https://poverty-action.org/sites/default/files/2024-11/2024-10_fit_in_initiative_how_iips_transform_modern_eco.pdf)

Instapay (2025). Accessed July 2025: <https://www.instipay.eg/?lang=en>

Intelligent CIO (2017). Cash costs South African consumers R23 billion a year—Mastercard study. Accessed August 2025: <https://www.intelligentcio.com/africa/2017/05/03/cash-costs-south-african-consumers-r23-billion-a-year-mastercard-study/>

Internet Society Pulse (2024). Country Reports: Burundi. Accessed July 2025: <https://pulse.internetsociety.org/en/reports/BI/>

IremboGov (2025). Accessed July 2025: [https://irembo.gov.rw/home/citizen/all\\_services?lang=en](https://irembo.gov.rw/home/citizen/all_services?lang=en)

Journals of India (2023). Data Empowerment and Protection Architecture. Accessed July 2025: <https://journalsofindia.com/data-empowerment-and-protection-architecture/>

Jumo (2018). Letshego, MTN Ghana and JUMO celebrate 1M Qwikloan customers. Accessed July 2025: <https://jumo.world/press-release/letshego-mtn-ghana-and-jumo-celebrate-1m-qwikloan-customers/>

Katyayani Krishi Direct (2025). Accessed July 2025: <https://katyayanikrishidirect.com/collections/herbicides-1>

KPMG (2025). KPMG Global Banking Scam Survey. Accessed July 2025: <https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmg/au/pdf/2025/kpmg-global-banking-scam-survey-2025.pdf>

KTPress (2024). Digitization of Umurenge Sacco at Final Phase—RISA Boss. Accessed July 2025: <https://www.ktpress.rw/2024/05/digitization-of-umurenge-sacco-at-final-phase-risa-boss/>

Koloseni and Mandari (2025). Towards Sustainable Adoption: Investigating QR Codes Mobile Payment Continuance in Tanzania. Accessed July 2025: <https://www.asianinstituteofresearch.org/JSParchives/towards-sustainable-adoption%3A-investigating-qr-codes-mobile-payment-continuance-in-tanzania>

Level One Project (L1P) (2019). The Level One Project Guide. Accessed July 2025: [https://www.leveloneproject.org/wp-content/uploads/2020/07/L1P\\_Guide\\_2019\\_Final.pdf](https://www.leveloneproject.org/wp-content/uploads/2020/07/L1P_Guide_2019_Final.pdf)

Libya Herald (2024). Central Bank of Libya announces launch of LYPAY – an interbank instant payment service. Accessed July 2025: <https://libyaherald.com/2024/08/central-bank-of-libya-announces-launch-of-lypay-an-interbank-instant-payment-service/>

LinkedIn (2025). Accessed July 2025: [https://www.linkedin.com/posts/muhammad-tellesy\\_were-excited-to-share-that-lypay-now-supports-activity-7288740118847250432-PrGn/?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop&rcm=ACoAADfi-VwBUtqRuZyhZdphednrhQJ7A-h\\_1dA](https://www.linkedin.com/posts/muhammad-tellesy_were-excited-to-share-that-lypay-now-supports-activity-7288740118847250432-PrGn/?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAADfi-VwBUtqRuZyhZdphednrhQJ7A-h_1dA)

LinkedIn (2025). Central Bank of Eswatini Post. Accessed July 2025: [https://www.linkedin.com/posts/centralbankofeswatini\\_mycebe-eswatinipaymentswitch-epsroadshow-activity-7315625047027539968-7Gqs?utm\\_source=share&utm\\_medium=member\\_desktop&rcm=ACoAADfi-VwBUtqRuZyhZdphednrhQJ7A-h\\_1dA](https://www.linkedin.com/posts/centralbankofeswatini_mycebe-eswatinipaymentswitch-epsroadshow-activity-7315625047027539968-7Gqs?utm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAADfi-VwBUtqRuZyhZdphednrhQJ7A-h_1dA)

LiveMint (2025). RBI issues guidelines for fund to boost digital payment infra. Accessed July 2025: <https://www.livemint.com/industry/banking/rbi-issues-guidelines-for-fund-to-boost-digital-payment-infra-11609859774611.html>

LRS (2025). Trade Union Informal Cross-Border Trade (ICBT) Advocacy in Africa. Accessed July 2025: <https://lrs.org.za/wp-content/uploads/2025/03/Trade-Union-Informal-Cross-Border-Trade-Advocacy-in-Africa.pdf>

MarocPay (2025). C'est quoi le paiement mobile? Accessed July 2025: <https://marocpay.ma/le-paiement-mobile/>

Mastercard (2023). Market initiatives in cross-border real-time payments. Accessed July 2025: <https://b2b.mastercard.com/media/krpdc10y/market-initiatives-in-cross-border-real-time-payments.pdf>

Mastercard (2025). Accessed July 2025: <https://www.mastercardservices.com/en/capabilities/test-learn>

Mburu, J. (2024). In 2010, the Central Bank of Kenya (CBK) permitted financial institutions to contract third parties to provide certain banking services on their behalf. Accessed July 2025: <https://www.fsdkenya.org/blogs-publications/agent-interoperability-steps-towards-an-interoperable-agent-network/>

MCIT (2024). MCITYearbook. Accessed July 2025: <https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/swf/MCITYearbook2024/index.html>

McKinsey & Company (2022). The future of payments in Africa. Accessed July 2025: <https://www.mckinsey.com/industries/financial-services/our-insights/the-future-of-payments-in-africa>

Ministry of Finance, India (2023). G20 document prepared by World Bank lauds India's progress. Accessed July 2025: <https://www.pib.gov.in/PressReleaseframePage.aspx?PRID=1955516#:~:text=Data%20Emporment%20and%20Protection%20Architecture%20%28DEPA>

MoC Ghana (2024). Communications and Digitalisation Minister Commissions Three Rural Telephony Sites in Ashanti Region. Accessed July 2025: <https://moc.gov.gh/2024/11/18/communications-and-digitalisation-minister-commissions-three-rural-telephony-sites-in-ashanti-region/>

Mojaloop (2025). Bridging the Gap: Advancing Financial Inclusion with Mojaloop. Accessed July 2025: [https://mojaloop.io/wp-content/uploads/2024/05/Bridging\\_the\\_Gap\\_Advancing\\_Financial\\_Inclusion\\_with\\_Mojaloop\\_FINAL.pdf](https://mojaloop.io/wp-content/uploads/2024/05/Bridging_the_Gap_Advancing_Financial_Inclusion_with_Mojaloop_FINAL.pdf)

Monzo (2025). You can now undo payments. Accessed July 2025: <https://monzo.com/blog/undo-payments>

Moses-Ashike, H. (2022). MFS Africa completes acquisition of Nigerian super-agent network, Baxi. Accessed July 2025: <https://businessday.ng/companies/article/mfs-africa-completes-acquisition-of-nigerian-super-agent-network-baxi/>

MOSIP (2025). Accessed July 2025: [https://www.mosip.io/news\\_events](https://www.mosip.io/news_events)

MOSIP (2025). The MOSIP Project. Accessed July 2025: [http://mosip.io/mosip\\_project](http://mosip.io/mosip_project)

MTN (2022). MTN is investing in sustainable solutions to make learning possible. Accessed July 2025: <https://www.mtn.com/mtn-is-investing-in-sustainable-solutions-to-make-learning-possible/>

MyMzansi (2025). South Africa's Roadmap for the digital transformation of government. Accessed July 2025: [https://www.stateofthenation.gov.za/assets/downloads/South\\_Africa\\_Roadmap\\_for\\_the\\_Digital\\_Transformation.pdf](https://www.stateofthenation.gov.za/assets/downloads/South_Africa_Roadmap_for_the_Digital_Transformation.pdf)

NAOS Solutions (2023). Egyptians and digital report, 2023. Accessed July 2025: <https://naos-solutions.com/egyptians-and-digital-2023-report/>

NBE (2021). National Digital Payments Strategy (2021–2024). Accessed July 2025: <https://nbe.gov.et/wp-content/uploads/2023/04/National-Digital-Payment-Strategy.pdf>

NBE (2024). Ethiopia: NBE Mandates Adoption of Standardized QR Codes for Digital Payments. Accessed July 2025: <https://www.mfw4a.org/news/ethiopia-nbe-mandates-adoption-standardized-qr-codes-digital-payments>

NBE (2025a). Payment System Operators. Accessed July 2025: <https://nbe.gov.et/payment-instrument-issuers-system-operators/>

NBE (2025b). Oversight of the National Payment System Licensing and authorization of payment instrument issuer (amendment) directive No. ONPS/10/2025. Accessed July 2025: <https://nbe.gov.et/wp-content/uploads/2025/05/ONPS102025-Oversight-of-the-Natioanl-Payment-System-Licensing-and-Authorization-of-Payment-Instrument-Issuer-Amendment-Directive.pdf>

News Diggers (2025). Land Ministry system restored, but data lost. Accessed July 2025: <https://diggers.news/local/2025/02/22/lands-ministry-system-restored-but-data-lost/>

NIBSS (2024). Annual Fraud Landscape. Accessed July 2025: <https://nibss-plc.com.ng/wp-content/uploads/2024/04/2023-Annual-Fraud-Landscape.pdf>

NIBSS (2025a). NIBSS Instant Payment System. Accessed July 2025: <https://nibss-plc.com.ng/nibss-instant-payment/>

NIBSS (2025b). NIBSS Unveils the National Payment Stack to Power the Future of Instant Payments in Nigeria. Accessed July 2025: <https://nibss-plc.com.ng/nibss-unveils-the-national-payment-stack-to-power-the-future-of-instant-payments-in-nigeria/#:~:text=Media%20Categories-,NIBSS%20Unveils%20the%20-National%20Payment%20Stack%20to%20Power%20the%20Future,the%20nation%27s%20evolving%20digital%20economy.>

NIMC (2025a). FMAFS/NIMC NIN-Enabled Farmer Registry & G2P Card Project. Accessed July 2025: <https://nimc.gov.ng/press-releases/fmafs-nimc-nin-enabled-farmer-registry--g2p-card-project>

NIMC (2025b). NIMC Launches NIN Authentication Service (NINAAuth) for Secure and Seamless Identity Authentication & Verification for all government services. Accessed July 2025: [https://nimc.gov.ng/press-releases/nimc-launches-nin-authentication-service-\(ninauth\)-for-secure-and-seamless-identity-authentication-& verification-for-all-government-services](https://nimc.gov.ng/press-releases/nimc-launches-nin-authentication-service-(ninauth)-for-secure-and-seamless-identity-authentication-& verification-for-all-government-services)

NITDA (2020). National Digital Economy Policy and Strategy (2020-2030). Accessed July 2025: <https://nitda.gov.ng/wp-content/uploads/2020/06/National-Digital-Economy-Policy-and-Strategy.pdf>

NITI (2020). Data Empowerment and Protection Architecture. Accessed July 2025: <https://www.niti.gov.in/sites/default/files/2023-03/Data-Empowerment-and-Protection-Architecture-A-Secure-Consent-Based.pdf>

NPCI (2024). NPCI International Partners with Bank of Namibia for Deploying India's UPI Stack in Namibia. Accessed July 2025: <https://www.npci.org.in/PDF/npci/press-releases/2024/NPCI-International-Partners-with-Bank-of-Namibia-for-Deploying-India%20%99sUPI-Stack-in-Namibia.pdf>

NPCI (2025a). Unified Payments Interface (UPI). Accessed July 2025: <https://www.npci.org.in/what-we-do/upi/product-overview>

NPCI (2025b). UPI 3rd Party Apps. Accessed July 2025: <https://www.npci.org.in/what-we-do/upi/3rd-party-apps>

OAG (2025). Accessed July 2025: <https://www.oag.gov.rw/index.php?id=2>

Obiko, E., Ahimbisibwe, D., and Singh, A. (2020). The shared agent network in Uganda. Accessed July 2025: <https://www.microsave.net/2020/06/29/the-shared-agent-network-in-uganda/>

ODPC Kenya (2025). Accessed July 2025: <https://www.odpc.go.ke/>

OECD (2023). Shifting from open banking to open finance. Accessed July 2025: [https://www.oecd.org/en/publications/shifting-from-open-banking-to-open-finance\\_9f881c0c-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/shifting-from-open-banking-to-open-finance_9f881c0c-en.html)

PAPSS (2025a). KCB Group and Bank of Kigali launch PAPSS, enabling seamless and affordable cross-border payments across Africa. Accessed July 2025: <https://papss.com/media/kcb-group-and-bank-of-kigali-launch-papss-enabling-seamless-and-affordable-cross-border-payments-across-africa/>

PAPSS (2025b). PAPSS List of Live Commercial Banks, 2025. Accessed July 2025: [https://papss.com/wp-content/uploads/2025/04/PAPSS-LIST-OF-LIVE-COMMERCIAL-BANKS\\_30042025.pdf](https://papss.com/wp-content/uploads/2025/04/PAPSS-LIST-OF-LIVE-COMMERCIAL-BANKS_30042025.pdf)

PASA (2022a). Credit Payments. Accessed July 2025. <https://pasa.org.za/about-payments/%20intro-to-payment-systems/credit-payments/>

PASA (2022b). Debit Payments. Accessed July 2025. <https://pasa.org.za/about-payments/%20intro-to-payment-systems/debit-payments/>

PASA (2023). Payments Association of South Africa Integrated Report. Accessed July 2025: [https://pasa.org.za/wp-content/uploads/2024/06/PASA-IR-30May2024\\_compressed.pdf](https://pasa.org.za/wp-content/uploads/2024/06/PASA-IR-30May2024_compressed.pdf)

Program during COVID-19. Accessed July 2025: <https://poverty-action.org/sites/default/files/publications/Togo-Novissi-Cash-Transfer-Brief-August%202021.pdf>

PayLogic (2025). Paylogic Awarded Project for Interoperable Digital Payment Switch in the Union of Comoros. Accessed July 2025: <https://pay-logic.com/paylogic-awarded-project-for-interoperable-digital-payment-switch-in-the-union-of-comoros/>

Payment Components (2024). All about Payments in Africa. Accessed July 2025: <https://www.paymentcomponents.com/all-about-payments-in-africa/>

Payment System Regulator (2024). APP fraud reimbursement protections. Accessed July 2025: <https://www.psr.org.uk/information-for-consumers/app-fraud-reimbursement-protections/>

Payplex Solutions (2025). The ROI of QR Code Payments: Real Numbers from Real Businesses. Accessed July 2025: <https://www.linkedin.com/pulse/roi-qr-code-payments-real-numbers-insights-businesses-qgltc/>

Progresssoft (2024). Deployment of Interoperable Instant Payments System at SATIM. Accessed July 2025: <https://www.progresssoft.com/news/deployment-of-interoperable-instant-payments-system-at-satim>

Progresssoft (2025). ProgressSoft Accelerates Connectivity to Algeria's National Instant Switch. Accessed July 2025: <https://www.progresssoft.com/news/progresssoft-accelerates-connectivity-to-algerias-national-instant-switch#:~:text=Building%20on%20the%20successful%20implementation%20of%20its,facilitates%20seamless%2C%20real%2Dtime%20transactions%20across%20the%20country.&text=It%20also%20allows%20instant%20top%2Dups%20from%20bank,all%20through%20a%20modern%2C%20user%2Dfriendly%20mobile%20application.>

Ransomware Live (2025). Accessed July 2025: <https://www.ransomware.live/id/RXNlcnZpY2VzLmdvdi56bUBmbG9ja2Vy>

RBA (2024). Interlinking Fast Payment Systems for Cross-border Payments. Accessed July 2025: <https://www.rba.gov.au/payments-and-infrastructure/pdf/report-interlinking-fast-payment-systems-for-cross-border-payments-april-2024.pdf>

Ren Payments (2025). Euronet Launches Modernization Solution for Mozambique's National Payments Network With Ren. Accessed July 2025: <https://www.renpayments.com/case-study/euronet-launches-modernization-solution-for-mozambique-s-national-payments-network-with-ren/>

Reserve Bank of Australia (2024). Interlinking Fast Payment Systems for Cross-border Payments. Accessed July 2025: <https://www.rba.gov.au/payments-and-infrastructure/pdf/report-interlinking-fast-payment-systems-for-cross-border-payments-april-2024.pdf>

Reuters (2024). South Africa's Eskom expects to turn profitable in 2025 after wider \$3 billion loss. Accessed July 2025: <http://reuters.com/business/energy/south-africas-eskom-reports-3-bln-loss-split-transmission-unit-2024-12-19/>

Revolut (2025). Accessed July 2025: <https://www.revolut.com/our-pricing-plans/>

Riquet, C. (2016). Digital financial services for cocoa farmers in Côte d'Ivoire. CGAP. Accessed July 2025: <https://www.cgap.org/blog/digital-financial-services-cocoa-farmers-cote-divoire>

RISA (2025a). Digital Ambassadors Program (DAP). Accessed July 2025: <https://www.risa.gov.rw/projects/digital-ambassadors-program>

RISA (2025b). Rwanda Launches the Center for Digital Public Infrastructure: A New Era of Innovation and Inclusion. Accessed July 2025: <https://www.risa.gov.rw/news-detail/rwanda-launches-the-center-for-digital-public-infrastructure-a-new-era-of-innovation-and-inclusion>

SARB (2025). Consultation paper on interoperability in the national payment system. Accessed July 2025: <https://www.resbank.co.za/content/dam/sarb/what-we-do/payments-and-settlements/regulation-oversight-and-supervision/document-for-comments/draft%20interoperability%20draft%20consultation%20paper%20-%2011%20March%202025.pdf>

Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) (2024). Accessed July 2025: <https://www.linkedin.com/company/satim.dz/posts/?feedView=all>

Selcom (2025). Accessed July 2025: <https://www.selcom.net/agent>

Seychelles News Agency (2024). Seychelles and UAE sign agreements for creating framework to use local currencies in settling cross-border transactions. Accessed July 2025: <http://www.seychellesnewsagency.com/articles/20922/Seychelles+and+UAE+sign+agreements+for+creating+framework+to+use+local+currencies+in+settling+cross-border+transactions>

SIBS (2025). Accessed July 2025: <https://www.sibs.com/payments-app-and-sdk/>

SIPS (2025). Accessed July 2025: <https://sps.so/sips/>

Slesar, M. (2022). How to Choose and Integrate a Payment Gateway into a Mobile App. Accessed July 2025: <https://onix-systems.com/blog/mobile-payment-systems-for-apps>

Sterling Bank (2025). Terms and Conditions, 2025. Accessed July 2025: <https://sterling.ng/wp-content/uploads/2025/04/Free-Transfer-TCs-2025.pdf>

Swift (2025). The benefits of ISO 20022. Accessed July 2025: <https://www.swift.com/standards/iso-20022/iso-20022-standards#:~:text=Thanks%20to%20its%20structured%20and,fully%20supported%2C%20avoiding%20complex%20workarounds.>

Tanzania ICT Commission (2021). Digital Skills Development Framework. Accessed July 2025: <https://ictc.go.tz/storage/40/01J5PWYP45J0RMXQC2N5XDCYR9.pdf>

TCIB (2025). Accessed July 2025: <https://www.tcib.africa/home>

TechAfrica News (2024). FNB and BankservAfrica Partner to Revolutionize Cross-Border Payments with Instant TCIB System. Accessed July 2025: <https://techafricanews.com/2024/11/07/39235/>

TechAfrica News (2025). Algeria's 5G Rollout Marks a New Era for African Digital Transformation. Accessed July 2025: [https://techafricanews.com/2025/05/30/algerias-5g-rollout-marks-a-new-era-for-african-digital-transformation/?utm\\_source=chatgpt.com](https://techafricanews.com/2025/05/30/algerias-5g-rollout-marks-a-new-era-for-african-digital-transformation/?utm_source=chatgpt.com)

TechAfrica news (2025). How Can Digital Public Infrastructure Accelerate Transformation and Inclusion in Africa? Accessed July 2025: <https://techafricanews.com/2025/05/29/how-can-digital-public-infrastructure-accelerate-transformation-and-inclusion-in-africa/>

Techcabal (2023). Kenya boosts payments interoperability with state-backed QR codes. Accessed July 2025: <https://techcabal.com/2023/05/03/kenya-launches-qr-code-standard-for-payments/>

Techcabal (2024). Kenya's central bank plans instant payment system across all banks and fintechs. Accessed July 2025: <https://techcabal.com/2024/10/18/kenyas-central-bank-plans-instant-payment-system/>

Techcabal (2025). Nigeria's open banking to launch in August after a four-year wait. Accessed July 2025: <https://techcabal.com/2025/04/29/cbn-launches-open-banking/>

Techcabal (2025). Nigeria's Central Bank orders NIBSS to debit banks over fraudulent transactions, tightening accountability. Accessed July 2025: <https://techcabal.com/2025/01/28/cbn-nibss-fraud/>

Techcentral (2025). QR code payments are coming to PayShap. Accessed July 2025: <https://techcentral.co.za/qr-code-payments-are-coming-to-payshap/260672/>

Techpoint (2023). Central Bank of Lesotho restores interbank transfers 8 days after a cyberattack. Accessed July 2025: <https://techpoint.africa/news/central-bank-lesotho-restores-interbank-transfers/>

TechPoint (2025). Why South Africa's instant payment system isn't catching on. Accessed July 2025: <https://techpoint.africa/insight/south-africas-payshap-slow-adoption/>

Techpression (2024). Airtel and Moja Motorway make toll payments hassle-free for Nairobi drivers. Accessed July 2025: <https://techpression.com/airtel-and-moja-motorway-make-toll-payments-hassle-free-for-nairobi-drivers/>

Tenders Info (2025). Implementation of an Instant Payment System In Mauritania Allowing Interoperability Of Financial Services, Mauritania. Accessed July 2025: [https://www.tendersinfo.com/tenders\\_details/513662219?desc=Implementation-Of-An-Instant-Payment-System-In-Mauritania-Allowing-Interoperability-Of-Financial-Services](https://www.tendersinfo.com/tenders_details/513662219?desc=Implementation-Of-An-Instant-Payment-System-In-Mauritania-Allowing-Interoperability-Of-Financial-Services)

The African Report (2024). West Africa: Five questions about the region's new interoperable payment system. Accessed July 2025: <https://www.theafricareport.com/359378/west-africa-five-questions-about-the-regions-new-interoperable-payment-system/>

The Guardian (2025). FG approves use of NIN across MDAs as NIMC launches authentication service. Accessed July 2025: [https://guardian.ng/news/fg-approves-use-of-nin-across-mdas-as-nimc-launches-authentication-service/#google\\_vignette](https://guardian.ng/news/fg-approves-use-of-nin-across-mdas-as-nimc-launches-authentication-service/#google_vignette)

The Hindu Businessline (2018). Use of Aadhaar for KYC authentication will cut costs. Accessed September 2025: <https://www.thehindubusinessline.com/money-and-banking/use-of-aadhaar-for-kyc-authentication-will-cut-costs/article8490492.ece>

The Presidency of the Republic of South Africa (2025). Operation Vulindlela to lead the digital transformation roadmap. Accessed July 2025: <https://www.thepresidency.gov.za/operation-vulindlela-lead-digital-transformation-roadmap>

UCLIPP (2025). The Digital Public Infrastructure. Accessed July 2025: <https://dpimap.org/>

UIDAI, 2025. Accessed July 2025: <https://uidai.gov.in/en/about-uidai/unique-identification-authority-of-india.html>

United Nations (2024). The Transformative Power of Digital Remittances in Africa. Accessed July 2025: <https://www.un.org/osaa/news/digital-remittances-africa>

United Nations (2025). The Transformative Power of Digital Remittances in Africa. Accessed July 2025: <https://www.un.org/osaa/news/digital-remittances-africa>

UNCDF (2024). Assessing Progress and Priorities: Ethiopia's Financial Inclusion Journey 2011-2022. Accessed July 2025: <https://static1.squarespace.com/static/5f2d7a54b7f75718fa4d2eef/t/64d64976b3598e3440600499/1691765209249/FINAL-Assessing-Progress-and-Priorities-Ethiopia-Financial-Inclusion-Journey-2011-2022-August-2023.pdf>

UNDP (2023). The Human and Economic Impact of Digital Public Infrastructure. Accessed September 2025: [The Human and Economic Impact of Digital Public Infrastructure | United Nations Development Programme](https://www.un.org/development/desa/digital-society/the-human-and-economic-impact-of-digital-public-infrastructure)

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (2020). Digital payments to refugees: A pathway towards financial inclusion. Accessed September 2025: <https://www.unhcr.org/media/digital-payments-refugees-pathway-towards-financial-inclusion>

Vaneck (2024). Enabling India's Digital Disruption. Accessed July 2025: <https://www.vaneck.com/us/en/blogs/emerging-markets-equity/enabling-indias-digital-disruption/>

WAMA (2024). Request for Expressions of Interest to recruit a consulting firm for the project harmonisation of existing payments system infrastructure across ECOWAS. Accessed July 2025: <https://amao-wama.org/wp-content/uploads/2024/03/WAMA-CALL-FOR-EXPRESSION-OF-INTEREST-TO-RECRUIT-A-CONSULTANT-FIRM.pdf>

World Bank (2016). ID4D Country Diagnostic: Nigeria. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/136541489666581589/pdf/113567-REPL-Nigeria-ID4D-Diagnostics-Web.pdf>

World Bank (2019). Ethiopia Financial Sector Development: The Path to an Efficient Stable and Inclusive Financial Sector. Accessed July 2025: <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/c58be56d-7f78-5eb6-beee-a6738845903b/content>

World Bank (2020a). Mozambique NFIS (2016-2022) Mid-term Review. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/732551572441523589/pdf/Mozambique-National-Financial-Inclusion-Strategy-for-2016-2022-Mid-Term-Review.pdf>

World Bank (2020b). Digital Financial Services, Washington, D.C., USA.

World Bank (2021a). Considerations and Lessons for the Development and Implementation of Fast Payment Systems: Main Report, Washington, D.C., USA.

World Bank (2021b). ID4D Global Dataset. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099705012232226786/pdf/P176341032c1ef0b20adf10abad304425ef.pdf>

World Bank (2021c). Messaging Standards in Fast Payment Systems. Part of the World Bank Fast Payments, Washington, D.C., USA.

World Bank (2021d). Proxy Identifiers and Databases in Payments, Washington, D.C., USA.

World Bank (2021e). Malawi Economic Monitor. Accessed July 2025: <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/61714f214ed04bc-d6e9623ad0e215897-0400012021/related/Malawi-Economic-Monitor-Investing-in-Digital-Transformation.pdf>

World Bank (2021f). G2P Payment Arrangements in Egypt and COVID-19. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/533491624466169827/pdf/G2P-Payment-Arrangements-in-Egypt-and-COVID-19.pdf>

World Bank (2021g). The Global Findex Database. Accessed July 2025: <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfinindex/Report>

World Bank (2021h). The use of QR codes in payments. Accessed July 2025: <https://techcentral.co.za/qr-code-payments-are-coming-to-payshap/260672/>

World Bank (2021i). Interoperability in Fast Payment Systems. Washington, D.C., USA. Accessed August 2025: [https://fastpayments.worldbank.org/sites/default/files/2021-10/Interoperability\\_in\\_FPS\\_Final.pdf](https://fastpayments.worldbank.org/sites/default/files/2021-10/Interoperability_in_FPS_Final.pdf)

World Bank Core Knowledge Exchange (2021). Emergency Aid: The Brazilian response to an unprecedented challenge. Accessed September 2025: <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/7e7760479e9b48076c9f06d5e-9d16a39-0380022021/original/CKEx-May-6-Expanding-Coverage-Brazil.pdf>

World Bank (2022a). Regulatory Aspects of Intermediaries in Electronic Payment Acceptance. Washington, D.C., USA.

World Bank (2022b). Scheme Rules in Fast Payments. Accessed July 2025: [https://fastpayments.worldbank.org/sites/default/files/2022-03/Scheme%20Rules\\_Final\\_0.pdf](https://fastpayments.worldbank.org/sites/default/files/2022-03/Scheme%20Rules_Final_0.pdf)

World Bank (2022c). Next generation G2P payments: Building blocks of a modern G2P architecture. Accessed September 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099600110202238143/pdf/P173166068e4220430a0ff03279b01c83db.pdf>

World Bank (2024a). Nigeria Electrification Project. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099123024214039631/pdf/P1618851bc5f2b03418e5814c8592e0b7b4.pdf>

World Bank (2024b). Remittance Prices Worldwide—Issue 51. Accessed July 2025: [https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw\\_main\\_report\\_and\\_annex\\_q324.pdf](https://remittanceprices.worldbank.org/sites/default/files/rpw_main_report_and_annex_q324.pdf)

World Bank (2024c). Data From the Global Findex 2021: Digitalizing Agricultural Payments in Sub-Saharan Africa. Accessed July 2025: <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfinindex/brief/data-from-the-global-findex-2021-digitalizing-agricultural-payments-in-sub-Saharan-africa>

World Bank (2024d). Remittance Prices Worldwide - Issue 50, June 2024. Accessed July 2025: <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099053025160028284/pdf/P179351-76a83153-ca40-4b65-b83c-36e40b0711e7.pdf>

World Bank Blogs (2024e). Fostering resilience: How mobile money transformed crisis response in Cameroon. Accessed July 2025: <https://blogs.worldbank.org/en/africanacan/fostering-resilience-how-mobile-money-transformed-crisis-response-cameroon>

World Bank (2025a). Accessed July 2025: <https://www.worldbank.org/en/programs/g2px>

World Bank (2025b). About the Global Findex 2025. Accessed July 2025: <https://www.worldbank.org/en/publication/globalfinindex>

World Bank (2025c). World Bank Data. Accessed July 2025: <https://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD?locations=ZG>

World Bank (2025d). Digital Public Infrastructure and Development: A World Bank Group Approach. Accessed July 2025: <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/bb08d389-cfbf-4417-9415-b9f65ef5c1f4/content>

World Bank (2025e). Cash vs Digital: How do digital government-to-person payments ease the lives of recipients? Accessed July 2025: <https://blogs.worldbank.org/en/digital-development/cash-vs-digital-how-do-digital-government-person-payments-ease-lives-recipients>

World Economic Forum (WEF) (2022). Growing Intra-African Trade through Digital Transformation of Border and Customs Services: Regional Action Group for Africa. Accessed July 2025: <https://www.weforum.org/publications/growing-intra-africa-trade-through-digital-transformation-of-customs-and-borders/#:~:text=The%20African%20Continental%20Free%20Trade,post%2Dpandemic%20recovery%20and%20growth>

World Economic Forum (WEF) (2022b). Brazilians are adopting digital payments faster than anyone else. What lessons can we learn? Accessed September 2025: <https://www.weforum.org/stories/2022/05/brazilians-are-adopting-digital-payments-faster-than-anyone-else-what-lessons-can-we-learn/>



## Annexes

## ANNEXE A | Méthodologie

Le présent rapport a été élaboré selon une approche de recherche mixte, combinant des sources principales et secondaires.

### Cartographier le paysage des SPI

En vue de cartographier le paysage des SPI en Afrique, des données ont été recueillies à partir de diverses sources principales et secondaires, y compris la littérature publiée par les partenaires de développement. Dans le cadre du recueil de données principales, une enquête et des entretiens approfondis ont été menés auprès des principales parties prenantes (liste disponible à l'Annexe B).

Nous remercions tout particulièrement les banques centrales et les opérateurs de SPI des juridictions suivantes pour leurs contributions, qui ont permis de combler des lacunes importantes dans l'information disponible : **Angola, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (« CEMAC ») et la Communauté de développement de l'Afrique australe (« CDAA »)**.

Des informations sur les systèmes suivants ont été recueillies : PayShap et RTC (Afrique du Sud), KWIK (Angola), IPN et Meeza Digital (Égypte), EthSwitch (Éthiopie), Fast Payment Module d'EPS (Eswatini), Gamswitch (Gambie), GIP et Mobile Money Interoperability (Ghana), la solution d'argent mobile du Kenya et PesaLink (Kenya), Natswitch (Malawi), la solution d'argent mobile de Madagascar (Madagascar), MarocPay et Virement Instantané (Maroc), MauCAS (Maurice), SIMO (Mozambique), NIP (Nigéria), la solution d'argent mobile d'Ouganda, eKash (Rwanda), Salon Pement Swich (Sierra Leone), Somalia Instant Payment System (« SIPS ») (Somalie), TIPS et la solution d'argent mobile de

Tanzanie (Tanzanie), la solution d'argent mobile de Tunisie (Tunisie), National Financial Switch (Zambie), ZIPIT (Zimbabwe), GIMACPAY (CEMAC), et TCIB (CDAA).

Cette approche a permis de bâtir une solide base de données à l'appui de l'analyse typologique des SPI. Ces données constituent également la base de la catégorisation de chaque SPI sur l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda 2025. Cette classification prend en compte plusieurs dimensions, parmi lesquelles les fonctionnalités du système, la technologie déployée, les modèles de gouvernance et les niveaux d'inclusivité. Toutes les données sont à jour au 1<sup>er</sup> juin 2025.

À l'instar des précédentes éditions du Rapport SIIPS, les critères pour atteindre chaque niveau d'inclusivité sur l'Échelle d'inclusivité AfricaNenda sont les suivants :

Le niveau d'inclusivité « Élémentaire » inclut deux critères clés se rapportant aux fonctionnalités du système. Les SPI ne sont pas classés s'ils ne satisfont pas simultanément aux deux critères suivants :

- **Prise en charge des canaux de base : offrir a minima le principal canal local.** Le SPI prend en charge le(s) canaux de paiement le(s) plus utilisé(s) par la population de la zone géographique qu'il dessert. Par exemple, le SPI permet de réaliser des transactions d'argent mobile (via l'USSD, un code QR, une application mobile ou autre) sur les marchés où l'adoption de ce canal est supérieure à la pénétration des comptes bancaires. Ainsi, le système profite

au plus grand nombre d'utilisateurs finaux, plutôt que de se limiter au segment le plus rentable.

- Prise en charge des cas d'utilisation de base : offrir a minima les paiements P2P et P2B.** Ces cas d'utilisation constituent le minimum fonctionnel requis, car ils proposent tous deux une proposition de valeur tangible pour les utilisateurs finaux. Les paiements P2P, et plus particulièrement les paiements nationaux longue distance, jouent un rôle clé dans l'adoption initiale des paiements numériques par les utilisateurs. En effet, le paiement en espèces peut s'avérer coûteux et peu pratique : il oblige souvent les utilisateurs à se déplacer pour remettre l'argent, ce qui entraîne des coûts de transport supplémentaires et les expose à des risques de sécurité. En proposant des transactions P2P numériques, les SPI offrent une alternative plus pratique. Les paiements P2B numériques recouvrent notamment le règlement des factures et les paiements marchands, essentiels pour permettre aux économies d'évoluer vers des modèles à faible recours aux espèces, dits « cash-lite ». Les paiements marchands numériques instantanés favorisent l'adoption du commerce électronique et réduisent le besoin d'espèces dans les points de vente. Ils constituent également le principal moteur de croissance du volume de transactions d'un SPI et contribuent ainsi directement à la pérennité de son modèle économique.

Pour atteindre le niveau d'inclusivité « Avancé », les SPI doivent satisfaire à toutes les exigences du niveau élémentaire ainsi qu'aux trois critères supplémentaires suivants :

- Participation de tous les FSP (modèle multisectoriel).** Autoriser tous les FSP agréés à utiliser le système : le SPI est ouvert à tout FSP agréé, qu'il s'agisse d'une banque commerciale, d'un opérateur d'argent mobile, d'une institution de microfinance

ou d'une fintech. Il prend ainsi en charge les transactions multisectorielles, permettant aux utilisateurs finaux d'effectuer des paiements vers n'importe quel autre utilisateur, quelle que soit l'institution où leurs comptes respectifs sont domiciliés, et de réaliser les transactions bien plus simplement. La conception du SPI et les règles qui régissent son fonctionnement assurent une interopérabilité entre tous, ce qui permet au réseau de paiement global de prendre de l'ampleur. Ces effets de réseau positifs peuvent contribuer à accroître le volume des transactions et, ce faisant, l'efficacité de l'infrastructure partagée, avec à la clé une réduction des coûts ;

- Gouvernance engagée en faveur des populations défavorisées via un processus décisionnel conjoint.** Le SPI a prévu des mécanismes de gouvernance inclusifs permettant à l'ensemble des participants de contribuer à la conception du système et aux processus décisionnels. Une obligation explicite d'inclusivité peut également être précisée dans les règles de fonctionnement du système. L'existence d'un processus visant à solliciter les contributions de toutes les parties prenantes à la conception du système et de ses règles, et pas uniquement celles d'un nombre restreint de FSP dominants, crée des conditions de concurrence équitables et améliore la collaboration au sein du secteur. Cette distinction plus nette entre concurrence et collaboration contribue à prévenir la domination du marché par les acteurs les plus importants.

- Participation de la banque centrale à la gouvernance.** Le SPI collabore activement avec la banque centrale, qui agit comme entité de réglementation et de surveillance. Les règles de fonctionnement du système précisent également les modalités de son implication dans la conception du système et les procédures de gouvernance qui peuvent aller jusqu'à la propriété directe

et l'exploitation du système par la banque centrale. Une gouvernance mixte, associant secteurs public et privé à travers des comités ou groupes de travail, peut également être envisagée, quel que soit le modèle de propriété ou d'exploitation retenu. Le fait d'impliquer l'autorité de réglementation dans le dialogue avec l'opérateur et les participants au SPI garantit un retour d'information continu sur les réformes politiques ou réglementaires nécessaires. La banque centrale, pour sa part, peut veiller à ce que les objectifs d'inclusivité spécifiés dans ses politiques soient bien reflétés dans la conception du SPI et les règles de fonctionnement qui le régissent, afin d'éviter que les intérêts commerciaux ne priment. La banque centrale peut également œuvrer en faveur de l'interopérabilité entre tous les FSP, en particulier sur les marchés où la concurrence en la matière demeure limitée.

Les SPI qui atteignent un niveau d'inclusivité « Mature » satisfont à tous les critères des niveaux « Élémentaire » et « Avancé », ainsi qu'à trois conditions supplémentaires en matière de fonctionnalités et de gouvernance :

- Offrir tous les cas d'utilisation.** Le SPI prend en charge la gamme complète de cas d'utilisation, y compris les paiements P2P, P2B, G2P, P2G, B2B, B2P, B2G et G2B, ce qui contribue à l'avènement d'un écosystème de paiement numérique global permettant la pleine circulation des liquidités via les canaux numériques. La possibilité d'effectuer des transactions pour n'importe quel cas d'utilisation accroît l'utilité des paiements numériques aux yeux des

utilisateurs finaux et permet aux capitaux de circuler plus facilement et plus efficacement entre les différents acteurs de l'économie.

- Mettre à disposition des mécanismes de recours supplémentaires.** Le SPI fixe des normes pour les participants, afin de garantir l'existence de mécanismes de recours pour l'utilisateur final, conformément aux lois sur la protection des consommateurs, la confidentialité des données et la cybersécurité. Le SPI réalise un suivi effectif des voies de recours proposées par les participants et de leur efficacité, ce qui permet de diminuer les risques de fraude et d'erreurs de transactions pour l'utilisateur final. Les règles de fonctionnement régissant le SPI imposent également la mise à disposition de voies de recours au niveau du SPI et fixent les conditions dans lesquelles ces recours peuvent être intentés. Ainsi, les utilisateurs finaux peuvent avoir confiance dans les paiements numériques, car ils disposent d'une voie de recours supplémentaire si les canaux proposés par les fournisseurs s'avèrent insuffisants ;
- Offrir ses services aux utilisateurs finaux à moindre coût.** Le SPI suit un modèle de recouvrement des coûts ou non déficitaire, de sorte que les frais de transaction supportés par l'utilisateur final sont aussi faibles que possible. Les parties prenantes du SPI assurent un suivi constant des frais pratiqués par les participants et du respect des dispositions tarifaires définies au niveau du système, comme les plafonds de tarification ou les dispositions prévoyant la gratuité des transactions.



## Étude de marché

### A : méthodologie de l'étude de marché

L'étude de marché principale s'est concentrée sur l'analyse de l'évolution des paiements instantanés inclusifs dans les quatre pays suivants : l'Angola, la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Tunisie. Elle a ciblé les segments à faible revenu au sein des populations urbaines, périurbaines et rurales, et a permis de recueillir des informations sur les utilisateurs, de mieux comprendre les besoins spécifiques des segments exclus et d'identifier les obstacles persistants en matière de sensibilisation, d'accès, d'adoption et d'utilisation des paiements numériques.

Pour parvenir à une compréhension exhaustive des expériences, points de vue et perceptions des utilisateurs et commerçants concernant les paiements numériques, l'étude a combiné une méthodologie mixte associant des enquêtes, des entretiens individuels, des techniques d'immersion, et, le cas échéant, des enquêtes mystères.

**Tableau A.1** | méthodes quantitatives et qualitatives

	Enquêtes	Entretiens approfondis	Enquêtes mystère
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appréhender l'intensité et la divergence d'utilisation des paiements numériques par les consommateurs.</li> <li>Mesurer la fréquence d'utilisation des paiements numériques et les profils de transaction.</li> <li>Classer les instruments de paiement les plus utilisés.</li> <li>Identifier les principaux obstacles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographier les caractéristiques des cas d'utilisation et le comportement en matière de paiement.</li> <li>Étudier les perceptions des consommateurs vis-à-vis des paiements numériques à l'aide du cadre d'accès, d'adoption et d'utilisation d'AfricaNenda.</li> <li>Encadrer le parcours de l'utilisateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre de manière détaillée le parcours de l'utilisateur : validation des coûts, des recours et de l'assistance à la clientèle.</li> </ul>
<b>Taille de l'échantillon par pays</b>	<b>Nombre de particuliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Angola : 50</li> <li>Côte d'Ivoire : 59</li> <li>Madagascar : 54</li> <li>Tunisie : 54</li> </ul> <b>Nombre de commerçants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Angola : 62</li> <li>Côte d'Ivoire : 50</li> <li>Madagascar : 55</li> <li>Tunisie : 53</li> </ul>	<b>Nombre de particuliers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Angola : 24</li> <li>Côte d'Ivoire : 20</li> <li>Madagascar : 20</li> <li>Tunisie : 20</li> </ul> <b>Nombre de commerçants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Angola : 24</li> <li>Côte d'Ivoire : 20</li> <li>Madagascar : 20</li> <li>Tunisie : 20</li> </ul>	
<b>Présence</b>	<b>Recueil des données de l'enquête</b> De février 2025 à mars 2025	<b>Recueil des données des entretiens approfondis</b> De février 2025 à mars 2025	
<b>Locations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Urbaine</li> <li>Périurbaine</li> <li>Rurale</li> </ul>		

**Tableau A.2** | Échantillonnage des personnes sondées dans la composante quantitative

	Utilisateurs particuliers		Commerçants	
	Personnes aux revenus occasionnels	Personnes dont les revenus sont fréquents	Micro-entrepreneurs	Petits entrepreneurs
Définition	Cette catégorie inclut les citadins à faible revenu vivant au jour le jour, sans emploi stable ni sources de revenus régulières, les travailleurs intermittents à la pièce ou à la tâche, ainsi que les personnes qui dépendent d'un soutien familial, communautaire ou d'aides sociales.	Il s'agit de la frange de population légèrement plus aisée du segment des personnes à faible revenu, qui perçoivent un revenu régulier, qu'il s'agisse d'un salaire fixe ou d'une rémunération à la journée, dans le secteur formel ou informel. Ils constituent le principal soutien des personnes dont les revenus sont occasionnels, et peuvent, de ce fait, jouer un rôle important comme émetteurs de fonds.	Les commerçants/marchands tels que les colporteurs, les épiciers et les artisans, disposent de petits locaux temporaires ou des petits points de vente (la plupart du temps informels). Dans le cadre de cette étude, les micro-entreprises retenues étaient celles employant entre 0 et 1 salarié.	Les commerçants/prestataires de services disposant de locaux fixes formels de petite ou moyenne taille, tels que des petits points de vente, des restaurants ou des pharmacies, parfois avec des succursales implantées sur différents sites. Les entreprises de taille moyenne retenues pour les besoins de cette étude étaient celles employant entre 2 et 5 salariés par établissement.
Proportion de l'échantillon (enquête)	35.4 %	65.6 %	37.5 %	62.5 %
	Dans la cadre de l'étude quantitative de l'étude, 62 % des répondants — particuliers et entreprises confondus — utilisent les paiements numériques.			
	Dans chacun des quatre groupes, une représentation équilibrée des femmes et des jeunes a été garantie.			
	Les entreprises de l'échantillon représentent divers secteurs d'activité. L'échantillon de l'étude se concentre à la fois sur le segment « <b>Utilisation émergente</b> », composé de populations urbaines et périurbaines dont on s'attend à ce qu'elles utilisent les paiements numériques et sur le segment « <b>Utilisateur exclu</b> », composé de populations de zones rurales dont l'utilisation des paiements numériques reste limitée ou irrégulière. L'échantillon n'est <b>pas représentatif d'un point de vue national</b> , et toutes les conclusions qui en sont tirées pour chaque pays ne concernent que les personnes sondées.			

**Ventilation détaillée de l'échantillon**

La ventilation de la composante quantitative et la taille de l'échantillon pour chaque méthode utilisée dans les quatre pays sont présentées au Tableau A.3. Au total, l'échantillon comprenait 437 répondants sur les quatre marchés. La collecte des données quantitatives a eu lieu entre le 17 mars 2025 et le 21 mars 2025.

Pour la composante qualitative, l'échantillon était composé de 168 personnes issues de ces quatre pays. La collecte des données qualitatives a eu lieu dans ces quatre pays entre le 15 février 2023 et le 6 mars 2023.

**Tableau A.3** | Ventilation détaillée de l'échantillon

Pays	Profil des répondants	Étude quantitative
Angola	Personnes aux revenus occasionnels — particuliers	19
	Personnes aux revenus réguliers — particuliers	43
	Micro-entreprises	22
	Petits entrepreneurs	28
	Pourcentage de l'échantillon qui utilise les paiements numériques	73 %
Côte d'Ivoire	Personnes aux revenus occasionnels — particuliers	26
	Personnes aux revenus réguliers — particuliers	33
	Micro-entreprises	36
	Petits entrepreneurs	14
Madagascar	Pourcentage de l'échantillon qui utilise les paiements numériques	66 %
	Personnes aux revenus occasionnels — particuliers	32
	Personnes aux revenus réguliers — particuliers	22
	Micro-entreprises	10
	Petits entrepreneurs	45
Tunisia	Pourcentage de l'échantillon qui utilise les paiements numériques	45 %
	Personnes aux revenus occasionnels — particuliers	4
	Personnes aux revenus réguliers — particuliers	50
	Micro-entreprises	10
	Petits entrepreneurs	43
	Pourcentage de l'échantillon qui utilise les paiements numériques	63 %

Pays	Profil des répondants	Étude quantitative
Échantillon total		437
Utilisateurs du numérique		270 (62 %)
Utilisateurs d'espèces		167 (38 %)

## Définitions des profils d'utilisateurs

**Tableau A.4** | Définitions des cinq profils d'utilisateurs finaux

No du profil	Nom du profil	Échantillon représenté par ce profil	Population	Définition des caractéristiques (conditions)	Part d'utilisateurs réguliers des paiements numériques (sur une base hebdomadaire)
1	Utilisateur d'espèces	10 %	N=437	<ul style="list-style-type: none"> <li>Est titulaire soit d'un compte d'argent mobile, soit d'un compte bancaire, mais pas les deux.</li> <li>Zone rurale ou périurbaine.</li> <li>Réalise la plupart de ses transactions en espèces.</li> <li>Préfère les paiements en espèces aux paiements numériques.</li> <li>Cas d'utilisation récent : recours à l'argent mobile ou à un service bancaire pour envoyer de l'argent à des proches.</li> </ul>	5 %

No du profil	Nom du profil	Échantillon représenté par ce profil	Population	Définition des caractéristiques (conditions)	Part d'utilisateurs réguliers des paiements numériques (sur une base hebdomadaire)
2	Utilisateur circonstanciel	35 %	n = 229, clients particuliers sondés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Est titulaire d'un compte bancaire ou d'un compte d'argent mobile.</li> <li>Possède un téléphone portable.</li> <li>Cas d'utilisation numérique récents : paiement de factures et envoi d'argent.</li> <li>Vit dans une zone non rurale (urbaine ou périurbaine).</li> </ul>	74 %
3	Adepte du tout numérique	13 %	n = 229, clients particuliers sondés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perçoit son revenu de manière dématérialisée (et non en espèces ou par chèque).</li> <li>La source de revenus est régulière.</li> <li>Cas d'utilisation numérique récents : paiements de factures, paiements marchands et envoi d'argent.</li> <li>Est titulaire d'un compte bancaire ou d'un compte d'argent mobile.</li> <li>Possède un téléphone portable.</li> <li>Résident urbain.</li> <li>Préfère les paiements numériques aux paiements en espèces.</li> </ul>	15 %

No du profil	Nom du profil	Échantillon représenté par ce profil	Population	Définition des caractéristiques (conditions)	Part d'utilisateurs réguliers des paiements numériques (sur une base hebdomadaire)
4	Commerçant hybride	27 %	n = 208, répondants commerçants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerçant employant 0 ou 1 salarié.</li> <li>• Est titulaire d'un compte bancaire ou d'un compte d'argent mobile.</li> <li>• Possède un téléphone portable.</li> <li>• Situé dans une zone non rurale (urbaine ou périurbaine).</li> </ul>	27 %
6	Gestionnaire structuré	13 %	n = 208, répondants commerçants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commerçant employant deux salariés ou plus.</li> <li>• Est titulaire d'un compte bancaire ou d'un compte d'argent mobile.</li> <li>• Utilise un téléphone portable ou un TPE.</li> <li>• Zone urbaine.</li> <li>• Préfère les paiements numériques aux paiements en espèces.</li> </ul>	10 %

**Note méthodologique 1 :** pour dresser ces profils, une analyse fondée sur une approche mixte et triangulée a été menée. Les données qualitatives ont permis d'en conceptualiser les définitions, tandis que les données quantitatives ont servi à les valider à partir des données issues du Rapport SIIPS 2025 pour les quatre pays étudiés (voir Tableau A.4 en annexe : définitions des cinq profils d'utilisateurs finaux). Ensemble, ces profils représentent environ 81 % de l'ensemble des répondants de l'échantillon global, indépendamment des SPI transfrontaliers.

**Note méthodologique 2 :** ces profils permettent de simplifier la lecture des données, mais ne reflètent pas toujours la flexibilité des comportements réels. Par exemple, un utilisateur qui ne recourt que rarement aux paiements numériques peut les privilégier ponctuellement aux espèces en réponse à des offres promotionnelles ou à des récompenses proposées par un nouvel acteur du marché. Par ailleurs, les autres facteurs susceptibles d'influencer ces comportements ne sont pas exhaustifs et appellent des analyses complémentaires.

## ANNEXE B | Parties prenantes consultées

Organisation	Partie prenante	Rôle
BankservAfrica : Système Transfer Cleared on Immediate Basis (« TCIB »)	Moshabela Mokone	TCIB : Responsable de la gestion des risques et de l'administration du groupe
Banque centrale d'Egypte : Instant Payment Network (« IPN »)	Mohamed Abdelrahman	Responsable des instruments de paiement et des canaux d'acceptation électroniques (IPN et InstaPay)
	Hussein Habib	Directeur d'Instant Payment Network (« IPN »)
Centre for Digital Public Infrastructure (« CDPI »)	Emmanuel Khisa	Directeur pour l'Afrique du Centre for Digital Public Infrastructure (« CDPI »)
DFS Lab	Jake Kendall	Fondateur et directeur de DFS Lab
	Yilebes Addis	Président-directeur général
	Abeneazer Wondwossen	Responsable principal du portefeuille
	Nebiyu Mengistu	Directeur opérationnel
	Solomon Mohammed	Directeur du Département de l'infrastructure informatique
	Beza Mamo	Directeur, Applications de paiement
	Abreham Kassahun	Consultant en paiement
Egyptian Banks Company	Mohamed Shawky	Directeur adjoint de l'excellence opérationnelle
Gates Foundation	Sanjay Jain	Directeur de l'Infrastructure publique numérique
	Konstantin Peric	Directeur adjoint, Inclusive Financial Services Global Growth & Opportunity
	Camilo Tellez-Merchan	Responsable de programme senior, Paiements, Services financiers inclusifs
Ghana Interbank Payment and Settlement Systems Limited (« GHIPSS »)	Tettey Kwaku	Directeur, Paiements en temps réel

Organisation	Partie prenante	Rôle
GIMACPAY	Valentin Mbozo'o	Directeur général du GIMAC
Inclusive Action Lab	Arunjay Katakam	Co-directeur d'Inclusive Action Lab
Integral Solutions	David Porteous	Fondateur et PDG
MTN Momo Ghana	Cutie Mireku	Responsable, Développement commercial de l'activité fintech
Nigeria Inter-Bank Settlement System Plc (« NIBSS »)	William Uko	Directeur, Stratégie et recherche
	Chinedum Ezenwoko	Analyste en stratégie
	Akinkunmi Ogunsola	Architecte principal
	Fredrick Kio	Responsable du développement produit senior
	Chioma Okeke	Directrice, Bureau de gestion de projet d'entreprise
	Daramfon Akpanuwa	Chef de projets Entreprises
	Gbotemi Komolafe	Analyste commercial
Onafriq (anciennement connu sous le nom de « MFS Africa »)	Tanya Alvis	Vice-présidente, Affaires commerciales
	Rachel Balsham	Directrice générale, Afrique australe et Afrique de l'Est
	Zama Ndlovu	Directrice du groupe de la communication et du marketing d'entreprise
PesaLink	Plounne Oyunge	Directrice du développement
Sociedade Interbancária de Moçambique (« SIMO »)	Bruno Sengulane	Administrateur système exécutif
	Cláudia Caetano	Coordinatrice du service de support fonctionnel et applicatif
	Manuela Simões Chacumba	Systèmes et technologies de l'information
	Gabriel Domingos	Assistant à la gestion des sous-systèmes de paiement
Banque centrale d'Afrique du Sud	Tim Masela	Directeur du Département des systèmes de paiement nationaux et Président des systèmes de paiement de la CDAA

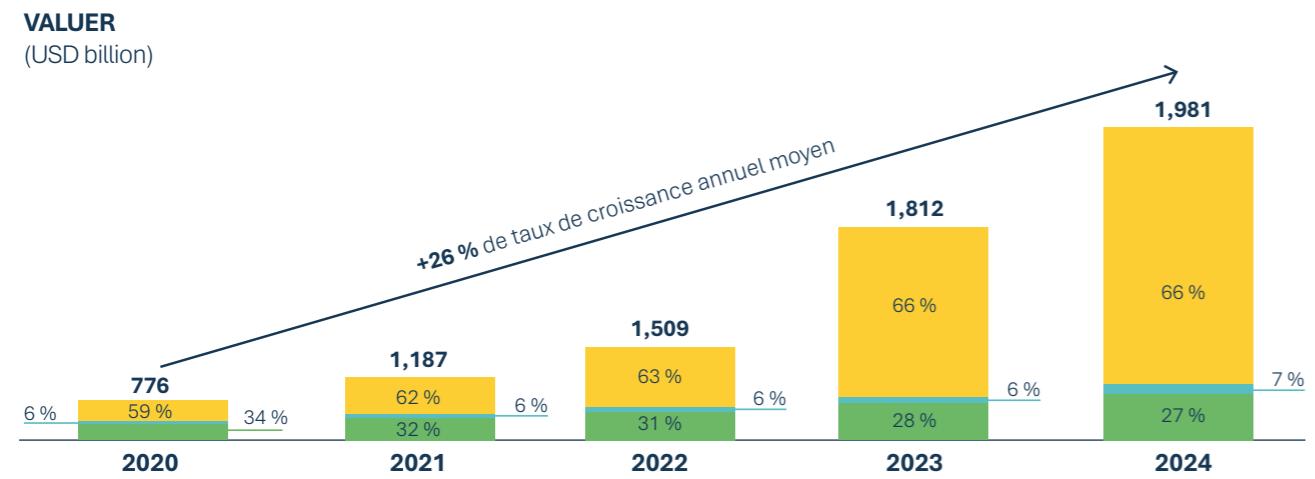
Organisation	Partie prenante	Rôle
Standard Bank of South Africa	Brad Gillis	Directeur des paiements et des transferts de fonds collectifs pour la région Afrique, Standard Bank
Banque mondiale	Holti Banka	Spécialiste senior du secteur financier
	Julia Clark	Économiste senior
	Maria Teresa Chimienti	Spécialiste senior du secteur financier
	Gynedi Srinivas	Spécialiste senior du secteur financier
	Guillermo Alfonso Galicia Rabadan	Spécialiste du secteur financier
	Minita Mary Varghese	Chargée de programme pour l'initiative G2Px
	Fredes Montes	Spécialiste financière senior

## ANNEXE C | Calculs du taux de change actuel en USD

Pour calculer les données relatives aux valeurs, AfricaNenda a utilisé le revenu national brut (« RNB ») exprimé en dollars américains (« USD ») selon la méthode Atlas de la Banque mondiale, ainsi que le RNB correspondant en devise locale pour chaque pays. Le facteur de conversion implicite a ensuite été obtenu en divisant le RNB exprimé en USD par le RNB en devise locale. Ce facteur a été appliqué à l'ensemble des données relatives aux valeur du rapport — y compris celles des années

précédentes — afin d'assurer la comparabilité des résultats dans le temps. Le Zimbabwe constitue une exception : compte tenu de la forte volatilité de son taux de change en 2023 et 2024, nous avons retenu le taux de change moyen sur la période, tel que publié par le FMI (*IMF Exchange Rate Dataset*), qui fournit des séries historiques entre l'USD, les droits de tirage spéciaux (« DTS »), l'euro et d'autres monnaies nationales.

**Illustration C.1** | Valeur des transactions (en milliards d'USD) sur la période 2020-2024  
(n = 30)\*



**Tableau C1** | Valeur des transactions (en milliards d'USD) sur la période 2020-2024 (n = 30)

Type de SPI	2020	2021	2022	2023	2024	Taux de croissance 2023/2024
SPI multisectoriel	460	732	943	1,195	1,299	9 %
SPI bancaire	50	71	96	114	47	28 %
SPI d'argent mobile	266	383	470	502	535	7 %
<b>Total</b>	<b>776</b>	<b>1,187</b>	<b>1,509</b>	<b>1,812</b>	<b>1,981</b>	<b>9 %</b>

**Remarque :** les données relatives aux volumes et aux valeurs n'étaient pas disponibles pour quatre des nouveaux systèmes — Switch Mobile (Algérie), LYPay (Libye), Salon Pement Swich (Sierra Leone) et SIPS (Somalie) — et aucune donnée n'a été reçue pour PAPSS (système panafricain). L'opérateur de SIMO (Mozambique) a pour sa part fourni des données relatives aux volumes mais pas aux valeurs ; ses données de transactions n'ont par conséquent pas été intégrées à l'analyse. Ainsi, ces calculs portent sur 30 SPI (voir Encadré 2.1.1). Dans la mesure où eNaira (Nigéria) est le seul SPI de monnaie souveraine et que ses données ont été incluses dans celles de NIP (Nigéria), les SPI de monnaie souveraine sont exclus de l'analyse de performance des SPI.

**AfricaNenda Foundation**

C1-402, 4<sup>th</sup> Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web [www.africanenda.org](http://www.africanenda.org) | e-mail [info@africanenda.org](mailto:info@africanenda.org)



Novembre 2025

© 2025 - Tous droits réservés  
AfricaNenda Foundation